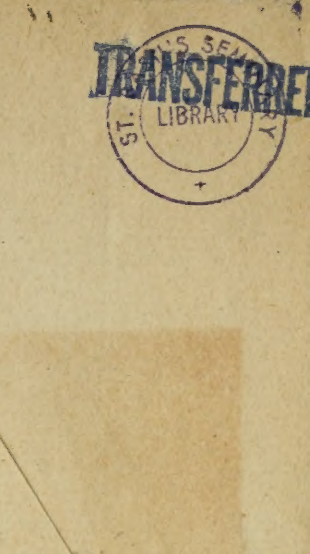
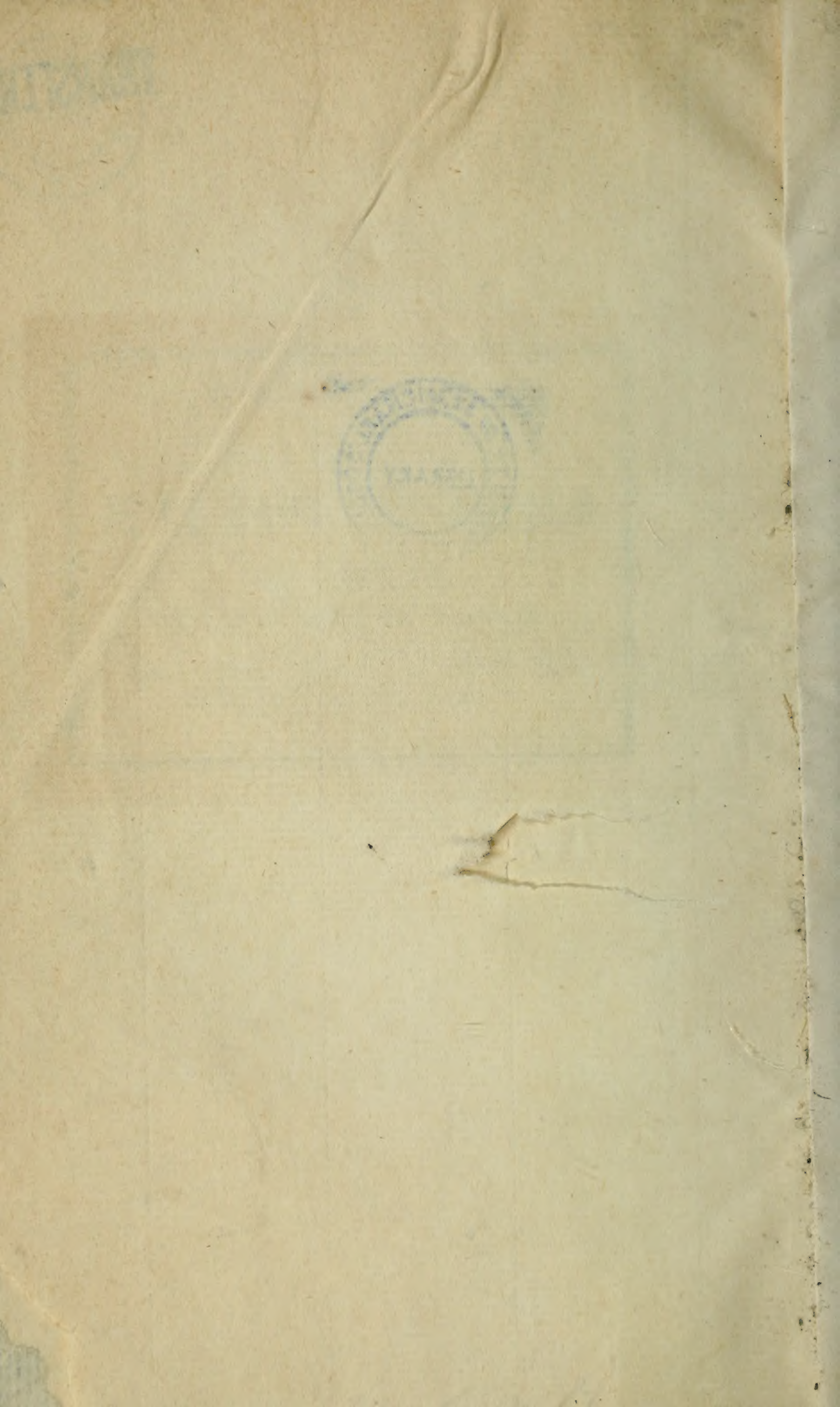

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01991804 4


TRANSFERRED
ST. ...'S SEM...RY
LIBRARY

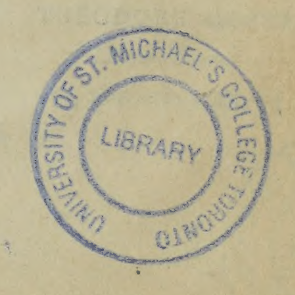

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY



# HISTOIRE

DE

# PIE IX LE GRAND



# HISTOIRE

DE

# PIE IX LE GRAND

ET DE

# SON PONTIFICAT

OUVRAGE APPROUVÉ

PAR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

Précédé d'une lettre de Mgr GAY

*Évêque d'Anthédon, auxiliaire de Poitiers.*



---

TOME PREMIER

---

PARIS

J. RESSAYRE, ÉDITEUR
*Librairie de l'Ouest*
3, RUE D'ABOUKIR, 3

THÉODORE OLMER
*Libraire-Éditeur*
53, RUE BONAPARTE, 53

1878

# APPROBATION

DE

## MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

---

Ayant pris connaissance du rapport ci-dessous, nous approuvons l'impression de l'HISTOIRE DE PIE IX LE GRAND.

*Poitiers, le* 25 *juin* 1878.



† L. E., évêque de Poitiers.

ÉVÊCHÉ

DE POITIERS

—

Poitiers, le 26 juin 1878.

A M. Justin RESSAYRE, éditeur de l'*Histoire de Pie IX le Grand*.

Monsieur,

Je n'ai pu lire qu'une faible partie de votre vie de Pie IX le Grand ; mais cette lecture, jointe surtout au rapport si explicite du prêtre éminent, à l'examen de qui vous avez soumis votre travail, suffit pour que je vous félicite d'avoir si heureusement réussi dans une entreprise intéressante à tous les titres, mais à beaucoup d'égards fort difficile.

Il y a plus que du charme à parcourir ces pages ; on ne les lit point sans profit. Tous ceux qui ont eu la grâce de connaître personnellement l'admirable Pontife, dont le souvenir demeure ineffaçablement gravé dans tous les cœurs chrétiens, le retrouveront vivant dans votre histoire. Son caractère s'y révèle tout entier, ses rares vertus y brillent, sa sainteté y éclate.

A contempler ce grand et lumineux spectacle, le cœur se sent consolé de tant de ténèbres et de hontes dont le monde contemporain lui impose presque incessamment l'affliction ; et à suivre dans ce merveilleux pontificat la fidèle et miséricordieuse conduite de Dieu sur son Église, l'âme sent sa foi s'aviver et son espérance s'affermir.

Encore une fois, monsieur, je vous félicite et vous remercie, bénissant Dieu à l'avance du bien que votre ouvrage ne peut manquer de produire parmi les fidèles.



† CHARLES, Évêque d'Anthédon
auxiliaire de Poitiers.

# RAPPORT

DE

## MONSIEUR L'ABBÉ JANVIER

Chanoine et doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours

---

Après avoir lu les deux volumes dont se compose cet ouvrage, nous pouvons d'après nos impressions personnelles, déclarer que la lecture en est merveilleusement propre à exciter dans les âmes un très-vif et très-doux sentiment de respect, d'amour et d'admiration profonde envers la mémoire du grand et saint Pape qui en est le sujet.

L'histoire de Pie IX, telle qu'elle nous est ici racontée, nous paraît une remarquable et intéressante monographie de l'immortel Pontife, aussi exacte, aussi savante et aussi complète qu'on peut la désirer pour le plus grand nombre des lecteurs. Tous les traits de cette ravissante et incomparable figure, depuis la naissance et les premières années de l'enfant de Sinigaglia, jusqu'au derniers moments du noble captif du Vatican, à travers les péripéties de gloire et d'épreuves d'un Pontificat unique dans l'histoire, ont été curieusement recherchés, fidèlement recueillis et pieusement agencés, de manière à former un tout harmonieux d'une réalité historique parfaite.

Outre que l'historien a profité des travaux de ses devanciers, on voit qu'étant sur les lieux mêmes où se sont passés la plupart des événements qu'il rapporte, il s'en est heureusement inspiré et qu'il a puisé aux sources les plus authentiques et les plus sûres : il a eu même sous la main de précieux documents encore inédits. Ce qui explique comment on sent courir sous sa plume, dans ces pages un souffle du cœur qui les

vivifie et les anime. L'écrivain, évidemment, aime son héros de toute son âme, et l'aime parfois jusqu'à la passion; il se passionne au besoin pour le justifier, le défendre ou le glorifier; et telle est la candeur de son enthousiasme, la sincérité et la justesse de ses éloges, que le lecteur volontiers se laisse entraîner aux mêmes impressions.

Ajoutons que l'auteur a le talent de bien narrer; et de plus, il excelle dans l'art de grouper et de résumer les faits, d'en faire jaillir de vives lumières et d'importantes leçons, et en même temps de les entremêler à propos d'anecdotes gracieuses ou piquantes, d'une foule de ces bons mots spirituels, pleins de finesse et de bonhomie, qui s'échappaient si souvent des lèvres et du cœur de Pie IX et donnaient tant de relief et de charme à sa physionomie et à ses entretiens. De là, en partie, pour le lecteur, dans le cours de l'ouvrage, un intérêt varié et continu, bien ménagé et toujours croissant. Rien d'ailleurs de trivial ni de vulgaire; rien non plus d'emphatique, d'exagéré ou d'obscur; tout est vif, rapide, édifiant; tout est de bon aloi et de bon goût.

Le style est généralement facile, agréable, coulant, plein de noblesse et de clarté, se prêtant à tous les tons et à toutes les couleurs qu'exigent la description des lieux, la peinture des caractères, le jugement des doctrines ou l'appréciation des hommes. Le récit est parfois palpitant d'intérêt. Nul, par exemple, ne lira sans émotion et sans attendrissement les pages remarquables, où sont décrites les scènes dramatiques et saisissantes que le monde catholique n'a pas oubliées : l'Élection de Pie IX, l'assassinat de Rossi, la sortie du Quirinal, l'exil de Gaëte, plus tard les batailles de Castelfidardo, de Mentana, etc.

Le grand règne de Pie IX, on le sait, a touché à toutes choses, aux plus graves questions du temporel et du civil, comme à celles du surnaturel et du dogme. L'historien a dû successivement mettre le pied sur ces différents terrains, souvent scabreux ou brûlants : il le fait toujours avec autant de hardiesse et de vigueur de conviction que de sagesse et de sûreté de doctrine. S'agit-il d'infliger une note de honteuse flétrissure ou de simple blâme, aux systèmes ou aux opinions; aux hommes ou aux choses, il n'hésite pas davantage, sans acrimonie toutefois et sans exagération, avec l'impartialité de l'historien et le calme du juge, respectant la dignité des lois, du langage et les convenances dues aux personnes.

Inutile de dire, qu'il a donné dans son livre une belle et large place aux fêtes religieuses de Pie IX, à ses ovations populaires, à ses discours, à ses audiences publiques et privées, à son zèle pour la restauration des monuments et la fondation des écoles, des hôpitaux et autres œuvres de bienfaisance, à l'impulsion donnée par lui à l'archéologie sacrée, à l'agriculture, aux beaux-arts, à toutes les branches de l'administration civile. Ces diverses matières sont l'objet d'études pleines d'actualité et

le sujet de très-intéressants chapitres. Nous dirons la même chose, quoique à un autre point de vue, de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, du *syllabus*, du Concile du Vatican, de l'infaillibilité pontificale, des fêtes triomphales, ou des attaques passionnées dont ces graves et délicates questions ont été l'occasion. En cela, comme en toute autre chose, l'historien de Pie IX professe hautement les plus pures doctrines romaines : sa théologie est d'une orthodoxie rigoureuse et irréprochable. Nous serions portés à critiquer, au point de vue de la forme l'étendue, peut-être démesurée, de certaines citations qu'on emprunte aux discours de Pie IX dans les dernières années ; mais, nous en convenons, il était difficile de garder la limite voulue dans le choix des passages de ces admirables improvisations, qui remuaient si profondément les auditeurs et avaient un si grand retentissement dans le monde entier. La vie intime et les vertus privées du pieux Pontife, sa maladie, ses obsèques, sont le sujet des derniers chapitres. Un chapitre supplémentaire expose l'élection de son successeur Léon XIII et donne un abrégé de sa vie.

En somme, rien, ce semble, ne manque à ce beau et important travail pour le rendre digne de la bienveillante approbation de l'autorité ecclésiastique compétente. Le livre arrive à son heure. Il est le plus complet et le plus exact qu'on ait publié jusqu'ici sur le glorieux Pontife défunt. Nous le croyons appelé à faire du bien. Il intéresse, il édifie, il éclaire et il instruit. Puisse-t-il pénétrer dans les écoles, dans les cercles de lecture, dans l'intérieur des familles, pour y faire connaître davantage et rendre de plus en plus populaire le nom de Pie IX! En faisant connaître et aimer ce grand Pape, il fera goûter et apprécier les vertus qu'il a pratiquées, les doctrines qu'il a soutenues, les vérités qu'il a proclamées. C'est, par l'exposé des faits, la meilleure réfutation qu'on puisse faire d'une foule d'erreurs contemporaine sur la Papauté et sur l'Église.

P. JANVIER, chanoine,
doyen du chapitre.

Tours, ce 24 juin 1878.
En la fête de St-Jean-Baptiste.

# CHAPITRE I

## NAISSANCE ET JEUNESSE DE JEAN-MARIE MASTAÏ.

Sinigaglia. — Son origine gauloise. — Son commerce. — Famille Mastaï. — Naissance de Jean-Marie. Sa mère le consacre à Marie. — Ses qualités précoces. — Captivité de Pie VI. — La prière pour le pape et pour ses ennemis. — Mort de Pie VI. – Difficile situation de l'Eglise — *N'y aura-t-il plus de pape?* — Election de Pie VII. — Le collége de Volterra. – Succès du jeune Mastaï. — Il rentre dans sa famille. — Son séjour à Rome. · Enlèvement de Pie VII. — *Giovannino il buono!* — Retour à Rome. — Le jeune missionnaire.

Sur les bords gracieux de l'Adriatique, entre Ancône et Fano, s'élève une ravissante cité : Sa situation merveilleuse, son antique origine, sur laquelle l'histoire est d'accord avec la légende lui ont depuis longtemps assigné une place à part parmi les villes des Marches. Quatre siècles environ avant J.-C., une armée de Gaulois, après avoir détruit, par le fer et le feu, les villes fortifiées des Étrusques, fatiguée de la vie errante et pleine de périls qu'elle menait depuis longtemps, s'arrêta sur ces rives enchantées, les choisit pour le lieu de son repos, et y établit une ville. *Sena*, ce fut son nom, devint bientôt la métropole de plusieurs établissemeuts que les Senonais ne tardèrent pas à créer à l'entour.

La nouvelle cité devint promptement riche et puissante : pour la distinguer d'une autre ville d'Italie également appelée *Sena*, aujourd'hui Sienne, et aussi pour caractériser davantage son origine, ses fondateurs la désignèrent définiti-

vement sous le nom de *Sena-Gallica.* Sous l'enveloppe italienne de Sinigaglia, il faut donc reconnaître une fille des Gaulois.

Sa belle cathédrale, ses vieux remparts, ses longues et larges rues décèlent tout à la fois l'antiquité de son origine, la prospérité de son commerce et les progrès de sa civilisation. Pendant longtemps Sinigaglia fut le marché exclusif des Grecs qui venaient de toutes les parties de l'Orient y chercher les produits de son industrie. Son commerce et sa renommée s'étendirent promptement et chaque année, pendant les mois de juillet et d'août, elle voyait accourir dans son sein des marchands italiens, siciliens, allemands, dalmates ; les navires de l'Hellénie remplissaient son port et ses rues étaient bordées de magasins, de boutiques et de tavernes autour desquels s'agitait une foule immense, aux costumes variés, aux accents divers, représentant toutes les contrées du monde. Leur empressement à acheter des marchandises de toutes sortes, le va-et-vient continuel de ces nombreux commerçants allant du marché au port pour y faire charger leurs marchandises, au milieu des cris les plus confus, donnaient à cette ville une physionomie des plus étranges et un aspect singulier.

Sinigaglia aujourd'hui a perdu son importance. Sa foire, toujours curieuse et pittoresque, se tient encore à la même époque, mais elle n'offre plus la même animation. Le voisinage de Trieste, ville considérable et mieux située, a contribué à amoindrir son commerce et à paralyser son activité.

Sinigaglia compte dix mille habitants : l'amour de la religion, la munificence, la douceur ont de tout temps fait le fond du caractère de cette population intelligente et sympathique. Plusieurs Sinigagliens se sont fait un nom dans les sciences, dans les lettres et les beaux-arts.

C'est dans cette ville privilégiée, à la veille d'événements qui devaient bouleverser l'Europe, que naquit un enfant appelé, par ses éminentes vertus, son rare génie, à la dignité, la plus élevée de la terre, et aussi par ses malheurs à devenir le héros du siècle qui allait s'ouvrir au milieu d'effondrements incomparables.

Jean-Marie Mastaï, naquit le 13 mai 1792, d'uné noble et vieille famille au sein de laquelle s'étaient toujours conservées intactes les traditions de l'honneur et de la vertu.

Originaires de Crema, les Mastaï arrivaient à Sinigaglia dans le courant du XVIe siècle. Une bravoure à toute épreuve et de brillantes qualités civiles les firent promptement remarquer dans la petite ville sénonaise. Sous Urbain VIII, l'un d'eux, nommé commandant de la forteresse, résista courageusement au bombardement de la flotte vénitienne. Sur le déclin du XVIIe siècle, le prince de Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, leur donna le titre de comte; par un mariage avec une Feretti, il reçurent le droit d'ajouter ce nom illustre à celui de leurs ancêtres [1].

A l'époque de notre récit, le chef de la famille, le comte Jérôme Mastaï était gonfalonier de la ville. Marié à la comtesse Catherine Solazzi, il avait eu déjà six enfants, lorsque le ciel lui envoya ce dernier fils qui reçut au baptême « le nom de Jean-Marie, double prédestination à la sainte pureté et à l'amour ».

Il fut baptisé le jour même de sa naissance, qui était un dimanche, dans l'église cathédrale, dédiée à l'apôtre saint Pierre par le chanoine André Mastaï son oncle, qui devait plus tard être élevé sur le siége épiscopal de Pesaro et laisser dans les sciences ecclésiastiques un nom honoré par ses *Commentaires sur les Saints Evangiles* [2].

Témoin des maux qui ravageaient l'Eglise, effrayé des terribles conséquences que pouvaient avoir, pour la religion et les mœurs, les bouleversements politiques et les agitations sociales dont la France était le théâtre alors que l'Europe en ressentait déjà le contre-coup, le comte Mastaï voulut donner à ses fils une éducation virile et chrétienne, assez forte pour leur permettre de tenir tête à l'orage, assez éclairée pour qu'ils pussent résister aux erreurs philosophiques et impies qui se répandaient partout.

1. Les Feretti, par leur origine, appartenaient à la famille impériale d'Augsbourg. Marocco, *Storia di Pio nono*. T. I.

2. Pie IX a fait réimprimer cet excellent ouvrage à Rome en 1863.

Avant de les remettre entre les mains de professeurs habiles, le comte et la comtesse déposèrent dans leur âme le germe de toutes les vertus ; ils épiaient avec une pieuse sollicitude les premières lueurs de leur intelligence, les premiers battements de leur cœur pour les diriger vers Dieu. Jean-Marie répondait avec une candeur angélique et une grâce ingénue aux leçons et aux tendresses de leur amour[1]. On raconte qu'un jour, le tenant dans ses bras, sa mère se jeta aux pieds d'une image de Notre-Dame des Douleurs et lui présentant ce fils bien-aimé, elle s'écria : « O Marie ! daignez adopter cet enfant, comme vous avez adopté le disciple bien-aimé... Je vous le consacre et je vous l'abandonne ! »

Marie accepta l'offrande et protégea visiblement le fils de cette mère chrétienne.

En le voyant on pouvait dire de lui ce que, dans sa charmante naïveté, le P. de la Rivière, de l'ordre des Minimes, a écrit de saint François-de-Sales : « Ce béni enfant portait dans toute sa personne le caractère de la bonté ; son visage était gracieux, ses yeux doux, son regard aimant et son maintien si modeste qu'il semblait un petit ange. » Il était devenu l'amour de tout Sinigaglia. Il avait à peine sept ans, et sa vive intelligence et son exquise sensibilité se révélaient d'une façon merveilleuse.

Les Français venaient d'entrer à Rome, le 12 février 1798 et, le jour même anniversaire de l'élection de Pie VI, le 15 du même mois, au moment où les cardinaux assistaient à une messe solennelle d'actions de grâces, au Vatican, la Répu-

1. Le jeune enfant fut placé en nourrice chez une honorable famille dans le voisinage de la ville. La maison ou plus exactement la cabane où il fut ainsi élevé est encore debout, et le frère de lait de Pie IX a fait placer sur les murs de cette modeste habitation l'inscription suivante : « Moi, Domenico Governatori, je crois pouvoir faire écrire ici que dans cette petite maisonnette, a été allaité avec moi l'illustre pontife Pie IX recevant le lait de ma très-chère mère, Marianne Chiarini. Oh ! si la pauvre vieille femme vivait encore et si elle voyait sa gloire, de quelle joie son cœur serait rempli ! »

Le frère de lait est venu plusieurs fois à Rome, Pie IX l'a reçu avec bonté et sans vouloir le faire sortir de sa condition, il lui a fait du bien il lui a donné la cabane qu'il occupe et les terres qui l'entourent.

blique était proclamée au Capitole. Le lendemain, le vieux pontife était prisonnier dans son palais et le 20 février, à l'âge de quatre-vingt-un ans, il quittait Rome chassé par les usurpateurs de sa couronne.

Les souffrances du Pape eurent un douloureux écho dans le cœur de tous ses sujets et dans toutes les âmes chrétiennes ; des diverses parties du monde catholique, comme au temps où Pierre était dans les fers, des prières s'élevèrent vers le ciel. La comtesse Mastaï partageait ces tristesses et s'unissait à ces prières ; chaque matin et chaque soir, elle fit ajouter à la prière récitée en commun, au sein de la famille, un *Pater* et un *Ave* pour l'auguste captif. Afin d'exciter la ferveur de ses enfants, la noble femme leur avait raconté les souffrances et les humiliations du vieux Pape. Jean Mastaï l'avait écoutée avec attendrissement et, dans son ingénuité, il s'était écrié :

« Mais comment Dieu peut-il permettre que le Pape, qui est le représentant de son fils, soit malheureux? Pourquoi le faire prisonnier comme un malfaiteur? Le Pape n'est-il pas bon et saint ?

— Mon enfant, répondait la mère, c'est précisément parce que le Pape est le vicaire de Jésus-Christ qu'il est ainsi traité. Ne t'ai-je pas raconté ce que le Sauveur lui-même eût à souffrir des Juifs, ses ennemis. Dieu veut que les Papes soient, en tout, les imitateurs de son Fils. Il permet que Pie VI soit persécuté afin de faire resplendir l'éclat de ses vertus et de démontrer aussi la force de son Église.

— Mais les Français qui persécutent ainsi le Pape sont de bien mauvaises gens et ne faut-il pas demander à Dieu qu'il les punisse?

— Cher enfant, il ne faut demander à Dieu de punir personne, Jésus-Christ, sur la croix, pardonnait à ses ennemis et nous devons prier Dieu de pardonner aux ennemis du Pape et de les éclairer. »

Et le petit Jean-Marie, profondément ému, laissait tomber des pleurs, se mettait à genoux, conjurait sa mère d'ajouter à sa prière un *Pater* et un *Ave* pour les ennemis du Pape.

Quand aujourd'hui on se rappelle cette touchante anec-

dote, les yeux se mouillent de larmes; car le petit enfant qui les prononçait est devenu le vicaire de Jésus-Christ; ses amertumes et ses douleurs ont surpassé celles de Pie VI; mais il a toujours conservé la même sensibilité délicate. Ses lèvres n'ont jamais cessé de prononcer le pardon des pécheurs et de prier pour la France!

De Florence, Pie VI, presque mourant, fut transporté sur le territoire français où il recueillit, sur son passage, de nombreux témoignages de respect et d'affection. Il put ainsi se convaincre que le peuple de France était loin de s'associer aux sacriléges attentats de ceux qui le dominaient. Malgré le joug de fer qui pesait sur elles, il voyait les populations saisir avec empressement toutes les occasions de protester contre les mauvais traitements dont il était victime.

Le 29 août 1799, Pie VI mourait à Valence.

Cette mort, sur la terre d'exil, au milieu des luttes qui ensanglantaient l'Italie et l'Europe, alors que les cardinaux étaient dispersés, rendait vraiment précaire et très-douloureuse la situation de l'Église. Humainement parlant, tout semblait compromis ; nul ne voyait comment il serait possible de procéder à l'élection d'un nouveau Pape. Cette tempête exceptionnellement effrayante troublait les âmes chrétiennes, elles versaient continuellement devant Dieu leurs prières et leurs âmes suppliant sa miséricorde d'abréger ces jours de deuil et d'angoisses indéfinissables. Au sein de la famille Mastaï cette situation périlleuse de l'Église était devenue le sujet le plus familier et le plus intéressant des conversations. L'hostilité des puissances leur semblait un obstacle insurmontable. Le jeune Mastaï écoutait ces entretiens du foyer et partageait les craintes de ses parents ; sans pouvoir se rendre un compte bien exact de la situation et de la gravité des maux qui menaçaient l'Église et la société, il comprenait cependant que le Pape était nécessaire au monde. Il interrogeait sa mère avec anxiété : « Est-il vrai, lui disait-il, qu'il n'y aura plus de Pape? »

Et la vertueuse femme lui expliquait alors : comment la

papauté ne peut pas mourir. « Il y aura toujours un Pape sur la terre, lui disait-elle ; car l'Église ne peut se passer d'un chef et Dieu l'a créée immortelle...

— Et cependant, répliquait l'enfant, mon oncle André et mon père disent qu'ils ne voient pas comment, ni où les cardinaux pourront se réunir pour nommer un autre Pape.

— Je ne le sais pas plus qu'eux, cher enfant ; mais ce dont je suis sûre, c'est que Dieu saura bien trouver le moyen de les réunir. Sa puissance déjouera les calculs des hommes, et nous aurons un nouveau Pape. »

C'est ainsi que Mastaï, à huit ans, apprenait déjà à ne point douter des destinées immortelles de la papauté. Les faits ne tardèrent pas à venir confirmer les prévisions de la femme catholique. Malgré tous les obstacles de l'heure présente, trente-cinq cardinaux se réunissaient le 1er décembre 1799, dans le couvent des religieux bénédictins situé, comme une gracieuse et calme oasis, au milieu des flots de l'Adriatique, dans l'île Saint-Georges, à Venise et, après cent-quatre jours de scrutins inutiles et perdus, Dieu mettait un terme au veuvage de son Eglise. Le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, fut élu, le 14 mars 1800, à l'unanimité des voix moins la sienne, et il déclara prendre le nom de Pie VII, en souvenir de Pie VI son bienfaiteur. La douceur et la fermeté du nouveau pontife convenaient aux temps difficiles dans lesquels se trouvait l'Eglise et elles le rendaient propre à soutenir les nouvelles et terribles luttes qui s'annonçaient déjà. Cette élection pontificale devait avoir aussi des influences sur l'avenir de Jean-Marie Mastaï ; mais n'anticipons pas sur les événements.

Le jeune enfant était dans sa onzième année, lorsque ses parents consentirent à se séparer de lui dans l'intérêt de son instruction. Les pères *Scolopes* [1] dirigeaient alors le collége de Saint-Michel de Volterra ; le zèle et le savoir de ces saints religieux avaient puissamment contribué à la réputation de

1. Les religieux connus sous le nom de *Scuolopii*, des Écoles pies, furent fondés en 1597 par saint Joseph Calazanz, qui a établi à Rome la première école gratuite pour le peuple que l'Europe ait connue.

cet établissement et les meilleures familles d'Italie y envoyaient leurs enfants. La distance qui le séparait de Sinigaglia était considérable, il est vrai, mais la tendresse maternelle sut faire le sacrifice de cet éloignement en considération des avantages qu'en retirerait son fils. Il entrait donc au collége le 20 octobre 1803.

Les rares aptitudes du jeune Mastaï ne tardèrent pas à se faire jour, il devint un des plus brillants élèves et remporta les premiers prix. Aucune des branches de la science humaine n'était inaccessible à son intelligence prompte et ouverte, il résolvait avec facilité les austères problèmes des mathématiques, son imagination s'ouvrait aux douces harmonies de la musique et son goût exquis savait admirer les lignes les plus pures de l'architecture et les plus belles inspirations de l'art.

Sa piété était aussi franche que courageuse et lorsqu'en 1809 il achevait son cours de belles-lettres et de philosophie, l'évêque de Volterra, Mgr Joseph Incontri lui donnait la tonsure cléricale le 26 septembre [1].

Le jeune homme, après avoir passé quelques semaines sous le toit paternel, fut envoyé à Rome afin d'y perfectionner ses études. Il suivit au Collége romain le cours de philosophie et ceux des sciences physiques et mathématiques supérieures, sous la direction de l'abbé Conti. Il habita alors le palais apostolique du Quirinal, près de Mgr Paulin Mastaï, son oncle, homme d'insigne vertu, habile dans les lettres, substitut de la secrétairerie des mémoriaux, et chanoine de la basilique vaticane.

1 On conserve encore dans une des salles du collége de Volterra, encadrée avec honneur, la demande que le futur pontife adressait à l'évêque de Volterra pour être enrôlé dans la milice cléricale et Mgr Incontri eut la consolation d'ajouter au bas de cette page, écrite entièrement de la main du jeune Mastaï, les paroles suivantes : *Quegli che mi porsè questa istanza, quegli a cui diedi io stesso la sacra tonsura è lui che ora è Pio IX*. Pendant son voyage de 1857, Pie IX s'arrêta au collége de Volterra, revit avec émotion la chambre qu'il avait habitée ainsi que la demande qu'il avait adressée à l'évêque pour recevoir la tonsure.

Les evénements qui se déroulaient en Italie avec tant de rapidité et d'une manière si douloureuse vinrent bientôt interrompre ses études. Le Pape fut enlevé de Rome le 6 juillet 1809, et la capitale du monde catholique se vit bientôt privée de toute sa splendeur : les cardinaux, les prélats et le clergé avaient fui, Rome était déserte, et, au dire de Canova, l'herbe croissait dans ses rues. M[gr] Mastaï ne pouvait vivre tranquillement dans la cité des Papes ; il fut bientôt en butte aux tracasseries de la puissance usurpatrice, et, dans l'automne de 1810, on lui ordonna de quitter Rome.

Le jeune Mastaï retourna dans sa famille ; son oncle André, évêque de Pesaro, le garda près de lui pendant quelque temps et le mit en relation avec les meilleures familles de sa ville épiscopale. Sa douceur et sa vertu inspirèrent à tous ceux qui l'approchèrent de vifs sentiments d'admiration et de sympathique bienveillance. Quand on parlait de lui, on ne le désignait plus que sous le nom de *Giovannino il buono !* le bon Jean ! A Florence, on se servait autrefois du même qualificatif en parlant de celui qui devait être un jour saint Philippe-de-Néri.

Cette vie paisible ne dura pas longtemps : Jean Mastaï semblait destiné à voir de près la persécution et à savoir, dès sa jeunesse, ne la point redouter. Son oncle, fidèle à Pie VII, fut arraché violemment de son siége épiscopal et enfermé, par ordre de Napoléon, dans la forteresse de Mantoue. Dieu préparait et façonnait ainsi Jean-Marie aux grandes choses qu'il demanderait de lui plus tard. Du reste, en mettant sous ses yeux les exemples du courage énergique des persécutés, la Providence ne devait pas tarder à lui montrer que l'assistance divine ne manque jamais à l'Église. Il fut bientôt témoin de la rentrée triomphante de Pie VII à Rome, et il vit le persécuteur du Pape, abandonné par la victoire et par ses peuples, contraint de demander un asile à l'Angleterre, sa plus constante et sa plus redoutable ennemie. Il voyait ainsi se réaliser sous ses yeux les promesses divines dont les leçons de l'histoire viennent trop souvent, hélas ! confirmer l'efficacité. Dieu venge toujours son Église

opprimée, et le châtiment des oppresseurs est toujours éclatant et terrible.

En attendant le jour du triomphe, le jeune homme continuait ses études, lorsque, dans le cours de l'année 1812, il reçut l'ordre de se rendre à Milan pour y être incorporé aux gardes d'honneur du roi d'Italie, régiment où on l'avait admis à cause de la noblesse de sa famille. Mais Dieu, qui le voulait inscrit dans la milice ecclésiastique, disposa les choses de manière à ce qu'il fut déclaré incapable de supporter les fatigues de la vie militaire. Jean-Marie, en effet, à la suite d'un accident arrivé dans son enfance, fut atteint de cette maladie terrible et mystérieuse pour laquelle l'Évangile a réservé l'une de ses plus fortes peintures[1]. Le préfet de Sinigaglia, qui habitait le palais des Mastaï, connaissait cette douloureuse infirmité, et il détourna de la tête du jeune homme le sort qui le menaçait.

Dans les premiers jours du mois de mai, en l'année 1814, Pie VII, délivré des mains de son impérial geôlier, passait à Sinigaglia pour retourner à Rome, Jean Mastaï eut la joie de le voir et l'honneur de le complimenter. Heureux de ce retour inespéré, il manifesta le désir d'assister à son entrée dans la Ville éternelle ; il se mit aussitôt en route et arriva à temps pour prendre part, sur la place du Peuple, à la grande fête du 24 mai. Il entendit les acclamations de joie des Romains, il vit leur bonheur, il partagea leurs espérances, et il résolut de rester à Rome afin d'y commencer ses études théologiques, avec le désir constant de recevoir les ordres sacrés. La terrible maladie dont il était atteint lui fermait, il est vrai, les portes du sanctuaire ; mais il suppliait Dieu de lui accorder la grâce de pouvoir réaliser ses saintes aspirations. Malgré tout, il revêtit l'habit ecclésiastique, suivant avec fidélité les leçons de l'abbé Graziosi, savant théologien, et son ami. En 1818, il se rendit à Sinigaglia pour prêter son concours à une mission donnée aux habitants de cette ville par Mgr Strambi, évêque de

1. S. Matth., XVII, 14 et 15.

Macerata, par M$^{gr}$ Firrao, et par le prince Odescalchi, plus tard cardinal, qui devait un jour abandonner la pourpre pour revêtir la robe du jésuite.

Durant la mission, l'abbé Mastaï parcourait, tous les matins et tous les soirs, les rues et les places de sa ville natale, adressant au peuple quelques-unes de ces courtes et touchantes exhortations que les Italiens appelent des *fervorini*. Le chanoine Gaspari, alors mansionaire de la cathédrale, accompagnait parfois le jeune patricien, et il racontait dans la suite avec quelle ardeur Jean-Marie exhortait le matin ses compatriotes à suivre la mission et comment, le soir, il leur rappelait les points les plus importants des sermons du jour.

Dieu sembla se laisser toucher par les désirs du jeune homme. Cette même année fut marquée par une amélioration notable dans sa santé, et, le 20 décembre, il fut admis au sous-diaconat.

Il se livra dès lors tout entier à une œuvre de charité que nous devons faire connaître.

---

# CHAPITRE II

## LES PRÉMICES DE L'APOSTOLAT

*Tata-Giovanni.* — Le jeune comte Mastaï à *Tata-Giovanni.* — Le directeur. — Le sacerdoce. — Parole prophétique de Pie VII. — La piété du jeune prêtre. — Le tertiaire. — L'académicien. — Réformes et progrès à *Tata-Giovanni.* — Les adieux. — Visite à *Tata-Giovanni.*

Dans la dernière moitié du siècle dernier, un simple maçon créa dans la ville de Rome une œuvre aussi modeste qu'admirable, dont la pensée et la réalisation étaient à la fois dignes de sortir du cœur d'un saint et de l'intelligence d'un grand homme. Jean Borgi maniait assez bien la truelle et l'équerre, mais ses contemporains avouent que, hors de là, il était d'une parfaite ignorance ; il n'avait jamais su parvenir à distinguer les lettres de l'alphabet des chiffres de l'arithmétique. Il fit son apprentissage de la charité en bâtissant cette somptueuse sacristie de Saint-Pierre, qui n'est pas une des moindres merveilles de ce merveilleux édifice. Tous les jours, en effet, il consacrait les heures de la sieste au service des pauvres malades de l'hôpital du Saint-Esprit, voisin du temple de Michel-Ange. Il avait une fille ornée déjà des vertus qui font les femmes fortes ; la mort la lui ravit dans la fleur de l'âge. Inconsolable, Giovanni chercha à endormir sa douleur par la pratique des œuvres de dévouement, et, pour remplacer sa chère absente dans ses affections, il adopta quelques enfants errants. D'adoption en

adoption, il arriva bientôt à se faire une grosse famille. Deux prêtres, zélateurs de bonnes œuvres, comme on en rencontre tant à Rome, apportèrent au charitable maçon les secours de leurs conseils et de leurs écus. Grâce à ce renfort, la maison de Borgi devint bientôt trop étroite, et il fallut transporter ailleurs les jeunes apprentis Ils furent établis au monastère de Sainte-Anne des Menuisiers, dans le voisinage de l'église Saint-Charles *ai catinari*, où ils sont encore aujourd'hui.

Jean Borgi établit dans ce patronage une forte discipline ; elle était bien nécessaire pour gouverner une communauté où sa charité accueillait de préférence les enfants vagabonds, rebuts des carrefours d'une grande ville. Il ne les perdait pas un instant de vue ; le matin, il les conduisait lui-même chez les maîtres chargés de leur apprentissage ; le soir, il allait les reprendre. La nuit, il parcourait leurs dortoirs, un chapelet à la main, plaçant çà et là un quart d'heure de sommeil entre deux *Ave Maria*[1] .

Sous la rude écorce du vieux maçon, ses protégés n'avaient point tardé à reconnaître la bonté et la tendresse d'un père et ils ne l'appelèrent bientôt plus que *tata Giovanni*, nom qui est resté à l'œuvre. Jean Borgi mourut en 1798.

Son œuvre, de préférence à tant d'autres qui couvrent le sol toujours fécond de la Rome chrétienne, attira l'attention du jeune comte Mastaï et il résolut de lui consacrer ses loisirs. Il se rendait souvent au milieu de ces enfants, leur apprenait à lire, à compter et, aux plus âgés, il enseignait les premiers éléments de la géométrie. Les dimanches en été, il les conduisait dans les riantes prairies qui couronnent l'Aventin, il courait, jouait avec eux et il leur payait, de ses propres deniers, une copieuse et appétissante collation. Aussi ces pauvres enfants l'aimaient de tout leur cœur et ils attendaient avec impatience l'heure où chaque soir le ramenait au milieu d'eux. S'il tardait, leurs angoisses étaient grandes : à cet âge, ils ne songeaient guère à la mala-

1. Lefebvre : *Des Établissements charitables de Rome.*

die et aux malheurs qui auraient pu atteindre leur grand et pieux ami ; mais ils avaient la crainte de le perdre. Ce fut donc avec une joie inexprimable qu'ils apprirent que l'abbé Guidi, admirant ses mœurs angéliques, son ardente charité et son zèle à l'œuvre pour la propriété de Tata-Giovanni, venait, avec l'approbation de Pie VII, de lui en confier la direction.

L'abbé Mastaï reçut pour compagnon de son dévouement les abbés Lispignani et Bighi. Le caractère difficile et acariâtre de ce dernier fit ressortir plus d'une fois la patience inaltérable et la prudence du jeune directeur. Cet abbé, du reste' quitta l'hospice, gardant dans le cœur une profonde antipathie pour celui qui l'avait supporté avec tant de condescendance. Quelques temps après sa sortie, il gravissait la rampe du Capitole avec le P. Ventura, alors simple clerc, et rencontrant l'abbé Mastaï qui la descendait, il dit à son compagnon de promenade : « Voyez ce petit abbé, il ne prétend à rien moins qu'à la tiare. » Sans s'en douter, le jaloux confrère prédisait l'avenir du petit abbé qui, devenu pape, ne se souvint de monsieur Bighi que pour le combler de faveurs, il l'admit au nombre de ses prélats domestiques, l'éleva sur le siége épiscopal de Listri pour le transférer bientôt à l'archevêché de Philippi. On reconnait à ce trait le grand cœur du pontife. Ceux qui l'approchaient avaient le pressentiment de ses futures destinées et l'abbé Graziosi, le proposant comme un modèle aux autres étudiants, avait coutume d'ajouter : « Un cœur de pape bat dans sa poitrine. » Il ne se trompait pas.

Promu au diaconat, Jean-Marie Mastaï aspirait après l'heure à laquelle il lui serait donné de monter au saint autel ; mais l'épilepsie ne lui permettait point d'arriver au sacerdoce. Pie VII lui portait un intérêt exceptionnel, il l'encourageait et l'exhortait à recourir à la protection de la sainte Vierge pour obtenir sa guérison. Cette grâce se fit encore attendre. Néanmoins Pie VII, témoin de ses mérites et en présence d'une amélioration sensible, se montra disposé à l'ordonner prêtre, à la condition toutefois qu'il serait toujours assisté d'un autre prêtre, quand il célébrerait la messe. Jean-Marie demanda

d'être dispensé de cette sujétion et il fit valoir près du saint-père des raisons qui furent agréées. Pie VII le prenant alors par la main lui dit ces mémorables paroles:

« Soyez en paix, mon fils ; je veux vous consoler, car je « crois que désormais vous ne serez plus sujet à ce « mal. »

La prophétie du vieux pape se réalisa.

Le 10 avril 1819, Mgr Caprano l'élevait au sacerdoce, dans sa chapelle privée, palais Doria-Panfili. Le lendemain, jour de Pâques, il célébrait sa première messe dans la petite église de Sainte-Anne des Menuisiers, au milieu de ses chers enfants et en présence de sa famille.

Sa piété, son recueillement à l'autel furent admirés de tous les assistants. Il s'était vraiment donné en entier à Dieu et il ne négligea aucun moyen de se sanctifier et de travailler au salut des autres. Chaque année, il suivait les exercices spirituels dans quelque couvent dont l'austérité ou la régularité étaient renommées. Souvent il se retirait au couvent des Passionnistes, Saint-Jean-Saint-Paul. Il aimait leur zèle apostolique, il enviait leur vie pénitente, et un de ses historiens affirme qu'il songea un instant à s'enrôler dans leur ordre. Dieu ne le voulait pas là; mais, devenu pape, il eut la joie de canoniser leur fondateur, saint Paul de la Croix, et, par ses soins et avec ses deniers, a élever une élégante et riche chapelle attenant à l'église même du couvent et destinée à recevoir le corps de celui qu'on pourrait appeler l'apôtre de l'Angleterre [1].

D'autres fois, il se renfermait dans le *Retiro* de saint Bonaventure, sur le sommet du Palatin, au milieu des Mineurs réformés de saint-François et pour s'unir plus intimement à leurs prières et à leurs travaux, il se faisait inscrire parmi les ter-

1. Saint Paul de la Croix, étant un jour en extase, vit l'Angleterre et eut connaissance de tout le bien que devaient y faire ses enfants. « Oh! mes enfants, s'écriait-il, j'ai vu ce matin de si belles choses en Angleterre! Oui, oui, de si belles choses! j'ai vu nos enfants en Angleterre! » et en prononçant ces mots il tomba une seconde fois en extase.

tiaires de l'ordre[1]. Il priait devant le corps et dans la cellule du Bienheureux Léonard de Port-Maurice qu'il devait plus tard placer sur les autels.

Tout en se livrant aux œuvres de piété, à la prédication, il ne négligeait rien de ce qui pouvait orner et enrichir son esprit et il se faisait inscrire parmi les membres de l'antique Académie des Arcades. Il rappellera ce souvenir à la députation de cette société savante qui vint le féliciter à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son élection au souverain pontificat. « Je me rappelle encore avec plaisir, leur dit-il, le jour où je fus inscrit dans l'*Album* des Arcades. J'étais alors dans la fleur de la jeunesse, et c'était pour moi une véritable satisfaction d'assister aux conférences qui avaient lieu tous les jeudis au *Serbatolo*. Le souvenir de ce vénérable vieillard, qui était alors président, ou, comme vous dites, *Custode* général de l'Académie, s'est conservé tout frais dans ma mémoire. Je vous recommande de continuer à vous adonner aux bonnes études, et de faire tous vos efforts pour soutenir l'honneur des lettres, afin qu'elles soient toujours une école de vertus[2]. »

1. L'inscription suivante placée dans la sacristie des religieux rappelle la date de ce fait en même temps que le souvenir d'une visite de Pie IX.

Pio. IX. p m.
quod
hoc. asceterium.
ubi. anno. MDCCCXXI. in. tertium. franciscalium.
ordinem. adscitus. est.
pridie. kalen. decembris. a. MDCCCXLVI.
maiestate. sua. impleverit.
sodales. minores.
admissionne. adloquio. beati.
grati. animi. monumentum.
p. p.

2. Discours adressé aux membres de l'Arcadie qui, le 7 décembre 1871, offrirent au saint-père un beau volume contenant le compte rendu de huit séances tenues en l'honneur de Jubilé pontifical. V. *Discours de N. S. P. le pape Pie* IX, etc., publiés par le R. P. de Franciscis et traduits par M. l'abbé Redois. Paris, 1875. — L'abbé Mastaï reçut

L'hospice de *Tata-Giovanni* était néanmoins l'objet de ses plus constantes sollicitudes : son cœur, sa conscience lui en faisaient une douce obligation. Tout entier à ses enfants, il s'occupait du présent en les formant à la vertu, il songeait à l'avenir en étendant le cercle de leurs études. Il introduisit les éléments de la géométrie parmi les objets d'enseignement, comprenant tout ce que cette science pouvait avoir d'utilité pour des artisans. Il y ajouta des leçons de dessin, de gravure et de sculpture. C'était un excellent moyen pour reconnaître les aptitudes, fournir aux vocations les moyens de se manifester et ouvrir ainsi la porte des arts à ceux auxquels les métiers mécaniques offraient une trop faible ressource pour une intelligence artistique.

D'après les règlements primitifs, les enfants devaient être mis en apprentissage hors de la maison. Les révolutions qui venaient de troubler Rome, d'une manière si profonde, avaient contraint les directeurs à laisser tomber cet usage en désuétude. On avait alors tenté d'établir dans la maison même des ateliers d'apprentissage ; mais les faibles ressources dont on disposait ne permettaient pas d'avoir des maîtres capables et à demeure ; on fut obligé d'avoir recours à des ouvriers qui ne pouvaient consacrer aux jeunes gens que quelques heures par jour. L'instruction souffrait nécessairement de ce travail incomplet et irrégulier et le nombre restreint des métiers enlevait aux enfants la faculté de choisir selon leurs goûts et leurs aptitudes. Un autre inconvénient de cet état de choses, dont l'abbé Mastaï s'aperçut promptement, fut l'isolement dans lequel se trouvaient ces jeunes gens à leur entrée dans le monde. N'ayant jamais fréquenté les ateliers et les boutiques de la ville, ils se trouvaient sans relations avec les entrepre-

comme membre de l'Arcadie le nom de *Cléomèdes* qui signifie *celeber imperio vir*. C'était d'un bon augure. Ce nom, du reste, a fourni la matière d'une éloquente et touchante interprétation lue dans une des réunions des Arcades, en 1871, à l'occasion du Jubilé pontifical. Son autre nom fut *Metapeo*, nom métaphorique de la terre assignée à la culture de chaque arcadien. V. *Il Giubileo pontificale di S. S. papa Pio* IX *solennizato in otto adunanze della romana Academia degli Arcadi*. — Rome 1871.

neurs et les ouvriers de leur état et il leur devenait ainsi extrêment difficile de se procurer de l'ouvrage. L'abbé Mastaï comprit qu'il fallait absolument revenir à l'ancienne méthode la seule vraiment pratique et fructueuse. Les temps étaient devenus meilleurs et Rome, sous l'administration de son grand et saint pontife, jouissait d'une paix que rien ne semblait devoir troubler de longtemps. Il choisit donc des ouvriers habiles et honnêtes et il leur confia ses orphelins.

Il commençait déjà cette vie de désintéressement complet, qui fera plus tard sa gloire et sa force, en sacrifiant sa fortune particulière à l'amélioration de la nourriture et des vêtements de ses protégés. Pendant plus de six ans, volontairement ou comme directeur, il se consacra à cette œuvre modeste, n'ayant d'autre désir et d'autre ambition que de faire le bien et de se dérober à l'attention des hommes. Mais un dévouement si admirable dans un jeune homme si distingué par sa naissance, son savoir et ses vertus ne pouvait passer inaperçu. Pie VII, qui n'avait cessé de le suivre crut le moment venu de le mettre plus en évidence et de lui confier une mission importante et délicate. Il l'avait déjà nommé coadjuteur de Mgr Schmidt, chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, il allait lui donner une autre marque de sa confiance.

Les autorités républicaines du Chili, du Pérou, du Mexique, de la Colombie et de tous les pays d'Amérique qui venaient de secouer le joug de l'Espagne avaient exprimé le désir de faire un concordat avec le Saint-Siége. Il s'agissait de régler de graves questions : la situation temporelle et spirituelle du clergé, ses droits, ses devoirs étaient atteints par ces constitutions nouvelles sorties de ce mouvement d'indépendance qui avait ravi à l'Espagne la moitié d'un monde. Ces gouvernements sollicitaient du Saint-Siége l'envoi d'un légat. Pie VII choisit Mgr Muzi, archevêque de Philippes, pour remplir cette mission. Le jeune chanoine de Sainte-Marie *in via lata* lui fut adjoint en qualité d'auditeur.

La nouvelle de cette nomination causa à *Tata-Giovanni* une douleur inexprimable. C'est le 2 juillet 1823 que l'abbé Mastaï adressa ses adieux à sa jeune famille. L'un de ces enfants, devenu homme, a raconté en ces termes, dans la

chambre même où elle s'est passée, la scène déchirante de ces adieux : « C'est ici, disait-il, que j'ai assisté à l'une des scènes les plus tristes de ma vie. C'était le soir d'une belle journée d'été ; après sept années de séjour dans l'hospice, Mastaï, désigné pour faire partie d'une mission lointaine, devait nous quitter. Nous l'ignorions encore, et pourtant le moment de la séparation était venu. Nous remarquâmes que, pendant le souper, il n'avait pas proféré une seule parole. Au moment où, après avoir dit les grâces, nous allions nous lever de table, il nous fit signe de nous rasseoir et nous annonça la terrible nouvelle. Ce ne fut qu'un cri de douleur d'un bout à l'autre du réfectoire. Nous étions alors cent vingt-deux, grands et petits, et il n'y en eut pas un qui ne pleurât.

« Tous à la fois nous quittâmes nos places en désordre pour nous jeter dans ses bras. Les uns baisaient ses mains, les autres s'attachaient à ses habits ; ceux qui ne pouvaient le toucher l'appelaient des noms les plus tendres et le suppliaient de ne pas les abandonner. « Qui nous consolerait ? « Qui nous aimerait ? » Il fut si touché de notre désespoir que lui-même fondit en larmes, et serrant contre sa poitrine ceux qui se trouvaient le plus près de lui : « Je n'aurais « jamais cru, dit-il, que notre séparation dût être aussi « douloureuse. »

« Alors il s'arracha du milieu de nous et se précipita vers sa chambre ; mais il essaya vainement d'en fermer la porte. Nous y entrâmes après lui. Cette nuit-là personne ne dormit à *Tata-Giovanni*.

« Il nous recommanda le travail, la soumission à ceux qui devaient le remplacer, l'amour de Dieu et de nos semblables, le dévouement à tous les devoirs et à toutes les infortunes. Le jour se leva sur cette scène touchante. Nous entendîmes s'arrêter devant la porte la voiture qui devait nous enlever notre bienfaiteur. Une heure après, nous étions orphelins pour la seconde fois. »

C'est avec une profonde émotion qu'on parcourt cet humble asile, qu'on visite ces chambres encore pleines du souvenir de celui qui les habita. La classe où, jeune homme, Pie IX venait déjà donner des leçons aux orphelins est toujours la

même, si ce n'est que, depuis plusieurs années, les murs sont ornés de deux grandes et touchantes fresques. Dans l'une, l'abbé Mastaï offre pour la première fois le saint-sacrifice sur l'autel de la petite église, entouré des orphelins et en présence de son père et de sa mère. L'autre représente Pie IX, dans tout l'éclat de la majesté pontificale, visitant les orphelins Une modeste inscription redit les joies de la journée :

ALLA MEMORIA
DEL GIORNO FAUSTISSIMO
XI MAGGIO MDCCCLIII.
IN CUI LA SANTITA DE NOSTRO SIGNORE
PIO IX, P. M.
DEGNO DI SUA AUGUSTA PRESENZA
E DÈ SUOI LARGHI SUSSIDII
QUESTO OSPIZIO
CHE RESSE UN TEMPO CON AMORE E VIGILANZA
I DIRETTORI ET GLI ALUNNI
GRATI PER TANTI BENEFICII
DELL' AMANTISSIMO PRINCIPE E PADRE

Plus d'une fois, nous avons prié dans l'église où Pie IX a célébré sa première messe, nous avons visité les chambres qu'il occupa, le réfectoire où se passa la triste scène des adieux, et ce n'est jamais sans une profonde émotion que nous avons parcouru ces lieux bénis et que nous avons vu les jeunes enfants de *Tata-Giovanni*, à la figure ouverte, au regard limpide et pur, qui parlent du grand Pape comme s'ils avaient reçu ses soins, comme s'ils avaient été les témoins et l'objet de son dévouement aussi tendre que généreux. Quel est le secret de cet amour persévérant ? Pie IX sur le trône était toujours le père des orphelins de l'hospice Sainte-Anne.

# CHAPITRE III

## LA MISSION APOSTOLIQUE.

Départ de Mgr Muzi. — Mort de Pie VII. — Séjour à Gênes. — Léon XII. — Départ de Gênes. — La tempête. — La prison. — La traversée. — Le désert des Pampas. — Santiago. — Brillante réception. — Difficultés et échec de la mission. — Le départ. — Retour à Rome.

Le 3 juillet 1823, le légat pontifical, Mgr Muzi, accompagné du chanoine Mastaï et de l'abbé Sallusti, secrétaire de la légation, quittait Rome pour se rendre à Gênes où il devait s'embarquer sur l'*Héloïse*. Ils apprirent presque en arrivant dans cette ville la nouvelle de la mort de Pie VII. Le vénérable pontife, accablé de vieillesse, épuisé surtout par les fatigues et les luttes de son long et douloureux pontificat, s'était brisé la jambe en traversant une salle de son palais ; il n'avait pu supporter les suites de cette fracture et la mort avait suivi de quelques jours cette funeste chute.

Cet événement mettait fin à la mission de Mgr Muzi : il lui fallut donc attendre à Gênes l'élection d'un autre pape et de nouveaux ordres. Le chanoine Mastaï ressentit vivement la perte de Pie VII qui l'avait entouré d'un intérêt si affectueux, d'une sollicitude si sincère et aux prières duquel il devait le retour de sa santé.

Le 28 septembre, le cardinal Annibal della Genga était élu pape et il prenait le nom de Léon XII. Un de ses premiers actes en montant sur le trône pontifical fut de confirmer la mission de Mgr Muzi. Nos missionnaires virent arriver avec

joie l'heure du départ ; mais un contre-temps vint encore les retenir à Gênes. Leurs bagages étaient déjà chargés, qu'il leur fallut retourner à l'hôtel où il ne trouvèrent plus de logement. Sur la proposition de l'abbé Mastaï, ils allèrent frapper à la porte de l'archevêché de Gênes et y demander l'hospitalité pour quelques jours. Mgr Lambruschini occupait alors le siége métropolitain de cette ville et il les reçut avec empressement et magnificence. Singulière destinée des choses humaines ! Vingt-cinq ans plus tard le modeste chanoine et le grand prélat se rencontraient au conclave. Lambruschini, secrétaire d'Etat, honoré, influent, pouvait espérer la tiare, comme récompense des grands services qu'il avait rendus à l'Eglise, sous le pontificat de Grégoire XVI ; mais la Providence en avait destiné autrement et le simple auditeur de nonciature de 1823 était proclamé Pape !

Le 5 octobre, l'*Héloïse* prenait enfin le large : les premiers jours de navigation furent heureux ; mais bientôt une affreuse tempête s'éleva, jeta le navire sur les côtes de la Catalogne et fit courir à l'équipage les plus grands dangers. Les vents calmés, ils purent gagner la rade de Palma où les attendaient d'autres ennuis.

L'*Héloïse* avait à peine jeté l'ancre que les autorités de l'île la condamnèrent à vingt jours de quarantaine sous le futile prétexte qu'elle avait touché à des pays ravagés par la peste. On visita le vaisseau, on voulut voir tous les papiers, vérifier tous les passeports. Cette perquisition ayant fait connaître la mission apostolique dont le prélat était chargé, on lui intima l'ordre de descendre à terre. Mgr Muzi prit avec lui l'abbé Mastaï et laissa à bord l'abbé Sallusti. Ils étaient à peine débarqués qu'une troupe de soldats se jeta sur eux et les conduisit à la prison du Lazaret. Cinquante ans plus tard, dans une circonstance douloureusement solennelle, Pie IX rappellera ces premiers débuts qu'il fit dans la vie publique. « Je me souviens, dit-il, quand je suis allé au Chili ; c'était pendant la guerre d'Espagne, sous la Restauration française, quand la France rétablit sur son trône Ferdinand VII. Le bâtiment sur lequel j'étais s'arrêta à Palma, dans les îles Baléares. Les autorités espagnoles le retinrent sous

prétexte qu'on ne pouvait aller au Chili sans la permission des Cortès. On me mit tout simplement en prison ; c est alors que j'ai compris la nécessité de l'indépendance du Pape. Du bateau on m'envoyait des rations de nourriture. J'appris alors les *furberie* (ruses) des prisonniers pour correspondre. Nous mettions nos billets dans de la mie de pain et l'on m'envoyait les nouvelles par ce moyen. C'est comme cela que j'ai appris l'affaire du Trocadéro où le général espagnol fut vaincu par le duc d'Angoulême.

« Après cette défaite, on ne pensa plus au pauvre chanoine et on nous laissa partir. Nous arrivâmes à Gibraltar, où il y avait la liberté, comme partout où règne l'Angleterre [1]. »

D'autres incidents les attendaient en pleine mer. A la pointe des Canaries, l'*Héloïse* est abordée par un brick colombien et son pont, ses cabines sont tout à coup envahies par une bande de flibustiers armés jusqu'aux dents. Délivrée de ces visiteurs dangereux, l'*Héloïse,* surprise par un calme plat fût obligée de naviguer dans le voisinage d'un négrier qui retournait à Rio-Janeiro, chargé de *marchandise humaine.* « Le cœur de Mastaï se brisait à la vue de ces malheureux esclaves qui apparaissaient, sur le pont, nus et enchaînés comme des bêtes fauves.

« Les deux navires furent prêts de s'aborder, et par une concordance bizarre, au moment où les lamentations de ces infortunés arrivaient jusqu'à lui, mêlées au retentissement de leurs fers, Mastaï vit de l'autre côté se dresser à l'horizon comme une tache sinistre, entre le double azur du ciel et des flots, le rocher de Sainte-Hélène! Napoléon venait d'y rendre le dernier soupir [2]. »

1. Paroles adressées au corps diplomatique réuni autour de Pie IX dans la matinée du 20 septembre 1870. — Pendant le concile, l'évêque d'Angoulême présentant un jour à sa sainteté quelques prêtres de sa ville épiscopale, le saint-père prononça ces autres paroles : « Ah! ah! Angoulême! c'est un nom qui m'est bien doux et qui m'a délivré de prison. Car j'ai été en prison autrefois et je déclare qu'il n'y faisait pas bon. C'était sous la Restauration... on vint nous dire : Le duc d'Angoulême est entré en Espagne et vous êtes libres... »

2. Vie de Pie IX par Félix Clavé. — Paris, 1848.

Enfin, après avoir essuyé une seconde et horrible tempête, l'*Héloïse* entra dans le Rio de la Plata, le 1er janvier 1824. A Buenos-Ayres, les envoyés du Pape furent reçus avec enthousiasme par la population ; mais le gouvernement républicain voyant avec ombrage les marques de respect et d'amour dont on les entourait, ne leur permit pas de séjourner dans cette ville, ils furent contraints de partir aussitôt et le légat ne pût pas même prendre le temps d'administrer le sacrement de confirmation dans la cathédrale.

Ils se mirent donc en route pour Santiago, à travers les déserts des Pampas. On ne saurait redire toutes les souffrances de ce long et périlleux voyage. Marchant sous un soleil de feu, manquant d'eau, de vivres, couchant dans d'affreuses cavernes ou sous un ciel couvert de brouillards malsains, ils avaient de plus la crainte, à chaque instant, d'être massacrés par les sauvages, ou dévorés par des bêtes fauves.

L'abbé Sallusti, dans le récit détaillé qu'il a fait de ce voyage, semble se plaire à faire ressortir la patience et la gaieté du chanoine Mastaï. Nous pouvons d'autant mieux croire le narrateur qu'il était loin de supposer alors que l'auditeur dont il faisait un éloge si vrai et si désintéressé serait un jour Pape. Il le représente soutenant le courage de tous ; par son activité et sa prévoyance, il trouvait souvent le moyen de diminuer les dangers et d'adoucir les rigueurs du chemin.

A *las Hermanas*, nos voyageurs furent obligés de coucher dans une caverne dont les murs, fabriqués d'ossements et de débris exhalaient une odeur fétide ; à *Desmochados*, ils faillirent être surpris par des sauvages qui, quelques heures apres leur passage, massacraient vingt-deux muletiers qui s'étaient arrêtés dans le même lieu ; au *Charillo*, ils passèrent la nuit sur la terre nue et, à leur réveil, ils se trouvèrent entourés d'horribles crapauds noirs dont ils ne pouvaient se débarrasser. L'abbé Mastaï conservait un calme étonnant S'il s'agissait de dormir à la belle étoile, il rappelait le souvenir des pauvres enfants recueillis par *Tata Giovanni* sur les dalles du Panthéon ; si le dîner était maigre ou de

mauvaise qualité, il disait que beaucoup de pauvres s'estimeraient heureux d'en avoir autant et, quand la pluie tombait et que le vent grondait, à travers les grands arbres de la forêt, il pensait aux matelots exposés à la fureur des flots. A chaque instant, il avait à la bouche quelques vers de Virgile ou du Tasse, quelques sentences extraites des pères de l'Église. L'abbé Sallusti lui répondait par des citations de Métastase et ainsi le temps s'écoulait sans trop de tristesse et d'ennui.

Enfin, après trois mois de voyage, ils arrivèrent à Santiago, le 17 mars 1824. La population les reçut avec de grandes démonstrations de joie et de respect ; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que les autorités étaient loin de partager cet enthousiasme populaire. Ils comprirent vite, à leur premier accueil, qu'ils auraient à lutter et à souffrir. On les conduisit, il est vrai, processionnellement à la cathédrale, on les introduisit solennellement dans la grande salle du palais du Directoire, on les invita à un repas diplomatique dans lequel la richesse de la vaisselle le disputait au nombre et à la délicatesse des mets ; mais on leur assigna un logement si incommode et si étroit que l'abbé Sallusti fût obligé d'établir son cabinet de travail dans un corridor qui recevait d'une cour voisine peu de lumière et beaucoup de vent. Le gouvernement du Chili s'était engagé à pourvoir à tous leurs besoins, mais il se montra si avare et si mesquin dans l'accomplissement de ses promesses, que Mgr Muzi et ses compagnons furent bientot réduits à vivre d'aumônes.

Tous les moyens furent mis en œuvre pour paralyser leur mission et l'on ne consacra pas moins de trois mois à la vérification de leurs pouvoirs. Quand ils commencèrent à accorder la sécularisation aux religieux qui la demandaient, quoique ce fût un des principaux buts de leur voyage, le gouvernement refusait d'accepter leurs décisions et les tribunaux s'opposaient à leur enregistrement. Bien plus, comme si trois mois n'avaient pas suffi à l'examen de la bulle pontificale, on les contraignit de la présenter une seconde fois à la sanction du Congrès. Les choses en vinrent à ce point qu'après sept mois de luttes incroyables, d'efforts inouïs, le

nonce demanda ses passe ports et, le 19 octobre 1824, il reprenait, avec ses compagnons, le chemin de l'Europe.

Ils quittèrent Santiago emportant les regrets et les sympathies de la ville entière qui voulut assister à leur départ et leur donner ainsi une dernière et solennelle preuve le leur profonde et sincère vénération.

L'abbé Mastaï parlait l'espagnol avec une rare facilité et sa piété, sa douceur, sa science avaient captivé tous les esprits. « Un jour qu'il se rendait de Valparaiso à Lima sur un petit bâtiment chilien, il fût surpris par un affreuse tempête. Le bâtiment allait se briser sur des rochers, lorsqu'il fût accosté par une barque que montaient quelques nègres, sous la conduite d'un pauvre pêcheur nommé Bako. Bako se rendit à bord du bâtiment chilien, et, remplaçant le pilote, il parvint, grâce à la parfaite connaissance qu'il avait de ces parages, à le faire entrer dans le petit port d'Arica.

« Le lendemain l'abbé Mastaï se rendit dans la cabane de son libérateur, et, pour lui témoigner sa reconnaissance, il lui laissa une bourse contenant 400 piastres (près de 2,000 fr.)[1]

Le retour de nos missionnaires ne s'effectua pas sans épreuves. Partis de Montevideo, le 3 octobre, ils furent assaillis, au cap Saint-Antoine, par la tempête et après avoir passé la ligne de l'équateur, l'abbé Mastaï, suffoqué par la chaleur, brisé par les fatigues du voyage, tomba gravement malade. Ses compagnons l'entourèrent des soins les plus affectueux et, malgré l'impossibilité de lui procurer, en pleine mer, le soulagement et le repos qu'exigeait son état, Dieu, qui avait des vues si admirables sur lui, le conserva. Ils arrivèrent à Gênes le 5 juin 1825.

A peine de retour à Rome, l'abbé Mastaï se rendit à *Tata Giovanni* et vint reprendre, auprès de ses chers orphelins, sa vie modeste et dévouée. Mais Léon XII, voulant donner à son zèle un plus vaste champ, le nomma président de l'hospice Saint-Michel.

1. J. Chantrel : *Le roi Pie IX.*

# CHAPITRE IV

## L'HOSPICE SAINT-MICHEL.

Description — Les orphelins. — Les vieillards. — L'abbé Mastaï à l'hospice Saint-Michel. — Ses réformes. — Léon XII le récompense.

Sur la rive droite du Tibre, en face de l'Aventin, à l'endroit où le fleuve, dans ses replis célèbres, vient baigner la colline, s'élève un immense édifice dont la façade domine le quai de *Ripa-Grande*. Là, toutes les misères et toutes les faiblesses semblent avoir été réunies pour y recevoir des consolations et des secours. La vieillesse des deux sexes y trouve un asile et un refuge contre les duretés de l'âge et les injustices de la fortune ; la jeunesse y reçoit les soins et les tendresses du foyer paternel dont a été privée son enfance et une sollicitude prévoyante et éclairée songe aux besoins futurs de sa vie, en la formant à la vertu et en lui fournissant, par l'apprentissage d'un état, les moyens de pourvoir à son existence.

Les constructions et les dépendances de cet hospice occupent une superficie de 27,720 mètres. C'est une suite et une accumulation de corps de logis, de cours, d'ateliers, de chapelles, d'églises. Cet établissement se divise en quatre communautés séparées, qui nourrissent et entretiennent plus de huit cents individus. Les deux communautés les plus importantes sont celles qui comprennent les enfants et les jeunes gens des deux sexes. Les garçons sont ordinairement

au nombre de deux cent cinquante, divisés en cinq chambrées, suivant leur âge. Pour être admis il faut être orphelin, né à Rome ou dans les Etats pontificaux, et avoir moins de douze ans. Ils reçoivent une excellente instruction religieuse et littéraire. L'enseignement professionnel comprend tous les métiers, depuis celui d'imprimeur et de relieur, jusqu'à ceux de tailleur, de cordonnier, de chapelier, etc. Une fabrique importante de draps, une manufacture de tapisseries qui peut lutter avec celle des Gobelins, font la richesse et la gloire de l'établissement. L'enseignement artistique n'est point négligé : il y a des classes de sculpture, d'ornementation, de ciselure, de peinture.

« A vingt ans, le jeune homme est émancipé. Cette forte éducation a fait de l'enfant abandonné un homme. On le revêt d'un havre-sac, on lui glisse, avec une dernière bénédiction, une somme de trente écus et on le lance dans la vie à la garde de Dieu. En quittant Saint-Michel, il emporte ce que nous, fils plus heureux, nous emportons de la maison de notre père : un souvenir qui charme et qui attire. C'est là la gloire de cette incomparable institution. Si l'enfant tombé de son giron ne devient qu'un modeste artisan du Transtevère, il reviendra le dimanche saluer ses maîtres ; s'il devient un *Mercureï ou un Calamata*, il enverra ses œuvres, comme un pieux hommage, à sa mère nourricière, et les étrangers s'arrêteront surpris et émus, dans les parloirs de Saint-Michel, devant les gravures de ces illustres et reconnaissants orphelins [1]. »

L'éducation des orphelines, au nombre de plus de deux cents ne laisse rien à désirer ; on pense avant tout aux besoins de leur condition future et on les forme surtout aux travaux de la cuisine, de la lingerie et de la couture. Elles ont de vastes ateliers où elles confectionnent des soieries d'une rare délicatesse, des rubans, des broderies d'une grande élégance : elles avaient le privilége spécial de fabriquer des ornements de laine qui servaient aux troupes pontificales.

1. Lefebvre : *Les Établissements charitables de Rome.*

Quand elles quittent l'établissement, elles reçoivent une dot qui leur permet de se marier ou d'entrer au couvent si Dieu les y appelle.

Plus de deux cents vieillards des deux sexes achèvent de composer la famille de Saint-Michel. Ce vaste hospice a tout le mouvement et l'importance d'une cité : la tenue et la propreté ne laissent rien à désirer. Les pauvres y sont traités avec respect, l'enfance avec amour. On l'a dit avec vérité : à Rome, la maison des pauvres est beaucoup mieux tenue que les palais.

« Telle est cette grande création du génie et de la charité de l'Eglise romaine, et où se trouvent rassemblés fonctionnant avec un ordre admirable une école d'arts et métiers, une école de beaux-arts et de musique, une école polytechnique, un ouvroir de jeunes filles, deux asiles pour la vieillesse et une maison de correction : prodigieux ensemble qui ne se rencontre nulle part ailleurs, qui a précédé d'un siècle les institutions des nations les plus fières de leurs progrès et qui est vraiment une des merveilles de Rome chrétienne et du monde [2]. »

Ces détails nous ont paru nécessaires pour bien faire comprendre l'importance de l'établissement dont la direction était confiée à l'abbé Mastaï. L'état précaire dans lequel se trouvait alors cette fondation séculaire rendait cette charge aussi périlleuse qu'honorable. Le besoin d'une main ferme, d'un œil vigilant, d'un esprit perspicace et intègre se faisait sentir à la tête de cette administration dans laquelle, avec le temps, de graves abus s'étaient glissés. A la faveur des bouleversements et des changements politiques, des dilapidations avaient eu lieu, les finances étaient en mauvais état, et les règlements avaient perdu de leur vigueur primitive. En choisissant le jeune chanoine pour réparer tous ces désastres, Léon XII ne s'était pas trompé ; il avait trouvé en lui un administrateur habile et prudent, et bientôt le déficit annuel disparut du budget de l'hospice.

Mais il ne suffit pas au nouveau directeur d'avoir remis les

2. H. de Riancey.

finances en bon état et d'avoir donné au budget une base solide ; il songea encore à augmenter ses revenus en intéressant les jeunes gens et les faisant participer à la prospérité de l'œuvre elle-même.

Jusqu'ici les enfants, employés comme ouvriers dans les ateliers et les manufactures de l'hospice, n'avaient reçu aucun salaire on se contentait de les gratifier, à leur sortie, d'une somme de trente écus. Ce système parut injuste au nouveau président ; il avait en outre celui de les laisser indifférents à la qualité et la quantité du travail. Il proposa donc au conseil de direction d'admettre désormais l'ouvrier au partage des bénéfices résultant de son travail. Cet avis fut adopté, et l'on ouvrit un grand livre sur lequel on porta au compte des élèves la moitié du produit de leur industrie.

L'abbé Mastaï était prévoyant, et, tout en cherchant l'avantage des enfants qui lui étaient confiés, il n'oublia pas que cet argent, s'il était laissé à leur disposition, pourrait être promptement gaspillé, et il décida que les sommes ainsi gagnées devraient être déposées dans des maisons de banque où, accumulées avec les intérêts, elles formeraient à l'élève un capital fort utile au moment de son établissement dans le monde.

« En associant l'apprenti-ouvrier aux profits que son travail contribuait à réaliser, l'abbé Mastaï allait au-devant d'un des besoins les plus impérieux, d'un des problèmes les plus menaçants des sociétés industrielles ; il en indiquait la solution, et cela sans études, sans système, par l'instinct d'un cœur droit, par la seule inspiration de la charité et du bon sens, par l'application du sentiment chrétien appliqué à l'économie intérieure de la manufacture et de l'atelier [1]. »

Ces sages et utiles réformes ravirent Léon XII, qui, appréciant le mérite de l'abbé Mastaï, voulut le récompenser et lui fournir l'occasion de faire un bien plus considérable dans l'Église. Le siége archiépiscopal de Spolète, sa ville natale, était vacant, il désigna le directeur de l'hospice Saint-Michel pour l'occuper.

1. Félix Clavé. *Vie de Pie IX*.

Le 21 mai 1827, Léon XII préconisait le chanoine Mastaï archevêque de Spolète. Le pontife déclarait que ce choix lui était personnel et que l'élu lui était particulièrement cher. Du reste, dans la bulle de sa nomination, il énumérait en ces termes les qualités du nouveau prélat : « Pour consoler l'Eglise de Spolète de son veuvage, disait le Pape, nous avons jeté les yeux sur vous... prêtre du Seigneur, zélé prédicateur de la parole divine et confesseur de l'un et l'autre sexe, parce que étant maintenant président de l'hospice apostolique et membre de la députation permanente des hospices, vous avez professé la foi catholique suivant les dogmes enseignés par le siége apostolique, et parce que nous avons d'admirables et irrécusables preuves de la pureté de votre vie, de l'honorabilité de votre caractère, de votre science dans les choses spirituelles, de votre habileté dans les choses temporelles, et de beaucoup d'autres qualités éminentes dont il a plu à Dieu d'enrichir votre personne. »

Le 3 juin, jour de la Pentecôte, M^gr^ Mastaï recevait, dans la basilique Eudoxienne dédiée à saint Pierre-ès-Liens, la consécration épiscopale des mains du cardinal Castiglioni, qui devait bientôt monter sur le siége de Saint-Pierre sous le nom de Pie VIII.

A peine sacré évêque, le futur pape, qu'on pourrait justement appeler le père des pauvres et du peuple, se faisait inscrire parmi les membres de l'archiconfrérie de la Trinité des pèlerins. « Je suis moi-même un de vos confrères, dirait-il un jour à une députation de cette admirable et ancienne confrérie. Dès 1827, le jour même où je reçus la consécration épiscopale, je me fis inscrire dans votre Société, et je vous avoue que je me le rappelle avec bonheur. Notre institut est de recevoir les pèlerins ; mais n'oublions pas que nous sommes pèlerins nous-mêmes sur cette terre, qui n'est que la voie qui conduit au ciel, notre vraie patrie [1]. »

L'archevêque de Spolète ne pouvait pas commencer sous de meilleures auspices sa vie épiscopale.

1. *Discours de N. S. P. le Pape Pie IX etc.* — le 8 décembre 1871.

# CHAPITRE V

## L'ARCHEVÊQUE DE SPOLÈTE

Etat du diocèse de Spolète. — Prudence de Mgr Mastaï. — Réformes. — Le clergé. — Visites pastorales. — Les prisonniers. — Mouvements politiques. — Le carbonarisme. — Conclave. — Grégoire XVI. — Révolution de Bologne. — Les révoltés aux portes de Spolète. — Fuite et retour de l'archevêque. — Il désarme les conjurés. — Les Napoléon. — Un tremblement de terre. — Charité de l'archevêque de Spolète. — Le concert d'argent. — Mgr Mastai nommé évêque d'Imola. — Regrets et affection des Spolétains.

Spolète était le chef-lieu de l'Ombrie ; elle était fière d'avoir donné le jour au glorieux pape qui gouvernait l'Église. Léon XII entourait sa ville natale d'une sollicitude aussi filiale que paternelle, et il crut lui en donner une preuve éclatante en désignant le chanoine Mastaï pour succéder à Mgr Marius des barons Ancagnani. Ce prélat, d'une rare vertu et d'un grand cœur, était descendu dans la tombe en emportant tous les regrets de ces diocésains. Malheureusement, sa santé délicate et une paralysie qui vint le saisir dans les dernières années de son pontificat ne lui avaient pas permis de déployer l'activité nécessaire dans l'administration de son vaste diocèse. Plusieurs abus s'étaient glissés à l'ombre de cette impuissance ; les liens de la discipline s'étaient relâchés, et un grand désordre régnait dans la gestion des biens ecclésiastiques. Beaucoup de paroisses manquaient de pasteurs parce qu'elles n'avaient pas de revenus suffisants pour l'entretien d'un curé. D'un coup d'œil,

le nouvel archevêque mesura la gravité du mal, et se mit aussitôt à l'œuvre. Il procéda avec calme, sans précipitation. Les esprits ardents et exagérés, comme il s'en trouve partout, ne comprenant pas cette sage lenteur, commencèrent à murmurer; ils l'accusèrent d'inertie et d'imprévoyance, et ils disaient tout haut que le nom seul de l'évêque était changé.

L'archevêque laissa dire et continua son œuvre en silence. Un an était à peine écoulé que déjà les détracteurs de son administration étaient obligés de lui rendre justice. En effet, le zèle du clergé était réveillé par des exercices spirituels, la discipline des monastères reprenait sa ferveur primitive, l'ordre était revenu partout. Des établissements pour l'instruction de la jeunesse, des asiles pour les orphelins, des associations pour procurer de l'ouvrage aux artisans semblaient naître comme par enchantement. Mgr Mastaï songeait au bien des paroisses, au salut des âmes, et remplaçait sans bruit, par des jeunes gens, ceux que l'âge ou les infirmités rendaient impuissants à faire le bien. Il savait opérer ces changements avec tant de douceur et d'égards pour ceux qui étaient l'objet de ces pénibles mesures que le moindre mécontentement ne se fit pas jour, et que, partout, au contraire, les esprits et les cœurs lui rendaient hommage et saluaient avec joie ces réformes. Il s'adressa à Léon XII afin d'obtenir de la Chambre apostolique des revenus pour suppléer à l'insuffisance de ceux des paroisses de son diocèse, et il eut bientôt la joie de pouvoir envoyer aux populations, deshéritées depuis longtemps des bienfaits de la résidence pastorale, des prêtres selon son cœur.

Le palais archiépiscopal devint bientôt le rendez-vous des hommes de toutes les opinions et des partis les plus divers : tous rencontraient près du pontife un accueil plein de mansuétude, tous pouvaient compter sur son dévouement : la confiance et l'amour entouraient l'archevêque de Spolète.

Le séminaire, presque désert, fût l'objet de ses prédilections, il le réforma selon les prescriptions du concile de Trente et il eût la joie d'y compter bientôt soixante et dix

élèves auxquels il s'efforça d'inculquer des vertus et une science propres à les rendre capables de défendre et de servir l'Église. Chaque année il leur donnait lui-même les exercices spirituels. Au milieu de ses prêtres, il ressemblait à un père plein de bonté et de prévoyance.

Pendant les cinq années qu'il gouverna le diocèse de Spolète, Mgr Mastaï visita toutes les localités quelque solitaires et inaccessibles qu'elles fussent, et dans les hameaux isolés des Apennins, qui sont sur les frontières de l'Abruzze, on conserve encore le souvenir de la tendre charité avec laquelle, se faisant petit avec les petits et tout à tous, il catéchisait les enfants, réconciliait les ennemis, avertissait les pécheurs, soulageait la misère des familles entières et, pénétrant jusque dans de véritables taudis, il s'approchait de la couche des pauvres malades, et les consolait par ses aumônes et ses bénédictions [1]. Il se rendait compte par lui-même des besoins des populations pour leur venir en aide, et il encourageait les pasteurs dans les efforts de leur zèle pour améliorer leurs paroissiens; il les aidait à surmonter les obstacles et à vaincre les difficultés qui entravaient parfois leur action bienfaisante.

Les malheureux avaient le privilége de l'attendrir et d'attirer ses regards. Les prisonniers furent dès le principe l'objet de sa sollicitude, il les visitait et, plus d'une fois, il chercha à adoucir leurs peines et à diminuer leurs privations. Ces infortunés l'appelaient leur père et leur ami; sa présence dans ces sombres réduits apportait toujours une lueur de joie et un rayon d'espérance. L'un d'eux, coupable d'un grand crime, fut condamné au dernier supplice; l'heure de l'exécution de la fatale sentence approchait et ce malheureux se livrait à tous les excès d'une âme devenue la proie de la colère et de la haine. Luttant entre l'espérance et le désespoir, courbé sur ses chaînes, fixant le sol de son cachot, l'âme déchirée de remords, parfois il répandait d'abondantes larmes, puis, pris tout à coup de fureur, il blasphémait avec rage le nom de Dieu et il refusait tous les secours de la religion.

1. *Unita Cattolica* du 7 avril 1877.

L'archevêque est prévenu, il se rend aussitôt à la prison, s'approche du pauvre condamné, l'aborde avec bonté, lui parle des miséricordes infinies de Dieu, et l'exhorte à se repentir. Touché par l'accent de cette douce et persuasive parole, le prisonnier sent tout à coup son désespoir s'évanouir, sa haine tomber, il fond en larmes, se jette aux genoux du prélat, et meurt réconcilié avec Dieu.

La révolution opérée en France, en 1830, avait ébranlé l'Europe ; la Belgique s'était affranchie du joug de la Hollande et la Pologne commençait cette lutte sanglante qui devait être si funeste à sa liberté comme à sa foi. L'Italie depuis longtemps travaillée par les sociétés secrètes, animées d'une haine implacable contre l'Église, cachait dans son sein un volcan que ces événements firent éclater.

Les souverains de l'Europe, imprévoyants ou liés eux-mêmes par des engagements occultes, favorisaient le progrès du carbonarisme par une politique hostile au saint-siége. Léon XII, inaccessible à la peur ne s'était point trompé dans sa clairvoyance, il avait prévu ces malheurs et en mourant il s'effrayait de l'avenir. « Et nous avons averti les princes, disait-il un jour au cardinal Bernetti, et les princes dorment ! Et nous avons averti leurs ministres, et les ministres n'ont pas veillé ! Et nous avons annoncé aux peuples les calamités futures et les peuples ont fermé les yeux et les oreilles ! Pie VIII succédait à l'intrépide pontife et, après quelques mois de règne, il descendait dans la tombe, le 30 novembre 1830. Pendant la tenue du conclave, des conspirations se firent jour non-seulement dans les provinces pontificales, mais à Rome même. Des officiers, des soldats, des étudiants de la province, quelques romains peu nombreux, de mauvaise réputation, cherchèrent à suppléer au nombre par l'audace, organisèrent une révolte et tentèrent de s'emparer du fort Saint-Ange aux cris de : Italie ! Rome ! Liberté ! La vigilance de la police romaine déjoua leur projet, on arrêta les conjurés ; tout s'était terminé par une petite rixe sur la place Colonna.

Le 2 février 1831, le cardinal Maur Cappellari, religieux camaldule était élu pape, et prenait le nom de Grégoire XVI.

Il était à peine monté sur le trône qu'une révolution éclatait dans les rues de Bologne, dans la soirée du 4 février, et se répandait rapidement dans toutes les cités voisines. Les rebelles, ne trouvant pas de résistance, s'imaginèrent avoir remporté une victoire complète : Bologne se déclara en république, et son président, l'avocat Vicini, déclara le gouvernement temporel du Pape déchu de fait et de droit. Les nouveaux gouvernants envoyèrent aussitôt des ambassadeurs en Toscane pour solliciter l'amitié du grand-duc.

L'Autriche offrit alors son appui au saint-siége. Sans le refuser, Grégoire XVI envoya d'abord à Bologne le cardinal Benvenuti avec la mission de rétablir s'il était possible l'autorité pontificale.

Au même moment, la duchesse de Parme, sous la menace de ses sujets, quittait ses états, et le duc de Modène, obligé de fuir devant l'émeute, se retirait à Mantoue. Les deux princes réclamèrent aussitôt le secours de l'Autriche qui ne se fit pas attendre. Huit cents autrichiens eurent promptement raison des révoltés et Parme et Modène rentrèrent sous l'obéissance de leurs souverains légitimes.

Cette défaite ne ralentit en rien l'ardeur des conjurés de Bologne, ils tinrent tête à l'armée autrichienne : il y eût plusieurs combats sanglants. Toutefois les autrichiens gagnaient chaque jour du terrain, ils poursuivaient à outrance les rebelles qui, pourchassés, allaient toujours, suscitant partout la révolte et pillant les villes qu'ils traversaient. Ils arrivèrent ainsi, au nombre de cinq mille, jusqu'aux portes de Spolète.

La situation des évêques, dans les provinces où grondait l'émeute, etait pleine de périls et de difficultés. Plusieurs même ne purent sauver leur vie que par la fuite. Mgr Mastaï fut de ce nombre. La veille du dimanche des Rameaux, le 26 mars 1831, il prit le chemin de Monte-Luco, accompagné seulement de deux serviteurs qu'il congédia bientôt. Nous ne décrirons point les souffrances de cette fuite au milieu des montagnes, par des chemins affreux, marchant toujours, même pendant la nuit. Pie IX lui-même a fait allusion à ces événements et nous nous contenterons de rapporter ses

paroles : « Il y a quarante-deux ans, disait-il en 1873 à un cercle catholique de femmes romaines, une autre révolution éclata. J'étais alors évêque, et comme les révolutionnaires prennent toujours pour point de mire les hommes appartenant à l'Église lorsqu'ils font leur devoir, on m'avisa que je pourrais bien être pris moi aussi, et jeté en prison sans savoir pourquoi. Je me décidai alors à m'éloigner de mon siége, et je fis dix milles sans m'arrêter, à travers les montagnes.

« Après une si longue route, je me sentis fatigué. Je vis une chaumière, j'y entrai, et j'y trouvai deux bonnes personnes, deux sœurs, je crois, occupées au travail dans la paix et la tranquillité. En voyant leur évêque entrer dans leur pauvre demeure, elles le reçurent les larmes aux yeux. Puis me voyant fatigué comme je l'étais, elles m'offrirent avec la plus grande bienveillance un peu de vin et de pain pour restaurer mes forces. Je vous assure que je me sentis bien soulagé et que je sus gré à ces femmes de leur bonne volonté et des égards qu'elles eurent pour moi dans cette circonstance [1]. »

Mgr Mastaï s'était retiré au couvent des capucins dans le voisinage de Léonessa, la dernière ville de son diocèse, sur les confins du royaume de Naples. Dès qu'on apprît l'arrivée de l'archevêque une députation des habitants vint le conjurer de venir au milieu d'eux. Le prélat céda à leurs prières et fut reçu au son des cloches et aux acclamations du peuple qui accourut à sa rencontre. Dans une touchante allocution, qui arracha bien des larmes, le bon archevêque déclara qu'il n'avait pas fui par crainte de ses diocésains, mais plutôt pour éviter un crime aux ennemis de sa chère Spolète.

L'archevêque reçut le surlendemain une dépêche du cardinal légat d'Ancône qui le nommait délégat extraordinaire des provinces de Rieti et de Spolète. Cette nomination imposait à Mgr Mastaï de nouveaux devoirs, il n'hésita pas et il

1. Discours adressé au Cercle des femmes du peuple du sacré-cœur de Jésus, le 23 février 1873. — V. le *Recueil des discours de N. S. P. le pape Pie IX, etc.*

reprit le chemin de sa ville archiépiscopale. Sa rentrée à Spolète fut un véritable triomphe ; les habitants voulurent, malgré lui, dételer les chevaux de sa voiture et ils le portèrent eux-mêmes jusqu'à son palais. Son retour les avait comblés de joie et ils étaient assurés que sa présence suffirait pour pacifier tous les esprits.

Les bandes du général Sercognani entouraient la ville et elles menaçaient d'y pénétrer pour la piller avant de fuir dans les montagnes où ils espéraient pouvoir se mettre à l'abri des poursuites autrichiennes. Les habitants n'espéraient la délivrance que de l'intervention de leur archevêque. En lui envoyant les pouvoirs de délégat extraordinaire et en lui confiant le soin de rétablir la paix, Grégoire XVI ne lui avait envoyé aucune force militaire : la meilleure volonté et les négociations les plus habiles pouvaient échouer en présence de cette troupe armée et furieuse. Mgr Mastaï ne se découragea pas néanmoins, il déploya vis-à-vis des rebelles toute la diplomatie, toute la douceur dont il était capable. Il les harangua, leur prouva l'inutilité de leur résistance : les dangers dont ils menaçaient la ville loin de les sauver aggraveraient encore leur situation déjà si compromise, en face de l'armée autrichienne s'avançant à grands pas, prête à s'emparer d'eux et disposée à sévir. Devant cette perspective inévitable, il ne restait plus qu'un seul moyen de salut : consigner leurs armes entre ses mains, faire leur soumission et se disperser avant l'arrivée des troupes impériales. De son côté l'archevêque s'engageait à leur donner des secours en argent et un sauf-conduit. Ces bons procédés, ce ton paternel et loyal attendrirent ces jeunes gens : leur ardeur pour la guerre s'éteignit et ils déposèrent aux pieds du prélat les armes dont un instant auparavant, ils étaient bien résolus à se servir pour l'indépendance de leur patrie. Merveilleuse et étonnante victoire remportée par la douceur et la mansuétude évangéliques ! Ce fut sans doute l'un des plus beaux jours de la vie du saint et illustre prélat auquel la Providence en ménageait encore de si grands et de si solennels.

En apprenant la nouvelle de ce succès, Spolète fut dans la joie et la ville s'illumina comme par enchantement. Les armes

remises par les révolutionnaires se composaient d'épées, de pistolets, de fusils et de cinq canons. Déposées d'abord dans le palais archiépiscopal, elles furent ensuite envoyées à Rome, comme un noble trophée de la victoire remportée par la bonté d'un archevêque sur la démence et la haine de révoltés furieux [1].

Parmi les conspirateurs, se trouvèrent deux jeunes hommes d'autant plus coupables que leur famille entière et eux-mêmes devaient aux pontifes de Rome un asile que leur refusaient toutes les cours de l'Europe. La révolution italienne avait cherché des chefs dont le nom eut assez d'éclat pour entraîner les masses et agir, même au dehors, sur l'opinion. Elle trouva sur la route les deux fils de la reine Hortense. L'un d'eux, l'aîné, le prince Napoléon habitait Florence; le second, Louis Napoléon, venait d'être forcé de quitter Rome où l'on avait trouvé étrange qu'au moment du conclave, il eut orné son cheval d'une chabraque tricolore [2].

Louis Napoléon rejoignit son frère à Florence et le détermina à prendre parti pour la *cause italienne*. Les deux frères écrivirent même une lettre à Grégoire XVI pour le sommer de se débarasser

1. V. l'*Unita Cattolica*, 7 aprile 1877. — *Souvenirs historiques de la vie épiscopale de N. S. P. le pape Pie IX, Spolète*, publié par la commission du sanctuaire de Notre-Dame Auxiliatrice de Spolète. – M. l'abbé Margotti, fait remarquer qu'à l'occasion de ce fait on a brodé, même avec de bonnes intentions, cent historiettes manquant absolument de fondement. Nous en citerons une comme échantillon, dit-il. Elle se lit dans l'histoire de B. Grandoni, intitulée *Regno temporale di Pio nono* (Roma, 1848) et elle fut recopiée ensuite par l'abbé don Maurice Marocco dans sa vie de Pie IX, et nous pouvons ajouter par presque tous les historiens français. Ils racontent que Mgr Mastaï arracha des mains d'un officier pontifical une liste de rebelles, ou accusés, ou suspects, de son diocèse et que pour les soustraire tous au peines et vexations du fisc il la jeta au feu. En conséquence l'archevêque aurait été appélé à Rome pour rendre raison de sa conduite au saint-père. Tout cela est inventé complétement. Mgr Mastaï n'eût entre les mains aucune liste à jeter au feu et il n'eût à rendre compte d'aucun acte arbitraire. Il pacifia les révoltés, comme nous avons dit, et il en reçut les bénédictions des Spolétains, comme les éloges et la reconnaissance de Grégoire XVI.

2. *La reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année* 1831, fragments de ses mémoires inédits, écrits par elle-même.

du pouvoir temporel, afin d'être tout entier « au royaume qui n'est pas de ce monde. » C'étaient bien les hommes qu'il fallait à la révolte; ils prirent donc part à la lutte. L'aîné succomba aux fatigues de la campagne et mourut à Forli, de la petite vérole. Le second, après s'être emparé de Civita-Castellana, à la tête des insurgés, opéra sa retraite sur Forli et de là sur Ancône. Après la déroute des révoltés, ne pouvant pénétrer dans la Toscane, ni dans le royaume de Naples, Louis Napoléon, fugitif et rebelle, voyait ses jours menacés. La reine Hortense, sa mère, était aussitôt accourue de la Suisse, à la recherche de ce fils survivant et dans le but de le soustraire aux redoutables conséquences de son attentat contre l'autorité la plus sacrée et la plus légitime. Elle prit conseil du marquis Z... qu'elle connaissait déjà et qui accompagnait le prince Louis dans cette rencontre ; il fut convenu d'avoir recours à l'archevêque de Spolète [1]. Ayant écouté l'exposé de leur situation, Mgr Mastaï les munit d'un passeport qui désignait la reine et le marquis comme deux époux anglais et le jeune prince comme leur domestique. De cette façon, ils purent traverser, sans aucun péril, la Toscane, le Piémont et arriver en Suisse [2].

L'année suivante, au mois de janvier, un violent tremblement de terre jeta l'épouvante dans les provinces de l'Ombrie, le diocèse de Spolète fut particulièrement éprouvé : la ville elle-même en ressentit les effets. Elle célébrait les premières vêpres de saint Poncien, son principal protecteur, lorsque les premières secousses se firent sentir: les murs de la cathédrale furent violemment ébranlés et quelques maisons de la cité furent endommagées. La campagne ne fut pas épargnée, des dégâts considérables se produisirent, et plusieurs gros villages furent entièrement détruits. L'effroi fut immense, les habitants, à demi nus, mourant de faim et de froid, fuyaient, égarés par la peur, sans trop savoir où trouver un asile. A la

1. Un curé de Rome, le P. Mossi, abbé des Cisterciens et ami de la famille Bonaparte les avait recommandés à la bienveillance du prélat.

2. Lettre adressée au directeur de l'*Unita cattolica*. V. le numéro du 7 avril 1877.



nouvelle de ces désastres, Mgr Mastaï quitte tout, accourt sur les lieux les plus dévastés, recueillant ces malheureux campagnards, les consolant par sa présence et les secourant de ses aumônes. Malgré son désir, il ne peut se trouver partout à la fois et là où il ne peut se rendre, il envoie des prêtres, des religieux, des médecins, des architectes avec des voitures chargées de vivres, de bois et de vêtements. Il excitait la charité de ses diocésains : il sollicitait leurs secours, il avait recours au pape, au cardinal légat et il sut si bien faire qu'il put pourvoir, avec une générosité et une délicatesse qui semblaient inépuisables, aux besoins de ses enfants malheureux. On raconte que Grégoire XVI, informé de la conduite admirable de l'archevêque de Spolète en cette douloureuse circonstance, en fut ému jusqu'aux larmes et dès lors forma le dessein de le transférer sur un siége plus digne de sa vertu et de son zèle.

Mgr Mastaï évêque continuait ainsi la vie de dévouement et de charité qu'il avait commencée à *Tata-Giovanni*. Il se dépouillait de tout et aucune des misères humaines ne le trouvait insensible. Malgré le soin qu'il mettait à cacher ses aumônes, le peuple les apprenait toujours et souvent même de la bouche de ceux qu'il avait secourus. Un jour, une pauvre vieille femme réussit à pénétrer jusqu'à lui, elle se jette à ses pieds et implore de sa bonté le pain dont sa petite famille a besoin. Mais la caisse de l'archevêque est épuisée, il ne reste pas une baïoque dans sa bourse. La charité est ingénieuse : s'il n'a pas de monnaie le prélat songe qu'il peut aider cette pauvre mère d'une autre façon. Il se lève et revenant vers elle, il met dans ses mains un couvert d'argent : « Prenez vite, dit-il, portez-le au mont-de-piété : je le retirerai, quand je pourrai. »

Le soir, son intendant vint d'un air consterné, le prévenir qu'il y avait des voleurs dans le palais de son excellence et qu'un couvert d'argent venait de disparaître. « Mon ami, lui dit l'archevêque en souriant, soyez sans inquiétude, Dieu en a disposé. » Le serviteur comprit, il résolut de faire bonne garde et d'empêcher le prélat de se voler lui-même. L'histoire ne dit pas s'il réussit dans son projet ; mais elle affirme que

rien ne put jamais arrêter, ni modérer les élans du noble cœur de Jean-Marie Mastaï.

Rien n'échappait à sa vigilante sollicitude : il laissa dans les églises les plus pauvres et les plus délaissées des gages de sa libéralité, il enrichit sa cathédrale de précieux ornements, il entretint, à ses frais, dans le séminaire archiépiscopal, des jeunes gens pauvres, il pourvut à la sauvegarde des jeunes filles exposées au péril de la séduction, il institua une maison d'orphelines semblable à celle qui était à Rome, à *Tata-Giovanni*, et lui assura des revenus qui resteront comme un perpétuel monument de sa bienfaisance pastorale.

C'est au milieu de la fondation de toutes ces œuvres que le bruit de sa nomination au siége d'Imola se répandit dans la ville de Spolète. On peut s'imaginer l'émotion qu'elle y produisit. Le municipe, dans sa séance du 3 décembre 1832, décida d'adresser immédiatement une supplique au saint-père afin de détourner le malheur qui menaçait le diocèse. Si les raisons invoquées par les administrateurs de la cité justifiaient leurs regrets, elles etaient aussi de nature à prouver à Grégoire XVI la justice et l'opportunité de son choix.

Les habitants de Spolète n'avaient point attendu, du reste, ce moment suprême pour offrir à M^gr^ Mastaï une preuve de leur attachement et de leur reconnaissance. Dès l'année 1830, ils lui en avaient donné un témoignage authentique et solennel, en le faisant entrer lui et tous les membres de sa famille dans les rangs du patriciat de Spolète. Les derniers événements que nous avons racontés n'avaient pu que développer et confirmer ces sentiments. Grégoire XVI, quoique touché de la démarche des Spolétains, demeura néanmoins inflexible et il chercha à tempérer la douleur de ce peuple en leur faisant l'éloge du nouveau pontife qu'il leur destinait.

---

# CHAPITRE

## L'ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE D'IMOLA.

Le siége épiscopal d'Imola. — Prise de possession par M^gr Mastaï. — Le clergé. — Asiles pour les garçons et pour les filles. — Les religieuses du Bon-Pasteur d'Angers. — Douceur de l'évêque d'Imola. — Il est nommé cardinal. — L'*Académie biblique*. — Le gonfalonier d'Imola. — Les sectaires. — La bande de Ribotti. — Un meurtre. — L'inprovisation. — La *Propagation de la Foi*. — L'embarras du majordome. — Les chandeliers du cardinal. — Mort de Grégoire XVI. — Prophétie de Baladelli.

Malgré la répression des soulèvements dont nous avons parlé, les légations n'étaient pas tranquilles : un sourd ferment travaillait encore les masses, et toute la vigilance de l'autorité était nécessaire pour prévenir les vengeances publiques ou réprimer de nouvelles tentatives de révolte. Imola, à peu de dis ance de Bologne, le plus actif et le plus dangereux foyer de la révolution, était une des premières à en éprouver les ardentes excitations. Grégoire XVI, en lui envoyant pour évêque M^gr Mastaï, espérait écarter de cette ville les maux qui pouvaient la menacer ; car il comptait sur la prudence et le savoir faire du prélat pour les prévenir.

Ce diocèse, quoique d'un degré hiérarchique inférieur, est cependant plus considérable, plus riche et plus peuplé que celui de Spolète et le nouvel évêque, selon l'usage reçu en Italie en pareil cas, prit le titre d'archevêque-évêque. Il allait trouver dans cette église les souvenirs et les exemples

encore vivants d'un pontife, jadis son protecteur, le cardinal Chiaramonti deveau Pie VII ; mais il ne soupçonnait pas qu'en prenant possession de son siége épiscopal, la Providence le destinait aussi à lui succéder sur la chaire de Saint Pierre.

Si les regrets des habitants de Spolète furent unanimes, nous pouvons affirmer que la joie à Imola fût universelle quand on y apprit la nomination de Mgr Mastaï ; sa réputation l'avait précédé, et, le mercredi des cendres de l'année 1833, la population entière se portait à sa rencontre afin d'assister à la cérémonie de son installation.

L'enthousiasme du peuple ne connut plus de bornes quand il vît le nouvel évêque, coiffé de la mitre, revêtu des ornements pontificaux, gravir les escaliers de la chaire et lui adresser un discours plein d'une douce et majestueuse simplicité. Il n'était point accoutumé à ce spectacle et la parole si limpide et si onctueuse du prélat pénétrait dans son cœur et y laissait des impressions que le temps même ne devait point détruire. Dans la peinture qu'il fît de son nouveau diocèse, on comprit l'intérêt qu'il lui portait déjà ; l'on crût sans peine à la sincérité de ses promesses de dévouement ; le passé répondait de l'avenir et tout d'ailleurs dans l'attitude du prélat confirmait sa parole.

A Imola, Mgr Mastaï fut ce qu'il avait été à Spolète, un véritable évêque, connaissant ses devoirs et les accomplissant avec une fermeté pleine de mansuétude et une fidélité que rien ne décourageait. Le clergé fut naturellement l'objet de ses premières sollicitudes. Sachant que les prêtres sont les coopérateurs nécessaires de l'évêque et l'influence considérable qu'ils peuvent exercer sur le peuple par leurs rapports directs et journaliers, il voulut qu'ils fussent dignes de remplir leur sainte mission. Il commença par fortifier les études de son séminaire, il y introduisit toutes les branches de la science les plus propres à développer leur intelligence pour la mettre à la hauteur des besoins de la société moderne et les rendre capables de remédier à l'ignorance qui la dévore et qui entraîne à sa suite de si déplorables malheurs.

Deux fois par an, il réunissait le clergé des diverses

paroisses de son diocèse, au couvent de *Piratello*, et, lui-même, il leur rappelait leurs devoirs et les excitait, avec une autorité que justifiait son exemple, à la pratique des vertus et au zèle sacerdotal. Le clergé des villes d'Italie est, en général, très-recommandable par sa science et sa piété, celui des campagnes laisse souvent à désirer : l'ignorance et l'habitude de l'oisiveté le rendent quelquefois peu digne du respect et de l'estime des populations au milieu desquelles il vit [1]. L'évêque d'Imola s'efforça de relever le niveau intellectuel et moral de tous et il eût, en bien des circonstances, la joie de voir son zèle couronné de succès.

Sa ville épiscopale offrait le spectacle de grandes misères à soulager et de grands abus à réprimer. Non-seulement les jeunes garçons, mais les jeunes filles erraient dans les rues, dans les carrefours, la plus grande partie du jour et de la nuit. N'étant point initiées par leur famille aux travaux de leur sexe, ces jeunes filles passaient leur temps dans l'oisiveté, tendant la main et perdant ainsi la modestie, la vertu la plus indispensable à la femme et la plus sûre garantie de son honneur. A la vue de ces maux, le cœur du saint évêque fut ému, sa charité sembla encore se dilater et il ne prit de repos qu'après avoir trouvé les moyens de recueillir et de sauver ces malheureux enfants.

Encore tout rempli des souvenirs de *Tata-Giovanni*, il chargea sept prêtres de sa ville épiscopale de recueillir tous les jeunes vagabonds, de les placer en apprentissage chez les artisans les plus honnêtes et de pourvoir à leurs besoins intellectuels et moraux. Il fit venir de Naples des filles de la Charité et il leur confia la même mission pour les jeunes filles. En peu de temps, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul

1. Un des historiens de Pie IX raconte que peu de temps après son arrivée à Imola, on vint lui annoncer que le curé d'un village avait assassiné son domestique. Le peuple exaspéré de ce crime assiégeait le coupable dans son presbytère et jurait d'en faire justice de ses propres mains. Mgr Mastai accourt et par sa douceur calme les esprits et obtient que le coupable soit remis entre les mains des magistrats. Il revint lui-même au milieu de cette population lui présenter le nouveau curé.

obtinrent d'heureux résultats, et de toutes ces petites vagabondes, elles firent des femmes actives, laborieuses, instruites et capables de devenir d'honnètes et excellentes mères de famille.

L'évèque voulut faire plus encore ; non content de préserver ces chères enfants du vice, il songea aux moyens de relever celles qui avaient eu le malheur de perdre leur vertu. Le 8 juin 1845, il écrivait à la supérieure des religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, pour lui demander quatre sœurs afin de diriger une maison pour les filles repenties qu'il avait l'intention de fonder. Ses désirs furent exaucés ; trois mois après sa demande, il était au comble de la joie, en recevant ces religieuses et leur présentant son anneau à baiser : « Oh! voici donc mes chères filles! dit-il, Venez, mes enfants, je suis votre père! »

Il les garda un mois dans son palais, voulant qu'elles mangeassent à sa table et les entourant de mille attentions délicates et paternelles. Il présida lui-même à l'appropriation de leur monastère ; le coutumier de l'ordre à la main, écrivait une des religieuses, il veillait afin qu'il n'y eût rien de contraire à leurs usages, et le 14 octobre, il venait lui-même bénir la pieuse communauté et assister à son installation.

Par toutes ces œuvres et son infatigable vigilance l'évèque arriva bientôt à faire disparaître la mendicité des rues d'Imola ; elles ne furent plus le théâtre des rixes, des disputes et des mauvais exemples d'une jeunesse turbulente et oisive.

Le plus difficile était peut-être de réprimer la fougue des partis extrêmes toujours sur le point de dégénérer en luttes sanglantes. Il y arriva peu à peu cependant. D'un autre côté, il s'efforçait d'inspirer aux agents du pouvoir, trop enclins aux soupçons et à la sévérité, la mansuétude et l'oubli afin de ramener à la paix et à l'union les habitants de la petite cité. D'un autre côté, il y contribuait lui-même en ouvrant, comme à Spolète, ses salons à toutes les opinions. Son calme, sa douceur, sa tolérance éclairée lui suscitèrent l'inimitié de quelques esprits inquiets dont l'injustice aurait pu décourager ses

efforts, mais il suivit inébranlablement la même voie et il vit se réaliser pour lui la parole de l'Évangile : *Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram* : il possédait vraiment le cœur de ces diocésains. Leurs sentiments éclatèrent unanimes lorsque Grégoire XVI, voulant honorer ses vertus, le nomma cardinal [1]. La ville d'Imola s'illumina spontanément pendant plusieurs jours ; les sociétés littéraires et scientifiques lui envoyèrent des députations pour le féliciter et les poëtes trouvèrent de brillantes et faciles inspirations pour faire l'éloge et célébrer les mérites du nouveau prince de l'Église.

Cette dignité sembla être encore un stimulant pour son zèle, il établit alors l'*Académie biblique* dans laquelle les jeunes lévites et les prêtres lisaient, en sa présence, de savants et éloquents commentaires de quelques passages des livres saints. Quoique cardinal, il n'en continua pas moins à annoncer souvent la parole divine : il parlait au clergé, il s'adressait aux religieuses, ils instruisait son peuple et toujours sa parole, pénétrante, lumineuse, proportionnée à l'intelligence et aux besoins de ces divers auditoires, était accueillie avec joie autant qu'avec profit.

A Imola, on vénerait, on aimait Mgr Mastaï. Une voix cependant, mais une seule, donnait une fausse note dans ce concert d'hommages [1] et d'affection, c'était celle du gonfalonier de la ville. On ne savait à quoi attribuer cette haine isolée ; mais malgré les efforts du prélat, malgré les prières et les tentatives réitérées de l'épouse du gonfalonier pour vaincre cette inimitié, elle persévérait quand même. La pauvre femme était à la recherche d'expédients pour adoucir son mari, son esprit et son cœur étaient à bout de ressources, lorsqu'il lui sembla que la providence venait à son aide. Elle allait devenir mère et elle pensa à choisir l'évêque d'Imola comme parrain de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle vint donc trouver Mgr Mastaï et lui confia ses pensées et ses espérances.

« J'accepte volontiers d'être le parrain de votre enfant,

1. L'archevêque-évêque d'Imola fut créé cardinal dans le consistoire du 23 décembre 1839 et publié dans celui du 14 décembre 1840.

répondit le cardinal, surtout si je puis de cette façon me faire un ami de plus dans la personne du gonfalonier. »

Mais le difficile était précisément de se faire agréer en cette qualité par le père. On ne pouvait compter sur une invitation de sa part, et sa femme n'osait même lui en faire la proposition. Il fallait donc une démarche formelle de l'évêque et la pauvre mère comprenait tout ce qu'il y avait de délicat, d'inusité même dans un pareil procédé. Toutefois le cardinal promit de s'offrir lui-même.

Le lendemain, le gonfalonier venait à l'évêché pour assister au conseil d'administration de l'hospice ; M^gr Mastaï s'avance vers lui avec ce bienveillant sourire qui ne quitta jamais ses lèvres : « Recevez mes félicitations, mon cher comte. J'ai vu hier votre épouse qui m'a fait part de vos espérances communes, vous allez bientôt compter un enfant de plus. Je m'associe de grand cœur à votre joie et je prie Dieu qu'elle soit aussi complète que vous le puissiez désirer. Permettez-moi de vous demander, cher comte, si vous avez fait le choix d'un parrain.

« Pas encore, répondit froidement le gonfalonier.

« Alors, reprit aussitôt l'évêque sans se laisser arrêter par cette mauvaise humeur, je m'en réjouis ; car j'en ai un à vous proposer... et c'est moi...

« Vous !... jamais !... »

Puis sans proférer une autre parole, le fonctionnaire tourne le dos au cardinal et s'éloigne. M^gr Mastaï, affligé de la persistance de cette inimitié, ne désespérait pas de la vaincre ; pour le moment il se contenta de prier, laissant à la providence le soin de lui ménager une heure favorable pour une nouvelle tentative.

Un mois après cet entretien, l'évêque d'Imola étant devenu Pie IX, quelques jours après le gonfalonier recevait une dépêche ainsi conçue :

« Vous avez refusé pour parrain de votre enfant l'évêque d'Imola, voulez-vous accepter l'évêque de Rome ? » A la réception de cette dépêche notre homme quitte aussitôt Imola, accourt au Quirinal, se jette aux pieds du pape et le remercie, en pleurant, de l'honneur qu'il veut bien lui faire.

Pendant son séjour à Imola, le pieux évêque eut souvent à lutter contre les excès enfantés par la révolution. Son cœur saignait à la vue d'un si grand nombre de jeunes gens qui se laissaient prendre dans les filets de ces associations dont le but était de bouleverser l'Italie afin d'arriver plus sûrement à détruire le pouvoir du chef de l'Église.

Malgré les efforts de sa charité, le saint évêque ne put effacer toutes les discordes causées par les sociétés secrètes.

Que de fois des pères et des mères vinrent lui confier leurs inquiétudes, en le priant d'arrêter sur la pente de l'abîme leurs malheureux enfants! Que de fois ils vinrent implorer son appui quand, poussés en avant ou trahis par ceux qui les avaient séduits, ces mêmes jeunes gens étaient exilés ou jetés en prison! Le désir de sauver l'honneur des familles et d'apporter quelque soulagement à leur affliction développa encore chez lui le sentiment de la clémence et de la bonté, et nous le verrons plus tard, arrivé au pouvoir suprême, suivre les généreuses impulsions de son cœur.

A chaque instant, les sectaires agitaient ces provinces qui n'auraient demandé qu'à vivre en paix sous la domination paternelle du souverain. En 1843, Mgr Mastaï faillit être victime de ces mouvements populaires. Accompagné de deux cents hommes qu'il avait fait sortir de Bologne, pendant la nuit, Ignace Ribotti se rendit vers la ville d'Imola dans laquelle il avait des intelligences. Le cardinal Mastaï se trouvait alors dans une villa peu éloignée de sa ville épiscopale, deux autres cardinaux l'accompagnaient. Ribotti forme le dessein de s'emparer de leurs personnes et de les garder comme otages, afin d'assurer sa propre impunité et celle de sa troupe. Le sectaire comptait sans la providence qui veillait sur le futur pape. Mgr Mastaï, averti par les gouverneurs de la province, rentra immédiatement à Imola avec les deux autres cardinaux, il ordonna la défense de la ville et la bande de Ribotti fut dispersée[1].

1. V. Coppi, *Annali d'Italia*, vol. I, chap. VII. Conspiration de 1843, nº 5 ; Luigi Farini : *Lo Stato romano*, vol. I, chap. VII, p. 89 et l'*Unita cattolica* del 28 aprile 1877. Les cardinaux qui accompagnaient l'évêque d'Imola étaient LL. EE. Falconieri Mellini, archevêque de Ravenne et Louis Amat de Saint-Philippe, légat apostolique de la même cité.

Plus d'une fois, la ville d'Imola fut ensanglantée par ces vengeances terribles si communes en Italie. Un soir du carnaval de 1846, le cardinal était agenouillé, seul, au pied du saint autel et, dans le silence de sa cathédrale, il priait, lorsque tout à coup des cris de mort retentissent au dehors. Le temple est envahi par des *masques* qui déposent sur les dalles du sanctuaire un malheureux jeune homme ensanglanté. Les coupables prennent la fuite. L'évêque s'approche du moribond, entend sa confession et reçoit son dernier soupir. C'était une victime des Carbonari.

Un jour de vendredi-saint, le cardinal Mastaï, entouré de son clergé assistait au sermon de la Passion dans l'église cathédrale. Le prédicateur était éloquent et la foule nombreuse autour de sa chaire. Tout à coup, arrivé au récit de la trahison de Judas, la voix manque à l'orateur qui ne peut achever son discours. L'évêque se lève alors de son siége, s'avance vers la chaire où il remplace le prédicateur et, reprenant le récit évangélique, il édifia et charma l'auditoire. L'office terminé, le clergé le félicitait de sa merveilleuse improvisation. « Le prédicateur, répond-il, m'avait communiqué son discours, avant de monter en chaire. S'il était moins vertueux, il me garderait rancune d'avoir défiguré ses magnifiques pensées et son admirable plan. »

Mgr Mastaï n'était insensible à aucune des œuvres inspirées par la foi et la charité, il les accueillait avec bonté, les encourageait de sa protection et nous devons mentionner ici un fait digne de remarque. L'évêque d'Imola fut le premier évêque d'Italie qui se fit zélateur de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Le cardinal comprit tout ce qu'il y avait de grand dans cette œuvre modeste, peut-être en entrevit-il le merveilleux développement et il l'établit canoniquement.

Mgr Mastaï quittait rarement son diocèse, il n'allait à Rome, même après son élévation à la pourpre, que lorsque les affaires l'y appelaient. Regardant comme les meilleurs jours de sa vie ceux qu'il avait passés à *Tata-Giovanni*, l'évêque d'Imola ne voulait point, dans la ville éternelle, d'autre hôtel que cet hospice. Il revenait toujours avec bonheur au milieu de cette intéressante jeunesse et l'on conserve encore

précieusement le buste en marbre qu'il envoya au retour de l'un de ses voyages.

Comme à Spolète, il donnait tout aux pauvres et son majordome était souvent embarrassé pour subvenir aux besoins du cardinal. « Éminence, lui dit-il un jour, il ne me reste plus rien pour les dépenses de demain. Vous avez tout donné, comment faire?

— Ne vous inquiétez pas, mon ami, Dieu y pourvoira.

— Votre Éminence a raison, sans doute; mais à moins d'un miracle, je ne sais comment me tirer d'embarras.

— C'est demain vendredi, dit en souriant le prélat, nous ferons pénitence. »

Et l'on raconte qu'il se contenta tout ce jour d'un peu de pain et de fromage.

Nous l'avons vu à Spolète donner son argenterie; à Imola, il remet à un pauvre ouvrier de la ville, tourmenté par son créancier, les flambeaux d'argent qui ornaient sa cheminée.

Le bon cardinal n'avait nullement songé aux conséquences de sa générosité. Les flambeaux furent portés chez l'orfévre pour être vendus; mais celui-ci les reconnut et faisant garder à vue celui qui les lui apportait, il courut en toute hâte au palais épiscopal.

— « Éminence, s'écria-t-il, vous avez été volé?

— Non, répond le cardinal.

— Mais, ces flambeaux, je les reconnais, ils sont à vous et le voleur est découvert.

— Mon ami, personne ne m'a volé. Si on vous offre ces flambeaux et s'il vous conviennent, vous les pouvez acheter. »

L'orfèvre n'en put savoir davantage; mais en rentrant chez lui, il apprit de l'infortuné ce qui était arrivé. Il prit aussitôt les flambeaux, remit au vendeur la somme dont il avait besoin, puis revenant chez le cardinal :

« Éminence, lui dit-il, je sais tout. Voici vos flambeaux, j'ai donné les quarante écus et vous me les rendrez quand vous pourrez. »

L'évêque d'Imola était tout entier à faire le bien, lorsqu'une nouvelle inattendue vint le surpendre au milieu de ses paibles et saintes occupations. Il était au couvent de Piratello,

entouré de ses prêtres en retraite, quand son majordome arrive en toute hâte et lui apporte des dépêches pressantes. L'évêque était seul, à genoux, dans son oratoire. Ses prières achevées, il aperçut Baladelli qui l'attendait, il se leva et s'informa de l'objet de sa venue. Baladelli lui remit les dépêches en lui annonçant que la chaire de Saint-Pierre était vacante.

« En effet, dit l'évêque, après avoir parcouru les dépêches, Grégoire XVI vient de mourir. »

L'émotion du pauvre majordome était extraordinaire; il se tenait devant son maître, comme en extase, les yeux fixes et mouillés de larmes :

— « Eh bien! mon pauvre Baladelli, qu'as-tu donc? A quoi penses-tu?

— Ah! dit le bon serviteur, il me semble qu'Imola ne doit plus vous revoir. »

Le cardinal n'avait jamais songé un instant qu'il pût devenir pape, il connaissait la bonne et simple nature de Baladelli, il ne put s'empêcher de sourire de la prophétie, et, lui frappant doucement sur l'épaule, il lui dit :

« Eh bien! si Dieu veut faire un premier miracle, il en fera bien un second. Nous le prierons de toucher le cœur de notre brave Baladelli, et il le déterminera peut-être à quitter sa ville natale et à venir s'établir à Rome avec sa famille[1]. »

1. Baladelli suivit, en effet, son maître et pendant plusieurs années il lui continua ses soins les plus dévoués.

# CHAPITRE VII

## LE CONCLAVE.

Pontificat de Grégoire XVI. — Cérémonies de l'ouverture du conclave. — Les cardinaux pendant le conclave. — Leurs préoccupations. — Les candidats. – La colombe de Fossombrone. — Modes de l'élection papale. — Prières du clergé et du peuple. — Le scrutin du 16 juin 1846. — Élection du cardinal Mastaï Ferretti. — Son acceptation. – La première adoration. – Lettre du nouveau pape à ses frères.

Maur Capellari, élevé au souverain pontificat sous le nom de Grégoire XVI, mourut le 1er juin 1846. Sur le trône pontifical, il avait maintenu avec fermeté les idées que, simple camaldule, il avait formulées dans son remarquable ouvrage intitulé *Triomphe du Saint-Siége :* pendant quinze ans, il avait défendu les droits de l'Eglise. Infatigable pour étendre le règne de Jésus-Christ parmi les nations infidèles, magnifique dans les récompenses qu'il accordait aux serviteurs de l'Eglise et de l'Etat, protecteur éclairé des lettres, des sciences et des arts, prudent dans ses relations avec les puissances étrangères, affable, bon avec tous, il descendait dans la tombe laissant un nom béni et honoré ; mais sa mort plongeait les esprits clairvoyants dans des craintes sérieuses sur l'avenir de la papauté. L'Italie, en effet, était pleine de ferments révolutionnaires dont sa fermeté avait retardé l'éclosion, mais que la moindre circonstance pouvait mettre en mouvement. Et quelques jours avant sa mort, le vieux pontife, plein d'apréhensions pour l'avenir, disait : « L'état de l'Europe et celui de l'Italie en

particulier ne me permettent pas d'espérer pour le pape futur un règne plus paisible que le pontificat actuel. Il y a dans l'air des tempêtes, des révolutions qui ne tarderont pas à éclater... [1] »

L'affaire capitale était de réunir au plus vite le conclave et par l'élection rapide d'un pape de prévenir les événements. Mais le choix de ce pape avait une importance que nul ne cherchait à se dissimuler. Il fallait que le successeur de Grégoire XVI joignît à la sainteté, la charité qui pardonne, la prudence qui prévoit, la douceur qui se concilie les cœurs, la fermeté qui seule peut tenir tête à l'émeute, la vigueur d'esprit unie à celle du corps : telles étaient les qualités que les meilleurs esprits souhaitaient au nouveau pape. La providence le tenait en réserve et elle allait bientôt montrer au monde inquiet et troublé, l'homme de sa droite.

Le cardinal archevêque-évêque d'Imola n'arrivait à Rome que le 12 juin [2] et le surlendemain, 14, les cardinaux se rassemblaient autour du tombeau de saint Pierre pour y entendre la messe de Saint-Esprit. Quelques heures après le sacré-collége se trouvait de nouveau réuni dans l'église de Saint-Sylvestre, sur le mont Quirinal, pour se rendre de là, processionnellement, au palais pontifical où devait se tenir le conclave. Le peuple était accouru pour être témoin de ce spectacle et quand le cortége se déroula majestueusement sur la place, on n'entendit pas un seul mot sortir du sein de cette foule émue. Les yeux étaient fixés sur les princes de l'Eglise et ils semblaient interroger la physionomie de chacun d'eux, pour voir s'ils n'y découvriraient pas le futur pape.

La procession s'engagea sous la voûte du Quirinal, suivit, dans la cour, la galerie couverte qui fait face à l'entrée, et monta lentement les degrés du grand escalier qui conduit à la chapelle Pauline. Là, les chantres achevèrent le chant du *Veni Creator* ; le cardinal qui officiait, récita l'oraison *Deus*,

1. U. Maynard. — *Jacques Crétineau-Joly, etc.*

2. *Diario di Roma.*

*qui corda fidelium*, etc., puis dans une courte allocution, il rappela à ses collègues le but de leur réunion et la nécessité de prier Dieu d'éclairer les esprits et de guider leur choix. Les maîtres des cérémonies et le secrétaire du sacré-collége lurent à haute voix, selon l'usage, les bulles pontificales sur l'élection et sur la discipline intérieure du conclave. Les cardinaux jurèrent d'observer fidèlement ces règlements. Le majordome qui devient gouverneur du palais jusqu'à la nomination du pape, fut alors introduit et il prêta le serment prescrit entre les mains du sous-doyen. Les cardinaux gagnèrent ensuite leurs cellules où les ambassadeurs, les princes, les prélats et autres personnages de haut rang purent se présenter pour les entretenir. Quelques instants après, un coup de cloche se fit entendre et tous ceux qui ne faisaient pas partie du sacré-collége ou qui n'étaient point nécessaires à son service furent contraints de quitter le palais. Toutes les issues furent murées, à l'exception de la porte principale dont la clef fut confiée à la garde du maréchal. On dressa procès-verbal de cette clôture et la foule, en voyant partir les équipages des prélats, se dispersa lentement. Le conclave commençait.

Rien n'est grave et solennel comme l'élection d'un pape : les membres du conclave, séparés du reste du monde, habitaient les cellules du palais qui ont jour sur la longue rue du Quirinal. Non-seulement les persiennes de ces cellules étaient closes, mais le passage même de la rue est interdit pendant la durée du conclave : des gardes-suisses en surveillent sévèrement les deux extrémités. Dans l'intérieur du palais, quelques tours seulement, ouverts dans les murailles, permettent les communications indispensables avec le dehors. Des gardiens assermentés assistent à tous les entretiens qu'à travers ces tours les cardinaux peuvent avoir avec leurs visiteurs. Chaque jour, à la même heure, le repas des éminences est apporté, dans leurs voitures respectives, par leurs gentilshommes ; mais avant de faire parvenir à leurs destinataires les mets qui sont présentés, un prélat, le couteau à la main, en fait la visite : pas un pâté, pas une volaille, pas un fruit ne leur arrive en entier. Le couteau a pénétré

partout, le censeur a tout examiné et quand il a la certitude qu'aucune lettre n'a été frauduleusement introduite dans les mets, il les laisse entrer.

Ainsi, seuls, devant Dieu, les cardinaux ne peuvent subir l'influence étrangère et leur choix s'inspire uniquement des plus saints motifs.

Les cardinaux connaissaient l'émotion des esprits, ils n'ignoraient point les agissements de la *jeune Italie* qui, dans les Marches surtout, soufflait la révolte. Le péril était imminent, et la gravité de la situation ajoutait à leur responsabilité.

Plusieurs candidats étaient en présence : les cardinaux liés, par la reconnaissance ou la conformité d'idées, à l'ancien secrétaire d'Etat de Grégoire XVI, le cardinal Lambruschini, disaient hautement qu'il fallait continuer la politique de résistance inaugurée et constamment suivie par l'illustre ministre. D'un autre côté, beaucoup d'électeurs désiraient un pontife animé d'un esprit conciliant qui pût ramener l'accord entre les sujets et le gouvernement, et ils auraient de préférence donné leurs suffrages au cardinal Micara, doyen du sacré-collége ; mais ils craignaient que sa sévérité de principes dans l'administration de la justice ne détruisit les bons effets de sa conciliation sur d'autres points ; son âge avancé, la maladie qui le retenait presque habituellement au lit ne permettaient pas du reste de songer sérieusement à ce choix.

Un troisième candidat semblait désigné à l'attention des cardinaux par le suffrage populaire lui-même ; mais le vertueux et bon cardinal Gizzi ne devait point être l'élu de Dieu.

Quoi qu'il en soit, tout le monde à Rome était convaincu que le conclave durerait longtemps et que l'élection du nouveau pape serait difficile ; mais cette fois encore, la voix du peuple n'était point la voix de Dieu.

Les habitants de Fossombrone, petite ville des Marches, avaient eu le pressentiment de l'élection du pape futur et déjà ils l'avaient acclamé. Un jour, à l'heure de midi, la ville est tout à coup traversée par la voiture d'un cardinal qui se

rendait à Rome pour assister au conclave. Le bruit s'en répand aussitôt: En un instant la voiture est entourée et chacun s'empresse de considérer le prince de l'Eglise avec des yeux de curiosité. Tout à coup une colombe, d'une blancheur virginale, traverse l'air et vient s'abattre sur la voiture. A cette vue la foule applaudit, et s'écrie : *Evviva! Evviva! Ecco il Papa!* » Ces bruits n'effraient point la timide colombe et sa placidité encourage les espérances populaires. Un enfant s'empare alors d'un de ces grands roseaux que les romains appellent *canna* pour en frapper doucement l'oiseau. La colombe quitte la voiture, s'élève dans les airs, mais redescend aussitôt se poser à la même place. A cette vue, le peuple bat des mains une seconde fois et salue le cardinal inconnu comme le pape nouveau. C'était le cardinal Mastaï.

La voiture se remet en route, la colombe reste immobile, elle n'est effrayée ni des cris, ni du bruit des roues, ni des claquements du fouet. Le peuple pense qu'elle accompagnera ainsi le cardinal jusqu'à Rome ; mais aux portes de Fossombrone, le pacifique oiseau quitte le carrosse et d'un vol rapide va se reposer sur les murs de la prison [1].

Les cardinaux et les romains ignoraient ce présage que les événements devaient confirmer.

1. Des faits semblables ne sont point inouïs dans les annales de l'Église et plusieurs pontifes furent ainsi désignés à l'élection populaire par l'apparition d'une colombe. Nous ne citerons que saint Fabien sur la tête duquel une colombe vint se reposer au moment où il s'agissait de choisir un successeur à saint Authère. Le peuple ne songeait nullement à lui et cette apparition détermina son choix. A cause de ce fait on a plus d'une fois appelé Pie IX le pape de la colombe.

Voici un autre fait, au moins singulier, qui nous paraît avoir un intérêt de curiosité s'il n'a pas d'autre signification. Tant que Pie IX fut roi de Rome de fait et de droit, alors même qu'il n'habitait plus au Quirinal, on voyait chaque jour de nombreuses colombes, d'une éclatante blancheur, venir se désaltérer à la fontaine des jardins du Quirinal situé à l'angle de la *via della Panetteri*. Depuis que Victor-Emmanuel a pris possession du Quirinal les colombes ont disparu et la fontaine n'est plus visitée que par quelques ramiers aux couleurs cendrées. Cette remarque a été faite mille fois par les habitants de cette rue qui, de leurs fenêtres, peuvent encore voir cette fontaine malgré les écuries élevées dans son voisinage.

Le lendemain du jour où les cardinaux s'étaient rendus au Quirinal, la chapelle Pauline présentait un spectacle majestueux : cinquante-deux trônes surmontés de baldaquins mobiles s'élevaient autour de son enceinte ; au milieu se dressait une table recouverte d'un riche tapis et entourée de trois siéges pour les scrutateurs ; l'autel était illuminé et à sa droite était placée la *fumetta*, espèce de poële en fonte dans lequel on devait brûler les bulletins, après chaque épreuve inutile, la cheminée de ce petit poële est ordinairement regardée avec anxiété par les romains deux fois par jour ; et quant à l'heure des scrutins ils n'en voient pas sortir la fumée, c'est l'indice infaillible de la nomination du nouveau pape.

A neuf heures, le sous-doyen[1], le cardinal Macchi, monta à l'autel, célébra la messe et fit une exhortation. Tous les employés du conclave quittèrent ensuite la chapelle dont les portes furent soigneusement fermées et l'on procéda à l'élection du souverain pontife.

Cette élection peut se faire de trois manières : par *acclamation* par *compromis* ou par *scrutin*.

Par *acclamation*, lorsque tous les cardinaux inspirés par l'Esprit-Saint, proclament d'une seule et même voix l'élu de la providence ; par *compromis*, lorsque après plusieurs votes successifs, les cardinaux désespérant de tomber d'accord, s'en remettent au choix de l'un d'eux ou de plusieurs d'entre eux, s'engageant tous à reconnaître pour pape celui qu'ils désigneront ; le *scrutin*, enfin, qui est le mode le plus ordinairement employé.

Dans ce dernier cas, les bulletins de vote portent toujours le nom du cardinal et celui de l'élu. On tire au sort le nom de trois scrutateurs, chargés du dépouillement, de proclamer les votes et trois autres, nommés infirmiers, dont la fonction consiste à aller recueillir dans les cellules le vote des malades. Le nom du cardinal Mastaï sortit le troisième parmi les scrutateurs et en cette qualité la tâche de lire le nom des élus lui incombait.

1. Le cardinal doyen malade était à l'infirmerie.

Tous ces préparatifs terminés, les cardinaux, tenant à la main leur bulletin cacheté, s'approchèrent, l'un après l'autre, de l'autel, s'agenouillèrent, prononcèrent le serment[1], puis se relevant déposèrent leur bulletin dans le calice placé sur l'autel. Les infirmiers se rendirent ensuite auprès des malades tenant une boite fermée dont la clef était restée sur l'autel.

Alors les scrutateurs procédèrent au dépouillement des votes, après avoir constaté que le nombre des bulletins correspondait à celui des cardinaux.

Le cardinal Mastaï proclama quinze fois le nom du cardinal Lambruschini et le sien treize fois.

Le reste des voix fut perdu, le scrutin ne donnait pas de résultats.

Une procession composée du clergé des paroisses et de tous les ordres religieux se rendait également chaque jour de l'église des Douze-Apôtres au Quirinal, au milieu du concours immense du peuple. Elle pénétrait dans le palais, s'arrêtait devant la chapelle des Auditeurs de Rote et un des curés adressait aux Auditeurs présents la question suivante : *Habemus ne pontificem?* Avons-nous un pape?

Deux fois cette procession s'était déjà rendue au Quirinal et elle l'avait quitté en chantant le *Veni creator*; mais la troisième fois, elle faisait retentir l'air de l'hymne de la reconnaissance et de la joie, le *Te Deum* annonçait au peuple qu'il avait un pape.

Voici comment les choses s'étaient passées.

Le 16 juin, au scrutin du matin, le cardinal Mastaï avait proclamé vingt fois son nom inscrit sur les bulletins, le cardinal Lambruschini son compétiteur n'avait plus que onze voix.

Le soir, le scrutin s'ouvrait à trois heures : le cardinal Mastaï pâle était à son poste : le résultat de l'épreuve du matin l'avait effrayé et il avait passé dans la prière, le temps

1. Voici la teneur de ce serment : *Testor christum dominum qui me judicaturus est, me eligere quem secundum Deum judico elegi debere et quod idem in accessu præstabo.*

qui s'était écoulé entre les deux scrutins. Après le chant du *Veni, creator*, on procéda à l'écriture et au dépôt des bulletins dans le calice ; ceux des malades avaient été recueillis et le dépouillement des votes commença au milieu du plus grand silence.

Le cardinal Mastaï lut, à haute voix, son nom sur le premier bulletin, il le lut encore sur le second, sur le troisième et ainsi de suite jusqu'au dix-septième bulletin sans interruption. Sa main tremblait, sa voix faiblissait, et quand sur le dix-huitième bulletin, il lut encore son nom, ses yeux se voilèrent et, plein de trouble, il demanda à l'auguste assemblée de charger un autre cardinal de continuer le dépouillement. Il oubliait que la chose était impossible, l'interruption du scrutin annulait de plein droit l'élection. Mais heureusement le sacré-collége s'en souvint : « Reposez-vous, lui dit-on, nous attendrons. » On s'empresse alors autour de lui, on l'oblige à s'asseoir et à se reposer. Il resta longtemps assis, tremblant, immobile : il n'entendait plus rien, il ne voyait plus rien : deux ruisseaux de larmes coulaient le long de ses joues. Cet ébranlement si profond, si vrai, causé par l'effroi de sa propre grandeur, émut les cardinaux : dans la révélation spontanée de ce trésor de sensibilité et de modestie, ils virent la justification de leur choix.

Reprenant enfin son énergie, soutenu par sa foi, le cardinal se leva et rejoignit le bureau. Le dépouillement s'acheva lentement : au dernier bulletin, l'évêque d'Imola avait lu son nom trente-six fois [1].

Aussitôt les cardinaux se levèrent et, d'une seule voix, ils confirmèrent par acclamation le résultat du scrutin. Le nouveau pape s'était agenouillé, le calme se rétablit, on respecta sa prière et chacun regagna son trône.

Le cardinal Macchi agita alors une sonnette; à ce signal la porte s'ouvrit à deux battants, et le secrétaire du sacré-collége, accompagné des préfets et maîtres des cérémonies, entra dans la chapelle. Il en fit le tour, s'arrêtant successivement devant le sous-doyen et les cardinaux chefs d'ordre,

1. Il y avait alors 62 cardinaux ; mais la plupart des étrangers n'avaient pu arriver à temps et il n'y avait que 51 électeurs.

qui tous quittèrent leurs siéges, descendirent dans la nef, et se dirigèrent vers le nouvel élu pour lui demander, s'il consentait à son élection.

Le cardinal Macchi porta la parole : *Acceptas ne,* dit-il, *electionem de te factam in summum pontificem ?*

Mastaï se leva et, le visage rayonnant d'une ineffable expression d'amour, il répondit qu'il se conformait à la volonté de Dieu et qu'il prenait le nom de Pie IX.

Le préfet des cérémonies et un notaire prirent acte de cette acceptation et le nouvel élu, accompagné des cardinaux Riario-Sforza et Thomas Bernetti, diacres, monta à l'autel au pied duquel s'étant agenouillé, il fit une oraison, puis il se rendit derrière l'autel pour revêtir les habits de souverain-pontife. Pendant ce temps tous les baldaquins qui surmontaient le trône des cardinaux s'abaissèrent, il n'y en eut plus qu'un seul, celui du nouveau pape et souverain[1].

Lorsque Pie IX fut revêtu de la soutane blanche, du rochet, de la mozette de soie rouge et de l'étole, il revint à l'autel, accompagné de deux cardinaux, s'assit sur un trône et alors commença la première adoration. Tous les cardinaux vin-

1. Il est d'usage qu'avant la réunion du conclave, le maître des cérémonies de l'ancien pape fasse exécuter trois habits pontificaux complets de différentes tailles. Parmi ces trois habits, on choisit celui qui va le mieux à l'élu pour l'en parer, aussitôt après l'acte de l'élection ; les deux autres sont le profit de celui qui les a fait faire. Peu aprés la mort de Grégoire XVI, les trois vêtements avaient été commandés, mais ils n'étaient pas encore livrés à l'ouverture du conclave. Après le premier scrutin, le maître des cérémonies, Brancadoro, jugeant à la tournure des choses que l'élection ne traînerait pas en longueur, fit avertir les tailleurs qu'ils eussent à lui envoyer promptement les trois costumes : deux seulement étaient prêts, le grand et le moyen ; ils furent apportés sur le champ ; on promit l'autre pour le soir même. Les tailleurs ayant manqué de parole, le maître des cérémonies, aux abois, envoie un nouvel ordre et expose qu'on va le mettre dans un grand embarras, il ne pouvait habiller le nouveau pape, on lui faisait justement attendre célui dont il avait le plus besoin. Cette nouvelle se répandit dans le peuple, et comme le cardinal Gizzi était petit on crut à son élection. A cette nouvelle, ses domestiques, pour se conformer aux traditions en usage en pareil cas, mirent la cave de l'éminence à sec et firent un feu de joie de sa garde-robe. Cette erreur coûta, dit-on, plus de six mille écus au cardinal Gizzi.

rent, l'un après l'autre, se prosterner devant lui , baiser son pied et sa main, puis se relevant, ils lui donnèrent le baiser de paix. Le cardinal camerlingue lui passa ensuite au doigt l'anneau du Pêcheur que Pie IX retira aussitôt et remit au maître des cérémonies pour y faire graver son nom.

La soirée était trop avancée pour annoncer cette élection au peuple, on remit au lendemain l'accomplissement de cette cérémonie.

Le soir même, Pie IX écrivait à ses frères la lettre suivante :

« Mes très-chers frères Gabriel, Joseph et Gaëtan,

Rome, 16 juin 1846, à 23 heures 3/4 [1].

« Il a plu à Dieu, qui exalte et qui humilie, de m'élever de mon insignifiance à la dignité la plus sublime de la terre : que sa volonté soit faite ! Je sens toute l'immensité de ce fardeau et toute la faiblesse de mes moyens. Faites prier et priez, vous aussi, pour moi.

« Si la ville voulait faire quelque démonstration publique à cette occasion, je vous prie, car je le désire, de faire en sorte que la totalité de la somme soit appliquée aux œuvres que le gonfalonier (*le maire*) et les *anziani* (adjoints) , jugeront utiles.

« Quant à vous-mêmes, mes chers frères, je vous embrasse de tout mon cœur en Jésus-Christ. Ne vous enorgueillissez pas ; mais prenez plutôt en pitié votre frère, qui vous donne sa bénédiction apostolique. »

Le nouveau pape avait cinquante-quatre ans, un mois et trois jours.

1. Vers les 8 h. 1|2 du soir, d'après notre manière de compter.

## CHAPITRE VIII

### LE PAPE PIE IX.

Proclamation solennelle du nouveau pape. — Elle est accueillie en silence. — La première bénédiction. — Enthousiasme populaire. — Les gouvernements déroutés par cette rapide élection. — La France. — L'ambassadeur de Sardaigne. — Le couronnement. — Pie IX et ses neveux. — Les aumônes du pape. — Réformes à la cour. — Les audiences du Jeudi. — La requête d'un enfant. — Le révolutionnaire Orioli.

Pendant la nuit, le nom du nouvel élu avait circulé parmi la population qui ne laissait pas de montrer son désappointement. Qui connaissait, en effet, le nom de Mastaï ? Cet évêque d'Imola qu'on ne voyait jamais à Rome? A l'exception de quelques jeunes gens sortis de *Tata-Giovanni* ou de l'hospice Saint-Michel, personne n'avait entendu parler de lui et les Romains déploraient une élection qui leur paraissait si étrange. Les plus intelligents se demandaient comment le sacré-collége, en présence des difficultés présentes, avait pu élever un cardinal que l'éloignement de Rome et des affaires rendait nécessairement étranger aux aspirations de l'Italie, aux dangers de la situation et absolument incapable de faire face à la gravité des événements qui se préparaient. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'un grand nombre se rendirent sur la place de *Monte-Cavallo* pour assister à la proclamation du nouveau pape.

La procession, venue de l'église des Douze-Apôtres, s'était

rangée autour du portail, en achevant le chant du *Te Deum* ; les maçons étaient là, armés de leur pioche, n'attendant que le signal pour se mettre à l'œuvre. Quand le bruit des premières pierres tombant de la cloison qui fermait la grande loge se fit entendre, un frémissement parcourut la foule. Enfin le passage est ouvert et le maître des cérémonies du conclave, suivi du premier cardinal diacre paraît, la croix papale à la main, il va se placer à la droite du balcon. Le cardinal alors s'avance et penché sur la balustrade de la galerie, il salue le peuple et prononce ces paroles : *Annuntio vobis gaudium magnum ; papam habemus eminentissimum et reverendissimum Joannem Mariam Mastaï-Ferretti, S. R. E. presbyterum cardinalem qui sibi nomen imposuit Pius IX* [1].

A ces paroles, les trompettes des gardes-nobles sonnèrent, les tambours des troupes rangées en bataille battirent au champ, l'artillerie du château Saint-Ange retentit au loin, les cloches des églises furent lancées à grandes volées ; mais le peuple resta silencieux.

Le maître des cérémonies et le cardinal s'étant retirés, deux camériers vinrent étendre sur la balustrade une tenture de pourpre et d'or et, un instant après, la croix papale apparaissait de nouveau. Les cardinaux, accompagnés de leurs camériers, la suivaient : tous les regards se portèrent sur le balcon.

Le pape apparut :

Quelques mouchoirs s'agitèrent ; mais le silence continuait. Pie IX s'approcha majestueusement de la balustrade, il leva lentement ses bras vers le ciel, comme pour aller y puiser la première bénédiction qu'il voulait donner à son peuple : sa stature, son attitude, l'expression de sa belle physionomie, l'ensemble de sa personne enfin avait revêtu je ne sais quelle majesté douce, quel éclat surhumain, qui émurent profondément les assistants. Des acclamations partent alors de divers points de la place ; un enthousiasme subit

1. Je vous annonce une grande joie : nous avons pour pape l'éminentissime et révérendissime Jean-Marie Mastaï-Ferretti cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine et il a pris le nom de Pie IX.

s'était emparé de ce peuple : la première apparition de son pontife-roi l'avait subjugué.

Pie IX en rentrant dans son palais put encore entendre les cris d'amour de ses sujets : *Viva Pio nono!* En un instant la ville retentit de ce nom, naguère indifférent, mais que les événements devaient rendre si grand.

Dans la soirée le nouveau pape se rendit au Vatican pour recevoir dans la chapelle Sixtine la seconde obédience des cardinaux. Puis, porté sur la *Sedia Gestatoria*, il pénétra dans Saint-Pierre, adora le saint-sacrement et s'assit sur les degrés de l'autel de la confession. Le cardinal Macchi, sous-doyen, lui ayant rendu les honneurs prescrits, entonna le *Te Deum* pendant le chant duquel les cardinaux lui rendirent la troisième adoration.

Le saint-père retourna ensuite, au milieu d'une grande affluence, au Quirinal qu'il résolut d'habiter : à la nuit le dôme de Saint-Pierre et l'église de *Santa-Maria-in-via-lata* dont Pie IX avait été chanoine furent illuminés.

Cette élection rapide déconcerta la diplomatie : aucun des ambassadeurs n'avait eu le temps de se faire accréditer près du conclave et d'y faire connaître les instructions de son gouvernement. Ce qui toutefois n'empêcha pas M. Martin, du Nord, ministre de Louis-Philippe, d'assurer à la Chambre des députés que le choix du sacré-collége avait été le choix même des ministres français. « Cela est d'autant plus honorable pour notre gouvernement, disait malicieusement un journal [1], qu'à la manière dont l'élection s'est faite, il est manifeste qu'en cette occasion nos ministres se trouvent d'accord, non seulement avec les cardinaux, mais encore avec l'esprit-saint. » Quand le conclave fut ouvert les ambassadeurs furent admis à présenter au nouveau pape leurs félicitations. M. Rossi avait été reçu le premier et il avait eu la joie d'entendre sortir de la bouche de Pie IX les paroles les plus bienveillantes pour la France. Cette première entrevue avait sans doute déterminé les sympathies du cabinet des Tuileries.

« Lorque le 17 juin 1846, la salle du conclave fut ouverte pour donner accès à un grand nombre de personnes qui

1. L'*Univers*.

voulaient connaître de plus près le nouveau pape, tout était joie et allégresse. Quelques membres du corps diplomatique avaient pénétré dans la chapelle du Quirinal ; mais celui qui montra le plus d'empressement fut le ministre du roi de Sardaigne, qui voulut s'approcher tout près du pape. Le pape se rendait alors à l'autel, revêtu de ses ornements pontificaux, pour se montrer ensuite au peuple, de la grande *Loggia*. Le ministre du roi de Sardaigne saisit la queue du manteau pontifical ; il tenait à honneur d'être le premier à remplir cet office auprès du nouveau pape [1]. »

Le couronnement de Pie IX eut lieu quelques jours après, le 21 juin 1846, à Saint-Pierre, en présence des cardinaux, des ambassadeurs des puissances catholiques, des princes romains et du peuple accouru des provinces pontificales. C'était un dimanche, Rome entière assistait à la cérémonie.

Quand on brûla trois fois, devant le nouveau pontife, des étoupes pour lui rappeler que les grandeurs humaines passent rapidement, *sic transit gloria mundi*, Pie IX n'avait nul besoin de la leçon. Il avait redouté, à la veille de la recevoir, la dignité suprême et, dès la première heure, il la regarda comme une charge qui lui créait une plus grande obligation de se dévouer à la gloire de Dieu et au bien des chrétiens.

Après la messe, il se rendit à la grande *Loggia* de Saint-Pierre et, pour la première fois, il donna la bénédiction *Orbi et Urbi* : l'émotion était générale; le cœur du peuple monta vers le souverain-pontife, en une immense acclamation.

Les fêtes et les solennités du couronnement à peine ter-

1. Discours de Pie IX aux représentants de premier Congrès Catholique d'Italie, le 21 juin 1874. Le souverain pontife ajoutait à ces paroles : « A cet acte extérieur d'intelligence cordiale entre le saint-siége et le Piémont, vinrent plus tard s'ajouter certaines lettres affectueuses qui confirmaient la bonne harmonie d'une manière plus officielle. Jusqu'ici c'était la joie et l'amitié.

« Plus tard tout se changea en tristesse, car le même Piémont m'enleva presque tout mon habit du pouvoir temporel, et, avec le 20 septembre 1870, il fit le dernier pas, il pénétra dans Rome, non pas pour soutenir, mais pour arracher avec violence jusqu'à la queue qui restait encore de l'habit qu'il avait volé ! Voilà comment la joie s'est changée en tristesse ! »

minées, Pie IX faisait appeler près de lui le fils d'une de ses sœurs, officier dans l'armée pontificale : « Mon ami, lui dit-il, vous pouvez et vous devez compter sur mon affection ; mais jamais sur une protection spéciale. On me dit que vous espérez un rapide avancement dans la carrière des armes, si vous pensez le devoir à la faveur, vous vous trompez. Je suis votre oncle, mais je suis le père de vos compagnons. L'avancement ne sera qu'au vrai mérite, la récompense au plus digne. »

A un autre de ses neveux, vivant à Rome sans aucun emploi, il disait : « Vous n'avez pas de fortune, mon cher ami, pour porter le titre de prince que ma situation nouvelle et les usages vous accordent. Ma fortune personnelle n'est pas assez grande pour que je puisse vous en offrir les moyens et d'ailleurs elle appartient désormais à mes sujets pauvres. Retournez donc dans votre patrie et dites à votre famille d'y rester : elle me chagrinerait en venant habiter Rome. »

Dès le début de son règne, Pie IX indiquait ainsi quel en serait le caractère élevé et surnaturel : le népotisme, si souvent et quelquefois d'une manière injuste, reproché à quelques-uns de ses prédécesseurs, ne trouvera point accès dans son cœur. Sa délicatesse magnanime ne reconnaîtra jamais d'autre famille que celle des pauvres : pour eux seuls s'ouvrira le trésor de sa charité plus inépuisable que celui de ses richesses. Ces sentiments qu'il montra en s'asseyant sur la chaire de Saint-Pierre, il y sera fidèle jusqu'au dernier soupir et sa famille ne recevra de lui ni honneurs exceptionnels ni accroissement de fortune.

Dès le premier jour apparut également cet amour des pauvres, que le temps ne fera que développer. Non content d'avoir, selon l'usage, fait remettre par son aumônier un *paolo* [1] à chacun des pauvres qui se présentèrent au Vatican, dans la cour du Belvédère, il fit distribuer cinquante-trois dots de cinquante écus [2] pour chacune des paroisses de Rome et mille dots de dix écus réparties entre les diverses provinces de ses Etats.

1. C'est-à-dire environ 0 fr. 55.
2. L'écu romain valait environ 5 fr. 37.

Il voulut que les juifs ne fussent pas exclus de ces largesses.

Afin de multiplier entre ses mains les moyens de faire l'aumône, il introduisit, dès le principe, d'importantes réformes dans sa cour, il en réduisit le personnel, fit vendre la moitié des chevaux qu'il trouva dans les écuries papales, et fixa les dépenses de sa table à la somme d'un écu par jour. Comme le maître d'hôtel se récriait : « Mon ami, lui dit-il, je suis un pauvre prêtre de Jésus-Christ, vous aurez donc soin de me servir comme un pauvre prêtre. »

Un jour qu'il avait eu un long entretien avec le cardinal Gizzi, il demanda des rafraîchissements. On lui apporte aussitôt deux grands plateaux chargés de boissons de toutes sortes. Il s'étonne de ce luxe ; mais le serviteur fait remarquer qu'il s'est conformé scrupuleusement à l'étiquette pontificale. Il se fit alors apporter un citron et se prépara lui-même un verre de limonade, puis il ordonna de distribuer aux pauvres tous ces rafraîchissements. « Désormais, dit-il, quand j'aurai besoin de boire, vous m'apporterez une simple limonade. »

Baladelli disait aux serviteurs du pape qui murmuraient sur ces réformes avec lesquelles le gaspillage deviendrait impossible : « La maison de l'évêque d'Imola passait à bon droit pour être la mieux réglée de toutes celles des Etats pontificaux ; celle de Pie IX ne doit pas l'être moins que celle du cardinal Mastaï. Efforcez-vous d'éloigner ce qui pourrait être contraire à l'économie et à la régularité du service et vous obtiendrez sûrement les bonnes grâces de Sa Sainteté. »

La bonté, tel était l'attribut avec lequel Pie IX apparaissait, il était le père de tous et il voulut que tous pussent facilement le voir et l'entretenir. Il fit donc annoncer que les jeudis il donnerait audience, sans aucune distinction de rang, à ceux qui auraient besoin de recourir à lui. Cette réforme fut bien accueillie et l'on se réjouissait d'avoir un prince auquel on pourrait s'adresser sans avoir recours à des intermédiaires plus ou moins fidèles et complaisants. Le cérémonial de ces audiences publiques fut ainsi réglé : on se faisait inscrire d'avance ; à l'heure dite, les solliciteurs étaient réunis dans une vaste salle et on les introduisait, cinq par

cinq, dans le salon de réception. Le pape se tenait à l'extrémité de cette immense pièce et le maître-de-chambre lui conduisait isolément chaque visiteur qui pouvait ainsi s'entretenir avec son souverain sans qu'aucune oreille indiscrète ne gênât l'expression de sa confiance.

Le 2 juillet, Pie IX voulant donner une preuve de son intérêt aux religieuses de Saint-François de Sales, se rendit dans leur église située au pied du Quirinal [1]. Il était accompagné seulement de deux camériers. Les gens du peuple qui passaient, en voyant ainsi le pape marcher à pied entre deux prélats, ne purent retenir leur enthousiasme : depuis longtemps pareille chose ne s'était pas vue à Rome : *Bravo! Bravissimo! Santo Padre!* s'écrièrent-ils, *voi almeno vi fate vedere! viva Pio nono!* [1] Et quand il sortit de la modeste église, une foule nombreuse l'escorta jusqu'au Quirinal, en faisant retentir l'air de ses cris.

Parmi cette foule, un jeune enfant l'approche et lui dit avec une naïve liberté : « *Sei tu il papa?* Es-tu bien le pape?

— Oui, cher enfant, je suis le pape, répondit le pontife.

— Je n'ai plus de père, dit l'enfant en pleurant.

— Console-toi, reprit Pie IX, je serai ton père... »

Et il donna des ordres pour qu'on recueillit cet enfant et qu'on le plaçât dans un orphelinat.

Ces témoignages de douceur ne suffisaient point à Pie IX, il prit des mesures qui permirent d'espérer tout de sa clémence. Il ordonna la dissolution des commissions militaires dans les Romagnes, il fit cesser les perquisitions politiques et il accorda des grâces particulières à des citoyens frappés

1. Plusieurs historiens racontent que le pape sortait souvent déguisé en simple abbé, se rendant le soir dans les couvents, y arrivant à l'improviste et surprenant quelquefois les religieux coupables de quelque irrégularité. Ces récits n'ont aucun caractère d'authenticité. Pie IX n'est jamais sorti de son palais en soutane noire et n'a jamais fait de ces visites singulières et à des heures insolites cette manière d'agir, du reste, est loin d'être conforme à la nature si loyale et si franche de Sa Sainteté.

1. Bravo! Très-bien! saint-père, vous au moins vous vous faites voir! Vive Pie IX.

par la loi. L'un de ces derniers, Orioli, ancien ministre de l'instruction publique dans les Romagnes à l'époque de leur révolte en 1831, s'était exilé pour échapper aux châtiments qui l'attendaient, le Pape le reçut en audience. Au moment où l'ancien révolutionnaire, à genoux devant son souverain, se disposait à baiser ses pieds, Pie IX le releva et le pressant sur son cœur : « Quand l'exil, lui dit-il, enlève ses plus nobles enfants à la patrie, la patrie est dans le deuil. Sa voix monte sans cesse vers le ciel pour réclamer ses fils : cette voix, avant d'aller jusqu'à Dieu, a passé par mon âme et voilà pourquoi je vous ai rappelé. Comme vous, Orioli, je veux le bonheur du peuple; comme vous, je veux lui consacrer ma vie. Aidez-moi dans cette entreprise. Qu'il n'y ait plus de conspirations, plus d'appel aux armes. La révolte qui demande du sang est un délit, et la force brutale n'obtient jamais de bons résultats.... Venez donc avec moi, Orioli, et soyons amis ! »

---

# CHAPITRE IX

## L'AMNISTIE.

État des esprits. — Préoccupations de Pie IX sur l'amnistie. — Sentiments des cardinaux. — « Elles sont toutes blanches maintenant. » — Édit de l'amnistie. — Manifestations populaires — Accueil fait dans les provinces à l'amnistie. — Jugement de M. Guizot. — Grandeur de cet acte. — La fête de saint Vincent de Paul. — L'ovation populaire.— Les Jésuites.

Ces actes, indices d'une âme généreuse, méritèrent promptement à Pie IX l'affection de ses sujets. On le voyait souvent sortir de son palais, sans faste, sans escorte ; il allait visiter les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, les communautés ; on comprenait qu'il voulait se rendre compte par lui-même. Au sein de la famille, on se redisait ses actions, on racontait comment il interrogeait les pauvres, on répétait quelques-unes de ses paroles empreintes d'une bonté touchante. Les esprits se calmaient, les préjugés tombaient, partout la confiance revenait. On connaissait, d'ailleurs, les réformes qu'il avait introduites dans son palais et on les regardait comme les préliminaires des améliorations que l'on désirait. On sentait venir une nouvelle aurore.

Ainsi pensait le bon peuple de Rome ; mais les hommes politiques manifestaient de l'inquiétude. Un point noir restait à éclaircir. Pie IX avait promis l'amnistie et elle se faisait attendre. Ce retard fut habilement exploité par l'opposition, et l'on raconte qu'un jour Pie IX, étonné de l'indifférence de

la foule, aurait prononcé ces paroles : « Les Romains me traitent durement ; mais, patience ! je saurai les faire revenir de leurs préventions. »

La question de l'amnistie générale était une des plus graves questions qui, à cette heure, pussent se présenter à l'attention du Pontife. La justice et la sévérité avaient été employées jusqu'ici sans produire d'heureux résultats. Les prédécesseurs de Pie IX avaient réussi à comprimer, d'une manière plus ou moins efficace, le torrent révolutionnaire ; mais, malgré les efforts, il débordait et menaçait, de tout engloutir. Le temps de la clémence n'était-il pas arrivé et le pardon n'était-il pas de nature à désarmer ces haines qui se fomentaient dans l'ombre ? Les cardinaux Lambruschini et Bernetti, représentants et solidaires du règne passé, croyaient et disaient que l'indulgence devait succéder à la justice [1]. Le cœur de Pie IX le portait à suivre cet avis, il savait combien il y a de gloire à être bon ; mais autour de lui, il rencontrait de sérieuses oppositions. L'Autriche, ennemie de toute idée de clémence, avait trouvé dans plusieurs membres du sacré-collége d'éloquents avocats. Le reste des cardinaux, dit Farini, dont on peut croire le témoignage [2] était partagé en deux camps. Les uns proposaient l'amnistie générale, les autres la demandaient partielle et voulaient qu'on avançât dans cette voie par degrés et avec mesure.

De chaque côté les raisons avaient leur valeur. Les partisans de l'amnistie générale disaient qu'il était difficile d'établir des catégories entre des hommes condamnés par des tribunaux spéciaux et dans des formes exceptionnelles. Comment établir des proportions justes et égales ? Les derniers condamnés n'avaient-ils pas déjà, eu égard à leur culpabilité, souffert plus que ceux qui les avaient précédés

1. L'Église romaine en face de la révolution par Crétineau-Joly. T. II. p. 398.

2. Luigi Farini, auteur de l'ouvrage *Lo Stato romano*, s'est rendu célèbre dans l'occupation des duchés par sa haine contre l'Église, contre l'autorité légitime et par ses concussions.

dans les prisons? Comment apprécier les choses ? Les grâces individuelles n'auraient-elles point l'immense inconvénient de ressembler à des faveurs ; elles feraient au moins naître dans les esprits un doute de partialité, si elles ne fournissaient pas le prétexte à des rancunes inflexibles. Enfin, ajoutaient-ils, l'amnistie générale est le meilleur moyen d'adoucir les esprits, de consoler les familles et ce sera inaugurer d'une manière éclatante le nouveau règne : aucune bénédiction meilleure ne peut descendre du trône.

A cela, les hommes des demi-mesures répliquaient en faisant ressortir les dangers de cette tentative. Rendre à la liberté et à la patrie des hommes travaillés depuis longtemps par l'esprit de sédition, aigris par de longues souffrances et encore armés, la veille, contre le souverain, n'était-ce pas s'exposer, de gaieté de cœur, à de grands périls ? Ne pourrait-on pas faire un premier pas dans cette voie en accordant la grâce aux hommes corrigés par l'âge ou par l'expérience? On procéderait ainsi plus lentement et plus sagement. Les sectes sont actives et s'il y a parmi les condamnés un grand nombre d'hommes abusés ou trompés par d'habiles chefs, il y en a aussi beaucoup d'autres qui ont suscité les mouvements de révolte. Rien ne sera capable d'arrêter, ni de corriger ces derniers, il y a tout lieu de craindre que la clémence du gouvernement se retourne contre lui-même.

Au milieu de ces divergences, Pie IX réfléchissait, s'entretenant avec ses conseillers intimes et surtout il priait.

Aux sollicitations de l'ambassadeur de l'empereur d'Autriche qui le conjurait de repousser l'amnistie, il avait répondu « qu'il avait, comme souverain, ses devoirs à remplir et une âme à sauver ». Afin de s'éclairer une dernière fois, il réunit une congrégation de cardinaux. Chacun eut la liberté d'exposer ses sentiments, de présenter ses objections ; quand tous eurent parlé, Pie IX réfuta les objections et s'efforça de dissiper les préjugés. Les esprits parurent ébranlés par la sagesse de ses raisons ; mais le résultat du vote fut contraire à ses espérances ; toutes les boules étaient noires ; le Pontife prit alors une décision suprême et, pour la rendre sensible, il ôta sa calotte blanche,

puis la posant sur les boules noires, il dit avec calme : « Maintenant elles sont blanches. »

« Des deux sentiments exprimés par les cardinaux, dit Farini, l'un était plus prudent, l'autre plus généreux : il est inutile de le déclarer, Pie IX choisit celui qui était le plus conforme à sa noble nature [1].

Pie IX, comme César au témoignage de Pline [2], « fut clément jusqu'à être obligé de s'en repentir ».

Le 17 juillet, au soir, un mois après la publication de son élection du haut du balcon du Quirinal, le Pape faisait afficher, au coin de toutes les rues de la ville, l'édit suivant :

« Pie IX à ses très-fidèles sujets, salut et bénédiction apostoliques :

« Dans ces jours où la joie publique, qu'excitait notre exaltation au souverain pontificat, nous faisait éprouver au fond du cœur la plus vive émotion, nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de douleur à la pensée qu'un grand nombre de familles de nos sujets ne pouvaient prendre part à la joie commune, parce que, privées comme elles l'étaient des consolations domestiques, elles portaient une grande partie de la peine que quelques-uns de leurs membres avaient méritée en attaquant l'ordre de la société et les droits privés du souverain légitime.

« Nous jetions d'un autre côté un regard de compassion sur cette jeunesse nombreuse et inexpérimentée qui, bien qu'entraînée par de trompeuses flatteries au milieu des tumultes politiques, nous semblait coupable plutôt de s'être laissé séduire que d'avoir séduit. C'est pour cela que, dès ce moment, nous pensâmes à tendre la main et à offrir la paix du cœur à ceux de ces chers enfants égarés qui voudraient se montrer sincèrement repentants.

« L'affection que notre bon peuple nous a montrée et les témoignages de constante vénération que le saint-siége en a

1. Luigi Farini, *lo Stato romano*.

2. Pline, liv. IX, chap. 28.

reçus dans notre personne, nous ont persuadé que nous pouvions pardonner sans qu'il en résultât aucun danger public.

« Par ces motifs, nous arrêtons et ordonnons que les commencements de notre pontificat soient solennisés par les actes suivants de grâce souveraine :

« 1. Nous remettons à tous nos sujets actuellement détenus pour délits politiques la peine qui leur reste à subir, pourvu qu'ils fassent par écrit et sur leur honneur la déclaration solennelle que non-seulement ils sont déterminés à n'abuser en aucune manière et en aucun temps de la grâce qui leur est accordée, mais encore à remplir tous les devoirs de bons et de fidèles sujets.

« 2. Sous la même condition, seront admis dans nos États tous ceux de nos sujets qui dans le terme d'un an, à dater de la publication dudit décret, manifesteront, d'une manière convenable et par l'intermédiaire des nonces apostoliques ou autres représentants du saint-siége, le désir de profiter de cet acte de notre clémence.

« 3. Nous réhabilitons également ceux qui, pour avoir participé à quelque complot contre la sûreté de l'État, sont soumis à la surveillance de la police et déclarés incapables de remplir les charges municipales.

« 4. Nous entendons que soient interrompues et supprimées les procédures criminelles pour délits purement politiques qui ne seraient pas encore terminées par un jugement en forme ; que les prévenus soient remis en liberté, à moins que quelqu'un d'entre eux ne demande la continuation du procès, dans l'espoir de mettre au jour son innocence et d'en reconquérir tous les droits.

« 5. Nous n'entendons pas cependant que dans les dispositions des articles qui précèdent, soient compris ceux en tres-petit nombre des ecclésiastiques, militaires et employés du gouvernement qui pour cause de délits politiques ont déjà été condamnés, ou qui ont pris la fuite, ou dont le procès est encore pendant. En ce qui les concerne, nous nous réservons de prendre d'autres déterminations, selon que la connaissance des documents qui les regardent nous mettra en mesure de le faire.

« 6. Nous ne voulons pas non plus que dans cette grâce soient compris les délits ordinaires dont seraient d'ailleurs coupables les condamnés ou exilés politiques. Nous entendons que pour ceux-ci les lois en vigueur aient leur pleine exécution. Nous nous plaisons à espérer que ceux qui useront de notre clémence sauront en tout temps respecter et nos droits et leur propre honneur. Nous avons encore la confiance que les esprits gagnés et adoucis par notre pardon, aimeront à déposer ces haines civiles qui sont toujours ou la cause ou l'effet des passions politiques, et qu'ainsi se formera vraiment de nouveau ce lien de la paix par lequel Dieu veut que tous les enfants d'un même père soient ensemble étroitement unis.

« Si pourtant nous venions à être trompé dans quelques-unes de nos espérances, malgré la douleur amère qu'en ressentirait notre cœur, nous nous rappellerions néanmoins toujours que si la clémence est le plus doux attribut de la souveraineté, la justice en est le premier devoir.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le seize juillet mil huit cent quarante-six, la première année de notre pontificat.

Pie IX. »

La parole humaine ne pourrait décrire l'enthousiasme de Rome à l'annonce de l'amnistie ; la nouvelle volait de bouche en bouche, et en un instant la ville éternelle, toujours si paisible, inaccoutumée aux émotions populaires, présentait un spectacle dont ses annales n'offrent peut-être pas d'exemple. L'*Ave Maria* venait de sonner, on ne pouvait plus lire le décret qu'à la lueur des flambeaux. Partout où il était affiché, des rassemblements se formaient, on lisait l'édit à haute voix. Cette lecture était interrompue par des acclamations à Pie IX.

Tout à coup, au milieu de la foule, on entend retentir ce cri : Au Quirinal! et toutes les voix répondent : Au Quirinal! Aussitôt des milliers de flambeaux s'allument, des drapeaux aux couleurs pontificales flottent dans les airs; en un instant la place de *Monte-Cavallo* est envahie par tout un peuple dont les mains sont chargées de couronnes, de fleurs, et dont

les voix redisent les louanges de son Souverain. A cette heure silencieuse, Pie IX, de son jardin du Quirinal, avait compris que Rome, dans l'ivresse de son bonheur, voulait lui exprimer sa reconnaissance. Son cœur s'émeut, il entend toutes ces voix acclamer son nom : on demande à le voir, on veut le remercier.

La loge du palais s'ouvre alors : Pie IX apparaît sur le balcon. Debout, il lève les mains vers le ciel, puis il les étend et bénit la foule prosternée. Un immense hosannah lui répond. Du Quirinal, la joie se répand dans le centre de Rome, la foule se renouvelle sans cesse et Pie IX, à trois fois différentes, paraît sur le balcon pour bénir les derniers venus. La place est illuminée de feux de Bengale, les musiques de la cité mêlent leurs symphonies aux acclamations populaires.

Jamais souverain n'a reçu d'ovation plus belle. Quand Pie IX parut pour la troisième fois au grand balcon, onze heures venaient de sonner. En rentrant dans ses appartements, les larmes aux yeux, il s'écriait : « Il faudrait être un monstre pour ne pas répondre à l'amour de ce peuple. »

Le lendemain, le décret d'amnistie, affiché sur les murs, était partout surmonté de couronnes et enguirlandé de fleurs.

Les provinces de l'Etat pontifical n'accueillirent pas cette faveur avec moins de joie. Bologne plaçait une couronne au-dessus de l'édit, elle ornait ses balcons et ses fenêtres de tentures et de bouquets comme aux jours des grandes solennités. L'image de Pie IX apparaissait partout. L'enthousiasme était tel que l'historien Ranelli disait : « Pie IX, devenu l'idole de Rome, le devint bientôt de toutes les provinces. »

Le clergé, les religieux applaudirent à l'amnistie. M$^{gr}$ Pecci, évêque de Gubbio [1], adressa une lettre pastorale à ses diocésains pour faire ressortir la générosité de cet acte. Cette lettre fut lue, à Rome, dans le grand café de la place Colonne, à la lueur des flambeaux.

Ancône fit graver le *motu proprio*, en lettres d'or, sur une

1. Il mourut cardinal, le 24 janvier 1855.

colonne de marbre, afin de le mettre à l'abri des outrages des misérables qui, pendant la nuit, avaient déchiré l'exemplaire affiché sur les murs de la cité.

Mais comment jugeait-on ailleurs cet acte de Pie IX qualifié aujourd'hui si légèrement par quelques historiens ? M. Guizot, ministre des affaires étrangères, écrivait en ces termes à l'ambassadeur de France près du saint-siége :

« Ce que vous rapportez de ce qui se passa à la première audience que vous donna Sa Sainteté, prouve avec quelle rectitude de jugement et élévation d'esprit, le pape se rend compte de sa position et combien il connaît les temps où Dieu l'a appelé à accomplir, en sa double qualité de chef de l'Eglise catholique et de souverain des états de l'Eglise, une mission qui, si elle fut de tout temps admirable, est sublime de nos jours, après les tempêtes dont la religion a été assaillie et lorsqu'il s'agit de rendre à cette dernière, sur la société, l'empire salutaire qu'elle doit toujours exercer, quels que soient d'ailleurs les changements qui se font dans l'esprit des hommes et dans l'ordre intérieur des Etats.

« L'amnistie publiée le 16 juillet a fortifié les espérances qu'on avait conçues de son avénement et a inauguré glorieusement son règne. Profitez de la première occasion qui s'offrira pour présenter à Sa Sainteté les félicitations les plus vives et les plus sincères du roi et de son gouvernement, non-seulement au sujet de la pensée qui a inspiré ce grand acte de clémence, mais encore pour le caractère et le style qui distinguent cet édit. On y sent d'un bout à l'autre une majesté pleine de douceur; on y trouve merveilleusement réunis la dignité du souverain qui pardonne à des sujets égarés et l'émotion d'un bon père qui ouvre ses bras à ses enfants.

« Cet acte a produit dans tout le monde, et surtout en France, un excellent effet, non-seulement parce qu'on y admire le pontife qui sut d'un seul trait faire un si grand bien, mais parce que dans cette mesure et son mode de publication, on peut juger du caractère et de la marche de tout un règne. On y reconnaît le prélude d'autres actes qui satisferont l'opinion publique sans affaiblir l'autorité, etc. »

Ce jugement du célèbre ministre sera ratifié par l'histoire

Si l'ingratitude des hommes dénature cet acte, il n'en restera pas moins comme l'une des plus réelles gloires du pontificat de Pie IX. « Remarquable par la forme et par la pensée, cet édit sera un monument dans l'histoire des papes : jamais noble concession ne fut faite d'une manière plus large. Pie IX ne peut croire que des hommes égarés, auxquels il rend le bonheur du foyer domestique et le soleil de la patrie, lui refusent leur concours. En échange du pardon qu'il leur accorde sans condition, il ne leur demande pour garantie contre l'avenir qu'une seule parole sanctionnant un engagement d'honneur, celui de n'abuser en aucune manière et en aucun temps de la grâce qu'ils reçoivent, et de remplir tous les devoirs de bons et de fidèles sujets[1]. »

Chacun des amnistiés n'eut, en effet, qu'à signer cette formule : « Je soussigné reconnais avoir reçu une grâce singulière dans le pardon généreux et spontané qui m'a été accordé par l'indulgence du souverain pontife Pie IX, mon souverain légitime, pour la part que j'avais prise, en quelque manière, aux tentatives qui ont troublé l'ordre public et assailli l'autorité légitimement constituée dans son pouvoir temporel. Je promets sur ma parole d'honneur de n'abuser en aucune manière et en aucun temps de l'acte de sa souveraine clémence et je m'engage à remplir fidèlement tous mes devoirs de bon et loyal sujet. »

Tous, à l'exception d'un seul, le comte Mamiani, signèrent cette promesse. Plusieurs, il est vrai, ajoutèrent à cette signature un luxe de démonstrations de repentir qui ne servirent qu'à faire ressortir dans la suite leur hypocrisie. Soixante de ces amnistiés se rendirent à Saint-Pierre-ès-Liens pour y recevoir publiquement la communion, et on les trouva les plus empressés à violer leurs serments.

Pie IX avait agi avec la conscience d'un devoir accompli,

1. Balleydier, *Histoire de la révolution de Rome* etc., t. I, p. 34. Nous ferons remarquer que la presse anglaise fut presque unanime à louer la conduite de Pie IX. Le *Times*, le *Post*, le *Morning-Chronicle* proclamèrent « que la politique de Pie IX est identique avec la régénération de l'Italie et conforme aux intérêts généraux de l'humanité. »

et le peuple, tout entier à la joie, ne songeait qu'à lui manifester, en toutes circonstances, les sentiments qu'il éprouvait. Le 19 juillet, le saint-père devait se rendre, à neuf heures du matin, à l'église des Prêtres-de-la-Mission ou lazaristes, à *Monte-Citario*, dans le but d'honorer la mémoire de saint Vincent-de-Paul, dont il célébrait la fète. La nouvelle s'en était vite répandue, et quand le pontife arriva au *Corso*, cette rue se trouvait jonchée de fleurs. Des balcons on lui jetait des bouquets, et, près de la place Saint-Marcel, une main heureuse jeta sur son équipage une magnifique couronne qui resta suspendue sur le sommet du carrosse pontifical, au-dessus même de la tête de Pie IX. A sa sortie du couvent, les rues étaient envahies par la foule qui l'acclame. Le cortége arrivait sur la place Colonne quand un groupe considérable de jeunes gens appartenant aux plus illustres familles de Rome entourent le carrosse du saint-père, détellent les chevaux et, malgré la résistance du Pape, le reconduisent triomphalement jusqu'à son palais, escortés des *Evviva!* du peuple.

L'émotion éprouvée par Pie IX, en cette circonstance, fut si violente que ses familiers s'en effrayèrent et craignirent que de pareilles scènes, en se renouvelant, n'altérassent sa santé. Il était difficile cependant de blâmer ces manifestations si spontanées et si *amoureuses*. L'extrême sensibilité du Pape exigeait néanmoins qu'on cherchât à en modérer l'ardeur et à en éviter les renouvellements fréquents.

Le soir même on faisait afficher sur les murs de Rome l'avis suivant :

« Sa Sainteté, vivement émue des démonstrations spontanées de filiale affection que les habitants de Rome ont voulu lui donner dans la matinée, ne peut faire moins que d'en témoigner sa satisfaction. Toutefois, comme la modération accroît encore le prix des plus belles démonstrations, il convient de mettre un terme à ces signes extraordinaires d'une joie sincère. Le saint-père espère recevoir une nouvelle preuve de l'obéissance de son bon peuple de Rome pour lequel un désir seul du souverain-pontife doit être un ordre.

« De la secrétairerie d'État.

« *Le substitut*,

« Vincent SANTUCCI. »

Les hommes sérieux comprirent la sagesse de cet avis et ils s'y soumirent. Le parti modéré, qui applaudissait aux pensées de Pie IX, espérant l'amener à partager ses idées, feignit de partager cette soumission ; mais nous les verrons bientôt, d'accord en cela avec les sectaires les plus avancés, profiter des moindres circonstances pour amener des rassemblements populaires et provoquer de nouvelles manifestations.

Les esprits clairvoyants pouvaient déjà apercevoir quelques symptômes inquiétants. Pendant que de tous côtés on acclamait l'amnistie, des émissaires de la Révolution insinuaient que les Jésuites s'étaient montrés hostiles à cette mesure, qu'ils la désapprouvaient, et que le pape, du reste, qui savait bien ne pouvoir jamais compter sur leur dévouement, se montrait mal disposé à leur égard. Il suffisait de ces rumeurs vagues et encore mal définies pour inspirer à Pie IX une de ces démarches dont nous le verrons plus d'une fois faire usage pour affirmer ses sentiments personnels. On l'accusait d'être opposé aux Jésuites, et, le jour de saint Ignace, le 31 juillet, il se rendait publiquement au *Gesu* afin d'y entendre la messe. Les Pères de l'illustre Compagnie, habitués à l'injustice dont les ennemis de l'Église les ont toujours et en tous lieux poursuivis, n'avaient pourtant pas été les derniers à louer l'acte de Pie IX. Dans leur belle et vaste église de Saint-Ignace, au Collége romain, ils avaient ouvert une académie sous ce titre : *le Triomphe de la Clémence* [1].

1. Pie IX était loin d'être hostile aux Jésuites et quand il était évêque d'Imola il faisait asseoir à sa table les Jésuites qui passaient dans cette ville. Mais tous les mensonges et tous les moyens sont bons pour la Révolution ; elle ne craint même pas de se contredire elle-même. En 1846, elle accuse Pie IX d'être l'ennemi des Jésuites, plus tard elle lui reproche de trop les aimer et de se laisser dominer par leur influence. *Mentita est iniquitas sibi.*

# CHAPITRE X

## LES PREMIERS ACTES DU PAPE ET DU ROI.

Le premier consistoire. — Le cardinal Gizzi. — La sincérité et le cœur d'un pape. — La première circulaire de Gizzi. — Appel à l'esprit d'association. — Réformes judiciaires. — Activité du pape. — Les chemins de fer. — Le prince de Joinville. — La disette prévenue. — Prudence du pape. — La cathédrale du pape. — La prise de possession. — Antiquité de cet usage. — Le cortége pontifical. — Son parcours. — Cérémonies du *Possesso*. — Un banquet. — Toast d'un Transtèverin. — L'encyclique *Qui pluribus jam*. — Le jubilé. — Le clergé romain. — Pie IX prêche à Saint-André *della Valle*.

Depuis qu'il était monté sur la chaire de saint Pierre, Pie IX n'avait point encore réuni solennellement le sacré-collége. L'occasion ne devait pas tarder. Dans le consistoire tenu, le 27 juillet, pour la préconisation de plusieurs évêques, le saint-père prononça l'allocution suivante :

« Vénérables frères,

« En considérant de ce lieu, aujourd'hui, pour la première fois, votre noble assemblée, et au moment de vous adresser la parole, nous sentons se renouveler en notre âme l'émotion dont vous nous avez vu si fortement agité, lorsque, par les suffrages très-bienveillants de votre ministère, nous avons été élevé à la place du pontife Grégoire XVI, de très-glorieuse mémoire. Nous sommes préoccupé de la pensée qu'un très-grand nombre de cardinaux connus, et dans la patrie et au dehors, par l'éminence de leur esprit et de leur sagesse, par l'habitude des affaires et par toutes sortes de vertus, pou-

vaient adoucir les regrets causés par la perte du pontife que Dieu vient d'appeler à lui, et mériter l'honneur de lui succéder. Et vous, cependant, laissant de côté toutes les raisons de la sagesse humaine, et considérant uniquement, dans l'ardeur de votre zèle, l'église catholique gémissante en sa viduité, vous n'avez pensé qu'à la consoler et à la secourir, de telle sorte que, par l'union de vos volontés, et non sans une secrète inspiration de la Providence divine, après deux jours à peine de conclave, vous nous avez élu au souverain pontificat, bien qu'indigne, sans doute, surtout dans ces temps si pleins de calamités et pour la république chrétienne et pour la république civile. Mais nous savons que Dieu manifeste de temps en temps sa puissance dans les choses les plus faibles du monde, afin que les hommes ne s'attribuent rien et ne rendent qu'à lui seul la gloire et l'honneur qui lui sont dus ; c'est pourquoi, vénérant ses insondables desseins sur nous, nous nous sommes reposé sur l'appui de son secours céleste. Mais, tandis que nous rendons et rendrons toujours grâces, d'abord, et comme il est juste, au Dieu tout-puissant qui nous a élevé, quoique indigne, au faîte d'une si grande dignité, nous vous témoignons aussi notre gratitude à vous qui, interprètes et ministres de la volonté divine, avez porté un jugement si honorable, bien qu'immérité, de notre humilité. Aussi n'aurons-nous jamais rien de plus à cœur que de vous montrer d'une manière effective l'ardeur particulière de notre bienveillance à votre égard, ne laissant échapper aucune occasion de maintenir et de protéger les droits et la dignité de votre ordre, et de vous être agréable autant qu'il sera en nous. Quant à vous, nous attendons avec confiance de votre affection, que vous assisterez assidûment notre faiblesse de vos conseils, de votre appui, de votre zèle, afin qu'aucune affaire sacrée ou profane ne souffre aucun détriment par suite de notre élévation. Nous devons travailler dans une intime union à procurer le bien et la gloire de l'Église, notre commune mère, à maintenir, d'un courage ferme et persévérant, la dignité du siége apostolique, enfin, à assurer de tous nos soins la tranquillité et la concorde mutuelle du troupeau chrétien, afin qu'avec la bénédiction de Dieu, il s'augmente et croisse

de jour en jour en mérite et en nombre. Continuez donc, comme vous avez commencé, à bien mériter de nous, et demandons ensemble à Dieu, par des prières continuelles, que, choisis par lui, nous marchions sur ses traces, et qu'après avoir imploré le secours de la bienheureuse vierge Marie, avec l'aide des saints apôtres Pierre et Paul, nous obtenions, par les plus ferventes prières, de Jésus, suprême auteur de la religion et de notre apostolat, la grâce d'un regard favorable jeté sur nous de la montagne sainte de Sion, et qu'il ait pour agréables ces transports d'allégresse d'un peuple dévoué à sa gloire, afin de rendre salutaires et heureux tous nos actes et tous nos efforts pour l'église universelle confiée à nos soins et pour les peuples soumis à notre puissance.

« *Benedictio...* »

Cette allocution fut accueillie par les applaudissements des cardinaux et l'éminence Macchi, sous-doyen du sacré-collége exprima à Pie IX, au nom de ses collègues, les sentiments de la plus sincère admiration et du plus inaltérable attachement. Dans les temps périlleux que traverse l'église, disait-il, le sacré-collége a voulu élire un pontife capable d'opposer un courage invincible à la fureur des ennemis irréconciliables de la société civile et religieuse, un pontife dont la volonté inébranlable serait comme un mur de bronze contre lequel viendraient se briser tous leurs efforts.

Pie IX n'avait point encore choisi, dans le sacré-collége, le coopérateur le plus actif de son gouvernement, le secrétaire d'Etat n'était point nommé. Plusieurs étaient assurément dignes de remplir cette fonction, mais le pape hésitait. Quand le conclave se réunit, le peuple faisait des vœux pour l'élection du cardinal Gizzi, et malgré son échec, il avait conservé la faveur populaire. Le saint-père ne l'ignorait point; car, dans plus d'une circonstance, les Romains ne lui avaient point dissimulé leur désir de voir l'ancien délégat de Forli à la tête de son gouvernement. Pie IX connaissait l'intelligence et l'intégrité de ce prince de l'Église; mais il savait apprécier les hommes et Gizzi lui paraissait un esprit trop timide, trop irrésolu pour les circonstances, il craignait de ne le voir entrer qu'à demi dans ses vues de réformes. Cependant le désir

de plaire à tous ses sujets l'emporta et le 8 août paraissait l'ordonnance qui élevait le cardinal Gizzi à la fonction de secrétaire d'Etat. « La satisfaction fut générale, dit Farini [1], on le savait partisan des réformes et franchement dévoué au saint-père. »

Le cardinal était âgé et de fréquents accès de goutte le retenaient au lit ; Mgr Corboli-Bussi, sur lequel Pie IX croyait pouvoir compter, fut maintenu comme substitut.

Cette concession faite aux vœux de la nation fut regardée comme un acte de faiblesse par le parti rétrograde, il alla même jusqu'à accuser le pontife de machiavélisme. Il flatt le peuple, disait-on, pour avoir le plaisir d'entendre crier : Vive Pie IX ; mais qu'on ne s'y trompe pas, il reviendra vite de son prétendu libéralisme.

Sa générosité de pontife-roi fut indignée : « Savez-vous, s'écria-t-il, que ceux qui tiennent ces discours me font un sanglant outrage ! Ils ne savent donc pas que si la sincérité disparaissait du monde, elle devrait se réfugier dans le cœur d'un pape. Et je suis pape ! » ajouta-t-il, en frappant sa poitrine [2].

Gizzi était du reste entièrement d'accord avec le souverain-pontife sur tout ce qui tenait à l'administration. Les réformes économiques, les chemins de fer : l'amélioration du service des douanes, des postes, de la police, l'abolition de la mendicité, le règlement d'un système d'éducation gratuite pour les enfants pauvres du peuple : toutes ces réformes, proposées par Pie IX, étaient acceptées par son ministre et il mit immédiatement la main à l'œuvre.

Le 24 août, il lançait sa première circulaire, elle avait pour but de rechercher et d'appliquer les meilleurs moyens de moraliser le peuple. Il appelait l'attention des gouverneurs des provinces pontificales sur les rixes, les vols si fréquents dont elles étaient le théâtre, il leur recommandait de procurer des travaux à la jeunesse, de veiller à son éducation, regardant avec raison l'oisiveté comme la cause première et principale des désordres qu'il leur signalait.

1. *Lo Stato romano, etc.*

2. F. Clavé. *Vie de Pie IX.*

Pour atteindre le but désiré, il se proposait donc de réunir à Rome, dans un délai spécial, plusieurs de ces jeunes gens, dans le double dessein de leur faire apprendre un métier dont l'exercice leur fournirait un moyen d'existence et de les former au service militaire. Par ce projet il obtenait deux résultats précieux ; en éloignant ces enfants du lieu où ils avaient contracté de mauvaises habitudes, il leur enlevait l'occasion prochaine de nuire à la société et il préparait ainsi pour l'avenir de bons soldats et spécialement d'habiles sous-officiers. Il arrivait ainsi à créer une armée capable, dans la circonstance, de défendre l'État.

Les provinces étaient invitées à contribuer, dans la mesure de leurs moyens et selon le nombre des jeunes gens qu'elles enverraient, aux frais de l'établissement projeté : le gouvernement de son côté s'engageait, selon les ressources du trésor public à fournir son appoint. Le ministre toutefois protestait en terminant sa circulaire qu'il ne fallait pas voir dans cet acte l'application de certaines théories et innovations inconciliables avec la nature du gouvernement ecclésiastique et capables de compromettre manifestement la tranquillité intérieure et la paix du dehors.

Au même temps, le gouvernement faisait appel à l'esprit d'association, en invitant les sociétés à se réunir dans le but d'étudier publiquement les moyens d'encourager l'agriculture, le commerce, les manufactures et les mines nationales, L'académie des *Lincei* était rétablie, des écoles nocturnes étaient ouvertes, des salles d'asile fondées et on manifestait le désir de voir le congrès des savants italiens, qui se tenait alors à Gênes, se réunir l'année suivante à Rome. Les hommes dont la renommée artistique, littéraire ou scientifique attestait un véritable talent étaient assurés de trouver toujours auprès du pape l'accueil le plus courtois, et il exigeait qu'on les entourât d'honneurs.

Grégoire XVI avait établi une commission chargée de préparer les règlements de procédure civile et criminelle, Pie IX la confirma et y adjoignit plusieurs prélats et des jurisconsultes laïques de grande réputation parmi lesquels on compte même un amnistié, Silvani de Bologne.

Il y avait à Rome, trois tribunaux qui jugeaient les affaires criminelles : le tribunal *del Governo*, présidé par le gouverneur, celui du Capitole présidé par le sénateur et enfin celui de la Chambre apostolique. Le tribunal du Capitole n'avait de juridiction que sur les Romains, les deux autres jugeaient indistinctement les sujets des États pontificaux. Les lenteurs de la justice et les complications interminables qui résultaient de ces trois juridictions engagèrent le Pape à les réunir en un seul tribunal présidé par le gouverneur et duquel il était loisible d'en appeler au tribunal de la Consulte. Cette mesure fut sanctionnée par l'approbation générale : elle avait l'incontestable avantage de simplifier l'administration de la justice et celui de ménager les ressources du budget en conservant le droit d'appel. Rien ne paraissait indigne de la sollicitude du souverain ; il encourageait les efforts, et récompensait toujours le mérite. Il donne au cabinet zoologique de l'Université romaine une rare collection d'oiseaux de la Nubie et des mammifères du Sénégal ; le 10 septembre, il assiste à une thèse philosophique et théologique soutenue au Collége romain ; le lendemain, il visite l'exposition des beaux-arts de l'académie de Saint-Luc, il examine en connaisseur les œuvres des artistes et les constructions du nouvel édifice ; quelques jours avant il s'était rendu à l'improviste à l'hôpital de Saint-Jean de Latran où il avait voulu tout examiner par lui-même ; dès la fin de l'année 1846, il avait décidé la construction de quatre lignes de chemins de fer [1]; en un mot il communiqnait une impulsion nouvelle à tous les rouages de l'administration romaine connue par ses lenteurs.

Les gouvernements étrangers applaudissaient aux efforts de Pie IX. La France lui avait exprimé ses félicitations pour l'amnistie, et M. Thiers, du haut de la tribune, lui adressait ces paroles : « Courage saint-père ! » Ces témoignages d'admiration et d'amitié ne parurent pas suffisants à

1. L'une de Rome, par la vallée, à Ceprano, frontières napolitaines la 2e de Rome à Porto d'Anzio ; la 3e de Rome à Civita-Vecchia ; la 4e enfin de Rome à Foligno, Ancône et Bologne.

Louis-Philippe : son fils, le prince de Joinville, commandait alors l'escadre de la Méditerranée, dans les eaux du golfe de Naples, il lui ordonna de se rendre à Rome complimenter en son nom le souverain-pontife. Le jeune prince arriva dans la ville éternelle, le 29 août, et le lendemain, il se rendait en train de gala au Quirinal. Pie IX le reçut avec affection, lui fit rendre tous les honneurs dus à son rang et à ses mérites, ainsi qu'à la grande nation dont il était l'interprête.

« Très-saint-Père, avait dit le prince en se prosternant devant le pontife, je suis venu me jeter à vos pieds pour vous témoigner mon admiration pour votre noble et sublime caractère. Vous êtes bien l'élu du Seigneur, car votre âme possède toutes les qualités divines.

— Je suis très-heureux, reprit le pape en le relevant, de voir un fils, un prince de la France, de ce pays d'élite que j'aime comme la fille aînée de mon Eglise. La France porte en elle les destinées du monde catholique, c'est pourquoi je ne laisse pas passer un seul jour sans prier pour elle, afin que Dieu donne à son gouvernement la sagesse de Salomon. »

La France ne devait pas se borner à ces encouragements. Louis-Philippe qui mettait son honneur à inaugurer partout le régime constitutionnel ne put qu'applaudir aux premiers pas que Pie IX fit dans cette voie, un exemple venu de si haut consacrait ses espérances. Il lui prodigua les éloges et lui offrit même dans la suite des fusils pour sa garde civique. Il chercha bien plus tard à obtenir pour prix de sa bienveillance, la dissolution des Jésuites que les politiques de ce temps d'un libéralisme si étroit et si peu sincère considéraient comme un péril social. Mais la révolution de Février délivra heureusement le saint-siége de ces singulières prétentions.

Quoi qu'il en soit, dans toutes les réformes, Pie IX avançait toujours, mais avec mesure et fermeté et, comme disent les Romains, *col piè di piombo*. Il ne se laissait arrêter par aucun obstacle, il décrétait après des études préalables et il espérait ainsi arriver graduellement à satisfaire les justes réclamations de ses sujets, sans diminuer en rien le respect dû à l'autorité. Le peuple voyait dans toutes ces mesures

la volonté bien arrêtée de son souverain d'améliorer les conditions de l'Etat, de promouvoir les institutions les plus utiles et les plus propres à assurer son bonheur. Il eut attendu avec patience la réalisation des désirs et des projets de son souverain, si les sectes ne s'étaient efforcées de dénaturer les intentions du pape.

Les récoltes de l'année avaient été mauvaises et « les Etats de l'Eglise comme toute l'Europe occidentale, étaient menacés d'une disette. Rome tremblait déjà de manquer de grains. La malveillance profitait de la peur pour exagérer le péril et augmenter les alarmes. Aucune prévoyance, aucune sollicitude n'avait paré aux approches du fléau. La pénurie du trésor mettait l'Etat dans l'impossibilité de venir au secours des particuliers. Les ennemis du gouvernement voyaient déjà le grand réformateur aux prises avec la famine et la sédition.

« Il n'en fut rien cependant : aussi éclairé que prudent, Pie IX comprit qu'il valait mieux confier au commerce l'approvisionnement du pays que d'en charger les finances publiques, déjà insuffisantes pour faire face aux besoins ordinaires. Et, bien avant les autres Etats de l'Europe, il permit l'importation des céréales, et ouvrit ses ports en franchise aux grains étrangers. Au lieu de souffrir la famine, Rome se trouva dans l'abondance, et les entrepôts de Bologne purent fournir des farines à Naples et à la Toscane [1].

L'antique basilique de Saint-Jean-de-Latran, *mère et maîtresse de toutes les églises de la ville et du monde*, la première érigée dans la ville de Rome par Constantin devenu chrétien, est la cathédrale de l'évêque de Rome. Vénérable par son antiquité, elle fut tour à tour comblée des faveurs spirituelles des papes et enrichie des dons de la munificence impériale. Elle a vu trente-quatre conciles se réunir dans son enceinte et l'éclat de ses décorations était si splendide qu'on l'appela longtemps la *basilique d'or*. Dédiée d'abord au Sauveur ressuscité et, dans le cours des âges, placée sous le double patronage de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste,

1. F. Clavé. *Vie de Pie IX*.



elle a connu toutes les vicissitudes des choses humaines. La basilique d'or fut détruite par un incendie en 1308. S'il est permis de la regretter, la nouvelle, achevée en 1360, n'est pas moins chère aux âmes catholiques : héritière des précieux souvenirs de la basilique constantinienne, elle n'est point déchue de son ancienne splendeur. Sa façade noble et gracieuse, l'une des plus belles de Rome, ses cinq nefs majestueuses, son beau pavé de marbre, son plafond richement décoré, ses œuvres d'art et ses précieuses reliques la rendent digne de sa primauté et de sa renommée.

Pie IX, comme évêque de Rome, n'avait point encore pris possession de sa cathédrale : les Romains et les étrangers attendaient avec impatience le jour de cette solennité. Un décret, affiché sur les murs, dans les premiers jours du mois de novembre, fixa cette antique cérémonie du *Posesso* au 8 novembre, veille du jour où la basilique célèbre l'anniversaire de la Dédicace. Autrefois, quand les papes habitaient le palais du sénateur *Lateranus*, la fête avait moins d'éclat, quoiqu'elle revêtit un caractère imposant, elle se confondait néanmoins avec le couronnement. Plus tard, quand ils choisirent le Vatican pour demeure et Saint-Pierre pour le lieu de leur couronnement, ils établirent l'usage de se rendre à Saint-Jean de Latran pour prendre possession de leur siége épiscopal. Ils y allaient alors, montés sur une mule blanche et suivis de toute leur cour à cheval. Cette cérémonie a subi des transformations avec le temps et aujourd'hui le *Possesso* ne se fait plus avec le même appareil. Léon X est le dernier pape qui ait suivi l'ancien cérémonial. Pie IX se conforma aux usages établis par ses prédécesseurs et cette fête est encore pleine d'une grandeur et d'une majesté exceptionnelles.

Le 8 novembre, à midi et demi, l'artillerie du fort Saint-Ange retentit, et le cortége du Saint-Père sortit du Quirinal. Deux détachements de cavaliers ouvraient la marche : leurs casaques rouges brodées d'or, leurs casques dorés aux panaches multicolores, étincelaient aux rayons du soleil. Le personnel des palais pontificaux et de la maison des cardinaux, les écuyers, les massiers, les gentilshommes, douze haquenées blanches caparaçonnées de housses en velours cramoisi, bro-

dées d'or, les litières portées par des mules blanches, ornées de couvertures rouges, aux franges d'or, venaient ensuite ; les prélats de tous grades, faisant partie des administrations et des congrégations ecclésiastiques, aux costumes riches et variés, la plupart montés sur des mules caparaçonnées de violet, les trois conservateurs de Rome, le gouverneur de la ville monté sur un palefroi au caparaçon violet et or, le prince romain, assistant au trône, entouré de ses pages, précédaient le carrosse du Saint-Père tiré par six chevaux. Un auditeur de Rote, monté sur une mule et portant la croix pontificale, marchait devant Sa Sainteté. Pie IX, revêtu du rochet, de la mozette de velours rouge garnie d'hermines, avec l'étole et le chapeau papal, était accompagné des cardinaux Macchi et Ostini. Les princes Barberini et Altieri se tenaient à cheval à chacune des portières. Après la maison du Saint-Père, s'avançaient les cardinaux, deux à deux, revêtus de la *cappa*, coiffés de leurs grands chapeaux rouges, ils étaient montés sur des mules richement caparaçonnées de rouge et conduites à la main par des palefreniers portant l'écusson de chacune des Eminences. Derrière, marchaient les patriarches, les archevêques et évêques. La garde-noble et les dragons, en uniforme, fermaient la procession.

Le cortége se déroulant, dans les rues de Rome, passa sur la place Trajane, au pied du Capitole, au milieu des ruines du Forum, suivit la belle avenue qui longe la Voie sacrée, autrefois foulée par les vainqueurs de l'antique Rome, passa sous l'arc de Titus, près des ruines du Palatin, de l'arc de Constantin, pour prendre la longue et large rue qui, du Colisée, conduit à la basilique Constantinienne.

Le pavé était couvert de sable jaune, les édifices publics, les maisons particulières étaient ornés de tentures, le peuple avait revêtu ses plus beaux habits, des inscriptions traduisaient l'émotion générale, proclamaient l'amour des romains, célébraient les vertus du Pontife. Le soleil de Rome illuminait la fête.

Le sénateur de Rome, le prince Orsini, entouré des conservateurs, des officiers du Capitole et de la garde urbaine, attendait la venue du prince des évêques, sous une élégante

tente dressée sur la place Saint-Jean à côté de la glorieuse et historique mosaïque du Triclinium de Léon III. Quand le cortége pontifical arriva sur la place, il se rendit avec son entourage à la rencontre du Souverain-Pontife, puis, s'approchant du carrosse de Sa Sainteté dont le fourier-majeur ouvrit la porte, il le salua et lui présenta les hommages de la fidélité et de la soumission du sénat. Pie IX reçut ces témoignages avec bonté et quand il eut béni le sénateur, le cortége reprit sa marche vers la basilique.

Le Chapitre, précédé de ses pavillons, vint alors au devant de son évêque; le cortége s'arrêta de nouveau, le fourrier fit briser la chaîne qui ferme l'entrée principale de l'escalier, Pie IX descendit de voiture et reçut aussitôt les hommages du corps diplomatique, des princes romains et des commandants des troupes pontificales qui se trouvaient réunies en cet endroit.

Arrivé à la grille principale du portique, Pie IX se prosterna sur le seuil pour baiser le crucifix que lui présenta le cardinal Barberini, archiprêtre de la basilique. Le chœur entonna aussitôt l'*Ecce sacerdos magnus*.

Revêtu de ses habits pontificaux, le Souverain-Pontife s'assit sur un trône et le sacré-collége l'entoura. Le cardinal-archiprêtre et le vénérable chapitre lui présentèrent les clefs de la basilique et tout le clergé lui baisa les pieds. Pie IX, porté sur la *Sedia gestatoria* fit son entrée au chant du *Te Deum*.

Les cardinaux lui rendirent ensuite obédience, pendant que le trésorier pontifical distribuait les médailles frappées en souvenir du jour.

Après les prières d'usage, Pie IX retourna au Quirinal : il était six heures du soir quand il y arriva. La foule couvrait la place et mêlait ses acclamations à la voix du canon du fort Saint-Ange, tandis que les sept collines s'illuminaient de mille feux.

Deux jours après, un banquet réunissait la jeunesse romaine dans la salle du théâtre Alibert ; toutes les classes de la société y avaient des représentants. Le fils du prince y coudoyait celui de l'ouvrier. On comptait mille convives. Au commencement du repas, une statue colossale de Pie IX fut

découverte : on l'avait entourée de fleurs. A la fin du repas, un Transtèverin se leva et d'une voix vibrante prononça ces nobles paroles :

« Nous, habitants du Transtevére, nous ne sommes point des orateurs : si Dieu nous a refusé le don de la parole, en échange il nous a donné celui d'aimer. A vous, princes et seigneurs, la tête qui pense ; à nous, la volonté qui agit. Fils du peuple, nous sommes pauvres, nous n'avons point d'or dans nos maisons, mais nous avons du sang dans nos veines, et tout ce sang appartient à Pie IX, notre souverain. Croyez-le donc, messieurs, princes et savants, nos frères en Jésus-Christ, malgré notre pauvreté et notre ignorance, nous sommes dignes, par nos sentiments, d'être les fils de Pie IX. Nous sommes des hommes de cœur et des hommes d'honneur. Nous vous le disons, à vous qui aimez comme nous Sa Sainteté, commandez et nous obéirons. »

Ce cri du cœur fut salué d'applaudissements.

Le lendemain du *Possesso*, Pie IX adressait au monde catholique sa première encyclique *Qui pluribus jam.* Ce document important contient en germe tout le *Syllabus* qui a depuis suscité tant de tempêtes dans le camp des politiques modernes plus ou moins épris des idées révolutionnaires. Pie IX dévoile les maux de la société, avec une justesse et une énergie saisissantes.

Dès sa première encyclique, il signale à la vigilance épiscopale les sociétés secrètes.

« Au milieu donc de ces grandes vicissitudes de la religion, des événements et des temps, dit-il en terminant, vivement préoccupé du salut de tout le troupeau divinement confié à nos soins, dans l'accomplissement de la charge de notre ministère apostolique, soyez assurés que nous n'omettrons ni tentatives, ni efforts pour assurer le bien spirituel de la famille des chrétiens. Nous venons exciter dans le Seigneur toute l'ardeur de votre piété, toute votre vertu et toute votre prudence. Comme nous, appuyés sur le secours d'En-haut, défendez avec nous et valeureusement, vénérables frères, la cause de l'Eglise. Vous comprenez que le combat sera rude, car vous n'ignorez point le nombre et la profondeur des bles-

sures qui accablent l'épouse immaculée de Jésus-Christ. » Ainsi, en prenant la direction du navire, le pilote ne se dissimule point le danger.

Cette magnifique encyclique produisit dans le monde chrétien une vive impression : elle permettait à la confiance de se donner un libre cours ; on voyait à la tète de l'Eglise un chef expérimenté, un pontife éclairé sur les maux et les besoins de l'époque. Mais Pie IX, avant tout, comptait sur la prière, et, comme il l'a fait pendant toute la durée de son pontificat, il insistait sur la nécessité d'implorer le secours divin. Quelques jours après, le 22 novembre, il publiait des lettres apostoliques accordant, selon l'usage, un jubilé universel et invitait l'Eglise entière à adresser des prières au Père des Miséricordes afin qu'il fortifiàt sa faiblesse, éclairât son intelligence.

Après avoir donné à l'épiscopat et au monde de solennels avertissements, Pie IX voulut, dans sa ville, montrer l'exemple : il convoqua le clergé romain à des exercices spirituels sous forme de retraite. Du 20 au 27 novembre les prêtres réguliers et séculiers se réunirent dans deux grandes églises de Rome. A la *Chiesa nuova*, église des Oratoriens de Saint-Philippe de Néri, le cardinal Ferretti adressait la parole au clergé séculier ; presque tous les cardinaux, la prélature et deux mille cinq cents prêtres s'étaient rendus à l'appel du Souverain-Pontife.

Le père Ventura prêchait au clergé régulier réuni dans la vaste église de Saint-André-*della-Valle*.

Rome fut témoin d'un spectacle édifiant.

Le bonheur du peuple était la préoccupation du cœur du dontife et, à ses yeux, le moyen d'atteindre ce but était d'améliorer ses mœurs, de développer son instruction en éclairant sa foi. Il entourait donc les fonctions sacrées d'une solennité capable de lui inspirer une haute idée de la religion ; il reprenait les anciens usages tombés en désuétude par les circonstances ou le malheur des temps. La nuit de Noël, il se rendait à Sainte-Marie-Majeure pour assister à l'office des matines et à la translation de la Sainte-Crèche. Cette solennité si populaire et si touchante avait été longtemps privée

de la présence du Pape, Pie IX lui rendit son éclat. S'il regardait comme un devoir de donner à la dignité royale dont il était revêtu toute la pompe qui lui convient, il n'oubliait point qu'il était également l'évêque de Rome et qu'à ce titre il devait se rapprocher de son peuple. Il cherchait à concilier la majesté du roi et la bonté du père, et nul ne réussit mieux que lui à réunir, sans les confondre, ses deux majestés également augustes.

Pie IX s'affligeait souvent des habitudes de blasphème contractées par le peuple romain et il engageait un jour le père Ventura à les combattre dans ses sermons. Le théatin répondit qu'il avait souvent prêché sur ce sujet sans aucun résultat.

« Eh bien ! reprit Pie IX, vous prêchez le 13 janvier à Saint-André-*della-Valle*, cédez-moi votre tour ; mais gardez-moi le secret. »

Le 13, la foule, attirée par l'éloquence du célèbre orateur, avait rempli l'église. On ne saurait dépeindre la surprise et la joie de l'auditoire quand, à l'heure du sermon, il aperçut le pape se diriger vers l'estrade qui sert de chaire dans les églises italiennes. On ne pouvait en croire ses yeux : personne dans l'assistance n'avait jamais vu un pape prendre la parole en public. Depuis Saint-Grégoire VII, en effet, Rome n'avait plus vu ce spectacle. Un silence respectueux et profond succéda promptement à l'émotion, Pie IX parla en ces termes :

« Je ne puis, sans une vive émotion, mes bien-aimés fils, me rappeler ces témoignages d'amour que vous êtes venus m'offrir le premier jour de l'année. Mon cœur vous remerciait de vos vœux, et rapportant, comme je le devais, à l'honneur de Dieu ce que vous faites pour moi, son indigne vicaire, je vous ai invités à bénir le nom du Christ par ces paroles : « *Sit nomen Domini benedictum!* » Tous vous m'avez répondu avec l'accent de la foi : « Dès maintenant et pour « l'éternité ! *Ex hoc nunc et usquè in sæculum!* » Je viens vous rappeler ces engagements, car, je le sais, bien qu'en très-petit nombre, il y a dans cette ville, centre de la catholicité, des hommes qui profanent le saint nom de Dieu par le

blasphème. Vous tous qui êtes ici, recevez de moi cette mission : Publiez partout que je n'espère rien de ces hommes. Ils lancent contre le ciel la pierre qui les écrase en retombant. C'est combler la mesure de l'ingratitude que de blasphémer le nom du Père commun qui nous donne la vie, et avec elle tous les biens dont nous jouissons. Dites à ceux de mes fils qui l'offensent par de tels outrages de ne plus donner ce scandale dans la ville sainte.

« Je veux aussi vous parler du précepte du jeûne. Un grand nombre de pères et de mères m'ont entretenu des peines qu'ils éprouvent en voyant le démon de l'impureté exercer ses ravages parmi les jeunes gens. Le Seigneur nous le dit lui-même dans les saints Évangiles, c'est par la prière et par le jeûne, *in oratione et jejunio*, qu'on enchaîne ce démon désolateur qui va ravageant la terre, et qui non-seulement empoisonne les sources de la vie des individus, des familles et de la société tout entière, mais qui surtout consomme la ruine des âmes immortelles.

« Après ces deux avertissements, il me reste à prier Dieu de vous bénir tous. Seigneur, *respice de cœlo*, tournez vers nous vos regards vivifiants. Visitez cette vigne que votre droite a plantée : *visita vineam istam quam plantavit dextera tua.* Elle est à vous, Seigneur ; vous l'avez arrosée de votre sang, vous l'avez gardée. Visitez-la, non pour pnnir les méchants, mais pour leur faire sentir les doux effets de votre miséricorde. Visitez-la pour guérir la plaie de l'incrédulité qui dévore le monde. Visitez-la, et, en la visitant, écartez cette main de fer qui pèse sur elle. Visitez-la et purifiez le cœur de vos enfants. Versez dans le sein des générations qui s'élèvent ces deux plus chers attributs de la jeunesse, la modestie et la docilité. Éteignez ces haines funestes qui divisent les citoyens et les arment les uns contre les autres. Visitez-la, Seigneur, et, en la visitant, avertissez les sentinelles d'Israël de donner de bons exemples et de s'armer d'une force et d'une prudence divines pour veiller aux intérêts des peuples confiés à leur garde.

« Daignez, ô mon Dieu ! entendre ma prière et répandez

sur ce peuple, sur cette ville et sur le monde entier, vos plus douces bénédictions. »

Ces paroles du saint-père produisirent une vive impression sur l'auditoire et quand le pape sortit de l'église, il est impossible, disait le *Diario di Roma*, de s'imaginer l'enthousiasme, les transports de joie, les cris de fête qui le saluèrent sur son passage. Il fut ainsi reconduit jusqu'à son palais. Le soir toute la ville répétait ses paroles et les étrangers témoins de cette ivresse de Rome en transmirent l'écho jusqu'aux pays les plus éloignés.

Les Théatins firent placer sur les murs de leur église l'inscription suivante pour perpétuer le souvenir d'une action si mémorable :

JESU. CHRISTO. FILIO. DEI.
ET. MUNDI. SALVATORI.
BENEDICTIO. ET. IN. ÆTERNUM. GLORIA.
QUOD. PIUS. IX. PONTIFEX. MAXIMUS.
DIE. OCTAVA. EPIPHANIÆ, DOMINI.
ANNI. 1847.
E. SUGGESTU. CONDI. HIC. SOLITO.
SUAVISSIMA. CONCIONE. VULGARI. LINGUA. HABITA.
OVES. SUAS. PASTOR. VERE. BONUS.
PASCERE. PER. SE. IPSE. VOLUERIT.
OMNIUMQUE. ANIMOS. ADMIRATIONE. GAUDIO.
ET. CŒLESTI. CHARITATE. PERCITOS.
AD. DIVINÆ. LEGIS, IMPLENDA. PRÆCEPTA.
VEHEMENTER. ACCENDERIT.
CLERICI. REGULARES.
QUORUM. ECCLESIAM. TAM. PRÆCLARO. ET. NOVO.
SUÆ. DIGNATIONIS. EXEMPLO.
AMANTISSIMUS. PONTIFEX. NOBILIOREM. FECERIT.
IN. PERENNEM. TANTÆ. REI. MEMORIAM.
HOC. GRATI. ANIMI. MONUMENTUM.
GESTIENTES. POSUERE.

# CHAPITRE XI

## L'ENTHOUSIASME POPULAIRE.

Les couleurs pontificales. — Empire du nom de Pie IX. — La couronne d'une danseuse. — Le 8 septembre 1846. — L'arc de triomphe. — Il n'y a pas de joie sans mélange. — Les sectaires et les grégoriens. — Pie IX homme de prières. — La bonté de Pie IX. — Visite à Saint-Michel. — Visite à Albano. — A Tivoli. — Visite à la mère Macrine. — Un *Montigiano*. — « Le peuple du Transtevère est là ». — La jeunesse de Rome et de Bologne. — La fête du pape. — Le premier de l'an. — L'académie des Arcades. — Les papes et les Juifs. — Les aumônes de Pie IX. — Le calice du *Ghetto*. — « C'est un juif ! » — Le *Ghetto*. — Pie IX affranchit les juifs de quelques servitudes. — Le nouveau rabbin. — Dieu a commencé par des miracles, espérons qu'il finira par des prodiges. »

Le peuple romain est naturellement bon, son imagination vive et impressionnable : la grâce de Pie IX l'avait séduit; sa bonté et ses réformes l'enthousiasmèrent. Son affection grandissait chaque jour, elle se manifestait jusques dans la couleur des vêtements dont il faisait usage. Le jaune et le blanc étaient devenus de mode : ces couleurs pontificales avaient remplacé les autres, elles étincelaient dans la toilette des dames, on ne voyait plus que des rubans jaunes et des fleurs blanches sur les chapeaux, et les hommes eux-mêmes choisissaient leurs cravates et leurs mouchoirs aux mêmes couleurs. Le nombre des portraits et des statuettes du pape demandés, était si grand que les ateliers et les mar-

chands ne pouvaient suffire aux demandes. Chaque famille, en effet, voulait avoir l'image de Pie IX.

A chaque instant s'élevait vers lui un concert de bénédictions et de louanges et l'on raconte que son nom suffisait pour faire tomber les armes des mains de deux ennemis prêts à se donner la mort [1]. Tel était l'empire de Pie IX sur le cœur de ses sujets.

Nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur le récit d'une anecdote, un peu singulière peut-être, mais qui fait comprendre mieux que de longs discours toute la confiance et l'amour des romains pour leur souverain.

Dans les premiers mois du pontificat de Pie IX, la célèbre danseuse Fanny Essler arrivait à Rome. Les romains sont artistes, fins appréciateurs de la beauté et juges délicats de la souplesse des formes : ils applaudirent avec enthousiasme aux exercices choréographiques de la danseuse. Chaque soir, la salle du théâtre *Argentina* était comble et l'artiste marchait sur un véritable tapis de fleurs pour se rendre sur la scène. Elle allait partir et ses admirateurs résolurent d'ouvrir une souscription afin de lui offrir en souvenir de ses triomphes, une couronne d'argent. Les douze mille francs nécessaires pour la confection de cette œuvre d'art furent réunis. Ce magnifique don devait lui être présenté la veille de son départ pour Florence. Toutefois, sur le point de réaliser leur projet, ses instigateurs eurent un moment d'hésitation, ils craignirent de contrister le cœur de Pie IX. Ce remords était tardif, il est vrai, du moins ils résolurent d'aller trouver leur roi, de lui faire part de leur dessein et de lui demander l'autorisation de le mettre à exécution.

1. Un jour deux transtéverins, raconte Balleydier, se disputaient dans une hôtellerie et déja, le couteau à la main, ils se disposaient à se frapper. Un passant les voit et leur dit : « Comment ! mes amis, n'êtes-vous donc plus les fils de Pie IX pour vous battre de cette façon ? Il a pardonné aux rebelles et vous ne voulez vous pardonner une parole, une bagatelle peut-être ! Allons ! embrassez-vous et vive Pie IX !

— Vive Pie IX ! » s'écrièrent les deux combattants, en se donnant le baiser de réconciliation.

Pie IX, prévenu de l'objet de leur démarche, les reçut avec sa bonté ordinaire ; mais il était froid et digne. La pensée de ses pauvres arrêtait sans doute le sourire sur ses lèvres : douze mille francs leur auraient été si utiles !

« Très-saint-père, dit le chef de la députation, nous voulons offrir une couronne à Fanny Essler ; mais nous attendons avant tout votre consentement.

— Vous n'avez pas besoin de mon approbation, mes amis : il n'y a rien dans cette action qui puisse compromettre la dignité de l'Eglise ou la sûreté de l'Etat.

— Nous sommes prêts néanmoins, saint-père, à renoncer à cette ovation si elle devait un instant affliger votre cœur.

— Offrez votre couronne, mes amis, puisque cela vous fait plaisir, dit le pape en souriant. Permettez-moi seulement de vous faire observer que votre manifestation pour la beauté est un peu...

— Ridicule peut-être ?

— Non, je ne dis pas cela ; mais vous avez été peu heureux dans le choix de votre souvenir ?

— Et comment, très-saint-père ?

— A votre place j'aurais préféré une guirlande, un bouquet, quelque chose de semblable... Vous riez, mes amis ; que voulez-vous ? Je puis me tromper, pauvre prêtre, je suis peu expert dans ces sortes de choses ; néanmoins j'avais toujours cru jusqu'ici qu'une couronne était faite pour une tête et non pour des jambes. »

La couronne était faite, elle fut offerte ; mais le même jour Pie IX remettait mille écus à son aumônier pour les pauvres de la ville.

Le 8 septembre, Pie IX, selon l'usage établi par ses prédécesseurs, devait se rendre en train noble à l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, pour y assister à la messe. On résolut de témoigner au pape, en cette circonstance, toute la reconnaissance populaire par une manifestation qui dépasserait, par son éclat, tout ce qu'on avait fait jusqu'ici. Le peuple entier fut appelé à contribuer aux frais de cette solennité. Un homme, *Ciceruvacchio*, que nous ferons connaître plus

tard, se mit à la tête du mouvement. Il recueillit les souscriptions et il les fixa à la somme de quatre *pauls* par ménage.

Le 8 septembre arrivait : dès la veille, le Corso entier fut orné de tentures de soie, de fleurs et d'inscriptions en l'honneur du pontife : et, sur chaque trottoir, couraient des guirlandes de myrte reliées à des poteaux, couverts de branches de laurier, sur lesquels flottaient de petits drapeaux jaunes et blancs, avec ces mots : *Viva Pio IX !* Un arc triomphal, rappelant celui de Constantin, se dressait à l'entrée de la grande place du Peuple. Des bas-reliefs, des figures, un groupe représentant Pie IX assis sur un trône, ayant à ses côtés la Justice, des emblêmes faisant allusion au zèle du pape pour le progrès des arts, de l'industrie et du commerce, illustraient cette majestueuse et remarquable décoration. Dans l'intérieur même, deux bas-reliefs rappelaient l'amnistie et les audiences papales du jeudi. De chaque côté une élégante inscription redisait les grandeurs du pontificat naissant et l'amour du peuple.

La veille, comme prélude à la fête, Rome était illuminée. La multitude accourue des villages voisins, parcourait les rues de la cité en portant des torches, des bannières, chantant des hymnes en l'honneur du grand Pontife.

Le matin, les rues qui conduisent du Quirinal au Corso étaient remplies d'une foule compacte. « Aucune description, racontait le *Diario di Roma*, ne pourrait exprimer la tendre émotion, les *evvivas* répétés. Une pluie de fleurs tombait des fenêtres sur le passage de l'adoré souverain. A son retour, l'enthousiasme fut le même. Arrivé au Quirinal, Pie IX pour réjouir le peuple et lui témoigner sa gratitude apparut à la loge et donna sa bénédiction. »

La journée entière fut une longue et touchante fête : elle se termina le soir par une seconde illumination et au Corso on vit briller deux étincelantes files de flambeaux, au milieu des bannières pontificales.

Une circonstance de cette fête cependant avait inspiré quelques inquiétudes aux esprits observateurs : les organisateurs de la fête n'avaient pas permis aux prélats qui

formaient la suite du saint-père de passer sous l'arc triomphal, ils avaient voulu, disaient-ils, réserver cet honneur au souverain seul !

Ces heureux commencements du règne n'étaient point, en effet, sans mélanges. La condescendance et la bonté du pape semblèrent avoir rendu l'audace aux ennemis du saint-siége. Les jeunes gens, sous l'influence mystérieuse et puissante des chefs de Vente, tout en protestant de leur dévouement à la personne de Pie IX, commençaient à se plaindre et à se montrer inquiets, ils insinuaient qu'on était en droit d'attendre de plus larges réformes, que le pape les avait promises et que son entourage seul l'entravait dans ses desseins généreux.

D'un autre côté, le parti des Grégoriens, on appelait ainsi les tenants de l'ancien régime, voyait de mauvais œil cet enthousiasme populaire et les réformes de Pie IX. Il cherchait à effrayer le pontife et il tenta de l'arrêter. Les uns et les autres regardaient la douceur de Pie IX comme de la faiblesse et, par des moyens opposés, ils espéraient obtenir tout ce qu'ils désiraient : les uns par des concessions qui compromettraient l'autorité pontificale, les autres par une espèce de reculade qui leur rendrait le pouvoir. Mais ils se trompaient tous, Pie IX avait déclaré dès le principe que « si la clémence est le plus doux attribut de la souveraineté, la justice en est le premier devoir[1]. »

Il sut donc résister aux exigences des uns et se soustraire à l'influence des autres[2]. Pie IX les dominait tous par son intelligence, par la droiture de ses intentions et la pureté de

1. Décret d'amnistie.

2. Pie IX savait souvent d'un seul mot réduire au silence les réactionnaires. Un jour, un cardinal tout tremblant vint l'avertir qu'on a trouvé dans les rues de Foligno des cocardes tricolores ; il voyait dans ces emblêmes le symbole du réveil des idées révolutionnaires et l'annonce des plus grands malheurs. Mais Pie IX sans s'émouvoir lui répondit : « Eh bien ! Éminence, si ces cocardes ont été jetées dans la rue, cela prouve le cas qu'on en voulait faire. Ce n'était plus qu'une vieille chose, *Robba vecchia*, dont on se débarrasse quand on ne veut plus s'en servir. » Quelques jours après des agents de police furent surpris par la population au moment où ils répandaient dans les rues de nouvelles cocardes tricolores !

son âme. Ses pensées étaient plus hautes que la terre et il cherchait ses inspirations ailleurs que dans les conseils humains. Homme de prière, il n'entreprenait jamais aucune réforme, il ne prenait aucune décision sans l'avoir murie par la méditation et éclairée par la prière. Tous les matins avant de célébrer la messe, il faisait une heure d'oraison, il entendait toujours une messe d'actions de grâce après la sienne; le soir, avant son dernier repas, il consacrait encore un long temps à l'oraison et dans la journée il se retirait souvent seul dans sa chapelle, au pied du Saint-Sacrement.

Après la manifestation du 8 septembre, le ministre d'Etat, Gizzi, effrayé, demanda au pape d'interdire à l'avenir ces démonstrations qui pouvaient dégénérer en émeute. Pie IX se préoccupait de son côté de ces promenades continuelles du peuple, des dépenses inutiles qu'il s'imposait pour les frais de ces décorations. Toutefois, il ne voulut pas qu'on les défendit d'une manière sèche et absolue. « Faites savoir à mon peuple, dit-il, que la perte de temps et les frais que lui occasionnent ces fêtes me font désirer de les voir se répéter moins souvent. Exposez-lui tendrement mes craintes relatives à la suspension des travaux, aux souffrances et aux privations qui en sont les suites et priez-le de me rassurer pour l'avenir, en se conformant à mes vœux; mais n'ordonnez pas, ne prohibez pas! Rome croirait que j'ai peur ou qu'elle m'a déplu. »

Deux jours après, on lisait sur les murs l'avis suivant :

« Les manifestations de joie des populations des Etats de l'Eglise pour solenniser l'exaltation au trône et les actes du nouveau pontife Pie IX, notre très-clément souverain, démontrent bien de quelle allégresse cet heureux événement a rempli tous les cœurs. La joie du peuple faisant celle du souverain, l'auguste pontife ne peut qu'en être vivement ému. Cependant son cœur, disposé à préférer le bien réel de ses sujets à sa propre gloire, trouve sa joie mêlée de quelque tristesse, lorsqu'il réfléchit que ces fêtes sont le produit de contributions volontaires, et il ne peut supporter l'idée que son peuple souffre des dépenses faites à son intention. En outre, il voit avec douleur qu'un grand nombre de ses sujets,

dominés par l'enthousiasme, oublient les soins domestiques dont l'abandon, pour certaines classes, est la privation du nécessaire. Pour les raisons ci-dessus exposées, il désire voir mettre un terme à ces démonstrations ruineuses, et chacun reprendre l'exercice de ses travaux, en attendant patiemment l'adoption des mesures que le gouvernement se propose pour le grand bien du pays. »

Mais, pour empêcher l'enthousiasme populaire d'éclater de nouveau, il eut fallu changer le cœur du pape. Les graves préoccupations de l'heure difficile ou Dieu l'avait choisi ne lui faisaient point, en effet, oublier les affligés, les petits et les pauvres dont il s'était occupé au temps de sa jeunesse sacerdotale et le peuple romain, sensible à toutes les attentions délicates de son roi, ne savait contenir l'expression de sa reconnaissance.

Le 29 septembre, il voulut se rendre à l'hospice Saint-Michel pour ouvrir l'exposition des œuvres des élèves qui se fait chaque année à pareil jour. Le corps diplomatique, de nombreux étrangers de distinction, invités à la fête, s'étaient rangés dans la galerie où devait passer le pape.

« Pie IX s'arrêta au rez-de-chaussée, où le cardinal Tosti lui présenta les jeunes orphelins qui s'étaient le plus distingués dans l'année. Il leur donna sa bénédiction, s'informa du nom de ceux qui se trouvaient le plus près de lui, de leur profession, de leur progrès, avec une bonté, une complaisance, une bonne humeur, qui prouvaient toute la joie qu'il avait à se retrouver au milieu d'eux.

« Ensuite il monta le grand escalier, traversa la galerie, et vint s'asseoir, dans le grand salon, sur un trône qui avait été préparé à la hâte. Là, toutes les personnes présentes, sans ordre, sans distinction de rang, furent admises à baiser sa mule. Le dernier arrivé passait le premier. Deux camériers, qui formaient tonte la suite du pape, s'efforçaient en vain de ménager autour de lui un petit espace libre pour qu'il pût respirer.

« Pie IX semblait heureux de cet empressement et de cette confusion ; il riait lui-même des efforts que les derniers venus faisaient pour arriver jusqu'à lui. Chaque fois qu'il apercevait

dans la foule une figure de connaissance, il l'interpellait familièrement par son nom, et trouvait toujours une parole agréable à lui dire. Après s'être montré au balcon et avoir béni la foule, qui se pressait sur le quai de *Ripa-Grande*, le pape accepta une légère collation. Des laquais avec des plateaux circulaient dans toutes les salles, et les personnes de toutes conditions qui remplissaient l'appartement, furent admises à partager le chocolat, les sorbets et les pâtisseries légères, que l'on offrait au souverain-pontife.

« Pendant la collation, le cardinal pria Sa Sainteté d'accepter un buste en marbre et un camée sculptés par des élèves de l'établissement. Le pape admira longtemps ces deux ouvrages, les loua sans exagération, les critiqua avec bienveillance, en véritable ami des arts, puis il se dirigea lui-même vers les salles d'exposition situées à l'étage supérieur.

« ... Pie IX s'arrêta à chaque objet, examinant des yeux et des mains les qualités des tissus, la teinture des étoffes, la correction des dessins, les livres, les objets de serrurerie; rien ne lui échappait, et quand son attention était frappée par une qualité quelconque, il terminait ses éloges en demandant le nom, l'âge de l'auteur, le lieu de sa naissance.

« Au retour des galeries d'exposition, le cortége pontifical passa devant une porte qui communique de la communauté des garçons à celle des filles; cette porte avait été ouverte pour la circonstance. Deux à trois cents orphelines attendaient le pape pour le complimenter au passage. Pie IX se trouva tout à coup entouré de ces jeunes filles, qui se mirent à lui témoigner leur reconnaissance d'une façon si bruyante et si familière que, ne pouvant parvenir ni à les entendre, ni à se faire écouter d'elles, il prit le parti de les bénir en riant de leurs démonstrations.

« Même chose arriva à l'entrée du corps de logis des vieillards. Pie IX fut, dans toutes ces circonstances, d'une gaieté, d'une bonhomie, d'un laisser-aller, qui ne diminuaient rien du respect en augmentant à chaque pas l'enthousiasme de ceux qui l'entouraient[1]. »

1. Félix Clavé. *Vie de Pie IX.*

Le pape profita des beaux jours de l'automne pour faire quelques excursions dans les environs. Le 7 octobre, il se rendit d'abord à Albano, puis à Tivoli. Après avoir passé deux jours dans cette gracieuse ville, Pie IX reprenait la route de Rome le 15 octobre, vers quatre heures et demie du soir : ce voyage fut un vrai triomphe. A plus de six milles de Rome, raconte un témoin oculaire[1], il a passé entre deux files de voitures qui faisaient la chaîne jusqu'aux portes de la ville et qui saluaient son retour. Il était nuit quand il est rentré à son palais. Plus de cinquante mille personnes l'attendaient sur le Quirinal. Toute cette foule implorait la bénédiction du souverain-pontife, et au moment où il a paru sur la grande *loggia*, des feux de Bengale allumés tout autour de la place ont répandu une lumière féerique. Le saint-père, levant les yeux au ciel, a prononcé les paroles sacrées et tout le peuple prosterné a répondu : Amen ! Le 21 octobre, Pie IX était accueilli de la même façon à son retour de Frascati.

Personne n'a oublié le douloureux retentissement qu'eut dans le monde catholique le récit des tortures endurées pour la foi par les sœurs basiliennes de Miusk en Lithuanie. Victimes des haines d'un évêque apostat dont l'empereur Nicolas approuva la conduite, elles passèrent par toutes les phases de la persécution ; tour à tour éprouvées par le feu, la faim, la soif, flagellées, jetées dans l'eau glacée, livrées aux insultes d'hommes grossiers et ivres, condamnées à vivre au milieu de mauvaises filles, employées à des travaux qui n'étaient ni de leur sexe, ni de leur condition, elles subirent avec un héroïque courage pendant sept années ce long martyre. Un jour que popes, gardiens, *filles noires* étaient endormis dans une ivresse profonde, la supérieure, la mère Macrine Mieczysloska, avec trois autres religieuses, put échapper et s'enfuir. Au prix de périls incessants elles passèrent la frontière. La mère Macrine, après avoir fait à l'archevêque de Posen le récit des souffrances qu'elle avait endurées, fut envoyée à Paris et à Rome, afin que les deux

1. Le correspondant du journal l'*Univers*.

premières villes de l'Europe catholique pussent entendre de sa bouche la relation de son martyre [1].

Elle arriva à Rome le 6 novembre 1845, et elle fut reçue, par les religieuses du Sacré-Cœur, au couvent de la Trinité-des-Monts.

La Russie, pour se justifier de ses barbares procédés aux yeux du monde civilisé, nia la véracité du récit des religieuses.

Pie IX, peu de temps après son élévation au trône pontifical, avait envoyé sa bénédiction à l'illustre martyre ; mais il apprend bientôt que l'ambassade russe propage contre la mère Macrine des bruits mensongers et injurieux. Le pape a découvert, disait-on, l'imposture de la religieuse basilienne, il avait résolu de la jeter dans un cachot, mais il a eu pitié de son grand âge, il se bornera à la renfermer dans un couvent.

En présence de ces calomnies, Pie IX prend vite une résolution et, le 20 octobre, à neuf heures et demie du matin, il arrivait à la Trinité-des-Monts, le jour même où l'église célébre la fête de Saint Jean de Canti. Aprèsavoir adoré le Saint-Sacrement et reçu les hommages des religieuses du Sacré-Cœur, le pape monte au premier étage où l'attendait la mère Macrine. En l'apercevant, il dit à Madame Coriolis, la supérieure du couvent :

« Voici donc la vénérable martyre que vous avez le bonheur de posséder dans votre monastère ? »

La mère abbesse, fondant en larmes, se jeta aussitôt à ses pieds.

« Pauvre infirme ! dit le pape, en la relevant : elle a tant souffert ! »

Puis l'enveloppant d'un regard plein de mansuétude :

« Quelle force d'âme, ajouta-t-il, dans un corps si débile ! »

La prenant ensuite par la main, il la conduisit dans une salle voisine, afin de s'entretenir avec elle. La mère se jeta

1. V. Martyre de sœur Irena-Macrina Mieczylaska et de ses compagnes en Pologne. — 4e éd. Paris, Gaume frères (1846).

de nouveau à ses pieds qu'elle embrassait et arrosait de ses larmes. Pie IX, profondément ému, la fit relever et asseoir à ses côtés :

« Nous remercions Dieu, lui dit-il, de ce que dans un siècle où les merveilles de la grâce sont plus nécessaires que jamais, il ait voulu donner une preuve aussi splendide de ce qu'elle peut faire par les souffrances que, vous et vos sœurs, vous avez endurées pour la foi de Jésus-Christ. En vous accordant d'être fidèles à sa loi, il a choisi ce qu'il y avait de plus humble et de plus faible dans le monde pour confondre la force et humilier l'orgueil des plus puissants ennemis de la sainte Eglise. Glorifions le Seigneur et prions-le qu'il daigne nous accorder la même grâce dans l'accomplissement de notre mission.

« Que Jésus soit à jamais béni, reprit la vénérable abbesse, de m'avoir fait entendre ces paroles de vie et d'espérance de la bouche même du vicaire de Jésus-Christ. Je dois cette faveur à notre grand protecteur, Saint Jean de Canti, dont nous célébrons aujourd'hui la fête.

« Nous y avons pensé, dit Pie IX, et nous avons voulu placer sous les auspices du patron de votre infortunée patrie la première visite que nous vous faisions. Prions-le tous les deux pour le salut de la Pologne. »

Après un long et paternel entretien, Pie IX quitta la pieuse femme, en réclamant ses prières, afin d'obtenir du ciel l'assistance dont il avait besoin pour accomplir sa haute et difficile mission.

Voulant qu'on sût bien qu'il avait fait sa visite uniquement à la généreuse martyre, il refusa de visiter le couvent et il dit à la supérieure en franchissant le seuil de son monastère : « Nous reviendrons. »

Cette noble démarche était digne du grand pape.

Le quartier des *Monti* qui entoure le Quirinal, comme celui du Transtevère s'étend au pied du Vatican, est le plus populeux de la ville éternelle ; les pauvres, les ouvriers y sont en plus grand nombre, mais leur dévouement au pape est également l'un des plus ardents et des plus sincères. Le pape, sous le regard immédiat duquel ils vivent, est vraiment un

père pour eux et ils l'abordent avec la confiance la plus naïve et la plus touchante. C'est parmi eux, dit-on, que Pie IX a choisi le plus grand nombre de ses serviteurs. En entendant parler de la bonté extraordinaire du nouveau pape, un *montigiano*, affligé de la perte de l'unique cheval dont il se servait pour porter ses provisions au marché, se dit à lui-même : « Puisque le pape est si bon, pourquoi n'irais-je pas le trouver et lui demander un des chevaux de rebut de son écurie pour remplacer le mien. »

Notre homme arrive donc au palais, au jour des audiences publiques, et il présente sa supplique au saint-père. Pie IX, touché de cette filiale confiance, écoute favorablement la demande du pauvre homme et fait ajouter au don du cheval deux belles pièces d'or. La joie du *montegiano* ne connut plus de bornes. Il fallait le voir, monté sur son nouveau cheval, plus fier qu'un empereur romain, galoper dans le quartier des *Monti*, ses deux pièces d'or à la main, et criant de toute la force de ses poumons : *Viva Pio nono!*

Le bruit s'était répandu dans le Transtevère que le pape était malade, on parlait même d'un empoisonnement. La nouvelle se répand avec rapidité et aussitôt la foule se rend sur la place de *Monte-Cavallo*, et quatre habitants du Transtevère sont députés au palais; ils veulent voir le pape et s'assurer par eux-mêmes de l'état de sa santé. Pie IX les reçut, les rassura et les chargea d'exprimer aux romains ses sentiments de reconnaissance pour l'intérêt qu'ils prenaient à sa santé. Ceux-ci, de leur côté, l'assurèrent de leur dévouement : « Souvenez-vous, saint-père, lui dirent-ils en se retirant, que le peuple du Transtevère est là ! »

Le 7 décembre, veille de l'Immaculée-Conception, le pontife se rendait à l'église des Douze-Apôtres pour assister au *Triduo* célébré en l'honneur de la sainte Vierge. La jeunesse de Rome unie à celle de Bologne, accourue à son appel, se trouva sur son passage pour l'acclamer. Ils étaient encore sur la place, ils venaient de saluer de leurs jeunes et vigoureux *evvivas* Pie IX, et ils attendaient sa sortie de l'église, lorsque tout à coup, un ouragan épouvantabble s'abattit sur la ville : les éclairs et les éclats du tonnerre se succédaient avec une rapi-

dité effrayante et la grêle tombait avec fracas. L'enthousiasme de ces jeunes gens n'en fut nullement refroidi : ils reconduisirent jusqu'au Quirinal l'auguste et bon souverain qui avait abaissé les vitres de son carrosse pour leur témoigner sa paternelle reconnaissance. Ils entonnèrent tous d'une seule voix l'hymne de Pie IX composé par Verdi.

Le 26 décembre, veille de sa fête, « une foule immense se réunissait sur le sommet du Quirinal : elle était précédée de musiques et d'un groupe d'élite choisi parmi la noblesse et les citoyens. Cette vaste place, garnie d'une si grande multitude, illuminée de nombreux flambeaux, présentait l'aspect joyeux d'une fête.

« Sa Sainteté, précédée de la cour du palais, apparut à la grande loge, donna la bénédiction apostolique, manifestant en même temps sa sollicitude pour ne pas laisser plus longtemps sur la place un peuple que la pluie menaçait.

« Il n'est pas possible de redire exactement l'effet que produisit cette souveraine attention sur tous ceux qui étaient présents. Après avoir fait résonner l'air de leurs *evvivas* de fête et de leurs bénédictions, éteint les flambeaux, ils s'éloignèrent sans qu'un cri soit venu troubler la joie universelle [1]. »

Dans les derniers jours de décembre, l'Académie des Arcades avait tenu une réunion solennelle au Capitole en l'honneur du souverain-pontife, l'élite de la société romaine remplissait la salle, et le cardinal Altieri avait ouvert la séance par un éloquent discours à l'éloge du pape. Quand l'éminent orateur parla de l'amnistie, des chemins de fer, du congrès scientifique, des réformes déjà faites et de celles projetées par Pie IX, il fut interrompu par des tonnerres d'applaudissements, et lorsque le cardinal, continuant son discours, s'adressa aux esprits ardents et impatients qui voudraient que l'édifice social fut achevé avant même que les fondations ne fussent terminées, l'assemblée se leva acclamant les noms de Pie IX et d'Altieri.

Les papes ont toujours entouré les juifs d'une sérieuse protection; ce peuple déicide, frappé de la malédiction divine,

1. *Diario di Roma*, 31 décembre 1846.

errant sur la terre, sans foyers, sans temples, sans patrie, chassé de presque partout, a toujours été reçu dans les Etats du saint-siége. Jean XXII priait les princes catholiques de les protéger , les papes, dans leur ville de Rome, leur ont consacré un quartier au milieu duquel ils ont une synagogue. Sans doute, ils ont mis à leur séjour certaines conditions, ils ont entouré leur liberté de précautions restrictives, ils leur ont interdit l'exercice des professions et des emplois les plus honorables; mais à l'époque où ces mesures furent prises, elles avaient pour but de protéger ces infortunés, de les soustraire à la vengeance publique et de mettre un frein aux rapines qui les avaient partout rendus l'objet de l'exécration. Les mœurs se modifiant, les papes avaient peu à peu diminué ces entraves. Il était réservé à l'auguste Pie IX de chercher à adoucir le poids de la malédiction qui, du Calvaire est descendue sur cette nation coupable. Lorsqu'à son avénement, il distribua des aumônes au peuple de Rome, il voulut, nous l'avons dit, que les juifs en eussent leur part comme ses autres sujets.

Ceux-ci, reconnaissants, et étonnés de ce procédé, envoyèrent une députation, dès le 13 juillet 1846, au Quirinal, pour remercier le pontife et lui offrir un magnifique calice qui, depuis deux siècles, était conservé dans le Ghetto. Pie IX, touché de cette offrande, les en remercie avec cette bonne grâce qui lui est habituelle : « J'accepte votre présent avec plaisir, dit-il, et je vous remercie. » Puis s'asseyant à son bureau, il écrivit sur une feuille de papier : *Bon pour mille écus*, et, après y avoir apposé sa signature : « Acceptez à votre tour cette faible somme, dit-il aux députés, et distribuez-la, de la part de Pie IX, aux familles les plus malheureuses du Ghetto. »

Quelques jours plus tard, passant près de ce quartier, Pie IX aperçut un pauvre vieillard étendu à terre, prêt à rendre le dernier soupir, nul ne lui prêtait secours. Pie IX fait arrêter sa voiture, s'informe avec bonté de l'état de ce malheureux, demande son nom.

« C'est un juif ! » disait le peuple et chacun s'écartait avec horreur.

« Mais, s'écria le pape, n'est-il pas un de nos semblables et ne lui devons-nous pas aide et protection? »

Il ordonna alors de le relever et le fit reconduire à son domicile.

Qui a vu Rome, sans avoir visité les rues étroites, tortueuses et sales qui longent le Tibre et forment le quartier appelé *Ghetto*? Des défroques de toute espèce flottent aux portes et aux murs des maisons, des marchands à la physionomie sale et doucereuse font les honneurs de ces étranges boutiques. A l'entrée de cette ville, en quelque sorte enclavée dans la grande Rome, près du pont *Quattro-Capi*, sur la façade de la modeste église *della divina Pietà*, on voit un immense crucifix qui tend les bras vers cette partie de la cité et semble lui adresser ces touchantes paroles: *tous les jours j'ai tendu les mains vers toi.* C'est là qu'habitent les juifs depuis des siècles. Tous les soirs à l'*Ave Maria*, une chaîne fermait l'entrée de ce quartier, et il n'était plus permis à ses habitants d'en sortir avant l'aurore du lendemain. Pie IX fit briser cette chaîne, il affranchit les juifs de cette servitude et il déclara qu'il leur serait permis, comme à tous ses autres sujets, de vaquer à leurs occupations ou à leurs plaisirs.

Chaque année, le premier jour du Carnaval, les juifs venaient, de temps immémorial, en grande pompe, apporter entre les mains des conservateurs, siégeant au Capitole, un impôt, comme témoignage de leur dépendance et de leur soumission. Ils promettaient de rester fidèles, et Rome, par la voix de ses magistrats, leur promettait en retour sa protection. Pie IX les exempta de cette humiliante cérémonie.

Pendant l'inondation qui survint, au mois de décembre, leur quartier fut l'un des plus maltraités et les eaux, en se retirant, laissèrent de nombreux détritus qui engendrèrent de terribles maladies, Pie IX nomma une commission chargée d'examiner sur les lieux les meilleurs moyens d'améliorer le quartier et sur les conclusions de cette même commission, il leur permit d'étendre leurs habitations en dehors de la clôture du Ghetto.

Ces réformes charmèrent les Juifs qui saluaient Pie IX comme le Messie. Cet enthousiasme passa les frontières, et,

les Juifs d'Italie et d'Europe s'unirent à leurs frères de Rome pour célébrer les louanges du nouveau pape. Un riche négociant de Livourne lui léguait en mourant la somme de trente mille écus. Pie IX les refusa d'abord, mais contraint, par les instances des héritiers du défunt, d'accepter, il fit de cette somme deux parts qu'il distribua aux juifs indigents de Livourne et de Rome.

Leur synagogue était silencieuse depuis plusieurs années, il autorisa la venue d'un rabbin et Moïse-Israël Kassan arrivait de Jérusalem presqu'en même temps que le père Valerga dont nous parlerons bientôt. Dès le lendemain de son arrivée, le juif se présentait au Quirinal, offrait à Pie IX l'expression de la reconnaissance des israélites et l'assurait de sa fidélité pour l'avenir Le Roi en recommandant à la sollicitude du rabbin, les juifs romains, lui donna la plus haute idée du vicaire de Jésus-Christ. Aussi Kassan dans ce style oriental plein de poésie et d'images, célébra les grandeurs du pape, le jour de l'inauguration de la synagogue restaurée.

Hélas! ces transports ne devaient pas durer et nous verrons les juifs devenir, sinon la cause, du moins l'occasion du déchaînement le plus terrible que l'enfer ait jamais suscité contre notre bien-aimé pontife.

Une parole, dite par le souverain-pontife à M. l'abbé de Haerne, membre de la chambre des députés de Belgique, nous semble la conclusion naturelle de ce chapitre.

Elle révèle d'ailleurs traîtreusement la pensée de ce pape qu'on a voulu représenter comme un libéral, dans le sens donné par les démagogues du jour.

Pie IX, en recevant cet ecclésiastique, lui exprima « sa joie de voir un prêtre membre du parlement belge. »

Sa Sainteté parlant ensuite de la situation de ses propres Etats, des espérances qu'elle fonde sur le secours d'En haut termina la conversation par ces mots :

« Dieu a commencé par des miracles, espérons qu'il finira par des prodiges [1]. »

1. *Journal de Bruxelles.*

# CHAPITRE XII

## PIE IX ET L'ORIENT

Influence de la France en Orient. — Son protectorat partagé. — Le sultan décide d'envoyer un ambassadeur à Pie IX. — Réception de Chekib-Effendi. — Mgr Valerga élu patriarche de Jérusalem. — Enthousiasme de Chekib-Effendi pour Pie IX. — L'archevêque de Saïda ambassadeur du pape à Constantinople. — Réponse des schismatiques.

L'Occident entier acclamait Pie IX, l'Orient lui-même s'émut à ce nom et le monde catholique fut témoin d'un événement inconnu dans les annales de l'Eglise [1], l'envoi par le sultan Abdul-Medjid-Kan, d'un ambassadeur au saint-siége.

Aux temps où la France était avant tout un gouvernement catholique, elle jouissait seule du droit de protectorat sur les chrétiens d'Orient. Cette influence lui était acquise comme un glorieux héritage des croisades. Elle eut dû tenir à le conserver ; mais la révolution vint, qui en répudiant toutes les gloires du passé, chassa surtout du cœur de la France le principe qu'elle représentait dans le monde et qui la faisait, selon la belle expression de Saint-Louis, le sergent de Dieu. N'ayant plus que de nom le titre de fille aînée de l'Eglise, elle

1. Bajazet, en 1490, avait envoyé à Innocent VIII un ambassadeur dans le but de faire rendre la liberté à son frère Zizim fait prisonnier par le chevalier de Jérusalem.

en abandonna les prérogatives et les devoirs. L'Angleterre et la Russie ont alors voulu partager ce protectorat de la France sur l'Orient, sous le prétexte que de nombreux schismatiques et des protestants réclamaient leur assistance. Mais ces puissances se préoccupaient peu en réalité du besoin des âmes, elles cherchaient l'une à s'agrandir, l'autre des débouchés plus faciles pour ses denrées commerciales et un chemin plus direct pour ses colonies indiennes [1].

Si nous perdîmes en gloire à ce partage, le gouvernement turc y rencontra mille difficultés et sa tranquillité fut à chaque instant compromise par les exigences des ambassadeurs des puissances occidentales. Cet état de choses affligeait profondément le sultan et il se plaignait souvent de ce que les gouvernements prétendaient connaître mieux que lui et mieux que les chrétiens d'Orient leurs communs intérêts.

Or le grand-vizir se plaignait un jour amèrement de cet état de choses ; un abbé napolitain l'entendit. Jouissant de l'estime et de l'affection des musulmans et frappé des doléances de Reschid-Pacha, l'abbé Demauri lui demanda pourquoi la Porte n'enlevait pas aux ambassadeurs un prétexte si commode, en mettant les chrétiens de l'empire sous la sauvegarde d'une autorité purement spirituelle, qui comprendrait mieux leurs véritables intérêts et qui offrirait les garanties de justice.

Le grand-vizir comprit qu'il s'agissait du pape. L'idée lui parût juste et il la communiqua au sultan. La réflexion ne fit qu'accroître à leurs yeux la valeur de la proposition de l'abbé Demauri, et ce qu'ils avaient entendu dire de Pie IX mit fin à leurs hésitations. L'abbé fut donc chargé de sonder les intentions du saint-siége. Les ouvertures de la Porte furent accueillies avec empressement et bientôt Abdul-Medjid envoyait Chekib-Effendi chargé de le représenter auprès du souverain-pontife. L'ambassadeur ottoman débarqua à Ancône le 10 février 1847, et, par ordre du pape, il fut reçu

1. Ceci était écrit avant les evénements qui viennent de s'accomplir à Constantinople (1878).

avec les plus grands honneurs. A son arrivée à Rome, il se présenta chez le secrétaire d'Etat qui lui rendit immédiatement sa visite et lui annonça que le saint-père le recevrait dans la matinée du 20 février.

Pour ménager les susceptibilités des puissances intéressées, la réception au Quirinal de l'envoyé du sultan n'eut aucun apparat. Il ne venait pas du reste officiellement au nom même du sultan, il était seulement porteur d'une lettre du grand-vizir. Pie IX ne voulut pas violer l'étiquette ; mais dans l'intérieur de son palais il ordonna de recevoir l'ambassadeur avec de grands honneurs, ceux même qu'on aurait décernés à son auguste maître.

Le pape, entouré de tous les dignitaires de sa cour, était assis sur son trône, et les cardinaux revêtus de leurs riches costumes faisaient le cercle autour du souverain. Chekib-Effendi, émerveillé de cette pompe majestueuse, subjugué par la vue du pontife, se prosterna à ses pieds et se releva pour prononcer le discours suivant :

« Très-saint-père, sa majesté impériale le sultan Abdul-Medjid, mon auguste maître et souverain, a appris avec la plus grande satisfaction l'heureux avénement de Votre Sainteté au pouvoir du monde catholique, quoique jusqu'à présent il n'eût jamais existé de relations entre la Sublime-Porte et le gouvernement du saint-siége. Ainsi, en m'envoyant auprès de Votre Sainteté pour lui exprimer ses félicitations, mon souverain n'a fait que céder au désir ardent de prouver combien il s'associait de cœur à la satisfaction universelle avec laquelle cet heureux avénement a été accueilli. C'est la première fois qu'il saisit l'agréable occasion d'entrer en relation directe avec le gouvernement du saint-siége : c'est un des bienfaits de notre siècle, qui est celui de la civilisation et de l'humanité, mais ce cera de plus un éclatant témoignage des vertus et des opinions bienveillantes qui caractérisent mon souverain et Votre Sainteté. Elle appréciera, j'en suis sûr, les sentiments bienveillants de mon auguste souverain, qui comble de ses bienfaits toutes les classes de ses sujets, égaux à ses yeux comme le sont à ceux d'un père tous ses enfants qu'il aime indistinctement. Il est sûr, par là, d'avoir

gagné d'avance l'estime et l'amitié de Votre Sainteté. Quant à moi, rien ne peut égaler l'honneur d'avoir été chargé par mon souverain de cette noble mission, si ce n'est le bonheur d'avoir gagné les bontés de Votre Sainteté. »

Le saint-père remercia l'envoyé du sultan et il exprima l'espérance de voir s'établir d'une manière solide des relation entre la Porte et le Saint-Siége.

Après avoir présenté son fils au pape, ainsi que les personnes de sa suite, Chekib-Effendi suivit Pie IX dans son cabinet et alors eut lieu une conférence intime et pleine de cordialité. Lorsque la porte se rouvrit, le front de l'un et de l'autre était rayonnant ; personne ne se trompa à leur visage : quelque chose de grand venait de se passer entre eux [1]. Les événements ne tardèrent pas à faire connaître les heureux résultats de cette entrevue. Quelques mois plus tard, le 23 juillet, dans une lettre apostolique, Pie IX annonçait son intention de rétablir le patriarchat de Jérusalem avec résidence obligatoire pour le patriarche.

Le 4 octobre, dans un consistoire secret, il préconisa le P. Joseph Valerga, et dans son allocution il prononça ces paroles : « Lorsque les saints lieux retombèrent sous la puissance des infidèles, les souverains-pontifes n'en continuèrent pas moins à instituer des patriarches latins de Jérusalem, bien qu'ils dussent en même temps les dispenser de l'obligation de la résidence.... Nous n'avons rien eu de plus pressé, dès les premiers jours de notre pontificat, que de chercher à rétablir sur son siége le patriarche de Jérusalem du rit latin. Maintenant qu'avec l'aide de Dieu, nous voyons que tous les obstacles sont levés, nous avons résolu de réaliser sans plus tarder ce vœu de notre cœur... Notre vénérable frère Paulus-Auguste Foscolo, qui avait le titre de patriarche latin de Jérusalem, nous ayant donné sa démission, que nous avons acceptée et approuvée, nous avons dégagé ce vénérable frère du lien qui l'attachait à l'église de Jérusalem et nous avons jugé à propos de procéder à l'élection d'un nouveau patriarche. En conséquence, nous avons

1. V. Félix Clavé : *Vie de Pie IX*.

résolu de nommer notre fils bien-aimé le prêtre Joseph Valerga, distingué par sa rare vertu, sa piété, sa doctrine, sa prudence, son habileté dans les affaires, etc. » Et quelques jours après, le 10, il lui donnait la consécration générale.

L'ambasseur du sultan ravi de la réception que lui avait faite Pie IX déclara que ce jour était le plus beau de sa vie et le saint-père lui ayant envoyé son portrait enrichi d'une garniture de diamants, il le suspendit à son cou et parut ainsi dans une soirée offerte en son honneur par l'ambassadeur de France. En se rendant à Vienne où il devait représenter le sultan, il s'arrêta à Sinigaglia afin de visiter la ville où Pie IX reçut le jour, il entra avec émotion dans la chambre où il naquit, il voulut être présenté à tous les membres de la famille Mastaï, et en quittant la cité il laissa une abondante aumône pour les pauvres, ne croyant pouvoir honorer d'une meilleure manière le souvenir de Pie IX.

Le nouveau patriarche fut envoyé en Orient avec les pouvoirs les plus étendus. La province du patriarche de Jérusalem, augmentée de celle de Constantinople que le père Valerga devait régir, comprenant à peu de choses près toutes les terres de l'empire ottoman, il était naturel que toutes les réclamations des chrétieus s'adressassent à lui. Il fut donc chargé de régler avec le sultan tous les différends existant ou à surgir pour cause de religion, domme l'eut fait un nonce ou un légat apostolique. Abdul Medjid fut si satisfait de cet arrangement, qu'il offrit de doter le nouveau patriarche d'un riche apanage ; mais le pape a refusé, afin de ne pas mettre son envoyé dans la dépendance de la Porte.

Dans les premiers jours de 1848, Pie IX envoya au sultan l'archevêque de Saïda, en qualité d'ambassadeur afin de le complimenter et de le remercier de l'ambassade qu'il lui avait envoyée le premier : il lui confia alors une lettre apostolique, pleine d'une tendresse ineffable, adressée aux chrétiens d'Orient.

Depuis notre élévation au souverain pontificat, nous avons dit-il, jeté les yeux constamment sur cette terre d'Orient que le fils de Dieu a sanctifiée par sa naissance, se vie, sa mort et sa résurrection, où il a daigné enfin accomplir l'œuvre de la

rédemption humaine. C'est dans l'Orient que la lumière a d'abord été annoncée par le Sauveur lui-même, puis par ses disciples. Il rappelle la série des illustres évêques, des martyrs fameux, des docteurs étonnants qui dans le cours des âges ont surgi du sein des nations orientales.

Puis il ajoute : accordez-vous avec nous sur la profession de la vraie foi, que l'Église catholique retient et enseigne ; avec l'Église même, gardez la communion du siége suprême de Pierre. Pour ce qui est de vos rites sacrés, il n'y aura à rejeter que les choses contraires à la foi et à l'unité catholique qui s'y rencontreraient. »

Cette admirable lettre ne toucha point le cœur des schismatiques sur lesquels, du reste, la Russie avait déjà pris une influence sans conteste. Les prélats répondirent aux avances si paternelle du chef de l'Eglise par une lettre qui est un long tissu d'hypocrisie et d'hérésies. Dans ce *factum*, ils cherchèrent à établir la primauté du siége de Constantinople ; mais la vérité s'echappe malgré eux de leur plume et ils sont contraints de confesser qu'en dernier ressort, ils s'adressent au pouvoir temporel pour la solution de leurs doutes et de leurs difficultés.

Pie IX crut devoir faire réfuter cette réponse du patriarche schismatique de Constantinople, Antime, faite au nom de tous ces coréligionnaires et avec les termes mêmes de l'Encyclique schismatique, il fit prouver la primauté de l'Église de Rome [1] .

Ces premiers efforts de Pie IX ne furent pas couronnés de succès, il est vrai, mais ils ne restèrent pas inutiles, car nous verrons bientôt l'Orient lui-même s'émouvoir à la voix du successeur de Pierre et ses chismatiques revenir en groupes serrés au bercail de l'Eglise romaine hors de laquelle il n'y a point de salut.

1. V. *Confutazione di Antimo etc.* — Roma 1845.

# CHAPITRE XIII

## LA PRESSE ET LES SECTAIRES. — BONTÉ DE PIE IX.

Le *Contemporaneo*. — Édit sur la liberté de la presse. — Sterbini. — Le *Ciceruacchio*. — Le ministre protestant. — Le *Contadino* Guidi. Les prédicateurs du carême. — Pie IX et les premières communions. — La Trinité des pélerins. — Le lavement des pieds. — Prévoyante charité de Pie IX. — La liberté d'enseignement en France. — L'Irlande et la famine. – Mort d'O'Connell. — Hommages rendus par Pie IX à la mémoire du héros de l'Irlande.

Parmi les améliorations attendues par les romains, de l'initiative de Pie IX se trouvait la liberté de la presse. En dehors du *Diario di Roma*, journal officiel du gouvernement, Rome n'avait aucune feuille périodique et elle réclamait le privilége de pouvoir, comme les autres Etats de l'Europe, jouir de ce qu'on est convenu d'appeler le bienfait de la presse. Pie IX avait promis : en présence des mensonges et des erreurs répandus par les mauvais journaux, il pensait qu'on pouvait lutter contre le mal, en se servant des mêmes moyens pour répandre la lumière et jeter des idées saines et des sentiments honnêtes au milieu des masses ignorantes. Il rencontra dans son entourage plus d'une difficulté. Ces oppositions, du reste, Pie IX les a toujours trouvées à ses côtés. Pendant qu'il encourageait de ses conseils et de ses bénédictions les champions de la presse catholique, son secrétaire d'Etat ne disimula jamais sa profonde antipathie pour le

journalisme quel que fut sa couleur ou son honnêteté. Toutefois, Pie IX autorisa la création d'un journal, le *Contemporaneo.*

« Rien de plus habile, que le programme du *Contemporaneo.* Après avoir déclaré qu'il repoussait les hommes avides de nouveautés qui veulent en un jour réaliser des réformes que le temps seul peut amener sans danger, le journaliste fait un appel à la jeunesse intelligente, il la convie à une sainte croisade contre l'erreur, il la convoque dans ses bureaux, il lui ouvre dans ses colonnes le champ-clos de la pensée qui bientôt, hélas! deviendra l'arène brûlante des passions les plus désordonnées.

» En attendant le jour qui les transformera en clubs républicains, les bureaux de ce journal sont de pieuses sacristies où les tartuffes des sociétés secrètes organisent sur une vaste échelle les fonctions, les fêtes, les promenades aux flambeaux, les processions au Quirinal, les ovations populaires, les cérémonies hypocrites qui doivent surprendre la confiance du souverain-pontife [1]. »

Le rédacteur du *Contemporaneo*, Sterbini, était l'un des membres des sociétés secrètes les plus avancées dans la conspiration contre le Saint-Siége. Après avoir exercé quelque temps la médecine, il se mit au service des sectaires. « Alors dans ses mains la plume remplaça le scalpel et le disciple d'Hippocrate devenu rhéteur, fit de son cabinet consultant un amphitéâtre où chaque jour il disséquait avec ardeur les lois de la famille, les principes de la société et les dogmes de la religion . » Il fut exilé en 1831, et fut un des amnistiés de Pie IX. « Ce n'était pas un homme de tête, dit Farini, mais de fantaisie, écrivain d'imagination mais incorrect, ignorant tout, excepté l'histoire de Rome païenne, et de la Révolution française [2]. » Ce qu'il sût mieux encore, ce fut de conspirer contre son bienfaiteur. Bravant la censure, il protesta contre ses arrêts en laissant en blanc l'espace occupé par l'article condamné. Il ne s'attaquait pas directement à Pie IX,

1. Balleydier.
2. Balleydier : *Histoire de la révolution de Rome.*

c'était le mot d'ordre, mais il s'en prenait avec fureur à son entourage, cherchant à isoler le pontife, espérant l'intimider par son audace. S'il ne put réussir à effrayer le pape, il arriva du moins à égarer le peuple.

Avant de poursuivre le cours de notre récit, nous devons nous arrêter un instant en présence d'un homme dont le nom s'est déjà trouvé sous notre plume et que nous rencontrerons à la tête de toutes les manifestations en l'honneur de Pie IX. Le rôle qu'il doit jouer dans les futurs événements que nous aurons à retracer, nous oblige à le faire connaître.

Né de pauvres ouvriers, âgé de quarante-quatre ans, d'une taille moyenne, aux épaules larges et carrées, d'une physionomie ouverte et souriante, d'un caractère franc et énergique, d'une activité prodigieuse, généreux jusqu'à la prodigalité, prompt à la colère et quelquefois aussi à jouer du couteau, mais encore plus prompt à imposer silence à l'insulteur ne l'étreignant dans ses bras, de manières plus courtoises que ne le comportait sa condition, d'une intelligence ouverte quoique non cultivée, adorateur passionné de Rome et de l'Italie, Angelo Brunetti possédait au suprême degré toutes les qualités qui font les chefs populaires. « Quand il commença à jouer sur les marches des églises, Angelo, rapportent les bonnes femmes du peuple, etait un gros et joyeux *bambino*, frais et potelé comme les anges bouffis qui soutiennent les deux bénitiers de Saint-Pierre, ce qui le faisait appeler, dans le dialecte de son faubourg, *Ciceruacchiotto*, bel enfant [1]. » Ce nom se transforma avec les années, on en retrancha la terminaison et il devint *Ciceruacchio*, nom sous lequel il resta connu dans l'histoire.

Il fut d'abord charretier. Son mariage avec une belle *popolana* des environs de Rome, eut une heureuse influence sur son caractère un peu aventurier, il se fit entrepreneur de transports. Il étendit son industrie, il loua des prairies et approvisionna de fourrages les maisons des princes et des cardinaux.

Ami du peuple, au sein duquel il était né, Ciceruacchio

1. Félix Clavé : *Vie de Pie IX*.

n'était point tourmenté de l'ambition du commandement. Si son cœur battait aux mots de patriotisme et de liberté, il respectait l'autorité il aimait Pie IX. En dehors de ses occupations commerciales, il s'occupait des pauvres, un malheureux n'entrait jamais dans sa maison sans en sortir consolé et soulagé, et lorsqu'il mettait un *baiocco* dans la main d'un mendiant, sa femme courait y mettre un morceau de viande et de pain.

A l'avènement du pape, il était plus puissant que jamais, son négoce avait prospéré, et le peuple avait pour lui jusqu'à de l'admiration. Après le décret d'amnistie, il avait salué le nouveau pape comme le libérateur, et le premier il avait eu la pensée d'élever l'arc de triomphe du 8 septembre.

La terrible inondation arrivée dans les premières semaines de décembre 1846 avait encore accru la popularité d'Angelo. Habitant une maison de la *via Ripetta*, sur les rives du Tibre, il s'était le premier aperçu du désastre et, sans calculer le danger, au milieu de la nuit, il s'avançait sur la place du Peuple, au milieu des eaux grossissantes, afin de porter secours aux malheureux habitants du faubourg qui longe le Tibre, du côté de *Ponte-Molle* et que les flots avaient surpris. Son dévouement fut bien imité par la noblesse et le clergé de Rome; mais le courage de Cicernacchio resta plus en relief[1]. Dès ce moment, le peuple sembla le choisir pour chef. La veille de Saint-Jean quand la population se porta au Quirinal, Ciceruacchio était en tête, et dans la manifestation du 1er janvier, il portait la bannière du peuple. On était allé le chercher triomphalement à sa maison de *Ripetta*.

Tel était l'homme sur lequel les chefs des sociétés secrètes en Italie jetèrent les yeux dans le but de se servir de son influence pour atteindre leurs sataniques desseins. Mazzini députa vers lui des hommes qui affectaient un grand amour

1. Pie IX ne cessa d'envoyer des secours abondants à tous les quartiers inondés. Il voulait lui-même se porter sur les lieux du sinistre ; mais on le retint malgré lui au Quirinal. Il s'inscrivit le premier sur la liste de souscription ouverte alors pour réparer les immenses désastres du fléau. Il donna deux mille écus, environ dix mille sept cent francs de notre monnaie.

pour Pie IX et semblaient prêts à verser pour lui jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Angelo se réjouissait de les entendre, et ceux-ci profitaient de son confiant abandon pour surprendre sa bonne foi, s'insinuer dans son esprit et peu à peu, en flattant son amour-propre, ils arrivèrent à le dominer et à l'entraîner à leur suite.

Pendant que l'esprit de ténèbres préparait à la révolte, Pie IX continuait à faire le bien, à gouverner l'Eglise et à pratiquer les œuvres de charité.

Un jour, arrivait Pie IX sur la place du Vatican, un jeune homme s'approche de sa voiture et lui offre un bouquet attaché avec des rubans jaunes et blancs. Pie IX reçoit le bouquet, en respire le parfum, puis, après en avoir détaché quelques fleurs, il le rend au jeune homme en le priant de le déposer aux pieds de la statue de Saint-Pierre. Tout joyeux, le bon romain s'en allait triomphalement, entouré de la foule, accomplir le vœu du saint-père, lorsqu'un anglais, témoin de la scène, s'approche de lui et lui offre douze pièces d'or pour prix de son bouquet! Le jeune homme refusa.

Pie IX, instruit par ses camériers de ce qui venait de se passer, fait remettre à l'étranger une image avec prière de l'accepter comme souvenir personnel du pape. Quelques jours après l'anglais se présentait au Vatican, exprimait au saint-père sa reconnaisssance, lui avouait qu'il était ministre anglican; mais que Dieu venait de l'éclairer et qu'il renonçait à ses erreurs. Pie IX l'accueillit comme un père, s'offrit lui-même pour lui conférer le saint baptême et un mois après cet entretien l'Eglise catholique comptait un fils de plus.

Le 28 mars suivant, au moment où le gouverneur venait de prendre les mesures les plus sévères contre les vagabonds et les mendiants, les gendarmes arrêtèrent aux abords du Quirinal, un pauvre vieux campagnard, tout couvert de poussière et de haillons, et ils le conduisirent au bureau de la police.

« Je ne suis pas un voleur, criait cet homme, je m'appelle *Gudi* et j'arrive de *Fano* dans le dessein de voir notre saint-père le pape. Ne me mettez pas en prison avant que je l'aie

vu. Vous ferez de moi ensuite tout ce que vous voudrez; car je n'ai pas d'autre désir sur la terre. »

Les instances, l'accent de sincérité, l'apparence honnête de cet étrange personnage firent impression sur les chefs de la police et le pape fut prévenu de ce qui se passait. Pie IX ordonna d'introduire le paysan.

A la vue du pape, le pauvre homme, ne pouvant contenir son émotion, se jeta à ses pieds, le couvrant de ses baisers et les arrosant de ses larmes.

« Que voulez-vous ? mon ami, lui dit Pie IX en le relevant.

— Je veux vous rappeler une histoire.

— Parlez, je vous écoute.

— Il y a déjà de nombreuses années, une famille noble des Etats romains était venue passer les vacances d'octobre dans une belle villa qu'elle possédait à six milles de Sinigaglia. Il y avait dans cette famille un jeune vif et gracieux enfant appelé Jean qui avait pris en affection un *contadino* d'une vingtaine d'années, employé au service de ses parents et qui se prêtait de bonne grâce a tous ses jeux. Un jour, ils couraient tous deux à travers champs, cueillant des fleurs ou poursuivant des papillons. Ils arrivèrent ainsi aux abords d'un petit étang rempli d'une eau profonde et stagnante. De jolis poissons rouges nageaient à sa surface, l'enfant les vit et voulut les prendre. Il s'avançait sans songer au danger, lorsque son pied glissant, il tomba dans l'étang et il fut bientôt couvert par les flots. Dieu veillait sur lui et le *contadino* aussi. Celui-ci se jette aussitôt à l'eau et, après avoir plongé deux fois, il est assez heureux pour ramener sur la rive le jeune enfant. Cet enfant, saint-père, c'était vous. [1]

— Et le *contadino* ? dit Pie IX.

— Saint-père, c'est moi.

— Je n'ai point oublié cet événement. Comment vous appelez vous ?

— Guidi.

(1) Quelques historiens prétendent que c'est à la suite de cet accident que le jeune Mastaï ressentit les premières atteintes de l'épilepsie.

— C'est vrai. Après Dieu, c'est à vous que je dois la vie et le trône, je veux vous en récompenser : Que désirez vous ?

— Rien pour moi, très-saint-père. En ce moment je suis le plus riche paysan de vos Etats : j'ai revu le petit Jean, j'ai retrouvé le grand pape, je suis heureux.

Pie IX, ému voulut ajouter encore au bonheur du pauvre Guidi en lui donnant pour lui et pour sa famille une somme d'argent qui le mit à l'abri du besoin, jusqu'à la fin de ses jours.

Plusieurs fois il se rendit, à l'improviste, dans les paroisses où se faisait la première communion, il se plaisait à interroger les enfants et à les bénir. Le 22 avril, il arrivait ainsi au milieu des exercices de la retraite de première communion des garçons, à Saint-Gui, paroisse de Sainte-Marie-Majeure. Une inscription rappelle le fait.

Une des plus touchantes institutions de Rome est sans contredit l'*hospice de la Trinité-des-Pèlerins.* Fondé par saint Philippe-de-Néri, il est destiné à héberger les pèlerins qui arrivent à Rome. Peu importe d'où ils viennent, quelle que soit leur condition, dès lors qu'ils se présentent, ils sont reçus avec bonté par les membres de la confrérie qui appartiennent en général à la classe élevée. D'immenses réfectoires et de vastes dortoirs, tenus avec propreté, peuvent recevoir plusieurs centaines de personnes. Les femmes ont un quartier spécial et elles sont entourées des soins de dames patronesses. Chaque pèlerin peut rester trois jours dans cet hôtel de la charité [1].

Pie IX, nous l'avons dit, était membre de cette archiconfrérie et, le vendredi saint, il se rendit dans la soirée à la Trinité-des-Pèlerins. Un pauvre prêtre, nommé Théodore Lauvensen, venait d'arriver du fond de la Pologne prussienne. Il avait fait une grande partie de la route à pied et il se reposait de ses fatigues, lorsqu'un mouvement extraordinaire lui apprend que le pape venait de faire son entrée à l'hos-

(1) L'hôpital de la Trinité possède des revenues considérables mais le gouvernement italien, en 1876, a mis la main sur tous ces biens et en a enlevé l'administration aux confrères. On sait ce que cela veut dire.

pice et qu'il aurait, dès son arrivée, le bonheur de le voir. Il se lève et s'avance, avec la foule, au-devant du pontife. Pie IX, ayant remarqué le costume et la figure de cet homme, s'informa d'où il venait et qui il était et sur les réponses qui lui furent faites, il manifesta le désir d'accomplir pour lui la première cérémonie de l'hospitalité, le lavement des pieds.

Un des membres de l'archiconfrérie conduisit alors l'abbé Lauvensen dans la salle du *lavabo* : on le fit asseoir sur un petit siége en bois, deux confrères placèrent devant lui un petit bassin d'eau tiède et se mirent en devoir de le déchausser. Le polonais demandait en vain ce qu'on voulait de lui, lorque Pie IX entrant vint se prosterner à ses pieds. Comprenant alors ce que le pape allait faire, le pauvre prêtre, confus et tremblant, renouvela la protestation de Pierre, lorsque Jésus voulut lui laver les pieds. Mais le vicaire de Jésus-Christ lui dit avec bonté :

« Laissez faire, mon fils ! »

Puis, après avoir lavé les pieds du pauvre pèlerin, les avoir touchés de ses lèvres augustes, il se releva, l'entretint avec bonté et ne le quitta qu'après l'avoir comblé des dons de sa charité.

Un jour, le père Ventura lui remet la pétition d'une famille qui avait droit à une pension de l'Etat. Pie IX prit aussitôt la plume et commença par apostiller la demande avant de l'envoyer à la caisse des secours et pensions ; mais, s'interrompant tout à coup : « Les formalités seront longues, dit-il et cette famille peut mourir de faim avant qu'on ait fait droit à sa demande. Tenez, ajouta-t-il, en lui remettant quinze écus, envoyez-lui toujours cette somme, elle pourra plus facilement attendre. » Puis il acheva d'écrire l'apostille et il, la signa.

Père de la chrétienté, ses regards se portaient au-delà des limites de ses Etats pour encourager les efforts, pour soutenir les courages. Il disait à un français[1] : « J'ai lu avec plaisir les discours de M. de Montalembert. Il est bien dévoué à l'Eglise. Il faut persévérer à réclamer la liberté d'enseigne-

(1) Balleydier : *Histoire de Pie IX.*

ment avec courage, avec fermeté, et aussi avec charité ; oui, avec charité, car nous devons combattre toujours avec confiance en Dieu et la confiance en Dieu inspire la charité. »

Quelle que fût la partie du globe où son œil découvrait une souffrance, son cœur s'empressait de chercher les moyens de la soulager. L'Irlande, depuis longtemps en lutte pour conserver sa foi, venait d'être frappée par un terrible fléau : la famine ajoutait aux maux déjà si grands supportés par ce peuple-martyr. Pie IX se sent ému au spectacle de ces chrétiens fidèles, se débattant contre les horreurs de la faim ; il élève alors sa grande voix pour faire appel à l'Eglise catholique : dans une touchante encyclique, il dépeint les tortures de l'Irlande et il réclame pour elle les prières.

Quelques mois après, le libérateur de l'île des Saints, O'Connell, déjà souffrant, partait pour Rome afin de remercier Pie IX, au nom des siens et pour recevoir sa bénédiction avant de mourir ; car il sentait sa fin venir. Cette joie lui fut refusée, vaincu par la maladie, il rendit à Gênes son dernier soupir, le 15 mai 1847, léguant son âme à Dieu, son corps à l'Irlande et son cœur à Rome [1].

Cette nouvelle plongea l'Europe catholique dans une profonde douleur ; mais nul ne ressentit plus vivement cette perte que Pie IX, si bien fait d'ailleurs pour comprendre le héros de l'émancipation irlandaise. Ne pouvant plus lui rendre les honneurs qu'il désirait lui décerner à son entrée dans la ville éternelle, il voulut du moins honorer sa mémoire par des funérailles solennelles et il décida que la voix la plus éloquente de Rome ferait entendre l'éloge de l'illustre défunt.

La cité entière voulut s'associer à la pensée du souverain et, le 28 juin, la grande nef de Saint-André *della Valle* était remplie par la foule avide d'entendre le père Ventura faire l'éloge du grand homme que l'Irlande et l'Eglise pleuraient ensemble.

1. Le cœur de l'immortel orateur repose dans l'église de Sainte-Agathe des Goths, desservie par les élèves du séminaire irlandais.



# CHAPITRE XIV

## LES PREMIERS SYMPTOMES.

Grandeur de Pie IX. — Gioberti. — On trompe le peuple. — Le *Motu proprio* du 12 juin. — Anniversaire de l'élection papale. — Pie IX proteste contre ces manifestations. — Les Jésuites et Pie IX. — La conjuration feinte. — Formation spontanée de la garde civique. — L'Autriche occupe Ferrare. — Le 8 septembre. — La municipalité romaine créée par Pie IX. — Ce qu'était la consulte d'Etat. — Pie IX prévient et réfute les interprétations fausses des secrétaires. — Réunion de la consulte au Vatican. — Lord Minto. — La chute du Sunderbund. — Le conseil des ministres. — Fin de l'année 1847.

L'étoile du pontife, dit Farini, brillait alors de tout son éclat dans un ciel pur : Le turc lui avait rendu hommage ; les protestants en parlaient avec un respect dont ils n'avaient pas coutume d'user envers le dépositaire des saintes clefs de l'Eglise. Il n'était point d'homme illustre foulant le sol de l'Italie, qui ne vint à Rome pour en vénérer l'idole : le prince Maximilien de Bavière et Marie-Christine d'Espagne y accouraient ; Daniel O'Connel, chargé d'années, quittait sa chère Irlande afin que béni par le saint-père, il put continuer avec succès encore ses luttes pour la liberté de l'Église et l'indépendance de sa patrie[1].

L'enthousiasme pour la personne de Pie IX devait grandir encore ; et pourtant de sourdes menées se tramaient.

Tout en affirmant leur dévouement au saint-siége, l'un de

1. Farini, *Lo Stato romano.*

ces hommes, dont nous traçons ici le nom avec peine, et qui contribua le plus à couvrir de fleurs le chemin dangereux de la Révolution, fut Gioberti. Prêtre, ministre du roi de Sardaigne, d'une intelligence supérieure, écrivain d'une rare distinction, il séduisit, par ses utopies présentées dans un style enthousiaste et honnête, la jeunesse italienne, il souffla dans son cœur cet amour de l'indépendance et de l'unité qui devait attirer tant de maux sur cette terre privilégiée. Son *Jésuite moderne* fit un mal incalculable et contribua plus à pervertir les esprits que les blasphèmes et les déclamations de Mazzini. Gioberti nous apparaît comme le mauvais génie de l'Italie. il poursuivait un but : l'unité de l'Italie par la ruine du pouvoir temporel du pape [1].

L'activité des sectaires était sans trêve : toujours sur la brêche, ils tenaient le peuple en éveil. Afin de le réunir aussi promptement et à toutes les fois qu'ils le voudraient, ils avaient nommé des chefs de régions et Ciceruacchio était devenu le dictateur de tous ces chefs populaires.

Pie IX se décida à la publication du *motu proprio* du 12 juin, depuis longtemps résolu dans sa pensée. Le pape, pour obvier aux inconvénients et aux abus qui peuvent résulter de la confusion des pouvoirs, organisait un conseil de ministres et il réglait les attributions de chacun des membres dont il se composerait. Dans l'ancien système gouvernemental, les divers offices ou les compétences de chaque dicastère n'étaient pas, en effet, toujours clairement déterminés : les surprises ou les actes arbitraires devenaient possibles, sans qu'il y eut malveillance expresse de la part de ceux qui les commettaient. Le *motu proprio* du 12 juin prévenait donc ces manquements et statuait, en outre, que les ministres réunis en conseil, en présence du souverain, exposeraient les affaires les plus importantes et discuteraient ensemble les mesures à prendre. Enfin, le pape se réservait en dernier ressort, la solution des affaires les plus importantes, « non pas,

2. Gioberti naquit à Turin, en 1801, et il mourut à Paris le 28 octobre 1852, frappé subitement par la mort sans avoir eu le temps de manifester le moindre repentir.

dit-il, que notre cœur mette une différence entre les soupirs du plus humble de nos sujets et les hautes raisons d'Etat ; mais il nous faut subir la loi de la brièveté du temps et nous jugerons de la gravité des affaires plutôt d'après leur nature elle-même que d'après les personnes qu'elles concernent. »

La chose publique retirait donc un grand avantage de ces nouvelles dispositions et une voie plus facile était ouverte aux particuliers pour faire entendre leurs réclamations légitimes.

Les hommes sérieux accueillirent cette mesure avec tout le respect qu'elle méritait, quoique le conseil entier des ministres fut composé d'ecclésiastiques, mais les agitateurs protestèrent.

Le 16 juin, anniversaire de l'élection, approchait et chacun se préparait à en célébrer le retour. Plus que tout autre, Ciceruacchio, accompagné de ses acolytes, parcourait les régions de Rome, stimulant le zèle de chacun.

Pierre Sterbini avait composé, pour la circonstance, une hymne que des centaines de voix devaient faire entendre sous les fenêtres du Quirinal.

Le 16 juin, à dix heures du matin, la foule se rendit du Capitole au Quirinal : Ciceruacchio marchait en tête portant la riche bannière que Bologne avait envoyée à Rome, puis marchaient les chefs du peuple portant les drapeaux des quatorze régions de la cité. La musique militaire accompagnait le cortége. Pie IX, entouré des cardinaux, apparut à la loge, bénit les drapeaux et le peuple.

Cette fête cependant avait laissé au fond des esprits une vague inquiétude ; l'hymne composé par Sterbini était beau, mais sous une forme voilée et transparente il cachait un cri de guerre ; il conviait Rome à *secouer son indigne poussière*.

Scuoti o Roma, la polvere indegna

Il devait devenir la *Marseillaise* de Rome.

Les jours qui suivirent cet anniversaire furent paisibles ; mais ce calme ressemblait à l'annonce de la tempête. L'anniversaire de l'amnistie approchait et les sectaires se disposaient à le célébrer pompeusement.

Cette perpétuité de fêtes, dont il était le héros et dont il sera bientôt la victime, fatiguait l'esprit de Pie IX, inquiétait

sa conscience. Il sentait qu'un intérêt autre que celui de l'Eglise et de l'Etat voulait l'entraîner dans des sphères inconnues et il chercha, tantôt par le conseil, tantôt par une intelligente volonté, toujours dans la prière, les moyens d'enrayer ce mouvement qui s'imprimait en son nom. Il témoigna au peuple le désir de voir cesser toutes ces démonstrations. Le 22 juin, le cardinal Gizzi publiait, au nom du saint-père, une notification dans laquelle, après avoir rendu hommage à l'affection et aux intentions du peuple, il disait :

« Sa Sainteté est fermement résolue à marcher en avant dans la voie des améliorations pour toutes les branches de l'administration publique qui peuvent en avoir besoin ; mais elle est également décidée à ne le faire que dans une gradation sage et calculée dans les limites déterminées par les conditions qui appartiennent essentiellement à la souveraineté et au gouvernement temporel du chef de l'Eglise catholique, gouvernement auquel ne peuvent s'adapter certaines formes qui ruineraient l'existence même de la souveraineté, ou diminueraient au moins cette liberté extérieure, cette indépendance dans l'exercice du suprême primatiat, pour lesquelles Dieu, dans la profondeur de ses desseins, a voulu que le Saint-Siége eut une principauté temporelle. Le saint-père ne peut oublier les devoirs sacrés qui l'obligent à maintenir intact le dépôt qui lui a été confié. C'est pourquoi le saint-père n'a pu, sans une grande douleur, reconnaître que quelques esprits inquiets voudraient profiter de la réaction présente pour exposer et faire prévaloir des doctrines et des idées totalement contraires à ses maximes, ou pour arriver à lui en imposer d'autres entièrement opposées à la nature tranquille et pacifique et au caractère sublime de celui qui est vicaire de Jésus-Christ, ministre d'un Dieu de paix et père de tous les catholiques, à quelque contrée du monde qu'ils appartiennent, ou enfin pour exciter dans les populations, par des écrits ou par la parole, des désirs et des espérances de réforme au delà des limites indiquées plus haut. »

L'avis se terminait ainsi :

« Après un an complet de pontificat, le saint-père a pu, dans cet espace de temps, connaître parfaitement et appré-

cier l'amour, la reconnaissance et la vénération de ses affectionnés sujets. Maintenant, comme une preuve de ces très-louables sentiments, il demande qu'on mette un terme à ces réunions populaires insolites et à ces démonstrations extraordinaires, sous quelque prétexte ou motif que ce soit, et qu'on reste dans cet état de calme, d'ordre et d'union qui fait le plus bel éloge d'un peuple. C'est là le désir, le vœu et l'intention du saint-père. Sa Sainteté tient pour certain que cette seule manifestation de ses désirs sera pour la population de l'Etat entier, et spécialement pour sa bonne ville de Rome, aussi efficace, et plus encore, qu'un ordre positif de sa part.»

A l'apparition de cette notification, les sectaires dissimulèrent leur désappointement ; et comme le peuple n'aurait pas permis encore qu'on jetât le moindre blâme sur le nom de Pie IX, ils dirigèrent leurs batteries contre le ministre d'Etat.

Ils accusèrent Gizzi de suivre la réaction et d'avoir pris des engagements avec l'Autriche dont il recevait les inspirations.

Bientôt, profitant du *Jésuite moderne* de Gioberti, ils dirigèrent leurs batteries contre la Compagnie de Jésus. « Les Jésuites, disait-on, sont pour l'étranger. On les voit tenir des conciliabules secrets avec le palais de Venise et les cardinaux opposés à Pie IX. Qui sait ? ils ont peut-être déjà machiné le projet de détrôner Pie IX ? En tous cas, Pie IX n'ignore point les menées de la Compagnie de Jésus, il s'en défie et il sera peut-être contraint de marcher sur les traces de Ganganelli [1] ! »

Pie IX protesta publiquement en allant au Collége romain. Les meneurs cependant poursuivirent leur campagne avec habileté et ils employèrent tous les moyens pour discréditer les jésuites auprès de toutes les classes de la société. C'est une action incessante et en même temps très-adroite,

1. Clément XIV qui sur les instances réitérées des cours de l'Europe toutes inspirées et conduites par les sociétés secrètes supprima la Compagnie de Jésus par un bref du 21 juillet 1773. La Compagnie fut rétablie par Pie VII en 1814. Mgr Coarboli-Bussi, serviteur perfide de Pie IX déclarait que les jésuites avaient fait leur temps... » A l'entendre lui et d'autres « le fossoyeur pontifical allait d'une main plus sûre que celle de Clément XIV jeter à ce cadavre la dernière pelletée de terre. » V. *Jacques Crétineau-Joly, etc.* déjà cité.

supérieurement bien combinée, écrivait un père à la date du 10 août, s'adressant à tous avec la mesure et la qualité d'arguments convenables aux dispositions de chacun... à Ricanati et à Osimo, on a célébré le 21 juillet, anniversaire du fameux bref, en l'honneur de Ganganelli. Au *Caffé nuovo*, le portrait du pape occupe la place d'honneur à côté de ceux de Clémont XIV, de Gioberti, du P. Ventura, de Ciceruacchio, etc[1]. » Nous verrons bientôt le succès de tous ces agissements.

Un des plus ardents désirs des libéraux était de voir Pie IX établir une garde civique : ils espéraient trouver dans cette milice des éléments dociles à leurs projets. Ils mettaient en avant l'ordre public dont ils auraient la garde et le maintien, et ils rêvaient d'en faire les instruments de leur haine contre l'Autriche.

Le 29 juin, jour de Saint-Pierre, il affichèrent sur tous les murs de Rome une adresse ainsi conçue :

« Très-saint père, s'il en est qui mettent en doute notre fidélité et l'attachement qui nous anime tous pour votre personne, s'il en est qui osent nous désigner comme difficiles, inquiets, irréligieux, en un mot, comme indignes de vous, défiez-vous de tels gens, très-saint père, ils sont plus vos ennemis que les nôtres. Ils tendent à vous précipiter, ainsi que nous, dans un abîme. Mais Dieu veille, ce Dieu que ces gens ont toujours sur les lèvres et jamais dans le cœur... Ce Dieu qui vous a élu pour régénérateur du peuple, très-saint père. Les autres princes ne sont, en présence de Dieu, responsables que du présent ; vous l'êtes, vous, du présent et de l'avenir ! Vive Pie IX ! »

Cette adresse, au fond très-menaçante fut affichée également sur les murs du Quirinal, on dit même que Pie IX la trouva le soir sur son prie-Dieu.

Le 5 juillet, le souverain-pontife, cédant aux instances du prince Aldobrandini, promit de décréter l'institution de la garde civique.

Le cardinal secrétaire d'Etat devenu impopulaire et eu

1. U. Maynard. — *Crétineau-Joly, sa vie, ses œuvres, etc.*, lettre du P. Janssen S. J.

désaccord sur plusieurs questions avec le saint-père, disent plusieurs historiens, se retirait du pouvoir. Le cardinal Ferreti, délégat de Pesaro, cousin de Pie IX, était élu secrétaire d'Etat. Cette nomination fut accueillie par les libéraux avec la même explosion de joie qui avait applaudi à la chute de Gizzi.

Le nouveau ministre était précédé d'une réputation de grande habileté et d'une charité héroïque. Nonce à Naples, à l'époque du choléra, il avait soigné les pestiférés et avait tout vendu pour subvenir aux besoins des pauvres. On le disait favorable aux réformes entreprises par Pie IX. Aussi quand il fit son entrée à Rome, le 15 juillet par la porte du Peuple, son carrosse fut entouré d'une foule si nombreuse et si compacte que les chevaux pouvaient à peine avancer. Il fut conduit jusqu'à son palais au milieu des applaudissements et des cris du peuple qui demandait justice et à la tête duquel on voyait Ciceruacchio.

Les sectaires ne perdaient point de temps ; Pie IX n'avait point arrêté l'époque de l'organisation de la garde civique ; des éventualités imprévues pouvaient faire ajourner les promesses du saint-père, il importait donc aux projets sinistres des conspirateurs d'en rendre la réalisation immédiate ; ils décidèrent qu'elle serait instantanée. Au moment où l'on se préparait à fêter l'anniversaire de l'amnistie, ils répandent le bruit qu'une réaction san-fédiste se prépare. On dit que le pape est menacé dans sa liberté : des placards incendiaires affichés dans la soirée du 14 juillet accusent le cardinal Lambruschini, Mgr Grassellini, gouverneur de Rome, le colonel Preddi, le capitaine des carabiniers et plusieurs autres d'être de ces complots. Les jours de Ciceruacchio sont comptés ; Rome se trouve à la veille d'une horrible Saint-Barthélemy : les armes sont prêtes, quelques heures encore, et la cloche du Capitole donnera le signal de l'exécution... Ces bruits courent de maisons en maisons, de rues en rues ; ils augmentent de gravité à mesure qu'ils se répandent.

Pendant plusieurs jours, l'émotion fut à son comble, on crie : aux armes ! et aussitôt les princes, les bourgeois, les marchands, les ouvriers descendent dans la rue, les patrouil-

les s'organisent, les portes se ferment, les compagnies se complètent, les bataillons se donnent des chefs provisoires et d'un coup les cadres de la garde civique sont remplis : il ne manquait plus que la sanction suprême du pontife-roi qui l'accorda bientôt en nommant le prince Rospigliosi, général en chef.

Pendant que les agitateurs triomphaient ainsi, les hommes désignés à la fureur populaire prenaient la fuite ou se cachaient. On opéra néanmoins quelques arrestations : un nommé Minardi, agent de police, est assiégé dans une petite chapelle située en face de Saint-André *delle Fratte*[1] où il s'est barricadé. Il faut que le père Ventura arrive au milieu de la nuit pour calmer la fureur des émeutiers et disperser les attroupements.

Le complot était habilement conçu, il fut exécuté avec une rapidité plus merveilleuse encore[2]. Pie IX rappela plus tard les circonstances douloureuses de cette panique. « Pour que ces hommes ennemis pussent faire croire aux faux dangers dont ils menaçaient le peuple, ils ne craignirent pas d'accréditer le bruit d'une conjuration ; ils jettèrent la crainte dans le peuple, et, pour le plus heureux mensonge, ils proclamèrent que cette conjuration avait pour objet d'ensanglanter la ville de Rome par la guerre civile, d'anéantir les institutions nouvelles, et de faire revivre la forme ancienne du gouvernement. Mais sous le faux prétexte de cette conjuration, ces factieux n'avaient d'autre but que de provoquer et d'exciter indignement le mépris, l'envie, la fureur contre des personnages illustres par leur vertu, leur religion et revêtus des dignités ecclésiastiques. Vous savez qu'au milieu de cette effervescence l'institution de la garde civique fut proposée et réalisée avec tant de précipitation, qu'il ne fût pas possible de lui donner une forme et une discipline régulière[3].

1. Ce petit oratoire, propriété de la confrérie de saint André *delle fratte*, a été détruit en 1876.

2. V. Balleydier : *Histoire de la révolution de Rome ; Marrocco : Storia di Pio nono ;* Farini : *lo Stato romano ;* Grandoni : *Regno temporale di Pio nono, etc., etc.*

3. Allocution prononcée par S. S. au consistoire tenu à Gaëte le 20 avril 1849.

La majorité des romains qui composaient la garde civique, voulaient avant tout le maintien de l'ordre. Mais il était permis de se demander ce qui arriverait, quand cette garde, aussi soudainement improvisée, aurait par son organisation officielle pouvoir régulier ; s'arrêterait-elle dans les limites d'un sage progrès? Obéirait-elle aux meneurs? Parmi les modérés il ne se trouvait personne capable de la diriger. Le peuple était conduit par des ambitieux, et s'il ne paraissait pas un homme de caractère pour maîtriser le mouvement, nul ne pouvait prévoir où il s'arrêterait. Le cardinal Ferretti semblait cette main ferme qui manquait autour du pape. Toutefois, il devenait difficile de dominer un peuple dont l'imagination est excitée.

Dans la soirée du 17 juillet, aux cris de Vive Pie IX, on mêla ceux de *Mort* aux traîtres! Le lendemain, peuple et gendarmes fraternisaient sur la place du Peuple, et se rendaient devant le palais du gouverneur de Rome pour l'acclamer ; mais dans les cris, on sentait l'orage gronder.

Le 30 juillet, le pape faisait publier le règlement de la garde civique instituée pour « défendre le souverain légitime, maintenir l'obéissance aux lois, conserver et établir l'ordre et la tranquillité publiques, en aidant, où cela serait utile, la milice active de l'Etat. » Tous les propriétaires, les négociants, les industriels et leurs enfants étaient appelés à en faire partie.

Ces troubles de Rome avaient trouvé de l'écho dans les petits états voisins des provinces pontificales: Parme et Lucques se soulevèrent. L'Autriche, redoutant de voir la tranquillité des états pontificaux troublée, ordonna à ses troupes qui, d'après les stipulations du traité de Vienne, et malgré les protestations du saint-siége, tenaient la citadelle de Ferrare, d'occuper la ville elle-même. C'était enfreindre le traité. Le cardinal Ciacchi légat protesta aussitôt ; mais rien n'arrêta le général Aversperg, et, le 13 août, à une heure de l'après-midi, les troupes autrichiennes campaient sur la grande place et prenaient possession de tous les postes confiés à la garde civique. Le cardinal protesta de nouveau, Pie IX approuva et confirma les protestations de son légat.

Cette nouvelle, en arrivant à Rome, avait ranimé, excité la susceptibilité nationale. La conduite de Pie IX fut digne, il obtint bientôt du cabinet autrichien, l'évacuation de la ville de Ferrare. Mais l'impression était produite et les sociétés secrètes en profitèrent pour exciter contre l'Autriche une véritable croisade. Cette puissance, du reste, n'ignorait aucune des intrigues de la révolution et elle se préparait à la combattre par tous les moyens en son pouvoir.

Marocco, dans son histoire de Pie IX[1], fait remarquer avec raison que si, dès le principe les princes italiens s'étaient unis loyalement et étroitement avec Rome, dans le but d'améliorer le sort de la patrie commune, ni Mazzini, ni les autres conspirateurs. n'auraient pu trouver l'occasion ou la possibilité d'agiter le pays et de détruire leur union. La force populaire que les sectaires usurpèrent et firent mouvoir à leur volonté serait restée tout entière dans les mains de ces princes. Malheur alors, à qui eut osé tenter de suborner le peuple qui n'était pas encore perverti ! Mais le mauvais génie de l'Italie ou plutôt de secrètes ambitions naissantes se plurent à entretenir la discorde et l'agitation. L'Autriche elle-même, comme puissance italienne, avait un rôle important à jouer, elle devait seconder le pape et suivre les conseils qu'il lui donna. Elle persista à garder les provinces italiennes, elle fut obligée pour y maintenir son autorité d'employer la force, au détriment de sa popularité et de sa grandeur et elle entretint ainsi un continuel ferment de haines sourdes et de passions implacables[2].

Son occupation de Ferrare avait rempli toute la jeunesse italienne d'une véritable ardeur guerrière : les municipalités

1. M. Guizot proclamait du haut de la tribune française, le 4 août 1847, que ne pas soutenir, ne pas accorder Pie IX dans ses sages et utiles réformes serait de la part des gouvernements « je ne veux pas dire un crime ; mais une très-grave erreur. » Il ne s'agit pas, en effet, ajoutait il, d'un intérêt momentané, particulier à un peuple ou à un gouvernement : mais le devoir de toutes les nations et de tous les gouvernements est de donner leur appui à la sublime et difficile entreprise du pape,

2. Farini : *Lo Stato romano.*

offraient des secours au pape, tous faisaient serment de défendre l'indépendence de la patrie.

L'imprudence de l'Autriche ajoutait une complication de plus à la situation. Les sectaires s'en réjouissaient en silence et continuaient à envelopper le pontife d'ovations populaires.

Le 8 septembre, Pie IX se rendait, selon l'usage, à Sainte-Marie-du-Peuple. Sur la place on avait élevé un trône devant lequel se dressaient les statues des quatre vertus cardinales. Parmi les inscriptions placées sur les piédestaux, celle de la Prudence semblait uue façon donnée aux libéraux. « Les fous et les violents me mécoonaissent, mais les âmes grandes et tranquilles s'appuient sur moi. »

Après la messe, Pie IX consentit à monter sur ce trône et à donner sa bénédiction à la foule qui couvrait la place:

Le pape, en face de ces manifestatioas inquiétantes, pousuivait son œuvre. Le 4 octobre, il publiait un *motu proprio* qui satisfaisait aux vœux des romains.

Jusqu'ici, la ville éternelle moins privilégiée que les provinces des états pontificaux, n'avait point d'administration municipale, elle relevait de l'autorité gouvernementale. Le Sènat de Rome n'existait que de nom, il était représenté par un sénateur dont les pouvoirs n'étaient pas bien définis. Pie IX résolut de mettre fin à cet ordre de choses et d'établir un conseil délibérant et une magistrature exécutive pour la ville de Rome. C'était l'objet du *motu proprio* du 4 octobre.

Il est utile d'analyser cet important document.

Le *conseil*, établi par le pape, se composait de cent citoyens domiciliés dans la ville est l'*Agro romano*, âgés de vingt-cinq ans accomplis. Ils devaieut se recruter dans les différentes classes de la société : *soixante-quatre* devaient être pris, parmi les propriétaires possédant au moins deux cents *scudi* de revenus ; *trente-quatre* appartiendraient à la classe des fonctionnaires publics, des professions libérales, des négociants, des chefs d'arts et métiers, ayant au moins dix ouvriers sous leurs ordres, les *quatre autres* devaient représenter le corps ecclésiastique et les autres établissements publics.

A l'exception des quatre derniers membres du conseil dont

la nomination appartenait au cardinal-vicaire ou le gouvernement, tous les conseillers devaient être choisis, pour la première fois, par le Souverain et successivement par le conseil lui-même ou selon le mode des lois nouvelles sur l'organisation municipale.

Ce conseil devait se renouveler par tiers tous les deux ans.

Les conseillers sortant pouvaient être réélus une première fois seulement.

Le conseil se réunira régulièrement trois fois par an, néanmoins dans des circonstances extraordinaires ou par ordre du gouvernement il pourra être convoqué. Toutes ses délibérations seront soumises à l'approbation du gouvernement.

La *Magistrature* de Rome, à proprement parler l'administration municipale, se composait d'un *sénateur* et de huit *conservateurs* et elle constituait le *Sénat romain*. Ces fonctions étaient gratuites, il fallait avoir au moins trente ans. Ce sénat était pris par le conseil dans son propre sein et nommé ainsi qu'il suit : trois membres par la catégorie la plus élevée en condition et en fortune ; trois autres nommés par la catégorie des conseillers qui n'ont pas moins de mille *scudi* de revenus ; les trois derniers par les autres classes du conseil. Le Souverain se réservait le droit de choisir le sénateur parmi les membres de la première catégorie. Le tiers du Sénat devait être renouvelé tous les deux ans, d'abord par la voix du sort, puis par ordre d'ancienneté. Ils siégeaient au Capitole.

Dix jours plus tard, le 14 octobre 1847, Pie IX décrétait la consulte d'Etat. Le système électoral de la candidature, tel que le concevait Pie IX, combinait l'autorité et l'élément populaire dans un parfait ensemble de confiance réciproque. Il faisait une large part aux principes de liberté, tout en maintenant les droits de la souveraineté. Chaque conseil communal présentait pour la nomination d'un député, une liste de trois candidats au conseil de la province. Celui-ci devait désigner sur ces listes réunies, les noms de trois candidats parmi lesquels le souverain se réservait le droit de

choisir le membre appelé à faire partie de l'Assemblée. Les conditions de l'éligibilité embrassaient les trois principaux éléments de la Société, la propriété garantie de l'esprit conservateur, la science principe d'organisaton, le commerce représentant l'intelligence appliquée à la propriété matérielle des nations. L'adjonction des capacités à la liste des électeurs était un progrès immense, si l'on considère qu'alors et depuis longtemps en France, l'opposition parlementaire réclamait le principe de la capacité, comme titre d'admission au choix électif des assemblées représentatives.

« Pour donner plus de garanties encore à l'indépendance délibératrice, le statut de la consulte établit en principe que la qualité de membre est incompatible avec les fonctions salariées du gouvernement. Cette règle générale reçoit une seule exception relative aux fonctionnaires résidant à Rome [1]. »

Il n'y avait rien d'absolument nouveau dans cette réforme de Pie IX. Avant l'occupation des Français, il existait dans les Etats du Saint-Siége, un conseil composé de prélats qui devaient représenter les différentes provinces de l'Etat romain et éclairer le gouvernement sur les besoins et les intérêts de ces provinces. L'administration française avait supprimé ce conseil et établi à Rome le principe de centralisation, qui était alors la loi fondamentale de l'empire. Lorsqu'en 1815, le cardinal Consalvi fut placé à la tête de l'administration pontificale, il ne rétablit pas le conseil de prélats qui avait été supprimé, et maintint, au contraire, le principe de centralisation imposé par Napoléon I[er]. C'est ce principe que le Souverain-Pontife voulait détruire, et c'est l'institution ancienne, modifiée selon le besoin des temps, qu'il rétablissait sous le nom de *Consulte d'Etat*.

Le pays appelé à régir ses propres affaires, manifesta sa joie par ses démonstrations habituelles et dont nous avons déjà plus d'une fois entretenu le lecteur.

La révolution chercha naturellement à dénaturer le sens et la portée de cet acte pontifical, et ses partisans ne crai-

1. Histoire de la Révolution de Rome.

gnaient point d'avouer dans leurs journaux que désormais l'autorité du souverain serait soumise aux décisions des consulteurs. Cette opinion avait été répandue avec une telle insistance, que le 15 novembre, jour de l'ouverture de la Consulte d'Etat, en réponse à l'allocution adressée par le cardinal Antonelli qui en était le président, Pie IX fit entendre les paroles suivantes :

« Je vous remercie de vos bonnes intentions et j'en fait grand cas en vue du bien public. C'est en vue du bien public que depuis le premier moment de mon élévation au trône pontifical, j'ai fait, d'après les conseils inspirés de Dieu, tout ce que j'ai pu ; et je suis encore prêt, avec l'assistance divine, à faire tout pour l'avenir, sans cependant rien retrancher de la souveraineté du pontificat, et de même que je l'ai reçue de mes prédécesseurs, de même je dois transmettre ce dépôt sacré à mes suecesseurs. J'ai pour témoins trois millions de mes sujets; j'ai pour témoin toute l'Europe de ce que j'ai fait jusqu'ici pour me rapprocher de mes sujets, pour les unir à moi, pour connaître de près leurs besoins et y pourvoir. C'est surtout dans le but de mieux connaître ces besoins et de mieux pourvoir aux exigences de la chose publique, que je vous ai réunis en une consulte permanente. C'est pour entendre au besoin vos voix, pour m'en aider dans mes resolutions souveraines dans lesquelles je consulterai ma conscience pour en conférer avec le sacré-collége et mes ministres....

..... Celui-là se tromperait grandement qui verrait dans la Consulte d'Etat que je viens de créer, la réalisation de ses propres utopies et le germe d'une institution incompatible avec la souveraineté pontificale. »

Après avoir prononcé avec énergie cette phrase, Pie IX s'arrêta un instant ; puis, reprenant le ton de douceur qui caractérise ses allocutions, il continua : « Cette vivacité et ces paroles ne s'adressent à aucun de vous, Messieurs. Votre éducation sociale, votre probité chrétienne et civile, la loyauté de vos sentiments et la rectitude de vos intentions m'étaient connues depuis le moment où j'ai procédé à votre élection. Ces paroles ne s'adressent pas non plus à la presque

totalité de mes sujets, car je suis sûr de leur fidélité et de eur obéissance. Mais il existe malheureusement quelques personnes (en petit nombre à la vérité, il en existe cependant), qui, n'ayant rien à perdre, aiment le désordre et abusent de mes concessions mêmes. C'est à ceux-là que s'adressent ces paroles; qu'ils les comprennent. »

Après ce discours, Pie IX admit tous les députés au baisement du pied ; puis, se levant pour les bénir, il ajouta ces quelques mots : « Maintenant, Messieurs, avec la bénédiction du ciel, allez commencer vos travaux : qu'ils soient féconds en bons résultats et conformes aux vœux de mon cœur. »

Les députés sortirent du Quirinal ; deux bataillons de la garde civique les attendaient sur la place. Ils montèrent dans vingt-quatre voitures et le cortége ouvert par un détachement de dragons pontificaux se mit en marche pour le Vatican. La voiture de chaque député était escortée d'une députation de citoyens de la province qu'il représentait, avec des trophées aux armes de chaque légation et des bannières qui portaient le nom du député et de la ville représentée. Les bataillons de la garde civique fermaient la marche. La foule le pressait sur leur passage. La messe du Saint-Esprit fut dite à l'autel de la chaire de Saint Pierre, puis la consulte se réunit dans la salle du Vatican où elle devait tenir ses séances. Elle commença par voter une adresse au Saint-Père.

Cette adresse, aussi respectueuse que dévouée, est pleine de vues pratiques, elle justifie tout ce que le pape a fait, elle exprime la confiance et l'espoir que dix-huit mois d'un pontificat déjà bien rempli ont fait naître.

« Dès les premiers moments de son pontificat, Votre Sainteté, disent les consulteurs, a pensé qu'on pouvait faire marcher d'accord le progrès civil du siècle avec les principes impérissables de la religion catholique, union admirable, qui assure d'une part, à l'Eglise, une plus grande indépendance, et prépare de nouveaux triomphes à la religion, et qui apporte d'autre part, aux peuples, salut et bien-être, et appelle à de nouvelles destinées ces belles contrées.

« L'institution de la consulte est le plus grand parmi les nombreux bienfaits que Votre Sainteté a concédés à ses popu-

lations. Par elle, vous avez appelé de nouveau les laïques à prendre part aux affaires publiques ; vous avez ainsi donné à ces peuples une de ces garanties stables qui ne portent aucune atteinte aux conditions essentielles du gouvernement pontifical. »

Après avoir assuré le Saint-Père qu'ils l'aideront de leurs lumières sur toutes les branches relatives à l'administration gouvernementale, ils terminent ainsi :

« Mais une tâche aussi grande et aussi difficile exige, pour être accomplie, beaucoup d'études, de temps et une paix profonde. Toutefois, nous confiant dans la noble tranquillité dont les populations qui vous sont soumises ont donné de si belles preuves, nous espérons qu'elles attendront avec patience et confiance, d'un gouvernement fort et bienveillant à la fois, les fruits salutaires des semences qu'il a répandues à pleines mains.

« Votre œuvre, ô Saint-Père, embrasse tous vos sujets dans le même amour. Cette œuvre est si grande, qu'elle est admirée et suivie même par d'autres souverains. On a vu trop souvent les réformes commencer dans le monde par des exigences populaires et n'être obtenues qu'à l'aide de larmes et de sang. Mais, parmi nous, c'est la première et la plus respectable de toutes les autorités qui veut nous initier aux progrès que réclame la civilisation ; c'est elle qui, dirigeant les esprits par un mouvement pacifique et graduel, les guide vers ce but suprême qui est le règne de la justice et de la vérité sur la terre. »

La consulte rendait donc hommage aux intentions du Pontife dont elle comprenait le caractère tout à la fois libéral et autoritaire. Mais les hommes de parti affectèrent de représenter Pie IX comme un homme gagné aux idées modernes et partisan de l'indépendance et de l'unité italiennes. Le soir même de l'ouverture de la consulte, ils organisèrent une démonstration presque séditieuse : des drapeaux étrangers, moins celui de la France, entourant la bannière italienne aux trois couleurs auxquelles on avait ajouté la couleur jaune en l'honneur du pape, furent promenés au Corso. Le cortège composé de jeunes gens s'arrêta successivement sous les fenê-

tres des ministres de Toscane et de Sardaigne et sous celles de lord Minto, en chantant l'hymne du pape et criant : Vive Pie IX ! vive la Ligue italienne ! vive l'union douanière ! » Les représentants de Léopold et de Charles-Albert parurent à leurs balcons. Quant à lord Minto, il excita un bruyant enthousiasme : mettant la main sur son cœur et levant les yeux au ciel, il cria : « Vive la Ligue italienne ! vive l'Italie ! vive l'indépendance des Italiens ! vive Pie IX ! »

Lord Minto avait été envoyé à Rome par lord Palmerston pour fomenter la révolution contre le pape[1]. La secte qui n'ignorait nullement l'objet de sa mission l'accueillit avec joie, elle l'entoura d'égards et chaque jour elle dirigeait la foule sous les fenêtres du noble lord, qui, si méprisant d'ordinaire pour le peuple, pratiquait l'égalité démocratique avec les hommes les plus tarés des basses classes, il fréquentait les réunions, il ouvrait ses salons et donnait de chaleureuses poignées de main aux membres les plus avancés des sociétés secrètes, ne dédaignant pas de se faire poète pour chanter les louanges de Ciceruacchio.

Cochrane déclarait, le 23 mai 1850, au parlement britannique que lord Minto avait été envoyé en Italie avec la mission de faire sortir de leur tombeau Rome, Naples et Florence : sa présence à Rome fut, en effet, comme l'avant-coureur des tempêtes qui s'amassaient sur l'horizon assombri de l'Italie.

Tout semblait, hélas, conspirer contre la tranquillité des Etats pontificaux et se conjurer pour précipiter les événements. En même temps, on apprenait à Rome la chute du Sunderbund, c'est-à-dire la victoire des protestants sur les catholiques de Suisse : à cette nouvelle, les haines se réveillent et, pour la première fois, on entendit hurler dans les rues de la ville éternelle ces cris : « Vive les protestants ! »

Le cœur de Pie IX en fut profondément affligé et, quelques

1. Le ministre anglais eut le courage de dire que Pie IX avait demandé l'envoi de Lord Minto ; mais le *Journal de Rome* inséra ce démenti : « Nous sommes autorisé à déclarer que le Saint-Père n'a jamais invité lord Minto à se rendre à Rome. »

semaines après, il s'en exprimait ainsi dans le consistoire du 17 décembre :

« Nous ne pouvons nous défendre de vous parler de l'amère douleur qui nous a accablé, lorsque, il y a quelques jours, dans notre chère ville de Rome, citadelle et centre de la religion catholique, il s'est trouvé quelques hommes en délire, qui, oubliant même les sentiments de l'humanité, n'ont pas eu honte, au frémissement et à l'indignation des autres citoyens de la même ville, de triompher publiquement, au sujet de cette lamentable guerre intestine qui a récemment éclaté entre les Suisses. Cette guerre fatale, nous la déplorons du fond du cœur, soit à cause du sang versé, soit à cause des dommages que nous savons en être résulté pour les intérêts catholiques, et qui, nous en avons la crainte, en résulteront encore ; soit enfin à cause des déplorables sacriléges qui ont été commis dans le premier conflit, et que l'âme se refuse à rappeler. »

La création de la Consulte d'Etat nécessita la réforme de divers règlements devenus inutiles, et il fallait mettre le Conseil des Ministres lui-même en rapport avec les nouvelles institutions. Par un édit, complément des précédents, Pie IX donna à chaque ministère une responsabilité qui, en descendant des fonctionnaires les plus élevés jusqu'aux employés les plus subalternes, donnait au gouvernement la garantie à laquelle doivent être soumis tous ceux qui concourent à l'administration de la chose publique. Par ce système, le gouvernement présentait, dans son ensemble et dans ses détails, l'application d'une théorie politique uniforme et rationnelle.

Au conseil de ses ministres, le pape adjoignit un corps d'auditeurs composé d'hommes habiles et expérimentés dans le maniement des affaires. Toutes les administrations de l'Etat se trouvèrent réparties dans les ministères suivants :

Les affaires étrangères ; l'intérieur ; l'instruction publique; le département de grâce et de justice ; les finances ; le commerce ; les beaux-arts; l'industrie et l'agriculture ; les travaux publics; la guerre ; la police.

Les chefs de ces divers ministères composèrent le conseil des ministres et devinrent responsables pour toutes les ques-

tions ressortissant de leurs départements respectifs; enfin, chaque fonctionnaire subalterne assuma la même responsabilité pour la partie exécutive à lui confiée.

Ce dernier acte, monument de sagesse et fruit de méditations inspirées par la prière, couronna magnifiquement la fin de 1847, cette année si belle, si productive, si bien remplie du côté du souverain de l'Etat, chef visible de l'Eglise [1] !

Ainsi, « durant cette longue année, la seconde de son pontificat, le caractère du successeur de Grégoire XVI ne s'est pas démenti. Si nous examinons ses actes depuis le décret de l'amnistie jusqu'au *Motu proprio* du conseil des ministres, nous les trouvons tous animés du même langage, empreints du même esprit. Dans chacun d'eux le pape se révèle tel qu'il est ;.... tous ses actes sont marqués du sceau de la mansuétude, de la force et de la piété. Au-dessus de la louange aussi bien que de la menace, il n'agit que d'après sa conscience et son amour pour le peuple. Dans la sérénité de son âme, il fait tout pour la justice qui le guide, rien pour la popularité qu'on lui impose [2].

1. Balleydier, *Histoire de la révolution de Rome.*

2. Balleydier : *Histoire de la révolution de Rome*, Un révolutionnaire, Ferrari, disait à la fin de l'année 1848 : « Depuis deux ans, Pie IX est toujours l'homme du conclave, le pontife qui combat la révolution par les réformes pour rendre au gouvernement pontifical la sécurité des autres provinces italiennes. » *La Révolution et les réformes en Italie.*

# CHAPITRE XV

## LA CONSTITUTION DE 1848.

Etat de l'Europe. — Démonstration menaçante du peuple romain. — Pie IX perd connaissance en sortant du Corso. — « C'est le dimanche des Rameaux qui précède la passion ! ». — Pie IX au peuple romain ! — Pie IX et les officiers de la garde civique. — *Non posso, non debbo, non voglio !* — Pie IX bénit la garde civique. — Chute de Louis-Philippe. — Démarche de la municipalité romaine. — Réponse de Pie IX. — Le statut ou constitution. — Avertissement de Pie IX. — Sagesse de la concession du statut. — Les impressions de Pie IX sur les manifestations populaires. — On lui demande de proclamer la République. — Manifestations hostiles contre les Jésuites.

L'année 1848 s'ouvrait en Europe sous de sombres auspices. La Suisse déjà était entrée dans la voie de la révolution; en France, des banquets, des discours séditieux faisaient présager de grands troubles. Pie IX regardait l'horizon s'assombrir, mais n'en continuait son œuvre qu'avec plus de courage et de persévérance. Cette force d'âme, loin de désarmer les sectes, semblait donner à leurs projets une activité plus redoutable. Des rassemblements avaient lieu sur les places, l'agitation était dans la rue, lorsqu'on répand le bruit que Pie IX est fait prisonnier dans son palais par les cardinaux, qu'on veut l'empêcher désormais de paraître en public. On se porte aussitôt au Quirinal. A la vue de ce peuple menaçant, les portes du palais se ferment, des troupes nombreuses en occupent les cours. Les agitateurs profitent de ces mesures rigoureuses pour donner encore plus de crédit à leurs mensonges et pour exciter la populace.

Le sénateur de la ville, le prince Corsini, se transporte alors au Quirinal et il obtient de Pie IX la promesse que le lendemain il fera une promenade au milieu de la ville pour mettre fin à tout malentendu. Le sénateur, en sortant du palais, rassure la foule, lui dit que Pie IX a confiance en elle et, comme preuve, qu'il vient d'ordonner de laisser libres les abords du palais. Les Romains répondent par ce cri : Vive Pie IX seul !

Le lendemain, 2 janvier 1848, deux heures avant le coucher du soleil, Pie IX sortit de son palais, escorté seulement de quatre gardes-nobles. En un instant, le Corso est pavoisé et rempli, comme aux plus grands jours de fêtes Pour rentrer à son palais, Pie IX suit le Corso, entouré de la garde civique qui lui fait escorte, le peuple l'acclame et le suit. La voiture pontificale marchait lentement, et le pape bénissait. Alors Ciceruacchio monte derrière le carosse du Saint-Père, il tenait à la main une bannière sur laquelle étaient écrits ces mots : « Saint-Père ! fiez-vous au peuple ! »

Le cortége arrivait près de la rue *dei Condetti*, lorsque Pie IX aperçut des figures sinistres se mêler au peuple, et pendant que celui ci poussait des cris de joie, il les entendait hurler des malédictions : à bas les jésuites ! à bas le gouverneur ! à bas la police ! vive Pie IX !

Ces cris, ces visages, ces voix avinées troublèrent le pontife au point qu'il perdit connaissance dans la rue des *Tre Cannelle*.

Le lendemain les sectaires n'eurent pas honte d'imprimer dans leurs journaux que le pontife s'était évanoui de tendresse en voyant les transports de joie et d'amour de son peuple, et Pie IX, rentrant à son palais, disait les larmes aux yeux : « C'est le dimanche des Rameaux qui précède la Passion ! »

Les meneurs demandèrent impérieusement la création d'une armée et d'un ministère laïque. Chaque jour apportait la pierre au Golgotha que la Révolution voulait élever sur le Capitole. Pie IX répondit à ces exigences par la proclamation suivante :

« Romains !

« Le pontife qui, depuis près de deux années, a reçu de vous tant de marques d'amour et de fidélité ne reste sourd ni à vos

désirs ni à vos craintes. Nous ne cessons de méditer par quel moyen nous pouvons, sans porter atteinte à ce que nous devons à l'Eglise, étendre et perfectionner les institutions que nous vous avons données sans y être contraint par aucune force, mais inspiré uniquement par notre ardent désir de rendre nos peuples heureux et par l'estime que nous faisons de leurs nobles qualités.

« Nous avions déjà pensé à l'organisation de la milice avant que la voix publique la réclamât, et nous avons cherché à vous procurer du dehors le concours d'officiers dont l'expérience militaire pût venir en aide au bon vouloir de ceux qui servent le gouvernement pontifical d'une manière si honorable. Déjà, pour élargir la sphère à ceux qui, par l'expérience et l'intelligence des affaires, peuvent concourir aux améliorations, déjà nous avions pensé à donner une plus grande part à l'élément laïque dans notre conseil des ministres. Si l'accord des princes de qui l'Italie a reçu les réformes, est une garantie de ces bienfaits accueillis avec tant de joie et de reconnaissance, nous y contribuons de notre part en conservant, en resserrant avec eux les rapports de la plus sincère amitié et bienveillance

« Rien, ô Romains et sujets du Saint-Siége, rien de ce qui peut contribuer à la tranquillité et à l'honneur de l'Etat, ne sera négligé par votre père et votre souverain, qui vous a donné et qui est prêt à vous donner encore tant de preuves de sa sollicitude paternelle s'il réussit à obtenir du ciel que Dieu répande dans les cœurs italiens l'esprit de paix et de sagesse. Dans le cas contraire, il résistera, avec l'aide des mêmes institutions qu'il a données, à tout mouvement désordonné, à toutes les demandes contraires à ses devoirs ainsi qu'à votre bonheur.

Romains! écoutez la voix rassurante de votre père, et fermez l'oreille à ces cris sortis de bouches inconnues, et qui tendent à agiter les peuples de l'Italie par la crainte d'une guerre étrangère. Les gens qui poussent ces cris vous trompent ; ils veulent vous porter, par la terreur, à chercher le salut dans le désordre, ils désirent confondre par le tumulte les conseils de ceux qui gouvernent, et, par cette confusion,

donner un véritable prétexte à une guerre qui, privée de ces conditions, serait impossible contre nous. A quel péril, je vous le demande, l'Italie peut-elle être exposée tant qu'un lien de gratitude et de confiance, pur de tout alliage de violence, unira la force des peuples à la sagesse des princes, à la sainteté du droit ?

Nous surtout, chef de la très-sainte Eglise catholique, croyez-vous que si nous étions injustement attaqué, nous ne verrions pas accourir à notre défense une foule innombrable d'enfants qui viendraient protéger la maison paternelle, le centre de l'unité catholique ? Quelle magnifique faveur que celle, dont parmi tant d'autres, le Ciel a comblé notre pays ! trois millions de nos sujets possèdent, parmi les peuples de toutes les nations et de toutes les langues de la terre, deux cents millions de frères. En des temps bien différents, lors de l'écroulement de l'empire romain, l'unité catholique fut l'ancre du salut quipréserva de la ruine Rome et l'Italie elle-même ; elle sera notre plus sûre garantie tant que, dans son centre, résidera le siége apostolique.

« A cette fin, ô grand Dieu ! bénissez l'Italie, conservez-lui le plus précieux de tous les dons, la foi ! Bénissez-là de cette bénédiction que le front courbé sur la terre, votre vicaire implore avec humilité. Bénissez-là de cette bénédiction qu'implorent pour elle les saints auxquels elle a donné la vie, la reine des saints qui la protége, les apôtres dont elle conserve les reliques, et votre fils fait homme qui a voulu que cette Rome fut la résidence de son représentant sur la terre.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 10 février 1848.

PIUS, PP. IX.

Le lendemain, à 4 heures du soir, le pape réunissait les chefs de bataillons de la garde civique. « Comme le ciel voilé de nuages, dit Balleydier, le front du pontife était sombre ; un air de souffrance remplaçait sur ses lèvres légèrement pâlies, son sourire habituel ; ses yeux fatigués indiquaient qu'il avait longtemps prié dans les larmes ; sa voix seule

avait conservé l'énergie qui convient à la puissance du droit, comme à l'autorité du malheur.

« Je vous ai appelé près de moi. dit-il, pour vous demander si je puis compter sur votre concours et sur votre fidélité ?

— Sur nous, oui, très-saint-père, répondirent les chefs de corps.

— Pour vous demander encore, reprit le pape, si je dois compter sur le concours et la fidélité de la garde civique !... »

Les officiers s'inclinèrent pour toute réponse.

« Je le prévoyais » dit le saint-père en levant les yeux vers le ciel comme pour faire à Dieu le sacrifice de sa vie. Puis, après un moment de silence solennel, il reprit avec une grande sérénité :

« Les circonstances sont si graves, et l'état des affaires si pressant, que je viens faire appel à la loyauté de la garde civique. Je confie à ce corps ma personne, mes biens, le Sacré-Collége, la vie et les propriétés de tous les citoyens, le maintien de l'ordre et de la paix publique. Je pense ne mieux pouvoir mettre ma confiance qu'en ce corps qui m'a donné, en si peu de temps, des preuves si nombreuses d'attachement. J'ai chargé une commission de réunir toutes les dispositions que j'ai prises et de voir quelle extension plus grande peut être donnée aux réformes, pour les mettre plus en harmonie avec les besoins et les désirs actuels. J'augmenterai le nombre des membres de la Consulte d'Etat et je donnerai une plus grande étendue à leurs pouvoirs. Je promets, et je veux la maintenir, la sécularisation des autres ministères, et elle serait déjà effectuée si ceux à qui j'ai offert les portefeuilles n'avaient pas prétendu mettre des conditions à leur acceptation. Ces conditions, je ne les accepterai jamais. Jamais je ne consentirai à aucune chose contraire à l'Eglise et aux principes de la religion. Si on voulait m'y forcer, si je me voyais abandonné, jamais je ne cèderai, mais je me remettrai aux mains de la Providence. Que les citoyens se tiennent en garde contre les gens malintentionnés, qui sous de vains prétextes ne désirent que le renversement de l'ordre

public, pour pouvoir plus facilement s'approprier le bien des autres. La constitution n'est pas un nom nouveau pour notre Etat. Les Etats qui la possèdent l'ont copiée sur nous. Nous avions une Chambre des députés dans le collége des avocats consistoriaux, et la Chambre des pairs dans le Sacré-Collége des cardinaux, jusqu'au temps de Sixte V[1]. »

Le soir même, la foule, envahissait la place du Quirinal : plus de quarante mille hommes demandaient le Pontife.

Au moment où le pape, debout sur le balcon, allait donner sa bénédiction, une voix se fit entendre disant : « Plus de prêtres au gouvernement ! » D'un geste, Pie IX impose silence ; puis, d'une voix forte : « Avant, dit-il, que la bénédiction de Dieu descende sur vous, sur le reste de mes Etats, et, je le répète encore, sur toute l'Italie, je vous recommande la concorde et de garder la foi promise au Pontife ! »

A ces paroles, le peuple, comme un seul homme, répondit : « Nous le jurons ! »

— Je vous avertis donc, reprit le Saint-Père, qu'il ne doit pas s'élever ici certains cris ; ils ne partent pas du cœur de mon peuple, je le sais, mais d'un petit nombre d'inconnus. Je désire qu'il ne me soit adressé aucune demande contraire à la sainteté du Saint-Siége. Je ne puis, je ne dois, je ne veux pas les entendre : *Non posso, non debbo, non voglio.* A ces conditions, je vous bénis de toute mon âme ! « *Benedictio Domini !* »

Assurément cette scène est l'une des plus belles de cette lutte héroïque contre la révolution. Si nous ne nous trompons, ce sera une des gloires immortelles de Pie IX : à peine monté sur le trône, il voit le danger, et il commence ces merveilleuses réformes qui auraient préservé l'Europe des crises douloureuses de 1848 et 1849, si tous les princes l'avaient secondé en temps voulu. Pendant que le roi Louis-Philippe, l'empereur d'Autriche, le duc de Toscane fuieront devant l'orage, Pie IX reste sans faiblir, et il déclare, en présence même de l'émeute, qu'il ne cédera pas : « Je ne puis, je ne

1. *Histoire de la Révolution de Rome, etc.*

dois, je ne veux ! » Magnifique et solennelle protestation de la conscience et du droit !

Le 12 février, Pie IX distribuait à trois laïques les ministères du commerce, des travaux publics et de la police, et il nommait une commission chargée de préparer d'autres réformes en les adaptant à la nature du gouvernement pontifical et aux besoins des temps.

Pendant ce temps, la révolution de 1848 éclatait en France.

On peut imaginer l'émotion produite à Rome par cette nouvelle. Les sectaires voyaient dans ce fait un gage de leur prochain triomphe.

Les hommes dévoués à l'ordre de choses établi se demandaient quelles seraient les conséquences de cet événement pour Rome et pour le pape. Chaque jour, en effet, voyait naître de nouvelles exigences sanctionnées par de nouvelles concessions. La municipalité romaine elle-même, si honnête et si dévouée au Saint-Siége, prise de vertige, se rendit le 6 mars auprès du pape, et, dans une adresse lue par le sénateur, elle réclama du souverain un gouvernement représentatif.

« Les événements qui non-seulement se succèdent, répondit Pie IX, mais qui se précipitent, justifient assez la demande que vous, monsieur le sénateur, me faites au nom du conseil et de la magistrature de Rome. Tout le monde sait que je suis sans cesse occupé de donner au gouvernement la forme qui paraît le plus en rapport avec les exigences actuelles. Tout le monde sait les difficultés auxquelles est exposé celui qui réunit dans sa personne deux grandes dignités, pour tracer la ligne de démarcation entre ses deux pouvoirs. Ce qui, dans un gouvernement séculier, se peut faire dans une nuit, ne peut s'accomplir dans le gouvernement pontifical qu'après un mur examen. Je me flatte cependant que, sous peu de jours, je pourrai (ces travaux préliminaires étant terminés) vous faire part du résultat, qui répondra aux désirs de toutes les personnes raisonnables. Que Dieu bénisse mes désirs et mes travaux ! Si la religion doit en retirer des avantages, je me jetterais aux pieds du Crucifix pour remer-

cier le ciel de tous les événements qu'il a laissé s'accomplir, et je serais satisfait plus encore comme chef de l'Eglise universelle que comme prince, s'ils tournent à la plus grande gloire de Dieu. »

Le pape indiquait ainsi la violence morale qu'on voulait lui faire subir, en l'obligeant à précipiter des réformes, résolues il est vrai, mais qu'il ne voulait publier qu'avec le temps et après un mûr examen.

Le 9 mars, Pie IX tenait un consistoire secret dans lequel il nommait le cardinal Antonelli, ministre des Affaires étrangères et président du conseil des ministres. Les autres ministres furent : Gaëtan Recchi, ministre de l'Intérieur ; l'avocat François Sturbinetti, ministre de Grâce et de Justice Mgr Charles Morichini, archevèque de Nisibe, trésorier-général de la Chambre apostolique ; Marc Minghetti, aux Travaux publics ; le prince Aldobrandini-Borghèze à la Guerre ; l'avocat Joseph Galetti à la Police : le cardinal Mezzofanti à l'Instruction publique ; le comte Pasolini au Commerce.

Le 14, Pie IX dotait ses Etats d'une Constitution ou statut composé de soixante-sept articles.

Il créait un Sénat composé du Sacré-Collége des cardinaux, deux conseils délibérants, savoir : le haut conseil et le conseil des députés. Par les principales dispositions de ce statut, Pie IX sauvegardait avec beaucoup d'habileté l'autorité entière du Pontife.

Il nommait lui-même à vie les membres du haut conseil ; il en choisissait le président et le vice-président ; il se réservait même le droit de désigner un cardinal pour remplir cette haute fonction. Le peuple, avec certaines restrictions, était appelé à nommer ses députés : un député par trente mille âmes ; mais le souverain se réservait le droit de convoquer, de proroger, de clore la session des deux Conseils et celui de dissoudre le corps des députés. Toutes les lois en matière civile, d administration et de gouvernement étaient proposées, discutées et votées dans les deux Conseils, ainsi que les impositions de taxe, les interprétations et déclarations destinées à avoir force de lois ; mais ces lois ne pouvaient avoir de force qu'après avoir été adoptées par les

deux Conseils et revêtues de la sanction du Souverain-Pontife.

Il était défendu aux conseils de proposer des lois relatives aux affaires ecclésiastiques, contraires au droit canon ou qui tendraient à changer le présent statut. Dans les affaires mixtes, les conseils pourraient être interpellés par voie consultative. Ils n'avaient rien à voir dans les relations diplomatiques religieuses du Saint-Siége avec l'étranger. A la mort du pape, les deux conseils demeuraient suspendus immédiatement et de plein droit, les droits de souveraineté temporelle résidant alors dans le Sacré-Collége, qui en use selon la forme des constitutions apostoliques et du présent statut.

Pie IX établissait, en outre, un conseil d'Etat composé de dix conseillers et de vingt-quatre auditeurs, tous nommés par le Souverain-Pontife. La mission de ce corps était de rédiger les projets de lois, les règlements d'administration publique, et de donner son avis sur les difficultés en matière de gouvernement[1].

Tel était ce statut fondamental : il harmonisait admirablement l'ancien élément administratif avec les aspirations nouvelles des peuples ; mais il ne les confondait point, il ne sacrifiait aucun des droits de l'autorité, il respectait ceux du peuple. En lisant ces dispositions si sages, nous nous demandons comment on a pu y trouver le prétexte des accusations portées contre le Pontife. La mauvaise foi ou l'ignorance peuvent seules expliquer ces attaques. Loin de céder à la violence et de montrer de la faiblesse, en donnant aux Romains cette constitution, objet de leurs désirs, il est vrai, Pie IX leur adressait de nobles, de tendres et énergiques paroles.

« Si, parmi les hommes qui, dans les divers instituts, appartiennent à l'Eglise de Dieu, dit-il en terminant, quelques-uns méritaient par leur conduite le mépris et la défiance, la voie des représentations est toujours ouverte, et nous, Souverain-Pontife, nous serons toujours prêt à les accueillir et à y faire droit, lorsque nous les trouverons fondées sur la justice. Ces paroles suffiront, nous en sommes persuadé,

1. Voir aux pièces justificatives.

pour rappeler à la raison tous ceux (nous espérons que le nombre en est petit) qui auraient formé quelque mauvais dessein dont l'exécution percerait notre cœur et appellerait sur leurs têtes les fléaux par lesquels Dieu frappe toujours les ingrats. Mais si, par malheur, nos paroles ne suffisaient pas pour retenir ces égarés, nous entendons mettre à l'épreuve la fidélité de la garde civique et de toutes les forces qui sont destinées à maintenir l'ordre.

« Nous avons la pleine confiance que ces dispositions auront leur effet, et de voir succéder à l'agitation, dans tous nos Etats, le calme et les sentiments pratiques de religion que doit professer un peuple éminemment catholique, auquel toutes les nations ont le droit de demander qu'il leur serve de modèle.

« Nous ne voulons pas affliger notre propre cœur et le cœur de tous les gens de bien par la prévision des mesures que nous serions contraint de prendre afin de n'avoir pas le spectacle des fléaux par lesquels Dieu a coutume de retirer les peuples des voies de l'erreur. Nous espérons, au contraire, que ces funestes présages seront écartés par la bénédiction apostolique que nous vous donnons à tous. »

Ceux qui ne jugent pas, sans les blâmer, les réformes de Pie IX ont oublié la situation qui lui était faite au mois de février 1848. La demande d'un statut était alors dans toutes les bouches ; en quelques jours Naples, la Toscane, le Piémont l'avaient concédé [1]. Au surplus, est-ce que le statut lui-même fut un acte arbitraire de Pie IX, accordé sans réflexion, et non un acte solennel du Consistoire? Peut-être a-t-on déjà oublié le jugement que le monde entier porta sur la sagesse avec laquelle ces lois fondamentales étaient dictées, attendu les difficultés inhérentes au domaine temporel du saint-siége [2].

1. Pie IX avait été précédé dans cette voie le 29 janvier 1848 par le roi des Deux-Siciles, le 4 février par le statut de Charles-Albert et le 17 février par le grand-duc de Toscane.

2. L'épiscopat français exaltait les réformes de Pie IX. Le cardinal de Bonald disait : « Le pape parle et tout le monde s'émeut. Les détracteurs de la papauté sont condamnés à louer les actes d'un pape. Leur plume insolente devait se plier à faire l'apologie de l'évêque de Rome, du chef de l'Église catholique, du Souverain-Pontife. »

L'on ne s'est jamais demandé peut-être ce qui serait advenu si Pie IX avait refusé toute concession et poursuivi la ligne de conduite suivie par Grégoire XVI. L'Italie était travaillée depuis longtemps par la révolution ; elle réclamait son émancipation par des institutions libérales et constitutionnelles. Il ne faut pas oublier non plus que les grandes puissances de l'Europe, la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie avaient par leur célèbre *Memorandum* de 1831, déposé dans le patrimoine de Saint-Pierre un germe de discorde et une semence de révolte. Elles avaient affirmé l'insuffisance ou l'impéritie du sacerdoce dans la gestion des affaires civiles. Si Pie IX avait refusé toute concession à l'esprit du temps que serait-il arrivé ? Le mouvement n'en aurait pas moins éclaté à Rome, après la catastrophe de février, et alors le vulgaire dirait : Le pape aurait pu épargner ces maux à son peuple, mais il ne l'a pas voulu ; il s'est obstiné dans la voie d'une résistance impossible ; il a montré que la papauté est une institution surannée, incompatible avec le génie moderne. Pie IX, sans sacrifier aucun droit à une vaine popularité, a oté à la révolution tout prétexte honnête. Nous ne craignons pas de conclure avec le comte de Montalembert : *Quelque triste qu'ait été l'issue des réformes politiques inaugurées par Pie IX en* 1846, *tout juge impartial et éclairé ne doit pas se lasser de s'en féliciter*[1].

1. *Pie IX et Lord Palmerston* — Paris 1856 p. 37 et 38. Voir sur le même sujet Margotti : *Le Vittorie della chiesa né primi anni del pontificato di Pio nono*, etc. p. 47 et suivantes ; Crétineau-Joly : *l'Église romaine en face de la Révolution*. Dans cet ouvrage l'auteur établit trois points : 1° Pie IX, en lâchant la digue à la Révolution, empêche que le torrent débordé ne renverse son trône et le force au contraire, à lui faire une ceinture de respect et d'amour ; 2° il désintéresse le saint-siège de la banale accusation d'obscurantisme, d'ignorance préméditée ou d'opiniâtreté à s'opposer au progrès ; et en même temps, il montre par l'ingratitude monstrueuse qui paie ses généreuses concessions, ce que le parti révolutionnaire cache sous le nom de progrès ; 3° enfin, il conjure la crise qui le menaçait, de manière à en faire le signal et l'instrument des meilleures fortunes du saint-siége.

Balleydier, dans son *Histoire de la Révolution de Rome*, T. I, p. 90, fait remarquer que la révolution de Paris poursuivait son cours aux cris

Rome, à la publication du Statut fut dans la joie, et selon son habitude elle se rendit au Quirinal pour exprimer sa reconnaissance à Pie IX. La réunion fut calme et, après avoir reçu la bénédiction apostolique, la foule se retira dans le plus grand ordre. Le soir toutes les maisons étaient illuminées.

L'âme de Pie IX était triste : et dans une de ces improvisations qui lui sont familières, il a dépeint ces premiers temps de son pontificat. C'était en 1872, le 10 mars, il s'adressait aux paroissiens de Sainte-Marie-du-Peuple, de Saint-Roch et de Saint-Jacques *in Augusta* et il leur commentait le miracle de la multiplication des pains et des poissons, faisant allusion au peuple qui se pressait sous les pas de Jésus-Christ, il ajoutait :

« Cette circonstance particulière me rappelle les premiers jours de mon pontificat : les troupes venaient rendre leur hommages au pape, lui témoigner tout leur respect et lui exprimer toute leur affection avec expansion de cœur. Mais hélas, ce n'étaient point des troupes comme celles que décrit notre passage de l'Evangile. Je suis bien persuadé qu'il y en avait beaucoup qui venaient de bonne foi. Mais depuis lors, des plus profonds abîmes de l'enfer, on s'est étudié à trouver le moyen de bouleverser le monde ; et pendant que ces processions se multipliaient à l'excès, et pendant que je pressais, que je commandais, que je voulais que chacun retournât enfin à ses propres occupations domestiques, le mot d'ordre de l'enfer était celui-ci : *Agitez-vous et agitez toujours !* parce que c'est par le désordre que nous obtiendrons notre but.

« Les agitations de ces temps-là furent donc le principe de tous les maux ; et les tristes et fausses promesses que les agitateurs faisaient en cachette étaient différentes des faits qu'ils méditaient dans leur esprit. Les sentiments qu'on

de respect à la religion et à ses ministres, « si le cataclysme social, dit-il, qui venait d'éclater en France eût rencontré au Quirinal un pontife opposé aux sages concessions et aux utiles réformes, ce cataclysme politique eut été plus irréligieux, plus cruel, plus tyrannique que celui de 1793. L'ascendant de Pie IX, le prestige de son nom... en imposant à tous, le clergé de France leur dut en partie son salut ainsi que sa popularité. »

m'exprimait alors étaient bien différents de ceux qu'on m'exprime aujourd'hui. C'était en 1848, lorsque ayant quitté le palais du Quirinal pour venir dans celui-ci afin de célébrer les jours de la semaine sainte, je vis un soir venir à moi certains individus qui formaient une commission. Ces personnages offrirent au pape la présidence de je ne sais quelle forme de gouvernement italien ; mais naturellement, le pape répondit comme il devait répondre : il répondit que son droit était de conserver ce que Dieu lui avait donné, et qu'il n'avait nullement mission de léser les droits d'autrui, pas plus que de violer les droits de la justice [1] . »

Pie IX fait sans doute allusion au même fait, dans son allocution du 20 avril 1849 lorsqu'il dit : « Et ici nous voulons faire savoir à tout l'univers qu'en ce même temps, ces hommes persévérant dans leur dessein de bouleverser l'Etat pontifical et toute l'Italie, nous ont proposé la proclamation non plus seulement de la Constitution, mais de la République, comme l'unique refuge et l'unique ressource de salut pour nous et pour l'Etat de l'Eglise. Elle nous est encore présente cette heure de la nuit ; nous les avons encore devant les yeux ces hommes qui, misérablement trompés par les artisans de mensonge, osaient nous presser de proclamer la République [2] . »

C'était là le but secret de la secte, en effet ; mais elle voulait arracher à Pie IX cette concession, espérant ainsi déshonorer sa victime avant de la sacrifier. Ces hommes se trompaient : ils ne connaissaient pas l'énergie du pape.

Ne pouvant réussir, ils dirigèrent leurs efforts d'un autre côté ; enhardis par l'exemple que venait de donner Naples, ils déclarèrent une guerre ouverte aux Jésuites et réclamèrent avec instance leur renvoi.

Pie IX appréciait le dévouement, le zèle et les services de ces illustres religieux, nous l'avons vu, et sa perspicacité ne lui permettait pas la moindre illusion sur le but poursuivi. Ces premiers coups lui en présageaient de plus terribles : on

1. Discours de Pie IX, etc., déjà cité.
2. *Ibidem.*

voulait chasser les sentinelles afin de s'emparer plus facilement de la place. On répandait des calomnies contre ces religieux ; la nuit, on poussait des cris sous leurs fenêtres et une main audacieuse osa, en plein jour, placer sur la porte du Gesu cet écriteau : *Est locanda*, maison à louer !

Quelques jours après, les jésuites, cédant à l'orage et aux invitations du pape qui ne pouvait plus les protéger, quittèrent Rome le surlendemain, 30 mars, la partie officielle de la *Gazette de Rome* contenait la déclaration suivante :

« Plusieurs fois on a soumis à Sa Sainteté les instances des RR. PP. Jésuites, par lesquelles ils exposaient les angoisses dont leur Compagnie est travaillée, même dans cette capitale et la nécessité qu'il fût pourvu à leur sûreté personnelle. Le saint-père qui a toujours regardé avec une extrême bienveillance ces religieux comme d'infatigables auxiliaires dans la vigne du Seigneur, n'a pu qu'éprouver une nouvelle et plus vive amertume devant une si malheureuse situation ; toutefois, eu égard à l'excitation toujours croissante des esprits, force lui a été de prendre en sérieuse considération la gravité de la question. Il a donc voulu, avant-hier, par l'entremise d'un haut personnage [1], faire connaître au R. P. général de la Compagnie les sentiments exprimés ci-dessus, en même temps que la perplexité où il se trouvait par la difficulté des temps et le danger de quelque sérieux accident. Sur cette signification, le P. général ayant convoqué les pères consulteurs à délibérer, il a été résolu par eux de céder à la force des circonstances, ne voulant pas que leur présence servît de prétexte à quelque grave désordre et à l'effusion du sang. Ensuite de quoi, les mesures nécessaires ont été prises avec le R. P. général, tant pour la manière d'effectuer cette résolution qu'afin de pourvoir aux écoles du collége romain, aux maisons religieuses par eux habitées et au soin de leurs biens et de leurs propriétés, en sorte que leur entretien soit ainsi spécialement assuré [2]. »

1. Le cardinal Castrucio Castracane.
2. *Gazette officielle* de Rome, 30 mars 1848.

# CHAPITRE XVI

## L'ALLOCUTION DU 29 AVRIL.

Pie IX réprime l'ardeur de quelques catholiques français. — Charles-Albert. — Pie IX refuse de déclarer la guerre à l'Autriche. — Réunion au Colisée. — Le père Gavazzi. — Il bénit le drapeau de l'armée. — Proclamation de Pie IX à l'Italie. — L'ordre du jour du général Durando. — Courage de Pie IX. — L'allocution du consistoire du 29 avril. — Fureur des sectaires, — Démission du ministère. — La Chambre des députés, le Sénat. — La lettre de Pie IX, l'Empereur d'Autriche.

La révolution avait fait en quelques semaines le tour de l'Europe. Le 13 mars, une émeute éclatait à Vienne, et l'empereur d'Autriche se voyait contraint de chercher un refuge dans le Tyrol.

L'Allemagne était aussi agitée, le grand-duc de Bade était obligé de fuir : le roi de Bavière abdiquait; Berlin voyait le sang couler dans ses rues. Vaincue dans un premier soulèvement à Posen, la Pologne se préparait silencieusement à un effort désespéré. Partout les princes cédaient à la révolte. Quant à l'Italie, nous allons la voir aux prises avec l'Autriche.

Toutefois, au milieu de ces agitations, la France qui avait donné l'impulsion offrait au monde un spectacle étonnant : le peuple français se montrait respectueux envers la religion, aussi Pie IX contemplait la grande nation de ses regards attendris. « *Nous remercions vivement le Seigneur dans l'humilité de notre cœur*, *écrivait-il au comte de Montalembert*,

*le* 16 *mars, de ce que dans ce grand changement aucune injure n'ait été faite à la religion ou à ses ministres.* » Quelques jours après, il exprimait au nonce les mêmes sentiments. Mais sa sagacité lui montrait le danger que pouvait courir la religion par le zèle intempestif de certains catholiques. Quelques hommes bien intentionnés, comptant sur les bonnes dispositions des politiques du jour, voulaient, en effet, ramener l'Eglise de France à la discipline générale par la suppression du concordat et par le renoncement volontaire du clergé aux subventions de l'Etat qui lui restituerait en retour le droit de posséder. Pie IX leur rappelle qu'il n'appartient qu'au Saint-Siége de changer l'organisation des choses ecclésiastiques en France et qu'on ne pourrait sans de graves inconvénients renoncer à la dotation faite au clergé par le gouvernement, dotation qui n'est d'ailleurs qu'une compensation bien faible des biens de l'Eglise aliénés à l'époque de la première révolution. Il engage donc le nonce « à exhorter particulièrement les ecclésiastiques, pour qu'ils considèrent sérieusement que l'Eglise, ainsi que le disait très-sagement saint Innocent Ier, ne change pas *selon la mobilité des choses humaines*, et en conséquence, pour qu'ils prennent bien garde qu'un zèle trop ardent ne les entraîne à des démarches précipitées qui pourraient être un malheur pour l'Eglise et pour nous un sujet d'affliction. »

L'état de l'Italie était pour Pie IX l'objet de préoccupations bien autrement douloureuses. A la nouvelle de l'insurrection de Vienne, Milan s'était soulevé aux cris de : Vive Pie IX! vive l'indépendance italienne! Quelques jours après Venise, à la voix de Daniel Manin, chassait les autrichiens et se proclamait en république : toute l'Italie se levait aux cris de *Fuor'i Barbari!* dehors les barbares!

Charles-Albert, roi de Sardaigne, dès le 23 mars, avait franchi le Tessin avec son armée et se mettait ainsi à la tête du mouvement. « Par ambition, ce monarque s'était livré dès sa jeunesse aux chefs des sociétés secrètes; par lâcheté il les avait trahis ou abandonnés à l'heure des désastres. Il y revenait dans la maturité de l'âge, et après plusieurs années d'un règne heureux. Au commencement de mai 1846, l

révolution lui monta à la tête et il ne rêva plus qu'indépendance italienne.

« Il entrevoyait dans l'avenir prochain la couronne du royaume Lombardo-Vénitien, que l'abbé Gioberti, d'Azeglio, Cavour, Balbo et tous les apôtres du système représentatif lui promettaient en échange d'une constitution. Des sonnets guerriers, composés par des femmes galantes ou des prêtres interdits, provoquaient la résurrection des mauvais jours de sa jeunesse, et saluaient en lui la *spada vittoriosa*, l'héroïque Judas Machabée de l'Italie révolutionnaire. On le pressait de donner le signal de la conflagration universelle en feignant d'arracher la Lombardie aux serres de l'aigle autrichien[1]. »

La révolte de ces provinces lui fournissait l'occasion d'entrer en scène, il marcha bientôt de victoire en victoire et aux menaces que tentèrent de lui faire quelques puissances dans le dessein de l'arrêter, il répondait fièrement : L'*Italia farà da sè*.

Pie IX avait refusé de déclarer la guerre à l'Autriche. Les révolutionnaires romains espérèrent lui forcer la main. Une réunion avait été convoquée pour le 23 mars dans le Colisée.

Au milieu du silence, un religieux, d'une taille élevée, le P. Gavazzi, revêtu d'un manteau de bure artistement drapé, traverse la foule et monte sur le *pulpito* où chaque vendredi un moine de Saint-Bonaventure préside aux exercices du *Chemin de la Croix*. Il porte sur sa poitrine une croix aux couleurs italiennes; son œil illuminé lui donne l'apparence d'un prophète, d'une voix retentissante il jette ce cri de guerre : « Frères, le jour est arrivé! l'heure de la croisade sainte a sonné! Aux armes! Dieu le veut! aux armes! »

Et avec les accents d'un nouveau Pierre l'Hermite il convoque les Romains à la guerre de l'indépendance « contre l'Autrichien, cent fois plus barbare que le Musulman. »

Le père Gavazzi descend aux applaudissements de l'assemblée. D'autres orateurs lui succèdent, des hommes du peuple,

1 *Jacques Crétineau-Joly*, etc., p. 365.

des prêtres, des généraux[1], des journalistes prennent la parole. Gavazzi remonte à la tribune et il s'écrie :

« Maintenant, Romains, debout! sous le dôme du ciel qui nous prête les plus beaux rayons de son soleil, en présence de Dieu qui nous voit et lit dans nos cœurs, en face des hommes qui nous entendent devant cette croix, symbole de la liberté, sur ce sol sanctifié par le sang de nos saints et de nos martyrs, jurons tous de ne rentrer dans Rome qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier des barbares. »

Dans ce moment, le peuple se lève, la main droite dirigée vers la croix dressée au milieu du Colisée, et d'une voix, il répète la formule du serment que vient de prononcer le père Gavazzi[2].

Puis les chefs du mouvement entraînent la foule vers le Quirinal, afin de demander au pontife de bénir les drapeaux qui la conduiront à la croisade sainte. Pie IX, informé de leurs intentions, refusa de les recevoir : « Ministre d'un Dieu de paix, dit-il, je ne dois pas bénir les torches qui pourraient incendier l'Europe. »

Irrité, le peuple demande à grands cris la bénédiction. Pie IX refuse et l'officier de service se présentant sur le seuil de la porte, dit que le pape indisposé ne peut paraître au balcon. « Qu'il bénisse au moins les drapeaux qui conduiront demain nos soldats à la victoire! » répète la multitude.

Pie IX consent enfin à recevoir cinq délégués. L'officier voyant à ses côtés, au milieu de la foule, un sergent nommé Sopranzi, à la figure ouverte et loyale, le désigne pour faire partie de la députation et il lui ordonne de choisir quatre compagnons, de prendre un drapeau et de le suivre.

Pie IX, en le voyant entrer et se prosterner à ses genoux, se lève et le sourire sur les lèvres, leur dit :

« Eh bien! mes enfants, vous partez donc demain. Et savez-vous où vous devez aller?

— Où nos chefs nous conduiront, Très-Saint Père, répondit Sopranzi.

1. Durando et Ferrari,

2. *Histoire de la Révolution de Rome*, etc.

— C'est fort bien, mes amis! mais il serait mieux d'apprendre par moi-même votre destination. Sachez donc, ajouta-t-il après un moment de silence, que vous partez uniquement pour aller protéger les frontières de nos Etats. Gardez-vous de les franchir, car en le faisant, non-seulement vous transgresseriez mes ordres, mais vous assumeriez sur les troupes pontificales la responsabilité d'un rôle d'agression, rôle qui, dans aucun cas, ne saurait leur convenir. Allez donc, mes enfants, mais rien qu'aux frontières, je le répète, pas au delà des frontières; telle est ma volonté! »

Pie IX leur recommanda ensuite l'obéissance aux chefs, l'observance de la discipline militaire et les congédia après avoir béni le drapeau et les avoir admis au baisement du pied.

Sopranzi arrive à peine sur la place, que la foule s'empresse autour de lui et l'interroge. Le sergent raconte la réception que le pape leur a faite : il a béni le drapeau, dit-il, mais à la condition expresse qu'il ne dépasserait, sous aucun prétexte, les limites du territoire pontifical. En entendant ces mots, les chefs de l'agitation veulent lui imposer silence et, par une manœuvre habile, ils l'isolent de la foule et le conduisent en triomphe au ministère de la guerre où le drapeau devait être déposé. Le lendemain, ils faisaient publier dans leurs journaux et dans leurs clubs, un récit tout autre de l'entrevue avec Pie IX.

Quand les officiers principaux vinrent, dans les premiers jours d'avril, prendre congé de leur souverain, Pie IX leur signifia de nouveau la défense formelle de franchir la frontière. Nous dirons comment ils obéirent.

Tandis que les volontaires se préparaient au combat et que Charles-Albert rêvait le sceptre de la Haute-Italie, Pie IX adressait aux italiens la proclamation suivante :

« Aux peuples d'Italie, salut et bénédiction apostolique.

« Italiens, les événements qui, depuis deux mois, se succèdent et s'accumulent avec une si grande rapidité, ne sont pas une œuvre humaine. Malheur à qui, dans cette tempête, par laquelle sont agités, arrachés et mis en pièces les cèdres et les roseaux, n'entend pas la voix du Seigneur! Malheur à l'or-

gueil humain, s'il rapporte à la faute ou au mérite de quelques hommes ces changements merveilleux, au lieu d'adorer les secrets desseins de la Providence qui tient dans ses mains les extrémités de la terre! et nous à qui la parole est donnée pour interpréter la muette éloquence des œuvres de Dieu, nous ne pouvons pas garder le silence au milieu des désirs, des craintes, des espérances qui agitent les âmes de nos enfants.

« Et d'abord nous devons dire que si notre cœur a été ému en apprenant comment, dans une partie de l'Italie, par les efforts de la religion, ont été prévenus de grands malheurs, et comment par les actes de la charité s'est révélée la noblesse des âmes, nous ne pûmes, cependant, ni ne pourrions ne pas être profondément affligé des insultes qu'en d'autres lieux les ministres de cette même religion eurent à souffrir. Quand même, oubliant notre devoir, nous passerions ces insultes sous silence, ce silence pourrait-il les empêcher de diminuer l'efficacité de nos bénédictions ?

« Nous ne pouvons nous empêcher de vous dire encore que le bon usage de la victoire est chose plus grande et plus difficile que la victoire même. Si le temps présent rappelle une autre époque de votre histoire, que les enfants profitent des erreurs de leurs pères! Souvenez-vous que toute stabilité et toute prospérité ont pour première raison civile la concorde ; que Dieu seul est celui qui unit les habitants d'une même demeure ; que Dieu n'accorde ce bienfait qu'aux hommes d'humilité et de mansuétude, à ceux qui respectent ses lois dans la liberté de son église, dans l'ordre de la société, dans la charité envers tous. Souvenez-vous que la justice seule édifie, que les passions ne savent que détruire, et que celui qui prend le nom du roi des rois s'appelle aussi, le dominateur des peuples.

« Puissent nos prières monter devant le Seigneur et faire descendre sur vous cet esprit de prudence, de force et de sagesse dont la crainte de Dieu est le principe ; afin que nos regards contemplent la paix sur toute cette terre d'Italie, que, dans notre charité universelle pour le monde catholique, nous ne pouvons pas appeler la plus chère, mais que Dieu,

dans sa bonté, a voulu du moins placer plus près de nous que toute autre. »

A peine arrivé à Bologne, le 5 avril, Durando adressait à ses troupes une proclamation mensongère. « Pie IX, disait-il, a béni vos épées réunies à celles de Charles-Albert. » Quelques jours après, le 10 avril, la *Gazette de Rome* lui donnait le démenti suivant :

« Un ordre du jour de Bologne, en date du 5 avril, adressé aux troupes, exprime des idées et des sentiments qu'il attribue au cœur et aux lèvres du souverain-pontife. Quand le pape fait des déclarations et manifeste des sentiments, il le fait *de lui-même* sans jamais recourir à la bouche d'un subalterne. »

La situation de Pie IX devenait de plus en plus difficile ; il voyait ses intentions dénaturées, son autorité méconnue, la presse et les conspirateurs jetaient dans la foule des calomnies qui avaient pour but d'exciter les masses contre lui et de décourager son énergie. Des instances étaient faites auprès de lui pour obtenir son assentiment à la guerre contre l'Autriche, on lui demandait au moins de rappeler le nonce de Vienne. Pie IX était inébranlable et ces assauts n'eurent d'autre résultat que de faire ressortir la fermeté du pontife.

Le 29 avril, il tint un consistoire dans lequel il prononça une allocution restée à jamais célèbre dans l'histoire de l'Eglise. Tandis que l'Europe est en guerre, que les frères se liguent contre les frères, une grande parole de paix s'élève et cette parole, c'est le père des fidèles qui la prononce. Il démasque l'hypocrisie des deux années qui viennent de s'écouler, il montre combien est profond l'abîme qui sépare le pape de la Révolution. Il se sacrifie lui-même à la tranquillité du monde, il défend les princes avec l'autorité de la religion et il commande aux sujets l'obéissance. Cette allocution lui coûtera le trône, le conduira en exil ; peu lui importe. Les considérations humaines ne sont pas capables de l'atteindre, pas plus que de le faire agir. Il ne sacrifie pas ses devoirs à la faveur populaire, il envisage sans peur la persécution.

Cette allocution est trop importante aux points de vue poli-

tique, historique et religieux pour que nous nous contentions d'une simple analyse, il faut la citer en entier. La voici :

« Plus d'une fois, vénérables frères, nous nous sommes élevé au milieu de vous contre l'audace de quelques hommes qui n'ont pas eu honte de faire à nous et au Saint-Siége apostolique, l'injure de dire que nous nous sommes écarté non-seulement des très-saintes institutions de nos prédécesseurs, mais encore, blasphème horrible ! de plus d'un point capital de l'Eglise. Aujourd'hui encore, il se trouve des gens qui parlent de nous, comme si nous étions le principal auteur des commotions publiques qui, dans ces derniers temps, ont troublé plusieurs pays de l'Europe, et particulièrement l'Italie. Nous apprenons en particulier des contrées allemandes de l'Europe, que l'on y répand le bruit, parmi le peuple, que le pontife romain, soit par des émissaires, soit par d'autres machinations, a excité les nations italiennes à provoquer de nouvelles révolutions politiques. Nous avons appris ainsi que quelques ennemis de la religion catholique en ont pris occasion de soulever des sentiments de vengeance dans les populations allemandes pour les détacher de l'unité de ce siége apostolique.

« Certes nous n'avons aucun doute que les peuples de l'Allemagne catholique et les vénérables pasteurs qui les conduisent repousseront bien loin avec horreur ces cruelles excitations. Toutefois, nous croyons qu'il est de notre devoir de prévenir le scandale que des hommes inconsidérés et trop simples pourraient en recevoir, et de repousser la calomnie qui n'atteint pas seulement notre humble personne, mais dont l'outrage remonte jusqu'au suprême apostolat dont nous sommes investi, et retombe sur ce siége apostolique. Nos détracteurs, ne pouvant produire aucune preuve des machinations qu'il nous imputent, s'efforcent de répandre des soupçons sur les actes de l'administration temporelle de nos Etats. C'est pour leur enlever jusqu'à ce prétexte de calomnie contre nous que nous voulons aujourd'hui exposer clairement et hautement devant vous l'origine et l'ensemble de tous ces faits.

« Vous n'ignorez pas, vénérables frères, que déjà, vers la

fin du règne de Pie VII notre prédécesseur, les principaux souverains de l'Europe insinuèrent au Siége apostolique le conseil d'adopter, pour le gouvernement des affaires civiles, un mode d'administration plus facile, conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, les conseils et les vœux de ces souverains furent plus solennellement exprimés dans le célèbre *Memorandum* que les empereurs d'Autriche et de Russie, le roi des Français, la reine de la Grande-Bretagne et le roi de Prusse crurent devoir envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit, il fut question, entre autres choses, de la convocation, à Rome, d'une Consulte d'Etat formée par le concours de l'État pontifical tout entier, d'une nouvelle et large organisation des municipalités, de l'établissement des conseils provinciaux, d'autres institutions également favorables à la prospérité commune; de l'admission des laïques à toutes les fonctions de l'administration publique et de l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points étaient présentés comme des principes *vitaux* de gouvernement. D'autres notes des mêmes ambassadeurs faisaient mention d'un plus ample pardon à accorder à tous ou à presque tous les sujets pontificaux qui avaient trahi la foi due à leur souverain.

« Personne n'ignore que quelques-unes de ces réformes furent accomplies par le pape Grégoire XVI, notre prédécesseur, et que quelques autres furent promises dans des édits rendus cette même année 1831, par son ordre. Cependant ces bienfaits de notre prédécesseur ne semblèrent pas satisfaire pleinement aux vœux des souverains, ni suffire à l'affermissement du bien-être et de la tranquillité dans toute l'étendue des Etats temporels du saint-siége.

« C'est pourquoi dès les premiers jours où, par un jugement impénétrable de Dieu, nous fûmes élevé à sa place, sans y être excité ni par les exhortations ni par les conseils de personne, mais pressé par notre ardent amour du peuple soumis à la domination temporelle de l'Eglise, nous accordâmes un plus large pardon à ceux qui s'étaient écartés de la fidélité due au souverain, au gouvernement pontifical, et nous nous hâtâmes de donner quelques institutions qui nous

avaient paru devoir être favorables à la prospérité de ce même peuple. Tous ces actes, qui ont marqué les premiers jours de notre pontificat, sont pleinement conformes à ceux que les souverains de l'Europe avaient surtout désirés.

« Lorsque, avec l'aide de Dieu, nos pensées eurent reçu leur exécution, nos sujets et les peuples voisins ont paru si remplis de joie et nous ont entouré de tant de témoignages de reconnaissance et de respect, que nous avons dû nous efforcer de contenir dans de justes bornes les acclamations populaires dans cette ville sainte, les applaudissements et les réunions trop enthousiastes de la population.

« Elles sont encore connues de tous, vénérables frères, les paroles de notre allocution dans le consistoire du 4 octobre de l'année dernière, par lesquelles nous avons recommandé aux souverains une paternelle bienveillance et des sentiments plus affectueux envers leurs sujets, en même temps que nous exhortions de nouveau les peuples à la fidélité et à l'obéissance envers les princes. Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous, par nos avertissements et nos exhortations, pour que tous, fermement attachés à la doctrine catholique, fidèles observateurs des lois de Dieu et de l'Eglise, ils s'appliquassent au maintien de la concorde mutuelle, de la tranquillité et de la charité pour tous.

« Plût à Dieu que ce résultat désiré eût répondu à nos paternelles paroles et à nos exhortations! Mais on connaît les commotions politiques des peuples italiens dont nous venons de parler; on sait les autres événements qui s'étaient déjà accomplis ou qui ont eu lieu depuis, soit en Italie, soit hors de ses limites. Si quelqu'un veut prétendre que ces événements sont en quelque sorte sortis des mesures que notre bienveillance et notre affection nous ont suggérées au commencement de notre pontificat, celui-là, certes, ne pourra en aucune façon nous les imputer à crime, attendu que nous n'avons fait que ce qui avait été jugé, par nous comme par les princes susnommés, utile à la prospérité de nos sujets temporels. Quant à ceux qui, dans nos propres Etats, ont abusé de nos bienfaits, nous leur pardonnons, à l'exemple du divin pasteur, de toute notre âme, et nous les

rappelons avec amour à de plus saines pensées, et nous supplions Dieu, père des miséricordes, de détourner avec clémence de leurs têtes les châtiments qui sont réservés aux ingrats.

« Les peuples d'Allemagne que nous avons désignés ne sauraient nous accuser, si réellement il ne nous a pas été possible de retenir l'ardeur de ceux de nos sujets qui ont applaudi aux événements accomplis contre eux dans la Haute-Italie, et qui, enflammés d'un égal amour pour leur nationalité, sont allés défendre une cause commune à tous les peuples italiens. En effet, plusieurs autres princes de l'Europe, soutenus par des forces militaires bien plus considérables que les nôtres, n'ont pas pu eux-mêmes résister aux révolutions qui, dans le même temps, ont soulevé les peuples. Et, néanmoins, dans cet état de choses, nous n'avons pas donné d'autres ordres aux soldats envoyés aux frontières que de défendre l'intégrité et l'inviolabilité du territoire pontifical.

« Aujourd'hui, toutefois, comme plusieurs demandent que, réunis aux peuples et aux autres princes de l'Italie, nous déclarions la guerre à l'Autriche, nous avons cru qu'il était de notre devoir de protester formellement et hautement dans cette assemblée contre une telle résolution contraire à nos pensées, attendu que, malgré notre indignité, nous tenons sur la terre la place de celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux divines obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour. Que si parmi nos sujets il en est que l'exemple des autres Italiens entraîne, par quel moyen veut-on que nous puissions enchaîner leur ardeur?

« Mais ici, nous ne pouvons nous empêcher de repousser à la face de toutes les nations les perfides assertions publiées dans les journaux et dans divers écrits, par ceux qui voudraient que le Pontife romain présidât à la constitution d'une nouvelle république formée de tous les peuples d'Italie. Bien plus, à cette occasion, nous avertissons et nous exhortons vivement ces mêmes peuples italiens, par l'amour que nous avons pour eux, à se tenir soigneusement en garde contre ces

conseils perfides et si funestes à l'Italie. Nous les supplions de s'attacher fortement à leurs princes, dont ils ont éprouvé l'affection, et à ne jamais se laisser détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. Agir autrement, ce serait non-seulement manquer au devoir, mais exposer l'Italie au danger d'être déchirée par des discordes chaque jour plus vives et par des factions intestines.

« Pour ce qui nous concerne, nous déclarons encore une fois que toutes les pensées, tous les soins, tous les efforts du Pontife romain ne tendent qu'à étendre chaque jour davantage le royaume de Jésus-Christ qui est l'Eglise, et non à reculer les limites de la souveraineté temporelle dont la divine Providence a doté le saint-siége pour la dignité et le libre exercice du suprême apostolat. Ils tombent donc dans une grande erreur ceux qui pensent que l'ambition d'une plus vaste étendue de puissance peut séduire notre cœur et nous précipiter au milieu du tumulte des armes. Oh ! assurément, ce serait une chose infiniment douce à notre cœur paternel s'il était donné à notre intervention, à nos soins et à nos efforts d'éteindre le feu des discordes, de rapprocher les esprits que divise la guerre, et de rétablir la paix entre les combattants.

« En même temps que nous avons appris avec une grande consolation qu'en plusieurs pays de l'Italie et hors de l'Italie les fidèles, nos fils, n'ont pas oublié au milieu de ces révolutions le respect qu'ils devaient aux choses saintes et à leurs ministres, notre âme a été vivement affligée de savoir que ce respect n'a pas été également observé partout. Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer ici devant vous cette habitude funeste qui se propage, surtout de nos jours, de publier toutes sortes de libelles pernicieux dans lesquels on fait une guerre acharnée à la sainteté de notre religion et à la pureté des mœurs, ou qui excitent aux troubles et aux discordes civiles, prêchent la spoliation des biens de l'Eglise, attaquent ses droits les plus sacrés, ou déchirent par de fausses accusations le nom de tout honnête homme.

« Voilà, vénérables frères, ce que nous avons cru devoir vous communiquer aujourd'hui. Il ne nous reste maintenant

qu'à offrir ensemble, dans l'humilité de notre cœur, de continuelles et de ferventes prières au Dieu puissant et bon pour qu'il daigne défendre sa sainte Eglise contre toute adversité, nous regarder avec miséricorde du haut de Sion et nous protéger, ramener enfin tous les princes et tous les peuples aux sentiments si désirés de paix et de concorde ! »

Telle fut l'allocution du 29 avril : sa sérénité, son énergie ne laissèrent plus d'illusions aux agitateurs. Ils accusèrent le Pontife d'avoir livré son armée à l'ennemi. Les déclarations insensées de cette allocution, disaient-ils, exposent nos enfants à tous les mauvais traitements d'un ennemi barbare qui se croira tout permis contre ces jeunes gens désavoués par le chef de leur gouvernement. Bientôt l'émeute gronde dans la rue : Ciceruacchio est à sa tête et il se propose de massacrer les prêtres afin de débarrasser Pie IX de ses geôliers. C'était aller trop vite en besogne, cette violence pouvait faire avorter tous les projets. Mamiani s'efforce de calmer le tribun, il lui démontre la nécessité de la modération, car le moindre excès pouvait provoquer une intervention étrangère en faveur du pape et elle serait inévitable si on se livrait à de pareils massacres. Il fut donc résolu qu'on n'exigerait d'abord que la démission du ministère et son remplacement par un nouveau entièrement laïque, et qu'enfin il fallait tenter tous les moyens pour contraindre Pie IX à déclarer la guerre à l'Autriche.

Le ministère n'avait point attendu cette sommation, dès le soir même du jour où fut prononcée l'allocution, il donna sa démission et ce n'est que sur les ordres de Pie IX que les ministres avaient consenti à conserver leurs portefeuilles pour quarante-huit heures seulement.

Plusieurs députés, parmi lesquels figurait le nom du R. P. Ventura, adressèrent au pape un mémoire pour lui prouver qu'une déclaration de guerre à l'Autriche n'était point incompatible avec son caractère de chef suprême de l'Eglise ; le Sénat vote une adresse dans le même sens. Pie IX, assailli de toutes parts, ne perd rien de son calme. Rien n'est émouvant, comme le suprême et paternel appel qu'il adresse à son peuple. Il remet sous ses yeux les événements survenus

en Italie pour créer l'unité italienne et il ajoute : « Personne n'ignore les paroles que nous avons prononcées dans notre dernière allocution, à savoir, que nous sommes tout à fait éloignés de déclarer la guerre, mais qu'en même temps nous sommes incapable d'enchaîner l'ardeur de cette partie de nos sujets qui est animée du même esprit de nationalité que les autres italiens. Et ici nous ne voulons pas vous laisser ignorer que, dans cette conjoncture, nous n'avons pas oublié les sollicitudes du père et du souverain : nous avons eu soin de pourvoir, par les moyens que nous avons jugé les plus efficaces, à la plus grande sûreté possible de ceux de nos fils et de nos sujets qui, sans notre volonté, se trouvaient déjà exposés aux vicissitudes de la guerre. Les paroles de l'allocution que nous venons de rappeler, ont produit une commotion qui menace d'éclater en actes de violence et qui, ne respectant pas même les personnes, foulant aux pieds toute espèce de droits, tente (grand Dieu ! notre cœur se glace à cette pensée ! ) de rougir les rues de la capitale du monde catholique du sang de vénérables personnages, victimes innocentes, désignées à la fureur insensée de quelques malheureux qui ne veulent plus entendre la voix de la raison... Et ce sera là la récompense que devait attendre un Souverain-Pontife pour les témoignages d'amour si multipliés qu'il a donnés à son peuple ! O mon peuple, que t'ai-je fait ! *Popule meus, quio feci tibi?* Les malheureux ! ils ne s'aperçoivent pas qu'outre l'énorme crime dont ils se souilleraient, et le scandale incalculable qu'ils donneraient au monde, ils ne feraient que déshonorer la cause qu'ils prétendent soutenir, en remplissant Rome, l'Eglise et l'Italie tout entière d'une suite infinie de malheurs ! Et dans un cas pareil (que Dieu en éloigne la possibilité ! ) saurait-elle rester oisive dans nos mains, la puissance spirituelle que Dieu nous a donnée ? Que tous le sachent bien, nous sentons la grandeur de notre dignité et la force de notre pouvoir. »

Au Sénat, le Saint-Père rappelait que sa mission n'était point de s'occuper de propositions de guerre. « Les désordres, les scandales que nous déplorons viennent précisément de ce que chacun ne se renferme pas dans les limites de ses attri-

butions ». Il maintient inébranlable la déclaration qu'il a faite après l'avoir mûrement et prudemment pesée.

Depuis longtemps on caresse l'idée de lui enlever son pouvoir temporel ; « mais si on le lui ravit il jettera au monde ses formelles et solennelles protestations. »

Enfin, dit-il en terminant : « On prétend que mes paroles condamnent implicitement la guerre de l'indépendance italienne, je proteste contre une pareille interprétation. J'ai dit seulement que je ne voulais pas la faire et que je n'avais pas la puissance d'empêcher l'élan de mes sujets. Déclarer la guerre est une prérogative spéciale de la souveraineté et j'entends ne la céder à personne. Par conséquent l'adresse du Sénat se réduit à une proposition d'abdication pure et simple, à laquelle je ne consentirai jamais. »

Pie IX voyait avec effroi cette guerre, il en prévoyait les conséquences pour l'Italie et pour l'Eglise et il eut voulu, sinon la prévenir, du moins l'arrêter. C'est alors qu'il écrivit à l'empereur d'Autriche cette lettre dont on a voulu abuser plus tard pour le contraindre à céder une partie du domaine de l'Eglise. Mais les situations n'étaient plus les mêmes, le pape reçoit ses Etats comme un dépôt qu'il jure de transmettre intact à son successeur.

En plaidant pour l'affranchissement de l'Italie, Pie IX n'acceptait pas l'œuvre révolutionnaire accomplie aujourd'hui, puisqu'il conjurait l'autorité elle-même d'y contribuer par de légitimes concessions. Si ce conseil prévoyant eut été suivi, il eut sauvé l'Autriche et l'Italie [1].

1. Nous devons dire que l'Autriche avait en partie écouté les conseils du saint-père. Le 24 mai, elle soumit au cabinet de Saint-James le *memorandum* suivant comme base de la médiation proposée : « La Lombardie cessera d'appartenir à l'Autriche. Elle sera libre de rester indépendante ou de s'unir à tel autre Etat de l'Italie qu'elle croirait devoir choisir.... La Vénétie restera sous la souveraineté de l'Empereur, elle aura une administration séparée, tout à fait nationale, réglée par les représentants du pays, sans l'intervention du gouvernement de l'empereur, etc... » Mais le parti républicain, dans le conseil du roi de Sardaigne, avait rejeté les conditions du cabinet de Vienne. Toutes les responsabilités doivent donc être imputées au Piémont.

# CHAPITRE XVI

## LES MINISTRES LAÏQUES. — LE MINISTÈRE ROSSI.

Difficultés de la situation. — Cerenzio Mamiani. — Ouverture des chambres. — Nouveau décret sur la presse. — Le prince de Canino. Revers des italiens. — Démission de Mamiani. Les autrichiens violent le territoire pontifical. — Le nouveau ministère. — Pie IX proroge la Chambre. — Un coup d'œil sur la France. — Efforts du protestantisme pour s'implanter en Italie. — Isolement du pape. — Pellegrino Rossi. — Dévouement du clergé. — Le programme de Rossi. — La répétition au théâtre Capranica. — Les avertissements. — Le meurtre. — Saturnales des révolutionnaires. — Le procès de 1849. — Procession au Quirinal. — L'émeute devient furieuse. — Pie IX et les ambassadeurs des puissances. — Galetti. — Pie IX et ses nouveaux ministres. — L'aurore boréale.

« Il ne faut pas s'imaginer pouvoir sortir d'un grand péril sans un péril, disait Mirabeau, et toutes les forces des hommes d'Etat doivent être employées à préparer, tempérer, diriger et limiter la crise et non à empêcher qu'il y en ait une, ce qui est entièrement impossible, ni même à la reculer, ce qui ne servirait qu'à la rendre plus violente. »

Par un étrange concours de circonstances, ajoute Crétineau-Joly [1], le plus audacieux des tribuns et le plus doux des pontifes se trouvent dans la même situation. Elle leur inspire le même plan. Le tribun qui l'a conçu y échouera ; le pape qui l'a involontairement exécuté, réussira, car sa victoire est le triomphe de l'Eglise sur les idées révolutionnaires,

1. L'*Église Romaine en face de la Révolution*, T. II.

comme ses premiers actes politiques furent la manifestation humaine de cette même Eglise.

Le jour même où Pie IX refusait de déclarer la guerre à l'Autriche et intervenait auprès du chef de cette nation pour rétablir la paix, il consentait à faire l'épreuve d'un ministère laïque : le ministère des cultes fut séparé de celui des affaires étrangères et confié au cardinal Ciacchi, qui reçut le titre de président du conseil des ministres ; mais en réalité l'âme et la tête de ce nouveau ministère fut Mamiani.

Mamiani était un des amnistiés du 16 juillet : seul, il avait profité de la faveur souveraine sans avoir pris l'engagement d'honneur exigé par le pape.

D'une ambition désordonnée, il avait l'instinct d'un homme d'Etat ; il eut pu rendre de grands services à Pie IX, mais son égoïsme vaniteux et l'absence de toute idée chrétienne en firent un de ces révolutionnaires utopistes, qui sont promptement remplacés au pouvoir par ceux mêmes qui les y ont poussés. Ils servent de transition et préparent les esprits au triomphe des idées les plus subversives.

En acceptant ce nouveau ministère Pie IX cédait : il avait protesté à la face du monde de ses intentions pacifiques, c'était tout ce qu'il pouvait faire. Plusieurs des cardinaux étaient gardés à vue dans leurs demeures, le fort Saint-Ange était entre les mains des factieux, la guerre civile dans Rome paraissait imminente.

Un des premiers actes du nouveau ministère fut de remercier le pape de la lettre qu'il avait écrite à l'empereur d'Autriche.

Pie IX était toujours l'objet de l'affection du peuple qui se pressait sur ses pas le 26 mai quand il se rendait à la *Chiesa nuova*, fête de saint Philippe-de-Néri. Ces témoignages de dévouement consolaient le pontife.

Le 3 juin, le cardinal Altieri, désigné par le saint-père, ouvrait dans la grande salle du palais de la Chancellerie, la session du haut Conseil et de la Chambre des députés. « C'est à vous, messieurs, dit le cardinal, qu'il appartient de faire ressortir des nouvelles institutions ces bienfaits que Sa Sainteté a désirés en nous les accordant. Le saint-père ne

cessera de prier l'auteur de toutes lumières pour qu'il répande dans vos esprits la vraie sagesse, et pour que les institutions et les lois auxquelles vous aurez à travailler, soient empreintes de cet esprit de justice et de religion, solide et véritable fondement de toute liberté, de toute stabilité, de tout progrès. Le saint-père recommande à votre fidélité et à vos sollicitudes incessantes l'ordre et la concorde intérieure. Avec elle, Messieurs, la liberté tournera à l'avantage de tous ; avec elle se développeront les bonnes lois, les larges réformes et les sages institutions. Instruits par une longue expérience, défenseurs de la sainte religion qui a son siége dans cette cité, vous aurez lieu d'espérer qu'aucune sorte de biens ne vous sera refusée de Dieu pour que vous puissiez mieux rivaliser de gloire avec vos ancêtres. »

Le lendemain, Pie IX, par un *motu proprio*, réglait la liberté de la presse politique. Cette liberté fut si grande et si large que les directeurs des journaux n'étaient soumis à aucun cautionnement, et l'amende la plus considérable, imposée aux outrages à la religion, à ses ministres ou au souverain, n'excédait pas la somme de cent écus romains.

La première séance de l'assemblée des députés eut lieu le 9 juin et le ministère, par l'organe de Mamiani, lut son programme. Il y déclarait que Pie IX devait se retirer dans les *sphères sereines du dogme pour bénir, prier et pardonner* et que, comme souverain, il abandonnait la plus grande partie des affaires temporelles à la sagesse de la Chambre. Mamiani, sur une interpellation du prince de Canino, déclara formellement que son discours était l'expression exacte de la pensée du ministère entier et que le pape l'avait approuvé. C'était une hypocrisie et un mensonge de plus [1]. Nous entendrons bientôt la protestation de Pie IX.

Le prince de Canino, dont nous venons de prononcer le

1. Quelques jours avant l'ouverture des chambres, Mamiani avait, en effet, lu son discours à Pie IX qui, mécontent de son ensemble et de ses détails, l'avait prié de lui en laisser la minute. Le ministre consentit, mais peu d'instants après il l'avait fait reprendre sous le prétexte de le compléter.

nom pour la première fois, devait jouer un rôle aussi odieux que ridicule dans les événements qui vont suivre. « Charles Bonaparte, fils de Lucien, prince de Canino, se trouvait à cette époque l'un des agents les plus actifs du parti de la jeune Italie. Petit, gros de taille, portant au front, moins la finesse et la dignité, le type des Bonaparte, le prince de Canino, habituellement vêtu de noir, faisant participer le négligé de sa toilette aux désordres de ses idées, remplaçait par une faconde verbeuse et parfois brillante, la nullité de son intelligence politique. Habile dans l'art de la dissimulation, il avait joué, sous le pontificat précédent, deux rôles diamétralement opposés. Le matin, dans les antichambres des cardinaux, le soir, dans les conciliabules des sociétés secrètes, il avait exploité par un double jeu les chances du présent et les éventualités de l'avenir. Souvent même on l'avait vu se rendre pieusement au Vatican pour déposer, aux pieds de Grégoire XVI, des hommages que son cœur démentait. Savant naturaliste, bon père de famille, généreux même à l'occasion, il eût fait un excellent citoyen, si, résistant aux prestiges de l'ambition, il s'était rappelé qu'à l'époque où sa famille, errante à travers l'Europe, cherchait un abri pour reposer la tête, le pape Pie VII l'avait accueillie d'abord dans ses Etats et avait donné ensuite, à son propre père, le titre de prince romain. Tel était l'homme que l'on verra bientôt, le premier entre tous, arracher les armes pontificales du palais qu'il devait à la munificence d'un grand pape [1] »

Cependant il arrivait à Rome de mauvaises nouvelles des armées italiennes : chassés de Milan et de Venise, les Autrichiens s'y étaient reformés avec une sage lenteur sous les ordres d'un vigoureux vieillard, le maréchal Radetzki. A la fin de mai, au commencement de juin, ils auraient encore consenti à signer la paix au prix de la Lombardie ; mais les Italiens voulaient tout jusqu'à l'Adriatique et la guerre continua. Un mois après, tout était changé : Vicence, Padoue, Trévise étaient revenues au pouvoir de Radetzki et cette première campagne devait se terminer par la défaite de Charles-Albert

1. Balleydier: *Histoire de la Révolution de Rome,* T. I, p. 45.

qui, vaincu à Custozza, se vit obligé, le 6 août, de capituler dans Milan assiégée par les Autrichiens.

Les premiers revers avaient produit une impression douloureuse à Rome où l'on se préparait à célébrer des victoires. Le 17 juin, la foule s'était encore portée sur la place du Quirinal, à l'occasion de l'anniversaire de l'élection de Pie IX : mais elle était peu nombreuse. Les angoisses de l'heure présente avaient enlevé à cette manifestation toute la joyeuse spontanéité des premiers jours : ce fut du reste la dernière.

C'est au milieu de toutes ces préoccupations que, le 10 juillet, une commission de la Chambre des députés vint déposer aux pieds du saint-père la réponse de l'assemblée au discours d'ouverture lu en son nom par le cardinal Altieri. Les députés demandaient encore la guerre avec l'Autriche : « Il est digne, y lisait-on, du ministère sacerdotal et il convient à votre âme céleste de prononcer une parole de paix entre les combattants ; mais, redoutant que ce soit une imitation des traités de Campo-Formio, nous estimons que vos sujets ne doivent ni ne peuvent mettre bas les armes avant que la patrie n'ai reconquis ses frontières naturelles. »

Mamiani comptait que cette adresse embarrasserait le Pontife et assurerait le triomphe de sa politique ; mais Pie IX avait préparé seul sa réponse. Rien n'avait transpiré au dehors de ses intentions, il fit à la commission un accueil bienveillant ; mais sa réponse fut foudroyante.

« Nous acceptons, dit-il, les expressions de gratitude que le conseil nous adresse, et nous recevons la réponse au discours prononcé en notre nom par le cardinal que nous avions expressément délégué pour l'ouverture des deux conseils, déclarant que nous l'accueillons uniquement dans cette partie qui ne s'écarte en rien de ce qui a été prescrit dans le statut fondamental.

« Si le Pontife prie, bénit et pardonne, il a aussi le devoir de délier et de lier. Et si, comme prince, dans l'intention de mieux protéger et de fortifier la chose publique, il appelle les deux conseils à coopérer avec lui, le prince-prêtre a besoin de toute la liberté nécessaire pour que son action ne soit pas paralysée en tout ce qui touche aux intérêts de la

religion et de l'Etat ; cette liberté, il la garde intacte, tant que demeurent intacts, comme ils doivent l'être, le statut et la loi sur le conseil des ministres que nous avons spontanément octroyés.

« Si de grands désirs se multiplient pour la grandeur de la nation italienne, il est nécessaire que le monde entier sache de nouveau que pour notre part la guerre ne peut être le moyen d'atteindre ce but. Notre nom a été béni sur toute la terre pour les premières paroles de paix qui sortirent de notre bouche ; il ne pourrait plus l'être, assurément, si les paroles de guerre en sortaient maintenant. Ce fut donc pour nous une grande surprise, quand nous apprîmes que cette question était soumise aux délibérations du conseil, contrairement à nos déclarations publiques, et au moment où nous avions entrepris de négocier la paix. L'union entre les princes, la bonne harmonie entre les peuples de la Péninsule peuvent seules réaliser la félicité après laquelle nous soupirons. Ce besoin de la concorde est tel que nous devons embrasser également tous les princes d'Italie, afin que de cet embrassement paternel puisse naître cette harmonie qui amènera l'accomplissement des vœux publics.

« Le respect des droits et des lois de l'Eglise, et la persuasion dont vous devez être animés que la grandeur spéciale de cet Etat dépend de l'indépendance du Souverain-Pontife agiront sur vous de telle sorte que, dans vos délibérations, vous respecterez toujours les limites tracées par nous dans le statut. En ceci surtout se manifestera la gratitude que nous vous demandons pour les amples institutions que nous avons accordées. »

Cette énergique réponse terrassa Mamiani. Il ne lui restait qu'un parti à prendre, offrir sa démission. Alors commença la crise ministérielle qui ne devait se terminer que le 3 août.

A l'adresse du haut Conseil, présentée le 17 juillet, jour anniversaire de l'amnistie, le saint-père répond que malgré les temps de plus en plus difficiles, il se sent fortifié quand il se voit soutenu par des personnes aimant leur pays.

Le lendemain, on apprend le passage du Pô par les Autrichiens et leur entrée dans Ferrare : cette complication vint

ajouter aux angoisses du Saint-Père. Immédiatement il fait adresser par le secrétaire d'Etat, le cardinal Soglia, une protestation au corps diplomatique et aux membres du haut Conseil et des députés qui, en présence de cette violation du territoire pontifical, font de nouvelles instances pour l'engager à déclarer enfin la guerre à l'Autriche, il répond que s'il n'a pas voulu la guerre, il est bien résolu cependant à exercer le droit de défense. « Vous pouvez dire deux choses, dit-il aux députés, savoir, que le pape admet de plein droit la défense de ses Etats et que la ligue avec les princes d'Italie, dont lui, pape, a eu l'initiative, sera poursuivie quand on n'y mettra pas d'obstacles et de conditions inadmissibles. »

Pendant ce temps, le peuple surexcité demandait des armes, il se portait en foule au palais de la chancellerie en proférant des cris de guerre contre l'Autriche. Un journaliste, l'abbé Ximenès, qui, dans le *Labaro*, avait fait ressortir les échecs subis par le ministère Mamiani, était poignardé dans les rues de Rome et la populace se portait sous les fenêtres des bureaux de la rédaction en poussant des vociférations. La nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Milan ajoute le comble à toutes ces fureurs. Le peuple, les députés, tous s'unissent pour livrer de nouveaux assauts à la conscience du pape.

Pie IX, dans une proclamation, annonce qu'il accepte la démission du ministère et qu'il a fait venir le prolégat d'Urbino et de Pesaro, comte Fabri pour faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle. Il espère que cette mesure ramènera la confiance dans les esprits. Il répète que sa volonté a toujours été qu'on défende les frontières de l'Etat et qu'il avait autorisé à cet effet le précédent ministère à prendre les moyens opportuns.

Pie IX fit, en effet, de nouvelles protestations contre l'occupation de Ferrare par les Autrichiens et le nouveau ministère[1] à peine constitué, le 8 août, publiait cette note :

1. Ce ministère se composait ainsi : à l'intérieur, le comte Fabri ; grâce et justice, Paical de Rossi ; finances, comte Lauro Lauri ; travaux publics, le comte Pierre Guarini ; police, P. Ferfetti, provisoirement ; armes, M. Gaëtau Cargiotti, provisoirement. Le cardinal Soglia restait président du conseil.

« Sa Sainteté est dans la ferme résolution de défendre ses Etats contre l'invasion autrichienne. Sa Sainteté donne un solennel démenti par notre organe aux paroles de M. le maréchal Welden [1], protestant contre toutes les mauvaises interprétations qui pourraient leur être données, et déclarant que la conduite de M. Welden lui-même est tenue par Sa Sainteté pour hostile au saint-siége et au saint-père, lequel n'entend nullement séparer la cause de ses peuples de la sienne et tient pour faits à lui-même toute insulte et tout dommage faits à son peuple. Sa Sainteté a déjà fait cette déclaration dans une dépêche adressée au légat de Forli.

Le baron de Welden promit aux commissaires du pape d'évacuer le territoire des Etats de l'Eglise, à l'exception de la citadelle de Ferrare. Il s'engagea à restituer les armes confisquées dans les légations, à laisser libres les passages du Pô et les ports appartenant au saint-siége, aussitôt que le gouvernement pontifical aurait promis de rendre la liberté aux Autrichiens retenus à Bologne et d'empêcher ses sujets de violer les territoires de l'Autriche et de Modène.

Quelques jours après, le 26 août, Pie IX prorogeait les deux chambres jusqu'au 15 novembre.

Les scènes de désordre qui se passaient à Rome n'étaient rien en comparaison des événements dont la capitale de la France était le théâtre. Les rues de Paris, dans les derniers jours de juin, avait été ensanglantées par la guerre civile, et l'archevêque de Paris avait été frappé d'une balle sur les barricades du faubourg Saint-Antoine où il était allé porter des paroles de paix. Pie IX avait vivement ressenti cette douleur; mais sa grande âme avait tressailli à la nouvelle de cette sublime action et il avait aussitôt pris la plume pour consoler ou plutôt pour féliciter l'Eglise de Paris. « Cet acte héroïque de charité chrétienne, écrivait-il aux vicaires généraux de Paris [2], a fait rejaillir sur l'épiscopat et le clergé de votre illustre nation et de l'univers catholique tout entier, une

1. Le maréchal Welden, dans une de ses proclamations, avait déclaré qu'il venait délivrer le souverain-pontife.

2. MM. Jacquemet, de la Boicellerie et Buquet, à la date du 23 juillet.

gloire durable et éclatante. » Il fit célébrer des funérailles publiques dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure et il voulut lui-même y assister avec les membres du Sacré-Collége. Dans le consistoire du 11 septembre, en préconisant son successeur, il faisait un solennel éloge de l'illustre victime de la charité.

Pie IX aimait la France, il avait confiance en elle et au milieu des périls qui menaçaient sa sûreté personnelle et encore plus son indépendance spirituelle, il avait imploré son assistance. « Cavaignac ne comprit pas qu'au point de vue politique, la France avait là une occasion unique d'intervenir sans blesser l'Europe et d'empêcher un retour offensif de l'Autriche. En vain son ambassadeur à Rome, M. d'Harcourt, cherchait à lui démontrer combien cette ligne était à la fois indiquée et facile à suivre. C'est sur nous, lui écrivait-il, le 4 août, que le pape fonde ses espérances. Il y a une chose à laquelle il tient beaucoup et qu'il serait flatté d'obtenir, ce serait l'assurance que, si on venait à exercer quelque violence contre lui, il pourrait compter sur l'appui de la France et au besoin sur l'envoi de quelques troupes. Un millier d'hommes suffirait pour maintenir l'ordre et la tranquillité, pour contenir cette population babillarde et timide, aussi incapable de se défendre que de se révolter. »

« De plus en plus inquiété par les révolutionnaires qui travaillaient ouvertement à le renverser, Pie IX écrivit de sa propre main, le 14 août, au Chef du pouvoir exécutif pour réitérer sa demande. Le général Cavaignac chargea son ministre des affaires étrangères, M. Bastide, d'exprimer son vif regret de ne pouvoir répondre à cet appel : « En effet, de deux choses l'une, ou bien c'est une véritable intervention militaire que le pape désire de nous, et, dans ce cas, l'accorder serait incompatible avec le fait de la médiation pacifique que nous avons proposée pour l'arrangement des affaires d'Italie, ou bien les trois ou quatre mille hommes que nous mettrions à la disposition de Sa Sainteté auraient surtout pour emploi, comme elle paraît l'entendre elle-même, de la protéger contre ses ennemis de l'intérieur, de veiller au maintien de l'ordre public, et, dans cette seconde hypothèse, nos

troupes auraient à remplir en réalité une mission de police qui ne serait conforme ni à la dignité de la France, ni au principe qui nous interdit de nous immiscer dans le régime intérieur des autres Etats. En effet, s'il éclatait des troubles à Rome, ou sur quelque autre point du territoire pontifical, il faudrait que nos soldats intervinssent pour les réprimer, qu'ils fissent peut-être usage de leurs armes, et ce serait pour nous une position aussi fausse qu'inacceptable. Le nonce a dû écrire à sa cour dans le sens de ces explications [1]. »

Des douleurs non moins profondes, quoique d'un autre genre, venaient accabler Pie IX. Il voyait le protestantisme, à l'aide des troubles politiques, chercher à s'implanter dans l'Italie, il connaissait ses moyens d'action et il voyait certains gouvernements se montrer d'une tolérance qui ressemblait à une protection. Le 27 août, dans l'église de Saint-Pantaléon, où repose le corps de saint Joseph Calasanz, le pieux fondateur des écoles pies, dont on célébrait la fête, Pie IX exprima toute sa douleur. Après la lecture du décret relatif aux miracles du saint père Claver, de la compagnie de Jésus, il montra, dans une touchante improvisation, que l'introduction de l'erreur serait funeste à l'union de l'Italie, et que le plus grand obstacle à la constitution de sa nationalité viendrait de là. « Il se trouve en Italie, dit-il, des hommes qui, sans redouter un immense scandale religieux et un immense danger politique, prétendent introduire la semence pestilentielle de la séparation de la foi, afin d'obtenir l'unité de la nation : voilà où conduit l'aveuglement des passions! »

A Vienne, une secte, dirigée par l'apostat Ronge, qui s'appelait germano-catholique, répandait partout l'erreur, attaquant l'autorité du saint-siége et réprouvant le célibat ecclésiastique. Pie IX écrit le 31 août à l'archevèque de Vienne pour l'engager à agir avec courage afin d'éloigner la contagion.

On ne saurait trop admirer cette énergie de Pie IX au milieu des douleurs et des dangers qui l'entourent de toutes parts. Comme le Sauveur au jardin des Oliviers, il est seul;

1. Emile Keller : *Le général de la Moricière, sa vie militaire, politique et religieuse*, tome II, p. 91.

mais seul il tient tête à l'orage, il pourvoit à tous les besoins de l'Eglise. La malice des hommes ne l'effraie pas, leur ingratitude ne le décourage point. Au plus fort de la tempête, il ne se voit assisté par aucun des princes, par aucun des grands, par aucun des bourgeois notables de la Rome séculière :

« Cette capitale possède une puissante aristocratie qui doit aux papes son élévation; une bourgeoisie dont le séjour des papes à Rome a fait la richesse; une bureaucratie, une armée liée au souverain par un devoir rigoureux et tenant tout du gouvernement, enfin un peuple pauvre, secouru par la charité toujours féconde des pontifes; et pourtant personne ne bougea pour défendre le pape, ni pour lui témoigner sa sympathie, sa douleur et sa fidélité. Une princesse, qui a beaucoup d'influence habituellement sur l'esprit de ses fils, se mit en vain à genoux pour les supplier d'aller voir le saint captif. La garde civique, la bourgeoisie armée, qui avait juré de défendre l'Eglise confiée à son honneur, persista dans une stupeur immobile et parjure. Tous les rangs de la société, toute la nation romaine se montra indigne en ce jour, d'avoir chez elle le chef suprême du christianisme, le vicaire de Jésus-Christ[1]. »

Pie IX comprit vite qu'il ne pouvait compter sur le nouveau ministère : son inexpérience, sa faiblesse le condamnaient à une inaction plus dangereuse que jamais dans les circonstances où il se trouvait. La retraite de Mamiani amenée par les énergiques paroles du pape avait fait reconquérir à celui-ci le terrain qu'il avait perdu aux yeux du vulgaire et il était devenu plus que jamais maître de la situation. Profitant donc de la vacance des chambres qui lui donnait une tranquilité relative, il chercha des hommes résolus et capables : ils étaient rares autour de lui, il est vrai; néanmoins il en trouva un, sur lequel il crut pouvoir compter, le comte Rossi, ancien ambassadeur du roi Louis-Philippe, près de la cour pontificale.

1. Guerres et Révolutions d'Italie en 1848 et 1849, par le comte Edouard Lubienski.

Pellegrino Rossi, né dans le duché de Modène, était âgé de 61 ans. Mêlé, comme presque tous les jeunes gens, ses contemporains, aux luttes politiques sans cesse renaissantes sur le sol de sa patrie, il fut exilé. Ses rares talents, ses connaissances, aussi variées que solides, le mirent bientôt en relief à Genève où il se retira. Mais se sentant appelé à exercer une action sur un plus vaste théâtre, il vint à Paris. Il s'y fit remarquer par l'éclat de son savoir, et le gouvernement de Juillet le combla d'honneurs et le chargea bientôt de le représenter près de la plus haute autorité de la terre. Demeuré fidèle au gouvernement qui l'avait élevé, Rossi n'avait point voulu reconnaître la République française et il était rentré dans la vie privée.

D'une intelligence souple et forte, d'un caractère passionné, maître de soi-même, d'une finesse qui, cependant, excluait l'hypocrisie, réservé, mais entreprenant suivant les circonstances, improvisateur concis, orateur entraînant, il charmait par la poésie de sa parole et persuadait par la vigueur de son argumentation. Sans rival pour la direction des affaires, le comte Rossi, cependant, ne s'était pas toujours montré dévoué au saint-siége. Plus d'une fois il l'avait ouvertement attaqué et desservi en plusieurs manières. Mais il devait laver cette tache dans son sang, et par deux mois d'un dévouement à toute épreuve. Cela suffit pour faire arriver son nom jusqu'à la postérité. Dans les derniers jours de sa vie, éclairé par l'expérience et la grâce, il écrivit cette phrase : « La papauté est la dernière grandeur vivante de l'Italie! »

Malgré son dévouement, Rossi hésitait.

« Dieu vous aidera, lui dit le père Vaures [1].

— Que sa volonté soit faite! » et prenant la main du père Vaures, il ajoute : *in verbo tuo laxabo rete.* Quelques instants après, il était au Quirinal et il acceptait la direction d'un nouveau ministère [2]. C'était le 16 septembre.

1. Cordelier et pénitencier de Saint-Pierre pour la France.

2. Le cardinal Soglia, président et secrétaire d'État ; Ciccognani, grâce et justice ; Montanari, commerce ; le prince de Rignano, travaux publics et la guerre par intérim ; Guarini, ministre sans portefeuille ; Rossi, l'intérieur, et, par intérim, les finances.

On s'aperçut vite du changement qui venait de s'opérer dans le gouvernement du saint-père : le nouveau ministre avait communiqué son activité à toutes les branches de 'administration pontificale et, sans se laisser arrêter par les injures et les calomnies des sectaires, il marchait fièrement vers son but.

Si Pie IX était abandonné de ses sujets, le clergé séculier et régulier se montrait digne de son père et de son chef, il l'entourait de son dévouement affectueux et il répondait par une offrande gratuite de 21 millions 600 mille francs à la demande d'un prêt que lui avait adressé le saint-père pour venir au secours du trésor public. Le clergé se montre toujours le premier dans la voie des sacrifices qui peuvent profiter à l'Etat et au peuple, ce qui ne l'empêche pas d'être la première victime des fureurs populaires.

Ce dévouement sans cesse renaissant est une preuve de la présence de l'Esprit de Dieu dans l'Église. Pie IX, oubliant les chaînes dont on voudrait lier sa liberté, proteste contre celles qu'on veut imposer aux ministres de l'Evangile. L'évêque de Lausanne et de Genève, Mgr Marilley venait d'être enlevé par les gendarmes de sa demeure épiscopale et emprisonné dans le château de Chillon. Son crime était d'avoir défendu la liberté de son église contre les empiétements du gouvernement. Se souvenant qu'il est le protecteur naturel des évêques, Pie IX ordonne au secrétaire d'Etat d'écrire aux bourgmestres pour protester contre l'injuste détention de l'évêque et réclamer sa mise en liberté.

Un des premiers actes du comte Rossi fut de travailler à la négociation d'une confédération entre les états italiens et il revendiquait, en faveur du pape, l'initiative de la pensée première de la ligue. Dans une note publiée le 4 novembre dans la *Gazette de Rome*, il réfutait les prétentions du Piémont qui, dans son projet, avait négligé Naples, le plus puissant Etat de la Péninsule. « Pie IX, disait-il en terminant, n'abandonne pas son noble et généreux dessein, qui est de pourvoir par la ligue à la prospérité de l'Italie. Pie IX n'est pas dirigé par des vues d'intérêt ni d'ambition, il ne demande que le bonheur de l'Italie et le développement régulier des

institutions qu'il a données à son peuple. Mais, en même temps, il ne saurait oublier ce qu'il doit à la dignité du saint-siége et à la gloire de Rome. Toute autre proposition incompatible avec ce devoir sacré ne pourrait être adressée qu'en vain au souverain de Rome et au chef de l'Eglise. Le suprême pontificat est la seule grandeur qui soit debout et qui, restant à l'Italie, lui attire le respect et les hommages de l'Europe et du monde catholique; jamais Pie IX, comme Pontife souverain et comme Italien, ne saurait l'oublier. »

Ce langage devait irriter le chef du parti révolutionnaire; il était fait aussi pour rassurer les honnêtes gens. Le comte Rossi se montrait véritablement, par son intelligence, l'homme capable de seconder Pie IX et, par son énergie, le mieux fait pour triompher des difficultés. Mais la secte a des moyens contre lesquels l'honnêteté et le courage sont impuissants; elle résolut la mort du ministre de Pie IX. Des conseils, des lettres anonymes, des menaces de mort lui arrivaient chaque jour; la presse, à Rome, l'outrageait. Rossi continuait imperturbablement la politique que ses convictions, sa conscience et son amour pour son souverain lui avaient fait embrasser. Il souriait des insultes du *Contemporaneo*[1] et il se contentait d'y faire, dans le journal officiel, cette fière réponse : « Il est des louanges qui déshonorent et des blâmes dont tout homme honnête peut se glorifier. »

Aux menaces il opposait un froid courage : il déclara qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour défendre les droits du saint-siége. « Pour arriver jusqu'au pape, disait-il, il faudra passer sur mon corps. »

En présence de cette activité et de cette énergie inébranlables, les sectaires redoublèrent de zèle et résolurent d'en finir avec le ministre avant l'ouverture de la chambre. Mais

1. Ce journal dans son numéro du 28 octobre appelait la ligue proposée par Rossi : un avorton diplomatique qui n'aurait pas un seul jour de vie. Les sectaires voulaient la *Constituante* de Montanelli qui serait composée de représentants élus par l'Italie entière et aurait été l'unique souveraine de l'Italie. C'était la ruine de tous les droits. Rossi s'y serait opposé de toutes ses forces, il eut entraîné par son éloquence la majorité de l'assemblée romaine : Les sectaires le savaient.

il ne sera pas inutile de dire un mot sur leurs moyens d'action.

Dès les premiers jours qui suivirent l'allocution du 29 avril, convaincus que Pie IX ne faillirait point à son devoir, ils résolurent de le renverser par la force et d'arriver ainsi à la déchéance du pouvoir temporel. Trois clubs furent successivement constitués pour préparer les esprits et les bras aux attentats que méditaient les chefs du mouvement révolutionnaire. L'un, sous la direction d'Angelo Brunetti, dit le Ciceruacchio, se réunissait, la nuit, tantôt sur la place d'Espagne, *al negozio Mattei*, tantôt au café de la place du Peuple, et le plus souvent à l'*osteria del Forno*, ou à la demeure même d'Angelo, et quand la réunion était nombreuse, elle se tenait à son fenil, situé dans la ruelle *delle Cascine*. Ce club était toujours prêt à agir; on l'appelait la *légion exécutrice* de Brunetti : pour leur donner du cœur, le tribun leur faisait de larges distributions de vin et d'argent.

Le second, sous la présidence des deux frères Facciotti, comprenait les hommes des *Monti* et tenait ses séances dans une boutique située à la montée de la rue *Marforio*. Galetti, faisant partie du ministère Mamiani, en était réellement l'âme dirigeante.

Le troisième club enfin, né beaucoup plus tard, se composait des anciens légionnaires qui avaient pris part à la guerre de Lombardie. La prise de Vicence les avait ramenés à Rome et, sous la conduite de Grandoni, ils se réunissaient au théâtre Capranica pour conspirer.

En réalité, ces différents clubs n'en formaient qu'un : ils poursuivaient le même but, se composaient en grande partie des mêmes membres; leurs chefs étaient unis par les sentiments d'une amitié très-étroite, et enfin ils relevaient tous du cercle populaire qui était la tête de la conspiration. Les autres n'étaient que des *bravi* destinés à exécuter les ordres de la *Commission centrale*, dont les réunions étaient secrètes et composées des membres d'élite du cercle lui-même.

Brunetti, aidé de deux amis, semblait s'être réservé le privilége de corrompre l'armée : il s'adressait aux carabiniers de la place du Peuple, il les faisait boire, leur donnait de l'ar-

gent, les emmenait avec lui au café des Beaux-Arts, et ces malheureux rentraient au milieu de la nuit encore plus enivrés par les discours qu'ils avaient entendus que par les boissons. Malheureusement, le colonel, soit par peur, soit par complicité, ne prit aucune mesure pour arrêter ces coupables enrôlements.

Quand ils se crurent assez puissants, les conjurés formèrent leur plan. Il se composait de dix articles et il consistait à se réunir, une nuit, à un signal donné, au Forum Trajan ; de là on devait se diriger partie à la Pilotta, partie à la place du Peuple, pour s'assurer des dragons et des carabiniers pontificaux. Après avoir occupé toutes les portes de la ville, on se rendrait en masse assiéger le Quirinal afin de s'emparer de la personne du pape, et le conduire au palais de Latran, où l'on exigerait de lui une renonciation au pouvoir temporel : en cas de refus, on le garderait prisonnier ou on l'assassinerait, selon les circonstances. Pendant ce temps, les frères et amis pilleraient les palais des cardinaux et des princes qu'on conduirait dans les prisons du château Saint-Ange. On proclamerait alors la République et le Comité prendrait en main les rênes du gouvernement.

Dieu permit que ce plan échouât : des révélations furent faites à Rossi, sa vigilance, son activité, sa sévérité en empêchèrent l'exécution. Toute la fureur des sectaires se concentra alors sur la personne du courageux ministre. Pendant que les journalistes trempaient leurs plumes dans le fiel, les conjurés affilaient leurs poignards. Dans les premiers jours de novembre, il fut décidé que les trois clubs n'en feraient plus qu'un seul et que leurs réunions seraient communes. Par prudence et pour plus de sûreté, on se réunit au fenil du Ciceruacchio. La mort de Rossi fut bientôt décidée et il fut convenu qu'avant le 15 novembre il aurait cessé de vivre ; on voulait à tout prix l'empêcher de prendre la parole devant la Chambre des députés. Le 13 novembre, la réunion au *Vicolo delle Cascine* fut plus nombreuse qu'à l'ordinaire ; on donna les derniers ordres, on assigna à chacun son rôle, le Ciceruacchio et son fils distribuèrent des armes et de la poudre, et l'on donna à chacun cinq pauls, qui devaient être le prix

du sang. Sterbini annonça qu'on ne se réunirait pas le lendemain et l'on se sépara.

La réunion du 14 ne se composa que des membres d'élite, elle eut lieu au théâtre Capranica. Il avait été décidé que l'exécution du crime serait confiée aux légionnaires. Le sort en désigna six. Ce furent Luigi Brunetti, fils du Ciceruacchio, Felice Neri, Sante Costantini, Filippo Trentanove, Alessandro Todini et Antonio Ranucci. Tous devaient revêtir l'uniforme des *reduci*.

Que se passa-t-il dans la soirée du 14 novembre au théâtre Capranica? Jusqu'ici dans tous les détails que nous venons de rapporter sur les menées des conjurés, nous avons suivi pas à pas les renseignements recueillis par la justice pontificale qui, en 1849, au mois de novembre, commença l'instruction du procès des assassins du comte Rossi[1]. Relativement à cette séance les juges ne recueillirent que des bruits vagues; mais à cet égard l'opinion ne permet pas de douter des scènes horribles que l'on se racontait en frémissant. Tous les journaux du temps répétèrent ces récits et les accusés eux-

1. Le procès intenté contre les assassins de Rossi ne put être commencé qu'à l'époque de la restauration du pouvoir du saint-père. On avait bien demandé au ministère qui fut imposé au pape, après la mort de Rossi, de commencer l'instruction contre les coupables; mais ce fut en vain. Galetti fit de belles promesses, Mamiani sembla seul montrer quelque velléité de commencer une enquête; quant aux autres ou ils ne s'en occupèrent pas ou pour de bonnes raisons à eux connues, ils écartèrent ce projet. Ils se montrèrent du reste plus empressés de récompenser les assassins que de les punir. Ce procès commencé en novembre 1849 ne se termina qu'en mai 1854. Les lenteurs apportées dans l'instruction de cette cause appelée *Romana di lesa maestà con omicidio in personna del conte Pellegrino Rossi*, se comprennent parfaitement quand on songe aux difficultés d'avoir des témoins, de retrouver les preuves et en présence de l'absence des coupables qui s'étaient enfuis pour la plupart. Sante Costantini et Félice Neri furent arrêtés en janvier 1850, à Ancône, au moment où ils s'embarquaient pour la Grèce. Ils furent tous deux condamnés à mort: Néri prévint l'exécution de la sentence judiciaire en s'étranglant avec son mouchoir; Costantini marcha au supplice le blasphème sur les lèvres et la haine dans le cœur. V. *La Civilta cattolica*, 5e année, 2e série, vol. 8. *Storia dell'Assassino di Pellegrino Rossi tratta dai processi.*

mêmes ne les ont jamais démentis. L'histoire doit donc les enregistrer : un médecin appartenant à la secte s'était chargé lui-même d'instruire les assassins, d'exercer leurs mains sur les cadavres de l'hospice de Saint-Jacques. Il leur avait enseigné à frapper la veine du cou appelée carotide : Frappez juste, aurait-il dit, et la victime succombera sur le champ. »

Le 14 au soir, ces hommes se réunirent au théâtre Capranica, comme le constatent, du reste, les pièces du procès.

Un cadavre, volé à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Jacques avait été apporté secrètement ; on l'avait placé debout, sur la scène, près des décors ordinaires. Il s'agissait de la dernière répétition du drame. Minuit venait de sonner ; alors l'un d'eux, désigné par le sort, s'approche du cadavre, de sa main gauche il découvre la veine du cou dont la blessure est mortelle et de l'autre il frappe de son poignard sans témoigner la moindre émotion. Le coup avait porté juste, ils étaient sans inquiétude sur le succès de leur dessein, une joie satanique brillait dans leurs regards et ils se séparèrent en se donnant rendez-vous pour le lendemain au palais de la Chancellerie.

Rossi avait pris des mesures, il avait fait venir à Rome un bataillon de carabiniers dont il se croyait sûr, et après les avoir passés en revue dans la cour du Belvédère, au Vatican, il leur avait ordonné de défiler dans les rues de Rome dans le but d'intimider les émeutiers.

Le secret des conjurés avait cependant transpiré au dehors : des rumeurs qui prenaient de plus en plus de consistance circulaient, et la certitude d'un complot pour le lendemain s'était faite dans certains esprits. Le matin même de l'ouverture de la Chambre, la duchesse de Rignano envoyait à Rossi l'avis qu'on voulait attenter à ses jours et elle le conjurait, s'il ne pouvait se dispenser d'aller à la Chambre, de prendre toutes ses précautions. Il répond à la duchesse que ses craintes sont exagérées et que dans tous les cas il a pris ses mesures. Il avait donné des ordres, au milieu de la nuit, au colonel des carabiniers et au chef de la police pour qu'un piquet d'élite occupât la cour de la Chancellerie et formât la

haie sur son passage, puis, confiant dans la Providence, il avait mis la dernière main à son discours qui, dans sa pensée, devait rallier tous les esprits à la cause du pape. Il achevait à peine de déjeuner lorsqu'on l'avertit qu'une personne le demandait pour une affaire pressante et qui ne souffrait aucun retard. Il répond que les affaires de l'Etat doivent passer avant les intérêts particuliers. « Qu'on repasse demain, dit-il. »

Le domestique revient et dit au comte que la personne en se retirant s'était écriée : « Il est peut-être trop tard demain il ne sera plus temps. »

Le comte se prépare et se rend au Quirinal.

— Je suis heureux de vous voir, s'écria Pie IX en lui donnant sa main à baiser.

— Je viens prendre les ordres de Votre Sainteté, répondit le ministre.

— Je n'en ai qu'un à vous donner : celui de prendre toutes les précautions possibles pour éviter à nos ennemis un grand crime et m'épargner à moi une immense douleur. Votre vie est menacée.

— Ils sont trop lâches, s'écria Rossi, ils n'oseront pas.

— Dieu le veuille ! en attendant, recevez la bénédiction que je vous donne de toute mon âme.

Le comte sortit. Au bas des escaliers du palais un ecclésiastique lui barre le passage et demande à lui parler.

— Je n'ai pas le temps de vous entendre, répond Rossi.

— Il faut que vous m'écoutiez cependant.

— Que me voulez-vous ?

— Vous sauver.

— Qui êtes-vous ?

— Monsignor Morini.

— Eh bien ! parlez et surtout soyez bref.

Et alors le prélat lui raconte en peu de mots que le matin même, au Gesu, un individu, enveloppé dans les plis d'un large manteau, était venu le conjurer, au nom de Dieu, de courir au Quirinal et de détourner le comte du projet de se rendre à la Chancellerie. « S'il y va, il est mort, m'a-t-il dit, les conjurés sont à leur poste et le poignard attend...

— Je vous remercie, Monseigneur, lui dit Rossi ; puis levant les yeux au ciel, il ajouta avec un calme sublime : *La causa del papa è la causa di Dio! Andiamo*. La cause du pape est celle de Dieu ! Partons.

En route, il dit au sous-secrétaire d'Etat, M. Righetti : « Les républicains ont résolu de se défaire de moi : je pourrais pénétrer dans la Chambre par des voies secrètes, je ne le veux pas ; je veux, au contraire, prouver à tout le monde que je ne crains pas ces factieux. » Puis, avec l'accent d'une conviction profonde, avec le sourire d'une résolution immuable, il ajouta : « J'espère que nous allons enterrer aujourd'hui la Révolution, voici son extrait mortuaire, » et, de sa main droite, il toucha le discours d'ouverture qu'il portait sur sa poitrine [1].

Une foule sinistre avait envahi les rues, la place et la cour du palais de la Chancellerie, plusieurs heures avant la séance, et proférait des menaces contre le ministre. La peur avait paralysé le courage des honnêtes gens : la police restait muette et le colonel Calderari n'avait point envoyé ses carabiniers. Quand la voiture du comte approchait, quelques factieux avaient pris les devants et accourant vers le palais de la Chancellerie, ils criaient : *Eccolo! Eccolo!* Le voici ! Un grand silence se fait aussitôt, la foule s'écarte pour laisser passer le ministre, puis les cris : *Ammazzalo! Ammazzalo! Abbasso Rossi! Morte à Rossi!* Rossi montait les escaliers du palais, la tête haute, regardant avec dédain cette vile populace. Tout à coup les légionnaires l'entourent et en un instant l'isolent de son compagnon. Alors l'un d'eux, de l'extrémité d'une canne, le frappe au côté droit. Rossi se retourne. C'était le moment désigné et un jeune sculpteur de 24 ans, Sante Costantini, frappe avec un poignard l'endroit du cou que ce mouvement a mis à découvert. La carotide était brisée. Instinctivement le malheureux ministre porte la main à son cou et, poursuivant sa route, il murmure ce mot : « Assassins ! » Puis, il chancelle, cherche un appui contre

1. Tous ces détails se trouvent dans le procès.

le mur et tombe baigné dans son sang. Les légionnaires s'écrient : Rossi est frappé ! il meurt !

Righetti se retourne, voit le comte à terre, cherche des aides pour le relever; mais il ne rencontre autour de lui que les regards des assassins. Ceux-ci assurés que le ministre était mourant, dirent : *E fatto ! via! via*[1] *!* Et, élargissant leur cercle, ils se dispersèrent parmi la foule.

Le ministre est alors transporté dans les appartements du cardinal Gazzoli, voisins de la Chambre des députés ; le curé de Saint-Laurent *in Damaso* est appelé en toute hâte, s'approche du moribond qui prononce quelques paroles et rend le dernier soupir après avoir reçu l'absolution.

M. Righetti se rend immédiatement près de Pie IX pour lui annoncer l'assassinat de son ministre. La douleur du pontife fut immense, la perte de M. Rossi était irréparable : « M. le comte Rossi est mort martyr, dit-il, Dieu recevra son âme en paix. » Puis il se retira dans son oratoire.

Les députés étaient réunis, lorsque la nouvelle de l'assassinat de Rossi leur parvint; le corps diplomatique était présent, aussitôt l'ambassadeur d'Espagne se leva pour quitter la salle. « Attendez, dit M. d'Harcourt, ambassadeur de France, et voyons ce que fera le président et quelle résolution va prendre la Chambre. » Mais le président, l'avocat Sturbettini, montait à son siége et, comme si aucun événement ne s'était passé, il ouvrit la séance disant froidement : « Messieurs, continuons l'ordre du jour. »

Mais le comte d'Harcourt indigné, se retire en s'écriant : « C'est infâme ; sortons pour ne pas être complices d'une pareille impassibilité. »

Farini apprécie comme il suit le moment qui restera à la honte des députés romains : « Je n'étais plus député alors, mais témoin des faits, je puis dire aujourd'hui la vérité sans préoccupation d'aucune sorte. Terreur peut-être décorée de prudence et dissimulée par l'imperturbabilité de celui qui ordonna de lire le procès verbal de la précédente séance ! Les députés peu nombreux, surpris, indignés, sortirent presque

1. C'est fait ! partons, partons !

tous en un instant, émus de compassion pour Rossi qu'ils croyaient encore vivant. On entendit une voix s'écrier : « Pourquoi tant d'émotion ? Est-ce que, par hasard, il était roi de Rome ? » Oui, une autre voix aurait dû s'élever pour protester contre cette infamie et c'est une honte qu'elle ne se soit pas fait entendre [1]. »

Pendant ce temps, les assassins avaient disparu et parcouraient Rome afin de préparer pour la soirée une manifestation. De tous côtés, ils exaltent la main qui a délivré l'Italie de son plus cruel ennemi ; ils placent l'assassin au rang des héros, ils l'appellent le libérateur de la patrie. Ils redisent ces choses, ils les répètent partout, et quand la nuit est venue, ils allument des flambeaux, ils arborent les drapeaux, promènent en triomphe l'assassin, attachent son poignard au bout d'une perche après l'avoir entouré de fleurs et ils le portent processionnellement dans les rues de la cité, au chant du refrain horrible d'une chanson plus horrible encore et composée par Sterbini : Bénie soit la main qui a poignardé Rossi ! *Benedetta quella mano che Rossi pugnalò!* A ces refrains se mêlent les cris de : Vive l'Italie ! vive le poignard de Brutus !

L'infâme Costantini est comblé d'hommages, on l'entoure, on veut le voir, on veut baiser la sainte main qui a délivré l'Italie ! La garde civique et les autres troupes [2] se mêlent à la foule.

Excités, ils se dirigent sous les fenêtres du palais de Malte où la comtesse Rossi et ses fils pleuraient désolés. Là, les chants redoublent [3] !

Pendant que se passaient ces scènes renouvelées de la Révolution française, le P. Vaures, ayant appris que les assassins voulaient s'emparer du corps du ministre, le déroba à leurs profanations et le fit descendre dans les caveaux de

1. *Lo Stato romano*, vol. II, cap. XVIII. — *Il Quirinale*, pages 369 et 370.

2. A force de promesses, de caresses et d'argent ils purent entraîner à leur suite une quarantaine de carabiniers qui étaient casernés sur la place du Peuple. Les dragons casernés à la Pilotta, quoi qu'en dise Balleydier, furent des premiers à se mêler à l'émeute.

3. M. d'Harcourt fit immédiatement offrir à cette famille terrifiée un asile dans le palais de l'ambassade.

l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, attenante au palais de la Chancellerie.

La mort de Rossi fut un grand malheur pour l'Eglise et les Etats pontificaux, nul n'était plus que lui à même de faire face aux dificultés, il semblait destiné à effectuer la conciliation du pouvoir temporel avec l'autorité spirituelle du saint-père qui devait rendre possible à la papauté l'établissement du régime constitutionnel. Dévoué à Pie IX dont il appréciait les grandes vues, il l'eût admirablement secondé dans ses tentatives de réformes.

La minute du discours qu'il devait prononcer à l'ouverture de la Chambre, trouvée dans ses vêtements tachés de sang, permet de croire que Rossi eût contenu la démagogie et sauvé l'Italie.

Les conjurés avaient à l'avance tracé leur plan : si l'assassinat de Rossi n'était suivi d'aucune intervention de la force publique ou de la population, le soir même on porterait l'assassin en triomphe et le lendemain on se rendrait en foule au Quirinal afin d'accomplir, par l'abolition du pouvoir temporel, la révolution démocratique [1]. La première partie du programme était remplie, le lendemain 16 novembre, à midi, une multitude considérable grossie des gardes civiques, des troupes de ligne et des carabiniers, partait de la place du Peuple et se dirigeait vers le Quirinal pour soumettre au pape l'ultimatum du peuple souverain.

Promulgation de la nationalité italienne ; convocation d'une constituante ; mise à exécution des mesures relatives à la guerre votées par la Chambre des députés ; acceptation du programme de Mamiani du 5 juin ; enfin un ministère démocratique : telles étaient les conditions imposées à Pie IX.

Prévenus de ce mouvement, les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Bavière, de Portugal et de Russie se rendirent immédiatement au Quirinal, afin de se trouver auprès du saint-père à l'heure du danger.

En route les émeutiers, pour donner une apparence de

[1] Atto d'accusa. p. 11 et suivantes.

légalité à leur démarche, s'étaient arrêtés au palais de la Chancellerie et avaient demandé qu'on leur adjoignit un certain nombre de députés qui seraient leurs interprètes. Ils arrivèrent ainsi sur la place du Quirinal, portant, au bout de longs bâtons, des pancartes sur lesquelles ils avaient écrit leurs demandes et les noms des ministres de leur choix. Les agitateurs n'étaient pas d'accord sur ce dernier point, paraît-il, car on ne lisait pas partout les mêmes noms.

A la vue de la tourbe sinistre, les gardes suisses fermèrent les grilles du palais.

Giuseppe Galetti sortait alors du Quirinal et le peuple en le voyant l'acclama et le désigna pour être son ambassadeur auprès de Pie IX. Galetti était un condamné politique que le décret d'amnistie alla trouver dans les prisons de l'Etat. Pie IX l'avait accueilli avec bonté, il venait même d'accepter son concours pour la formation d'un nouveau ministère. Nous connaîtrons bientôt ce traître.

Comprenant qu'il ne pouvait aussitôt reparaître devant Pie IX comme mandataire du peuple, Galetti persuada ses deux assesseurs, Mariani et Sterbini, de s'adresser d'abord au secrétaire d'Etat, le cardinal Soglia. Ceux-ci exposèrent au cardinal les vœux du peuple, les dangers qui menaçaient le gouvernement pontifical, la ville éternelle et les Etats de l'Eglise.

Le cardinal communiqua immédiatement au saint-père l'objet de cette ambassade : Sa Sainteté répondit qu'elle y penserait. Mais le peuple déjà accoutumé à la révolte, se montrait impatient, il exigeait une réponse immédiate.

Galetti retourne au palais et cette fois il s'adresse à Pie IX lui-même et lui expose les désirs et la volonté du peuple. Le saint-père refuse d'accéder à ces demandes, il proteste que la force ne lui arrachera aucune concession et il conclut en déclarant qu'il est prêt à subir le martyr plutôt que de consentir à ce qui est contraire à sa conscience. Galetti insiste, prie, menace : il dit que les circonstances sont graves et exceptionnelles, que le peuple est excité. Pie IX répète qu'il n'a rien à concéder et que Galetti peut transmettre au peuple sa réponse définitive. Toute prière fut vaine, tout raisonnement

inutile. Alors Galetti se présente à la galerie du Quirinal et redit à la foule la réponse du saint-père. Un cri de rage retentit, le peuple se croyait trahi. En même temps, une poignée d'hommes, placée près des grilles du Quirinal, les secoue avec violence. Les Suisses qui montaient la garde dans la cour du palais se croyant assaillis apprêtèrent leurs hallebardes, tandis qu'un coup de mousquet était déchargé sur le peuple. Ce fut l'étincelle qui mit le feu : « Trahison ! aux armes ! » hurla la foule. Les gardes nationaux dégaînent leurs sabres, plusieurs soldats se mettent dans leurs rangs, la foule, ivre de vengeance, court chercher des armes dans les maisons voisines. On parla d'incendier le palais du pape et Saint-Pierre[1]. Le son des tambours et du tocsin répand la terreur.

Les Suisses se croient au 10 août de la monarchie papale. En un instant, en effet, les canons sont braqués contre la demeure pontificale. Les toits, les fenêtres sont couverts de soldats, la porte du palais qui donne sur la rue du Quirinal est en flammes, une balle tue Mgr Palma à la fenêtre de sa chambre ; un homme du peuple fait feu sur les appartements du pape et les balles pénétrèrent jusque dans son antichambre : si le peuple pénètre dans l'intérieur du palais, nul ne prévoit où s'arrêtera sa fureur. Terrible moment d'angoisse !

Les bruits de l'émeute ne pouvaient troubler la sérénité du pontife. Debout, sur le seuil de son oratoire, où souvent il se retirait pour prier et chercher des inspirations aux pieds du crucifix, il conférait, avec les ambassadeurs prêts, selon l'expression de Martinez de la Rosa, à faire un rempart de leurs corps au vicaire de Jésus-Christ. Ils étaient là, présents au nom de l'Europe catholique insultée dans la personne du chef de l'Eglise... Ils n'étaient pas les seuls cependant au rendez-vous de l'honneur et du devoir : le cardinal Antonelli debout, à côté du pontife, se faisait remarquer par sa vigueur. C'est lui qui avait fait donner l'ordre aux Suisses de défendre les portes du palais et de se rallier ensuite, s'ils étaient forcés

1. *Risulta dei processi sull'assassinio di Pellegrino Rossi*, p. 473, 474. — *Civilta cattolica*, année 1854.

dans cette porte, jusqu'à l'entrée de la chambre du pape, en défendant pied à pied le terrain. « Nous serons là, avait-il ajouté, pour mourir avec eux [1]. »

Il était sept heures du soir ; les membres du corps diplomatique qui n'avaient rien pris depuis le matin étaient exténués de fatigue. « Les provisions manquant pour donner à dîner, on fut chercher chez les camériers secrets qui logeaient au Quirinal, tout ce que l'on put trouver, et on en fit une soupe, qui était une espèce d'*olla podrida* espagnole [2]. »

Aucun diplomate italien ne se trouvait auprès du saint-père et l'un des ambassadeurs, en faisant remarquer cette absence, dit qu'elle semblait indiquer que la nation s'associait à l'œuvre des révoltés. « Vous le voyez, messieurs, dit alors le pape, tout le monde m'a abandonné. Si vous n'étiez pas autour de moi, je serai seul avec la poignée de braves qui me protégent. »

A 8 heures, les agitateurs décidèrent d'envoyer au saint-père une troisième députation. Galetti se présente de nouveau devant Pie IX. Un long entretien eut lieu dans le cabinet du pontife. Que se passa-t-il entre ce roi miséricordieux et ce traître qui dans l'amnistie avait retrouvé de nouvelles forces pour conspirer? Nul ne le peut dire ; mais, quand il sortit du cabinet du saint-père, Galetti était pâle et honteux, Pie IX avait sans doute troublé cette âme par de solennels et tendres reproches.

Pie IX, revenant près des ambassadeurs, leur exposa que cédant aux nécessités présentes, il avait remis la décision des demandes qu'on lui adressait à la prudence des Chambres et qu'il avait subi mais non formé un nouveau ministère. Puis d'une voix assez émue, pleine d'autorité : « Vous voyez, messieurs, où j'en suis réduit ; je suis ici emprisonné. On veut m'enlever ma garde et me mettre entre les mains d'autres personnes. Tout appui matériel me fait défaut : je suis

1. Balleydier — Le Père Vaures et le comte de Malherbe, tous les deux français, se trouvaient mêlés à l'entourage du saint-père.

2. Paroles de Pie IX au corps diplomatique réuni autour de lui dans la matinée du 20 septembre 1870.

assiégé dans ma propre demeure, un de mes prélats vient d'être assassiné, je ne veux pas qu'une goutte de sang de plus soit versée pour ma cause. Je cède à la violence ; vous en êtes témoins et vous le ferez connaître à vos cours. Je veux en même temps que vous sachiez, messieurs, et que l'Europe entière sache, que je ne prends même de nom, aucune part au nouveau gouvernement auquel je prétends rester complétement étranger. J'ai défendu qu'on abusât de mon nom et j'ai voulu qu'on n'ait plus même recours aux formules ordinaires. »

Ce noble langage fut accueilli par de nouvelles protestations de dévouement de la part du corps diplomatique.

Sur la place, des applaudissements éclatèrent quand Galetti eut annoncé que le pape s'en remettait à la sagesse des Chambres et la foule, après avoir déchargé ses armes en signe de réjouissance, se dispersa.

Ainsi se termina cette douloureuse journée dont l'honneur romain ne se lavera jamais. Au milieu de cette foule ameutée, il ne s'est pas trouvé un homme assez courageux pour défendre le pape et décidé à mourir avec lui. L'histoire a le droit de juger sévèrement cette ingratitude et cette lâcheté. La peur a paralysé tous les dévouements : terrible enseignement que chaque révolution nous ramène et que les plus grands malheurs sont impuissants à rendre efficace et salutaire.

Galetti s'adjoignit pour ministres Mamiani, Sterbini que nos lecteurs connaissent déjà, Sereni, Campello et Lunati : Mgr Muzzarelli remplaça l'abbé Rosmini qui refusa. Faisons connaître le chef de cet étrange ministère, éclos dans un jour de révolution.

Galetti est le fils d'un barbier de Bologne. « Celui qui devait dans l'avenir, par surprise à la vérité, présider les conseils du chef de la catholicité, a reçu le jour dans une boutique de Figaro, en l'an de grâce 1800. Son premier métier consista à repasser les rasoirs de la boutique et à présenter l'*acqua fresca* aux mentons de ses clients. Désireux de posséder un savant dans sa famille, le barbier lui fit faire ses études à l'université de Bologne. » Les espérances du père

se réalisèrent et Joseph devint un jurisconsulte de mérite ; mais sa tête ardente lui fit bientôt abandonner le barreau pour se jeter dans la Révolution. Il prit part aux événements de 1831, fut même blessé dans un combat et pour échapper aux poursuites, il s'exila. Le malheur ne le corrigea point, et douze ans après il foulait de nouveau le sol de la patrie ayant au cœur les plus infâmes projets ; mais la Providence ne permit pas qu'il put les réaliser : convaincu d'avoir voulu attenter aux jours de Grégoire XVI, il fut condamné aux galères à perpétuité. La mansuétude des papes est inépuisable ; Grégoire XVI commua sa peine, et il fut enfermé dans les prisons des Etats romains que Pie IX lui ouvrit aux premiers jours de son pontificat.

L'amnistié ne fut pas avare de démonstrations reconnaissantes, au point que Pie IX fut obligé d'en modérer les transports : « *Basta , figlio mio !* » lui dit-il, le jour où venant le remercier, le nouveau Judas tombait à ses pieds, et jurait d'être fidèle en embrassant la croix pectorale de son bienfaiteur.

« D'une taille moyenne, mais bien prise, élégant, soigné dans sa mise, cachant dans ses manières de grand homme l'obscurité de sa naissance, doué d'une figure agréable, distinguée, pâle, encadrée dans une belle barbe noire, Joseph Galetti charmait. La nature lui avait donné le don des larmes ; habile à saisir dans ses moindres nuances le cœur humain, il pouvait pleurer et gémir à volonté. Possédant au suprême degré l'art de la dissimulation, Joseph Galetti a trompé jusqu'à la fin Pie IX, qui cependant jusqu'à la fin se crut en droit d'espérer en lui [1]. »

Tel était l'homme désigné par la voix populaire pour sauver l'Italie. Quelles furent les relations du pape avec ses nouveaux ministres ? Nous pouvons le pressentir d'après sa protestation devant le corps diplomatique. Pie IX, du reste, s'en est expliqué un jour publiquement ; c'était le 13 juillet 1872, il avait devant lui les employés restés fidèles du ministère du commerce et des travaux publics.

1. Balleydier.

« La présence des employés qui faisaient dernièrement partie du ministère du commerce, dit-il, et le souvenir de celui qui était autrefois à sa tête, me reportent maintenant au mois de novembre 1848.

« Nous étions alors dans des temps non moins agités que ceux d'aujourd'hui ; toutefois, ils ne laissèrent pas de produire, peu de temps après, une ère de tranquillité et de paix. Le ministre du commerce et des travaux publics se présenta alors dans mon cabinet, au palais du Quirinal (palais que l'on m'a désormais enlevé). Cet homme est mort [1] ; et je crains qu'il ne soit malheureusement mort dans les plus mauvais sentiments dont il était animé pendant sa vie.

« Ce ministre se présenta donc devant moi, et tout républicain qu'il était, et avec tous les caractères que peut avoir un tribun de la plèbe, il se présenta timide et peureux, me disant tous bas que le tintamarre qu'il y avait alors dans Rome, et le bouleversement qui régnait, disait-il, dans la population, étaient occasionnés par une certaine allocution que j'avais faite, et qui faisait savoir au monde entier que je refusais de m'unir à ceux et avec ceux qui avaient déclaré la guerre à l'Autriche [2]. Je lui dis que le vicaire de Jésus-Christ devait demeurer en paix avec tout le monde.

« Mais vous pourriez me répliqua ce pauvre et infortuné ministre, vous pourriez souffrir de grands dommages, saint-père. — Je les souffrirai, lui répondis-je, mais pour éviter des maux, même les plus graves, je ne ferai jamais rien qui soit contraire à l'honneur, à la justice, à la conscience, rien qui soit contraire à la religion.

« C'est ainsi que je fus obligé de partir de Rome, et c'est ainsi que je pourrais dire que, pour n'avoir pas voulu commettre un acte contraire à la justice, je dus perdre mon trône.

« Ce n'est pas ce qui est arrivé de nos jours, où mon trône m'a été enlevé par la violence. Mais il faut bien dire que cet acte de justice que j'accomplis n'a été pris en considération ni alors, ni aujourd'hui [3]. »

1. Ce ministre était Sterbini.
2. L'allocution du 29 avril.
3. *Discours de N. S. père le pape*, etc.

Tous les ministres venaient ainsi les uns après les autres assaillir Pie IX de leurs reproches et de leurs exigences. Mais le pontife refuse de s'occuper du gouvernement. Deux ministres, toutefois, se montrèrent honnêtes : Sereni et Lunati demandèrent à Pie IX son appui dans l'exercice de leur ministère, et, sur son refus, ils donnèrent leur démission.

Mgr Muzzarelli suppliait le Saint-Père de nommer Galetti général des carabiniers : « Vos insinuations, répond Pie IX, viennent de l'esprit des ténèbres et je désire que le repentir de votre conduite actuelle n'arrive pas trop tard[1]. »

Et quand Galetti veut l'entretenir de la marche des affaires, il dit que sa seule mission n'est plus que de se taire et de prier et il déclare qu'il ne veut prendre aucune part à leurs délibérations[2].

Les meneurs, trouvant qu'ils n'avaient point assez obteuu et se souvenant de l'attitude énergique des gardes suisses, demandèrent qu'on les désarmât. Le prince de Canino se montra l'un des plus empressés dans cette affaire et Sterbini le seconda de tout son pouvoir. Mais ils comptaient sans les suisses : ces braves jeunes gens refusèrent de rendre leurs armes. « Nous sommes ici par la volonté du pape, nous y resterons. Quant à nos armes, si la *canaille* les veut, qu'elle essaie de venir nous les prendre : Si nous ne pouvons nous en servir pour défendre ou sauver notre souverain, nous sommes décidés à mourir plutôt que de les remettre à des mains autres que les siennes, et dans ce dernier cas, si Pie IX nous les redemande, nous ne les rendrons pas, car nous sommes soldats ; mais nous les déposerons à ses pieds. »

Ils tinrent parole, ils ne consentirent et ils ne cédèrent la place qu'après avoir eu la certitude que le pape, obligé de céder sur ce point comme sur tant d'autres, avait subi plutôt qu'accepté la garde civique pour les remplacer.

1. Le Monsignor, sous-doyen de la Rote, comblé des faveurs de Pie IX vota la déchéance du pouvoir temporel, au milieu des applaudissements de tous les constituants.

2. Margotti, *Le vittoriè della chiesa nè primi anni del pontificato di Pio nono.*

Pie IX désormais était prisonnier dans son palais. Le corps diplomatique ne l'abandonna pas et chaque jour il se rendait près de lui.

Le 17, lendemain de l'assassinat de Rossi, une aurore boréale, d'un rouge éclatant, illumina le ciel de Rome. Le peuple en fut épouvanté. Les républicains tentèrent de donner une signification à ce phénomène : « C'est la pourpre des cardinaux qui s'envole », disait le lendemain le prince de Canino dans les salons de l'ambassade de France. Vous vous trompez, prince, lui répondit le duc d'Harcourt, « c'est le présage des jours sanglants qui s'annoncent. »

Le peuple entier partageait ces tristes pressentiments.

Le nouveau ministère dans un manifeste, modéré dans la forme pour ne pas effrayer la population, fit connaître son programme, le 20 novembre. Il y faisait intervenir, avec une habileté machiavélique, le nom et l'autorité du Souverain-Pontife qui semblait ainsi « sanctionner sans réserve » et donner « son assentiment » à toutes les mesures révolutionnaires et destructives du pouvoir temporel d'accord avec les chambres.

Quelques députés et plusieurs autres notables de Rome sollicitèrent le nouveau ministère de poursuivre les auteurs de l'assassinat du comte Rossi. Galetti successeur du comte au ministère de l'intérieur et de la police fit de belles promesses et ce fut tout. Mamiani feignit d'avoir quelque velléité de procéder à l'instruction judiciaire. Quant aux autres ministres ils ne s'en occupèrent pas et s'efforcèrent de détourner l'attention publique de ce sujet. La plupart semblèrent plus préoccupés de recueillir les bénéfices de cet assassinat que d'en punir les auteurs : tels étaient les ministres de Pie IX et c'est en de telles mains qu'étaient déposés le bonheur et la tranquillité de l'Etat pontifical.

# CHAPITRE XVII

## DÉPART DE PIE IX.

Hésitations du saint-père. — La lettre de l'évêque de Valence. — Le duc d'Harcourt. — Départ du pape. — Le comte et la comtesse de Spaur. — *Mola di Gaëta*. — Arrivée à Gaëte. — L'auberge du Jardinet. — Le chevalier d'Arnao et le cardinal Antonelli. — Le comte de Spaur et le nonce du saint-père à Naples.— Ferdinand part pour Gaëte. — Le roi de Naples et sa famille aux pieds du saint-père.

Pie IX, etait gardé à vue par la garde civique craignant une fuite. C'était le sentiment, il est vrai, du corps diplomatique et de quelques personnes dévouées qui entouraient le saint-père. Il était évident qu'il n'était plus libre et que les ministres exploiteraient sa présence, et couvriraient de l'autorité de son nom des lois subversives. Il y avait aussi à craindre pour la sûreté personnelle. Pie IX hésitait, lorsque dans la soirée du 22 novembre il reçut une petite boîte accompagnée de la lettre suivante :

« Très-Saint Père,

« Pendant les pérégrinations de son exil en France, et surtout à Valence où il est mort, et où reposent son cœur et ses entrailles, le grand Pie VI portait la très-sainte Eucharistie suspendue sur sa poitrine ou sur celle des prélats domestiques qui étaient dans sa voiture. Il puisait dans cet auguste sacrement une lumière pour sa conduite, une force pour ses souffrances, une consolation pour ses douleurs, en attendant qu'il y trouvât le viatique pour son éternité.

« Je suis possesseur, d'une manière certaine et authentique, de la petite *pyxide* qui servait à un si religieux, si touchant, si mémorable usage; j'ose en faire hommage à Votre Sainteté. Héritier du nom, du siége, des vertus, du courage, et presque des tribulations du grand Pie VI, vous attacherez peut-être quelque prix à cette modeste mais intéressante relique, qui, je l'espère bien, ne recevra plus la même destination. Cependant qui connaît les desseins de Dieu dans les épreuves que sa providence ménage à Votre Sainteté? Je prie pour Elle avec amour et foi. Je laisse la pyxide dans le petit sac de soie qui la contenait et qui servait à Pie VI, il est absolument dans le même état que lorsqu'il était suspendu à la poitrine de l'immortel pontife....

« ✝ PIERRE, évêque de Valence[1]. »

Cette lettre jointe au présent de Mgr Chartronne, arrivant à cette heure, furent regardés par Pie IX comme un avertissement de la Providence : ses hésitations cessèrent et il déclara qu'il était prêt à partir. De grandes difficultés se présentaient : l'exécution de ce projet, en présence des gardes qui entouraient le palais, devenait difficile et la question de savoir où Pie IX se retirerait n'était pas l'une des moins embarrassantes, étant donné l'état de l'Europe.

Le duc d'Harcourt et le comte de Spaur, ambassadeur de Bavière, se chargèrent de préparer l'évasion du pontife. On choisit la soirée du 24 novembre pour son exécution. A cinq heures, le duc d'Harcourt, en voiture de gala, précédé de coureurs et de torches, arrive au Quirinal. Les gardes civi-

1. Pie IX répondit à l'évêque de Valence : sa lettre est datée de Gaëte 26 décembre. « Les desseins de Dieu, lui dit-il, dont vous nous parlez dans la lettre qui accompagnait le précieux objet que vous nous avez envoyé, et qui nous rappelle la mémoire de Pie VI, se sont accomplis en notre personne. Dans notre court voyage de Rome à Gaëte, où nous nous trouvons temporairement, nous avons fait usage de la petite pyxide, et nous avons ressenti beaucoup de consolation et de force à placer la très-sainte hostie sur notre poitrine. Recevez nos remercîments et l'assurance de notre résignation à la volonté du Seigneur.

ques refusent d'abord de le laisser entrer ; mais il insiste, on l'introduit alors dans le cabinet du pape qui se referme aussitôt sur lui. Il ne restait pas de temps à perdre. Pie IX quitte ses vêtements s'habille en noir, couvre ses yeux de lunettes vertes et sous ce déguisement, accompagné d'un serviteur fidèle, nommé Philipani, il traverse par une porte dérobée les longs corridors du conclave. Mais un obstacle les arrête, on ne peut ouvrir une porte et le pape est obligé d'attendre. Après un retard d'une demi-heure, Pie IX arrive enfin à la porte du palais, du côté des Quatre-Fontaines où il monte en voiture. Le compte de Spaur l'attendait devant l'église des saints Pierre et Marcellin, dans le voisinage de Saint-Jean de Latran.

Pendant ce temps, le duc d'Harcourt, resté seul dans le cabinet du saint-père, lisait à haute voix afin de ne pas éveiller l'attention des gardiens. Il changeait parfois de ton et semblait prendre part à une conversation très-animée. Il était sept heures du soir lorsque le duc sortit des appartements du pape. « Le saint-père a besoin de repos, dit-il aux gens de service et aux gardes : il a quitté son cabinet, ne le troublez point. » Ces paroles dites d'une voix assurée et impérative ne laissèrent naître aucun soupçon. A peine sorti du Quirinal, le noble duc se dirigeait en toute hâte vers Civita-Vecchia pour s'embarquer sur le *Tenare*.

Pendant ce temps, sur la route d'Albano, un carrosse stationnait depuis plusieurs heures : la comtesse de Spaur, initiée aux projets de son mari et du duc d'Harcourt, l'occupait. Elle attendait avec une inquiétude indicible. « Nous qui étions à Albano depuis le matin, dit-elle, nous passions des heures fort tristes et fort pénibles. Je dis nous, puisque j'étais avec mon fils et son gouverneur le père Liébel. Jamais mon âme n'avait été poursuivie de si épouvantables fantômes. Mon pauvre fils, me voyant dans un état qui eût fait pitié même à des inconnus, venait de moment en moment me demander la cause d'une telle affliction et me presser de lui dire ce qui pouvait me troubler à ce point, et moi, pour surcroît de tourment, j'étais forcée de ne pas laisser échapper un seul mot du secret que je m'étais promis de garder fidèlement

jusqu'au dernier moment, ce qui m'obligeait à dissimuler avec mon fils comme j'avais fait avec mon père. A la fin Max revint près de moi, au sortir de l'église de la Madonna de l'Etoile, où il était entré, disait-il, afin de prier pour son père et pour moi. Il me supplia cette fois les larmes aux yeux de consentir à lui dire le péril dont son père était menacé et qui me causait une si vive douleur; je lui répondis que le comte s'était chargé de faire sortir de Rome avec lui un grand personnage, et que, si malheureusement l'entreprise échouait, il pourrait être gravement compromis; j'ajoutai que j'avais et que je n'aurais point de repos tant que je ne les verrais arriver tous deux sains et saufs. Je finis en l'exhortant, ainsi que son gouverneur, qui, d'après mes paroles, s'était déjà figuré qu'il s'agissait du cardinal secrétaire d'Etat, à ne témoigner aucune surprise lorsqu'ils reconnaîtraient le fugitif, et à se garder de montrer de la curiosité en sa présence. »

Enfin à neuf heures du soir, au milieu de la nuit obscure, la voiture qui transportait l'illustre fugitif arriva. Au moment où les deux voitures se rencontrèrent, quatre carabiniers passaient ; mais la comtesse, douée d'une admirable présence d'esprit, sans descendre de voiture, s'écria d'un ton assez vif et de mauvaise humeur : « C'est vous, monsieur le docteur, vous vous faites bien attendre. Montez ; montez vite, car je n'aime pas voyager la nuit. »

Le saint-père ne proféra pas un seul mot, monta dans la voiture dont les gendarmes refermèrent la portière en leur souhaitant un bon voyage et leur donnant l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre, que la route était très-sure.

« Le saint-père avait pris place au fond de la voiture, continue la comtesse ; le père Liébel était vis-à-vis de lui, j'étais à sa droite, mon jeune fils en face de moi. M. de Spaur s'était réfugié derrière avec le domestique.

« Dans les premiers moments, je fis tous mes efforts pour retenir mes paroles ; mais bientôt, ne pouvant maîtriser mon cœur et cédant à l'excès de mon émotion, j'exprimai au saint-père, sans égard aux convenances, et sans penser que les autres ne pouvaient me comprendre, tout ce que je ressentais de peine à feindre, et quels efforts je faisais pour ne pas

tomber à genoux devant l'auguste Vicaire de Jésus-Christ, qui, de plus, portait en ce moment sur son cœur le corps très-saint de notre Sauveur, enfermé dans la pyxide envoyée par Mgr de Valence. Le saint-père, compatissant très-bénévolement à ce mouvement de sensibilité, me répondit : « Soyez tranquille, ne craignez rien, Dieu est avec nous. »

A la première poste, où l'on changea de chevaux, on ralluma les bougies de la voiture. Le jeune Max et le père Liébel, reconnaissant alors la figure du saint-père, furent aussi émus que surpris, et ils se renfoncèrent dans leur coin, de façon à occuper le moins de place possible. La bonté de Pie IX les mit bientôt à l'aise.

A Fondi, le pape faillit être reconnu. Un des postillons dit à son camarade : « Regarde donc cet abbé, il ressemble au portrait du pape que nous avons chez nous. » Ce fut un dur moment d'angoisse pour nos fugitifs; mais M. de Spaur veillait à tout; il hâta le départ. A chaque relai, du reste, on changeait de chevaux, et le zèle des postillons était stimulé par les généreuses libéralités du comte.

Pendant toute la route, le pape ne cessa de prier pour ses persécuteurs et de réciter le bréviaire et d'autres oraisons avec le P. Liébel.

« A cinq heures trois quarts u matin, nous arrivâmes à Terracine. Peu de moments après en être sortis, le saint-père me demanda de l'avertir quand nous serions à la frontière des deux Etats.

« Lorsqu'il eut entendu ces mots de ma bouche : « Saint-« Père, nous y sommes, » pensant être arrivé en lieu sûr, le cœur ému de profonds et sublimes sentiments, il versa des larmes et rendit grâces au Dieu des miséricordes, en récitant le cantique consacré à la reconnaissance par la coutume de l'Eglise »

A un mille de Mola di Gaeta, deux personnes ouvrirent la portière du côté du pape et lui prirent les mains, qu'elles baignèrent de larmes. L'une des deux personnes était le chevalier Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne; à la vue de l'autre, le saint-père s'écria : « Je vous rends grâces,

Seigneur, d'avoir aussi conduit ici, sain et sauf, le bon cardinal Antonelli. »

Là, les voyageurs s'arrêtèrent à l'auberge de Cicéron, où ils déjeunèrent. Ils tinrent ensuite conseil, et Pie IX décida que le comte de Spaur se rendrait immédiatement à Naples prévenir le roi des Deux-Siciles des événements qui venaient de se passer et aussi de la présence du pape dans ses Etats. Muni d'une lettre autographe de Sa Sainteté, le comte partit, le 25 novembre, à deux heures de l'après-midi, après avoir échangé ses passeports contre ceux du chevalier d'Arnao. Pie IX et sa suite prirent le chemin de Gaëte.

Presqu'à la même heure le peuple de Rome apprenait d'une manière officielle le départ de son souverain et de son père. En quittant son palais, Pie IX avait laissé la lettre suivante, écrite entièrement de sa main et adressée au marquis Sacchetti, fourrier-major du palais pontifical :

« Marquis Sacchetti, nous laissons à votre prudence et loyauté bien connues le soin de prévenir de notre départ le ministre Galetti, en l'invitant, lui et tous les autres ministres, à préserver non-seulement le palais, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées et vous-même, qui ignoriez totalement notre résolution. Que si nous avons tant à cœur de recommander et vous et les personnes de notre maison, qui, toutes, nous le répétons, ignoraient notre dessein, il nous est bien plus à cœur de recommander à ces messieurs le repos et l'ordre de la ville entière. (24 novembre 1848.) Pie IX. »

Cette lettre, publiée par le ministre Galetti, produisit une profonde impression dans la ville éternelle. Les personnes dévouées au saint-père et qui craignaient pour ses jours remercièrent Dieu de l'avoir mis à l'abri des fureurs de ses ennemis. « Ceux qui montrèrent quelques signes de joie, dit Farini, furent peu nombreux : le plus grand nombre était triste et inquiet, et ceux qui avaient soulevé les passions populaires paraissaient fort soucieux de leur victoire. »

Les ministres cherchèrent à tranquilliser les esprits en déclarant, conformément aux désirs du Saint-Père, qui en par-

tant les avait confirmés dans leurs charges, qu'ils conserveraient l'ordre et protégeraient la propriété et les personnes.

Le peuple romain accepta en silence une situation qu'il déplorait et que son énergie aurait pu éviter.

L'intention de Pie IX, en arrivant à Gaëte, était de se faire connaître confidentiellement à l'évêque, Monseigneur Parisio, et de lui demander l'hospitalité pour quelques jours ; malheureusement l'évêque était absent, il venait de partir, appelé en toute hâte près d'un frère mourant. Le serviteur de l'évêque, Panielo, se trouvait seul au palais, lorsque le saint-père et les siens s'y présentèrent et demandèrent à être reçus. Panielo, qui ne les connaissait point, refusa. En vain le cardinal Antonelli insistant, ajouta que l'évêque serait très-mécontent d'apprendre que ses amis avaient été repoussés : le fidèle domestique persista dans son refus. Si vous nous connaissiez, dit le pape, vous nous recevriez avec empressement.

— C'est justement, parce que je ne vous connais pas, répliqua Panielo, que je ne puis vous recevoir ; d ailleurs le palais d'un évêque n'est pas une auberge.

— Je suis parfaitement connu de Mgr Parisio.

— C'est possible ; Mais vous ne l'êtes pas de moi, qui ne vous ai jamais vu ; il vous faut aller chercher un gîte ailleurs.

Et la porte se referma brusquement sur les solliciteurs qui furent en effet obligés d'aller chercher ailleurs un asile.

Ils s'installèrent à l'auberge du *Jardinet*, maison de chétive apparence et précédée d'un petit jardin qui lui donnait son nom. La pièce principale, exiguë mais propre, servait tout à la fois de salon, de salle à manger et de chambre à coucher. Son mobilier était des plus simples : une commode surmontée de quelques tasses de faïence, quelques chaises de paille, un lit de fer en composaient tout l'ameublement. De cette chambre, on arrive par quelques marches dans un cabinet éclairé par une lucarne. « Deux autres chambres séparées, et plus simples encore, forment de l'autre côté de l'escalier le premier et unique étage de cette auberge, où reposera, toute une

nuit, celui qui remplit l'univers de l'éclat de son nom et de la renommée de ses vertus. »

Le pape était installé dans cette modeste *osteria*, le cardinal Antonelli et le chevalier Arnao se rendirent chez le commandant de la citadelle : c'était un vieux général, suisse de nation, nommé Gross et qui avait fait les guerres de l'empire. En lisant le nom du comte de Spaur, ambassadeur de Bavière, sur le passeport que lui présenta d'Arnao, il fut ravi de pouvoir adresser la parole en allemand à un représentant d'une puissance allemande. Au lieu de répondre aux compliments qu'il lui fit, l'espagnol resta muet. Le croyant sourd, le bon gouverneur répéta ses paroles d'une voix plus élevée. Le chevalier Arnao répondit alors qu'ayant été élevé en France, puis marié à une romaine, il avait oublié sa propre langue au point de n'en pouvoir plus comprendre une syllable. Le commandant se tourne alors vers le cardinal Antonelli qu'il prenait pour le secrétaire du comte; mais celui-ci ne comprenait pas davantage l'allemand. On ne saurait rendre la surprise du commandant, en apprenant que sur deux représentants d'une nation étrangère, pas un n'en comprenait la langue. Il commença à concevoir des soupçons et s'imagina que les étrangers étaient des révoltés romains qui venaient en espions examiner la forteresse Tout en les congédiant avec politesse, il ordonna d'avoir l'œil ouvert sur l'auberge du Jardinet.

Le pape prit quelque nourriture dans la chambre, et les voyageurs venaient à peine de terminer leur frugal repas dans la salle voisine que le juge et l'officier, qui avaient reçu la mission spéciale de surveiller ces mystérieux personnages, entrèrent. Aussitôt le père Liébel courut fermer la chambre, où se tenait le pape. « Et nous, dit la comtesse de Spaur, c'est-à-dire le cardinal, le père Liébel, le chevalier Arnao, mon fils Maximilien et moi, nous fîmes cercle dans la salle à manger, où nous reçûmes M. le juge et l'officier. Là, chacun de nous s'évertua, du mieux qu'il pût, à cacher notre secret, que les deux observateurs s'efforçaient de pénétrer... Le juge allait nous quitter, lorsque l'officier, qui jusque-là était resté droit sur ses pieds et muet derrière la chaise, me demanda la permis-

sion de parler ; puis, en entrant en matière sans plus de précaution, il me dit d'emblée que le bruit courait dans le pays que deux cardinaux travestis se trouvaient parmi nous. A quoi je réponds, sans hésiter, qu'il avait déjà dû reconnaître en moi l'un de ces deux personnages, puisque je l'étais réellement, et qu'il n'avait plus qu'à chercher l'autre, parmi mes compagnons de voyage, pour être bien assuré de les avoir découverts tous deux. Par cette facétie, accompagnée des éclats de rire de toute la société, nous mîmes fin à la visite de M. le juge et de l'officier. »

Tandis que ces choses se passaient à Gaëte, le vrai comte de Spaur arrivait à Naples. Il se rendit aussitôt rue de Tolède, au palais du nonce de Sa Sainteté. Monseigneur Garibaldi venait de chez le duc de Torella, où il avait passé la soirée ; il était onze heures. Se faisant annoncer, malgré cette heure avancée, le comte de Spaur, en habits de voyage, s'élança dans la chambre du nonce :

« Monseigneur, lui dit-il, le roi est-il à Naples ?

— Arrivé dans la matinée, il repart demain pour Caserte.

— Il faut, monseigneur, que je le voie...

— Demain ?

— Tout de suite, ce soir, à l'instant même.

— Ce soir ? Y pensez-vous, comte ?

— Il le faut, monseigneur, et je compte sur vous pour être présenté.

— Vous ne savez donc pas l'heure qu'il est ?

Le comte tira sa montre et dit : « Il est onze heures cinq minutes, monseigneur.

— Il sera minuit avant que nous soyons au palais.

— Il serait une heure qu'il faudrait que je visse le roi.

— Mais encore une fois, réfléchissez donc, le roi sera couché. .

— Nous le ferons lever.

Pour le coup, M[gr] Garibaldi crut que le comte avait perdu la raison.

— Faire relever le roi, monsieur de Spaur ! s'écria-t-il...

— Oui, monseigneur, si le roi était couché... Alors, comme le nonce, après s'être incliné devant le ministre, s'apprêtai

à entrer dans l'intérieur de ses appartements, le comte ouvrant son portefeuille en sortit un pli cacheté aux armes pontificales et à l'adresse du roi, puis, le montrant à Mgr Garibaldi : « Reconnaissez-vous, lui demanda-t-il, cette écriture et ce sceau ?

— C'est l'écriture et le sceau de Sa Sainteté, répondit le nonce, avec un cri de surprise.

— Oui, monseigneur, et vous voyez bien qu'il faut que je voie le roi.

— M. le comte !

— Monseigneur, en ce moment les minutes sont des heures, et, au nom de Sa Sainteté, je vous rends responsable de celles que nous perdons ; voulez-vous, oui ou non, me conduire chez Sa Majesté ?

— Permettez au moins, M. le comte, que j'aille le prévenir.

Minuit allait sonner, lorsque le nonce, introduit au palais pour affaire pressée, fut admis devant le roi qui, instruit de l'arrivée extraordinaire de l'ambassadeur de Bavière et de la lettre autographe qu'il avait à lui remettre de la part de Sa Sainteté, consentit à le recevoir immédiatement.

Le comte de Spaur monta seul chez le roi, le nonce l'attendit dans sa voiture. « Sire, dit alors le ministre de Bavière, pardonnez-moi de me présenter à cette heure devant Votre Majesté, je vous apporte la nouvelle d'événements très-graves : Vous la trouverez dans cette lettre de Sa Sainteté. »

Ferdinand II prit avec émotion la lettre écrite par Pie IX à Mola di Gaeta, la première station de son exil. Elle était ainsi conçue :

« Sire, les ennemis du Saint-Siége et de la religion triomphent à Rome. Pour ne point compromettre sa personne et sa dignité, et pour éviter de paraître approuver par sa présence les excès qui se commettent, le chef de l'Eglise catholique s'est trouvé forcé d'abandonner sa capitale.

« Je ne sais sur quel point du globe la volonté du Seigneur, à laquelle je me soumets dans toute l'humilité de mon âme, conduira mes pas errants. En attendant, je me suis réfugié dans les Etats de Votre Majesté, avec quelques personnes fidèles et dévouées.

« J'ignore quelles seront vos intentions à mon égard : dans le doute, je crois devoir vous assurer que je suis prêt à quitter le territoire napolitain, si ma présence dans les Etats de Votre Majesté pouvait devenir un sujet de différents politiques, et nuire au repos de vos peuples.

En parcourant du cœur et des yeux cette lettre le roi des Deux-Siciles était profondément ému.

« Monsieur le comte, dit-il à l'ambassadeur, revenez dans six heures. Ma réponse sera prête. »

Le comte prit congé du roi et rejoignit le nonce auquel seulement alors il confia le contenu des dépêches qu'il avait remises à Sa Majesté : « Dieu soit loué! s'écria M^gr^ Garibaldi en se jetant dans les bras de l'ambassadeur, Pie IX est sauvé. »

A cette heure avancée de la nuit, le roi, après avoir fait part à la reine de la lettre de Sa Sainteté et de ses intentions, fit immédiatement chauffer les deux frégates à vapeur, le *Tancrède* et le *Robert*, et embarquer à leur bord un bataillon du 1^er^ régiment des grenadiers de la garde et un bataillon du 9^e^ régiment de ligne. Puis, descendant aux plus petits détails, il s'occupa avec activité de faire transporter sur les deux bâtiments une foule d'objets nécessaires au service du pape et de sa suite ; il poussa même la prévoyance, et qu'on nous pardonne ces particularités, les petites choses grandissent quand elles ont un rapport direct avec le chef suprême du catholicisme, le roi porta la prévoyance jusqu'à songer au linge dont Pie IX et les personnes de sa suite pouvaient avoir besoin ; il fit embarquer plusieurs malles remplies de ses propres chemises.

Quelques heures après, lorsque le comte de Spaur se présenta pour recevoir la réponse de Sa Majesté : « Nous la porterons ensemble, » lui dit le roi. Et comme tout était prêt pour le départ, il pria le ministre de Bavière de le suivre, et il monta sur le *Tancrède* avec la reine, le comte d'Aquila, le comte de Trapini, l'infant don Sébastien et une suite brillante autant que nombreuses. Quelques instants après, les canons des forts tonnèrent, la flottille royale voguait à toute vapeur.

Ce même jour, 26 novembre, qui était un dimanche, les compagnons du pape étaient allés à l'église entendre la messe à six heures du matin. L'officier y vint annoncer au chevalier d'Arnao, en s'adressant à lui comme au ministre de Bavière, que l'ambassadeur de France, arrivé de Rome pendant la nuit sur un bâtiment à vapeur, le demandait. Ils partirent ensemble et se rendirent au vaisseau, qui était le *Ténare*, chargé des bagages et de la suite du pape. En les voyant l'ambassadeur, ignorant absolument le départ du comte pour Naples et le changement de passeports, appela par son vrai nom M. Arnao, et cela en présence du commandant Gross, qui était venu là pour remplir le devoir de sa charge. Le secrétaire de l'ambassade d'Espagne voyant la surprise et le trouble que les paroles de l'ambassadeur de France venaient de causer au commandant de la place, s'approcha de lui et le pria de l'excuser de s'être présenté avec le passeport du ministre de Bavière, parce que celui-ci, ayant été obligé de courir en toute hâte à Naples, par ordre du pape, et s'étant séparé de sa famille, qui voulait voir Gaëte, ils avaient été forcés de changer de passeports, pour que l'on pût librement entrer à Naples et que les autres fussent admis dans la forteresse.

« Alors, ajoute la comtesse de Spaur, le commandant lui demanda si au moins j'étais la vraie comtesse de Spaur, et, sur la réponse affirmative du chevalier, tous deux vinrent me rejoindre à l'auberge où j'étais retournée au sortir de l'église, avec mon fils et M. le cardinal. Le commandant voulut absolument que nous allassions tous ensemble prendre du chocolat chez lui. Nous ayant obligé, à force d'instances et de politesses, d'accepter cette invitation, il nous mena à son logement, qui était au rez-de-chaussée du petit pavillon du roi. Ayant donné l'ordre à une personne de sa famille d'apporter tout ce qu'il lui fallait pour nous apprêter de ses propres mains ce déjeûner, il commença à nous adresser mille questions sur les affaires de Rome, à s'informer minutieusement de toutes choses et surtout du motif de la mission de mon mari. Ayant sans doute pu comprendre d'après nos réponses qu'il était possible que le pape vint séjourner dans cette for-

teresse, il se hâta de nous mener partout dans la maison, pour nous prouver que, si Sa Sainteté venait à Gaëte, elle y serait assez bien établie, au moins sous le rapport du logement. Etant revenu chez lui, trois messagers vinrent à lui, coup sur coup, au moment où il commençait à râper son chocolat ; ils lui annoncèrent qu'on voyait en mer des bâtiments portant le pavillon napolitain; puis qu'on apercevait le signal qui indiquait un transport de troupes ; enfin on l'avertit qu'ils amenaient une personne de la famille royale. Il faisait beau voir la surprise du bon général Gross, qui, depuis la veille au soir, n'avait vu arriver que des choses absolument nouvelles et inexplicables. Hors de lui, il s'informait, il questionnait. « Mais que veut dire tout ce qui se passe ? Que vient faire ici cette troupe que je n'ai point appelée ? et quelle est donc la personne royale qui arrive à Gaëte? Tandis que ces idées et bien d'autres lui passent par l'esprit, un officier vient lui dire que le roi lui-même descend à terre. A cette dernière nouvelle, abandonner le chocolat à qui veut s'en charger, et courir au port pour assister au débarquement du roi, tout cela fut fait en moins de temps qu'il ne m'en faut pour le dire.

« Il était environ une heure après midi lorsque le roi et les personnes de sa suite abordèrent à Gaëte. A peine descendu sur le quai, le roi aperçut le commandant de la place et lui dit : Général ! où est le pape?

— Sire ! je pense que le pape est à Rome, mais qu'il arrivera.

— Comment ! répliqua le roi, le pape est à Gaëte depuis vingt-quatre heures, et vous l'ignorez ! » Alors le chevalier Arnao, qui se trouvait avec le cardinal Antonelli, s'avança au devant du roi pour lui donner une explication convenable et nette; il lui dit que le pape se trouvait encore incognito et caché à la taverne du Jardinet.

« Le roi chargea le cardinal et M. Arnao de conduire secrètement le pape au pavillon royal, tandis que lui, de son côté, s'y rendrait à pied par un autre chemin pour détourner les curieux et les empêcher de se presser sur le passage du saint-père.

« Il fut fait selon ses ordres, et le pape, aperçu de peu de monde, arriva au palais comme un simple ecclésiastique; mais dès l'escalier il trouva à genoux le roi, ses trois frères, son beau-frère don Sébastien d'Espagne, la reine, la famille royale, toute la cour, pleurant de joie et d'attendrissement, et bénissant Dieu qui avait enfin daigné mettre un terme aux tribulations de son vicaire.

« C'est ici, conclut la comtesse de Spaur, témoin oculaire, c'est ici que commence le noble récit des actes vraiment pieux par lesquels Ferdinand de Naples rendit honneur au saint-père pendant dix-sept mois que dura l'exil volontaire du pontife. Dans ces actes on ne saurait dire ce qu'il y eût de plus digne d'admiration et d'éloges, soit la piété de l'homme compatissant au malheur d'un autre homme et le consolant de tout son pouvoir, soit la magnificence du prince qui, sans égard à aucun sacrifice, n'épargne rien pour rendre à peu près nulles les peines de l'exil à un autre prince, soit enfin le respect du chrétien fervent qui, dans les tribulations du pontife, ne voyant que les injures faites à la religion en la personne du vicaire de Dieu, s'humilia en expiation de tant d'énormités commises par les ennemis du ciel et se prosterne pour eux aux pieds de Notre-Seigneur. On dirait que dans le chœur de ce roi chrétien les vertus du prince catholique et celle de l'homme privé luttent à l'envi; car il s'est prononcé et il a agi en souverain le plus sensible, le plus magnifique, le plus pieux de tous ceux dont les noms se conservent dans la mémoire des hommes[1]. »

Le même jour, Pie IX admit à sa table Leurs Majestés le roi, la reine et les princes; le cardinal Antonelli reçut à la sienne les ambassadeurs, le commandant du *Ténare* et les autres officiers. A la fin du dîner, le pape se mit au balcon de son appartement et donna sa bénédiction aux équipages des frégates napolitaines, ainsi qu'à la population de Gaëte, rassemblée devant le palais.

1. *Relation du Voyage de Pie IX à Gaëte*, par la comtesse de Spaur, Paris, 1852. — Voir aussi Balleydier auquel nous avons emprunté plusieurs récits.

# CHAPITRE XVIII

## LE PAPE A GAETE.

Pie IX et la famille royale. — Conduite de la France. — Lettre de Pie IX à Cavaignac. — Le denier de Saint-Pierre. — Election du président de la République en France. — Commissaires de la Chambre des députés de Rome. — Le cardinal Antonelli. — Dévouement du monde catholique pour Pie IX. — Protestation de Pie IX contre l'élection d'une junte d'Etat gouvernementale.

En arrivant à Gaëte, un des premiers soins de Pie IX avait été de publier une protestation solennelle contre les violences dont il était victime et de pourvoir au gouvernement même de la ville éternelle. Ce document plein d'une noble douleur était ainsi conçu :

« Pie IX, pape, à ses sujets bien-aimés.

« Les violences exercées contre nous ces jours derniers, et la volonté manifestée de se précipiter dans d'autres excès (que Dieu veuille éloigner les malheurs, en inspirant des sentiments d'humanité et de modération dans les âmes!) nous ont contraint à nous séparer momentanément de nos sujets et de nos enfants, que nous avons toujours aimés et que nous aimons toujours.

« Parmi les motifs qui nous ont déterminé à cette séparation, et Dieu sait combien elle est douloureuse à notre cœur! celui dont l'importance est la plus grande, c'est

d'avoir la pleine liberté dans l'exercice de la puissance suprême du saint-siége, exercice que l'univers catholique pourrait, à bon droit, dans les circonstances actuelles, supposer n'être plus libre entre nos mains.

« Que si une telle violence est pour nous le sujet d'une grande amertume, cette amertume s'accroît outre mesure quand nous pensons à la tache d'ingratitude dont s'est couverte, à la face de l'Europe et du monde, une classe d'hommes pervers, et bien plus encore à la tache qu'a imprimée sur leurs âmes la colère de Dieu, qui, tôt ou tard, exécute les châtiments prononcés par l'Eglise.

« Dans l'ingratitude de nos enfants, nous reconnaissons la main du Seigneur qui nous frappe, et qui veut que nous expiions nos péchés et ceux des peuples. Mais nous ne pouvons, sans trahir nos devoirs, nous abstenir de protester solennellement en présence de tous, comme dans la funeste soirée du 16 novembre et dans la matinée du 17, nous avons protesté verbalement devant le corps diplomatique qui nous avait honorablement entouré et qui a tant contribué à fortifier notre cœur. Non, nous ne pouvons nous empêcher de protester contre la violence inouïe et sacrilége dont nous avons été l'objet. Laquelle protestation nous entendons renouveler solennellement en la circonstance présente, à savoir que nous avons été opprimé par la violence, et, en conséquence, nous déclarons tous les actes qui en ont été la suite, nuls et de nulle valeur, ni de force légale.

« Les duretés et les protestations que nous venons d'exposer, ont été arrachées à nos lèvres par la méchanceté des hommes et par notre conscience, laquelle, dans les circonstances présentes, nous a excité avec force à l'accomplissement de nos devoirs. Toutefois, en présence même de Dieu et tandis que nous le prions et supplions d'apaiser sa colère, nous avons la confiance qu'il ne nous sera pas défendu de commencer notre prière par ces paroles d'un saint roi et prophète : Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa mansuétude.

« Cependant ayant à cœur de ne pas laisser sans chef, à Rome, le gouvernement de notre Etat, nous nommons une

commission de gouvernement, composée des personnes suivantes :

« Le cardinal Castracane,
« Monseigneur Roberto Roberti,
« Le prince de Raviano,
« Le prince Barberini,
« Le marquis Bevilacqua de Bologne,
« Le marquis Ricci de Macerata,
« Le lieutenant-général Zucchi.

« En confiant à ladite commission de gouvernement la direction temporaire des affaires publiques, nous recommandons à tous nos sujets et fils le calme et la conservation de l'ordre.

« Enfin, nous voulons et ordonnons que de ferventes prières s'élèvent chaque jour vers Dieu, pour le rétablissement de la paix dans le monde et spécialement dans notre Etat et à Rome, où sera toujours notre cœur, quelle que soit la partie du bercail qui nous abrite. Et nous, comme c'est le devoir du suprême sacerdoce, et avant tout nous invoquons très-dévotement la souveraine Mère de la miséricorde, la Vierge immaculée et les saints apôtres Pierre et Paul, afin que, comme nous le désirons ardemment, l'indignation du Dieu tout-puissant soit éloignée de la ville de Rome et de tous nos Etats.

« Donné à Gaëte, le 27 novembre 1848.

« PIE, P.P. IX. »

Cette protestation affichée à Rome le 3 décembre, le ministère tenta de jeter le doute sur son authenticité. La Chambre des députés annonça que « cet acte signé, dit-on, par le souverain-pontife, n'avait aucun caractère d'authenticité, ni de publicité régulière, et que, même dans le cas contraire, n'ayant aucun des caractères constitutionnels auxquels le souverain est soumis, on ne pourrait l'exécuter. » Elle décidait en même temps de nommer une députation qui serait immédiatement envoyée auprès de Sa Sainteté pour l'inviter à revenir à Rome.

Le 29 novembre, le souverain-pontife se rendit à la chapelle de la Trinité près Gaëte et, après y avoir adoré le saint-sacrement, en présence du roi et de la reine de Naples, des princes de la famille royale, des cardinaux et des ambassadeurs, il récita cette belle prière :

« Dieu éternel, notre auguste père et Seigneur, voici à vos pieds votre Vicaire, qui, bien qu'indigne, vous supplie, de toute son âme, de verser sur lui, de la hauteur du trône resplendissant où vous êtes assis, votre large bénédiction. Dieu grand ! dirigez ses pas, sanctifiez ses intentions, conduisez son esprit, gouvernez ses œuvres ; puisse-t-il ici, où vous l'avez conduit dans vos voies admirables, et dans toute autre partie de votre bercail où il devra se trouver, puisse-t-il être un digne instrument de votre gloire et de celle de votre Eglise, en butte, hélas ! aux coups de vos ennemis !

« Si, pour apaiser votre colère, justement soulevée à la suite de tant d'indignités qui se commettent par la parole, par la presse, par les actions, la propre vie de votre dernier serviteur peut-être un holocauste agréable à votre cœur, dès ce moment il vous la consacre : vous la lui avez donnée, à vous seul appartient le droit de la lui enlever quand il vous plaira. Mais, ô Dieu créateur, que votre gloire triomphe, que votre Eglise soit victorieuse ! Maintenez les bons, soutenez les faibles, et que le bras de votre toute-puissance réveille ceux qui demeurent plongés dans les ténèbres et dans les ombres de la mort !

« Bénissez, Seigneur, le souverain qui est ici prosterné devant vous, bénissez sa compagne, bénissez sa famille. Bénissez tous ses sujets et sa fidèle armée.

« Bénissez, avec les cardinaux, tout l'épiscopat de l'univers, afin que tous accomplissent, dans les voies si douces de votre loi, l'œuvre salutaire de la sanctification des peuples. Alors nous pourrons espérer, non-seulement d'être sauvés, dans ce pèlerinage mortel, des embûches de l'impie et des piéges du tentateur, mais aussi de pouvoir mettre le pied dans l'asile de l'éternelle sécurité : *Ut hic in æternum, te auxiliante, salvi et liberi esse mereamur.* »

Ces accents émus arrachèrent des larmes aux assistants.

Dès que la nouvelle des événements qui se passaient à Rome fut connue en France, le général Cavaignac, président de la République, d'accord avec ses ministres, avant même d'avoir consulté l'Assemblée, nomma immédiatement M. de Corcelles, envoyé extraordinaire de la République française près le saint-siége. Il le chargeait de s'embarquer à Toulon avec 3,000 hommes et « de voler au secours du saint-père », avec mission de lui faire rendre la liberté s'il en avait été privé et de lui offrir un asile en France. De son côté, le général de La Moricière, ministre de la guerre, envoyait les instructions les plus détaillées au général Mollières, com- [illegible] des troupes, et déclarait que s'il était nécessaire d'aller à Rome, « le gouvernement y emploierait des forces suffisantes. »

Pie IX, en apprenant cette décision, remercia le général Cavaignac :

« Monsieur le général, lui écrivit-il, mon cœur est touché, et je suis pénétré de reconnaissance pour l'élan spontané et généreux de la fille aînée de l'Eglise qui se montre empressée et déjà en mouvement pour accourir au secours du souverain-pontife. L'occasion favorable s'offrira sans doute à moi pour témoigner en personne à la France mes sentiments paternels, et pour pouvoir répandre sur le sol français, de ma propre main, les bénédictions du Seigneur ; de même aujourd'hui je le supplie par ma voix de consentir à les répandre en abondance sur vous et sur toute la France. »

La France toutefois ne se contenta pas de cette manifestation officielle. Les catholiques instituèrent immédiatement le denier de Saint-Pierre pour subvenir aux besoins du père commun des fidèles. Le sentiment catholique se montra alors avec un tel élan d'universalité que les deux prétendants à la présidence de la République crurent ne pouvoir mieux préparer et assurer leur candidature qu'en prenant hautement en main la cause du saint-siége. Les paroles du comte de Montalembert, prononcées à la tribune le 30 novembre 1848, trouvèrent un écho dans toutes les âmes françaises : « La personne du pape nous est infiniment chère et infiniment

sacrée, disait-il ; mais il y a quelque chose de plus cher, de plus sacré pour nous, c'est son autorité. »

Et le général Cavaignac, dont le ministre des affaires étrangères s'était fait l'interprète, ne songeait qu'à « la sûreté personnelle du pape », mais le 3 décembre il adressait la lettre suivante à Pie IX, et il lui donnait la publicité du *Journal officiel.*

« Paris, le 3 décembre 1848.

« Très-Saint Père,

« J'adresse à Votre Sainteté, par l'un de mes aides de camp, cette dépêche et celle ci-jointe de M. l'archevêque de Nicée, votre nonce près le gouvernement de la République.

« La nation française, profondément affligée des chagrins dont Votre Sainteté a été assaillie dans ces derniers jours, a été aussi profondément touchée du sentiment de confiance paternelle qui portait Votre Sainteté à venir lui demander momentanément une hospitalité qu'elle sera heureuse et fière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de Votre Sainteté.

« Je vous écris donc pour qu'aucun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de votre première résolution pour en détourner Votre Sainteté.

« La République, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse, que votre présence au milieu d'elle lui annonce, et qu'elle accueillera avec le respect et la dignité qui conviennent à cette grande et généreuse nation.

« J'ai éprouvé le besoin de donner à Votre Sainteté cette assurance, et je fais des vœux pour qu'elle lui parvienne sans retard prolongé.

« C'est dans ces sentiments, très-saint père, que je suis votre fils respectueux,

« Général CAVAIGNAC. »

Le saint-père répondit au général :

« Monsieur le général,

« Je vous ai adressé, par l'intermédiaire de M. de Corcelles, une lettre pour exprimer à la France mes sentiments paternels et mon extrême reconnaissance. Cette reconnaissance s'augmente de plus en plus à la vue des nouvelles démarches que vous faites auprès de moi, Monsieur le général, en votre propre nom et au nom de la France, en m'envoyant un de vos aides de camp, avec une lettre, pour m'offrir l'hospitalité sur une terre qui a été et qui est toujours fertile en esprits éminemment catholiques et dévoués au saint-siége. Et ici mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter, où je pourrai répandre de ma propre main sur la grande et généreuse famille française les bénédictions apostoliques.

« Que si la Providence m'a conduit par des voies surprenantes dans le lieu où je me trouve momentanément, sans la moindre préméditation ni le moindre concert, cela ne m'empêche point, même ici, de me prosterner devant Dieu, dont je suis le vicaire, quoique indigne, le suppliant de faire descendre ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur la France entière.

« Donné à Gaëte, le 10 décembre 1848.

« Pius papa IX. »

Le jour même où Pie IX écrivait cette lettre, le général Cavaignac était supplanté par un concurrent qui avait donné à la France des promesses et des garanties sur la nécessité de maintenir et de défendre le pouvoir temporel du saint-siége. Louis-Napoléon Bonaparte avait, avec une habileté et un tact exquis, sondé l'opinion publique. Il avait, du premier coup, compris la vivacité et la puissance du sentiment catholique en France. Ses antécédents de 1831, il est vrai, et la conduite du prince de Canino, son cousin, inspiraient de légitimes inquiétudes.

La lettre de Cavaignac était habile : elle permettait aux catholiques d'espérer; mais elle n'effrayait pas les républicains. Le général, tout en protestant de son dévouement et de celui de la France pour le saint-père, avait évité de se prononcer sur le pouvoir temporel du pape. Napoléon n'hésita pas. La veille de l'élection, le 9 décembre, il fit publier une lettre au nonce dont la date ne fut pas indiquée.

« Monseigneur, disait-il, je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino. Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relation avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Cette lettre, arrivée à la dernière heure, fit tomber bien des hésitations, et, le 10 décembre, Louis-Napoléon était élu président de la République par plus de six millions de voix. Nous dirons plus tard comment le prince entendit ce maintien du pouvoir temporel du pape qu'il proclamait alors nécessaire, et les moyens qu'il prit pour l'ébranler et amener sa chute. — Mais revenons à Gaëte.

La Chambre des députés avait décidé, avons-nous dit, d'envoyer plusieurs de ses membres auprès du saint-père pour solliciter son retour à Rome. Arrivée sur la frontière napolitaine, la députation fut arrêtée par un inspecteur de police qui lui refusa l'autorisation de poursuivre sa route. Les délégués, fort désappointés, écrivirent alors au cardinal Antonelli, que Pie IX venait de nommer prosecrétaire d'Etat.

Le 6 décembre, l'éminent cardinal lui répondait « que le saint-père a fait connaître à tous les causes principales qui l'ont porté à s'éloigner momentanément de Rome; que son cœur souffre de ne pouvoir, pour les mêmes raisons, recevoir ceux qui ont reçu la mission spéciale de l'engager à retourner dans sa capitale. »

Le lendemain, par un décret, le pape prorogeait les deux Conseils.

Nous venons de prononcer un nom qui s'est plusieurs fois déjà rencontré, mais que nous rencontrons pour la première fois avec un titre qu'il conservera pendant les années du long et incomparable pontificat de Pie IX. Nous parlons d'Antonelli, sur lequel la passion comme la haine ont accumulé de nombreuses rancunes. L'histoire, plus calme et plus juste, sera mieux à même que nous de juger ce politique qu'elle placera sans doute au rang des hommes d'Etat de notre époque. Jeune encore, Pie IX l'avait remarqué, et en le nommant cardinal dans le consistoire du 11 juin 1847, il avait dit :

« Vous accueillerez tous avec empressement, nous en avons la certitude, un autre membre que nous avons résolu d'ajouter aussi à votre ordre. C'est notre aimé fils Jacques Antonelli, distingué par son caractère, son intégrité, sa vertu, sa religion, et qui, après avoir rempli avec courage et talent de nombreuses et graves fonctions, a rempli celle de préfet de notre trésor pontifical. Dans l'exercice de cette charge, nous avons si bien reconnu la fidélité incorruptible de l'homme, son travail infatigable, sa grande habileté et, dans le maniement des affaires, sa dextérité et sa prudence, qu'en le décorant de la pourpre, nous avons en vue non la grandeur de la charge qu'il remplissait, mais les mérites qui lui ont concilié notre bienveillance spéciale et notre confiance. »

Nous verrons souvent paraître sur la scène le nouveau secrétaire d'Etat que la mort seule devait séparer de son pape et de son roi.

L'auguste exilé pourtant ne manquait pas de consolations : les souverains de l'Europe lui adressèrent les lettres les plus affectueuses et lui promirent dévouement, aide et défense; les plus éloquents orateurs de France et d'Espagne soutinrent son autorité et proclamèrent ses droits dans les assemblées parlementaires ; les associations pour le denier de Saint-Pierre se multiplièrent dans l'univers catholique. On vit enfin éclore les dévouements les plus héroïques et les plus touchants. Nous les verrons surgir, du reste, presqu'à chaque pas de la vie de notre bien-aimé pontife. Les pauvres, les néophytes de la Chine et des Indes envoient leurs offrandes vers Gaëte et leurs incessantes prières vers le ciel.

Parmi tous ces témoignages d'amour, il en vint un de Rome qui toucha profondément le saint-père. Un détachement de carabiniers avait pu, au prix de mille dangers, fuir de Rome et, sous la conduite d'un brigadier, il arrivait à Gaëte le 18 décembre, se présentait au saint-père et sollicitait la faveur de rester près de sa personne. Pie IX y consentit.

« Braves soldats, leur dit-il, les yeux pleins de larmes, je vous bénis et quoi que vous soyez en petit nombre, je me trouve extrêmement heureux de vous voir près de moi, parce que vous donnez une preuve d'attachement à votre souverain et de fidélité à la cause de la religion. »

Le départ du saint-père avait jeté dans un profond embarras le ministère, le haut Conseil et la Chambre des députés. Ne sachant comment échapper aux difficultés de toutes sortes contre lesquelles ils venaient se heurter à chaque instant, ils nommèrent, le 11 décembre, une junte d'Etat gouvernementale destinée à prendre le rôle du pouvoir exécutif qui était disparu avec la personne du pape.

En apprenant cette nouvelle usurpation de son autorité Pie IX se hâta de protester.

« Les devoirs de notre souveraineté, dit-il, auxquels nous ne pouvons manquer, les serments solennels par lesquels nous avons promis, en présence du Seigneur, de conserver le patrimoine du saint-siége et de le transmettre dans son intégrité à notre successeur, nous obligent à élever la voix solennellement et à protester devant Dieu, à la face de tout l'univers, contre ce grand et sacrilége attentat. C'est pourquoi nous déclarons nuls, sans force aucune ni autorité légale, tous les actes mis au jour par suite des violences qui nous ont été faites, protestant notamment que cette junte d'Etat établie à Rome n'est autre chose qu'une usurpation de nos pouvoirs souverains, et que ladite junte n'a ni ne peut avoir en aucune façon aucune autorité. »

L'expédient inventé par les maîtres de Rome ne devait point réussir à les tirer d'embarras : jetons donc un regard rapide sur cette ville de Rome, devenue la proie des ambitieux vulgaires et la victime des conjurations.

# CHAPITRE XIX

## ROME SANS LE PAPE.

La Constituante à Rome. — Proclamation de la déchéance du pouvoir temporel et de la République. — Madame Armellini et les convives de son mari. — Arrivée de Mazzini à Rome. — L'hypocrisie révolutionnaire. — Sacriléges cérémonies qui accueillent l'excommunication du pape. — Meurtres. — Assassinat de prêtres. — Profanations. — Situation des États pontificaux.

Rome sans le pape est un corps sans âme : on s'en aperçut bientôt. Le départ de Pie IX troubla les idées politiques.

Quelques semaines à peine après le départ du saint-père, l'Assemblée n'était plus en nombre. Le ministère ordonna alors la prorogation et procéda bientôt, selon ses plus chers désirs, à l'élection d'une Constituante. C'était entrer à pleines voiles dans la voie révolutionnaire.

En effet, le 9 février, à deux heures du matin, au milieu des blasphèmes des Sterbini, des Savini, les membres de cette nouvelle assemblée déclaraient la papauté et le pouvoir temporel déchus et proclamaient que l'Etat romain serait désormais régi par une démocratie pure sous le nom glorieux de République romaine. Voici la teneur de cet hypocrite décret :

« Art. 1er. — La papauté est déchue de fait et de droit du gouvernement des Etats romains.

« Art. 2. — Le pontife romain aura toutes les garanties nécessaires d'indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel [1].

« Art. 3. — La forme du gouvernement de l'Etat romain sera la démocratie pure et prendra le nom glorieux de République romaine.

« Art. 4. — La République romaine entretiendra avec les autres parties de l'Italie les relations qu'exige la nationalité commune. »

La constituante nomma un triumvirat chargé du pouvoir exécutif. L'âme de ce triumvirat fut Armellini, le vrai chef de la révolution romaine, comme Mazzini fut celui de la révolution italienne.

Agé de 75 ans, Armellini est le type du révolutionnaire italien. Avocat consistorial, cinq fois par an, il assistait et figurait en première ligne aux cérémonies de la messe pontificale. Alors, magnifiquement drapé dans sa robe de drap d'or, il s'agenouillait saintement devant le souverain-pontife. Il débuta dans la vie politique par un sonnet en l'honneur de la papauté :

« Je rencontrai le Temps, disait-il, et lui demandai compte des empires, de ces royaumes d'Argos, de Thèbes et de Sidon, et de tant d'autres qui les avaient précédés ou suivis. Pour toute réponse, le Temps secoua sur mon passage des lambeaux de pourpre et de manteaux de rois, des armures en pièces, des débris de couronnes, et lança à mes pieds mille sceptres en morceaux.

« Alors je lui demandai ce que deviendraient les trônes aujourd hui debout. Ce que furent les premiers, me répondit-il, en agitant cette faux qui nivelle tout sous ses coups impitoyables, les autres le deviendront. Je lui demandai si le sort de toutes ces choses était réservé au trône de Pierre... Il se tut, et, au lieu du Temps, ce fut l'Eternité qui répondit. »

Ainsi parlait l'homme qui devait tenter de remplacer plus

1. Les fameuses *garanties* ne sont pas d'hier, on le voit, et Dieu sait si elles sont plus fidèlement observées en l'an de grâce 1878 qu'elles l'eussent été en 1848 !

tard par sa propre autorité celle du pape. Six fois il avait prêté serment de fidélité à la papauté. La main sur les saints Evangiles, il avait juré d'obéir aux papes, de révéler les complots contre leur autorité ou leurs personnes, de maintenir, garder et défendre, jusqu'à mourir, la papauté, les droits de Saint-Pierre et la sainte Eglise romaine. »

Quelque temps après le départ du saint-père, Armellini donnait à dîner aux principaux chefs de la révolution; sa femme s'était retirée dans le fond de son appartement pour ne point souiller ses regards, avait-elle dit, de la vue des Sterbini, Mamiami, Galetti et autres partenaires. Ceux-ci demandaient la cause de son absence, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit. Mme Armellini entra, pâle, tenant à la main un rouleau de papier, et s'écria : « Vous êtes des maudits ! Craignez les châtiments de Dieu, ô vous qui, au mépris de vos serments, ne pouvant le tuer, avait chassé son ministre. »

Redoutez la colère divine ; Pie IX, du fond de son exil, en appelle à Dieu contre vous ; écoutez ses arrêts ; » et, déroulant lentement la feuille qu'elle tenait à la main, elle lut le décret du saint-père contenant la menace d'excommunication.

Cette lecture fut un coup de foudre pour les convives. Mme Armellini, après un instant de silence, reprit : « Avez-vous compris, messieurs ? le bras vengeur auquel nul ne saurait échapper est prêt à frapper; mais il en est temps encore, la voix de Dieu, par celle de son vicaire, n'a point fulminé la sentence terrible. Au nom de votre salut dans l'autre vie, jetez-vous au devant de sa miséricorde. »

S'approchant de son mari, elle jeta devant lui, sur la table, le décret du saint-père, puis elle se retira [1].

Le lendemain de la proclamation de la République, Mamiani, président de la Constituante, engagea les chanoines

1. Cette scène fut bientôt connue dans la ville où elle produisit une vive impression. Nous l'avons entendue raconter plus d'une fois par des contemporains avec une émotion que les années n'avaient point refroidie. Les Piémontais qui ont glorifié Ciceruacchio se préparent à placer le buste d'Armellini parmi les grands hommes, dans les jardins du Pincio. Il trouvera d'ailleurs sa place naturelle entre Ratazzi, d'Azeglio et tant d'autres.

de Saint-Pierre à chanter un *Te Deum* dans la basilique. Ceux-ci s'y refusèrent. On résolut de les y contraindre. L'office du matin était à peine commencé que les triumvirs firent cerner la chapelle et placer des factionnaires aux portes.

Mais les chanoines, l'office achevé, sortirent les uns après les autres par une issue secrète communiquant à la sacristie, et quand l'heure du *Te Deum* arriva, il n'y avait personne pour le chanter. Alors, les triumvirs obligèrent les aumôniers des volontaires de Vienne à profaner l'église par le chant d'un *Te Deum* sacrilége.

A la proclamation de la République, Mazzini accourt à Rome : neuf mille voix le nomment député, et on le proclame citoyen romain.

Le 6 mars, « le prophète de l'idée », fait son entrée dans l'Assemblée constituante. Ses premières paroles sont un aveu cynique : « Nous avons jusqu'à présent, dit-il, traversé une époque de mensonge, durant laquelle les uns criaient *Vivat* à *celui* pour lequel ils n'avaient aucune sympathie, et parce qu'ils croyaient pouvoir s'en servir ; époque de dissimulation, pendant laquelle les autres cachaient leurs desseins, parce qu'ils pensaient que l'heure de les révéler n'était pas encore venue. »

C'est ce même Mazzini qui avait écrit à Pie IX le 8 septembre 1847 : « J'étudie vos démarches avec une espérance immense et je vous écris avec amour, fiez-vous à nous. Nous fonderons pour vous un gouvernement unique en Europe ; nous vous susciterons d'actifs appuis au milieu des peuples. Si j'étais auprès de vous, je prierais Dieu de me donner la puissance de vous convaincre par le geste, par l'accent et par les larmes. »

« En écrivant cette lettre, dira-t-il plus tard, en 1856, j'avais un autre but, et il fut atteint : il n'importe pas aujourd'hui d'en parler » voilà l'homme.

Désormais Mazzini sera l'âme de cette républiqve. « Changeant de nom aussi bien que de visage, dit un historien, il se servira indistinctement de la croix, de la torche et du poignard. La parole, sur ses lèvres, ressemble au fruit du

mancenillier, elle charme, mais elle empoisonne. Sa présence à Rome est un signe de malheur. »

Les nouveaux maîtres de Rome, connaissant l'attachement du peuple romain à la religion, affectèrent un grand zèle religieux. Comme les empereurs et les tyrans, dit Farini [1], quand les menaces ne suffirent pas, ils se firent inquisiteurs sacrés, prêtres et mêmes pontifes.

C'était l'usage, le vendredi saint, quand la nuit était venue, de suspendre, sous la coupole de Saint-Pierre, une croix lumineuse. Au milieu de la vaste basilique, plongée dans les ténèbres, cette immense croix produisait un profond saisissement. La foule s'y portait ; mais souvent aussi elle profitait de l'obscurité du temple pour se livrer à de coupables désordres. Léon XII, affligé des souillures ont le sanctuaire était profané, avait supprimé la coutume. Les triumvirs la rétablirent ; malgré le refus des chanoines, ils envoyèrent à Saint-Pierre leurs ouvriers, la croix fut illuminée. Le peuple remplit la basilique et ce fut l'occasion de scènes sacriléges, licencieuses. Ils allumèrent des feux aux trois couleurs, symboles politiques et religieux, inutile profanation !

Non contents de cette comédie, les triumvirs prescrivirent aux chanoines de faire orner la basilique, pour les fêtes de Pâques, comme au temps où le pape présidait à ces cérémonies. Ceux-ci refusèrent encore. On trouva alors un prêtre interdit, on lui fit célébrer pontificalement la messe sur l'autel de Saint-Pierre réservé au pape. La basilique était ornée de ses longues tentures de soie rouge, les triumvirs étaient entourés de députés, d'officiers et des consuls toscan, suisse, américain et anglais. Les musiques militaires remplissaient la vaste nef de leurs bruyantes symphonies. Après la messe, l'officiant, l'abbé Spala, se rendit processionnellement à la grande loge du haut de laquelle le pape avait l'habitude de donner la bénédiction *Urbi* et *Orbi*. Il portait le saint sacrement entouré des drapeaux italiens, et il bénit la foule agenouillée, au bruit du canon Saint-Ange et des cloches de la cité veuve.

1. Lo *Stato romano*.

Après la bénédiction, Mazzini apparut à la loge et fut acclamé.

Un prêtre avait usurpé les droits du saint-père, un autre, nommé Dall'Ongaro, se chargea de rendre compte de cette sacrilége parodie dans le *Moniteur romain*. Il intitula son récit : la *nouvelle Pâques*, il glorifiait la République qui avait fait bénir le « peuple libre par Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie ! » Il finissait son article par ces mots odieux : « Le vicaire du Christ manquait, ce n'était pas notre faute : lui parti, il restait le peuple et Dieu [1]. »

Les triumvirs furieux de l'abstention des chanoines de Saint-Pierre les condamnèrent à payer chacun une amende de cent vingt scudi [2], parce que, disait l'ordonnance, « ils avaient offensé gravement la dignité de la religion, produit un scandale. » Les chanoines protestèrent dans le journal le *Constitutionnel*, non contre l'amende, mais contre l'insulte qui leur était adressée. « Le chapitre, disaient-ils, n'avait point à se trouver présent à cette fonction : sans parler de la nouveauté du Rite qu'on y introduisit, les lois de l'Eglise ne permettent point d'obéir aux injonctions d'un gouvernement temporel, quel qu'il soit, dans les choses spirituelles et ecclésiastiques. »

Lorsque parvint à Rome la nouvelle de l'excommunication prononcée par le saint-père contre ceux qui prendraient part à la Constituante, la population romaine fut atterrée. Le parti démagogique sous la conduite de Sterbini résolut d'atténuer cette impression. Ciceruacchio fut chargé de provoquer une émeute pour diminuer l'effet produit par la parole pontificale. A la tête d'une bande ivre de colère et de vin, il parcourut le Corso criant : A bas les prêtres ! une procession s'organisa sur la place du Peuple. Une croix voilée de deuil la précède, des chapeaux rouges enlevés aux magasins des chapeliers portés au bout de longues perches représentent les cardinaux. D'obscènes blasphèmes, d'infâmes imprécations se mêlent au chant du *De profundis* et du *Miserere*.

1. *Il Monitore romano del* 9 *aprile* 1849.
2. Plus de 600 francs.

Cette foule s'avance sur deux rangs, ils portent une copie du décret pontifical. Arrivé à la *via Frattina*, le cortége s'arrête devant *Luogo commodo*. L'un des officiants de cette sacrilége parodie escorté de deux acolytes ayant à la main des torches allumées, se dirige vers cette cabine et dépose dans des lieux ignobles la copie du décret du saint-père. Pendant ce temps la procession agenouillée à la porte hurle le *Libera Domine*. Puis après avoir attaché à la lanterne des lieux publics, cette épitaphe : *Deposito della scommunica*, ils reprennent leur marche en sommant les habitants d'illuminer sur leur passage : *Fuori ilumi!* Crient-ils de toutes parts et sous peine d'amende ou de mauvais traitements, la population honnête est contrainte de prendre part à la manifestation.

La cité sainte gémissait sous la verge de Mazzini. Le tribun annule, avec un arbitraire dictatorial, le contrat de fermage du sel, fait décréter que tous les biens des corporations religieuses seront divisés et répartis, pour la culture, à une ou plusieurs familles du peuple dépourvues de tout autre moyen de vivre. Plusieurs des hommes politiques chargés d'opérer des réquisitions employaient à leur propre usage les impôts prélevés sous le prétexte du bien public ; d'autres se livraient à toutes sortes de rapines et de violences, sûrs de leur impunité.

Trois malheureux vignerons sont arrêtés, accusés d'être des jésuites déguisés, ils sont amenés à Rome, sont mis en pièces sur le pont Saint-Ange.

Les esprits étaient dominés par la terreur, l'autorité tombait au dernier degré de l'abjection et la tyrannie était triomphante.

Les prêtres sont mis à mort : le curé de Notre-Dame du Rosaire, à Monte-Mario, est tué comme il sortait de Rome, et son meurtrier, Lambianchi, s'en fait honneur. Il prend même un logement près de Sainte-Marie de Transtevère et organise « la chasse aux prêtres et aux frères » qu'il accuse de conspirer contre la République ; il les enferme dans le couvent de Saint-Calixte, il les massacre. Il serait impossible de dire le nombre de ces malheureuses victimes. Le nom du curé de Sainte-Marie-sur-Minerve, le P. Pellicidio, enlevé par

trahison de son presbytère pendant la nuit, est le seul de toutes ces nobles victimes qui soit arrivé jusqu'à nous. Mais on raconte que quatorze cadavres mal ensevelis furent trouvés dans le jardin du couvent[1].

Les procès faits, après la restauration de l'autorité pontificale, amenèrent des révélations horribles que notre plume se refuse à redire. Un écrivain les a résumées dans ces deux mots : « Les vrais Croates ne sont pas ceux qui habitent la Croatie; mais bien ceux qui vinrent à nous et qui avaient à leur tête Gavazzi et Bohi. » M. de Lesseps appelait Mazzini un Néron moderne.

Ces excès se reproduisirent dans les Etats romains[2]. L'occupation française vint heureusement mettre fin à cette terreur et l'on doit bénir Dieu de n'avoir pas donné aux triumvirs romains le temps d'exécuter tous leurs infâmes et sacriléges projets[3].

1. X. Farini — *Lo Stato romano*. Tous ces détails sont empruntés à cet historien non suspect d'exagération quand il s'agit d'accuser les républicains.

2. Ils voulurent s'emparer du magnifique reliquaire dans lequel est déposée la crèche du Sauveur et qui est surmonté de la statuette de l'Enfant Jésus en or massif, ainsi que des riches reliquaires de Saint-Jean de Latran qui renferment les têtes de saint Pierre et de saint Paul ; mais il furent cachés.

3. Le consul anglais, Moore, résidant à Ancône écrivait le 3 avril 1849 à Georges Hamilton résidant à Florence que la vie des anglais n'y était pas en sûreté. On comptait en moyenne trois assassinats par jour et Hamilton lui-même écrivant à Lord Palmerston, le 22 avril, disait que cette moyenne s'était élevée de 6 à 8 meurtres par jour.

# CHAPITRE XX

## L'EUROPE ET LE PAPE.

Pie IX à Gaëte entouré des hommages de l'Europe et du monde. — Le jour de Noël et le corps diplomatique. — « Je suis le premier lieutenant de Votre Sainteté. » — L'Espagne propose d'intervenir en faveur du pape. — Acceptation des puissances catholiques, le Piémont excepté. — La Russsie et l'empereur Nicolas. — Vincent Lumaca. — Encyclique du 2 février. — « O Rome ! Rome ! » — Protestation du pape contre le décret de la Constituante romaine proclamant la République. — Pie IX implore l'intervention des puissances catholiques. — Le rôle de la France.

Revenons maintenant à Gaëte, près du pontife. Sur ce paisible rocher, baigné par les flots, tout est majestueux comme la mer qui l'entoure, tout est calme comme le ciel qui le couvre. Pie IX est entouré des cardinaux, du corps diplomatique; les populations lui donnent sans cesse les preuves de leur amour : du monde catholique lui arrivent, les témoignages les plus touchants de soumission et d'admiration. Il continue sur la terre d'exil sa noble mission : il est toujours roi de Rome.

Les ambassadeurs des puissances catholiques, présents à Gaëte, se présentent, le jour de Noël, devant Pie IX, comme s'il eut régné au Vatican, dans l'éclat de la puissance pour lui offrir leurs hommages accoutumés. L'ambassadeur de Russie près le roi de Naples s'était joint à eux et il adressa ces paroles au souverain-pontife.

« Saint-Père, en ce jour solennel consacré par la religion, le corps diplomatique remplit un devoir en déposant aux pieds de Votre Sainteté ses hommages les plus respectueux et les plus sincères.

« Témoin des vertus que Votre Sainteté a déployées dans des circonstances trop douloureuses pour être jamais oubliées, nous sommes heureux d'exprimer dans cette occasion les mêmes sentiments d'admiration et de dévouement, sentiments inaltérables comme les vertus qui les inspirent.

« En souhaitant à Votre Sainteté la paix et la félicité dont elle est si digne, nous ne sommes que les interprètes fidèles des vœux de nos gouvernements; ils prennent tous un vif intérêt au sort du souverain-pontife.

« Sa cause est trop juste, trop sainte, pour n'être point protégée par celui qui tient dans sa main puissante le sort des peuples et des rois. »

Pie IX répondit :

« Les nouvelles démonstrations d'affection et d'intérêt du corps diplomatique envers nous réveillent dans notre cœur de nouveaux sentiments de reconnaissance et de contentement. Vicaire bien qu'indigne de l'Homme-Dieu dont nous célébrons aujourd'hui la naissance, toute la force que nous avons déployée dans les jours de l'affliction nous est venue de lui, c'est de lui que nous vient la grâce d'aimer nos sujets et fils dans le lieu où nous nous trouvons temporairement, de cet amour que nous avions pour eux, lorsque nous résidions dans notre ville de Rome.

« La sainteté et la justice de notre cause fera que Dieu inspirera, nous en sommes certain, de salutaires conseils aux gouvernements que vous représentez, afin qu'elle obtienne le triomphe qui est en même temps le triomphe de l'ordre de l'Eglise catholique, intéressée au plus haut degré à la liberté et à l'indépendance de son chef. »

Le même jour, le cardinal Macchi, doyen du sacré-collége-offrait au pape les hommages de ses collègues : Pie IX les recevait en exprimant l'espoir que les « dispositions de générosité chrétienne et de dévouement exemplaire » dont les car,

dinaux étaient animés envers sa personne concourraient à hâter le moment de sa délivrance.

La famille royale des Deux-Siciles s'était installée à Gaëte dans une maison voisine du palais, occupé par le pape. Chaque jour, par exception aux usages de la papauté, Pie IX admettait à sa table le roi Ferdinand avec sa famille ; mais le roi, discrètement, attendait une invitation officielle. Le souverain s'effaçait devant le catholique et le catholique couronné n'abordait jamais le souverain-pontife qu'avec un genou en terre.

— Pourquoi, sire, lui disait un jour le pape, pourquoi portez-vous toujours un hausse-col comme le dernier de vos lieutenants ?

— Parce que je suis le premier lieutenant de Votre Sainteté, lui répondit le roi.

Le roi des Deux-Siciles, en effet, ne se présentait jamais devant Pie IX qu'en grande tenue et portant toujours au cou le signe distinctif du service [1].

D'illustres personnages étaient accourus à Gaëte pour faire une cour au malheur : les officiers de terre et de mer rivalisaient d'empressement et de vénération pour la personne du saint-pontife.

Les puissances catholiques ne se contentèrent pas d'exprimer à l'auguste exilé leurs sentiments de sympathie. Dès le 21 décembre, l'Espagne adressait aux principales puissances catholiques la circulaire suivante : « Le gouvernement de Sa Majesté est décidé à faire pour le pape tout ce qui sera nécessaire pour remettre le saint-père dans un état d'indépendance et de dignité qui lui permette de remplir ses fonctions sacrées. Dans ce but, après avoir appris la fuite du pape, le gouvernement espagnol s'est adressé au gouvernement français, qui s'est déclaré prêt à soutenir la liberté du saint-père. Ces négociations toutefois peuvent être regardées comme insuffisantes quand on jette un coup d'œil sur la tournure qu'ont prise les affaires de Rome. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du pape, mais de rétablir son autorité d'une manière

1. Balleydier.

stable et ferme et de l'assurer contre toute violence. Vous savez que les puissances catholiques ont toujours eu à cœur de garantir la souveraineté du pape et de lui assurer une position indépendante. Cette position est d'une telle importance pour les Etats chrétiens qu'elle ne peut, en aucune manière, être exposée à l'arbitre d'une si petite partie du monde catholique tels que les Etats romains, etc., etc.

En conséquence, l'Espagne s'adressait « aux gouvernements de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscane et de Naples, afin de les inviter à nommer des plénipotentiaires et à désigner le lieu où ils doivent se réunir. »

Les puissances catholiques accueillirent avec empressement cette note qui répondait à leur pensée propre ; le Piémont seul refusa son concours par la plume de l'abbé Gioberti, président du ministère. Le Piémont ne tarda guère à recevoir sa récompense ; le 22 mars de l'année suivante (1849) le Piémont, battu à Novare, courut grand risque de devenir une province autrichienne [1].

La Prusse protestante et la Russie schismatique offrirent également leur appui au souverain-pontife. « Les affaires de Rome, disait une note énoncée du gouvernement russe, donnent sérieusement à réfléchir à Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies. Celui qui supposerait que nous prenons un moins vif intérêt que les catholiques à la situation qui est faite au saint-père, se tromperait grandement. Il est hors de doute que le saint-père trouvera dans Sa Majesté l'empereur un soutien loyal pour aider à le faire rétablir dans son pouvoir temporel et spirituel et que le gouvernement russe s'associera franchement à toutes les mesures qui pourront amener ce résultat. Elle ne nourrit, en effet, contre la cour romaine aucun sentiment de rivalité ou d'animosité religieuse [2]. »

L'empereur Nicolas assurait, en effet, « qu'il ne permettrait pas que la clef de voûte de l'édifice chrétien soit soustraite à la dérobée par quelques fripons de bas étage [3]. »

1. *Histoire universelle de l'Église catholique*. Roherbacher, T. XIV p. 747. 4e éd. *Gaume* frères, Paris, 1867.

2. Farini. *Lo Stato romano*, vol. 14, p. 189, 190

3. Crétineau-Joly, l'*Eglise romaine en face de la Révolution*, T. 11, p. 460.

Ces premières ouvertures ne restèrent pas sans résultats; mais les pourparlers de la diplomatie devaient traîner les choses en longueur et il faudra attendre encore plusieurs mois pour en connaître l'issue.

Toutefois Pie IX continuait son œuvre de roi et de pontife. Le 1er janvier, il protestait contre la convocation de la constituante et il défendait à ses sujets, quels que soient leur rang et leur condition, de prendre aucune part aux élections. Et cette défense, il rappelle qu'elle est sanctionnée par les décrets de ses prédécesseurs et des conciles et spécialement du concile de Trente qui a fulminé l'excommunication majeure, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, contre quiconque ose se rendre coupable d'un attentat quel qu'il soit contre la souveraineté temporelle des souverains-pontifes romains.

Cette protestation fut connue à Rome le 7 janvier, et nous avons dit comment elle y fut accueillie. Nous devons faire connaître l'homme qui, au prix même de sa vie, fut le messager du saint-père à Rome.

Vincent Lumaca était de Genzano, petite ville de 5,000 âmes, située à quelques milles de Rome. Cœur généreux, il avait été témoin de la scène du 16 novembre et s'en était indigné. Ne pouvant donner son sang pour protéger Pie IX, il résolut d'exposer sa vie à son service.

Le saint-père était à peine à Gaëte que Lumaca l'y rejoignait. C'est lui qui porta secrètement au cardinal Castracane le décret de sa nomination à la présidence de la commission gouvernementale et devint le trait d'union entre elle et le souverain-pontife. Tour à tour, déguisé en paysan, en moine, en pêcheur, une fois même en carabinier, il traversait les plaines et les montagnes, portant des dépêches cachées dans l'épaisse doublure de son manteau. Sortant de la ville par une porte, il ne rentrait jamais par la même Selon les circonstances, il faisait le chemin à pied, en voiture ou à cheval; il ne se contentait pas d'être le courrier mystérieux de la cour pontificale, il poussait le zèle jusqu'à s'en faire l'afficheur public. Il placardait lui-même pendant la nuit, quelquefois en plein jour, sur les murs de la ville, les proclama-

tions et les décrets pontificaux imprimés secrètement dans une cave de la rue des *Boutiques-Obscures*, voisine du Gesu.

De tous temps, dans les heures de crises suprêmes, la papauté a rencontré des dévouements héroïques. Dieu ne peut abandonner son Eglise, et, si les hommes manquaient à leur mission, il enverrait des anges pour la protéger.

Jetant un regard sur le monde bouleversé, considérant l'étendue du mal qui détruisait la foi dans les âmes, Pie IX, exilé sur le rocher de Gaëte, se recueillit et conçut un projet digne de son inébranlable confiance dans les promesses divines et de son amour envers la Vierge Marie, mère de Dieu, sa protectrice spéciale. Le 2 février, il adressait à tous les évêques une encyclique destinée à un grand retentissement [1].

Depuis longtemps, disait le pontife, des vœux, des prières ont été adressés à nos prédécesseurs de toutes les parties de l'univers chrétien, par les évêques, par les ordres religieux, par les fidèles, afin que le saint-siége confirmât par un solennel jugement et, de son autorité, définît comme doctrine de l'Église catholique que la conception de la B. Vierge Marie a été entièrement immaculée et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle. Ces vœux nous sont singulièrement agréables, à nous qui, dès notre plus tendre enfance, avons toujours honoré d'un amour spécial la mère de Dieu. Aussi dès notre élévation à la chaire de Pierre nous avons tourné nos soins et nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance. Nous n'avons cessé d'adresser nos ferventes prières au ciel, afin qu'il nous éclairât et nous montrât la détermination que nous avions à prendre. En songeant que celle qui a brisé la tête du serpent « placée entre le Christ et l'Eglise, » a toujours délivré le peuple chrétien des plus grandes calamités, daignerait également nous prendre en pitié et écarter de nous les angoisses de l'heure présente, apaiser et dissiper les effroyables tempêtes dont l'Eglise est assaillie de toutes parts, « nous avons nommé une commission composée de savants théologiens auxquels nous avons adjoint plusieurs cardinaux, afin d'examiner,

1. *Ubi primum nullis certè nostris meritis.*

avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet. » Il invite les évêques à unir leurs prières aux siennes et à lui faire connaître leurs vœux, leurs sentiments et aussi de quelle dévotion le clergé et le peuple fidèle sont animés envers la conception de la Vierge immaculée. » Il termine en « donnant l'autorisation de réciter un nouvel office de la Conception de la Très-Sainte Vierge, privilége qu'il venait d'accorder au clergé romain. »

Cette encyclique, accueillie avec joie, fit naître dans les âmes de douces espérances. Au moment même où cette lettre arrivait à l'épiscopat, Pie IX approuvait le décret des vertus héroïques du vénérable Antoine-Marie Zaccaria, de l'ordre des Barnabites. Dans sa réponse au discours du procureur-général de l'Ordre, sa pensée se tournant vers sa ville de Rome, il s'écria :

« O Rome ! Rome, Dieu m'en est témoin, chaque jour j'élève ma voix vers le Seigneur, et, prosterné comme un suppliant, je le prie avec ardeur de faire cesser le fléau qui te désole et qui chaque jour s'aggrave pesamment sur toi ! Je le prie d'arrêter les suggestions des doctrines les plus perverses, et d'éloigner de tes murs et de tout l'Etat les parleurs politiques qui abusent du nom du peuple. Je le prie également de protéger et de sauver ce roi, cette royale famille et ce royaume de la commotion générale ; il le mérite par sa piété, et la foi de son peuple le mérite aussi ! »

La Toscane, profondément agitée, le grand-duc avait dû quitter Florence, et la Chambre des députés, digne de celle de Rome, offrait le même trouble. Pie IX exhorte les évêques de ce duché à se montrer fermes dans la lutte.

Léopold II, retiré d'abord à Sienne, vient rejoindre le noble exilé. La Constituante romaine avait invité la Toscane à lui envoyer ses députés pour ne faire qu'une République des deux Etats.

Le 9 février, Rome se constituait en République et Florence l'imitait le 14 du même mois.

Dès que Pie IX eut connaissance du décret de la Constituante romaine, il prononça ces paroles : « La série des malheurs qui menacent Rome n'est point encore achevée, » et il

protesta solennellement en présence du corps diplomatique et des cardinaux.

« La série non interrompue des attentats commis contre le domaine temporel des Etats de l'Eglise, dit-il, attentat préparé par l'aveuglement de plusieurs, et exécuté par ceux dont la malice et la ruse avaient, de longue date, prédisposé la docilité des aveugles, ayant atteint le dernier degré de félonie par un décret de la soi-disant Assemblée constituante romaine, en date du 9 février courant, où l'on déclare la papauté déchue de droit et de fait du gouvernement temporel de l'Etat pontifical, pour ériger un prétendu gouvernement de démocratie pure, sous le nom de République romaine, nous met dans la nécessité d'élever de nouveau la voix contre un acte qui se présente avec les caractères multiples de l'injustice, de l'ingratitude, de la folie et de l'impiété. Entouré du sacré-collége et en votre présence, dignes représentants des puissances et des gouvernements amis du saint-siége, nous protestons de la manière la plus solennelle contre cet acte et nous en dénonçons la nullité, comme nous l'avons fait pour les actes précédents. Vous fûtes, Messieurs, témoins des événements à jamais déplorables des journées du 15 et du 16 novembre dernier, et avec nous vous les avez déplorés et condamnés. Vous avez fortifié notre esprit dans ces jours funestes, vous nous avez suivi sur cette terre où nous a guidé la main de Dieu, qui élève et qui abaisse, mais n'abandonne jamais l'homme qui se confie en lui; en ce moment encore, vous nous entourez d'une noble assistance; c'est pourquoi nous nous tournons vers vous, afin que vous vouliez bien redire nos sentiments et nos protestations à vos cours et à vos gouvernements.

« Les sujets pontificaux étant précipités, par les manœuvres toujours plus audacieuses de cette faction, ennemie funeste de la société humaine, dans l'abîme le plus profond de toutes les misères, nous, comme prince temporel et plus encore comme chef et pontife de la religion catholique, nous exprimons les plaintes et les supplications de la plus grande partie d'entre eux, qui demandent de voir briser les chaînes dont ils sont écrasés. Nous demandons en même temps que

l'on maintienne au saint-siége le droit sacré du domaine temporel dont il est depuis tant de siècles le légitime possesseur, universellement reconnu, droit qui, dans l'ordre présent de la Providence, est rendu nécessaire et indispensable pour le libre exercice de l'apostolat catholique de ce saint-siége. L'intérêt si vif qui s'est manifesté dans l'univers entier, en faveur de notre cause, est une preuve éclatante qu'elle est la cause de la justice ; c'est pourquoi nous n'oserions même pas douter qu'elle ne soit accueillie avec toute sympathie et une bienveillance entière par les respectables nations dont vous êtes les représentants. »

Le 18 février, le cardinal Antonelli adressait une note officielle au corps diplomatique.

Après un exposé remarquable de tous les faits qui se sont passés à Rome depuis le départ du saint-père jusqu'à ce jour, le cardinal, au nom du saint-père, fait appel à l'intervention des puissances. « Et puisque, dit-il, l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles se trouvent par leur position géographique en situation de pouvoir promptement concourir par leurs armes à rétablir dans les domaines du saint-siége l'ordre troublé par une horde de sectaires, le saint-père se fiant à l'intérêt religieux de ces puissances, filles de l'Eglise, demande avec une entière assurance leur intervention armée pour délivrer principalement l'Etat du saint-siége de la faction des misérables qui y exercent par toutes sortes de crimes le plus atroce despotisme. » Huit jours après les Autrichiens occupaient Ferrare ; douze mille Napolitains se massaient sur les frontières ; les Espagnols préparaient une flotte. Dès la première annonce du péril couru par Pie IX, Cavaignac avait ordonné la formation d'un corps de troupe destiné à s'embarquer au premier signal. Cavaignac descendu du pouvoir, son successeur affirmait la nécessité du pouvoir temporel. « La France cependant hésitait encore et traînait les choses en longueur, proposant soit l'intervention piémontaise ou soit à intervenir seule, propositions inacceptables pour le gouvernement pontifical. L'entourage du saint père, attribuant, aux réformes de 1848, tous les maux déchaînés sur l'Italie, eut autant aimé se passer de notre secour

et s'appuyer sur les autres puissances. De son côté, Pie IX qui avait toujours eu un faible pour la France et une répulsion marquée pour la domination autrichienne, tenait à ce que son rétablissement ne fut pas l'œuvre exclusive de ces derniers. Aussi suppliait-il notre ambassadeur, M. de Rayneval, d'insister pour que son gouvernement mit fin aux malheurs de Rome.

« On en était là à Gaëte, et l'on cherchait vainement à s'entendre pour l'occupation des Etats pontificaux, quand on apprit que, sans consulter personne, la France avait débarqué des troupes à Civita-Vecchia, le 25 avril 1849 [1]. »

En agissant ainsi, la France avait voulu prévenir l'Autriche. La commission nommée par l'Assemblée constituante pour discuter le mode de notre intervention, avait décidé qu'il n'y avait pas à hésiter [2]. Cette expédition avait pour but plutôt de sauvegarder notre influence que de rétablir le temporel du pape. « On apprend que les Autrichiens marchent sur Rome, disait La Moricière, il faut y marcher nous-mêmes, afin de sauver ce qu'on peut sauver du naufrage, c'est-à-dire la liberté et l'influence de la France en Italie. »

Tels étaient les desseins des politiques; mais Dieu mène souvent les hommes à leur insu et, sans s'en douter, ils travaillent à l'accomplissement de ses projets.

Le jour même, 20 avril, Louis Napoléon, président de la République française, nommait le général Oudinot, duc de Reggio, général en chef de l'armée expéditionnaire. Pie IX, dans son allocution consistoriale *quibus quantisque* [3], faisait l'histoire de la révolution de Rome.

1. Emile Keller : — *Le général de La Moricière*, etc. T. II, p. 108. Les plénipotentiaires des puissances réunis à Gaëte avaient reconnu qu'une intervertion pacifique était impossible, ils étaient d'accord sur la nécessité d'une intervention armée ; mais sur la forme de cette intervention il y avait bien des divergences. C'est alors que la France trancha d'elle-même la question.

2. Jules Favre faisait partie de cette commission et vota avec la majorité.

3 Voir aux pièces justificatives.

# CHAPITRE XXI

## LA PRISE DE ROME

Oudinot aux portes de Rome. — Trahison des Garibaldiens. — Échec du 30 avril. — Lettre de Louis-Napoléon. — La diplomatie. — Propositions de l'Espagne et de Naples au général Oudinot. — Le 30 juin. — Remise des clefs de la ville au général français. — Entrée de nos troupes dans Rome. — Le colonel Niel à Gaëte. — Bonheur et gratitude de Pie IX. — La lettre au général Oudinot. — La bannière pontificale flotte au château Saint-Ange. — Le *Te Deum* à Saint-Pierre. — Proclamation de Pie IX au peuple romain. — La commission gouvernementale.

Il n'entre point dans notre dessein de raconter en détai les péripéties de l'expédition française, ni de redire les actions héroïques de notre armée sous les murs de Rome. Nous mentionnerons seulement les faits qui se rattachent plus intimement à la personne de Pie IX.

La diplomatie retarda les heureux effets de cette intervention. Elle avait assuré au général Oudinot qu'il lui suffirait de se présenter devant Rome pour que les portes lui soient ouvertes par une réaction qui se préparait au dedans. D'après ces renseignements qu'il avait tout lieu de croire vrais, le 30 avril, le général fait avancer son armée au pied des remparts, mais elle est reçue à coup de fusil. Toutefois, une porte s'ouvre devant un bataillon français ; des romains sortent en foule, agitent des mouchoirs blancs et s'écrient : « Vive la paix ! Ennemis ce matin, nous sommes frères ce soir ! Vive

la France! » Trompé par ces signes d'amitié, le bataillon se laisse entraîner dans la ville ; mais les portes se referment aussitôt derrière lui et nos soldats immédiatement entourés des troupes garibaldiennes sont désarmés et déclarés prisonniers de guerre [1].

Le général reconnut la nécessité d'entreprendre un siége en règle, il demanda des troupes à Paris et commença immédiatement les travaux.

En apprenant cette horrible trahison, le président de la République écrivit cette noble lettre au général en chef :

« Mon cher général, la nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez trouvée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une action bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement : vos soldats ont été reçus en ennemis ; notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'il pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. »

Cette lettre semblait annoncer que rien ne viendrait désormais retarder les opérations du siége ; mais elle était apportée par M. Ferdinand de Lesseps, qui arrivait avec le titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Ce négociateur avait ordre de se concerter avec le général en chef et de ne rien conclure sans lui. Nous ne dirons rien des concessions, des faiblesses, des lenteurs qu'il apporta dans l'ensemble des négociations : la sincérité d'allure et la ronde activité du général n'y comprenait rien, et quand, après plusieurs semaines de pourparlers, le diplomate conclut avec les

1. La révolution a voulu éterniser la mémoire de cette trahison et, en 1876, le 30 avril, Garibaldi entouré de quelques personnages officiels du gouvernement italien, présida à la pose d'un marbre à la porte Saint-Pancrace destiné à redire les gloires de l'*héroïque* victoire des romains sur l'armée française.

révolutionnaires un traité contraire aux instructions du général en chef, contraire à l'honneur de la France comme au but de l'expédition, Oudinot refusa de le ratifier. Pendant tous ces retards, l'ennemi se fortifiait et l'inactivité menaçait de démoraliser notre armée.

Sur ces entrefaites, le roi de Naples et le général Cordova, commandant en chef de l'armée espagnole, offrirent au général Oudinot le concours de leurs armes ; celui-ci les remercia, voulant, pour l'honneur de l'armée française, qu'elle seule achevât ce qu'elle avait commencé. Il disait au général espagnol, dans une lettre du 7 juin : « Depuis plusieurs semaines je serais entré dans Rome si des négociations diplomatiques n'avaient retardé l'attaque de la place. Le ministre plénipotentiaire qui a entamé ces négociations ayant été désavoué, je suis seul responsable des événements et mon devoir est de les simplifier autant que possible. A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler un fait que vous apprécierez mieux que personne. Lorsqu'une armée assiége une ville, aucune troupe étrangère ne peut, vous le savez, s'en approcher que dans le cas où le secours de cette armée est réclamé, soit par les assiégeants, soit par les assiégés. Telle n'est pas, général, notre position respective ; votre protection est loin d'être acquise aux Romains, et l'armée française est en mesure de faire face à toutes les éventualités. »

Rome n'est forte que sur un point, la porte de Saint-Pancrace donnant accès à cette partie du quartier du Transtevère qui, par une pente rapide, descend de la fontaine Pauline au pont Sixte ; mais si de ce côté les remparts sont plus solides, les abords plus difficiles, les travaux du siége plus compliqués, il n'y a qu'un seul monument, *San Pietro in Montorio*, que les boulets puissent endommager ; par ce côté seulement on peut bombarder la ville ou livrer un assaut sans mettre en péril ses églises et ses palais. Devant ces considérations, le général Oudinot n'hésita pas, il dressa toutes ses batteries de ce côté et commença avec énergie le siége de la ville éternelle. Lutte sanglante et douloureuse dont nous ne redirons pas les longues et pénibles alternatives. Le 30 juin, les Français livrèrent un assaut décisif.

« Il est six heures du matin, les troupes romaines sanglantes, décimées, abandonnent le Janicule et rentrent dans Rome par la grande artère du quartier Transtevérin, la rue *Longara*. L'aspect général est sombre et sinistre, un silence de mort, interrompu seulement par le glas funèbre, règne dans la ville ; de longs convois de blessés marquent avec du sang le chemin des ambulances, les cris de l'agonie se mêlent à l'accent du désespoir, la révolution romaine râle son dernier soupir !

« Pendant ce temps aussi, l'armée française haletante, noire de poudre, abritée sous son drapeau flottant sur le mont Janicule, l'armée regarde avec surprise les reflets expirants d'une couronne de feu qui ceint la coupole de Saint-Pierre. Ainsi qu'aux beaux jours de la papauté, les Romains avaient voulu célébrer l'anniversaire de la fête du prince des apôtres par l'illumination de sa vaste basilique. Merveilleuse coïncidence ! la fille aînée de l'Eglise terrasse l'hydre révolutionnaire, le jour même de la fête de Saint-Pierre. Le génie vaincu de la révolution a illuminé, lui-même, le premier temple du monde, pour inaugurer la victoire de la France [1]. »

Le 2 juillet, jour consacré à Marie, dans le mystère de la Visitation, les portes de la ville étaient remises entre les mains des Français qui, le lendemain, y faisaient leur entrée triomphante. Les premières lignes de l'armée ont à peine franchi la porte Portèse que les cris de : « Vive les Français ! » éclatent ; tous les fronts se découvrent.

Les mouchoirs s'agitent et l'armée s'avance au milieu du peuple dont l'enthousiasme déborde. Mais bientôt les acclamations deviennent moins nombreuses, les rues désertes, l'armée approche du centre de Rome. Les révolutionnaires, le pistolet au poing, la menace sur les lèvres, ont ordonné aux habitants de fermer les fenêtres sur le passage de l'armée ennemie. Le Corso est solitaire, la frayeur paralyse toute manifestation, çà et là quelques groupes d'hommes, à la figure sinistre, font entendre des cris furieux : « Nous ne voulons plus de pape ! A bas le gouvernement des

1. Balleydier, *loco cit.*

prêtres ! » Des sifflets accueillent nos troupes. L'état-major arrive sur la place Colonne : l'un des membres du comité des barricades, Cernuschi, se présente, il est ceint d'une écharpe de député, il agite insolemment devant nos soldats le drapeau de la révolution qu'il tient à la main. Le général Oudinot, calme et fier, suivi de son état-major, pousse son cheval du côté des factieux qui fuient au plus vite. Et, le soir même, le général en chef faisait afficher une proclamation qui rendit la confiance à la population et effraya les révolutionnaires.

Au moment même où il entrait dans Rome, le géneral Oudinot envoyait à Gaëte le colonel du génie Niel pour remettre au souverain-pontife les clefs de sa capitale et lui annoncer la cessation des hostilités. A la vue de l'officier français, Pie IX ne put contenir sa joie et ses yeux pleins de larmes en exprimaient toute l'étendue : « Oh ! parlez-moi de mes fils de Rome et de France ! s'écria-t-il ; combien ils ont dû souffrir ! combien j'ai prié pour eux ! » Puis il écouta avec un intérêt paternel le récit des longues souffrances de l'armée expéditionnaire. Le colonel lui redit la sollicitude du géneral en chef pour épargner à la ville des désastres irréparables et Pie IX ne pouvant maîtriser son émotion, s'écria :

« Colonel, je l'ai dit souvent en d'autres occasions et je suis heureux de le répéter aujourd'hui après un si grand service, c'est sur la France que j'ai toujours compté. La France ne m'avait rien promis, mais je sentais qu'au moment opportun elle donnerait à l'Eglise son or, son sang, et, ce qui est peut-être plus difficile pour ses valeureux fils, ce courage contenu, cette modération patiente auxquels je dois qu'on ait conservé intacte ma ville de Rome, ce trésor du monde, cette cité si aimée, si éprouvée, vers laquelle, pendant l'exil, mon cœur et mes regards pleins d'angoisses furent toujours tournés. Dites au général en chef, à tous les généraux sous ses ordres, à tous les officiers, et je voudrais que cela put être dit à chaque soldat de la France, que ma reconnaissance est sans bornes ; mes prières pour la prospérité de votre patrie plus ferventes. Quant à mon amour pour les Français, il est devenu plus vif, si cela est possible, après les services qu'ils m'ont rendus. Quant à vous, colonel, je serais heureux

de pouvoir vous donner une preuve de mon estime particulière. »

A ces mots, le pape présenta au colonel un magnifique chapelet, disant : « Voilà pour l'épouse chrétienne ; » et il ajouta, en décorant l'officier supérieur de la croix de Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand : « Voilà pour le vaillant guerrier[1] ! »

Pie IX lui remit ensuite une lettre autographe pour le général en chef :

« Monsieur le général,

« La valeur bien connue des armes françaises soutenues par la justice de la cause qu'elles défendaient a recueilli le fruit dû à de telles armes : la victoire. Acceptez, Monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement, félicitations non pas pour le sang répandu, ce que mon cœur abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes chrétiennes et honnêtes, pour lesquelles ce ne sera plus un délit de jouir des biens que Dieu leur a départis et de l'adorer avec la pompe religieuse du culte, sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté. Sur les graves difficultés qui pourront se présenter dans la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événements qui se sont succédés pendant mon pontificat. Ils sont relatés dans mon allocution dont vous avez connaissance, Monsieur le général, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires pour qu'elle puisse être communiquée à ceux auxquels vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée est remporté sur les ennemis de la société humaine, et votre triomphe devra, par cela même, éveiller des sentiments de gratitude dans tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes dans l'Europe et dans le monde entier.

1. Le colonel Niel est mort maréchal de France.

« Le colonel Niel qui, avec votre dépêche très-honorée, m'a présenté les clefs de Rome, vous remettra la présente. C'est avec beaucoup de satisfaction que je profite de cet intermédiaire pour vous exprimer mes sentiments d'affection paternelle et l'assurance des prières que j'adresse continuellement au Seigneur pour vous, pour l'armée française, pour le gouvernement et pour toute la France.

« Recevez la bénédiction apostolique que je vous donne de cœur.

« Donné à Gaëte, le 5 juillet 1849.

« Pie, p. p. IX. »

Le président de la République française écrivit aussi au général pour le féliciter de sa victoire, et notre Assemblée nationale vota des « remercîments à l'armée expéditionnaire et à ses chefs qui ont su dignement concilier les devoirs de la guerre avec le respect dû à la capitale du monde chrétien. »

Le 15 juillet, le général Oudinot releva officiellement la bannière pontificale sur le château Saint-Ange et assista avec toute l'armée à un *Te Deum* d'actions de grâces à Saint-Pierre. Rome avait repris ses habits de fête et la physionomie radieuse des grandes solennités : la population se rendit en foule dans la basilique vaticane.

Le général Oudinot fut reçu solennellement par le clergé et le secrétaire du chapitre le harangua sur le seuil du temple. Le cardinal Castracane entonna le *Te Deum* et, après la cérémonie, le cardinal Tosti adressa au général en chef les sentiments de gratitude du sacré-collége, qui se terminait : « Vive la religion! vive le souverain-pontife! vive la France! »

Dans sa réponse, le général Oudinot fit tressaillir de joie les voûtes de Saint-Pierre par des accents éminemment catholiques et français, et quand il termina, lui aussi, par cette acclamation : « Vive la religion ! vive le souverain-pontife ! vive la France ! » la foule immense qui remplissait la basilique ne pouvant contenir son enthousiasme, comme un seul

homme, répéta : « *Evviva il santo Padre! evviva Pio nono! evviva la Francia! evviva il general Oudinot!* »

A la sortie de Saint-Pierre, les mêmes acclamations retentirent sur son passage.

Ainsi, « il y avait dix siècles qu'un puissant monarque de France recevait, au même endroit, les mêmes témoignages d'amour et de reconnaissance. Comme Pie IX, Léon III, opprimé par des factieux, trahi par des ingrats, injustement accusé par ses persécuteurs, était rétabli dans sa gloire, dans sa liberté et dans ses droits souverains par l'épée victorieuse de la France. »

Deux jours après, la proclamation suivante de Pie IX était ommun iquée au peuple romain :

« Pius p. p. IX à nos bien-aimés sujets !

« Dieu a levé son bras dans les hauteurs des cieux ; il a dit à la mer soulevée de l'anarchie et de l'impiété, tu n'iras pas plus loin. Il a guidé les armes catholiques pour soutenir les droits de l'humanité foulée aux pieds, les droits de la foi attaquée, les droits du saint-siége et de notre autorité souveraine. Louange éternelle à Dieu qui, même au milieu des colères, n'oublie pas la miséricorde.

« Bien-aimés sujets, si, dans le tourbillon d'affreuses vicissitudes, notre cœur s'est rassasié d'afflictions à la pensée de tant de maux soufferts par l'Eglise, par la religion et par vous, il n'a pas pour cela amoindri l'amour avec lequel il vous aima toujours, avec lequel il vous aime.

« Nous hâtons de nos vœux le jour qui nous ramènera au milieu de vous, et lorsqu'il sera venu, nous reviendrons avec le vif désir de vous apporter aide et secours, et avec la volonté de travailler de toutes nos forces à votre bonheur, en appliquant à de si grands maux les remèdes difficiles qu'ils réclament et en donnant toutes consolations à nos sujets fidèles qui, s'ils attendent des institutions appropriées à leurs besoins, veulent aussi, comme nous le voulons, voir garanties l'indépendance et la liberté du pontificat suprême si nécessaire à la tranquillité du monde catholique.

« Cependant, afin de pourvoir à la réorganisation de la chose publique, nous allons nommer une commission qui

munie de pleins pouvoirs et avec l'aide d'un ministère, réglera le gouvernement de l'Etat.

« La bénédiction du Seigneur que nous avons toujours appelée sur vous, même dans l'éloignement, nous l'appelons aujourd'hui avec plus de ferveur encore, afin qu'elle descende sur vos têtes avec abondance ; et il est bien doux à notre cœur d'espérer que tous ceux qui, par leur égarement volontaire, se sont rendus incapables d'en recevoir le prix, pourront en devenir dignes par une sincère et persévérante conversion.

« Donne à Gaëte, le 17 juillet 1849.

« PIE, P. P. IX. »

Pie IX, en effet, nomma une commission administrative, composée du cardinal Bella-Genga-Sarmattei, du cardinal Vannicelli-Casoni et du cardinal Altieri. Les cardinaux arrivèrent à Rome le 31 juillet, à dix heures du soir, ils s'établirent au Quirinal et, dès le lendemain, ils se mettaient à l'œuvre afin « de rétablir dans son assiette l'administration de la chose publique. »

L'œuvre était difficile et compliquée. Ils commencèrent par abroger toutes les lois et décrets rendus depuis le 16 novembre 1848, ils rétablirent les tribunaux et s'occupèrent du papier-monnaie.

La commission papale prit à ce sujet les mesures suivantes :

Art. 1er. — Demeurent confirmés, et par conséquent continueront à avoir cours forcé, tous les bons du Trésor, jusqu'à la série-lettre O inclusivement, dont Sa Sainteté avait autorisé l'émission

Art. 2. — Sont ensuite reconnus et garantis tous les autres bons successivement émis par les soi-disant gouvernements provisoire et républicain, dans la proportion de 65 p. 100 de leur valeur nominale.

Art. 3. — Le gouvernement pourvoira le plus tôt possible au retrait des bons, à leur réduction et à leur échange contre d'autres de forme régulière avec les précautions propres à inspirer toute confiance et dans le public et dans le commerce, ou en leur substituant des valeurs métalliques tout

autant que les circonstances permettront de le faire sans trop de grands sacrifices.

Art. 4. — Le papier-monnaie émis par des provinces ou par des communes pourra continuer son cours dans les localités respectives, sous leur garantie particulière, mais sans que le gouvernement prenne à cet égard aucune responsabilité. Sa surveillance se portera sur ce point seulement en ce qui touche l'indemnité publique.

Cette mesure, qui faisait perdre aux *bons républicains* les deux tiers de leur valeur, souleva d'injustes colères, elle n'était due néanmoins qu'à l'application des mesures prises en pareille circonstance par la France, l'Autriche et le Piémont lui-même.

---

# CHAPITRE XXII

## LA DIPLOMATIE.

Pie IX veut rentrer à Rome libre. — Rappel du général Oudinot. — Lettres de Louis-Napoléon au général Rostolan et à Edgar Ney. — Le général Oudinot et la municipalité romaine. — Pie IX se rend à Portici. — L'amnistie du 12 septembre. — La Chambre des députés français. — Etat de l'Eglise de France. — Le Piémont — Pie IX visite Naples et les villes voisines. — Le cardinal Antonelli donne avis au corps diplomatique du projet de Sa Sainteté de rentrer à Rome. — Adieux à la famille royale. — Pie IX à Terracine.

Pie IX désirait rentrer à Rome, mais il voulait y retourner avec la plénitude de son autorité. Le général Oudinot était allé à Gaëte supplier le pontife de revenir à Rome.

« Comment voulez-vous, avait répondu Pie IX, que j'oublie assez la nature purement morale de mon pouvoir pour m'engager d'une manière positive lorsque je ne suis pas encore fixé sur les questions de détail et surtout lorsque je suis appelé à parler vis-à-vis d'une puissance de premier ordre dont les exigences ne sont un mystère pour personne ? Dois-je me condamner à paraître subir l'impression de la force ? Si je fais quelque chose de bon, ne faut-il pas que mes actes soient spontanés et aient l'apparence de l'être ? Ne connaissez-vous pas mes inclinations ! Ne sont-elles pas rassurantes ?.... Néanmoins, j'ai l'intention de me rendre sous peu de jours dans nos États et de m'arrêter à Castel-Gondolfo, au milieu de l'armée française. »

Le général Oudinot revint à Rome avec l'espérance du retour prochain du saint-père ; mais le brave général comp-

tait sans les intrigues de la diplomatie qui voulait, en effet, rajeunir le catholicisme en se mettant en harmonie avec les idées de l'époque. L'occasion lui semblait trop favorable pour ne pas la saisir et elle se mit à l'œuvre.

Le chef du pouvoir en France « passait d'une combinaison à l'autre avec l'impassibilité apparente d'un joueur d'échecs, qui cherche, sans parti pris, à profiter des circonstances, et il était bien difficile de savoir quel était réellement le fond de sa pensée, ou même s'il en avait une [1].

Tocqueville, alors ministre des affaires étrangères, se flattait de l'espoir de « réconcilier le catholicisme avec l'esprit moderne ; mais son illusion avait été de courte durée. Il exprimait ainsi, quelques jours après, son désappointement : « il avait, avant tout, désiré que le pouvoir se sécularisât, et le pape venait de nommer, pour gouverner le pays, une commission de trois cardinaux ; il avait vivement insisté pour obtenir une amnistie sans restriction, et les cardinaux avaient débuté par de nombreuses exceptions et par un langage menaçant ; pour comble de tristesse, on avait rétabli le tribunal de l'Inquisition, dont le nom seul donnait le frisson en France (sans que l'on sut bien de quoi il s'agissait). N'était-il pas évident que la France était jouée, qu'elle n'obtenait rien de ce qu'elle avait demandé ? Elle aurait dû laisser l'Autriche se charger de cette besogne. »

Il n'y avait rien de réel dans tous ces griefs, M. de Corcelles faisait vainement la lumière par ses rapports ; mais nos diplomates ne voulaient rien voir, rien comprendre. Les intentions du pape ne faisaient doute pour personne ; mais les exigences de la diplomatie ne servaient qu'à multiplier autour de lui les difficultés et à rendre encore plus actifs les agissements de son entourage assez généralement opposé à tout retour de régime constitutionnel. On voulait trouver à Rome un parti modéré sur lequel s'appuyer ; mais Pie IX et M. de Corcelles savaient qu'il n'y en avait point. Il existait, en effet, deux catégories bien tranchées, celle des révolutionnaires ardents et celle des hommes timides et routiniers

1. Émile Keller, *Le général de La Moricière, etc.*

ne voulant rien changer au passé. Pour le moment, il ne pouvait donc s'agir que de réformes administratives. L'esprit d'initiative du pape devait permettre de se reposer entièrement sur sa prudence.

Le cardinal Antonelli mettait toutes les ressources d'un esprit clairvoyant et fin à éluder poliment les demandes du gouvernement français ; mais de Paris on réclamait la sécularisation du gouvernement, le vote de l'impôt par une assemblée élective ; les choses avaient pris une certaine gravité et le public ignorait encore les mesures prises par le président de la République. Dans les premiers jours du mois d'août, le général Oudinot avait reçu avis de son rappel. Le corps expéditionnaire, lui disait le ministre, par suite de la solution de la question militaire de Rome, allait recevoir une notable réduction et le commandement n'était plus dès lors à la hauteur de la position du duc de Reggio. Le général Rostolan, gouverneur de Rome, était nommé au commandement en chef et quelques jours après il recevait une lettre de Napoléon que lui apportait le colonel Ney, officier d'ordonnance du président de la République.

Elysée national, le 9 août 1849.

« Mon cher général,

« J'ai rappelé du commandement de l'armée de Rome le général Oudinot, parce que cet officier supérieur méconnaissait complétement le rôle que nos armes sont appelées à jouer en Italie.

« Je vous envoie un de nos officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Edgar Ney, afin qu'il vous explique clairement de vive voix quelles sont mes intentions et celles du cabinet. Nous voulons que l'autorité du pape soit rétablie à Rome, mais sans aucun des abus qu'avait entraînés l'autorité des prêtres. Nous voulons que nos armes soient une garantie efficace contre le retour de ces abus et non qu'elles servent à autoriser les vengeances, les proscriptions, le rétablissement de l'Inquisition, etc.

« Parlez donc hautement, général, dans le sens des véritables intérêts du peuple romain et de la religion même, tout en ayant tous les égards pour l'autorité du saint-siége ; tranchez toutes les questions qu'il est dans notre intérêt de voir résolues ; laissez à M. de Corcelles tout ce qui se rattache à de hautes appréciations politiques ; mais, pour tout ce qui regarde l'administration du pays et de l'armée romaine, ne prenez conseil que de votre bon jugement.

« Faites vos efforts pour que les ressources du pays puissent donner quelque bien-être à vos troupes, et même allégent, si c'est possible, le fardeau qui pèse sur notre trésor. Nommez tous les employés civils et militaires au nom du pape, et tâchez de trouver des hommes dévoués aux intérêts français.

« Enfin, n'oubliez pas que vous êtes à la tête de 30,000 hommes, et que là où flotte le drapeau tricolore, nos idées doivent aussi régner. Ne laissez rien faire sans votre consentement. Vous ne devez permettre aucun acte de violence ou de réaction qui déshonorerait notre intervention.

« Confiant dans votre sagacité et dans la loyauté de votre caractère, j'espère que vous contribuerez à hâter le dénouement de cette expédition, et je vous prie, mon cher général, de recevoir l'assurance de mes sentiments de haute estime.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre n'était pas la seule écrite par le président : dans une autre adressée au colonel Ney, lui-même, il avait formulé le programme et les exigences de sa politique, et l'officier d'ordonnance en venant à Rome n'avait d'autre mission que de communiquer au général en chef ce programme et d'en exiger la publication. Elle était ainsi conçue :

« Mon cher Edgar,

« La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la

régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical, le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine, que les intentions bienveillantes du saint-père contre notre propre action, restent stériles en présence des passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie : dites de ma part au général Rostolan, qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore, on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le pouvoir temporel du pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.*

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos braves soldats [1]. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même elle n'était pas traitée comme elle devait l'être. Rien

1. Les cardinaux n'avaient nullement insulté le drapeau de la France. Ils avaient glorifié « le bras invincible et glorieux des armées catholiques. » Si la France avait assumé la principale part de l'intervention, l'Espagne avait pris l'initiative, elle avait même envoyé une armée ; Naples y avait coopéré par les armes, et l'Autriche, toute disposée à envoyer ses soldats, avait rendu au pape ses légations avant que la France eût pu lui rendre sa capitale.

ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Edgar Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Ce que cette lettre exigeait aurait anéanti devant l'Europe l'indépendance de Pie IX et déshonoré sa personne. Le général Rostolan le comprit : il devait publier cette lettre et se faire en quelque sorte l'exécuteur des volontés présidentielles ; mais il refusa et il envoya au ministère sa démission.

Cet acte extradiplomatique ne pouvait avoir du reste que de très-graves conséquences. D'un côté, il rendait toutes concessions de la part du saint-père à peu près impossibles, puisqu'elles auraient eu l'air de lui avoir été arrachées par la menace ; de l'autre, il ranimait les prétentions du parti révolutionnaire qui avait fait preuve d'une véritable scélératesse et qui, loin de nous être reconnaissant de notre intervention, faisait tout pour l'entraver et assassinait chaque nuit quelques-uns de nos soldats.

Pendant ces discussions politiques, le général Oudinot recevait de la commission provisoire municipale de Rome un éclatant témoignage de reconnaissance. Elle avait décrété de frapper une médaille en son honneur : d'un côté elle portait l'effigie du général, de l'autre une inscription rappelant le rétablissement de la paix et la conservation des monuments antiques[1]. Elle avait, en outre, décidé que ce décret

1. Les révolutionnaires prétendirent que le général Oudinot avait, par ses canons, causé à la ville de Rome de graves dommages, que plusieurs œuvres d'art étaient ainsi perdues. Une commission mixte fut nommée afin de constater la grandeur du mal occasionné par le siége. Après un examen consciencieux, il fut constaté que les assiégeants avaient apporté les plus grands soins pour éviter à la Ville Eternelle des pertes irréparables. Les dégâts, y compris les travaux d'approche du siége, s'élevèrent à la somme de 101,860 *scudi*. Par contre, il fut constaté que les assiégés se rendirent coupables de dégâts considérables et le rapport de la commission put constater, avec preuves à l'appui, que la République coûta à la ville de Rome, en ruines de tous genres, la somme énorme de 332,631 *scudi*, c'est-à-dire plus d'un million de francs. Rien qu'à la villa Borghèse ils firent pour 60,000 écus, plus de 300,000 fr. de ravages.

serait gravé sur un marbre que l'on placerait au-dessous de son buste, au Capitole, dans la salle des grands capitaines. Enfin, un troisième décret conférait au général la qualité de citoyen romain, transmissible à sa descendance. Le 23 août, le général fut invité, avec tous les officiers de l'armée, à assister dans la soirée à l'illumination du musée Capitolin. Après avoir parcouru les vastes salles du Capitole, le général Oudinot entra dans celle où se trouvait exposé le modèle de la pierre qui lui était consacrée, elle portait une inscription latine à la louange du général [1]. Puis le prince Odescalchi, sénateur et président de la commission, lui présenta les actes décrétés à son sujet, écrits sur parchemin, et le remercia au nom de la ville.

Un splendide souper suivit cette séance, et quand le général sortit du Capitole des feux de Bengale illuminèrent la façade du palais et l'élégante tour du Capitole. Les habitants de Transtevère lui offrirent une épée d'honneur, véritable objet d'art, avec cette inscription :

Al generale Oudinot duca di Reggio, gli amici
dell' ordine in Roma, anno MDCCCXLIX.

Avant de quitter l'Italie et Rome, où sa présence eut été encore nécessaire, le général Oudinot se rendit de nouveau

1. XII Kal. septembr. an V. C. MM. DCII.
Pii IX. P. M. IIII. in. ædibus. capitolinis.
XX viri. curatores. urbis cum convenissent.
verba. facta. sunt. de. Victore. Oudinotio.
Raghii. ducæ. qui. cum. præfectus.
exercitui. Gallorum. Italico. pontificæ.
potestatis. et. publicæ. libertatis.
restituendæ. causa. advenisset. strenue.
sapienter. feliciterq. rem. gessit. sua.
militumque. virtute. civium. animos.
sibi. devinxit. ea. de. re. placuit.
cudi. numismæ. signatum. ipsius.
ducis. imagine. quod. populi romani.
voluntatem. auctori. pacis. servatori.
veterem. monumentarum. testaretur.

Cette inscription, à l'époque de l'entrée des Italiens à Rome en 1870, fut enlevée du Capitole et transférée à Saint-Louis des Français.

à Gaëte pour prendre congé du saint-père. Il insista encore pour démontrer au pape l'opportunité de sa rentrée à Rome ; mais Pie IX et les cardinaux connaissaient vaguement l'existence de la lettre à Edgar Ney et les instructions qu'elle contenait, le général chercha à atténuer des appréhensions dont il comprenait d'ailleurs la justesse, mais il espérait dans le bon sens de la France qui ne voudrait pas détruire son œuvre.

« Votre nom, général, lui dit Pie IX en le congédiant, votre nom est désormais intimement lié au mien. L'histoire n'aura pas assez d'éloges pour glorifier le grand événement que vous avez accompli avec autant de sagesse que d'énergie. Vous achèverez votre œuvre à Paris, et ma paternelle bénédiction s'étendra toujours sur vous ainsi que sur tous les vôtres[1] »

Quelques jours après, le 4 septembre, Pie IX, accompagné du roi de Naples, quittait Gaëte et se rendait au château de Portici, où Sa Majesté lui avait fait préparer de somptueux appartements. La traversée se fit sur le *Tancrède*, et elle fut un continuel triomphe pour le pontife exilé. Des vapeurs français, espagnols et napolitains lui faisaient cortége, et les couleurs pontificales flottaient à côté des bannières amies. Au moment où le *Tancrède* parut dans les eaux de la Chiaja, le vaisseau anglais qui s'y trouvait à l'ancre arbora le pavillon pontifical et salua de vingt et un coups de canon. Il était deux heures, tous les vaisseaux en rade arborèrent la même ban-

1. Après la prise de Rome, Pie IX réorganisa l'ordre chevaleresque qu'il avait fondé en 1847, afin de donner à Oudinot une récompense exceptionnelle. A ce sujet l'abbé Margotti fait les réflexions suivantes : « Supposons un roi chassé de ses Etats, Louis-Philippe, par exemple, qui, arrivé en Angleterre, alors que la République a pris sa place, publie des lettres patentes pour organiser un ordre chevaleresque qu'il appelle de son nom, les personnes les plus sérieuses ne seraient-elles pas tentées d'en rire ? Eh bien ! Ce qui eut été ridicule dans les princes séculiers fut sublime et touchant dans Pie IX. Cet acte indiquait la dignité et la puissance inséparables dans sa personne ; elles le suivaient à Gaëte. Il montra aussi la haute opinion que le monde entier avait du souverain pontificat, et chacun se fut trouvé très-honoré de recevoir une décoration du *Pèlerin apostolique*. *Le Vittorie della Chiesa*, etc., p. 113.

nière et firent le même salut au bruit des autres *salve* de la capitale. La population était sur le rivage, apercevant la soutane blanche de Pie IX et la haute taille du roi de Naples : elle les salua de ses vivat. Pie IX descendit à terre et se rendit à la chapelle du château, entonna le *Te Deum* et reçut la bénédiction du saint-sacrement.

Le soir, Pie IX réunit à sa table le roi de Naples et la famille royale : Ferdinand prit ensuite congé de Sa Sainteté et rentra à Naples.

Le 12 septembre, Pie IX signa une proclamation dans laquelle il accordait une nouvelle amnistie et annonçait à ses sujets des institutions nouvelles qui, sans sacrifier l'indépendance du souverain, les appelleraient à prendre une part plus large au gouvernement de l'Etat. Le gouvernement provisoire la publia le 19 septembre, les bénéfices de cet acte important ne s'appliquaient point aux députés qui avaient pris part aux délibérations de l'Assemblée constituante, aux membres du triumvirat et du gouvernement de la République, aux chefs des corps militaires. Tous ceux qui, ayant bénéficié de l'amnistie antérieurement accordée par Pie IX, avaient participé aux soulèvements des Etats du saint-siége, violant ainsi leur foi jurée ; tous ceux enfin, coupables des délits et crimes de droit commun, étaient exclus de cette mesure miséricordieuse.

La lettre du président de la République avait laissé dans les esprits de grandes inquiétudes. Le général Rostolan maintenait sa démission, malgré le refus du ministère de l'accepter. Les deux ambassadeurs français, MM. de Rayneval et de Corcelles voyaient une guerre sortir de la publication officielle de cette lettre, ils écrivaient au ministre que le chef de l'Eglise était résolu à se jeter dans les bras de l'Autriche, à se rendre en Amérique plutôt que de subir la contrainte morale dont on le menaçait. Le *motu proprio* du 12 septembre venait confirmer les dires des ambassadeurs et montrer que Pie IX n'entendait nullement sacrifier son initiative et son indépendance royales.

Les autres puissances d'ailleurs s'étonnaient des exigences du gouvernement français, et la Russie elle-même manifes-

tait à La Moricière, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, son mécontentement sur cet *ultimatum* qu'on semblait poser au pape.

Du reste, comment appliquer le programme napoléonien? Il suffisait de voir Rome, pour en comprendre l'impossibilité : aucun fonctionnaire n'aurait consenti à travailler à son application, les cardinaux et les autres dignitaires se seraient immédiatement retirés. La Chambre des députés vint bientôt par son ordre du jour du 20 octobre proclamer l'indépendance du pape. Les séances de la chambre française des 18, 19 et 20 octobre 1849 sont trop mémorables pour les passer sous silence. On ne saurait trop admirer les dispositions de la providence qui préparait dès 1849, à Paris même, dans une chambre républicaine, les moyens de repousser les assauts que les représentants des premières puissances conservatrices de l'Europe réunis en congrès en 1856, devront tenter contre cette même autorité et cette même indépendance du saint-père. M. Thiers déclarait le pouvoir temporel nécessaire à l'indépendance du pape, et cette indépendance nécessaire au maintien de l'unité dans l'Eglise. C'est alors que le comte de Montalembert, stigmatisant les insulteurs de la papauté, jeta, au milieu des applaudissements de la chambre, ce cri du cœur et de foi : « L'Eglise n'est pas une femme, c'est plus encore, c'est une mère. » Et faisant ressortir la grandeur et la générosité de l'intervention française en faveur du pape, il terminait par ces mémorables paroles :

« L'histoire dira que mille ans après Charlemagne, et cinquante après Napoléon ; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations. Elle dira que trente mille français commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome dans la personne du pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. Elle dira ce que Pie IX lui-

même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine.

« Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

« Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français ? Ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer ; ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du pape en oppresseurs ; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. »

Voyant sa politique et ses projets désapprouvés, le ministère donnait sa démission ; le prince-président l'acceptait : « Puis, par une de ces combinaisons bizarres, par un de ces revirements inattendus, auxquels cet esprit s'est toujours complu, au moment où Napoléon sacrifiait ainsi ses ministres dont la lettre à Edgar Ney représentait la pensée intime, il abandonnait lui-même ce thème pour des années. En effet, dès le lendemain il rappelait le pape à Rome sans conditions [1]. »

En apprenant le succès de sa cause dans le parlement français, Pie IX remercia Dieu. Et lorsqu'une députation municipale venue de Rome vint le solliciter de rentrer dans ses Etats, il leur donna l'espérance d'un prompt retour.

« Il nous répugnait, dit-il, de retourner dans nos Etats tant qu'on mettait, en France, notre indépendance en question ; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution semble devoir mettre fin à tout doute à cet égard, nous espérons pouvoir revenir sous peu dans le sein de notre Rome. »

1. Les évêques avaient d'abord eu la pensée de se réunir en concile national ; avant de rien entreprendre ils consultèrent le souverain pontife. Pie IX loua leur zèle et leur déférence ; mais, exprimant la crainte qu'un concile national ne pût jouir d'une assez grande tranquillité, il engagea ces prélats à réunir d'abord des conseils provinciaux.

Pendant que ces événements se déroulaient, Pie IX avait la consolation de voir l'Eglise de France profiter de la liberté qui lui était laisssée pour reprendre les anciennes traditions et réunir les conciles provinciaux. La province de Paris donna l'exemple, et, le 17 septembre, Mgr Sibour faisait solennellement l'ouverture du Concile. L'archevêque, ne voulant pas reconnaître les articles organiques, ne se préoccupa pas de solliciter l'autorisation de convoquer cette assemblée; mais le gouvernement se hâta de faire publier dans le *Moniteur* une autorisation qui n'avait point été demandée. Les provinces de Reims, de Tours, d'Avignon suivirent de près l'exemple de Paris et se réunirent avant la fin de l'année. Des jours d'une paix profonde et glorieuse semblaient se lever pour la fille aînée de l'Eglise, et Pie IX s'en réjouissait en écrivant à chacune de ces provinces pour les féliciter de leur initiative et de leur zèle.

L'Italie inspirait cependant bien des inquiétudes au souverain-pontife. Le Piémont se montrait persécuteur. Le ministre Siccardi venait de présenter aux chambres piémontaises un projet de loi qui enlevait au clergé ses immunités, restreignait le nombre des jours de fêtes et privait l'Eglise de la faculté d'acquérir des biens Pie IX protesta contre cette loi qui ne tenait nul compte des concordats passés entre le saint-siége et le Piémont, où le gouvernement s'attribuait les droits de l'Eglise en voulant trancher des questions purement ecclésiastiques. Le ministre avait bien communiqué ce projet au saint-père, mais en lui déclarant que la volonté du gouvernement était immuable; puis il accusait le saint-siége d'avoir refusé de traiter avec lui. C'était ajouter le mensonge à l'insulte. On commençait cette longue série de protestations hypocrites et de honteuses calomnies qui ont précédé, accompagné et suivi la prise de Rome par le roi du Piémont.

De Portici, Pie IX s'était rendu à Naples, dont il visita les établissements charitables, laissant partout des traces ineffaçables de sa bonté.

Le 15 octobre, jour de la fête de la reine Marie-Thérèse, il se rendait à Caserte pour la féliciter. Le roi et les princes le reçurent à la gare. Quelques jours plus tard, il se trans-

portait à Pompeï. Il visitait ainsi les environs de Naples : Résina, Herculanum, Sorrente, Bénévent eurent la joie de le voir, de l'entendre, de recevoir ses bénédictions. Dans cette dernière ville, soumise à son autorité, il fut reçu avec honneur et enthousiasme ; il célébra la messe dans la cathédrale le jour de la fête de *Tous les Saints*, et donna au peuple une bénédiction solennelle du haut du balcon du palais archiépiscopal.

Il tenait un consistoire le lendemain à Portici, pour la préconisation de plusieurs évêques, et les jours suivants il se rendait à Mugnano vénérer le sanctuaire de sainte Philomène, puis à Nôle, heureuse de montrer ses riches monastères et de redire ses vieux souvenirs.

Le 8 décembre, fête de la maison royale de Bourbon, Pie IX célébrait les saints mystères dans l'église de Saint-François-de-Paule, à Naples. Le roi avait donné l'ordre de réunir les troupes de terre et de mer sur la place, et Sa Majesté, entourée de sa famille, reçut Sa Sainteté sur le seuil du sanctuaire royal.

Après la messe, le saint-père bénit l'armée et le peuple, puis adressa à tous les évêques d'Italie une encyclique sur les excès de la révolution italienne.

Il célébra les fêtes de Noël à Caserte, au sein de la famille royale.

Le 9 mars 1850, Pie IX réunit un Consistoire secret pour fixer l'époque de son retour à Rome. Deux jours après, le cardinal Antonelli convoquait les ministres des quatre grandes puissances qui étaient intervenues pour le rétablissement du pouvoir temporel ; il eut avec eux une longue conférence sur les conditions de la rentrée de Pie IX dans la ville de Rome. Assuré que ces puissances étaient disposées à garantir la liberté et l'indépendance du saint-père, il adressa, le 10 mars, au corps diplomatique, la notification suivante :

« Après que les armes catholiques eurent dompté la rébellion qui agita si vivement les sujets pontificaux pendant ces derniers événements, on vit, aux applaudissements universels des gens de bien, le gouvernement légitime se rétablir peu à peu dans les Etats de l'Eglise. Pour combler les vœux

du monde catholique et des sujets dévoués à leur propre souverain, il ne restait que le retour du souverain-pontife à son siége. Diverses difficultés ont concouru jusqu'à présent à le retarder, et spécialement le désir plus vif du saint-père de pouvoir subvenir aux besoins de l'Etat. Ce but étant maintenant atteint, il a résolu de rentrer dans ses domaines temporels dans les premiers jours du prochain mois d'avril.

« Le saint-père a la confiance que le Seigneur, dont la main guida les puissances accourues avec leurs armées pour cette entreprise, daignera bénir les soins qui ne cessent de l'occuper pour l'amélioration du sort de ses sujets, et il ne doute point que toutes les puissances avec lesquelles le saint-siége est en relations d'amitié, de même qu'elles ont concouru avec leur influence morale et matérielle, chacune pour sa part, à rétablir le souverain-pontife dans le plein et libre exercice de son autorité, ne soient animées d'un intérêt égal et constant pour le garantir dans sa liberté et son indépendance indispensable au gouvernement universel de l'Eglise et à sa paix, qui est celle même de l'Europe. »

Pie IX quitta Portici le 4 avril, se rendit à Caserte pour y passer une dernière journée avec le roi; le 5 au matin, après avoir invoqué sur la reine et sa famille les bénédictions de Dieu, il monta en carrosse, accompagné du roi et du prince héritier. Les cardinaux Antonelli et Dupont [1] le suivaient dans des voitures séparées. Ferdinand accompagna le souverain pontife jusqu'à la frontière de ses Etats. Se jetant alors aux pieds de Sa Sainteté, il lui demanda sa bénédiction.

« Oui, répondit le pontife, que ce soit le ciel lui-même qui vous bénisse par ma bouche. Je n'ai point de paroles pour exprimer la reconnaissance de toute la chrétienté pour la splendeur et l'affection plus que filiales avec lesquelles vous avez spontanément donné asile dans votre royaume au vicaire de Jésus-Christ à l'heure du danger. Recevez mes remercîments pour cet acte généreux et pieux qui restera comme la

1. Le gouvernement français avait envoyé près du saint-père le cardinal Dupont, comme un témoignage de sa sympathie respectueuse.

plus belle page de votre histoire et demeurera éternellement gravé dans le cœur des fidèles. Que le ciel lui-même vous en récompense, en vous comblant, vous, votre famille royale et tout votre royaume, de tout bien et de toute félicité !

— Saint-père, répondit le roi, je n'ai fait que ce que devait faire un catholique, et je remercierai Dieu toute ma vie de m'avoir donné cette occasion d'accomplir ce devoir.

— Oui, répliqua le saint-père, mais votre dévotion envers le chef de l'Eglise a été vraiment filiale et sincère. Le ciel vous en récompense et vous en bénisse [1].

Pie IX, en mettant le pied sur le sol de la première ville de ses Etats, à Terracine, fut reçu par les autorités municipales, qui lui présentèrent les clés de la cité. Il se rendit aussitôt à l'église et de là au palais du gouverneur, où il reçut diverses députations : les ministres, des princes romains et un grand nombre de personnages de distinction. Le soir, Terracine s'illumina et la mer, sur un espace de plus de trois kilomètres, était couverte de lumières miroitant selon le mouvement des vagues. De petites lumières avaient été placées dans des milliers d'écorces d'oranges qu'on avait ensuite lancées sur les flots.

De nouvelles instances furent faites auprès de Pie IX pour retarder son entrée à Rome. On s'était flatté de le retenir à Terracine, dont le palais avait été magnifiquement meublé.

On lui répétait sans cesse qu'il y avait péril à venir se remettre entre les mains des Français : « Au moins, très-saint père, dit le personnage qui portait la parole, ayez soin de votre dignité, et n'exposez pas aux railleries d'une armée sans foi votre divin caractère. Vous verrez que les soldats français mépriseront vos bénédictions ; ils ne voudront pas s'agenouiller pour les recevoir, et ce sera un grand scandale.

— Eh bien ! répondit le pape, s'ils ne veulent pas s'agenouiller, je les bénirai debout. »

Et l'on continua le voyage.

1. Viaggio de S. S. papa Pio IX da Portici à Roma, nell' aprile dell' anno 1850.

# CHAPITRE XXIII

## RETOUR DE PIE IX A ROME.

Arrivée de Pie IX. — Son entrée. — Les manifestations populaires. — Réception du corps diplomatique. — Visite de Pie IX aux blessés français. — Pie IX reçoit les officiers de l'armée française. — L'allocution du 20 mai. — Consolations et douleurs. — Le Piémont et la Belgique. — Reconnaissance de Pie IX.

Le 12 avril 1850 était arrivé : Rome était sur pied, ses rues s'étaient parées de riches tentures et de nombreuses inscriptions, la route papale était sablée. Vers quatre heures du soir, un nuage de poussière s'élève et bientôt un piqueur pontifical apparaît à la porte Saint-Jean de Latran. Un hourrah immense retentit : « Vive Pie IX ! » crie le peuple. Le canon tonne, les cloches de la basilique et la ville saluent le retour de son roi pacifique.

Pie IX apparaît dans la double majesté de sa puissance royale et de son sacerdoce souverain : il foule, après seize mois d'exil, le sol de sa ville. Les membres du corps diplomatique, la municipalité, le clergé sont là pour le recevoir ; ils s'avancent au devant de lui et tous se jettent à genoux. Le peuple, l'armée les imitent, l'émotion du souverain-pontife est extrême, il a retrouvé son bon peuple d'avant l'exil, il regarde à travers des larmes la foule agenouillée et il étend sa main sur tous ces fronts prosternés... *Benedictio Domini!...*

Moment sublime que le cœur peut deviner, mais que la plume ne saurait peindre.

Pie IX pénètre dans la basilique et, prosterné au pied de l'autel, il remercie Dieu de ces émotions et de ces joies. Puis, après quelques instants de repos, il remonte dans sa voiture pour se rendre à Saint-Pierre.

La bannière pontificale est alors hissée sur le fort Saint-Ange. Les acclamations du peuple, qui remplit les rues traversées par le cortége pontifical, se confondent avec le bruit du canon et la voix des cloches, et c'est au milieu de ce concert merveilleux, sous une pluie de fleurs, que Pie IX arrive à la place Saint-Pierre. Là, dix mille hommes de l'armée française l'attendaient. Pie IX s'avance vers la basilique, sur un magnifique tapis de verdure, incrusté de fleurs jaunes et blanches et le chapitre de Saint-Pierre le salue par ces paroles de l'Esprit-Saint : *Ecce sacerdos magnus.*

L'Eglise seule pouvait se faire l'interprète des transports des enfants et de la grandeur du père. On chanta l'hymne d'actions de grâces au Dieu des armées et le peuple continua la fête en illuminant ses demeures. Pendant trois jours Rome fut dans la joie et, le 14 avril, jour fixé par le cardinal-vicaire pour le chant du *Te Deum* dans toutes les églises, les Romains s'y rendirent en masse. A l'*Ara cœli* surtout où assistaient le sénat et toute la magistrature, l'affluence fut telle que la place du Capitole et le gigantesque escalier de marbre étaient envahis par les fidèles.

Le soir, la ville fut illuminée une dernière fois. Le peuple fit seul les frais de cette fête sans précédent. Aux Monti, au Borgo, au Transtevère, de pauvres familles engagèrent au Mont-de-Piété leur chétif mobilier afin de pouvoir illuminer.

L'histoire, dans les récits qu'elle nous a conservés des triomphes décernés aux princes et aux vainqueurs de ce monde, n'avait point encore présenté à l'admiration des siècles le spectacle d'une telle ovation.

La noblesse romaine voulant témoigner au saint-père la joie que lui causait son retour et laisser aux siècles futurs une preuve de son dévouement fit frapper une médaille

qu'elle offrit à Pie IX le 24 avril. Autour de l'image du saint-père on lisait ces paroles :

PIO IX PONTIFICI MAXIMO. A. MDCCCL.

Sur l'exergue :

PIO IX PONT. MAX.
FAUSTE FELICITER REDEUNTI
PRID. IDUS APR. MDCCCL
OB MAIESTATEM VIRI RESTITUTAM
CIVIUM ANIMOS ERECTOS
FORTUNAS RELEVATAS
OPTIMATES ROMANI.

Le 12 avril, du reste, deviendra dans la vie de Pie IX une date mémorable.

Le lendemain, 13, le corps diplomatique se rendit au Vatican présenter au pontife ses félicitations.

« Messieurs, leur répondit Pie IX, vous qui m'avez accompagné et soutenu dans les jours d'épreuve et d'affliction, vous formez aujourd'hui plus que jamais ma joie et ma couronne. En vous exprimant ma reconnaissance pour l'intérêt que vous avez pris à toutes les vicissitudes qui se sont succédé avec tant de rapidité, je vous remercie également de celui que vous prenez aux événements actuels, et j'ai la ferme confiance que votre assistance ne me fera pas défaut pour l'avenir.

« Exprimez à vos souverains et à vos gouvernements combien je suis pénétré de gratitude pour tout ce qu'ils ont dit et fait en faveur du saint-siége. Assurez-les que je prie Dieu continuellement pour la paix de l'Europe et du monde. »

« Je désire que les bénédictions de Dieu descendent abondantes sur chacun de vous et sur les nations que vous représentez, afin que, vivifiés par ce don céleste, elles voient au milieu d'elles s'étendre les conquêtes de la foi contre l'esprit d'irréligion et celles de la tranquillité et de l'ordre contre l'esprit de trouble et d'anarchie. »

Le soir, Pie IX, accompagné seulement d'un camérier, d'un valet de chambre et d'une escorte de huit gardes nobles, se rendait à Sainte-Marie-Majeure pour remercier la Vierge

immaculée de son heureux retour. Personne ne l'attendait et il dut s'agenouiller sur le pavé de la basilique.

Sa seconde visite fut ensuite pour les blessés et pour les malades. En sortant de Sainte-Marie-Majeure, il donna l'ordre de se rendre à l'hôpital militaire de Saint-André du Quirinal où il arriva également à l'improviste. C'était l'heure où toutes les personnes de service étaient absentes : il n'y avait ni médecins, ni aumôniers, ni sœurs de charité ; les malades étaient seuls avec les infirmiers et l'officier comptable. C'est à celui-ci que Pie IX s'adressa : « Je viens, lui-dit-il, voir les pauvres soldats qui se sont fait blesser pour moi. Voulez-vous m'accompagner ?

Et il se dirigea aussitôt vers l'escalier qui conduit aux salles. Il le monte rapidement, s'appuyant paternellement sur le bras de l'officier.

Cependant quelques soldats qui se trouvaient dans la cour, en apercevant le pape, étaient vite montés prévenir leurs camarades, et quand Pie IX entra dans la première salle, il trouva tout le monde en émoi. Ceux qui étaient levés coururent au devant de lui, se jetèrent à ses pieds qu'ils couvrirent de leurs baisers. Plusieurs, dont la maladie n'était pas grave, s'empressèrent de s'habiller et d'aller rejoindre ceux qui entouraient le saint-père. Quant aux autres, retenus sur leur lit par la douleur, ils arrangent leur couche, ôtent leur bonnet, se soulèvent et attendent ainsi le passage du pape qui s'approcha de chacun d'eux, leur adressa la parole en français et leur donna un objet de dévotion.

Comme le Sauveur, Pie IX semblait se plaire au milieu de ces malades, il ne savait rien refuser à ceux qui demandaient une médaille ou un chapelet pour leur mère, pour leur sœur, Pie IX donnait toujours. Il donna si bien qu'il épuisa son trésor. Il avait fait deux parts de ces objets et en sortant de Saint-André il voulait visiter l'hôpital voisin des SS. Dominique et Xiste; mais il fut obligé d'ajourner sa visite : « Vous m'avez ruiné, dit-il gaiement, je n'ai plus rien à porter à vos camarades, ce sera pour une autre fois. »

Au bas de l'escalier, il rencontra un jeune enfant qui lui prit la main et la baisa. Le saint-père le caressa avec bonté ;

mais l'enfant paraissait désirer autre chose : « Saint-père, se hasarda-t-il, je voudrais une médaille.

« Je n'en ai plus, cher enfant ; mais je t'en ferai porter une. »

C'était le fils de l'officier comptable.

Les soldats avaient suivi le pape et arrivés à la porte, ils le supplièrent de les bénir de nouveau.

Pendant cette visite, le peuple avait reconnu la voiture pontificale et quand Pie IX voulut y monter, une foule nombreuse se jeta à ses pieds et voulait les baiser. Le bon père alors, s'appuyant d'une main sur l'épaule de l'officier comptable, de l'autre sur celle de son camérier, souleva son pied que tous ses enfants baisèrent amoureusement[1].

Pie IX, en rentrant au Vatican, exprima la joie que l'empressement respectueux des soldats français lui avait causée. « Ils m'ont dit : mon pape, répétait-il, et je le suis en effet. »

Rome enfin avait retrouvé son ancienne splendeur : le pape lui avait rendu la vie, c'était une renaissance[2].

Le 17, les officiers de l'armée française au nombre de huit cents se rendirent au Vatican. Pie IX daigna les recevoir dans la grande salle du consistoire, ils étaient disposés sur trois rangs, placés par division et par brigade.

Pie IX apparut bientôt. Le cardinal Dupont et quelques prélats l'accompagnaient. Quand il fut sur son trône, le général Baraguay-d'Hilliers lui présenta les officiers en disant :

« Très-saint-père, tous les officiers du corps expéditionnaire désirent avoir l'honneur d'être présentés à Votre Sainteté et de lui présenter leurs respectueux hommages. »

Pie IX répondit :

« Messieurs les officiers,

« Je suis très-heureux de me trouver au milieu des officiers d'une armée qui vient de donner d'éclatants exemples de valeur et de discipline, et qui appartient à une nation catho-

1. *Univers* du 20 avril 1850.
2. *Journal des débats* du 27 avril 1850.

lique et généreuse. Il est bien doux à mon cœur d'exprimer en cette occasion les sentiments de la vive gratitude que je professe pour la nation française, qui n'a épargné ni son argent, ni ses fatigues, ni son sang pour délivrer Rome de l'anarchie qui l'opprimait, et pour assurer au vicaire de Jésus-Christ son indépendance et comme pontife et comme souverain. Soyez mon interprète, Monsieur le général, vous qui, digne successeur des deux qui vous ont précédé, vous faites honneur de représenter la France auprès du saint-siége. Faites connaître mes sentiments paternels au président de la République, qui a surmonté les obstacles mis à une entreprise si louable, à l'assemblée qui l'a décrétée, et qui fit éclater dans son sein ces nobles sentiments qui remplirent mon cœur de joie et de consolation. J'appelle et j'appellerai toujours la bénédiction de Dieu sur chacun de vous, sur vos familles, sur toute la France, afin que l'esprit de religion, source de tous les biens, se répande toujours davantage au milieu de cette généreuse nation. Je l'appelle plus particulièrement sur l'armée qui, grâce à l'honneur, à la discipline et à la valeur qui la distinguent, sera toujours le soutien de l'ordre public et le gage de la tranquillité. »

Les officiers défilèrent devant Pie IX et baisèrent avec respect la main qu'il leur offrait.

Le lendemain, le pape bénit l'armée entière. Le défilé fut splendide, le général a incliné son épée devant le pontife, et à chaque drapeau qui passait, Pie IX envoyait sa bénédiction.

On peut s'imaginer l'éclat de cette revue militaire, en face du premier temple du monde, sur cette majestueuse place de Saint-Pierre, au milieu de ce peuple de statues, de ces marbres, de ces colonnes, de cette croix qui redisent l'histoire et la grandeur de l'Église de Jésus-Christ. « Les deux statues colossales de Saint-Pierre et de Saint-Paul étaient là, aux côtés de Pie IX : le premier avec ses clefs d'or, le second avec son épée flamboyante. J'y voyais la personnification de la papauté et de la France : puisse la France tenir son épée victorieuse au service de l'Église [1]. »

1. *Univers.*

Pie IX fit distribuer cinq cents décorations à l'armée française.

L'univers catholique partagea la joie des romains, et l'Europe entière venait d'affirmer la nécessité du pouvoir temporel de la papauté. Mgr Farini, alors évêque de Langres, faisait ressortir avec talent le sens de cette intervention diplomatique de l'Europe.

« Quand les autres souverains sont tombés du trône la politique européenne se tient à l'écart; quand ils sont chassés de leur capitale, elle ne s'en préoccupe pas ; quand ils sont remplacés sur le trône, elle renoue des relations avec les nouveaux venus. Quand le pape est menacé, c'est le contraire qui arrive : tous les pouvoirs s'inquiètent, toutes les puissances interviennent et elles confessent ainsi que l'indépendance du pape en péril est un danger pour le monde entier. Elles l'entourent de leur affection, le protégent de leurs armées et ne demeurent tranquilles qu'après l'avoir remis sur son double trône de pontife et de roi[1]. »

Pie IX resta quelques jours dans la retraite. La première fois qu'il prit la parole d'une manière officielle ce fut dans le consistoire du 20 mai où il s'exprima en ces termes :

« Le tribut de la reconnaissance, dont notre âme surabonde et des louanges que nous devons, appartient d'abord à juste titre à notre cher fils en Jésus-Christ, Ferdinand II, roi des Deux-Siciles. Lui-même, en effet, par un mouvement de sa très-éminente religion, au premier bruit de notre arrivée à Gaëte, s'est empressé d'accourir vers nous avec son auguste épouse, Marie-Thérèse, infiniment heureux de donner au vicaire du Christ sur la terre, d'éclatants témoignages de sa rare piété, de son dévouement et de son obéissance filiale, nous accordant une hospitalité pleine de munificence.. .. Les mérites éclatants de ce prince très-pieux envers nous, et ce saint-siége, sont si profondément gravés dans notre cœur, que rien n'en pourra jamais effacer le bienheureux souvenir.

« Maintenant c'est avec un grand honneur et le témoignage

1. Œuvres de Mgr Parisis



éternel de notre reconnaissance que nous nommerons la nation Française, si célèbre par la gloire de ses armes, par son dévouement au siége apostolique, si illustre d'ailleurs à tant d'autres titres, et dont nous avons éprouvé la très-excellente volonté envers nous et les bienfaits: car cette nation, et son illustre chef, le président de la République, allant au devant de nos tristes nécessités et de celles de notre pontificat, et n'épargnant aucun sacrifice, a décrété d'envoyer ses braves généraux et ses soldats, qui, au prix de nombreux et pénibles travaux, ont affranchi cette ville de la misérable et infortunée condition où elle était réduite, et ont ambitionné par-dessus tout la gloire de nous y ramener.

« Dans cette louange, nous voulons aussi tout à fait unir notre très-cher fils en Jésus-Christ, François-Joseph, empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie..... qui, guidé par la piété de sa race et par son respect pour la chaire de Pierre, et employant avec une promptitude et un zèle incomparables son puissant concours et tous ses soins à défendre le principat civil de ce siége apostolique, a arraché, par ses troupes victorieuses, à une injuste et triste domination, les provinces pontificales, principalement celles de l'Emilie, du Picenum et de l'Ombrie, et les a remises à notre légitime autorité.

« Nous avons aussi les motifs les plus puissants de conserver un souvenir plein de gratitude des services que nous avons reçus de notre très-chère fille dans le Christ, Marie-Isabelle, reine catholique d'Espagne, et de son gouvernement; car, comme vous le savez très-bien, dès qu'elle a appris nos malheurs, elle n'a rien eu plus à cœur que de presser aussitôt, avec un soin particulier, toutes les nations catholiques de prendre en main la cause du père commun de tous les fidèles, et d'envoyer ensuite ses vaillants soldats à la défense des possessions de l'Eglise romaine. Nous ne pouvons pas non plus, en aucune façon, passer ici sous silence les excellentes dispositions envers nous des autres très-illustres princes, de ceux mêmes qu'aucun lien n'attache à cette chaire de Pierre, et qui ne nous ayant pas appuyé du secours de leurs armes, ne s'en sont pas moins appliqués à défendre

et à faire prévaloir nos droits temporels et ceux de l'Eglise romaine..... Dans tout cela, assurément, personne ne peut refuser une admiration particulière à la souveraine providence de ce Dieu qui régit et gouverne tout avec force et avec douceur, et qui, dans des temps aussi calamiteux et aussi troublés que les nôtres, a su disposer les princes même séparés de l'Eglise romaine, à soutenir et à défendre son principat civil, droit incontestable dont le pontife romain, par un décret particulier de cette même providence divine, a joui pendant une si longue suite de siècles, afin de pouvoir exercer en toute liberté dans le monde, pour le gouvernement de l'Eglise universelle à lui divinement confié, la plénitude de l'autorité apostolique, droit qui lui est aussi nécessaire pour accomplir les devoirs du pontificat suprême et procurer le salut du troupeau du Seigneur. »

Dans l'Eglise de Dieu, le bien est toujours à côté du mal, et le Seigneur venait, en effet, d'envoyer au saint pontife une de ces consolations auxquelles le cœur d'un pape est toujours sensible. L'Eglise d'Autriche gémissait sous le joug des lois tyranniques de Joseph II. Le jeune et nouvel empereur, François-Joseph, s'empressa de supprimer ces mesures restrictives de la liberté de l'Eglise, et il posait ainsi les préliminaires du concordat qu'il devait bientôt signer avec le saint-siége.

Pie IX, consolé par la conduite d'un puissant empereur, éprouvait d'une petite monarchie d'Italie de grands sujets de douleur. Le Piémont, poussé par l'Angleterre, dominé par les *Carbonari*, marchait dans la voie de la rébellion. Le pape avertit, mais le Piémont ne tint nul compte des avis du pontife, et nous verrons dans la suite les révoltes de cette monarchie chrétienne, dont les rois jusqu'ici avaient donné l'exemple de toutes les vertus.

Un autre petit Etat d'Europe, la Belgique, inspirait de douloureuses appréhensions : l'idée révolutionnaire, en entrant dans ce pays, vint troubler la paix dont il jouissait. La persécution légale, sous l'inspiration du cabinet Rogier-Frère, s'organisait contre l'Eglise. Un projet de loi venait d'être déposé à la chambre des députés belges ; il s'agissait de res-

treindre la liberté de la charité, de séculariser l'enseignement et de gêner l'exercice du ministère ecclésiastique. Dès le principe, Pie IX jeta le cri d'alarme et, en plein consistoire, il exprima l'espérance que le roi et ses conseillers s'arrêteraient sur cette voie funeste, comprenant que « l'Eglise catholique et sa doctrine servent à la tranquillité et à la prospérité temporelles des peuples. »

Avant de terminer ce chapitre, nous devons signaler deux faits à la gloire du pontife et à l'honneur de la France :

Le pape fonda, le 20 juin 1850, une messe quotidienne, à perpétuité, dans l'église de Saint-Louis des Français, pour le repos de l'âme des soldats de la France tombés sous les murs de Rome en 1849.

Pour remercier la Vierge Marie de son retour sur le trône, Pie IX décréta que la fête de la *Visitation* de la Sainte Vierge, célébrée le 2 juillet, serait désormais élevée au rit double de première classe : cette date était l'anniversaire du jour où les troupes françaises firent leur entrée triomphale dans la ville de Rome.

---

# CHAPITRE XXIV

## RÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE.

## LES CONCORDATS.

Principe de la renaissance catholique en Angleterre. — Le *bill* des Chambres. — La Hollande catholique. — L'Eglise n'est immuable que dans sa doctrine. — L'Espagne — Concordat. — Espartero le viole et son gouvernement calomnie le pape. — Remise en vigueur du Concordat. — Etat de la Toscane sous Léopold I[er]. — Concordat avec le saint-siége. — Concordat avec les Républiques de Costa-Rica et de Guatemala. — L'Autriche. — Le *Joséphisme*. — Concordat de 1855.

Le schisme d'Henri VIII et d'Élisabeth avait mis les catholiques d'Angleterre dans une situation douloureuse : ils se virent privés de leurs prêtres. Comme les premiers fidèles, les catholiques anglais célébraient les saints mystères dans les catacombes, s'exposant aux dangers de l'exil, des amendes et même de la mort. Les livres orthodoxes étaient bannis, et l'erreur régna bientôt en souveraine dans ce pays, qu'on avait appelé l'île des Saints. On ne se souvenait du catholicisme que pour le haïr. Dieu cependant veillait sur ce peuple intelligent et énergique, et, à l'heure venue, il lui envoya des apôtres La Révolution française jeta sur les côtes d'Angleterre un grand nombre d'évêques et de prêtres. A la vue de ces martyrs de la foi, au spectacle de leur noble et douce résignation, les Anglais furent émus, et leur croyance

reçut un premier choc. Ils causèrent avec nos glorieux persécutés ; peu à peu les préjugés tombèrent, la lumière se fit dans les esprits et, la grâce divine s'emparant des cœurs, le catholicisme pénétra promptement dans le sein même de l'Angleterre protestante. De ce jour, en effet, date la renaissance de l'Angleterre catholique[1]. Des conversions survinrent, dont quelques-unes eurent une influence considérable par la richesse, la dignité et l'intelligence des convertis. Peu à peu Dieu faisait son œuvre ; l'Angleterre voyait des églises catholiques se fonder dans ses villes principales : ce sont d'abord d'humbles et modestes chapelles autour desquelles viennent s'établir des ordres religieux. La liberté, dont le gouvernement anglais ne fait point un vain mot, favorisa le développement de ces œuvres catholiques qu'on vit bientôt s'épanouir dans tout l'éclat d'une jeunesse pleine de promesses.

Pie IX contemplait ce consolant spectacle et il crut l'heure arrivée de rendre à cette antique Eglise son ancienne hiérarchie et sa vieille constitution. L'Angleterre hérétique, traitée comme les pays infidèles, était gouvernée par des vicaires apostoliques et des missionnaires. Pie IX, le 29 septembre, rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre.

« Considérant, disait le pontife, l'état actuel du catholicisme en Angleterre, réfléchissant au nombre considérable des catholiques, qui va s'accroissant toujours davantage, remarquant que les obstacles qui s'opposèrent si fort à la propagation de la religion catholique allaient diminuant, nous avons pensé que le temps était venu de ramener en Angleterre la forme du gouvernement ecclésiastique à ce qu'elle est librement chez les autres nations, où il n'y a pas de cause particulière qui nécessite le ministère des vicaires apostoliques. Nous avons pensé que, par le progrès du temps et des choses, il n'est plus nécessaire de faire gouverner les Anglais catholiques par des vicaires apostoliques, et qu'au

1. Ajoutons que les évêques et les prêtres rentrés en France contractèrent l'habitude de prier et de faire prier publiquement dans les communautés et les séminaires pour la conversion de l'Angleterre : Dieu devait exaucer ce cri des cœurs reconnaissants.

contraire le changement opéré dans la situation des choses exige la forme du gouvernement épiscopal ordinaire. Ces pensées ont été fortifiées par le désir que nous ont en commun exprimé les vicaires apostoliques, ainsi que beaucoup de clercs et de laïques distingués par leur vertu et leur rang, et par le vœu de la très-grande majorité des catholiques anglais...

« C'est pourquoi, après avoir pesé avec une attention scrupuleuse toute l'affaire, de notre propre mouvement, de notre science certaine et par la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous avons arrêté et nous arrêtons le rétablissement dans le royaume d'Angleterre, et selon les règles communes de l'Eglise, de la hiérarchie des évêques ordinaires, tirant leur dénomination de leur siége, que nous créons par la présente lettre dans les districts des vicariats apostoliques. »

Pie IX établit donc une province ecclésiastique dont le siége métropolitain était Westminster et douze évêques suffragants, mais il se réservait pour lui ou ses successeurs le droit de diviser cette province et d'établir de nouveaux siéges selon les besoins à venir.

Ce rétablissement de la sainte hiérarchie rendait un hommage indirect à son gouvernement, dont la tolérance permettait au pape de ne plus la considérer comme un pays d'infidèles. Dans plusieurs circonstances les ministres de la Reine, consultés à ce sujet, avaient témoigné une grande indifférence. Lorsqu'en 1842, la hiérarchie catholique fut établie dans l'Amérique septentrionale, lord Stanley avait dit à M^gr Wisemann : « Que nous importe le nom que vous prenez, celui de vicaire apostolique, d'évêque, de muphti ou d'iman, pourvu que vous ne nous demandiez aucune faveur. Nous n'avons pas le droit de vous empêcher de prendre entre vous tous les titres que vous voudrez. »

En 1846, lord Russell, en plein parlement, avait fait cette déclaration : « Quant à empêcher les catholiques de s'attribuer certains titres, rien n'est plus absurde, ni plus puéril que de maintenir une pareille distinction. »

Ce même lord Russel était premier ministre au moment où

Pie IX publiait sa lettre *Universalis Ecclesiæ*, on pouvait espérer au moins le silence de la part du gouvernement. Toutefois le pape avait voulu user d'égards vis-à-vis du pouvoir anglais. Lord Minto était encore à Rome, il lui communiqua son projet et l'envoyé de la Grande-Bretagne ne vit aucun inconvénient à sa mise à exécution.

La lettre pontificale d'ailleurs avait été, dès son arrivée en Angleterre, déférée aux jurisconsultes de la Couronne qui avaient déclaré qu'elle ne contenait rien d'illégal. Mais tout à coup, le protestantisme, se sentant frappé de mort, s'émut. Les journaux donnèrent le signal. Ils accusèrent le pape d'usurper les prérogatives et les droits de la couronne d'Angleterre [1], de démembrer les États de la reine pour les distribuer entre les suffragants d'un cardinal espagnol [2], d'intervenir enfin d'une façon révolutionnaire dans les droits d'autrui et de vouloir exercer une dictature sur tous les Anglais qui devraient désormais faire le sacrifice de leur liberté au pieds du roi de Rome [3].

Des colonnes du journalisme l'irritation descendit dans la rue. Le 5 novembre, anniversaire de la découverte de la conjuration des poudres, les meneurs organisèrent un meeting dans les rues de Londres, ils habillèrent des mannequins en pape, en cardinal, en évêque, en prêtres catholiques et, après les avoir traînés au milieu d'une populace ivre, on les brûla sur la place publique. Les huées, les blasphèmes, les insultes accompagnèrent cette sacrilége cérémonie. Ces saturnales se renouvelèrent presque dans toutes les villes et les bourgs de l'Angleterre protestante. Un lord promit publiquement une récompense à celui qui jetterait la première pierre à la face du cardinal Wisemann, s'engageant à payer tous les frais du procès qui pourrait s'ensuivre.

Le cardinal, sans se troubler, s'adressa *au peuple anglais :* dans un *appel* éloquent il lui démontra que l'acte de Pie IX n'était attaquable ni légalement ni au point de vue politique, encore moins dans le sens religieux.

1. *Morning-Post.*
2. *Daily-News.*
3. *Times.*

Le pape, malgré ces résistances, institua canoniquement les chapitres des nouveaux siéges épiscopaux. Il savait qu'à l'aide de ces clameurs et de ces luttes, Dieu faisait son œuvre. L'attention des Anglais était éveillée, et bon gré mal gré ils étaient obligés d'étudier l'histoire du catholicisme et du protestantisme dans la Grande-Bretagne, la vérité ne pouvait que gagner à ces études.

Le bref de Pie IX, cependant, avait jeté le désarroi dans le gouvernement : les ministres offrirent, à plusieurs reprises, leur démission ; mais il fut impossible de trouver des successeurs. La Chambre des communes, celle des lords s'occupèrent longtemps de cette grave question, elles voulaient *faire quelque chose* et ce ne fut qu'après neuf mois de discussions et de pourparlers, qu'elles mirent au jour une loi qui défendait aux évêques d'Angleterre et d'Irlande de prendres les titres de leurs églises [1] ; mais cette loi, comme toutes celles émanant des pouvoirs persécuteurs, fut impuissante.

La lettre apostolique reçue avec amour par les fidèles, fut suivie avec obéissance. Quelques années plus tard Pie IX relevait également la hiérarchie catholique de Hollande. La Hollande avait reçu l'Evangile des mains de saint Clément Willibrod, dans la seconde moitié du troisième siècle ; fidèle à la grâce divine, elle accepta avec empressement ce trésor divin, elle le fit fructifier et bientôt, par ses œuvres et par ses saints, elle devint digne des nations les plus chrétiennes. Au XVI^e^ siècle, Paul IV érigeait le siége d'Utrecht en métropole avec cinq évêques suffragants ; mais l'heure était proche où une partie de l'Europe allait se séparer du centre de la vérité à la voix d'un moine apostat. La Hollande, devenue la proie des calvinistes, vit ses églises profanées, ses évêques chassés, mis à mort et l'apostasie devint presque générale. Les souverains pontifes n'avaient rien négligé pour empêcher le mal : mais le démon s'acharnait contre cette

1. Ce bill fut adopté le 4 juin 1851 dans la Chambre des communes par 263 voix contre 46. La Chambre haute l'adopta le 30 juillet et la reine le sanctionna le 1er août. Ce bill condamnait à une amende de 100 liv. sterling (2,500 fr.) tout contrevenant à ses dispositions.

portion du troupeau de Jésus-Christ, le jansénisme vint s'implanter sur cette terre et y établir sa forteresse, les travaux des vicaires apostoliques ne furent pas inutiles, beaucoup de hollandais demeurèrent fidèles et leur nombre était assez considérable, en 1815, pour permettre déjà au souverain pontife une tentative auprès du gouvernement des Pays-Bas afin de réorganiser la hiérarchie catholique. Ces premières démarches n'eurent aucun résultat ; mais renouvelées douze ans plus tard, il fut alors décidé que le royaume formerait une seule province ecclésiastique, avec un métropolitain à Malines, en Belgique et deux suffragants en Hollande, à Amsterdam et à Bois-le-Duc. Trois ans après, une révolution séparait la Belgique de la Hollande et les choses qui n'avaient eu qu'un commencement d'exécution furent arrêtées. En 1840, Guillaume II songea à revenir à cette convention de 1827 ; mais, effrayé par les protestants, il préféra attendre des jours meilleurs. Il était réservé à Pie IX de conduire l'œuvre à bonne fin et de recueillir cette nouvelle gloire. Le 4 mars 1853, par ses lettres apostoliques *Ex qua die*, il décrétait l'organisation de l'église de Hollande, en établissant un siége métropolitain à Utrecht et quatre siéges épiscopaux à Bois-le-Duc, Breda, Harlem et Ruremonde.

Cet acte pontifical fut accueilli, comme en Angleterre, par les colères des hérétiques et des sociétés secrètes très-nombreuses en Hollande. La lutte fut terrible ; mais on comprit bientôt la sagesse de la mesure pontificale, on reconnut sa légalité, et aujourd'hui la Hollande jouit en paix de ce bienfait qu'elle doit au chef de la chrétienté [1].

L'Eglise n'est immuable que dans ses dogmes ; mais alors rien ne peut la faire dévier de sa voie. En dehors de cela, l'Eglise

1 Nous devons sanctionner ici le rétablissement de la hiérarchie en Écosse préparée et décidée par Pie IX. Déjà les siéges épiscopaux étaient désignés et les titulaires choisis ; il n'y avait plus que la promulgation de cet acte important lorsque la mort est venue, ravir Pie IX à l'affection du monde. L'histoire doit enregistrer cette œuvre parmi toutes celles qui ont illustré son incomparable pontificat. Ce rétablissement n'en sera pas moins dû à son infatigable sollicitude pour étendre le règne de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre.

est une mère, et dans le reste elle a toujours su proportionner les concessions aux besoins des temps et aux œuvres des peuples, la papauté sait allier cette ardeur militante de la foi qui ne s'éteint jamais avec cette prudence de la charité qui respecte les libertés, compatit aux faiblesses et encourage tous les retours. Nous avons montré Pie IX, déployant l'énergie du pasteur suprême des âmes auquel il a été dit de faire entendre sa voix et de faire sentir son autorité jusqu'aux limites de la terre ; nous allons le voir user dans l'intérêt de nations catholiques au milieu desquelles ont surgi des luttes qui pourraient être funestes aux âmes, de sa paternelle condescendance. Voici en un seul et même tableau l'historique de ces traités qui lient également l'Eglise et l'Etat, et qu'on appelle concordats.

L'Espagne, terre catholique, avait été troublée par une de ces révolutions qui renversent le trône et l'autel. Les évêchés avaient été pillés, les religieux chassés, leurs monastères vendus, le clergé et le peuple fidèle, pour échapper à la mort, avaient dû prendre le chemin de l'exil. Il suffit d'un jour pour amonceler ces ruines ; mais il faut des années, pour les relever. L'Espagne cependant avait conservé sa foi; le calme revenu, elle sentit le besoin de reprendre sa place dans la grande famille chrétienne.

Mais tout avait été bouleversé, et on ne pouvait remédier à cette désorganisation sans le secours et l'autorité de celui à qui Dieu a remis tout pouvoir de lier et de délier sur la terre. La reine Marie-Isabelle, voulant relever l'Eglise espagnole, comprenant qu'elle ne pourrait rien faire de solide, sans l'autorité suprême du vicaire de Jésus-Christ, supplia le saint-père de donner des évêques aux églises veuves et de tranquilliser les consciences en tranchant bien les questions délicates.

Le 5 septembre 1851, le souverain pontife avait la consolation d'annoncer aux cardinaux réunis en consistoire, l'heureuse conclusion d'un concordat avec l'Espagne. Le principe posé à la tête de cette convention était la reconnaissance par les deux parties contractantes de la suprématie de la religion catholique dans le royaume, à l'exclusion de tout autre culte

qui en sera banni et interdit. Pie IX proclamait le droit exclusif de l'épiscopat sur l'enseignement dont il est tenu, en vertu même de sa charge, à protéger l'orthodoxie, et il stipulait qu'aucun obstacle ne serait apporté à la liberté des évêques dans l'exercice de leurs fonctions. De son côté, la reine non-seulement promettait de ne gêner en rien cette liberté, mais elle s'engageait à faire rendre à l'autorité ecclésiastique, l'honneur, l'obéissance qui lui sont dus, et elle acceptait le devoir de réprimer au besoin toute tentative faite dans le but de pervertir l'esprit des fidèles et corrompre les mœurs.

Pie IX consentit à tracer une nouvelle circonscription des diocèses, accorda quelques priviléges à la couronne. Il rencontra de nombreuses difficultés, quand il s'agit de la réorganisation des ordres religieux dans le royaume. En présence des avantages réels qui étaient reconnus à l'Eglise elle-même, confiant « dans la piété traditionnelle de la reine envers la religion qui est le trait distinctif du caractère espagnol », le pape se contenta des promesses qui lui furent données.

La grave et difficile question était celle des biens ecclésiastiques, Pie IX proclama hautement le droit de l'Eglise de posséder, et il le fit admettre par le gouvernement espagnol qui s'engagea à conserver cette propriété entière et inviolable. Il fut statué que tous les biens de l'Eglise qui n'avaient pas été vendus lui seraient restitués sans retard. La sollicitude du pontife entra sous ce rapport dans les détails les plus circonstanciés, et il obtint pour les évêques, les chapitres, les paroisses, les séminaires des revenus convenables et assurés, à titre perpétuel, dont l'Eglise aurait la libre administration.

Assurément ces conditions, plus avantageuses pour l'Eglise d'Espagne que ne l'avaient été pour le clergé français celles du concordat de Pie VII, laissaient néanmoins la vieille Eglise espagnole dans un état de prospérité bien inférieur à celui dont elle jouissait auparavant. Cette convention cependant était un vrai triomphe remporté par la courageuse fermeté du pontife.

Quelques années s'étaient a peine écoulées qu'une nouvelle révolution apportait des modifications à ce concordat. Espar-

tero, duc de la Victoire, devenu président du ministère espagnol, en juillet 1854, ne tenait nul compte de ce traité. Il laissait insulter le pape, il exilait les évêques, et l'Eglise d'Espagne était une seconde fois, dépouillée de ses possessions. La reine, esclave de son ministère, interdisait aux évêques le droit de conférer les ordres sacrés et aux religieuses celui de recevoir des novices.

Pendant deux ans, l'Espagne dont le gouvernement était en révolte contre le pape, fut agitée par la guerre civile. La reine, prisonnière dans son palais, obligée de bannir sa mère, de renier sa foi, était contrainte de s'entourer de ministres et de serviteurs ennemis. Pie IX dut protester solennellement contre ces attentats dans le consistoire du 26 juillet 1855, et il rappela son nonce apostolique. L'ordre ne fut rétabli, la paix ne revint qu'au 15 octobre 1856, jour où la reine, assistée de ministres catholiques, déclara que le concordat conclu, en 1851, était remis en vigueur.

Dans le même consistoire du 26 juillet 1855, Pie IX annonçait qu'il venait de poser les bases d'une convention avec le duc de Toscane, Léopold II, afin de remettre les lois de son Etat en harmonie avec les lois ecclésiastiques : ce n'était pas sans nécessité.

Léopold I^er^, en effet, avait donné liberté aux méchants. Il n'était pas permis alors, je ne dirai pas seulement de publier une lettre pastorale ou de faire une procession, mais encore d'allumer un cierge, de sonner une cloche, de faire un catéchisme sans la permission du pouvoir séculier. Le prince était devenu le réformateur des monastères, le directeur spirituel des évêques et le juge des vocations religieuses. Le grand-duc, dit l'histoire de la Toscane [1], s'occupait de ces choses avec une minutie plus digne d'un homme de sacristie que d'un souverain.

Léopold II, plus intelligent, et instruit sans doute aussi par les malheurs dont la révolution de 1848 l'avait frappé, comprit tout ce que cette manière d'agir avait non-seulement de ridicule mais encore de tyrannique et d'anticatholique, il

1. Zobi : *Storia civile della Toscana.*

renonça à ces errements et il chercha sa vraie grandeur et le bonheur de ses sujets dans une soumission complète à l'autorité du saint-siége. Il fut donc stipulé qu'à l'avenir « les évêques, en ce qui touche l'exercice de leur ministère, jouiraient d'une pleine et entière liberté, qu'ils auraient le droit de censure sur les écrits et sur les livres qui traitent de la religion ; qu'ils exerceraient enfin librement leur propre juridiction épiscopale pour éloigner des fidèles toute lecture dangereuse, soit pour la foi, soit pour les mœurs ; que chacun pourrait librement communiquer avec la chaire apostolique et que toutes les causes spirituelles et ecclésiastiques seraient uniquement et exclusivement soumises, comme le veulent les saints canons, au jugement de la puissance sacrée. »

Pie IX, en terminant son allocution, annonçait que des négociations étaient entamées « avec un pays lointain, » la république de Costa-Rica. Un concordat fut signé et le pontife eut la gloire d'assurer aux habitants de cette contrée de l'Amérique du Sud la liberté de l'enseignement chrétien, l'indépendance spirituelle des évêques et l'admission des ordres monastiques, et enfin le droit pour l'Eglise de posséder et d'administrer ses biens.

Peu de temps après, un concordat fait avec Raphaël Carrera, président de la république de Guatemala, accordait dans ces régions la même liberté à l'Eglise, les mêmes bienfaits aux catholiques.

Mais le concordat le plus important fut celui conclu avec l'empereur d'Autriche, le 10 août 1855. A cette occasion, l'impiété manifesta sa haine dans les journaux révolutionnaires. Ces haines se comprennent d'ailleurs : le concordat avec l'Autriche était un coup terrible porté à la grande hérésie religieuse et sociale, proclamée au siècle dernier par nos philosophes et mise en pratique par la Révolution de 1789. Proclamer l'indépendance de l'homme vis-à-vis de toute autorité spirituelle ; affirmer que les gouvernements civils, quelle que soit leur forme, sont indépendants de l'autorité de l'Eglise : telle est l'erreur qui, depuis plus d'un siècle, sous le nom de *raison politique*, de *raison d'Etat*, de *souveraineté du peuple*, d'*athéisme de la loi*, de *morale indépendante*, tra-

vaille les peuples modernes, les pousse à la révolte contre l'Eglise et les conduit à une série de révolutions. Les souverains, dupes ou félons, ont prêté et prêtent d'une façon plus ou moins consciente la main à la propagation de ces doctrines qui sapent plus encore le trône que l'autel. Et pour complaire aux héraults de ces criminelles utopies, ils forgent des lois contre l'Eglise, comme si le clergé était ou pouvait être l'ennemi de leur pouvoir.

Ainsi avait fait, en Autriche, Joseph II, élève et ami des philosophes français du XVIII^e siècle. On peut dire qu'il avait ruiné dans ses Etats l'édifice séculaire de l'Eglise catholique. Ce qui déplaisait à l'empereur était banni des églises : images, ornements, processions, pèlerinages, confréries, tout était supprimé. Cette ingérence dans les choses ecclésiastiques allait si loin qu'on avait, par ordre impérial, retranché du Bréviaire l'office de Saint-Grégoire VII. La bulle *in Cœna Domini* était lettre morte ; il défendait de recourir à Rome pour obtenir des dispenses de mariage et les bulles, brefs ou rescrits du saint-père, devaient être soumis au *placet* impérial. Plus de deux mille couvents avaient été fermés : les religieux dont on avait toléré la présence dans quelques maisons encore debout étaient soustraits à l'autorité de leurs supérieurs légitimes, on les dispensait de l'assistance au chœur et surtout il leur était absolument défendu de faire le voyage de Rome. Les biens de l'Eglise avaient été incarcérés et les choses avaient été poussées si loin, en Lombardie, qu'on avait soustrait les grands séminaires à l'autorité des évêques. Les exécuteurs de la volonté impériale étaient descendus jusqu'aux détails infimes du casuel et des cérémonies funèbres : on avait fixé jusqu'au nombre des messes, la quantité des cierges qu'on devait allumer aux offices et réglé les heures pour sonner les cloches, pour ouvrir et fermer les églises. Joseph II s'était donné d'ailleurs un tel ridicule que son voisin protestant, Frédéric II, l'appelait : *mon frère, le sacristain.*

Les choses en étaient là depuis plus d'un demi-siècle en Autriche, lorsque la révolution de 1848 vint comme une lueur sinistre éclairer le jeune monarque. François-Joseph,

en prenant à dix-huit ans les rênes de l'empire, résolut de briser les liens qui enchaînaient l'Eglise. Il essaya, comme nous l'avons dit, d'atteindre ce but par des décrets ; mais sa bonne volonté vint échouer contre les routines administratives. C'est alors qu'il comprit la nécessité d'un concordat avec le saint-siége, unique moyen de réparer le mal ; il s'en ouvrit donc à Pie IX et le supplia « avec instance de vouloir bien conclure avec lui un concordat qui pût régler les affaires ecclésiastiques dans son empire et pourvoir mieux qu'auparavant aux besoins spirituels de son peuple. »

Le 18 août 1855, ce concordat était signé et la religion catholique reprenait tous ses droits dans le vaste empire d'Autriche. Nous n'entrerons point dans les détails de cette mémorable convention par laquelle, d'une part, étaient affirmées l'autorité et l'indépendance de l'Eglise dans l'administration des sacrements et le droit de surveillance sur l'enseignement, et, de l'autre, étaient reconnues et acceptées la primauté d'honneur et de juridiction du souverain pontife, ainsi que la libre communication du saint-siége et de l'épiscopat. Il suffira de dire que l'Angleterre protestante et le Piémont devenus alors dans l'Europe les appuis déclarés de la révolution accablèrent et insultèrent Pie IX et François-Joseph. De ce jour, une guerre acharnée fut entreprise contre l'Autriche catholique : puissances protestantes, révolutionnaires de tous les étages se liguèrent contre elle. Ils déployèrent dans cette lutte tant de persévérance et d'habileté, leurs calomnies furent si perfides et leurs attaques si multipliées qu'ils réussirent à affaiblir son prestige à l'extérieur et à effrayer à l'intérieur les hommes du gouvernement. Et nous verrons plus tard l'empereur lui-même chanceler et laisser porter la main sur l'œuvre admirable qui pouvait seule contribuer à relever l'Autriche de ses revers politiques et lui rendre la grandeur des jours passés.

---

# CHAPITRE XXV

## LA FRANCE CATHOLIQUE

État florissant de l'Eglise de France sous les premiers temps de l'Empire. — L'*Univers* et l'*Ami de la Religion.* — Les condamnations de l'*Index.* — Le *ver rongeur.* — Mgr Dupanloup et les quatre articles. — L'abbé Gaduel et Donoso Cortès. — Louis Veuillot aux pieds du saint-père. — Paroles de Pie IX à Mgr de Salinis. — Lettre de Mgr Fioramonti. — L'encyclique *Inter multiplices.*

La France donnait de grandes consolations au saint-père : sous le gouvernement alors protecteur de Napoléon III, qui semblait vouloir mettre en pratique ces belles paroles : « Il est temps que les mauvais tremblent et que les bons se rassurent, » l'Eglise jouissait d'une liberté qu'elle n'avait point connue depuis longtemps. Les évêques se réunissaient en conciles provinciaux, les pères jésuites, profitant de la nouvelle loi sur la liberté d'enseignement, ouvraient des colléges; les rapports avec Rome devenaient de plus en plus affectueux ; dans les diocèses, répondant aux désirs exprimés par Pie IX, on revenait aux anciennes traditions, la liturgie gallicane était abandonnée, remplacée par la liturgie romaine. Le pouvoir et les évêques étaient unis, et les ennemis du premier reprochaient aux seconds l'enthousiaste reconnaissance témoignée au prince qui avait délivré la patrie ensanglantée et lui avait rendu ses légitimes prérogatives. Le bien se faisait partout, mais l'ennemi veillait, et il sema l'ivraie dans

le champ du père de famille [1]. Sentant le coup que l'union intime de la France ecclésiastique avec Rome, allait porter au gallicanisme, issu de l'hérésie et du schisme, il souffla la discorde au sein même du parti catholique. Une première scission s'était manifestée à l'occasion de la discusion de la loi sur l'enseignement; mais la parole de Pie IX avait tout calmé. Le coup d'Etat du 2 décembre opéra une division plus profonde entre les deux plus illustres champions du parti catholique militant, le comte de Montalembert et Louis Veuillot.

Le journal l'*Univers* était, à bon droit, regardé comme l'organe de ce qu'on appelait alors l'ultramontanisme. Ses rédacteurs dévoués, ardents, pleins de talent avaient les sympathies des catholiques attachés de cœur à la doctrine de saint-siége. L'*Ami de la religion*, dont l'existence remontait aux premiers jours du rétablissement du culte en France, et qui, jusqu'ici, n'avait guère été qu'une simple chronique religieuse, avait pris de l'importance par sa direction, son format et sa périodicité devenue quotidienne, accoutumé à marchera vec la gravité qui convient à l'âge mûr et à la dignité ecclésiastique, il avait, en se rajeunissant pris des allures de polémiste, et dès le principe s'était posé comme l'antagoniste de l'*Univers*. Il y avait eu entre les deux journaux de rares escarmouches sous lesquelles il était aisé de voir se cacher de profonds dissenti-

1. Napoléon disait à Bordeaux, le 9 octobre 1852 : « Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu de ces pays de foi et de croyance connaît à peine les préceptes du Christ ; qui au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. » On a reproché souvent au clergé français d'avoir offert ou donné son concours à l'empereur ; mais pourquoi le clergé aurait-il alors fait de l'opposition à ce prince ? Ses paroles et ses actes n'étaient-ils pas de nature à rassurer sur ses intentions ? Et quand même les évêques eussent conçu des doutes sur le désintéressement de ses sentiments chrétiens, n'était-il pas plus habile et plus digne de paraître croire à leur sincérité. Quand les événements sont accomplis, il est toujours facile de porter un jugement. Quant à l'avenir ? nul ne peut le prévoir et chacun fait son devoir, quoi qu'il arrive, en suivant les inspirations de la conscience.

ments. Une revue, le *Correspondant*, rédigée par des hommes d'un grand mérite, d'une honorabilité incontestable, se rangea au parti opposé à l'*Univers*, lequel parti s'appelait le parti de la modération. De chaque côté, on s'observait.

En 1850, parut, à Paris, le *Dictionnaire d'histoire et de géographie de Bouillet*, avec une approbation de l'archevêque de Paris. L'*Univers* crut qu'on pouvait signaler publiquement, dans ses colonnes, plusieurs erreurs contenues dans cet ouvrage.

Mgr Sibour, blâma le journal par un acte épiscopal du 24 août 1850 : le prélat, dont la bonne foi avait été surprise sur la valeur du livre, était dans son droit en reprenant un laïque coupable de censurer en quelque sorte les décisions de l'autorité ecclésiastique. Peu de temps après, la congrégation de l'*Index* réprouvait et le *Dictionnaire* de Bouillet, et le *Manuel du droit canonique* de M. Lequeux, vicaire général de Paris, ainsi que la *Théologie* de Bailly, suivie dans plusieurs séminaires de France. On se soumit ; mais les esprits étaient inquiets.

En 1851, M. l'abbé Gaume publia un livre autour duquel devait se faire un bruit que l'auteur lui-même était loin de soupçonner. Le *Ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation,* combattait avec conviction et érudition le système suivi dans l'éducation de la jeunesse. Il s'agissait de former des intelligences catholiques, des cœurs chrétiens, et on ne mettait entre les mains des enfants que des auteurs païens. Outre le tort incontestable de leur laisser ignorer les chefs-d'œuvre des auteurs chrétiens, on imprégnait leurs jeunes imaginations des souvenirs de la mythologie, des grandeurs de l'antiquité païenne : on faisait retentir constamment à leurs oreilles les hauts faits des héros républicains de Rome et d'Athènes ; on les charmait aux poétiques échos de Virgile, d'Horace , de Sophocle de Démosthène, de Cicéron, et c'est à peine si on les initiait aux beautés, catholiques, à la connaissance des actions héroïques de nos martyrs et de nos saints. On laissait ainsi dans l'ombre le christianisme; le plus beau et le plus grand rôle revenait aux hommes du paganisme. Était-il étonnant de voir sortir des

écoles universitaires des païens et des républicains. Telle était la thèse du savant ecclésiastique. Dépouillée des formes oratoires et du charme du style, aucune thèse ne nous paraît plus vraie. Malheureusement elle était en grande partie applicable à la majorité des petits séminaires de France dans lesquels on suivait généralement le programme universitaire. Les auteurs chrétiens n'y avaient guère plus de place que dans les lycées, quelques fragments des pères de l'Église, à dictés, çà et là, selon le caprice ou le goût du professeur, c'était tout. Sans doute l'éducation qu'on y recevait était un puissant contre-poids à cette lacune ; mais cette éducation manquait dans les écoles universitaires, et l'abbé Gaume pouvait avec raison attribuer en partie à cette instruction païenne, les perturbations sociales dont nous sommes depuis si longtemps les témoins et les victimes [1]. Les colères avec lesquelles l'Université et les journaux irréligieux accueillirent son livre suffiraient à prouver qu'il avait frappé juste.

L'*Univers* prit parti pour le *Ver rongeur*. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, l'un des plus ardents dans la lutte, ancien journaliste, ancien supérieur du petit séminaire de Paris, ayant conquis un grand renom parmi les éducateurs de la jeunesse, adressa à son clergé, le 19 avril 1852, une lettre très-vive dans laquelle il défendait la place donnée aux auteurs païens dans les études de la jeunesse. Il appuyait sa thèse sur la pratique constante des pères de la Compagnie de Jésus, sur la tradition, sur les saints pères, sur les papes eux-mêmes.

L'on vit alors l'épiscopat français se divser en deux camps. Des mandements épiscopaux, la lutte descendit dans les journaux, elle s'envenima, elle devint acerbe, passionnée, et afin de combattre plus facilement l'abbé Gaume, on exagéra son système, on l'accusa de vouloir bannir absolument les au-

1. Il nous semble, en effet, qu'attribuer la révolution française avec toutes ses funestes conséquences uniquement à ce système d'instruction, comme M. Gaume le soutient dans plusieurs de ses ouvrages, est une affirmation trop absolue et le résultat d'une préoccupation par trop systématique.

teurs païens et de sacrifier la bonne latinité. Il n'eut pas de peine à se justifier : il n'avait demandé, en effet, l'exclusion des auteurs païens que dans les classes inférieures. A cet âge, l'enfant retient facilement les impressions et le souvenir des faits et des récits confiés à sa mémoire. Plus tard on pourrait présenter à son imagination ces beautés littéraires, alors que son jugement, aurait été mis en garde contre les erreurs que recouvraient les splendeurs de l'éloquence et de la poésie.

L'*Univers* se permit de discuter la lettre de M[gr] l'évêque d'Orléans à son clergé. Le châtiment ne se fit pas attendre, et, le 30 mai, M[gr] Dupanloup interdisait aux supérieurs, directeurs et professeurs de ses petits séminaires diocésains, de s'abonner à ce journal, il leur enjoignait de cesser « dès ce jour, » la continuation de leur abonnement. L'*Univers* regretta publiquement son erreur, il croyait que la pièce épiscopale pouvait être l'objet d'une discussion, il déplora sincèrement son ignorance; mais on ne lui pardonna pas ce qu'on appelait son ingérence dans les affaires de l'Eglise.

L'évêque d'Orléans adressa alors à ses collègues de France, une déclaration formée de quatre articles qu'il leur demanda de signer. Le droit des évêques en matière d'éducation y était affirmé ; l'emploi dans les études des auteurs classiques païens soigneusement expurgés était déclaré ni mauvais, ni irréligieux ; toutefois le vœu d'introduire l'étude et l'explication des auteurs chrétiens y était expressement formulé, enfin on déclarait que les actes épiscopaux ne sont nullement justiciables des journaux, mais seulement du saint-siége et de l'épiscopat.

En somme, en ce qui concernait l'introduction des auteurs païens, l'opinion de l'évêque d'Orléans ne différait pas sensiblement de celle soutenue par l'abbé Gaume.

Cette déclaration fut repoussée d'une manière absolue par trente-sept évêques ; quelques-uns proposèrent des modifications, les autres acceptèrent purement et simplement. La démarehe de l'illustre évêque n'eut donc pas de suite. Cette manière de procéder d'ailleurs était contraire aux usages et aux règles établis dans l'Eglise. « Sans avoir aucune inten-

tion de censurer qui que ce soit, écrivait alors le cardinal Antonelli, à l'archevêque de Reims, le cardinal Gousset, il faut bien remarquer, dans l'intérêt de la vérité, qu'il y a un point de la plus grave importance pour les évêques, et que Votre Éminence a signalé fort à propos : c'est la nécessité de conformer aux règles et coutumes établies pour l'Église, la nature et la forme des actes émanants du corps épiscopal, sans quoi on court un trop grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même les démarches par lesquelles on pourrait quelquefois chercher ardemment à l'établir. »

Pendant que la division s'accentuait de plus en plus parmi les membres de l'épiscopat français, ce dernier recevait une brochure anonyme intitulée : *Sur la situation présente de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier ; mémoire adressé à l'épiscopat.* Cette brochure, dernier cri du gallicanisme expirant, fut adressée gratuitement aux supérieurs de séminaires et à tous les hommes influents du clergé. Plusieurs évêques la dénoncèrent et la condamnèrent publiquement.

Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne près le gouvernement français, venait de publier un remarquable ouvrage sur les questions politico-religieuses du jour. L'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, dans une série d'articles publiés par l'*Ami de la Religion*, accusa l'illustre catholique de s'être rendu coupable d'hérésies et de nombreuses erreurs : ces accusations retombaient plus ou moins directement sur l'*Univers*, qui avait annoncé et loué le livre et l'auteur. Louis Veuillot, de sa plume incisive, défendit l'orthodoxie de l'ouvrage du vaillant Espagnol ; il attaqua d'une façon vive et spirituelle son critique. M Gaduel dénonça l'*Univers* et son rédacteur à l'archevêque de Paris et lui demanda justice des diffamations dont il se croyait atteint. Le 17 février 1853, Mgr Sibour renouvelait à l'*Univers* son avertissement et son blâme de 1850 et, de plus, il interdisait la lecture de ce journal aux ecclésiastiques et aux communautés religieuses de son diocèse ; il concluait en défendant à tous les journaux religieux et à toutes les revues catholiques qui s'imprimaient dans son diocèse de désigner, dans leurs polémiques, leurs

adversaires sous les termes d'*ultramontains* ou de *gallicans*.

Le jour même où arrivait à Rome, par dépêche télégraphique, la nouvelle de cette sentence archiépiscopale, le rédacteur en chef du journal, contre qui elle était spécialement dirigée, communiait de la main du souverain pontife dans la chapelle du palais apostolique. Cette coïncidence fut remarquée et l'on sut bientôt, à la cour et dans Rome, que le pape avait été profondément contristé de cette grave mesure.

« J'aurais compris, dit le saint-père, qu'on donnât un avertissement paternel aux rédacteurs de l'*Univers;* mais condamner avec une sévérité inouïe un journal qui depuis vingt ans défend la religion et le saint-siége avec le plus admirable dévouement, c'est inconcevable. Evidemment j'ai quelque chose à faire et je le ferai. »

Peu de jours après, le 3 mars, Mgr de Salinis fut reçu en audience particulière par le souverain pontife. « J'ai de petites et de grandes choses à faire, dit Pie IX à l'évêque d'Amiens. Je veux faire les unes et les autres. La première petite chose, c'est un bref que j'adresserai à M. Veuillot pour l'engager à continuer son œuvre. Dites-lui d'écrire à mon secrétaire des lettres latines, et de demander conseil sur la conduite qu'il doit tenir dans la position difficile qui lui est faite. Mgr Fioramonti répondra en mon nom. La seconde petite chose, c'est une lettre que je vais faire adresser à l'archevêque de Paris, afin de l'engager à rapporter son ordonnance. La troisième, c'est l'appel que M. Veuillot peut interjeter. Je nomme ces mesures petites, parce que je les compare à une mesure plus importante à laquelle je suis décidé : la publication d'une encyclique. Elle est déjà prête : j'y insérerai un passage significatif relativement à l'affaire qui nous occupe. »

Les divers actes dont le souverain pontife avait parlé à Mgr de Salinis s'exécutèrent successivement. Lorsque le secrétaire des lettres latines porta à Pie IX le projet de réponse à la consultation de M. Veuillot, le pape modifia quelques expressions, « de peur, disait-il avec une bonté parfaite, qu'elles ne causent de la peine à ce bon M. Veuillot. » Les corrections arrêtées, il voulut que le secrétaire passât la nuit

à transcrire la lettre, afin qu'elle pût être expédiée sans retard. « Surtout, ajouta-t-il, n'oubliez pas de signer : *secrétaire du pape* [1]. »

Le 9 mars, Louis Veuillot recevait la lettre de Mgr Fioramonti, dans laquelle le prélat rendait hommage en ces termes aux rédacteurs de l'*Univers :* « Ce qui mérite assurément, lui disait-il, une louange particulière, c'est que dans ce journal religieux, que vous rédigez déjà depuis plusieurs années, vous n'avez jamais rien mis au-dessus de la doctrine catholique, vous appliquant en même temps à donner sur les autres la prééminence aux institutions et aux statuts de l'Eglise romaine, à les défendre et à les soutenir de grand cœur et avec résolution. De là vient que votre journal, en raison des matières qui sont l'objet de ses travaux, et apprécié d'ailleurs comme il l'est pour votre talent d'écrivain, excite ici, comme en France, et dans les autres contrées étrangères, un grand intérêt, et qu'on le regarde comme très-propre à traiter les choses qui doivent l'être dans le temps présent. Cependant, des hommes qui tiennent fortement à certains principes, à certains usages, à certaines coutumes, ne portent pas du tout sur votre journal le même jugement. Comme ils ne peuvent pas rejeter ouvertement ses doctrines, ils cherchent depuis bien longtemps ce qu'ils pourraient reprocher au rédacteur, s'ils n'auraient pas autre chose à reprendre que la vivacité de son langage et la manière de s'exprimer. » Le prélat ajoute d'ailleurs que les journaux religieux antagonistes de l'*Univers* peuvent mériter le même reproche. Mais afin de contribuer davantage au bien et dans l'intérêt de la vérité, il engage l'illustre journaliste de bien examiner toutes choses afin que dans les questions où il est licite de soutenir l'une ou l'autre opinion, il évite constamment d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. Il lui recommande la modération, la douceur et, « j'ai la confiance, disait-il en terminant, que ceux qui pour le moment vous sont contraires, seront bientôt unanimes à louer l'habi-

1. *Vie de Mgr de Salinis*, lequel est mort évêque de Nevers, par M. l'abbé de Ladoue.

lété et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le saint-siége. »

Cette parole autorisée prépara les esprits à entendre celle du vicaire de Jésus-Christ. Le 21 mars 1853, Pie IX adressait aux archevêques et évêques de France l'encyclique *Inter multiplices*, qui devait mettre fin à tous les débats.

Après avoir loué le clergé français de son zèle pour l'accomplissement de ses devoirs, de son dévouement et de sa soumission chaque jour croissants envers le saint-siége, le pontife recommande aux évêques « de montrer entre eux une union complète d'intelligence, d'avoir les mêmes pensées et les mêmes sentiments, et de consulter en toute confiance nous et ce siége apostolique, dans les questions de tout genre et pour écarter d'eux toute espèce de dissentiment. »

Il recommande de veiller avec soin à la formation à la vertu et à l'esprit ecclésiastique des jeunes clercs, dans les séminaires, de les instruire « et des lettres humaines, et des sciences plus sévères, surtout des sciences sacrées, qu'ils puissent, sans être exposés à aucun péril d'erreur, non-seulement apprendre l'art de parler avec éloquence, d'écrire avec élégance, en étudiant et les ouvrages si excellents des saints Pères, et les écrits des écrivains païens les plus célèbres, après qu'ils auront été complétement expurgés, mais encore acquérir surtout la science parfaite et solide des doctrines théologiques, de l'histoire ecclésiastique et des sacrés canons, puisée dans des auteurs dont les ouvrages sont conformes à l'esprit du saint-siége apostolique. »

Le prudent pontife rappelle aux évêques qu'il y a quatre ans, il les exhortait à encourager les hommes de talent à publier des écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les ténèbres des erreurs en vogue. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, en vous efforçant d'éloigner des fidèles le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, nous vous le demandons avec instance, soutenir par toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée

et défendue, pour que les droits vénérables de ce saint-siége et ses actes aient toute leur force, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce saint-siége et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit dissipée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. Il sera donc de votre sollicitude et de votre charité épiscopale, d'exciter ces hommes catholiques animés d'un bon esprit, pour qu'ils continuent toujours plus ardemment à défendre la cause de la vérité catholique avec zèle et justesse; il sera aussi de votre sollicitude et de votre charité épiscopale de les avertir prudemment avec des paroles paternelles, si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose. »

Puis Pie IX, considérant les maux qui menacent la société, conjure l'épiscopat français de s'attacher de plus en plus à la chaire du bienheureux Pierre, cette chaire dans laquelle est l'entière et la parfaite solidité de la religion chrétienne. Aussi c'est avec une profonde douleur qu'il a vu le libelle sur le *droit coutumier*, publié en France, « dont l'auteur contredit de la manière la plus manifeste, dit-il, ce que nous vous recommandons et inculquons avec tant de sollicitude. » Et il annonce qu'il l'a déféré à la congrégation de l'Index.

A la suite de cette admirable et paternelle encyclique, l'archevêque de Paris et l'évêque d'Orléans retirèrent leurs ordonnances.

Nous avons cru devoir donner ce développement à cette importante question et à ces divisions intestines qu'il pourrait paraître aux esprits timides plus sage de laisser dans l'ombre. Mais il suffit d'être un peu au courant des questions contemporaines et des discussions qui suivirent, pour comprendre qu'une histoire du pontificat de Pie IX serait incomplète sans les détails donnés plus haut; ce que nous en avons dit servira comme d'introduction à d'autres luttes qu'il nous faudra raconter plus tard.

Il nous souvient encore du temps où ces combats prirent naissance; nous les suivîmes avec toute l'ardeur de la jeunesse. Aujourd'hui, à cette longue distance, nous les pouvons mieux juger et surtout en apprécier les résultats qui tournè-

rent au triomphe des idées catholiques en France et contribuèrent si puissamment à cette union du clergé et des fidèles à la chaire de Pierre. Sans doute, il y eut de part et d'autre des écarts et des excès de zèle. Si les uns furent trop acerbes, les autres manquèrent quelquefois de droiture et de bonne foi [1]. L'épiscopat français, du reste, toujours attaché à son devoir, dominait de sa sagesse la discussion des feuilles publiques. La lumière finit par se faire, et si toutes les jalousies ne désarmèrent pas dans le journalisme [2], on peut affirmer que la vérité triompha et sortit plus éclatante de ces luttes passagères.

1. On a reproché beaucoup à l'*Univers* ses exagérations, son esprit acerbe, ses expressions dépassant souvent la mesure dans une discussion digne et grave : ce reproche fut mérité plus d'une fois ; mais il faut dire à sa décharge que jamais il n'a employé contre ses adversaires la calomnie, la mauvaise foi, l'article anonyme ou pseudonyme. S'il a mérité des avertissements il n'a jamais dévié un instant de la vraie route catholique et loyale : en pourrait-on dire autant de tous ses adversaires ?

2. En 1856 paraissait un libelle intitulé l'*Univers jugé par lui-même*. C'était une collection de textes pris dans les dix dernières années du journal incriminé : grâce à des juxtapositions, à des explications et à des falsifications, on convainquait le journal de toutes sortes de contradictions, d'hérésies et de monstruosités. Cette brochure anonyme, adressée gratuitement aux évêques et aux établissements d'éducation diocésains, fut déférée à la justice par M. Louis Veuillot le 12 août 1856 et il intenta un procès en diffamation à l'éditeur responsable, le libraire Dentu. L'abbé Cognat, ancien rédacteur de l'*Ami de la religion* s'en reconnut l'auteur. Plus tard M. Veuillot consentit à retirer sa plainte sur l'engagement formel de l'auteur de ne jamais réimprimer son livre.

# CHAPITRE XXVI

## L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA B. V. MARIE.

L'année 1854. — L'encyclique *Apostolicæ nostræ caritatis.* — Réponses de l'épiscopat catholique. — Le pape invite les évêques à s'unir à lui le 8 décembre. — Allocution du consistoire du 1er décembre. — Le 8 décembre 1854. — La bulle *Ineffabilis.* — Rome en fête. — Allocution de Pie IX à l'épiscopat le 9 décembre. — Consécration de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. — Ce que Pie IX a fait pour cette basilique. — Homélie prononcée par Pie IX le 10 décembre. — La colonne de l'Immaculée conception. — La salle de l'Immaculée conception au Vatican. — La bulle *Ineffabilis* traduite dans toutes les langues. — Les triomphes de l'Église.

L'année 1854 s'ouvrait sous de sombres auspices pour l'Europe : la France et l'Angleterre voyaient avec défiance les envahissements de la Russie sur la Turquie : elles s'allièrent pour l'arrêter dans sa marche vers Constantinople. Nous n'avons point à nous arrêter ici sur les circonstances de cette guerre, dans le fond aussi religieuse que politique ; nous devrons plus tard y revenir à cause de ses suites qui exercèrent une influence désastreuse sur les États pontificaux.

Toutefois, cette année devait aussi être l'une des plus glorieuses du règne de l'immortel pontife qui gouvernait l'Église. Le 1er août, Pie IX s'adressa à l'Église entière dans l'encyclique *Apostolicæ nostræ caritatis.* Il accordait un jubilé universel.

« Nous souhaitons ardemment, disait-il, que pendant qu'on adressera des prières ferventes au Père des miséricordes, pour les causes énoncées plus haut, vous ne cessiez pas, selon le vœu de nos lettres encycliques du 2 février 1849, en date de Gaëte, d'implorer de concert avec tous les fidèles, par des supplications et des vœux plus ardents que jamais, la bonté de ce même Père, afin qu'il daigne éclairer notre âme de la lumière de son Esprit-Saint, et que nous puissions ainsi porter au plutôt sur la Conception de la très-sainte mère de Dieu, l'Immaculée vierge Marie, une décision qui soit à la plus grande gloire de Dieu et de cette même vierge, notre mère bien-aimée. »

Le lecteur se souvient, en effet, qu'étant à Gaëte, Pie IX, avant d'implorer le secours des armées de l'Europe, tourna les yeux vers la reine du ciel et, confiant dans celle qui est *plus terrible qu'une armée rangée en bataille,* manifesta au monde catholique le désir de définir, comme dogme, la croyance générale à la Conception immaculée de la vierge Marie, mère de Dieu. L'Église accueillit cette annonce avec un tressaillement d'espérance, elle se mit en prières et, par la bouche de ses évêques, elle supplia le pape d'ajouter à toutes les gloires de Marie cette nouvelle couronne. Cinq cent quarante évêques, en effet, avaient répondu à Pie IX, que le clergé et les fidèles étaient unanimes dans leur croyance à proclamer que la B. V. Marie n'avait point été soumise à la malédiction commune et que sa conception avait été immaculée. Presque tous[1] ajoutant à cette profession de foi les vœux de leurs Églises, regardaient cette définition comme opportune à une époque si féconde en erreurs et en négations.

Pie IX invita alors tous les évêques à se rendre à Rome et à l'entourer au moment même où, le 8 décembre, il proclamerait solennellement le dogme de la Conception immaculée

1. Douze ou quinze évêques seulement firent quelques objections sur l'opportunité de la définition du dogme, tout en protestant de leur soumission à la décision souveraine du pape. Quelques autres exprimèrent divers avis sur le mode même de la définition.

de Marie. A sa voix les pasteurs accoururent de toutes les parties du monde. Dès les derniers jours de novembre, les 20, 21, 23 et 24 de ce mois, les évêques présents à Rome se réunirent en une assemblée consistoriale : ils étaient au nombre de cent dix[1].

Ils tinrent quatre séances sous la présidence des cardinaux Brunelli, Santucii et Caterini, désignés par le pape. Quinze théologiens du clergé séculier et régulier y furent admis en qualité de consulteurs. L'objet de ces quatre réunions fut la lecture et la discussion des différents articles de la bulle préparée pour définir la doctrine de l'Eglise sur l'Immaculée conception. Dans ces séances, toutes les preuves, toutes les difficultés furent de nouveaux soumises à la plus sévère discussion. Il serait difficile de se rendre compte de la majesté que présenta une pareille assemblée. La dernière journée, celle du 24 novembre, dit un témoin oculaire, fut l'occasion, je ne dirai pas seulement d'un triomphe, mais d'un prodige. Ce n'était pas un concile, mais la réunion de tous les patriarches, primats, archevêques et évêques résidant ou arrivés à Rome pour la fête de l'Immaculée Conception de Marie ; ce n'était pas un concile, car la possibilité de définir comme dogme la Conception immaculée et l'opportunité de cette définition étaient deux points déjà résolus par les réponses de l'épiscopat à l'encyclique de Gaëte. Mais ce fut une pensée toute providentielle de la part du souverain pontife, de demander aux évêques réunis à Rome leur avis sur la teneur de la bulle. Ce seul examen ramenait la discussion sur tout le sujet, sur les preuves et sur les objections, non pour remettre en doute une proposition déjà rendue certaine par l'assentiment unanime de l'Eglise, mais pour que les évêques maintenant rassemblés unissent en commun leur science, pour que les difficultés fussent aplanies, si toutefois il y en avait ; pour qu'il n'en restât plus aucune ombre, et que les pasteurs retournant dans leurs diocèses, n'eussent plus qu'une même parole, comme ils n'avaient déjà qu'une même

1. Les cardinaux, au nombre de 54, n'assistèrent pas à ces réunions : après chacune d'elle le pape les réunissait en consistoire secret.

foi. Cette foi a éclaté le 24 novembre. Midi sonnait : toute l'assemblée se jette à genoux pour réciter l'*Angelus*. Puis chacun reprend sa place, et l'on avait à peine échangé quelques paroles, qu'une acclamation au saint-père, un cri d'éternelle adhésion au saint-siége, au siége de Pierre, s'élève, se propage, éclate et sort de tous les cœurs : *Pater doce nos; confirma fratres tuos!* Et l'enseignement qu'au nom de l'Eglise ces pasteurs demandaient au pasteur suprême, c'était la définition de la Conception immaculée. Et ces paroles vibraient dans les âmes avec une telle vertu, que ce fut comme un cri de supplication de toute l'assemblée, supplication si manifestement partie des cœurs, si sublime, que, pour la comprendre, il faut l'avoir entendue; ni la plume, ni la parole ne sauraient en donner une idée [1].

Le 1er décembre, Pie IX prononçait en consistoire secret une allocution où il traça en quelques mots l'historique du dogme de l'Immaculée conception. — « C'est pourquoi, ajouta-t-il, après toutes ces mesures prises, nous demandons aujourd'hui volontiers, conformément à l'usage de nos prédécesseurs, votre avis sur ce très-grave sujet, tandis que nous implorons très-humblement le secours de la lumière divine. En conséquence, vous plait-il que nous portions un décret dogmatique touchant l'Immaculée conception de la très-heureuse vierge Marie? »

Après avoir pris tous les suffrages, Pie IX continua :

« Vénérables frères, c'est avec le sentiment d'une vive joie que nous voyons que vos suffrages répondent à nos vœux. C'est pourquoi, dès ce mois de décembre, où l'Eglise universelle célèbre la fête de la Conception de la très-glorieuse vierge, nous choisirons ce jour pour porter et promulguer ce décret, et nous le ferons avec pompe et solennité dans notre basilique patriarcale du Vatican. Cependant ne cessez de demander à Dieu, par d'incessantes prières, qu'avec sa faveur et son inspiration ? nous puissions achever cette œuvre si grande pour la gloire de son divin nom, pour l'honneur et

1. *Armonia*. Mgr Audisio.

l'ornement de la bienheureuse vierge, pour l'exaltation de la foi catholique et le progrès de la religion chrétienne. »

Enfin le 8 décembre arriva, la foule remplissait l'église Saint-Pierre, quand Pie IX franchit le seuil de l'auguste basilique, on entendit retentir les trompettes d'argent et le chœur entonna le cantique évangélique en l'honneur du vicaire de Jésus-Christ, qui sera la force de l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles : *Tu es Petrus.* Depuis deux mille ans bientôt que cette parole a retenti pour la première fois sur les bords du lac de Genezareth, elle n'a pas reçue de démenti et Pie IX est le 262e pape [1] auquel elle s'adresse avec autant de vérité et d'autorité qu'à Pierre lui-même.

Quand le souverain pontife se fut assis sur son trône, les cardinaux, les archevêques, les évêques lui rendirent l'obédience.

L'Eglise était là représentée par ses mandataires les plus autorisés [2].

Après le chant de Tierce, Pie IX commence la messe. L'évangile venait d'être chanté dans les langues consacrées par la liturgie en suivant les deux rits prescrits pour la messe papale, en grec et en latin, lorsque au milieu d'un silence solennel, le cardinal Macchi, doyen du sacré-collége, un archevêque et un évêque du rit latin, un archevèque du rit grec et un autre du rit arménien s'avancèrent jusqu'au trône du souverain pontife et le supplièrent, pour l'accroissement de l'honneur, de la gloire et de la vénération dus à Marie mère de Dieu, de vouloir bien définir, par son jugement suprême et infaillible, que la conception de cette même vierge fut immaculée, *ut nempe ad sanctissimæ Dei genitricis virginis Mariæ laudem, gloriam ac venerationem amplificandam,*

1. Nous suivons ici la chronologie telle qu'elle se trouve dans la série des papes placée à Saint-Paul-hors-les-Murs. D'après la chronologie reçue par les historiens Pie IX serait le 259e successeur de Saint-Pierre.

2. La Russie seule en Europe ne comptait dans cette réunion aucun évêque : l'empereur ne l'avait pas permis. La Chine, l'Amérique, les îles de l'Océanie, l'Orient y avaient envoyé leurs évêques et leurs vicaires apostoliques.

*immaculata ipsius Virginis Conceptio supremo et infallibili tuo judicio definiatur.*

Pie IX écoute ces vœux, puis voulant faire descendre les lumières d'en haut, se met à genoux pendant le chant du *Veni Creator*, puis, la mître en tête, debout, dans l'attitude du docteur suprême et universel, il commence d'une voix majestueuse, la lecture de la bulle *Ineffabilis.* Après l'invocation à la très-sainte Trinité, aux apôtres Pierre et Paul, au moment où le pontife arrive au passage concernant l'Immaculée conception, sa voix s'attendrit, des larmes montent à ses yeux et lorsqu'il prononce ces mots si graves : *definimus, decretamus et confirmamus*, son émotion est telle qu'il est contraint de s'interrompre.

La voix du pontife devient plus touchante quand faisant un retour sur lui-même il parle des grâces qu'il reconnaît devoir à la mère de Dieu.

Quand Pie IX eut achevé sa lecture, le cardinal-doyen lui demanda de vouloir bien rendre publique cette définition dogmatique et le souverain pontife entonna alors le chant du *Te Deum* que répétèrent aussitôt tous les échos de la vieille basilique. Les salves d'artillerie du fort Saint-Ange et les joyeuses symphonies des cloches semblaient emporter l'hymne vers le ciel, en même temps qu'elles annonçaient à la cité reine l'accomplissement de l'acte par lequel Pie IX venait d'attacher au front de la mère de Dieu une nouvelle auréole.

Le *Te Deum* achevé, Pie IX bénit une riche couronne d'or ornée de diamants et la prit sur l'autel de la confession de Saint-Pierre pour la déposer lui-même, sur la tête de Marie.

Le soir, Rome s'illumina pour célébrer le triomphe de la Vierge Immaculée. La coupole de Saint-Pierre, semblable à une tiare étincelante posée sur la tombe du Pêcheur, brillait de mille feux.

Le lendemain, Pie IX épanchait sa joie et ses tristesses dans le sein de l'épiscopat réuni autour de lui ; il se réjouissait de voir en sa présence cette belle et glorieuse couronne des pontifes qui partagent ses travaux et sa sollicitude pour paître le troupeau universel confié à sa faiblesse ; mais il

s'attriste en songeant à la difficulté des temps et « à cette race impie d'incrédules qui voudraient exterminer tout culte religieux, si cela était possible. » Il signale le mal opéré par les membres des sociétés secrètes auxquelles on peut en toute vérité appliquer ces paroles du Sauveur : « Vous êtes enfants du démon et vous voulez faire les œuvres de votre père. »

Il stigmatise l'hypocrisie de ces gouvernements qui prétendent favoriser et professer la religion, qui lui prodiguent des éloges, la déclarent utile et parfaitement appropriée à la société humaine et qui n'en veulent pas moins régler sa discipline, gouverner ses ministres, s'ingérer dans l'administration des choses saintes ; ils s'efforcent en un mot, de renfermer l'Église dans les limites de l'État, de la dominer, elle qui est indépendante et, selon l'ordre divin, ne peut-être contenue dans les bornes d'aucun empire. Ces protestations n'étaient que trop justifiées par la conduite du Piémont qui venait, à tous ses précédents attentats contre l'Eglise, d'ajouter la destruction des institutions religieuses et ecclésiastiques.

Faisant ressortir les enseignements qui découlaient de la solennité de la veille, Pie IX s'élève avec force contre les adorateurs de la raison humaine, contre ces hommes qui, oubliant la grave et terrible atteinte portée à la nature humaine par la faute d'Adam, veulent faire de leur propre raison une maîtresse infaillible et se promettent de trouver à sa suite et sous ses auspices tout bonheur et toute vérité, comme si, depuis ce jour funeste du paradis terrestre, les ténèbres les plus épaisses ne l'entouraient pas, à ce point que la foi est devenue le flambeau nécessaire pour éclairer cette obscurité et conduire l'homme à la vie.

D'autres prétendent que l'on peut trouver dans toute religion la voie du salut éternel. Sans doute, il ne veut apporter aucune limite à la miséricorde infinie de Dieu ; mais la foi nous ordonne de tenir que hors de l'Eglise apostolique romaine personne ne peut être sauvé ; qu'elle est la seule arche de salut, et que quiconque n'y sera pas entré, périra dans les eaux du déluge. D'un autre côté, il faut également

tenir pour certain que l'ignorance de la véritable religion, si cette ignorance est invincible, n'est pas une faute aux yeux de Dieu. Mais qui osera s'arroger le droit de marquer les limites d'une telle ignorance, en tenant compte des conditions diverses des peuples, des pays, des esprits et de l'infinie multiplicité des choses humaines ?

« Opposez-vous donc avec force et constance, vénérables frères, continue le pontife, aux erreurs principales par lesquelles l'Eglise est attaquée de nos jours, et que nous venons d'exposer. Pour les combattre et pour les détruire, il est nécessaire que vous ayez des ecclésiastiques qui vous aident dans ce travail. Notre joie est grande de voir le clergé catholique ne rien négliger, ne reculer devant aucune fatigue pour accomplir surabondamment ses devoirs.» Puis il termine cette belle allocution en faisant l'éloge du clergé catholique, en donnant de sages conseils pour ranimer le zèle de ceux qui sont lâches dans l'accomplissement de leurs devoirs et en montrant combien les séminaires, dont le gouvernement appartient aux évêques seuls et non au pouvoir civil, sont nécessaires pour avoir de dignes ministres du Christ.

Le 10 décembre, tous les évêques présents à Rome se pressaient de nouveau autour de Pie IX dans la somptueuse basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, élevée sur la route d'Ostie, à peu de distance du lieu où l'apôtre fut décapité, à l'endroit même où l'avait enseveli la pieuse matrone Lucine. Constantin fit construire la première église sur cette tombe à jamais glorieuse. Détruite par les Vandales, pillée par les Sarrasins, renversée par un tremblement de terre, incendiée trois fois, toujours elle s'est relevée de ses ruines plus riche et plus belle. Le dernier incendie qui la dévora eut lieu le 15 juillet 1823. On cacha ce douloureux événement à Pie VII mourant.

Léon XII, à peine assis sur la chaire de saint Pierre, fit un appel au monde catholique afin de relever la basilique du Docteur des Nations. Toutes les nations répondirent à l'appel du pontife, la Russie schismatique, la Turquie infidèle, l'Angleterre protestante, elles-mêmes s'unirent aux puissances

catholiques et envoyèrent le témoignage de leur admiration, union de leur amour pour cet homme incomparable.

Lorsque Pie IX monta sur le trône, les murs seuls de la nouvelle basilique étaient achevés ; dès la première année de son pontificat il ordonna la reprise des travaux, et il aura la gloire d'avoir mis la dernière main à cette œuvre. Par ses marbres, par ses mosaïques, par ses pierres précieuses, avec sa confession d'une richesse inouïe, ses cinq nefs, Saint-Paul est une des merveilles du monde.

Pie IX y a rétabli la magnifique galerie des portraits des papes en mosaïque et son médaillon clôt cette glorieuse série des vicaires de Jésus-Christ. Les deux dernières années sont marquées dans l'histoire de la basilique par la pose de deux mosaïques d'une finesse et d'une beauté extraordinaires.

L'une est la reproduction du beau tableau de Jules Romain, représentant l'Assomption de la vierge Marie, l'autre, aux proportions gigantesques, décore la façade principale de la basilique, du côté du Tibre : elle sera comme le couronnement du portique, dont les belles colonnes vont bientôt se dresser sur les magnifiques bases de marbre blanc qui les attendent.

Telle est la basilique que Pie IX consacra le 10 décembre avec une solennité inaccoutumée, digne assurément de la splendeur du temple lui-même : il était entouré de 49 cardinaux et de 140 archevêques et évêques.

Après l'évangile, le souverain pontife adressa à ses frères dans l'épiscopat une éloquente homélie. « Nous ne pouvons exprimer par des paroles, s'écriait-il, vénérables frères, la joie qui inonde notre âme en ce jour. Nous avons en effet bien des sujets de nous réjouir dans le Seigneur, en ce jour où nous pouvons rendre et consacrer au culte divin, selon nos ardents désirs et notre piété particulière envers l'apôtre Paul, le docteur des nations, cette basilique qui lui est dédiée. Rien ne pouvait nous être plus agréable que de faire cette consécration solennelle, avec les cérémonies de l'Eglise, au milieu d'un si grand concours et en présence de mes vénérables frères qui, nourris des divines doctrines de Paul,

et appelés à partager notre sollicitude sont venus dans cette ville pour satisfaire nos désirs....

« C'est à bon droit que tous les peuples de l'Univers catholique se sont fait gloire de vénérer particulièrement ce temple qui, élevé d'abord par Constantin, restauré et agrandi par Valentinien, par Théodose, par Arcadius et par Honorius, l'objet continuel des soins de nos prédécesseurs les souverains pontifes, magnifiquement orné et enrichi, a pu être regardé par tous comme une œuvre admirable de richesse, de grandeur et d'art. Lorsqu'à la grande douleur de cette ville et de tous les catholiques, cet antique édifice, ce monument si beau de piété et de magnificence, eut été soudainement ravagé par l'incendie et que la violence des flammes eût presque tout consumé, nos prédécesseurs Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI, poussés par leur amour pour le saint apôtre, n'eurent rien de plus à cœur que de réparer de si grandes ruines. Ils pensèrent qu'il n'y avait rien à épargner, ni soins, ni conseils, ni dépenses : ils tirèrent du trésor pontifical de grandes sommes d'argent pour la réparation du temple, et ils excitèrent la piété des fidèles à offrir des dons, afin que tous les secours de l'art et de l'industrie étant recueillis, on pût élever un nouveau temple et le faire briller, s'il était possible, d'une plus grande splendeur que l'ancien. Aussi notre prédécesseur, Grégoire XVI, vit-il avec une vive joie s'élever les murailles et les colonnes ; il put voir achevée une bonne partie du temple, et, selon son plus ardent désir, il eut la joie d'en consacrer le grand autel.

« Pour nous, à peine, par un insondable dessein de Dieu, fûmes-nous élevé, malgré notre indignité, à la chaire sublime de Pierre, que, jaloux de suivre les traces de nos prédécesseurs et poussé par notre piété envers l'apôtre Paul, nous ne négligeâmes rien, au milieu des sollicitudes si graves du ministère apostolique et des tristes vicissitudes du temps, pour compléter l'œuvre et arriver à la parfaite restauration du temple.

« Grâce à Dieu, nos soins ont atteint heureusement le but désiré ; nous pouvons consacrer ce temple par les rites

solennels, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui en votre présence, à la grande joie de notre âme... »

Pie IX, non content de faire graver sur un marbre [1] les noms des évêques présents à ces solennités, voulut convoquer les arts à honorer la mère de Dieu et à perpétuer la mémoire de ce grand événement.

Depuis soixante et dix ans une colonne de marbre cipollin, trouvée dans les fouilles de l'ancien Champ-de-Mars, gisait sur la place de Monte-Citorio. Pie IX la fit placer sur la place d'Espagne, en face du séminaire de la Propagande et à son sommet il plaça la statue en bronze de la vierge immaculée. Ce monument repose sur une large base de marbres variés et précieux qui lui sert de piédestal. De riches bas-reliefs, les colossales statues de Moïse, de David, d'Ezéchiel et d'Isaïe qui ont été plus spécialement les prophètes des grandeurs immaculées de la mère de Dieu, décorent ce monument. Sous le premier bas-relief représentant le songe de Joseph, recevant d'un ange la révélation du mystère de l'Incarnation, on lit ces simples et sublimes paroles : *Ave, gratia plena ; Dominus tecum ; benedicta tu in mulieribus.*

L'autre bas-relief nous montre Pie IX proclamant le dogme et on lit cette inscription :

MARIÆ. VIRGINI.
GENITRICI. DEI.
IPSA. ORIGINE.
AB. OMNI. LABE. IMMUNI.
PIUS. IX. P. M.
INSIGNIS. PRŒCONII.
FIDE. CONFIRMATA.
DECRETOQ. D. S. VI. ID. DEC.
AN. MDCCCLIIII.
PONEND. CURAVIT.
AN. SUI. PRINCIP. XII.

1. Deux inscriptions, l'une sur les murs de l'abside de Saint-Pierre, l'autre sur ceux de Saint-Paul rappellent ces deux grands faits et portent le nom de tous les cardinaux et évêques présents.

Ce monument, d'une élégance et d'une richesse remarquables, dont la première pierre fut posée le 6 mai 1855, fut solennellement inauguré et béni par Pie IX le 8 septembre 1857.

Le Vatican devait avoir lui-même son monument ; à côté des *stanze* immortalisées par Raphaël, Pie IX a chargé un artiste catholique, M. Podesti, de reproduire le grand fait qui devait rester comme l'un des plus grands et des plus heureux de son fécond pontificat. L'œuvre était difficile, le voisinage dangereux. Malgré son incontestable talent, l'artiste dût plus d'une fois trembler à la pensée de se mesurer avec le prince des artistes. Mais la Vierge, pour laquelle il travaillait, l'a inspiré, et la *Salle de l'Immaculée Conception* est bien à côté de celles où sont représentées les grandes scènes de la théologie, de la philosophie et de l'histoire catholiques. Cette magnifique décoration ne comprend pas moins de quatre tableaux. La *Discussion du dogme* nous présente une réunion de cardinaux, de prélats, de théologiens discutant sous les yeux de la Vierge dont l'image domine la scène. La *Définition du dogme* est la plus grande et la plus majestueuse fresque. Pie IX, debout sur le siége de Pierre, dans une atmosphère saturée de lumière, promulgue le dogme. Des cardinaux, des évêques latins, grecs et arméniens avec leurs riches costumes, le sénateur de Rome, le prince assistant au trône pontifical, un grand nombre de prélats et de religieux sont placés à droite et à gauche du pape. Au-dessus planent la Vierge Immaculée et les trois adorables personnes de l'auguste Trinité : les évangélistes, les prophètes, les apôtres Pierre et Paul, des anges composent leur cour.

Les deux autres fresques représentent le *Couronnement de la Vierge du chapitre de Saint-Pierre* et le *Triomphe de l'Eglise.* Toutes ces scènes sont pleines de mouvement, de variété et d'éclat : presque tous les personnages sont des portraits à la manière de Michel-Ange.

Comme complément de toutes ces merveilles artistiques destinées à publier les gloires de Marie, la salle de l'Immaculée conception vient de s'enrichir d'un nouveau trésor. M. l'abbé Sire, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, à Paris, avait

dès 1855 conçu l'heureuse pensée de faire traduire en toutes les langues et en tous les dialectes connus la bulle *Ineffabilis*. C'était l'univers entier qui venait, *ex omni tribu et linguâ*, confesser cette vérité et dire son unanime *credo*. Pie IX bénit ce pieux et sublime projet. En 1877, M. l'abbé Sire avait amené son œuvre à bonne fin : cent volumes, de toutes les dimensions, de toutes les formes, de tous les styles, reliés avec une richesse, un art et un goût qui varient selon les pays d'où ils proviennent, sont renfermés dans un meuble d'une richesse incomparable. Une statue en argent de la Vierge immaculée le surmonte : les émaux, les peintures, les mosaïques, les sculptures, l'or le plus fin ont été prodigués pour faire de ce monument un présent digne de la Vierge immaculée du pontife auquel l'Univers catholique en a fait hommage. Pie IX a daigné louer ce travail fait à Paris dans les ateliers d'un de nos industriels les plus intelligents et les mieux en renoms et récompenser les artistes dont les noms pourront figurer avec honneur à côté de ceux qui ont enrichi le Vatican d'œuvres immortelles [1].

Malgré tout leur éclat, ces différentes œuvres destinées à rappeler la définition du dogme de l'Immaculée conception ne sont encore qu'un faible écho des solennités auxquelles elle donna lieu. Les fêtes célébrées à Rome à l'occasion de ce grand événement eurent un immense prolongement dans le monde catholique, éclatant et magnifique triomphe de l'Eglise sur les hérésies modernes qui, s'appuyant sur le rationalisme, veulent bannir de ce monde toute idée et toute action surnaturelles. L'autorité du pape, dont la décision était unanimement accueillie, recevait un solennel hommage qui portait le le dernier coup aux opinions qui sous les noms de gallicanisme, de Joséphisme, etc., cherchaient à l'amoindrir et à la renverser.

A partir de ce jour on peut affirmer qu'il se fit un grand mouvement dans l'univers en faveur de l'Eglise caiholique.

1. Ce meuble exécuté par M. Christophe, figure à l'exposition de 1878, grâce à une autorisation spéciale donnée par S. S. Pie IX. (Note des éditeurs.)

A partir de ce jour, en effet, les régions de l'Afrique, du Soudan, de l'Abyssinie, de la Guinée fermées à nos missionnaires s'ouvrent devant eux.

La Chine, le Japon, la Cochinchine laissent pénétrer le catholicisme dans la patrie de Confucius et le traité de Pékin favorise le développement de la *bonne nouvelle* de l'Évangile.

Le Mahométisme s'agite ; mais des milliers d'Arméniens et de Grecs passent dans le sein de l'Église ; nos missionnaires, nos sœurs de charité s'installent à Constantinople dont un faubourg entier se convertit à notre religion.

Il semble enfin, que dans l'Europe, il se fait un mouvement de renaissance, pour soutenir les luttes contre l'impiété et la révolution.

---

# CHAPITRE XXVII

## PIE IX A SAINT-ALEXANDRE ET A SAINTE-AGNÈS.

L'oratoire et la catacombe de Saint-Alexandre. — Visite de Pie IX. — Diner au couvent de Sainte-Agnès-hors-les-Murs. — Préservation miraculeuse de Pie IX. — Le 12 avril.

Le 5 juin, des fouilles entreprises dans un terrain appelé *Petra aurea*, situé à sept milles de Rome et propriété de la Propagande, amenèrent la découverte d'un grand escalier. On savait par la tradition et les récits des historiens que saint Alexandre, le septième pape, avait été enseveli sur la voie Nomentane par l'illustre dame Sévérine, dans un domaine qu'elle possédait à sept milles de Rome. Les archéologues n'hésitèrent pas à croire que l'escalier dont on venait de découvrir les degrés conduisait à ce célèbre cimetière. Les fouilles furent donc poursuivies et les prévisions des savants ne tardèrent pas à se réaliser : on descendit, en effet, au centre même d'un oratoire au milieu duquel sur un tombeau s'élevait un autel orné des marbres les plus rares et dont la table était de porphyre. Au deux côtés on voyait deux petites colonnades en marbre et autour un ornement en mosaïques de couleur. Cette décoration était complétée par des colonnettes corinthiennes de marbre antique jaune et violet qui gisaient à terre avec leurs bases et leurs chapitaux brisés; sur l'une d'elles, on lisait : *Et Alexandro dedicatus voto posuit*. Plus de doute, on

venait de retrouver l'un de ces monuments célèbres et chers à la piété des Romains : l'oratoire élevé sur le sépulcre même des saints Evendre et Alexandre déposés en ce lieu, en l'an 131 de J.-C.

Ce qui ajoutait au prix de cette découverte, c'était le cimetière attenant à l'oratoire : creusé du temps même de saint Pierre, il venait par son état de conservation parfaite, par sa disposition, par ses peintures, par ses inscriptions, apporter à nos croyances et à nos usages liturgiques une confirmation inattendue. Aussi Pie IX, encouragea la poursuite des fouilles, et s'y transporta lui-même, le 12 avril 1855.

Sa Sainteté accompagnée de six cardinaux, de plusieurs évêques et prélats, et d'autres personnages de distinction parmi lesquels le général Allouveau de Montréal, général des troupes françaises et le général Hoyos, commandant les troupes autrichiennes à Ancône, arriva à onze heures du matin. Elle fut reçue par le commandeur Visconti qui eut l'honneur de servir de guide au saint-père. On avait trouvé dans les fouilles les débris de marbre de l'ancien siége pontifical, et on l'avait replacé au fond de l'abside. Pie IX s'en approcha, puis après avoir récité quelques-unes des oraisons dont l'Eglise se sert pour honorer la mémoire des martyrs, il s'assit sur le siége vénérable et admit au baisement des pieds le recteur, le vice-recteur, l'économe et huit élèves du collége de la Propagande qui l'accompagnaient avec des torches allumées. Ces jeunes gens représentaient toutes les nations qu'ils seraient un jour appelés à évangéliser et dont ils étaient originaires. Il plut alors à Pie IX d'offrir le touchant et sublime spectacle de faire tomber du haut de ce siége quelques-unes de ces saintes paroles qui retentirent autrefois aux oreilles des premiers chrétiens assemblés dans ces catacombes. *Inspiré*, comme il le dit lui-même, *par les grands et religieux souvenirs de ce lieu*, il prononça une éloquente allocution, et se tournant vers les huit élèves du collége de la Propagande, il leur dit *de chercher*, *eux aussi*, *une inspiration*, *parmi ces saintes ruines*, *afin de devenir d'intrépides prédicateurs de l'Evangile ; d'imiter les premiers chrétiens qui unissaient les œuvres à la foi*, *montrant ainsi qu'il ne sert à rien de*

*faire l'éloge du saint Evangile, si l'on ne commence par en suivre les enseignements.*

Après quoi, Pie IX donna la bénédiction apostolique. Il était encore assis, lorsque le jeune africain Théodore Riberra, vint se prosterner à ses pieds et lui adresser, en beaux vers latins, l'invitation de pénétrer dans les catacombes contiguës à l'oratoire du pape Alexandre. Le saint-père se leva aussitôt de son siége pour se rendre à l'invitation. Il commença par visiter la chapelle de Saint-Théodule, il admira la mosaïque qui l'orne encore et ayant trouvé réunis dans ce lieu un grand nombre de vases en verre que les premiers chrétiens y avaient placés comme des ornements, il les distribua aux cardinaux et aux principaux personnages de sa suite. Après quoi il pénétra dans les étroits sentiers des catacombes précédé du commandeur Visconti, qui lui expliquait les inscriptions et les souvenirs qu'elles rappelaient. Les huit jeunes gens de la Propagande l'entouraient avec leurs torches allumées. En sa présence, Pie IX fit ouvrir un des *loculi* encore intacts, possédant la fiole de sang et il baisa avec respect les précieux ossements qu'il renfermait. Le saint-père resta longtemps au milieu des tombes de ces héros du christianisme naissant, heureux des souvenirs par elles rappelés, il exprima sa satisfaction et en sortant de ces cryptes sacrées, il s'arrêta un instant à la ferme du *Coazzo* où il admira le pavé en mosaïques des salles de bains antiques. On lui offrit la plus belle et la mieux conservée qu'il accepta pour en enrichir les musées du Vatican.

Vers deux heures de l'après-midi, le saint-père arrivait à Sainte-Agnès-hors-les-Murs où le Cardinal d'Andréa, titulaire de l'Eglise, le reçut. Pie IX avait donné l'ordre d'y préparer à diner pour lui et les personnes de sa suite. L'abbaye de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, construite près de l'église qui abrite le corps de la glorieuse et jeune martyre, appartient aux chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran, appelés *Rochettini*. Habitée seulement par quelques religieux, elle était dans un très-mauvais état et l'on avait préparé, à la hâte, pour la circonstance, quelques pièces parmi les plus spacieuses, entre autres une salle à manger et un salon de réception.

Le saint-père avait permis à tous les jeunes gens du collége de la Propagande de se trouver à Sainte-Agnès après le diner afin de les admettre tous au baisement des pieds. Plusieurs fois, pendant le repas, il avait avec bonté, ramené la conversation sur les espérances que lui faisaient concevoir leur piété et leur science et voulut qu'on leur distribuât des gâteaux et de bonbons. Pie IX était assis sur un fauteuil placé à l'extrémité de la salle de réception, et les cardinaux, avec les autres invités, se tenaient à ses côtés : les élèves de la Propagande au nombre de cent dix se placèrent en demi-cercle en avant.

Le baisement du pied avait commencé, le pape avait à ses genoux, un jeune Russe que les événements de la guerre de Crimée, empêchaient de partir pour sa destination. Il lui posa plusieurs questions, se fit rendre compte des difficultés de la situation, puis se tournant du côté du général Allouveau de Montréal, il dit en souriant au jeune missionnaire qu'il fallait se recommander au général français, qu'il saurait bien lui faire ouvrir le chemin de la Russie. Tout à coup un craquement sinistre se fit entendre : la principale poutre du plancher venait de se rompre par le milieu et les personnes qui remplissaient la salle étaient précipitées pêle-mêle dans l'étage inférieur, au milieu d'un nuage de poussière. Pie IX, assis au fond, glisse ; sa chute est paralysée par le dévouement du jeune homme qui était à ses genoux et qui s'était jeté devant lui pour la retarder et en diminuer le danger.

Dès le premier choc, un cri s'était échappé de la poitrine des élèves de la Propagande, ils avaient invoqué la Vierge immaculée demandant le salut de Pie IX. La préservation du pape avait été d'ailleurs la préocupation générale des assistants. Quand le nuage de poussière fut un peu dissipé, tous les regards se portèrent vers lui : Pie IX n'avait aucun mal, il ne paraissait pas ému, la vierge Marie et sainte Agnès l'avaient protégé.

Personne du reste ne fut gravement blessé. Quand Pie IX eut cette assurance il donna ordre de se rendre dans la basilique afin d'y chanter le *Te Deum*. L'on apprit en même temps à Rome le danger qu'avait couru le saint-père et sa préser-

vation miraculeuse. L'émotion fut grande et le peuple se rendit en foule au chant du *Te Deum*, ordonné par le cardinal vicaire. La joie des Romains éclata lorsqu'ils virent Pie IX assister au *Triduo* d'actions de grâces célébré à l'église de l'*Ara Cœli* par ordre des sénateurs et conservateurs de Rome.

Pour témoigner sa reconnaissance à sainte Agnès, le souverain-pontife restaura sa basilique, aujourd'hui resplendissante d'or, de peintures et de marbres. Il fit reconstruire le monastère que son état de vetusté rendait inhabitable. La salle où se trouvait le pape lors de l'accident et celle dans laquelle il tomba n'en formèrent plus qu'une : la muraille fut ornée d'une immense et belle fresque représentant les émouvants détails de cette chute ; au-dessus de la scène la Vierge immaculée apparaît dans les nues et sainte Agnès, à ses genoux, lui demande le salut du pape. Une inscription redit les circonstances de cet événement et le nom de tous les personnages qui accompagnaient le saint-père. L'année suivante, Pie IX, entouré des jeunes élèves de la Propagande, célébrait une messe d'actions de grâces sur le tombeau de Sainte-Agnès. Et nous l'avons déjà dit : le douze avril devenait une date deux fois chère au peuple de Rome.

---

# CHAPITRE XXVIII

## PIE IX ET LE PIÉMONT.

Concordat de Grégoire XVI avec Charles-Albert. — Nouvelles négociations du Piémont avec Pie IX. — La loi Siccardi. — Protestations de Pie IX. — Les erreurs du docteur Nugtz. — Envahissements toujours croissants du Piémont sur l'Église. — *Crux de cruce.* — Lettre de Pie IX à Victor-Emmanuel. — Le comte Camille de Cavour.— Suppression des ordres religieux. — Avertissements providentiels.

La lutte commencée en Piémont contre l'Eglise suivait son cours et chaque jour apportait la nouvelle de nouveaux attentats. Le 22 janvier 1855, le pape donnait au Piémont en plein consistoire un grave avertissement et faisait publier un recueil de documents qui mettait en lumière la conduite de la monarchie Sarde. La part si considérable que le Piémont a prise dans la lutte contre Pie IX, nous fait une obligation d'exposer avec quelques détails l'histoire des faits qui amèneront peu à peu ce petit Etat, à l'envahissement des Etats de l'Eglise pour finir par la prise de Rome.

Le 27 mars 1841, Grégoire XVI et Charles-Albert avaient signé un concordat qui restreignait, dans le royaume de Sardaigne, les immunités ecclésiastiques. Le gouvernement royal s'abstint pendant plusieurs années de pratiquer cette convention. Aussi quel ne fut pas l'étonnement du pape quand, le 14 septembre 1848, le Piémont demanda de nou-

velles concessions qui aboutissaient à l'abolition même de toute immunité. Il présentait un projet dont le préambule avait une grande importance. Pie IX cependant ne rejeta pas ces propositions d'une manière absolue; il demanda qu'il y eût au moins un échange de concessions. L'envoyé sarde prétexta qu'il avait besoin d'en référer à Turin; mais Rome n'entendit plus parler de rien. Les événements qui survinrent ensuite pouvaient dans une certaine mesure expliquer ce silence.

Pie IX était à Portici lorsqu'un envoyé sarde se présenta de nouveau pour reprendre les négociations de 1848. Les pourparlers étaient à peine entamés que l'envoyé fut encore rappelé par son gouvernement.

Quelques mois après, le ministère Siccardi propose aux Chambres une nouvelle loi qui enlevait au clergé toutes ses immunités, restreignait le nombre des jours de fêtes et défendait à l'Eglise d'acquérir des biens. Pie IX protesta et par la voix de son secrétaire d'Etat et par son nonce à Turin ; mais ces réclamations demeurèrent inutiles; la loi fut présentée, votée et promulguée. Dans la discussion , des sénateurs , des députés affirmèrent que l'autorité laïque avait le pouvoir de résilier toutes les conventions faites avec le saint-siége sur ces matières, sans s'inquiéter de son consentement et malgré ses réclamations.

Les archevêques de Sassari et de Turin prévinrent aussitôt le clergé et les fidèles contre ces lois impies. Ils furent déférés aux tribunaux civils. L'un fut gardé à vue dans son palais, l'autre, arraché violemment de l'évêché, fut conduit dans la citadelle de Turin.

Sur ces entrefaites, le ministre du Commerce, Santa-Rosa, tombe dangereusement malade, et, sur son lit de mort, refuse de rétracter le consentement donné à la loi Siccardi. Sur les ordres de l'archevêque de Turin , son curé lui refuse l'absolution.

Le gouvernement, oubliant ses plus vulgaires devoirs, chasse de leur couvent les religieux Servites auxquels appartenait le curé fidèle à sa conscience et à son évêque, et le vénérable archevêque lui-même est conduit dans une forte-

resse sous escorte armée, comme un criminel dont l'évasion serait funeste à la sûreté de l'Etat.

Ce n'était là que le prélude d'autres persécutions. L'archevêque de Turin, coupable d'avoir donné de nouvelles instructions au clergé, conformément aux ordres du pape, est exilé et les biens de l'archevêché sont mis sous le séquestre. Le 21 septembre, l'archevêque de Cagliari publie les mêmes instructions et est frappé des mêmes peines. L'on vit alors ces deux vieillards, joyeux et louant Dieu d'avoir été jugés dignes de souffrir pour la justice, prendre le chemin de l'exil : l'un et l'autre rencontrèrent sur la terre étrangère, en France et à Rome, les consolations et les honneurs dus à leur courage.

Cette conduite ne laissait plus de doute dans l'esprit de ceux qui conservaient quelque espoir de voir le gouvernement résister à l'entraînement révolutionnaire. Le Piémont devait aller jusqu'au bout et la monarchie, entraînée plutôt qu'aveuglée, suivre ce chemin fatal.

Le pontife, qui devait être victime de ces empiétements, ne se lassait point d'avertir. Après avoir fait l'historique de ces événements que nous venons de redire, Pie IX terminait ainsi son allocution du 1er novembre :

« Nous ne pouvons nous servir de cette autorité qui nous a été donnée pour édifier et non pour détruire, nous ne pouvons nous en servir au détriment de l'Église; nous ne pouvons tolérer le mépris des sacrés canons, la violation des conventions les plus solennelles, ni les mesures violentes prises contre des prêtres, contre des évêques qui n'ont pas fait autre chose que leur devoir. Loin de nous, vénérables frères, cet usage de notre autorité qui serait au détriment de l'Eglise ! Au contraire, nous appuyant sur le secours divin, nous emploierons avec constance tous nos efforts dans l'intérêt de la religion et pour sauvegarder les droits sacrés de l'Eglise. C'est pourquoi, élevant aujourd'hui dans cette solennelle assemblée notre voix apostolique, nous protestons hautement contre les actes rappelés ci-dessus et contre tous ceux qui ont été commis ou tentés dans les pays soumis au roi de Sardaigne; nous demandons à tous ceux à qui il appartient

de cesser de persécuter les pasteurs de l'Eglise et les ministres des choses sacrées, et de réparer promptement les dommages apportés à la religion[1]. »

Ces plaintes du pontife suprême ne modifièrent en rien les dispositions du Piémont. Le roi Victor-Emmanuel, en ouvrant les Chambres, le 23 novembre, à Turin, après avoir pris connaissance de l'allocution pontificale, prononçait ces incroyables paroles où l'audace le dispute à l'hypocrisie :

« Mon gouvernement, dit-il, n'est point encore parvenu à aplanir les difficultés survenues entre la cour de Rome et la Sardaigne, au sujet des lois que les circonstances politiques et judiciaires ne permettaient pas aux pouvoirs publics de ne pas adopter. Dans notre conduite et dans nos négociations, nous avons toujours gardé envers le saint-siége le respect que tous doivent au successeur du prince des apôtres, mais cependant nous avons conservé intacte l'indépendance de notre pouvoir législatif. »

L'Italie est toujeurs la patrie de Machiavel, et l'on comprend qu'arrivés à Rome les Piémontais se soient empressés de placer son buste, sur le Pincio, à côté des grands génies de la patrie.

Le gouvernement, il faut le reconnaître, trouvait un appui dans la doctrine professée par plusieurs de ses docteurs. Un professeur de l'Université royale de Turin[2] publiait deux ouvrages sur le droit ecclésiastique où il admettait la prépondérance de l'État sur le droit ecclésiastique. Il soutenait, par exemple, que l'Église n'a point le droit d'employer la force sur le temporel soit direct, soit indirect ; que le schisme qui a divisé l'Église en orientale et en occidentale a eu pour cause les excès des pouvoirs des pontifes romains ; qu'outre la puissance inhérente à l'épiscopat, il y en a une autre, temporelle, en vertu des concessions expresses ou tacites de l'État, et révocable, par conséquent, au gré de ce dernier ; que l'État, même quand il est gouverné par un infidèle, jouit

1. Allocution *In Consistoriali oratione.*

2. 1° *Institution du droit ecclésiastique;* 2° *Traité du droit ecclésiastique universel* par Jean-Népomucène Nugtz.

d'un pouvoir indirect et négatif dans les choses sacrées ; que dans les conflits des deux puissances, l'État prévaut ; que rien ne s'oppose à ce que, par décret d'un concile général, ou par le fait de tous les peuples, le souverain-pontificat soit transporté de l'évêque et de la ville de Rome, à un autre évêque et à une autre ville, etc. Ces erreurs, renouvelées de Luther, de Baïus et d'autres hérétiques célèbres, étaient enseignées en toute liberté dans la chaire de l'université royale de Turin, et faisaient une vive impression sur les intelligences des étudiants. Elles favorisaient les desseins du gouvernement car non-seulement elles facilitaient l'application des lois présentes, mais surtout elles préparaient la voie aux projets de l'avenir.

Pie IX, ému du ravage que de semblables doctrines exerçaient dans les esprits, condamna solennellement les écrits du Dr Nugtz, et il défendit de les lire sous peine d'interdit pour les clercs et d'excommunication majeure pour les laïques [1].

Cette condamnation, sans doute, n'était pas capable d'arrêter les empiétements du Piémont, puisque le ministre s'était cru le droit, le 13 mai 1851, de régler par une circulaire l'enseignement de la théologie. Les esprits sérieux, en voyant cette guerre déclarée à l'Eglise, craignaient un schisme. Le maréchal de la Tour disait en plein sénat : « Nous ne l'éviterons pas, en voulant contraindre le pape à faire pour nous ce qu'il n'a fait pour personne. » Mais le schisme était le moindre souci des maîtres du Piémont. Sa possibilité, loin de les faire reculer, les eut au contraire réjouis. Ils présentèrent donc hypocritement une nouvelle loi sur le mariage civil et faisaient dire au roi dans son discours d'ouverture des Chambres [2] : « La loi qui vous sera présentée dans ce but, quoique purement civile, se rattache à des intérêts religieux et moraux qu'il est de votre conscience de protéger..... Des négociations ont été ouvertes avec la cour de Rome ; nos démarches franches et respectueuses nous permettent d'espérer que nous

1. Cette condamnation porte la date du 22 août 1851.
2. Le 9 mars 1852.

parviendrons à concilier les droits de l'Etat avec les vrais intérêts de la religion et de l'Eglise. »

Si ces négociations furent *loyalement* et *respectueusement* entamées, il est permis d'en douter ; mais ce qui est certain, c'est que ce discours était à peine prononcé, que la loi était présentée à la Chambre ; c'est que malgré ces protestations *respectueuses*, on laissait insulter le pape de la façon la plus ignoble ; on donnait à la presse toute licence d'injurier le clergé ; on pervertissait l'enseignement ; on soumettait les religieuses à des visites domiciliaires odieuses, et l'on accusait tout haut l'épiscopat de rébellion. Pendant que la France répudiait les traditions gallicanes et parlementaires qui avaient si longtemps pesé sur son Eglise, pendant que l'Allemagne secouait les entraves que le joséphisme avait apportées à la liberté du clergé, le Piémont ramassait toutes ces chaînes afin d'en charger les mains de son clergé. On dirait vraiment que ce gouvernement, composé de nobles, de bourgeois et d'avocats, se voyant battu et rançonné par les Autrichiens, abandonné par son roi [1], voulait reconquérir l'honneur de ses armes et prendre la direction de l'Italie en faisant la guerre non plus à des soldats, mais aux moines et au pape, qui subira toujours la croix, *Crux de Cruce*.

La loi sur le mariage civil, malgré les réclamations épiscopales, fut adoptée par la Chambre des députés sardes, le 5 juillet. Quelques semaines après, le comte Costa della Torre montrait, dans une brochure, le caractère anticatholique de la loi ; on le condamna à deux mois de prison et à une amende de deux mille livres. Le cardinal Antonelli écrit une lettre à l'archevêque de Chambéry pour le féliciter, lui et ses suffragants, du zèle déployé pour empêcher l'adoption de cette loi : aussitôt le gouvernement rappelle son ambassadeur près la cour pontificale, le 26 août 1852.

Pie IX cependant voulait encore croire que l'éducation chrétienne du roi prévaudrait contre ses conseillers, ennemis de la religion et de sa monarchie. Il tenta un dernier effort ;

1. Charles-Albert abdiqua après la défaite de Novarre, dans la nuit du 23 août 1849.

il écrivit au monarque une longue lettre autographe, dans laquelle il réfute toutes les accusations lancées contre le clergé, et expose avec une netteté remarquable la doctrine de l'Église sur le mariage ; il déclare que « le sacrement n'est pas une qualité accidentelle surajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage, de telle sorte que l'union conjugale entre des chrétiens n'est légitime que dans le mariage-sacrement, hors duquel il n'y a qu'un pur concubinage. »

Victor-Emmanuel avait demandé au pape de donner un remplaçant à l'archevêque de Turin, et Pie IX, avec autant de courage que de finesse, lui répond : « Le ministère piémontais, en prenant la responsabilité de l'incarcération et de l'exil, si digne de réprobation, de monseigneur l'archevêque de Turin, a obtenu un résultat qu'il ne se proposait probablement pas. Les mesures prises contre ce prélat l'ont rendu l'objet des sympathies et de la vénération. Nous sommes donc aujourd'hui dans l'impossibilité de paraître nous mettre en opposition avec ce sentiment d'admiration exprimé par le monde catholique, en privant Monseigneur l'archevêque de l'administration de son diocèse.

« Nous prions Votre Majesté, disait Pie IX en terminant, de bien vouloir ordonner qu'un frein soit mis à la presse, qui regorge continuellement de blasphèmes et d'immoralités. Ah ! de grâce, par pitié, mon Dieu ! que ces péchés ne retombent pas sur celui qui, en ayant la puissance, ne voudrait pas mettre obstacle à la cause qui les produit ! Votre Majesté se plaint du clergé ; mais ce clergé a été, dans ces dernières années, persévéramment outragé, moqué, calomnié, livré à l'opprobre et à la dérision par presque tous les journaux qui s'impriment dans le Piémont ; on ne saurait redire toutes les infamies, toutes les invectives haineuses répandues contre lui. Et maintenant, parce qu'il défend la pureté de la foi et les principes de la vertu, il doit encourir la disgrâce de Votre Majesté ! Nous ne pouvons le croire, et nous nous abandonnons de tout cœur à l'espérance de voir Votre Majesté soutenir les droits, protéger les ministres de l'Eglise et délivrer son peuple du joug de ces lois qui attestent la décadence de

la religion et de la moralité dans les Etats qui ont à les subir [1]. »

Victor-Emmanuel fut profondément impressionné par cette lettre et il tenta des efforts pour décider ses ministres à retirer la loi du mariage civil. Ceux-ci persistèrent ; mais la lettre du pape fut bientôt rendue publique; elle émut sans doute les membres du Sénat qui, dans la séance du 20 décembre, rejetèrent la loi adoptée par la Chambre des députés. L'Eglise venait de remporter une victoire en Piémont.

Les ennemis du saint-siége toutefois ne se tinrent pas pour battus, et ils renouvelèrent bientôt leurs tentatives audacieuses.

Les ordres religieux sont les remparts de l'Eglise : ils lui fournissent ses plus intrépides soldats et ses docteurs les mieux éclairés. Les détruire fut toujours le premier acte des persécuteurs. Le Piémont était devenu l'esclave des sociétés secrètes, ses ministres n'étaient que les exécuteurs de leurs ordres, et son roi malgré les exemples de ses ancêtres et de sa famille, dominé par l'attrait de la volupté et du plaisir, aimait mieux courir le chamois que gouverner son Etat.

Un homme d'une rare intelligence, à l'esprit souple, riche en expédients, mais depuis longtemps imbu des doctrines de Machiavel, ne voyant en politique que le but à atteindre, était alors président du ministère sarde. Le comte Camille de Cavour, par son aïeule paternelle, tenait à la Savoie et à l'aimable race de saint François de Sales, mais il n'avait aucune de ses vertus. Il arrivait au pouvoir avec la volonté de mettre le Piémont à la tête de l'Italie qu'il ferait une ; et pour cela, il ne reculerait devant aucun obstacle : révolutions européennes, déplacement d'équilibre, guerres savamment préparées, disparation de souverainetés locales, transformation complète de la papauté temporelle, toute sa diplomatie, dans cette longue guerre contre l'Eglise et les souverainetés de l'Italie, se résume d'ailleurs dans ces mots qu'il écrivait au moment de l'expédition contre Naples et la Sicile : « Le pro-

1. Cette lettre porte la date du 19 septembre 1852.

blème que nous avons à résoudre est celui-ci : aider la Révolution, mais faire en sorte que devant l'Europe, elle ressemble à un acte spontané[1]. » Il ne trompa point l'Europe ; mais il trouva des souverains qui ne demandaient pas mieux que de paraître dupes et de rester complices. Pour atteindre son but, il comprit qu'il devait réduire l'Eglise à l'impuissance, et en même temps se faire une place dans les conseils politiques de l'Europe. Mais tout n'était pas facile.

Des épidémies, la disette affligeaient les populations du Piémont qui les regardaient comme un châtiment du ciel. Et Cavour lui-même constatait ces calamités dans une lettre adressée à un de ses amis de Genève : « La politique s'embrouille de plus en plus, disait-il ; nous avons à lutter contre la disette, les nouveaux impôts, les prêtres et les rétrogrades », mais le sectaire ne reculait pas, il espérait triompher de Dieu même. Cependant de nouveaux malheurs fondaient sur la monarchie de Savoie : la mort enlevait à quelques jours de distance, la reine-mère et la reine. Le duc de Gênes, frère de Victor-Emmanuel, recevait à la même heure les derniers sacrements et les suivait de quelques jours dans la tombe. L'esprit du roi, plus superstitieux que croyant, s'effraya ; mais les plaisirs eurent promptement raison de ses craintes. Les nouveaux ministres reprirent leur ascendant sur le roi qui, promulguant la loi du 28 mai 1855, proposée par Cavour, supprimait vingt et un monastères d'hommes et treize couvents de femmes.

Pie IX répondit par des paroles menaçantes, déclarant que les instigateurs de ces mesures encourraient l'excommunication majeure.

1. *Revue des Deux-Mondes*. Le comte de Cavour par Ch. de Mazade, 15 novembre 1876, p. 413.

# CHAPITRE XXIX

## LE CONGRÈS DE PARIS.

Le Piémont intervient dans la guerre de Crimée. — Lord Palmerston. — Commencement de la guerre du mensonge contre le saint-siége. — Prise de Sébastopol. — La paix. — Un congrès se réunit à Paris. — La *Note verbale* du comte de Cavour. — Le Protocole du 8 avril. — But de la guerre contre le pouvoir temporel du pape. — Pie IX fait publier le *Protocole*. — La dépêche de M. de Rayneval sur la *Question Romaine*. — Comment elle fut connue du public.

Au moment même où Cavour préparait sa loi contre les ordres religieux, il négociait avec Napoléon III les bases d'une alliance qui, en alliant le Piémont à la France et à l'Angleterre dans la guerre de Crimée, ouvrait le champ à ses rêves de grandeur. Ce fut un étonnement général en Europe, quand on apprit, le 26 janvier 1855, que le Piémont venait d'entrer dans la coalition contre la Russie : rien, en effet, ne justifiait cette intervention tardive, ni les griefs personnels de cette monarchie contre le redoutable empire du Nord, ni l'intérêt des alliés : quel secours nécessaire pouvait apporter une poignée de soldats aux vaillantes armées de France et d'Angleterre ? Les événements vinrent bientôt éclairer le secret de cette intervention dont la responsabilité incombe à Napoléon III [1] déjà le jouet de Cavour. Les troupes

1. Le vicomte Arthur de la Guéronnière : *Le droit public et l'Europe moderne.*

piémontaises, sous le commandement du général La Marmora, débarquèrent en Crimée au mois de mai.

Cavour était content. L'empereur des Français lié, comme lui, par des engagements pris dans les sociétés secrètes de l'Italie lui prêtait son appui, il trouvait dans le principal ministre de la reine d'Angleterre, grand-maître de tous les francs-maçons de l'univers, l'homme dont il avait besoin pour attaquer le saint-siége et déclarer la guerre au pouvoir temporel. Lord Palmerston pouvait mettre au service de Cavour, sa double haine de protestant et de révolutionnaire. Nous l'avons déjà vu à l'œuvre, à Rome, dans la personne de Lord Minto, nous le retrouvons à quelques années de distance toujours le même. Cet homme qui, au témoignage d'un journal anglais[1], a servi toutes les opinions, a élevé le charlatanisme politique à ce degré de science qui a pour principe que l'opinion domine les faits fut cependant fidèle à une passion, sa haine contre l'Eglise.

Pendant ce temps la guerre de Crimée continuait, et notre armée s'illustrait partout sur les champs de bataille. Le 8 septembre 1855, jour consacré à la vierge Marie, et choisi par ce motif, par le général Pelissier, un dernier assaut était livré, et Sébastopol tombait entre nos mains. La France, protégée par la mère de Dieu, se retirait couverte de gloire: la paix permettait à l'Europe d'espérer des années de tranquillité, et les catholiques d'Orient voyaient s'ouvrir devant eux une ère de liberté. Mais, de la paix même, devaient sortir des événements qui, pour longtemps, troubleraient et inquiéteraient l'Europe.

Les préliminaires de paix signés, les représentants des grandes puissances s'étaient réunis à Paris, le 25 février 1856. A côté de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, on vit s'asseoir le Piémont. Sa qualité de nation belligérante semblait l'avoir élevé tout à coup au rang des grandes puissances, il avait voix dans leurs conseils, et son ambition comptait user de ce droit. Le comte de Cavour, dont l'habileté diplomatique avait depuis long-

1. Le *Northumberland Reynold's Newspaper*.

temps préparé ce jour, et le marquis de Villamarina étaient les ministres plénipotentiaires des Etats sardes.

Le congrès était à peine ouvert qu'ils commencèrent leurs intrigues, et, le 27 mars, ils remettaient au comte Walewski et à Lord Clarendon, plénipotentiaires de France et d'Angleterre, une *note verbale* dans laquelle ils proposaient au congrès de proclamer la séparation des légations du reste des Etats de l'Eglise, *au moins administrativement*. Ils rappelaient qu'elles en avaient déjà été détachées par le traité de Tolentino, et que « l'aspect de ce pays avait changé aussitôt, par l'effet du génie organisateur de Napoléon. » Aussi, ajoutaient-ils, le congrès de Vienne avait longtemps hésité à les replacer sous le gouvernement du pape auquel elles ne furent rendues du reste qu'après la défaite de Waterloo. Les plénipotentiaires de ce temps espéraient que les événements auraient instruit la cour pontificale; mais leur attente fut trompée, et Pie VII ne fit absolument rien pour ces populations qui regrettent toujours la domination de Napoléon.

Cette note était d'une habileté machiavélique: en demandant la sécularisation des légations et leur séparation administrative de la cour de Rome, il ne voulait pas autre chose que leur indépendance absolue et bientôt leur annexion au royaume d'Italie qu'il rêvait de fonder. Il se donnait ainsi les apparences de la modération et de désintéressement.

Quelques jours après, le 8 avril, M. Walewski, président du congrès, sans que rien put justifier cette initiative, saisit les plénipotentiaires de la question soulevée par les ministres sardes. Mais, lui aussi, n'aborda pas la question franchement, il prit des détours et parla de la nécessité de ne pas prolonger indéfiniment l'occupation des Etats pontificaux par les troupes autrichiennes et françaises: il fallait enfin, disait-il, chercher les moyens d'arriver au retrait de l'armée d'occupation sans toutefois soulever des difficultés et des embarras au saint-siége. Il parla des rigueurs répressives dont les princes italiens et particulièrement le roi de Naples, avaient fait usage : cette sévérité, ajouta-t-il, entretenait dans les esprits une fermentation regrettable et dangereuse. Lord Clarendon, prenant ensuite la parole, fut plus accentué, il attaqua avec

passion l'administration pontificale. Les plénipotentiaires de Russie, de Prusse et d'Autriche s'étonnèrent de l'introduction de cette question si étrangère au but poursuivi par le congrès et s'abstinrent de la discuter, déclarant qu'ils n'avaient aucune instruction à cet égard. Ils auraient pu blâmer énergiquement cette façon de procéder contre des gouvernements non représentés, et par suite sans défenses.

Le comte de Cavour prit alors la parole, il attaqua vivement l'Autriche qu'il présenta comme une menace perpétuelle pour la Sardaigne, il l'accusa d'être responsable de l'agitation qui travaillait l'Italie. M. de Hubner se défendit avec dignité.

La conclusion du protocole fut ainsi formulée par M. de Walewski :

« Que les plénipotentiaires de l'Autriche se sont associés au vœu exprimé par les plénipotentiaires de la France de voir les Etats pontificaux évacués par les troupes françaises et autrichiennes, aussitôt que faire se pourra, sans inconvénient pour la tranquillité du pays et pour la consolidation de l'autorité du saint-siége.

« Que la plupart des plénipotentiaires n'ont pas contesté l'efficacité qu'auraient des mesures de clémence, prises d'une manière opportune par les gouvernements de la péninsule italienne et surtout par celui des Deux-Siciles. »

L'opinion fut émue quand elle apprit ce qui s'était passé dans cette séance du congrès et les catholiques conçurent dès lors des craintes que les événements ont malheureusement trop justifiées.

Ainsi, on renouvela à ce congrès les négociations et les intrigues du fameux Mémorandum de 1831 et elles se replâtrèrent d'un vernis de respect pour le saint-siége dans les fameuses brochures d'origine napoléonienne que nous verrons bientôt apparaître [1]. « C'est toujours la même chose, » comme dans les Provinciales, pourrait-on dire, toujours les mêmes utopies de réformes impossibles ou destructives mises en avant par des aveugles et des niais plus ou moins sincères

1. U. Maynard : *Crétineau-Joly, etc.*

mais derrière lesquels les initiés et les meneurs cachent leur projet de renversement de la puissance pontificale.

S'il eut pu rester quelques doutes sur les intentions du Piémont, Cavour se hâta de les dissiper. Non content d'adresser, au lendemain du Congrès, aux plénipotentiaires de France et d'Angleterre, une protestation dans laquelle, regrettant que le congrès se soit séparé sans avoir voulu apporter le moindre adoucissement aux maux de l'Italie, il dénonça l'Autriche comme une menace constante pour la paix et la sécurité du Piémont et de l'Italie entière. De retour à Turin, il lisait à la Chambre des députés le texte entier de la *note verbale* qu'il avait communiquée au comte Walewski et, dans cette même séance du 7 mai, il donnait les raisons qui lui semblaient rendre impossible tout rapprochement entre le gouvernement piémontais et le saint-siége.

La guerre contre la papauté était ouvertement commencée. Un journal de Gènes *la Maga* pouvait imprimer impunément la phrase suivante : « Cette note du 27 mars est la plus solennelle manifestation de défiance donnée par les plénipotentiaires sardes au gouvernement papal ... c'est un cri solennel de réprobation contre le pape, un *programme de guerre à la papauté temporelle et spirituelle.* » Il y a toujours dans les partis des enfants terribles qui, par calcul ou par naïveté, trahissent les secrets les plus importants. Notons donc cet aveu, il suffirait à lui seul pour justifier toutes les résistances de Pie IX : si l'administration des légations séparée du saint-siége était le commencement du démembrement des Etats pontificaux, c'était aussi le premier pas fait pour arriver à la destruction du pouvoir spirituel, but suprême de tous les efforts.

Loin de se laisser abattre par ces attaques, Pie IX fit publier dans le *journal de Rome* le protocole du 8 avril, montrant ainsi qu'il ne craignait pas de faire connaître à ses sujets les injures dirigées contre son pouvoir.

Huit jours après le discours prononcé par le comte de Cavour à la Chambre des députés de Turin, M. de Rayneval, ambassadeur de France près le saint-siége, adressa au comte Walewski une dépêche sur la *question romaine*. Ce travail aussi

considérable que savant, écrit avec une honnêteté et une impartialité qui portent la conviction et la lumière dans l'esprit du lecteur même prévenu, est daté du 14 mai 1856 : c'était la justification complète et indiscutable du gouvernement pontifical. Le gouvernement français qui avait publié dans le *Moniteur* les calomnies des adversaires du saint-siége, garda le silence sur la dépêche de notre ambassadeur et son existence ne fut connue qu'un an plus tard par l'indiscrétion d'un journal anglais. L'histoire de cette révélation est assez curieuse pour trouver ici sa place ; elle fait ressortir les moyens employés par la providence pour justifier son Eglise. « Quand le cabinet français, écrivait la *Gazette Autrichienne*, en avril 1857, reçut la dépêche de Rome au commencement de juin 1856, le comte Walewski se hâta d'en envoyer un double au cabinet anglais pour le convaincre combien le comte de Cavour avait exagéré les maux et les prétendus périls des Etats romains dans sa *note verbale*. Lord Clarendon, indigné de ce que le comte de Cavour, ministre d'un Etat de troisième ordre, avait humilié le chef du *Foreign-Office*, expédia au cabinet de Turin la dépêche du comte de Rayneval, qui réfute complétement le *Memorandum* sarde, pour lui faire comprendre que l'Angleterre ne pouvait accepter le rôle ridicule que le Piémont lui faisait jouer en Italie. Le comte de Cavour, pour se venger d'avoir été abandonné par l'Angleterre, profita des embarras du gouvernement anglais lors de la motion de sir Cobden, et adressa au *Daily News* la dépêche du comte de Rayneval, afin d'exciter le fanatisme anglais contre la papauté [1]. »

La publication de ce rapport fut, en effet, l'occasion d'attaques par la presse protestante. Le *Daily News*, en le publiant, l'avait commenté par des notes nombreuses qu'il disait avoir reçues d'émigrés italiens résidant à Londres. La presse italienne vint à la rescousse, elle s'efforça dans ses journaux et par des brochures de réfuter M. de Rayneval ;

1. Ce récit de la *Gazette autrichienne*, reproduit alors par tous les journaux de Belgique, de France et du Piémont, n'a jamais reçu de démenti.

mais elle ne put opposer à la parole de l'illustre diplomate que de nouvelles calomnies et d'infâmes mensonges.

Nul du reste n'était mieux placé que l'ambassadeur français pour juger la question. Secrétaire d'ambassade sous Louis-Philippe, ministre plénipotentiaire sous la République, mêlé à toutes les graves questions, initié à tous les pourparlers qui avaient préparé et amené le retour de Pie IX dans sa capitale en 1850, il avait étudié de près le gouvernement et l'administration des Etats pontificaux, avant d'être l'ambassadeur de Napoléon III : les différents régimes sous lesquels il avait servi lui permettaient de pouvoir apprécier l'administration et les réformes de Pie IX. Ce rapport avait donc les qualités requises pour détruire tous les préjugés, mais il était impuissant contre le parti pris de condamner le gouvernement du pape. Telles étaient, nous n'en pouvons douter, les dispositions du chef de la France et nous serons plus d'une fois en droit de nous demander si ce prince ne conduisait pas lui-même, sous main et par des voies détournées, la guerre dirigée contre le saint-siége.

---

# CHAPITRE XXX

## LE GOUVERNEMENT DU ROI PIE IX.

La sécularisation. — En quoi le caractère sacerdotal peut-il amoindrir l'intelligence et le caractère ? — Etat actuel de Rome soustraite au gouvernement des prêtres. — Réformes administratives de Pie IX. — L'industrie. — Travaux publics. — Facilités données au commerce. — L'agriculture. — La *Vigna pia*. — La *Mal'aria*. — Fécondité de la campagne romaine — Pie IX établit les missions de l'*Agro Romano*. — Les finances pontificales. — Jugement du *Moniteur* français. — La clémence de Pie IX. — Les prisons. — Popularité de Pie IX. — Les *Ottobrate*. — Pie IX au *Pincio* et à Saint-Paul-hors-les-Murs. — Les fours économiques.

Tout entier aux intérêts de l'Église, Pie IX cependant cherchait avec sollicitude les moyens les plus propres à améliorer le sort de son peuple. Il avait fait la douloureuse épreuve du gouvernement constitutionel, de la liberté de la presse, d'une assemblée parlementaire ; il ne pouvait plus songer à renouveler ces essais. Il ne refusa pas toutefois de maintenir et même d'introduire les réformes qui lui parurent aptes à mettre son administration en rapport avec les besoins du temps.

Un des reproches faits avec le plus de persistance au pouvoir temporel fut celui d'incapacité. Quand on avait dit c'est

un gouvernement de prêtres, il n'y avait plus rien à ajouter. Gouvernements, journalistes, révolutionnaires, conservateurs même, demandaient d'un commun accord la sécularisation du gouvernement pontifical. C'était le mot d'ordre. Mais que de mauvaise foi chez les uns et que d'ignorance parmi les masses. « J'ai souvent demandé, dit M. de Rayneval dans le rapport dont nous avons parlé, aux ardents adversaires du gouvernement romain à combien ils évaluaient le nombre de prêtres employés dans l'administration. Il m'était répondu que cette évaluation allait à trois mille. On ne voulut pas me croire lorsque je prouvai, preuves en main, qu'en portant le nombre au chiffre maximum, il n'atteignait pas deux cents, et que la moitié de ces prétendus prêtres n'avaient pas reçu les ordres. C'est cependant sur les données d'une telle fausseté que sont basées les charges graves acceptées par le public comme irréfutables. »

Examinons cette question fort intéressante en soi ; mais qui doit occuper une place spéciale dans une histoire de Pie IX dont l'initiative sur ce point comme sur tant d'autres fut considérable.

L'important est d'abord de s'entendre sur ce sujet. Les uns voulaient l'exclusion complète des ecclésiastiques des fonctions publiques. Qui ne comprend qu'une pareille exigence est incompatible avec le caractère même du chef de l'Etat. Pontife et roi, les pouvoirs spirituels et temporels se confondent nécessairement dans mille actes, et vouloir que ses conseillers et ses agents soient tous laïques est un non-sens. Le gouvernement des Etats romains est un gouvernement essentiellement ecclésiastique et l'élément sacerdotal ne saurait en être exclu.

D'autres moins exagérés, demandaient au moins l'introduction de l'élément laïque dans le gouvernement. Pie IX avait lui-même, admis les laïques à la participation des affaires publiques. On sait quels furent les résultats des ministères laïques dont il s'entoura. « A son retour de Gaëte, le pape Pie IX a proclamé le principe du droit d'admission des laïques à toutes les fonctions, une seule exceptée ; celle du secrétariat d'Etat. C'est le premier exemple donné par le

gouvernement papal du choix de conseillers de la plus haute dignité parmi les rangs de la classe laïque [1]. »

Le 18 septembre 1850, il organisa un conseil de ministres : sur cinq membres qui le composaient, trois étaient laïques [2]. Quelques jours avant, le 10, il avait institué un *Conseil d'Etat* dont la majorité était laïque : deux ecclésiastiques seulement en font partie de droit. Le 28 octobre, il établit une *Consulte* des finances et les membres, pour les trois quarts, sont choisis parmi les élus des conseils provinciaux. *L'organisation provinciale*, créée le 23 novembre, est composée de membres présentés au choix du pouvoir par les conseils municipaux et ceux qui forment *l'organisation communale* sont choisis par les plus imposés de la commune et le pouvoir ne peut prendre des magistrats ailleurs que parmi les candidats du conseil lui-même.

Donnons maintenant un peu de statistique : les différentes branches de l'administration publique des Etats pontificaux comptent 7,157 employés. Sur ce nombre trois cents seulement sont ecclésiastiques [3]. Dans les congrégations même purement ecclésiastiques, les laïques ont encore le plus grand nombre d'emplois. En 1856, les laïques recevaient du saint-père la somme de 8,053,500 fr. 35 et les ecclésiastiques 670,984 fr. 39. Nous ne comprenons pas dans ce chiffre les nonces, ni la secrétairerie d'Etat [4].

Ainsi, en retranchant des 303 employés ecclésiastiques les 179 aumôniers des prisons nous n'avons plus que 124 employés ecclésiastiques. Dans ce nombre il faut compter les employés du Vicariat dont l'office ne peut en aucune façon être confié à des laïques : ils sont au nombre de dix. Leur juridiction s'étend sur des matières exclusivement ecclésiastiques. On peut en dire presque autant des employés de nonciature, en rapport constant avec les évêques et ayant à

1. Rapport de M. de Rayneval.
2. Les ministres des Finances, de la Guerre et les Travaux Publics.
3. Dans ce nombre sont compris 179 chapelains des prisons de Rome et des provinces.
4. Cette dernière donne 19,440 fr. aux ecclésiastiques ; 45,036 fr. aux employés laïques.

traiter, avec le pouvoir auprès duquel ils sont accrédités, aussi bien et plus souvent même, les questions religieuses que les intérêts politiques.

En résumé, les clercs qui, dans les États pontificaux, occupent des emplois civils ne dépassent pas le chiffre de soixante. La sécularisation des employés est d'ailleurs ancienne dans les États de l'Eglise ; Pie IX en a seulement étendu le cadre. Toute personne de bonne foi sera forcée de convenir qu'on ne pourrait l'étendre sans nuire à la nature même du pouvoir pontifical.

Nous pourrions, sans doute, examiner en quoi le caractère sacerdotal peut amoindrir l'intelligence d'un homme d'Etat, si cette question n'était déjà jugée par l'histoire.

Les plus grands politiques ne furent-ils pas prêtres, en quoi la grandeur de la France eut-elle à souffrir de l'administration d'un Suger, d'un Richelieu, l'Espagne d'un Ximenès. Qu'on remarque que les prélats romains admis aux affaires ne sont pas obligés d'entrer dans les ordres sacrés. La plupart s'en dispensent. Pouvons-nous par conséquent appeler prêtres ceux qui n'ont du prêtre que l'uniforme ? Le comte de Spada, beau-frère du Père Beauveau, est-il un administrateur plus habile et plus zélé maintenant, que lorsque, revêtu du costume de prêtre, il remplissait les fonctions de ministre de la Guerre ? M^gr^ Matteuci, ministre de la police ; M^gr^ Mertel, ministre de l'intérieur ; M^gr^ Berardi, sous-secrétaire d'Etat sont libres de se marier demain, s'ils le veulent, seraient-ils plus irréprochables s'ils étaient habillés différemment [1].

Mais ajoute-t-on, le pouvoir pontifical est stationnaire, il est en retard sur tous les autres peuples, pour le commerce, pour l'industrie, pour l'agriculture. Nous ne croyons pas que ces reproches aient jamais été mérités et, nul ne saurait accuser Pie IX. N'a-t-il pas donné une impulsion à toutes les

1. Rapport de M. de Rayneval. « Dans un temps, alors que le gouvernement pontifical ne soulevait aucune objection, l'Eglise comprit que la part du prêtre relative à l'autel et celle qui se rapporte à l'administration, pouvaient se trouver en contradiction dans mainte occasion ; l'Église ouvrit alors la porte à l'élément laïque par l'institution de la prélature, etc.

branches de l'industrie ? N'est-il pas entré dans la voie du progrès? les chemins de fer, le commerce, la science appliquée à l'industrie, l'agriculture, n'ont-ils pas trouvé en lui un protecteur éclairé ? Rome est une ville à part. C'est essentiellement la ville sainte, la terre des beaux-arts. On ne peut donc en faire un centre manufacturier comme Londres, industriel comme Paris ; mais, dans la mesure du possible, Pie IX a tout fait pour son développement matériel. D'ailleurs quels avantages un peuple retire-t-il de son commerce florissant, de son industrie prospère, de son agriculture en progrès, n'est-ce pas surtout le bien être et la vie à bon marché. Eh bien ! Rome était la ville de l'Europe où l'on vivait à meilleur compte. Le peuple n'avait presque point d'impôts à payer à l'État [1]. A l'heure où nous écrivons ces lignes on a voulu moderniser Rome, en faire une capitale comme Londres ou Paris, on a tenté d'y introduire des industries nouvelles. Quel a été le résultat ? Rome est dans la misère : son commerce est mort et chaque jour les journaux annoncent de nouvelles faillites. Les propriétaires sont grevés d'impôts. La classe ouvrière, écrasée par le prix des loyers, par l'augmentation de tous les objets de consommation, est malheureuse. Les pauvres n'ayant plus les couvents, qui leur servaient de Providence meurent de faim. Des vols nombreux se commettent en plein jour, les environs de Rome ne sont plus sûrs et les assassinats se multiplient. Mais les prêtres ne sont plus pour rien dans l'administration de Rome et le pape, captif au Vatican, n'a plus la haute direction des affaires. D'où vient ce changement?

Des dieux que nous servons, voyez la différence.

« Du soir où le pape est monté sur le trône, dit M. de

1. Voici ce que disait M. de Rayneval : « Si le peuple romain était actif au travail, si son ambition ne se bornait pas à l'acquisition d'un revenu restreint, suffisant à procurer les premiers besoins de la vie, le pays s'élèverait à une prospérité rapide. Mais le peuple romain abandonne aux étrangers toutes les entreprises utiles. Le gouvernement ne peut pas, pour avancer la marche du progrès, substituer sa propre action à celle de l'industrie privée.

Rayneval, il a fait de continuels efforts pour détruire toutes les causes légitimes de plainte contre l'administration publique des affaires. Je ne me contenterai pas de parler du commencement de son règne. Nous devons lui faire la justice d'avouer que, en dépit du résultat malheureux de ses tentatives de réformes, il n'a jamais abandonné ses projets d'amélioration et n'a jamais cessé de chercher les moyens de les mettre en pratique. »

Tel fut le monarque. Ses préoccupations et son esprit essentiellement organisateur l'ont toujours fait descendre jusqu'aux détails les plus minimes de l'administration. Il tenait à en simplifier les rouages. C'est ainsi qu'il fit réunir au beau palais de la Chancellerie, bâti par le Bramante, le secrétariat des congrégations romaines dispersées avant dans les différents quartiers de la ville, ce qui compliquait l'expédition des affaires ecclésiastiques. Que de réformes de ce genre il introduisit dans les administrations purement politiques et civiles ! les détails nous entraîneraient trop loin. Signalons quelques-unes des entreprises dont le commerce, l'industrie et l'agriculture lui sont redevables :

Le 14 mars 1857, Pie IX approuve les décrets de concession des chemins de fer de Rome à Civita-Vecchia, de Rome à Foligno, Ancône, Bologne et Ferrare. Non content de ces décrets, le pontife améliore les routes publiques, il en crée de nouvelles et il donne de l'impulsion à tous les travaux. Il fait achever la voie flaminienne *Lauretana* avec ses parapets le long du littoral d'Ancône, son grand pont, à la trouée du Metauro. Sur les cimes de la *Somma*, il fait commencer une route destinée à rendre plus facile le passage dangereux de cette montagne. Outre le pont sur l'Elvella qu'il fait construire de concert avec la Toscane, on en élève six autres sur les torrents et les fleuves de Marangone, Rio-Corvo, Topino, sur la Cainella, la Ghironda et le canal du Diable. Les ponts élevés sur la route d'Albano à Genzano rappellent par leur solidité les œuvres gigantesques des Romains.

Malgré l'état de gêne dans lequel se trouvent les finances, Pie IX veut qu'on ouvre de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie dans les ports de mer. Il fait agrandir

ceux de Corsini et de Ravenne. Les môles d'Ancône sont restaurés, un nouvel arsenal est élevé et l'on construit une machine à vapeur pour enlever la vase du port. A Cesenatico, on bâtit de nouveaux môles, on prolonge les anciens. On entreprend la construction d'un port à Terracine ; on renouvelle les digues, les routes et les murs des ports de Civita-Vecchia, d'Anzio, de Sinigaglia, de Pesaro et de Fiumicino.

Le commerce retire un tel avantage de ces travaux que la marine marchande pontificale s'enrichit en 1854 de soixante et dix nouveaux bâtiments.

Quant à l'agriculture, si elle fut pour tous les papes l'objet d'une constante sollicitude, on peut affirmer que nul ne la rendit plus prospère que Pie IX. Né à Sinigaglia, disait le *Constitutionnel* en 1856, il s'est efforcé d'introduire dans les campagnes romaines les méthodes en usage dans son pays natal.

En 1850, il mettait à la disposition de son ministre de l'Agriculture et du Commerce une somme annuelle de dix mille écus romains (50,000 fr.) pour récompenser, pendant quinze années, tous ceux qui planteraient des arbres nouveaux sur le territoire pontifical [1]. Au mois d'avril de la même année, il fondait au Collége romain une chaire d'agriculture et achevait de ses propres deniers la *Vigna Pia*, où il établissait une colonie agricole de jeunes enfants pauvres [2].

Il nommait une commission consultative pour améliorer les productions de l'Etat pontifical ; il les envoyait à l'exposition universelle de Paris ; il faisait frapper une médaille spéciale en l'honneur du prince Borghèse, qui avait importé dans la campagne romaine la race bovine de Durham, améliorée par celle de Bakewell ; il encourageait de la même

1. Ces encouragements accordés à la plantation des oliviers accrurent, en la seule année 1853, de 40,000 plants.

2. La *Vigna Pia*, située sur la rive droite du Tibre, à peu de distance de la porte Partèse, reçoit environ 125 enfants pauvres et abandonnés. Les frères de Saint-Joseph de Belgique les instruisent, les dirigent et les forment aux meilleures méthodes de culture. Pie IX les visitait souvent et il a fait venir de France et de Belgique des charrues et autres instruments aratoires perfectionnés.

manière la culture du chanvre et la fabrique de la soie. Des filatures à vapeur s'établirent à Albano, Ancône, Bologne, Cento, Foligno, Osimo, Jesi, Pérouse, Pesaro et autres cités.

Pie IX n'a rien négligé pour améliorer la campagne romaine. La culture rencontre dans les Etats pontificaux des obstacles qui ne se trouvent point ailleurs. L'atmosphère est viciée par des émanations du sol qui, grâce à la chaleur du climat, prennent une si fatale activité que l'homme le plus robuste ne peut respirer longtemps cet air perfide, qui peut le tuer en quelques heures.

Les ennemis du saint-siége sont allés jusqu'à rendre le gouvernement des papes responsable de l'insalubrité de ces lieux. On lui impute les fièvres périodiques et l'apparente stérilité des environs de Rome.

Les pâturages occupent la plus grande partie des plaines romaines. Plus d'une fois les propriétaires ont été sollicités de les livrer à la culture; mais ils s'y sont toujours refusé, et l'on doit croire qu'ils sont bons juges de leurs intérêts. Le chevalier Artaud, dans son *Histoire de Pie VII*, raconte qu'à l'occasion du sacre de Napoléon, le président du Tribunal français, dans un discours adressé au pape, exprimait l'espérance de voir bientôt la campagne romaine, depuis longtemps inculte, se couvrir de bois. L'historien fait ces judicieuses réflexions : « Ces terres réputées si incultes offrent, dans plusieurs parties, des pâturages qu'il serait imprudent de remplacer par des bois propres à servir de repaire à des brigands. »

Toutes ces accusations, du reste, sont loin d'être nouvelles, et l'on peut rappeler ce mot que M. de Tournon disait déjà en 1810 : « Le dédain avec lequel les voyageurs parlent de l'industrie romaine provient d'une de ces erreurs traditionnelles que se lèguent les générations d'observateurs en poste. »

« Les pâturages sont vastes et luxuriants. D'immenses troupeaux sont répandus dans la plaine. »

Pie IX, si soucieux des intérêts temporels de ses sujets, songea, encore plus aux besoins de leurs âmes. Aussi fonda-t-il, en 1855, les missions de l'*Agro romano*. Les moissonneurs obligés, au printemps et pendant la moisson, de vivre dans les

champs, se trouvaient dans l'impossibilité d'entendre la messe et de s'approcher des sacrements; le pape ne voulut pas que ce fâcheux état se prolongeât. Dès 1857, on voyait s'élever des chapelles au milieu des champs. A *Malafede*, à la *Migliana*, à *Acqua-Acetosa*, à *Tor di Valle* et sur d'autres points, chaque dimanche on voyait le prêtre remplir les devoirs de son ministère.

Nous avons dit que Pie IX, malgré l'état des finances, n'avait pas reculé devant les dépenses considérables nécessitées par l'achèvement des travaux publics. L'administration des finances joue un grand rôle dans la prospérité des Etats modernes : l'argent est devenu comme la base sur laquelle s'appuient les gouvernements. Disons donc un mot des finances pontificales. Là encore M. de Rayneval nous fournira de précieux renseignements :

« Nous savons ce que coûtent les révolutions, dit-il. La République romaine a fait face à ses dépenses en créant un papier-monnaie qui n'a pas tardé à éprouver une considérable dépréciation. Le gouvernement pontifical n'a pas hésité à reconnaître ces assignats, et a entrepris la tâche de les retirer de la circulation en les achetant. L'opération a réussi, bien que la somme fût très-considérable. Elle s'élevait à 7,000,000 de scudi, c'est-à-dire un peu plus du revenu annuel de l'Etat. La même proportion appliquée à la France aurait donné 800 à 900 millions. Les assignats ont maintenant complétement disparu de la circulation et les billets de la Banque de l'Etat pontifical, les seuls qui aient cours aujourd'hui, ont la même valeur que la monnaie métallique et sont généralement au pair. Ce remarquable résultat est considéré comme nul par les détracteurs de l'administration pontificale.

« La Banque romaine, de fondation française, ne répondait pas aux besoins du commerce. Elle a été modifiée et est devenue depuis la Banque des Etats pontificaux. Elle a établi des succursales dans les provinces, a étendu le cercle de ses opérations, et a montré qu'elle reposait sur une base solide.

« Le gouvernement pontifical a revisé les droits de douanes. Il les a diminués sur un grand nombre d'articles, et

s'occupe en ce moment de la préparation d'une nouvelle mesure qui sera plus complète et plus générale. »

Le *Moniteur* français, dans son numéro du 2 décembre 1856, après avoir rendu compte de l'état du budget pontifical pour 1857, terminait ainsi son article : « Si l'on se rappelle que le gouvernement pontifical a dû solder une dette de plus de 40 millions que la République romaine avait léguée avec la plaie du papier-monnaie, on sera surpris qu'en moins de sept années il ait pu, sans avoir recours à aucune de ces mesures extraordinaires qui dégagent le présent aux dépens de l'avenir, régler son budget avec un simple déficit de 2,500,000 fr. En persévérant dans cette voie, le gouvernement et la Consulte d'État, qui marchent d'un commun accord, arriveront sans aucun doute et sous peu à assurer au budget un complet équilibre. »

Nous pourrions parcourir toutes les branches de l'administration pontificale et nous verrions qu'elles ne le cèdent en rien à celles des royaumes qu'on dit le plus civilisés. Plusieurs ouvrages ont traité ces questions spéciales, et ont établi des comparaisons; nous y renvoyons le lecteur [1]. Notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans tous ces détails; c'est d'une plume rapide que nous devons toucher à ces questions.

Les accusations lancées contre le saint-père ont été du reste tant de fois relevées que notre tâche serait facile et, dans le cours de cette histoire, nous aurons l'occasion de faire briller dans tout son éclat ce gouvernement des papes si constamment calomnié. Citons encore une fois cependant le rapport de M. de Rayneval, il s'agit d'un côté du caractère de Pie IX qui semblait moins que tout autre devoir être jamais exposé aux accusations mensongères, la Clémence.

« Avant tout, dit M. de Rayneval, rappelons que jamais on n'a vu un esprit de clémence plus exalté présider à une restauration. Aucune vengeance n'a été exercée contre ceux qui ont provoqué la chute du gouvernement pontifical, aucune mesure de rigueur n'a été adoptée contre eux. Le pape

1. Voir surtout l'ouvrage de M. l'abbé Margotti : *Rome et Londres*.

s'est contenté de les priver du pouvoir de mal faire en les bannissant du pays.

« En ce moment il est difficile de s'assurer du nombre exact des personnes à qui on a fait défense d'entrer dans les Etats romains pour des motifs politiques ; mais, quant au nombre des auteurs de la révolution de 1849, on pense qu'il ne s'élève pas à une centaine. Cette extrême douceur de traitement n'a pas suffi pour empêcher le parlement anglais d'accuser le gouvernement pontifical de cruauté.

« D'importantes améliorations ont été introduites dans l'administration des hôpitaux et des prisons.

« Quelques-unes de ces prisons devraient être visitées afin que les visiteurs pussent admirer — l'expression n'est pas trop forte — la persévérante charité du saint-père. »

Non content d'attaquer le gouvernement du saint-siége, les journaux piémontais allaient partout redisant que Pie IX était abandonné de son peuple, et que le vide se faisait autour de lui, *si fa deserto*. Le peuple romain avait, dans mille circonstances, démenti ces accusations ; on l'avait vu se presser sur les pas de Pie IX, l'acclamer avec enthousiasme, et courir au devant de lui, quand il rentrait après quelques jours de villégiature à Rome. C'est ainsi qu'au mois de mai 1855 quand il revint de *Castel Gandolfo* où il avait passé quinze jours, le *Borgo léonino* s'illuminait spontanément. Mais au moment même où ces accusations allaient trouver un écho dans le langage de la diplomatie, quelques mois à peine avant la réunion du Congrès, le peuple romain manifestait ses vrais sentiments de la façon la plus instructive.

Le mois d'octobre est consacré par le peuple romain aux repos et aux fêtes des vacances : le dimanche et le jeudi de chaque semaine, il se rend à la campagne, remplit les *Osterie*, se livre à des danses champêtres et le soir, il rentre en ville, faisant retentir l'air de ses chants. Le pape, lui aussi, faisait ses promenades du mois d'octobre. Nous raconterons quelques unes de ces sorties du saint-père. Dans tout le cours de ce long pontificat de touchantes manifestations se renouvelaient à chaque instant : se rendant un jour au couvent de la Chartreuse, bâti sur les ruines et avec les dalles mêmes des ther-

mes de Dioclétien, Pie IX en sortit pour aller visiter la prison des femmes. La place était remplie d'une foule si considérable et si compacte qu'il eut de la peine à se frayer un passage à travers les rangs pressés de ce peuple qui réclamait sa bénédiction et manifestait son amour avec les expressions les plus chaleureuses. La même scène se renouvelait quelques jours après quand il allait visiter les hôtes malheureux des prisons neuves.

Un soir du mois d'octobre, le pape fut aperçu entrant à pied par la porte du Peuple et montant au Pincio par les rampes si douces qui y conduisent. Il était seul avec ses camériers de service, et les voitures suivaient à quelque distance. Lorsque Pie IX arriva au sommet de cette promenade si chère au peuple romain, il la trouva couverte d'une foule considérable réunie pour entendre la musique qu'allaient faire entendre alternativement les troupes pontificales et françaises. La foule eut à peine aperçu la soutane blanche du saint-père que, malgré l'attrait du concert, elle entoura le pape, se prosterna à ses pieds et demanda la bénédiction. Elle le suivit dans les allées de la promenade et elle se grossissait à chaque instant de toutes les personnes disséminées dans les sentiers de ce site enchanteur. Lorsque Pie IX remonta en voiture pour regagner la place du Peuple, les voitures particulières, en assez grand nombre, qui se trouvèrent alors au Pincio se mirent à la suite des voitures pontificales et firent honneur au cortége du saint-père.

Ici, disait le correspondant d'un journal[1] ce sont les riches et les grands que nous venons de voir. Portons-nous, maintenant à Saint-Paul-hors-les-Murs, et nous serons tous étonnés d'y trouver le souverain-pontife, le chef de l'église universelle, le roi de Rome, entouré d'une troupe d'ouvriers et de cultivateurs de la campagne. Ces pauvres gens avaient aperçu le saint-père et ils étaient accourus pour être bénis. Ils voulaient plus, ils désiraient baiser le pi d du vicaire de Jésus-Christ et enhardis par sa bonté ils se sont littéralement emparés de son pied qu'ils ont couvert de leur baisers et

1. L'*Univèrs* du 14 novembre 1855.

mouillé de leurs larmes. Pie IX semblait heureux, il contemplait avec émotion l'empressement de ses sujets. Voilà Pie IX et voilà son peuple ! Comment du reste aurait-il pu en être autrement ? Le peuple ne savait-il pas que Pie IX était sans cesse occupé de son bonheur et de son bien-être ? Ne l'avait-il pas vu au lit des cholériques, administrant lui même les secours de la religion aux mourants ? dans la geôle des prisonniers goûtant leur pain pour s'assurer de sa bonne qualité ? achetant à ses frais du blé et faisant établir des fours économiques pendant la cherté des substances ? recueillant les orphelins du choléra ? n'épargnant rien, ni dépenses, ni sacrifices, ni fatigues, pour donner à tous, autant que la chose est possible dans les circonstances difficiles que lui ont faites la disette de l'hiver 1855, la révolution et la politique européenne, l'aisance et une honnête liberté ?

Comment le peuple aurait-il pu méconnaître la bonté d'un prince si débonnaire et si magnifique. Nous aurons bientôt la preuve que la population des Etats pontificaux partageait les sentiments des Romains et que jamais roi ne fut plus populaire que Pie IX.

---

# CHAPITRE XXXI

## UN REGARD SUR L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

L'Eglise est un champ de bataille. — Le gouvernement badois et Mgr Hermann de Vicari. — Allocution et lettre de Pie IX. — Le Mexique. — La persécution. — Douleurs et consolations de Pie IX. — La naissance du prince impérial de France. — Son baptême. — Le meurtre de l'archevêque de Paris. — Le cardinal Morlot et Napoléon III. — L'empereur d'Autriche et les évêques de son empire.

Notre Seigneur Jésus-Christ, en envoyant ses apôtres au milieu du monde pour annoncer l'Evangile, leur prédit qu'il les envoyait au milieu des loups, et qu'ils seraient, à cause de lui, en butte à la persécution. Les paroles du sauveur se sont fidèlement accomplies dans le cours des siècles. L'église est prospère dans un Etat, elle est humiliée dans le royaume voisin et sur quelque point du globe qu'il dirige ses regards, le pape voit des martyrs.

Pie IX plus qu'aucun pontife, peut-être, a connu ces angoisses de la lutte.

Les événements dont nous avons fait le récit nous ont contraint de laisser dans l'ombre plusieurs faits que nous mentionnerons rapidement.

Le gouvernement badois prétendait usurper les droits de l'Église, en s'arrogeant le pouvoir de nommer les sujets aux bénéfices ecclésiastiques sans tenir compte de la volonté des évêques ; il défendit aux évêques de publier des mandements ou lettres pastorales sans sa permission et il décréta qu'aucun

élève ne serait admis dans le séminaire sans un examen auquel assisterait un commissaire laïque dont le suffrage devait peser d'un grand poids dans l'admission. L'archevêque de Fribourg Mgr Hermann de Vicari, protesta avec l'énergie que lui donnait la raison, le droit ecclésiastique et l'Evangile lui-même, il adressa une lettre à ses diocésains dans laquelle il exposait l'état de la question, puis se souvenant de l'autorité qu'il avait reçue de Dieu et de l'obligation ou il se trouvait de défendre ses droits, il lança l'excommunication contre les personnes qui avaient accepté du pouvoir civil la mission de les violer.

Le gouvernement se servit des armes employées depuis deux mille ans par les pouvoirs persécuteurs : il défendit de lire en chaire le mandement de l'archevêque et il fit procéder à un grand nombre d'arrestations.

Les suffragants de Fribourg, le clergé et les catholiques du monde entier adressèrent à l'archevêque de nombreux témoignages de leur admiration pour sa ferme attitude.

Pie IX, dans le consistoire du 19 décembre 1853, se réjouit en voyant « éclater merveilleusement l'invincible force d'âme et la constance du clergé presque tout entier, des saints-pontifes et surtout de l'archevêque de Fribourg, qui leur a donné à tous l'exemple. Résolu à rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, ni les menaces, ni la crainte des dangers ne l'ont empêché de défendre courageusement les droits de l'Eglise et de remplir les devoirs de la charge pastorale. Tout en exaltant avec de justes louanges cette admirable constance à soutenir la cause de l'église, nous exhortons notre vénérable frère l'archevêque de Fribourg et les compagnons de son courage à ne point se laisser abattre, mais à puiser de nouvelles forces dans la vertu du Seigneur, qui a promis à son Eglise de l'assister en tous temps, et qui a préparé la palme et la couronne pour ceux qui combattent le bon combat. »

A ce témoignage de son admiration, Pie IX voulut ajouter ses consolations personnelles et intimes et, le 9 janvier 1854, il écrivait au noble vieillard persécuté une lettre dans laquelle il lui disait :

« Ce qui adoucit notre amertume, c'est le courage, la reli-

gion, la piété, la force et la constance épiscopale avec laquelle vous vous opposez aux entreprises hostiles, et défendez la cause de Dieu et de la sainte Eglise. Nous ne sommes pas moins consolé par la conduite des chanoines de votre cathédrale, qui, se souvenant de leur devoir et de leur dignité, s'attachent glorieusement à vous, et, méprisant tout péril, se font honneur de combattre avec vous pour les droits de l'Eglise. Nous avons aussi appris avec bonheur par vos lettres que presque tous les membres du clergé de votre diocèse vous rendent l'obéissance qui vous est due ; et que les simples fidèles reconnaissent mieux de jour en jour que leur pasteur combat pour la justice... Nous ne cessserons de prier humblement le père des miséricordes, afin que de sa main toute puissante il vous protége et vous défende, qu'il vous revête de plus en plus de courage pour combattre le bon combat et pour supporter les calamités de ces temps. »

Les tribulations du vénérable confesseur de la foi n'étaient pas terminées :

Le 14 mai 1854, on lisait dans l'église de Carlsruhe un de ses mandements dans lequel il déclarait que tous les biens des églises et des fondations pieuses sont la propriété de l'église et que, comme tels, l'administration en appartient à l'autorité ecclésiastique.

Le gouvernement le met en acccusation et le défère à ses tribunaux comme coupable d'avoir abusé de ces pouvoirs et troublé la paix publique. Il est arrêté, emprisonné et ne recouvre la liberté qu'après huit jours de captivité.

Dans l'allocution du 26 juillet, Pie IX expose aussi la situation de l'église en Suisse : « Là, la puissance de l'Eglise catholique et sa liberté sont opprimées, l'autorité des évêques et de ce siége apostolique foulée aux pieds, la sainteté du mariage et du serment violée et méprisée, les séminaires des clercs, les monastères des familles religieuses ou entièrement détruits, ou complétement assujettis à l'arbitraire du pouvoir civil ; la collation des bénéfices et les biens ecclésiastiques usurpés, le clergé catholique poursuivi et persécuté de la manière la plus déplorable. »

Pie IX éprouva une grande joie en recevant la lettre des

évêques réunis en concile national à Baltimore. C'était le premier concile des Etats-Unis d'Amérique. Six archevêques et vingt-six évêques le composaient. Le catholicisme avait fait de tels progrès sur cette terre de la liberté que le concile sollicitait du saint-père la création de onze nouveaux siéges épiscopaux. Mais la persécution frappait d'autres églises de l'Amérique : l'archevêque de Santa-Fé de Bogota, Mgr Mosquera résistait, comme l'archevêque de Fribourg, aux empiétements sacriléges du pouvoir et il se voyait condamné à l'exil le 28 mai 1852. Pie IX, dans son allocution *Acerbissimum* du 27 septembre 1852, venge l'église catholique « opprimée si misérablement dans la république de la Nouvelle-Grenade » et loue la piété, la sagesse et la fermeté de l'évêque qui s'oppose à la licence du siècle, combat les projets des hommes d'impiété et soutient énergiquement la cause de Dieu et de son église. »

Le Mexique marchait dans la même voie : Une révolution s'était opérée dans ce pays, Comonfort avait pris la place du dictateur Santa-Anna, et l'un des premiers décrets de ce pouvoir révolutionnaire avait eu pour objet la spoliation de l'église. Un décret du 25 juin 1856 lui enlevait la propriété de tous ses biens et semblait lui faire grâce en la reconnaissant comme une créancière hypothécaire de ses anciens fermiers.

Le coup le plus douloureux au cœur de Pie IX fut la conduite tenue alors par plusieurs religieux infidèles à leurs règles et à leurs vœux, qui résistèrent à la visite apostolique établie par le saint-siége, et prêtèrent les mains aux projets sacriléges des gouvernants. Quelques prêtres séculiers suivirent ce funeste exemple.

L'assemblée nationale proposa une Constitution dont plusieurs articles attaquaient ouvertement la religion. Afin que le peuple ne put être éclairé, on prenait tous les moyens possibles d'empêcher la voix des évêques d'arriver jusqu'à lui, on alla jusqu'à défendre de lire leurs lettres pastorales dans les églises et l'on menaça des peines les plus sévères les ecclésiastiques qui enfreindraient ces défenses. L'évêque de Méchoacan fut jeté hors de son diocèse et relégué à Mexico.

Les protestations de Pie IX, le récit des persécutions auxquelles ces différentes Eglises sont en butte sont toujours les mêmes : le pouvoir civil veut s'arroger les droits de l'Eglise, il veut s'immiscer dans son administration et séculariser de plus en plus les choses saintes. Ce mode de persécution remonte à Julien l'apostat ; il tend chaque jour à se généraliser parmi les pouvoirs humains qui arriveront ainsi à persécuter l'Eglise au nom d'une légalité qu'ils auront inventé en haine de la vérité et de la justice. Pie IX soutient les victimes, il déclare que rien ne sera capable d'imposer silence à ses protestations. Vous comprenez, vénérables frères, dit-il dans son allocution *Nunquam fore* du 15 décembre 1856, avec quelle force « nous devons les repousser et les détester, ces agissements par lesquels la puissance civile s'efforce d'attaquer, de renverser et de fouler aux pieds la divine institution de l'Eglise, sa doctrine sainte, son autorité vénérable, sa discipline, tous ses droits et la suprême dignité, la puissance souveraine de ce siége apostolique...

« Pour nous, avec le secours de Dieu, nous ne manquerons jamais à notre devoir et nous ne cesserons pas de supporter tous les travaux, d'employer tous les soins, pour protéger et défendre virilement, selon le devoir de notre charge apostolique, la cause de l'Eglise que Dieu nous a confiée. »

A l'exception de la Suisse et du Piémont, qui chaque jour creusait l'abîme qui le séparait de Rome, l'Europe se rapprochait de plus en plus du saint-siége.

L'Eglise d'Irlande demeurait dévouée au saint-siége, celle d'Angleterre réunie en Concile, au mois de juillet 1852, sous la présidence du cardinal Wisemann attestait la vigueur de sa renaissance.

Les relations de la France avec le souverain-pontife ne parurent jamais meilleures qu'en cette année 1856. Au mois de mars l'empereur avait reçu du ciel un héritier. La naissance du prince impérial fut saluée par toute la France avec des acclamations de bonheur et d'espérance et l'écho de cette joie s'était fait sentir jusqu'à Rome où le 23 mars, tout le corps diplomatique, ayant à sa tête le cardinal Antonellli,

assistait au *Te Deum* chanté à Saint-Louis des Français. L'empereur qui, malgré plusieurs tentatives faites auprès du pape, n'avait pu obtenir la faveur de se voir sacré par lui, profita de la naissance de son fils pour imprimer à sa dynastie le cachet d'une consécration pontificale ; il pria le pape de vouloir bien être le parrain du prince impérial. Pie IX accepta et délégua pour se rendre à Paris le cardinal Patrizi, son vicaire.

Le légat *a latere* du saint-père fit son entrée solennelle dans l'église Sainte-Geneviève le dix juin [1]. Quelques jours après l'empereur le recevait en audience solennelle et répondait par quelques mots au discours latin que lui adressa le cardinal légat.

« Je suis très-reconnaissant envers Sa Sainteté le pape Pie IX, dit le souverain, de ce qu'il a bien voulu être le parrain de l'enfant que la Providence m'a donné. En lui demandant cette grâce, j'ai voulu attirer d'une manière spéciale sur mon fils et sur la France la protection du ciel. Je sais qu'un des moyens les plus sûrs de la mériter c'est de témoigner de toute ma vénération pour le saint-père, qui est le représentant de Jésus-Christ sur la terre. »

Le lendemain, 14 juin, le cardinal-légat administra le sacrement de baptême au fils spirituel de Pie IX, à Notre-Dame de Paris, en présence de quatre-vingt-cinq archevêques et évêques invités à cette cérémonie. Ce fut un beau jour pour l'Eglise de France qui put un instant se croire revenue aux temps les plus glorieux de son histoire. Le lendemain tous les prélats se rendaient auprès du représentant du saint-siége et par l'organe du cardinal de Bonald, lui exprimaient leurs sentiments de profonde vénération et de soumission au saint-père. L'archevêque de Lyon suppliait le cardinal-légat de déposer aux pieds du pape les vœux unanimes de l'épiscopat pour que la fête du sacré-cœur devint obligatoire dans l'Eglise universelle et pour la béatification de la vénérable religieuse de Paray-le-Monial qui a spécialement contribué à

1. Les travaux préparatoires à la solennité du baptême ne permirent pas de recevoir le cardinal à Notre-Dame.

l'institution de cette fête. Ces vœux ne tardèrent pas à être exaucés[1].

Le 20 juin, le cardinal Patrizi remettait solennellement à l'impératrice, dans le palais de Saint-Cloud, la rose d'or symbolique que le saint-père lui envoyait.

On pouvait croire le chef du gouvernement français dans les sentiments chrétiens qu'il affirmait. Dans les premiers jours de l'année 1857, un épouvantable événement vint remplir les âmes d'horreur. Un prêtre interdit, nommé Verger, frappait d'un poignard l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, au moment où il présidait dans l'église de Saint-Etienne du Mont la procession faite pour l'ouverture de la neuvaine de sainte Geneviève, patronne de Paris. Le vénérable prélat expira presqu'à l'instant même et l'assassin arrêté fut exécuté le 30 janvier, il monta sur l'échafaud après avoir demandé pardon à Dieu et aux hommes de son horrible crime.

L'empereur appela le cardinal Morlot, archevêque de Tours sur le siége de saint Denis ensanglanté par la mort violente de ses deux derniers pontifes. Le cardinal était alors à Rome et il remit entre les mains de Pie IX la décision qu'il devait prendre. Prélat d'une rare prudence, et d'une régularité exemplaire, homme du devoir par excellence, il semblait, par sa modération et son esprit conciliant et droit, l'homme destiné par la Providence pour les jours mauvais qui allaient se lever sur l'Eglise de France. Napoléon III le tenait en haute estime et le jour où il prêta serment entre ses mains, on vit le monarque, après la cérémonie descendre de son trône, s'agenouiller devant l'archevêque et lui demander sa bénédiction, comme à son premier pasteur. Cette action émut profondément les assistants et entretint sans doute dans le cœur de l'archevêque les sentiments de la plus grande confiance en la droiture et la pureté des intentions de son souverain. L'empereur semblait dévoué à l'Eglise et

1. Le 23 août, un décret *urbis et orbis* rendait obligatoire, dans toute l'Eglise, sous le rite de double-majeur, l'office du Sacre-Cœur et la messe correspondante, dont la fête était fixée au vendredi qui suit l'octave de la Fête-Dieu.

plusieurs de ses actes dénotaient l'intention de rester soumis au saint-siége. Il rétablissait, de concert avec le pape, la grande aumônerie: mais d'un autre côté son ministre déférait au Conseil d'Etat l'évêque de Moulins qui, en vertu de la déclaration du clergé de France de 1682 et des lois organiques était déclaré coupable d'abus. On voyait déjà naître ce gouvernement de bascule qui s'accentue avec le temps et donne un résultat opposé à celui qu'en attendait la politique impériale. La Révolution, qu'on cherchait à adoucir par ces concessions, n'en devenait que plus exigeante et le clergé en présence de ces faiblesses devenait défiant.

Vers le même temps Pie IX avait accepté d'être le parrain du fils de la reine d'Espagne, aujourd'hui Alphonse XII. Il est vrai que Pie IX était déjà parrain d'une fille de Victor-Emmanuel, la princesse Pie, devenue reine de Portugal !

L'Autriche offrait un grand spectacle. Pendant que les évêques de France se trouvaient réunis à Paris autour du légat du saint-siége, tous ceux de l'Autriche étaient assemblés autour de leur empereur et lui exprimaient publiquement leur reconnaissance et leur admiration pour le concordat qu'il venait de conclure avec le pape.

« Par le concordat que j'ai conclu avec le saint-siége, répétait François-Joseph, j'ai accompli mon devoir de souverain et de chrétien. Je me fais gloire de confesser par mes actes, ma foi et mon espérance en Celui par qui règnent les rois, et je sais parfaitement quel lien efficace une vive persuasion religieuse apporte à la société civile. Ce que j'ai promis, je le maintiendrai avec la fidélité qui convient à l'homme et à l'empereur. Mais une œuvre semblable ne pourra recevoir son entier accomplissement que par l'union de nos forces. C'est à vous, révérendissimes évêques, de coopérer avec moi et entre vous pour que la foi et la force morale soient florissantes au milieu de nous, et portent des fruits abondants de paix et de salut. Ayez confiance en moi comme j'ai confiance en vous, Dieu sera avec nous. »

Hélas ! les bonnes dispositions du monarque devaient fléchir devant les menées de la Révolution ! Ce n'était qu'une éclaircie à travers un ciel sombre.

# CHAPITRE XXXII

### VOYAGE DE PIE IX DANS SES ÉTATS.

Départ de Pie IX. — Messe à Saint-Pierre. — Pie IX à Spolète. — Arrivée à Lorette. — Pie IX à Sinigaglia. — Pie IX au milieu de sa famille. — Pie IX à Bologne. — Pie IX à Ravenne. — Visite à Florence. — Le cimetière d'Otricoli. — Sa dévotion. — Pie IX à Assise. Une pauvre veuve et ses deux enfants. — Un étrange pénitent. — Pie IX, de retour, rend compte de son voyage dans un Consistoire. — Le Jubilé.

Depuis longtemps Pie IX désirait accomplir un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Lorette et aller visiter le vénérable sanctuaire. Les plaintes des hommes politiques sur les conditions administratives de ses Etats, le déterminèrent à mettre ce projet à exécution et à profiter de ce voyage pour parcourir une partie de ses provinces. Le départ du saint-père fut fixé au 4 mai 1857.

Dès le matin, à 7 heures, Pie IX célébra la messe dans la basilique Vaticane et l'on chanta solennellement les prières liturgiques pour les voyageurs. Après avoir pris un léger repas, il revint s'agenouiller devant la confession de Saint-Pierre, baisa le pied de la statue du prince des apôtres et quitta la basilique, en traversant les rangs de la foule. Il bénit les princesses romaines qui l'attendaient sur les degrés du temple pour lui présenter leurs vœux de bon voyage.

La voiture du saint-père était au bas de l'escalier ; l'ambassadeur de France l'y accompagna. Sur la place, les

troupes étaient rangées : le général commandant l'armée française se plaça à la portière du carrosse pontifical et l'escorta jusqu'à la porte *Angelica* par laquelle le saint-père quitta la ville.

Pendant plusieurs milles, le cortége pontifical rencontra les populations prosternées sur le chemin. Nepi, Civita-Castellana, Narni, Terni, Spolète, Foligno, Assise furent les premières cités qu'il visita : partout la foule se pressait sur ses pas. A Terni, de nobles jeunes gens voulurent dételer les chevaux de sa voiture afin de la traîner eux-mêmes ; mais Pie IX s'y opposa. A Spolète, le peuple se réjouit de revoir celui qu'elle avait tant aimé comme son archevêque. Le clergé et la magistrature des villes voisines accouraient, croix levées et bannières déployées. Il était nuit quand il fit son entrée dans la cité ; mais on eut dit le jour et, à la lueur des nombreux feux de bengale, le peuple contemplant ses traits augustes ne se lassant pas d'exprimer son admiration, s'écriait ; « *Oh ! quanto bello !* »

A Ascoli, la foule était si considérable qu'un paysan disait : « Il n'y aurait pas de place pour une fourmi. »

Il serait facile, sans doute, d'énumérer tous les lieux visités par le saint-père ; mais on ne saurait, avec la même facilité, décrire l'accueil qu'il reçut partout et raconter en détail tout ce que fit Pie IX pendant ce trajet de Rome à Lorette. Il consacrait tout son temps à ses sujets, il s'informait des affaires les plus minutieuses, accueillait tout le monde, grands et petits, avec affabilité, visitait les hôpitaux, les monastères, les écoles, les établissements industriels, répandant partout de royales aumônes.

A Pérouse, il trouva les prisons en mauvais état, situées dans un quartier malsain, aussitôt il décrète qu'elles seront transférées dans un lieu plus convenable et il accorde également des subventions pour l'exécution d'importants travaux à la cathédrale et au palais de la cité.

Le 14 mai, Pie IX arrivait à Lorette, il se prosternait et priait pour l'univers entier dans cette humble maison où prit naissance la grande œuvre de la Rédemption du genre humain.

Il y a peu de faits dans l'histoire qui soient aussi solidement établis que la translation miraculeuse de la sainte maison de Lorette. Transportée d'abord par les anges, le 10 mai 1291, sur les rives de l'Adriatique, à Rauniza, elle fut de nouveau portée le 10 décembre 1294 à Lorette, ravissante montagne des Etats pontificaux, couverte de lauriers qui lui ont donné son nom. Nous n'avons point ici à discuter cet événement attesté par des preuves sans nombre, sanctionné par l'Eglise qui en fait mémoire dans son martyrologe et qui a établi une fête destinée à en perpétuer le souvenir [1].

Plusieurs cardinaux et évêques avaient précédé Pie IX, ils le reçurent avec solennité au seuil du sanctuaire. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, Pie IX récita à haute voix les Litanies de la Sainte-Vierge, puis il demeura longtemps absorbé dans la prière.

De Lorette, Pie IX fit une excursion à Ascoli et à Fermo, et le 20 mai, fête de l'Ascension du Sauveur, il tint chapelle papale dans le sanctuaire de Marie. De l'Ombrie, des Marches, de la Romagne, de toute l'Italie des pèlerins étaient accourus : l'église était remplie. L'évêque de Lorette célébra la messe après laquelle Pie IX, entouré des cardinaux et des prélats, se rendit à la *Loggia* qui orne la façade du Temple et donna la bénédiction à la foule qui couvrait la place. D'unanimes acclamations répondirent aux bénédictions du Pontife.

Pendant trois jours, Ancône célébra la présence de son souverain avec un enthousiasme qui donnait un irrécusable démenti aux calomnies de ceux qui l'appelaient la ville ennemie des papes. Pie IX se rendit, de là, à Sinigaglia.

Aux portes de la ville, la corporation des mariniers, en grand uniforme, attendait son arrivée. La municipalité, fière de posséder son souverain, enfant de la cité, sut interpréter la charité de Pie IX, et elle crut ne pouvoir fêter son entrée dans ses murs d'une manière plus convenable qu'en dotant

1. V. l'*Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Lorette*. — *Storia apologetica della santa casa di Nazaret a Loreto*, del prevosto Antonio Riccardi.

25 jeunes filles, et en faisant aux pauvres des distributions extraordinaires durant son séjour.

A Sinigaglia, Pie IX refusa de descendre au palais archiépiscopal, il se rendit à la vieille maison paternelle. C'est une demeure à l'aspect seigneurial, mais d'une simplicité patriarcale, entourée de ruelles et cachée derrière la mairie. Avant d'arriver, Pie IX a informé le comte Gabriel, son frère aîné, des dispositions qu'il a prises. Il couchera dans la chambre, où mourut sa mère et célébrera la messe dans la petite chapelle de la maison, située au premier étage dont un tableau d'un assez grand mérite fait toute la richesse. Ses deux camériers logeront près de lui. A l'heure de sa récréation, les membres de sa famille, et il les désigne tous par leurs noms, se réuniront près de lui. Rien n'était touchant comme cette réunion : Pie IX savait allier la douce familiarité de parent à la gracieuse autorité du pontife, il s'informait de leur état, de leurs affaires, il leur adressa de paternelles admonitions.

La population de Sinigaglia s'imagine que Pie IX va combler les siens : elle s'en réjouit, du reste ; car elle aime cette famille, la gloire de la cité ; mais elle oublie que monté sur le siége de saint Pierre, Pie IX n'a plus qu'une famille, celle que Dieu lui a donnée. Il laissera à chacun des siens un petit souvenir : les hommes recevront une montre, une tabatière ou quelqu'autre objet de ce genre ; aux femmes, il donnera des camées ou des parures très-simples. Un seul, parce qu'il est pauvre et habitant de la montagne, recevra un don de cent écus. Mais par contre, il laissera une somme considérable à la ville, afin de fonder un asile pour les pauvres.

Il voulut, avant de quitter sa ville natale, donner à tous un exemple de piété filiale, il se rendit à l'église de la Madeleine, où reposent le corps de ses ancêtres, dit la messe pour eux, et pria longtemps devant leur tombeau.

A Pesaro, où il célébre les fêtes de la Pentecôte, il reçoit les félicitations de l'empereur d'Autriche qui lui avait envoyé son frère, l'archiduc Maximilien ; partout sur le passage de Pie IX, on ne voyait qu'arcs de triomphe, on n'entendait qu'acclamations. Les révolutionnaires, effrayés de ces témoignages, annonçaient dans leurs journaux que cet enthou-

siasme ne se soutiendrait pas. C'est dans les Romagnes, dans les légations, écrivaient-ils, qu'on verra ce qu'il faut penser de cette popularité tant vantée par les organes catholiques.

Le 9 juin, Pie IX faisait son entrée à Bologne, l'éclat de sa réception dépassa tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. Des familles entières de la campagne passèrent la nuit en plein champ pour être sûres de se trouver, dès le matin, sur le passage du pape, et recevoir sa bénédiction. Plus de cinquante mille personnes, accourues du nord de l'Italie, avaient envahi Bologne. Un arc de triomphe d'une incomparable beauté avait été élevé à quelques mètres de la porte d'entrée de la ville : les décorations, les statues, les bas-reliefs redisaient les grandeurs et les vertus du pontife.

La foule attendait l'arrivée de son souverain. Quand la voiture pontificale apparut, des *evviva* le saluèrent.

Le cortége marchait lentement, au milieu du peuple agenouillé. Pie IX fut reçu sur le seuil de la cathédrale par l'archevêque de Bologne ; quatorze archevêques ou évêques l'entouraient.

Le lendemain, Pie IX célébrait la messe devant l'image miraculeuse de Marie, attribuée au pinceau de saint Luc, et chère aux Bolognais.

Après la messe, il bénit une couronne d'or, ornée de pierreries. D'une voix sonore, il entonna le *Regina cœli,* puis après avoir chanté l'oraison, il couronna la reine des anges.

Le chant du *Te Deum* terminé, Pie IX daigna adresser de touchantes paroles à l'assistence.

Pie IX célébra à Bologne l'anniversaire de son couronnement, à cette occasion, il reçut de la population des preuves de dévouement et d'amour. Le duc et la duchesse de Modène vinrent lui faire visite : ils étaient accompagnés de l'infante Marie-Béatrice, et le saint-père donna à ses deux enfants le sacrement de confirmation. Le jeune Robert, duc de Parme, âgé de neuf ans, vint aussi le trouver, au nom de sa mère malade, afin de recevoir les bénédictions du saint pape.

Quelques jours après, Pie IX se rendait à Modène. Le duc régnant l'attendait, sous l'arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville, après l'échange de quelques paroles, le pape prit

place dans une voiture de la cour, et le duc, à cheval, se tenait près de la portière.

A Ravenne, il visita le mausolée du Dante : les magistrats le prient de vouloir bien inscrire son nom sur le registre destiné à conserver la signature des visiteurs. Le pontife laissa alors tomber de sa plume, ce tercet dédaigneux du 11e chant du Purgatoire.

Non é il mondan rumore altro che un fiato
Di vento, che or va quindi, ed or va quimi,
E muta nome, perchè muta lato.

« La renommée n'est qu'une bouffée de vent qui souffle tantôt par-ci, tantôt par-là, et qui change de nom, en changeant de côté. »

Le 16 août, Pie IX pénétrait sur le territoire de Toscane, le grand-duc, accompagné de sa cour, venait le recevoir. L'antique Florence reçut le chef suprême de la hiérarchie catholique avec tous les honneurs dus à son rang, le canon salua son arrivée, et ce fut au milieu des applaudissements de tout un peuple que le pontife se rendit à Sainte-Marie des Fleurs, où l'épiscopat toscan l'attendait.

Sa présence, à Florence, fut signalée par la pose de la première pierre de la façade de l'église de Sainte-Croix, ou reposent les cendres des grands hommes de la Toscane.

Pie IX visita ensuite Pise, Lucques et Sienne, et il rentra à Rome, le 4 septembre, après une absence de quatre mois. Ce voyage fut pour lui un triomphe. La diplomatie, le Piémont en particulier représentaient les populations frémissantes sous le pouvoir pontifical, fatiguées d'une administration qui laissait tout en souffrance. Pendant quatre mois le peuple répondit à ces mensonges par un enthousiasme qui ne se démentit jamais.

On disait le saint-père inabordable, on accusait ses conseillers de ne point laisser la vérité pénétrer jusqu'à lui et pendant quatre mois on le vit traverser à pied la foule empressée. Dans les petites localités, il n'attendait pas que l'on fût au presbytère ou à la maison de ville pour commencer les audiences, en sortant de l'église, il adressait lui-même la parole à ceux qui l'entouraient, il s'informait avec bonté des

besoins de la population, il interrogeait un vieillard sur son âge, une mère de famille sur le nombre de ses enfants, sur les ressources du ménage et aux jeunes enfants il faisait des questions de religion, leur demandait s'il savaient leur prières, s'ils allaient à l'école.

A Otricoli, pour ne citer qu'un fait entre mille, il apprend qu'il devenait nécessaire de déplacer le cimetière; mais depuis plusieurs années, à défaut des ressources suffisantes, on ajournait le projet. Immédiatement le saint-père rassemble les *Anziani*, les membres du Conseil municipal, il les invite à délibérer sur ce projet. Le résultat fut qu'il faudrait bien deux cents écus pour faire face aux dépenses. Pie IX donna cette somme, le cimetière fut transféré et le nom du pape est resté béni. A Serravalle, il parcourut les salles de la manufacture des tabacs dans laquelle étaient employés huit cents ouvriers, et, il fit exécuter tous les travaux par lesquels doit passer le tabac avant d'être livré au commerce. A Ferrare, il parcourt l'exposition industrielle. A Ascoli, il se détourne de plusieurs lieues de son itinéraire pour encourager les travaux entrepris pour une nouvelle route. A Crépi, il accorda un entretien particulier aux députés des forges de Ronciglione et s'occupe avec eux des meilleurs moyens de propager la fabrication des fers dans les Etats pontificaux.

Il faudrait des volumes, et on les a publiés, pour raconter ces faits d'une simplicité charmante qui montrent encore mieux que les fêtes bruyantes l'attachement des populations et montrent dans Pie IX le souverain, le pontife, le père et le saint. A la Storta, il descendait de voiture, s'agenouillait au milieu de la route, pour prier devant la modeste chapelle où Notre Seigneur apparut à saint Ignace se rendant à Rome; à Assise il passe de longues heures prosterné devant les tombeaux de saint François et de sainte Claire.

Plus d'une fois, dans les pieux sanctuaires, où sa piété aimait à s'arrêter, il exhalait par de touchantes exhortations, les sentiments de son cœur. Le peuple, édifié de son angélique dévotion, le regardait comme un saint.

Un jour, une femme malade depuis longtemps, s'approcha de lui et avec la simplicité que donne une foi ardente : « Très-

Saint Père, s'écrie-t-elle, en lui présentant ses deux petits enfants, voici une pauvre mère qui se meurt, voici deux enfants qui vont tout perdre, rendez-moi la vie !

— Ma pauvre enfant, lui répond Pie IX ému, je n'ai pas la puissance de commander à la maladie ; mais j'ai un cœur de père pour vous consoler, et je puis faire tomber dans votre âme une parole d'espérance. Mon enfant, Dieu est bon, il l'est infiniment; vous ne l'invoquez peut-être pas avec assez de confiance, priez-le beaucoup. Pendant neuf jours adressez-vous à lui, qui est la providence des orphelins et des mères ; je m'unirai à vous durant tout ce temps ; j'espère que le ciel exaucera nos vœux ; commençons en ce moment. »

Et le saint-père se recueillit comme pour parler à Dieu. La pauvre mère tomba à genoux, ainsi que les assistants.

Quand la prière fut achevée , elle s'en alla encouragée et fortifiée.

Ailleurs, un homme aux vêtements en haillons, au regard sauvage, aborde le saint-père : « Que voulez-vous de moi, mon fils, dit Pie IX à l'inconnu.

— Je suis un grand pécheur, répond l'homme; je suis venu attiré par la curiosité ; mais votre regard m'a touché, il a fait naître en moi le repentir. Saint-père, je veux me confesser ; mais, vous seul, êtes assez puissant pour absoudre d'aussi grands crimes que les miens. »

Et Pie IX se rend à l'église accueille avec bonté la brebis coupable, la console, la bénit, l'absout et rend à ce malheureux, avec le sentiment de sa dignité, la paix de l'âme et l'amitié de Dieu.

Le saint-père aimait, en recevant les autorités, à leur donner de paternels avis : il exhortait les magistrats à mettre au-dessus de tout l'intérêt des villes. Aux juges, il recommandait la prompte expédition des affaires; aux officiers, la bienveillance dans le commandement ; il pressait les administrateurs des chemins de fer d'activer les travaux.

A peine rendu dans sa chère ville de Rome, Pie IX réunit un consistoire d'où il annonce un jubilé pour remercier Dieu de son heureux voyage.

« Parti de cette ville, dit le saint-père, comme vous le savez, dans le but principalement de satisfaire notre dévotion toute spéciale envers l'Immaculée et très-sainte vierge Marie mère de Dieu, en allant porter nos hommages à son auguste et pieuse église de Lorette, nous avons visité en même temps les autres villes qui étaient sur notre chemin, et ensuite nous avons parcouru, dans le cours de notre voyage, les principales villes des Etats pontificaux qui se trouvent dans l'Ombrie, le Picénum, l'Emilie, le Patrimoine de Saint-Pierre et autres provinces. En vérité , nous n'avons pu qu'être comblé de joie et rendre les plus humbles actions de grâces à la clémence infinie du Dieu dispensateur de tous les biens, en voyant toutes les populations que nous avons rencontrées sur notre passage nous témoigner tant d'amour et se montrer heureuses de faire éclater leur attachement et leur dévouement au saint-siége, si bien que notre voyage est devenu un perpétuel et solennel triomphe pour notre sainte religion. Partout, en effet, non seulement vos illustres collègues, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les archevêques, les évêques et autres ordinaires de chaque diocèse, les ecclésiastiques, les magistrats et la noblesse s'empressaient de donner ouvertement et publiquement les plus éclatants témoignages de leur affection et de leur respect pour nous et pour le siége apostolique, mais encore partout où nous avons passé, tous les individus de tous les lieux, de toutes les conditions et de tous les âges, se pressant à l'envi sur les chemins, se livraient à de telles démonstrations de joie et de piété filiale pour honorer, dans notre humble personne, le vicaire de Jésus-Christ en terre, et pour exprimer autant qu'ils le pouvaient l'amour qu'ils portent à leur souverain et la confiance qu'ils ont en lui, que bien des fois nous n'avons pu retenir nos larmes. Nous voudrions bien pouvoir ici rappeler le nom de chacune des villes, des bourgades, des populations et des personnes, et leur exprimer les remercîments qu'elles méritent, si nous n'en étions empêchés par les limites assignées à ce discours. Et comme rien assurément ne pouvait nous être plus agréable que de voir les sen-

timents religieux de ces peuples et leur amour pour le siége apostolique, attestés par tant de preuves, nous avons été heureux de parler selon l'affection de notre cœur paternel à tous les magistrats de chaque localité et de tout rang, qui nous ont présentés quelques demandes particulières et des pétitions relatives seulement aux besoins spéciaux des localités et aux intérêts du commerce, en nous exposant leurs désirs avec ce respect et cette mesure qui conviennent aux sujets les plus fidèles et les plus dévoués du saint-siége. Aussi est-ce avec empressement et avec joie qu'en bien des lieux nous avons aussitôt pris et arrêté les mesures qui nous ont paru les plus propres à entretenir la religion et la piété des populations, comme aussi à leur procurer de nouveaux avantages temporels et ajouter à leur bien être [1]. »

Le saint-père s'étend ensuite sur les joies qu'il a rencontrées hors des limites de ses Etats et sur les sentiments d'affection et de respect que les souverains des pays voisins et leurs sujets lui ont exprimés de mille manières différentes.

« Nous ne pouvons maintenant, dit-il, passer sous silence le respectueux empressement et la joie avec lesquels, ici même, le clergé et le peuple romain, qui nous sont si chers, nous ont reçu à notre retour. Vous savez, en effet, quelle foule de tout ordre et de toute condition est venue hors de la ville au-devant de nous, quel concours de personnes se pressait dans la ville même, combien étaient unanimes les cris de ceux qui nous félicitaient, qui demandaient notre bénédiction pontificale, et combien furent brillantes les marques de l'allégresse publique.....

« Et Dieu a mis le comble à nos consolations, ce beau jour, huitième du mois présent, consacré à la nativité de la vierge mère de Dieu, dans lequel, entouré des membres de ce sacré-collége, en présence des ambassadeurs des nations étrangères, de nos prélats et des magistrats romains, au palais de l'ambassade d'Espagne, magnifiquement et royale-

1. Pie IX réfutait ainsi les paroles de John Russel, qui avait dit en plein Parlement que le pape, à toutes les demandes qu'on lui avait adressées dans son voyage de Bologne, avait opposé un refus péremptoire, disant que les réformes conduiraient à l'anarchie.

ment décoré par l'ordre de notre chère fille en Jésus-Christ la reine catholique Marie-Isabelle, et par les soins de notre cher fils Alexandre Mon, ambassadeur de Sa Majesté auprès de nous et de ce saint-siége, nous avons inauguré solennellement le monument de l'univers catholique, élevé sur la place d'Espagne de cette ville, pour le perpétuel souvenir de la définition dogmatique que nous avons prononcée, il y a près de trois ans, au sujet de l'immaculée conception de le très-sainte vierge Marie mère de Dieu. »

Et le pontife répandait ainsi sa joie dans le cœur des membres du sacré-collége :

« Puisqu'il en est ainsi, vénérables frères, que notre bouche chante les louanges du Seigneur, que notre âme, que notre esprit et notre langue bénissent son saint nom, car la religion catholique, descendue du ciel sur la terre pour le salut des hommes, entourée des secours divins, enrichie des trésors des célestes richesses, ne pourra jamais être ébranlée, ni par la longueur du temps, ni par les vicissitudes des choses ; mais continuellement victorieuse dans les combats et triomphante de ses ennemis, elle restera toujours stable, immuable et invincible jusqu'à la consommation des siècles, et les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre elle. »

Mais Pie IX ne se faisait pas d'illusions ; il voyait les nuages amoncelés et la tempête sur le point d'éclater.

Ouvrant alors d'une main prévoyante les trésors de l'Eglise, il accordait une indulgence plénière en forme de jubilé, et si la prière du monde catholique ne devait point éloigner des malheurs, du moins nous devons croire qu'elle remplit de joie les âmes des héros qui deux ans plus tard devaient verser leur sang pour la défense du saint-siége.

# CHAPITRE XXXIII

## L'AFFAIRE MORTARA

La bombe Orsini. — La *Question romaine* d'About. — Le jeune Mortara. — Comment les révolutionnaires exploitent ce fait. — L'imprudence de la famille Mortara. — Belles paroles de Pie IX. — Contradictions de l'impiété.

L'année 1858 s'ouvrit par un événement qui devait exercer une funeste influence sur la politique de l'empereur des Français. Le 14 janvier, trois Italiens, Orsini, Pieri et Rudio, affiliés aux sociétés secrètes, attentèrent aux jours de Napoléon III. Orsini était le fils d'un des principaux complices du prince Louis-Napoléon dans l'insurrection des Romagnes, en 1831, et, dans son testament politique, il déclara que son attentat ayant pour but de rappeler à l'empereur ses anciens engagements en faveur de l'unité de l'Italie, d'autres se chargeraient de reprendre sa mission, s'il était sourd à cet avertissement. Orsini et Pieri furent exécutés au mois de mars.

Dans un noble discours, prononcé le jour de l'ouverture de la session législative, Napoléon III remercia « le ciel de la protection dont il les avait couverts, » lui et l'impératrice ; mais dès ce moment un changement s'opéra dans la politique impériale. Lié par ses anciens serments de *Carbonaro*, l'empereur des Français chercha tour à tour à satisfaire la Révolution et à rassurer les catholiques de France ; mais désormais le rôle de celui qui aurait pu devenir un nouveau Charlemagne parut terminé.

Un fait, insignifiant peut-être aux yeux des esprits superficiels, vint éclairer les catholiques et leur montrer ce qu'ils pouvaient attendre pour l'avenir de l'empereur et de son

entourage. Comme corollaire des accusations portées contre le gouvernement du saint-siége au Congrès de Paris, le *Moniteur universel* publia un feuilleton d'Edmond About. C'était un tissu de mensonges sur le gouvernement pontifical. Le secrétaire d'Etat crut devoir expulser de Rome le calomniateur gagé et, le 19 juin 1858, le *Journal de Rome* inséra la note suivante : « Le *Monitenr universel* de Paris publie, en feuilleton, des articles sous le titre d'*Italie contemporaine*, signés du nom d'About. Le rapport qu'il y a entre ces articles et l'histoire contemporaine est le même que celui qui existe entre l'exagération, le mensonge, la calomnie et la vérité. »

Après cette note du journal officiel du saint-siége, le *Moniteur* fut fermé à M. About, qui s'en consola en publiant son roman entier en Belgique sous ce titre : *La question romaine*. Nous n'avons pas à examiner ici l'ouvrage « du fils de Voltaire, » comme l'appelait *Le Nord*, il a été suffisamment réfuté ailleurs ; mais nous devions mentionner sa publication dans le *Moniteur* comme un des symptômes significatifs du changement opéré dans les sphères gouvernementales en France.

Un fait qui, dans d'autres temps, eût passé inaperçu tant il eût paru naturel et légitime, vint réveiller la haine des révolutionnaires romains contre le saint-siége. Ce fait eut un tel retentissement, il fut dénaturé avec une mauvaise foi si manifeste qu'il nous semble nécessaire de le raconter avec quelques développements.

Une jeune servante chrétienne [1] au service d'une famille juive de Bologne, raconta, au commencement de l'été dernier, à une dame âgée, qu'un petit enfant de son maître, atteint d'une grave maladie, était en danger de mort. « Si le péril est imminent, lui répondit la dame, vous ferez une bonne action en le baptisant. » Six ans auparavant, la servante avait ainsi baptisé un frère aîné de ce petit enfant, nommé Edgar, que la maladie avait conduit aux portes du tombeau. Cet enfant avait recouvré la santé et son embarras

1. *Civilta Cattolia*, le 6 novembre 1858.

était extrême en voyant élever comme un juif ce chrétien qui avait reçu le baptême à l'insu de ses parents, et elle ne voulait pas s'exposer à de pareilles difficultés une seconde fois.

A ce récit, la vieille dame comprit toute la gravité de cette situation et elle en causa avec plusieurs personnes. L'autorité eut bientôt connaissance du fait et elle en référa à Rome, à la congrégation compétente. Après des informations secrètes, mais très-exactes, pour s'assurer si le baptême avait été réellement administré et avec les conditions indispensables à la validité du sacrement, la congrégation, ayant acquis une certitude morale du fait, jugea que le baptême avait été réellement et validement donné au jeune Edgar Mortara, et elle ordonna en conséquence, conformément aux dispositions des saints canons, qu'il fût élevé au sein du christianisme dont il portait déjà dans l'âme l'ineffaçable caractère.

Il est inutile de décrire ici les mesures pleines de discrétion qui furent prises à cet égard. Mais on dût agir avec une certaine vigueur, et recourir, quoique avec beaucoup de réserve, à l'intervention du bras séculier, les parents n'ayant jamais consenti de leur plein gré à voir partir leur enfant. L'enfant fut donc conduit dans la maison des cathéchumènes, à Rome. Il ne savait pas d'abord ce que l'on voulait de lui, et demandait avec instance à être rendu à sa famille. Mais lorsqu'on lui eut donné l'instruction que comportait son âge, sur la grâce que Dieu lui avait accordée, à son insu, et sur les effets du sacrement reçu, ce jeune chrétien qui montrait plus d'intelligence qu'on n'en a d'ordinaire dans un si jeune âge, manifesta une grande joie et déclara qu'il ne voulait pas être autre chose que ce qu'il était, c'est-à-dire membre de cette Eglise dans le sein de laquelle il était entré sans le savoir. Il accomplit donc ainsi cette conversion pour laquelle rien autre chose n'est demandé à l'homme, aidé de la grâce, que l'usage de sa raison et de son libre arbitre. Quant à ce qui concerne ses dispositions à l'égard de ses pères et mères, le changement fut presque instantané. Qu'on ne croie pas pour cela qu'il ait rien perdu de son affection et de sa tendresse filiale ; au contraire, ayant

appris en quelques semaines à écrire, la première petite lettre qu'il écrivit, non sans invoquer l'*auxilium brachii ecclesiastici*, fut pour *sa chère maman,* dont il se dit le *fils très-affectionné.* Mais en même temps il suppliait qu'on le laissât dans une maison chrétienne, pour éviter les séductions et peut-être aussi les violences qu'il aurait à subir dans la maison paternelle. Il invoquait pour cela la protection du *père nouveau* dans la nombreuse famille duquel il était heureux d'être admis. *Je suis baptisé* , disait-il, avec un sens et une justesse au-dessus de son âge, *je suis baptisé et mon père c'est le pape.* Le souverain pontife ne tarda pas à répondre avec une sollicitude toute paternelle à l'appel que lui adressait ce nouveau fils.

Le saint-père fit venir l'heureux enfant ; il le serra tendrement sur son cœur , marqua son front de l'auguste signe de la croix, et le recommanda d'une manière toute spéciale à l'excellent ecclésiastique préposé à la maison des catéchumènes.

Cependant les parents du petit converti excitèrent une incroyable agitation, sous prétexte qu'on avait violé à leur égard les droits paternels [1]. Avant toute autre chose, ils s'adressèrent à la synagogue d'Alexandrie, en Piémont, la conjurant d'agir avec vigueur dans une circonstance d'un si haut intérêt. Puis ils se rendirent à Rome, ils confièrent à quelques hommes de loi le soin de rechercher dans les bibliothèques les autorités des docteurs *in utroque jure* qui condamnent le mode de procéder dont on a usé envers eux. ( Que ne trouve-t-on pas dans les bibliothèques quand les découvertes doivent être payées à beaux deniers comptants? Ils écrivirent aux rabbins de France et d'Allemagne les priant de réclamer contre cet horrible attentat aux droits

1. Des personnes dignes de foi nous ont assuré que le père d'Edgar n'a pris aucune part au mouvement qui s'est fait autour de cet événement. Sans doute, il a été remplacé par quelque autre personne. En tout cas, ce que nous disions ici du père devra s'entendre de la personne qui a pris en main cette affaire sans qu'on l'en chargeât. (Note de la *Civilta*).

de la famille de Jacob, et comme celle-ci jouit d'une grande puissance financière dans l'Europe moderne, comme elle est maîtresse des plus importants journaux libéraux d'Allemagne, de Belgique et de France, il n'est pas étonnant que la presse se soit levée pour les défendre, d'autant plus qu'il s'agissait de combattre le souverain pontife et son gouvernement temporel...

Toutes ces clameurs des journaux eurent au moins leur utilité en fournissant l'occasion de faire connaître les dispositions du jeune néophyte. Il y a, dans cet enfant, une connaissance si pleine et si nette de sa nouvelle situation un sentiment si ferme d'y persévérer à tout prix, une si tranquille volonté de demeurer loin de ses parents, quoiqu'ils lui soient toujours très-chers, qu'il suffit d'avoir une lueur de bon sens et de foi pour reconnaître là une opération secrète de la grâce.

Edgar Mortara s'est montré tel qu'il est à des personnages considérables, à des ecclésiastiques, à des laïques, à de hauts dignitaires, à de hauts diplomates qui l'ont interrogé, à ses parents même, qui l'ont vu souvent sans obstacle, qui l'ont embrassé et qui se sont entretenus avec lui, et, dans aucune de ces circonstances, il n'a chancelé un moment, quoiqu'on essayât de détourner le cours de ses pensées ; toujours sa conclusion a été celle-ci : « J'aime ma famille, je serais heureux de vivre avec elle, si elle était chrétienne, et je prie Dieu qu'elle le devienne ; mais tant qu'elle ne le sera pas, je demande qu'on ne m'abandonne pas à la séduction qui, certainement, serait employée à mon égard. » La conduite de ses parents prouve surabondamment que ces craintes sont fondées, car ils se lamentent hautement, non pas de ce qu'un de leurs huit enfants leur est momentanément enlevé, mais de ce qu'il est acquis à l'Eglise catholique. Le jeune Edgar nous racontait lui-même, il y a quelque temps, que sa mère lui avait arraché, en l'embrassant, une médaille de la sainte vierge qu'il portait sur la poitrine : « Tu es juif et tu dois mourir juif. » — Et moi, ajoutait l'enfant, « je me suis tû par respect ; mais chaque fois qu'elle me redisait cela, je répétais aussi dans mon cœur ces

paroles : je suis chrétien par la grâce de Dieu, et je veux mourir chrétien. »

Ceux-là donc placent mal la question qui la posent en ces termes : Doit-on rendre son enfant au père qui le réclame ? L'on doit dire : Faut-il rendre au père juif son fils chrétien, afin que celui-là puisse librement abuser de l'autorité paternelle pour en faire un apostat ? La question ainsi posée, il suffit du simple bon sens et d'un peu de foi pour répondre : cela ne se doit pas, et ce serait une cruauté de le faire, surtout lorsque le fils lui-même a assez de discernement pour voir le danger et qu'il implore un appui contre ce danger. L'autorité est donnée par la nature au père, non pas pour son profit, mais pour l'intérêt de l'enfant ; comment peut-on penser qu'on doive lui en laisser l'entier exercice, quand il est à peu près certain que cela tournerait à la ruine éternelle du fils ? La loi civile ne demande-t-elle pas qu'on l'enlève au père dénaturé pour sauvegarder l'existence de l'enfant ? Pourquoi donc serait-il injuste de faire pour la vie éternelle ce qu'il paraîtrait juste de faire pour la vie temporelle.

On le sait, rien ne paraît plus simple que cette affaire Mortara dont on a fait tant de bruit. Dans le cas présent, d'ailleurs, la famille s'était elle-même exposée à ce qui lui est arrivé. L'Eglise ne permet de baptiser les enfants des infidèles, malgré leur consentement, que dans le cas de mort imminente ; elle va même au devant des occasions qui se pourraient présenter d'enfreindre cette loi si sage, en défendant aux juifs de prendre à leur service des femmes chrétiennes. Mais si le baptême a été conféré, elle ne peut laisser élever dans la haine de Jésus-Christ un enfant baptisé au nom du Sauveur, et elle le soustrait momentanément à la garde de ses parents jusqu'à ce qu'il ait l'âge suffisant pour résister à la séduction.

La famille Mortara avait violé la défense portée par la loi, elle s'exposait donc de plein gré à toutes les conséquences qui pouvaient résulter de cette violation. Le baptême a été administré et la loi a été appliquée.

Cet événement fit ressortir d'une manière douloureuse jusqu'à quel point le naturalisme avait envahi les intelli-

gences. On vit même des chrétiens, imbus des préjugés païens de la société moderne, blâmer la manière d'agir du chef de l'Eglise.

Un jour, Pie IX s'entretenant de cette question avec un vaillant polémiste catholique qui avait soutenu, dans cette circonstance comme toujours, la doctrine catholique, laissa tomber de ses lèvres ces belles paroles :

« On a mis en avant beaucoup de mensonges, de faits inexacts et de doctrines erronées. Les ministres des diverses puissances n'ont guère différé des journalistes. Il y a eu nombre de propositions inutiles et qui trahissaient l'ignorance de ceux qui les faisaient, sans parler des démarches qui n'avaient pour objet que d'ameuter l'opinion.

« La force n'a pu se procurer le triste avantage qu'elle prend souvent dans les affaires de ce monde. Si un souverain très-puissant venait dire au pape : Payez-moi plusieurs millions ! le pape pour éviter de plus grands malheurs se laisserait dépouiller, demandant à Dieu de n'exiger pas plus tard du spoliateur un compte trop sévère.

« Mais quand on dit au pape : livrez-moi une âme ! toute la force du monde ne saurait obtenir son consentement, et il n'y a point de péril qui le fasse céder, parce que le vicaire de Jésus-Christ n'a rien de plus précieux que les âmes qui appartiennent à Jésus-Christ.

« Je vois le péril, je vois les canons braqués, je vois l'aveuglement des hommes, plus désolant que la méchanceté de quelques-uns, qui ne savent ce qu'ils font ; je vois l'hypocrisie, et c'est là ma douleur.

« Mais, en même temps, je vois que Dieu, qui ne dissipe rien, répand à profusion dans l'Eglise la force de la prière. La force de la prière aura son effet, et quel peut en être l'effet, sinon la splendeur de l'Eglise [1]. »

Le jeune Mortara persévéra dans ses sentiments et il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran. Plus tard, dans une circonstance où l'abbé Mor-

1. V. Louis Veuillot : *Les Parfums de Rome.*

tara le félicitait, au nom de ses confrères, sur son heureux retour à Rome et sur sa préservation miraculeuse à Sainte-Agnès, dont le 12 avril 1867 ramenait le double anniversaire, Pie IX répondit en ces termes au jeune chanoine :

« Vous m'êtes bien cher, mon fils, parce que je vous ai acquis pour le Christ à un très-grand prix. Oui vous m'avez coûté une bonne rançon. A cause de vous, un déchaînement universel a éclaté contre moi et contre ce siége apostolique. Des gouvernements et des peuples, des puissants de ce monde, des journalistes, qui sont aussi les forts du jour, m'ont déclaré la guerre. Des souverains même se sont mis en campagne, et m'ont envoyé par leurs ambassadeurs des notes diplomatiques, et tout cela à cause de vous... On s'est plaint du tort fait à vos parents, parce que vous avez été régénéré par le saint baptême, et que vous avez reçu une instruction telle qu'il a plu à Dieu de vous la donner. Et personne, cependant, ne me plaint, moi, le père de tous les fidèles, à qui le schisme arrache des milliers d'enfants en Pologne, on cherche à les corrompre par un enseignement pernicieux. Les peuples et les gouvernements se taisent au moment où je crie en gémissant sur le sort de cette partie du troupeau de Jésus-Christ, ravagée par le voleur en plein jour. Personne ne bouge pour venir au secours du père et de ses enfants. »

Ces paroles si graves semblent encore plus touchantes quand on se souvient qu'elles étaient prononcées à la veille des tristes journées de Mentana.

La haine aveugle des révolutionnaires contre l'Eglise ne parut jamais mieux dans tout son jour qu'à l'époque de ces discussions impies. Par une contradiction familière à l'erreur ceux qui se montraient les plus ardents à revendiquer les droits de la famille qu'ils prétendaient avoir été violés par le pape, sont les mêmes qui, chaque jour, se montrent les plus empressés à fouler aux pieds les prérogatives et les droits de l'autorité paternelle, en réclamant l'instruction obligatoire et laïque. Peu leur importe les droits de la famille, si l'enfance est soustraite à l'influence de l'Eglise. Cette inconséquence n'a pas lieu de surprendre. Depuis long-

temps la vérité éternelle a prononcé cet oracle : *Mentita est iniquitas sibi.*

Cependant, le jeune Mortara bénissait Dieu de l'avoir retiré des ténèbres du judaïsme et répondait avec une ferveur angélique aux intentions de Dieu sur lui. Devenu prêtre, il a quitté Rome au moment où les piémontais s'en emparaient et il se livre en France à la prière et à l'étude dans le couvent de son ordre que l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, a fondé dans son diocèse, sous le titre de Notre-Dame de Beauchêne (Deux-Sèvres).

Pie IX avait redouté pour son jeune protégé les mauvais traitements des envahisseurs. Il se rappelait qu'en janvier 1860, lorsque Bologne fut ravie au saint-siége, les agents de police se rendirent la nuit au couvent de Saint-Dominique. Après avoir insulté par de grossiers propos les frères laïcs, ils leur ordonnèrent de les conduire dans la cellule du père Falleti, inquisiteur, qui dormait. C'était celui qui avait été chargé de rechercher le jeune Mortara. Ils le firent lever, et le conduisirent sous escorte jusqu'à Modène, où on l'emprisonna afin de le faire juger comme coupable de *rapt d'enfant*, il dut en outre subir les plus rigoureux traitements.

---

# CHAPITRE XXXIV

## GUERRE DE 1859

Les conséquences du Congrès de Paris. — Les premiers coups de canon. — Pie IX et l'armée française. — *Napoléon III et l'Italie.* — Déclaration de guerre. — Pie IX propose l'évacuation des Etats pontificaux. — *Pax vobis ! Pax vobis!* — Proclamation de Napoléon III. — Le rôle du prince Napoléon. — L'Autriche évacue Bologne. — La révolution y triomphe. — Révolte de Pérouse. — « Malheur à ceux qui ont provoqué ces événements !... » — « Mentez, mentez toujours. » Le but que se propose la Révolution dans la destruction du pouvoir temporel. — Paix de Villafranca. — Le cardinal Antonelli dénonce les menées du Piémont dans les Romagnes.

De funestes jours allaient se lever pour l'Eglise : l'Autriche prépondérante en Italie était toujours l'objet des accusations du Piémont. Les pourparlers du Congrès de Paris avaient porté leurs fruits et Cavour poursuivait la réalisation de ses rêves. Dans le dernier mois de 1858, il avait eu une entrevue à Plombières avec l'Empereur des Français. Cette entrevue avait inquiété l'Autriche avec laquelle vers la fin de 1858, les relations s'étaient aigries d'une façon inquiétante. Le premier janvier 1859, Napoléon III, en recevant le corps diplomatique, adressait brusquement ces mots à l'ambassadeur d'Autriche :

« Je regrette que mes relations avec votre gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé, mais je vous prie de dire à l'Empereur que mes sentiments personnels pour lui ne sont pas changés. »

Quelques jours après, le 10 janvier, Victor-Emmanuel ouvrait la session législative du Piémont et prononçait ces paroles :

« L'horizon au milieu duquel se lève la nouvelle année n'est pas parfaitement serein... Forts de l'expérience du passé, marchons résolûment au devant des éventualités de l'avenir... Notre pays, petit par son territoire, a grandi en crédit dans les conseils de l'Europe, parce qu'il est grand par les idées qn'il représente, par les sympathies qu'il inspire.

« Une telle situation n'est pas exempte de dangers, car, si nous respectons les traités, d'autre part, nous ne sommes pas insensibles au cri de douleur qui, de tant de parties de l'Italie, s'élève vers nous... »

Ces paroles n'avaient point été prononcées par le roi de Piémont sans l'autorisation de son allié de Paris. Le 30 janvier l'alliance entre la France et le Piémont se cimentait par le mariage du prince Jérôme Napoléon avec la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel.

Au moment où la parole de l'empereur résonnait en Europe comme le premier coup de canon, Pie IX, selon l'usage, recevait les hommages du commandant en chef et des officiers de l'armée d'occupation française. Le général de Goyon qui occupait cette haute situation depuis trois ans, parla en catholique et en français. « En contemplant, avait-il dit, la majesté de votre trône, nous admirons un roi, et, qui plus est encore, le souverain pontife : le premier exerçant, comme les autres monarques, son autorité temporelle dans les limites de ses Etats, autorité pour le soutien de laquelle sont dévoués toutes nos forces ; le second, plus grand encore, exerçant son autorité spirituelle sur l'univers, sans autres limites que celle du globe entier. Nous saluons donc respectueusement en votre personne sacrée un monarque et le digne et noble successeur de saint Pierre. »

Le souverain pontife remercia le général de ses nobles sentiments et ajouta « qu'en ce jour si beau, moins encore par l'éclat naturel du soleil qui éclairait le Vatican, que par le nom donné au soleil de la sainteté et de la justice, Jésus-

Christ, sauveur du monde, il appelait de tout son cœur les bénédictions du ciel sur l'empereur et sur l'impératrice des Français, sur le prince impérial, sur la vaillante armée française et sur toute la nation, et qu'il demandait appui pour son faible bras, afin que, répandant ses bénédictions sur tous, il voie partout régner la paix et s'étendre l'empire de la justice et la vérité. »

Pie IX, dont la perspicacité ne fut jamais en défaut, avait entrevu les événements.

S'il eut pu conserver encore quelque illusion, l'Angleterre allait bientôt la faire évanouir.

Lord Derby, faisant l'ouverture du parlement anglais, le 3 février, poussait de nouveau le cri de guerre contre le gouvernement du souverain pontife. « La situation de l'Italie, disait-il, est un danger constant pour la paix du monde. »

Et feignant de ne pas voir le danger où il était réellement, dans les appétits ambitieux du Piémont, il déclarait qu'il n'était ni dans la Lombardie, ni à Naples ; mais dans la partie centrale de l'Italie : « la partie soumise à la juridiction temporelle du chef spirituel de l'église catholique romaine, qui est la véritable source du mal. »

Le Lord anglais déplorait toutefois l'attitude du Piémont vis-à-vis de l'Autriche et il avait peine à croire que la Sardaigne fut assez mal avisée pour se vouloir mesurer avec cette puissance, à moins, disait-il, avec plus ou moins de feinte ignorance, que la France ne vienne en aide.

Quoi qu'il en soit, presqu'en même temps une brochure anonyme paraissait à Paris. Son titre *Napoléon III et l'Italie*, la haute origine qu'on lui attribuait, tout contribua à exciter la curiosité. Alors commençait cette période de l'histoire contemporaine qui « ressemble à un roman, rien n'y procède que par aventures. Les événements deviennent des coups de théâtre, et la paix, comme la guerre, éclate avec la rapidité de la foudre [1]. »

Sous des formes plus hypocrites que respectueuses, à l'aide d'habiles sophismes et de raisonnements spécieux, la

1. E. Sauzet : *Rome devant l'Europe,* p. 1.

brochure *Napoléon III et l'Italie* battait en brèche le pouvoir temporel du saint-siége. On mettait en avant le projet d'une confédération italienne sous la présidence *honoraire* du pape et l'on présentait ce projet comme le plus capable de résoudre toutes les difficultés. En attendant on déclarait le pouvoir politique de la papauté impraticable et impossible. « Le régime administratif des Etats romains, disait-on, n'est autre chose que l'autorité catholique appliquée aux intérêts de l'ordre temporel... Le droit canon, inflexible comme le dogme immobile au milieu du mouvement des siècles [1]... ne saurait, suffire à la protection et au développement de la société moderne. » On proclamait hautement la nécessité de respecter le double caractère du gouvernement pontifical et de concilier le régime de l'Eglise et le régime de la nation romaine, qui s'exercent par la même main, et quelques lignes plus loin on affirmait qu'au point de vue politique le caractère absolument clérical du gouvernement des Etats romains est un contre-sens, une cause active de mécontentement, et par conséquent un élément de faiblesse pour le parti même, et un danger permanent de révolution. »

Loin de chercher à calmer les passions, frémissantes au seul nom d'unité, d'indépendance italiennes, on les ameutait contre le saint-siége par des affirmations de ce genre : « L'irritation dans les Etats romains tient moins encore à l'absence de garanties légales et à l'administration cléricale qu'à *l'antagonisme établi nécessairement* entre la mission du chef de l'Eglise et celle du pape prince italien. » Placé entre ce double devoir, le pape était réduit à sacrifier l'un à l'autre, il sacrifiait nécessairement le devoir politique au devoir spirituel : « condamnation non de Pie IX, disait-on, mais du système, non de l'homme mais de la situation, puisque la

1. Cette phrase stupide accuse ou une grande ignorance ou une inique mauvaise foi. Le droit canon d'abord se modifie selon le temps et les besoins de la société religieuse, et il n'est nullement le guide des lois civiles romaines, si ce n'est dans cette partie des lois qui tiennent, par leur nature mixte, tout à la fois de l'ordre civil et de l'ordre religieux, et alors sous peine de ne plus faire partie du catholicisme, il doit faire la base de la législation de tous les États.

situation impose à l'homme cette redoutable alternative d'immoler le prince au pontife ou le pontife au prince. »

Quelques jours après la publication de cette brochure, Napoléon III auquel le public en attribuait la paternité, ouvrait la session législative, le 9 février. Dans son discours l'empereur parlait de ses bons rapports avec la Russie et la Prusse, des obstacles qu'il avait rencontrés en Autriche pour la reconstitution des principautés danubiennes, du triste état de l'Italie et de l'alliance avec le Piémont. « L'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir, » disait-il, et, après avoir exprimé l'espoir de la conservation de la paix, il terminait ainsi : « Lorsque, soutenu par le vœu et le sentiment populaires, on monte les degrés d'un trône, on s'élève, par la plus grave des responsabilités, au-dessus de la région infinie où se débattent les intérêts vulgaires, et l'on a pour premiers mobiles comme pour premiers juges : Dieu, sa conscience et la postérité. »

Ces paroles n'étaient pas de nature à calmer les émotions. La diplomatie essaya de prévoir la guerre qui se préparait et la Russie proposa la réunion d'un congrès. Les puissances adhérèrent à ce projet ; mais l'Autriche en présence des provocations du Piémont rejeta la proposition de désarmement général. Le lendemain de son refus, 22 avril, elle somme le Piémont de désarmer sous trois jours et menace de franchir le Tessin. Le gouvernement sarde répond à cet ultimatum par un projet de loi qui confère la dictature à Victor-Emmanuel, en cas de guerre avec l'Autriche, et Napoléon III fait savoir à François-Joseph que le passage du Tessin par les troupes Autrichiennes sera considéré comme une déclaration de guerre.

Pie IX considérait tous ces préparatifs avec anxiété. L'empereur des Français avait parlé dans son discours d'ouverture de la situation anormale de l'Italie, « où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères. » Ces récriminations constantes affaiblissaient le pouvoir du saint-père, Pie IX crut donc le moment venu de décliner une protection qu'on semblait lui donner à regret. Le cardinal Antonelli reçut l'ordre d'annoncer aux ambassadeurs de France et d'Au-

triche que le gouvernement pontifical, se croyant désormais assez fort pour suffire à sa propre sécurité et pour maintenir la paix dans ses Etats, était prêt à entrer en arrangement avec les deux puissances pour combiner dans le plus bref délai possible, l'évacuation simultanée de son territoire par les armées françaises et Autrichiennes.

Moins que jamais, à la veille de la guerre avec l'Autriche, la France était disposée à cette évacuation du territoire pontifical.

La société nationale italienne donnait à ses agents des instructions secrètes ; elle les excitait « à user de tous les moyens en leur pouvoir pour manifester l'aversion qu'éprouve l'Italie contre la domination Autrichienne et les gouvernements inféodés à l'Autriche, en même temps que son amour de l'indépendance et sa confiance dans la maison de Savoie et le gouvernement piémontais. » Ce manifeste ordonnait, dans le pays où l'insurrection aurait éclaté, de procéder, par voie de recrutement, à une levée de jeunes gens de 18 à 20 ans et à l'abolition de tous les impôts qui n'existaient pas dans les Etats sardes. Ce manifeste était signé par Garibaldi et la Farina.

Pie IX, lui aussi, lançait son manifeste à l'univers catholique.

« Tenant ici-bas, disait il dans son encyclique du 27 avril, la place de celui qui, sortant du sein de la vierge immaculée, a annoncé par la voix des anges la paix aux hommes de bonne volonté, qui, ressuscitant d'entre les morts et montant au ciel pour s'y asseoir à la droite du Père, laissa la paix à ses disciples, nous ne pouvons pas, pressé par les sentiments particuliers et paternels de notre amour et de notre sollicitude, surtout à l'égard des peuples catholiques, ne pas prêcher sans cesse la paix, et, nous appliquant de toute la force de notre tre esprit à inculquer à tous les paroles mêmes de notre divin Sauveur, ne pas répéter sans fin : *Pax vobis*, *pax vobis !* C'est avec ces paroles de paix que nous nous adressons à vous avec amour, vénérables frères, qui êtes appelés à partager notre sollicitude, afin que, dans votre piété, vous excitiez par votre zèle et tous vos soins, les fidèles confiés à votre vigilance, à

élever leurs prières vers le Dieu tout-puissant, afin qu'il donne à tous sa paix si désirée ! »

Et le pieux pontife prescrivait des prières et accordait des indulgences afin d'obtenir le bienfait d'une paix féconde en fruits de salut.

L'annonce de cette guerre, le langage des journaux révolutionnaires, avaient ému les catholiques de France. Tous les regards se portaient vers le souverain pontife dont l'autorité temporelle était menacée. Mais la lutte avait été rendue inévitable et l'empereur qui, d'accord avec Cavour, l'avait provoquée sentit le besoin de rassurer la France. Le 3 mai, il conférait la régence à l'impératrice : Dans sa proclamation au peuple français il disait que l'Italie devait être libre jusqu'à l'Adriatique ; mais il ajoutait ces paroles destinées à tranquilliser les consciences catholiques : « Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni ébranler le pouvoir du saint-père que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits. »

Non content de cette solennelle déclaration, son ministre des cultes, en demandant aux évêques des prières pour le succès de nos armes, croyait devoir rassurer le clergé sur « les conséquences d'une lutte devenue inévitable. » « L'empereur disait-il, y a songé devant Dieu... Le prince qui a donné à la religion tant de témoignages de déférence et d'attachement ; qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le saint-père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique et il veut que le chef de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de souverain temporel ». Voilà les déclarations officielles nous verrons comment les faits viendront confirmer ces promesses si solennelles.

Pendant que Napoléon III affirmait son respect pour l'autorité du saint-père, l'Autriche agissait en autocrate dans les Etats même du saint-siége et elle déclarait Ancône et son territoire en état de siége. Pie IX dût protester et l'Autriche retira son ordonnance.

Nous ne raconterons point ici cette guerre d'Italie menée

avec une rapidité étonnante et qui se termina par une paix aussi imprévue qu'extraordinaire.

Le prince Napoléon commandait un corps d'armée : son rôle parut plus révolutionnaire que guerrier, il fit des proclamations dans lesquelles il parlait de l'indépendance italienne, il ne se battit pas, il occupa la Toscane et manœuvra de façon à inquiéter l'Autriche qui occupait les Romagnes. Craignant une surprise, les troupes autrichiennes évacuèrent aussitôt Bologne sans avoir prévenu le saint-siége et elles laissèrent cette ville sous l'influence des révolutionnaires. Ceux-ci, connus par leur audace, se rendirent, au palais du délégat, en arrachèrent l'écusson pontifical pour y substituer l'étendard de la révolte. Le cardinal Ferretti, n'ayant sous la main aucune troupe, ne pouvait rien et pour ne pas rester témoin impuissant de ces actes indignes, il se retira à Ferrare après avoir protesté énergiquement,

Ces factieux, soudoyés par le Piémont, proclamèrent alors la dictature de Victor-Emmanuel. Le mouvement se communiqua à Pérouse qui, dominée par les mêmes hommes, s'empressa de chasser la garnison pontificale.

Ces nouvelles arrivèrent à Rome au moment où l'on se disposait à célébrer l'anniversaire de l'élection de Pie IX. Le sacré-collége était réuni autour de lui, le 17 juin, et le pape répondit en ces termes au compliment qui lui fut adressé :

« Les vœux du sacré-collége me sont toujours agréables en toutes circonstances, mais plus spécialement en ces jours, où mon âme est abreuvée d'amertume et de tristesse. De quelque côté que je porte mes regards, je ne rencontre que des sujets d'affliction et de douleurs. Mais, *væ homini illi per quem scandalum venit!* Malheur à ceux qui ont provoqué ces événements, que toutes les excommunications de l'Eglise, que toutes les malédictions du ciel retombent sur leurs têtes ! Quant à nous, ne nous laissons pas abattre ; prions, prions avec humilité, prions avec confiance, prions avec persévérance, prions surtout par la sainteté de notre vie, humilions-nous sous la main qui nous frappe. Nous recevons de Dieu les biens et les joies, pourquoi ne recevrions-nous pas aussi,

avec résignation, les maux et les épreuves ? Pour moi, personnellement je ne suis point ébranlé dans ma confiance, je suis tranquille, je me repose en Dieu ; et ce matin encore, à la sainte messe, en lisant l'Epître du prophète Joël, il me semblait entendre déjà la réponse à toutes nos craintes comme à tous nos vœux : *Et scietis quia in medio Israël ego sum... Et ego Dominus.... et non confundetur populus meus in æternum.* »

Le lendemain, Pie IX adressait à l'épiscopat catholique une encyclique pour protester contre la rébellion de ses provinces, affirmer la nécessité du pouvoir temporel « pour qu'il puisse exercer sans nul empêchement la puissance sacrée pour le bien de la religion » et pour demander des prières afin que Dieu le soutienne et lui donne la vertu « d'affronter tous les périls, de subir toutes les épreuves plutôt que de manquer en rien à son devoir apostolique ou de faire quoique ce soit contre la sainteté du serment par lequel il s'est lié, » en montant sur la chaire de Saint-Pierre.

Non content de cette protestation, Pie IX se souvenant qu'il avait en main la puissance, envoya à Pérouse des troupes pour y rétablir son autorité méconnue. Les troupes suisses firent leur devoir et relevèrent l'écusson pontifical. Dans la lutte il y eut une douzaine de victimes et les journaux de la révolution, n'eurent pas honte de répandre à ce sujet les bruits les plus calomnieux et accusèrent le souverain-pontife d'avoir versé à profusion le sang de ses sujets dans « le sac de Pérouse. »

La révolution c'est le mensonge et l'hypocrisie :

L'un de ses coryphées les plus autorisés ne donnait-il pas ce conseil à ses disciples : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ! »

Pie IX, dans l'allocution qu'il prononça au consistoire du 20 juin, au moment même où son autorité était rétablie à Pérouse, stigmatise avec une indignation douloureuse « cette conjuration criminelle, cette révolte que des hommes pleins de ruses et de perfidie, qui n'ont pas craint d'ourdir, de fomenter et d'accomplir, soit par des réunions clandestines et coupables, soit par les complots les plus honteux formés avec des

habitants des états limitrophes, soit par la publication de pamphlets perfides et calomnieux, et enfin par toutes sortes de mensonges et de moyens pervers.

Il dévoile le but de ces hommes, dépouillant le saint-siége de l'autorité temporelle que les siècles ont respectée et reconnue nécessaire » afin que le pontife romain, souverain pasteur de l'Eglise tout entière, n'étant jamais sujet d'aucun prince, puisse toujours exercer en pleine liberté, dans l'univers entier, le pouvoir et l'autorité suprême qu'il a reçus de Jésus-Christ... et afin que toute facilité lui soit laissée de propager de plus en plus la religion divine, de subvenir aux diverses nécessités des fidèles, de porter secours en temps opportun à ceux qui l'implorent, et de prendre toutes les mesures que, suivant les temps et les circonstances, il juge utiles pour le plus grand bien de la République chrétienne. »

Mais la destruction du pouvoir temporel n'est pour eux que le moyen d'arriver à un autre but. « Ils comptent, lorsque l'Eglise romaine aura été dépouillée de son patrimoine, pouvoir plus facilement abaisser la dignité, ravaler la majesté du siége apostolique du pontife romain, le réduire aux plus dures nécessités, faire en toute liberté le plus grand mal à notre très-sainte religion. diriger contre elle une guerre mortelle et la détruire même si cela pouvait jamais être. »

Et Pie IX, avec une majesté pleine d'une noble énergie proteste qu'il ne manquera pas à ses serments, il annonce qu'il a chargé son secrétaire d'Etat de protester auprès des ambassadeurs de toutes les puissances étrangères, il déclare « nuls, illégitimes et sacriléges » tous les actes qui se sont accomplis soit à Bologne, soit à Pérouse, soit à Ravenne et il rappelle que tous ceux qui ont accompli ces actes et y ont concouru d'une manière quelconque sont frappés de l'excommunication majeure et autres censures et peines portées par les sacrés canons, les constitutions apostoliques et les conciles généraux.

Pendant ce temps la lutte continuait : les deux empereurs, à la tête de leurs armées, se rencontraient à Solférino et l'Autriche était de nouveau battue, le 24 juin. Quelques jours

après la paix était signée à Villafranca. Cette paix apporta quelque consolation aux catholiques, ils l'accueillirent avec joie et les évêques de France, en faisant l'éloge de la modération de l'empereur dans la victoire, exprimèrent l'espérance de voir l'autorité du saint-siége respectée et rétablie. Le mécontentement des révolutionnaires à la nouvelle de cette paix sembla un instant devoir justifier ces espérances ; mais elles ne devaient pas durer longtemps.

Pendant que les deux empereurs annonçaient chacun de leur côté la conclusion de la paix à leurs armées, Pie IX protestait contre la manière d'agir du gouvernement sarde. Le cardinal Antonelli s'adressait aux représentants des puissances étrangères, à la date du 12 juillet.

« La conduite du cabinet sarde, disait-il, démontre clairement qu'il veut enlever au saint-siége une partie intégrante de son domaine temporel. Depuis la révolte de Bologne, que Sa Sainteté a déjà eu l'occasion de déplorer dans son allocution du 20 juin, cette ville devint le rendez-vous d'une foule d'officiers piémontais venus de Toscane ou de Modène, dans le but de préparer des logements pour les troupes piémontaises. » Ces officiers introduisaient des armes de toutes sortes qu'on remettait entre les mains des volontaires et des révoltés. Puis pendant que Cavour refusait publiquement au nom du roi la dictature que lui offraient les Bolonais, on envoyait le marquis d'Azeglio dans les Romagnes, en qualité de commissaire extraordinaire sous le prétexte de diriger le concours des légations à la guerre contre l'Autriche, mais en réalité pour prendre possession du territoire. Le doute n'était pas possible, les troupes Piémontaises avaient déjà mis le pied sur le territoire pontifical, elles occupaient Torte, Urbano, Castelfranco et n'attendaient qu'un signe pour entrer à Bologne. Ces troupes étaient envoyées *officiellement* pour rétablir l'ordre dans les provinces ; mais en réalité leur mission était de soutenir les révoltés et d'opposer une résistance énergique aux troupes pontificales envoyées pour rétablir l'autorité du seul souverain légitime.

---

# CHAPITRE XXXV

## APRÈS VILLAFRANCA

Émotion produite en Italie par la paix de Villafranca. — Motifs de cette paix rapide. — Pie IX remercie Dieu et ordonne des prières. — Cavour n'abandonne pas la partie. — « Nous allons voir ce que les Italiens sauront faire seuls. » — Le Piémont prépare les annexions. — Protestations de l'épiscopat catholique. — Menaces de Napoléon III. — Elles se réalisent. — Son projet de Confédération. — Politique double et nuageuse de Napoléon III. — Cavour ravi de cette campagne politique. — Le *Pape et le Congrès*. — « Monument insigne d'hypocrisie et ignoble tissu de contradictions. » — Lettre de Napoléon III à Pie IX. — Encyclique de Pie IX. — Suppression de l'*Univers*. — Lettre hypocrite de Victor-Emmanuel à Pie IX. — Réponse du saint-père. — L'excommunication. — Frayeur de l'Empereur. — Aveuglement de l'Europe qui laisse détruire le pouvoir temporel. — Conséquences de cette destruction. — Paroles de Pie IX. — Victor-Emmanuel écrit au pape qu'il accepte le vote des Romagnes. — Réponse de Pie IX.

La paix de Villafranca, saluée avec enthousiasme par les catholiques de France, fut accueillie avec un sentiment d'irritation par le peuple italien. Cavour, se faisant l'interprète de cette émotion populaire, donna sa démission avec éclat. Les Buoncampagni, les Ricasoli et tous les chefs du mouvement en Toscane, et qui avaient pris le pouvoir, suivirent son exemple.

L'empereur Napoléon avait été contraint d'arrêter cette guerre, entreprise « contre le gré de l'Europe; » autrement il eut dû « accepter la lutte sur le Rhin, comme sur l'Adige. » Il avait reculé devant cette perspective [1].

1. Discours de Napoléon III aux grands corps de l'État réunis au palais de Saint-Cloud, le 19 juillet.

Le Piémont, dont le nouveau ministère était constitué, sous la présidence de La Marmora, retira officiellement ses commissaires de tous les pays usurpés pendant la guerre, afin de ne pas aller ouvertement contre les stipulations de Villafranca qui réservaient les droits des ducs régnants ; mais il y laissa tous les agents secrets destinés à préparer les annexions futures et à diriger les vœux des populations.

Pie IX, confiant dans la providence, attend tranquillement les conséquences de cette paix, la guerre est un fléau, et il ordonne à son clergé de remercier Dieu d'y avoir mis un terme.

« Remercier Dieu pour la paix obtenue entre les deux grandes puissances catholiques belligérantes est notre devoir, dit-il [1]; mais continuer les prières est un véritable besoin, attendu que diverses provinces de l'Etat de l'Eglise sont encore en proie aux démolisseurs de l'ordre établi ; et c'est dans ces provinces que, de nos jours, une autorité usurpatrice étrangère proclame que Dieu *a fait l'homme libre de ses propres opinions*, *soit politiques*, *soit religieuses*.... Il est donc évident qu'il faut continuer de prier Dieu qu'il daigne, en sa miséricorde infinie, rétablir la droiture de l'esprit et du cœur chez tous ceux qui ont été entraînés à s'éloigner du sentier de la vérité, et obtenir qu'ils pleurent, non sur les massacres imaginaires et mensongers de Pérouse, mais sur leurs propres fautes et sur leur aveuglement personnel. »

La première bourrasque passée, Cavour vit que tout n'était pas perdu : si l'action militaire était suspendue, l'action diplomatique reprenait son cours, et il entendait, dans sa retraite forcée, tenir encore dans sa main les fils de ces négociations. « La voie est coupée, dit-il, nous en suivrons une autre. » Napoléon III, avant de quitter le Mincio, avait dit de son côté, au roi Victor-Emmanuel, cette parole étrange : « Nous allons voir maintenant ce que les Italiens sauront faire tout seuls [2] »

1. Lettre du 15 juillet au cardinal-vicaire.

2. V. *Le comte de Cavour* par Ch. de Mazade : *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1878, p. 386. Nous sommes loin de partager les

« Entre la France et l'Autriche, déposant les armes, dit M. de Mazade, ce que Villafranca a ébauché, les négociations de Zurich vont l'achever. Les questions italiennes, proprement dites, réorganisation, fédération, réformes, sont réservées à un congrès européen. Tout semble décidé ou prévu ; c'est, au contraire, plus que jamais le commencement de l'imprévu, les solutions ne sont qu'apparentes, et à côté de la politique de Villafranca, de Zurich, du congrès, de la diplomatie officielle, s'ouvre tout à coup... ce que j'appellerai la phase des italiens eux-mêmes, prenant la direction de leurs destinés, déjouant tous les calculs, se chargeant d'interpréter cette paix par laquelle on a cru enchaîner leurs espérances. » Ils se hâtèrent de montrer à l'empereur des Français ce qu'ils savaient faire.

Les Romagnes furent le premier théâtre de leur action. A l'aide de la comédie du suffrage universel, préparée de longue main, par les émissaires du Piémont, cette province de l'Etat pontifical déclarait désirer son annexion au Piémont.

Le 9 septembre, une note du *Moniteur* français rappelait les conditions du traité de Villafranca, elle faisait ressortir avec modération tout ce que l'Italie et le Piémont en particulier avaient gagné à cette paix, et après avoir montré que l'exécution fidèle de ce traité était le meilleur moyen d'assurer la grandeur de l'Italie, elle indiquait clairement que le rôle de la France était fini. « Que l'Italie ne s'y trompe pas, disait cette note en terminant, il n'y a qu'une seule puissance en Europe qui fasse la guerre pour une idée : c'est la France, et la France a accompli sa tâche. »

Malgré cette note officielle, le Piémont continuait ses annexions, et le gouvernement impérial restait silencieux en présence de la violation des traités.

Le 24 septembre, Victor-Emmanuel, recevant les députés

sentiments et les appréciations de l'auteur de cette étude et c'est précisément parce qu'il se montre très-enthousiaste et très-partisan de l'œuvre de Cavour, que nous invoquons plusieurs fois son témoignage, pour faire ressortir l'immoralité et l'hypocrisie de la politique suivie alors. On ne pourra ainsi nous taxer de partialité ou d'exagération.

Romagnols qui venaient lui offrir de régner sur les légations, acceptait cette mission, et protestait hypocritement « de son profond et inaltérable respect pour le chef suprême de l'Eglise, assurait le concours du généreux empereur des Français qui accomplira la grande œuvre de réparation si puissamment commencée, » et finissait enfin par cettte parole révolutionnaire que ses peuples se rappelleront peut-être un jour pour briser la couronne de son successeur. « L'Europe reconnaîtra qu'il est du devoir et de l'intérêt commun de clore l'ère des désordres en donnant satisfaction aux vœux légitimes des peuples. »

Pie IX, dans le consistoire du 26 septembre, rappela les menées du Piémont dans les Romagnes. La révolte y avait à peine triomphé que le gouvernement subalpin y envoyait ses commissaires, y destituait les fonctionnaires publics, usurpait le pouvoir ecclésiastique, imposait de nouvelles lois aux hôpitaux, aux orphelinats, aux établissements pieux, envoyait en exil, où jetait en prison les membres du clergé, et enfin constituait une espèce d'assemblée nationale dont la mission était de déclarer que les populations ne voulaient plus être soumises au gouvernement pontifical, et, comme cela devint la coutume, demandaient à être annexées au domaine et au royaume du roi de Sardaigue.

Pie IX protesta solennellement, et de nouveau contre ces usurpations sacriléges, « afin que l'univers catholique, et surtout nos vénérables frères les évêques.... connaissent avec quelle force nous réprouvons ce que ces hommes ont osé entreprendre dans les provinces Emiliennes de notre domination. »

L'épiscopat français, n'avait point attendu cette noble protestation pour élever la voix et revendiquer les droits du saint-siége. Tous les évèques de France, soit par des lettres, soit par des mandements, soit par des discours, s'unirent à la protestation du saint-père et flétrirent avec une éloquence intrépide et émue les attentats sacriléges de la Révolution. Ces magnifiques pages produisirent en France et à l'étranger une profonde et salutaire impression. L'épiscopat des autres parties du monde catholique en Irlande, en Angleterre, en

Hollande, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Amérique, fut également unanime dans ses revendications : s'il fut plus libre dans l'expression de ses pensées que les évêques de France, il ne fut certes, ni plus courageux, ni plus énergique. Ces écrits, réunis et imprimés par ordre de Pie IX, composent aujourd'hui l'ouvrage le plus complet, le plus éloquent, le plus irréfutable qui se puisse trouver en faveur du pouvoir temporel.

Dans une éloquente protestation, l'évêque d'Orléans s'occupait tout à la fois de la question politique et de la question religieuse : il rappelait les faits, redisait les dates, remettait en lumière toutes les paroles qui avaient précédé, accompagné et suivi la guerre d'Italie. Si la puissance temporelle du pape, disait-il, n'est pas d'institution divine, elle est d'institution providentielle. « *Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait,* » disait avec son bon sens supérieur l'empereur Napoléon Ier.

« Oui, il faut pour la liberté de l'Eglise, pour la nôtre, que le pape soit *libre et indépendant*; il faut que cette indépendance soit *souveraine ;* il faut que le pape soit libre et *qu'il le paraisse ;* il le faut pour la dignité du gouvernement de l'Eglise et pour la sécurité de nos consciences..... » Et le prélat finissait en protestant, au nom du catholicisme, du bon sens et de l'honneur, de la pudeur et du droit européen, de la bonne foi, de la justice « et devant Dieu, à la face de mon pays, à la face de l'Eglise et à la face du monde. »

Mgr Guibert, archevêque de Tours, montrait qu'il « n'y avait pas en Europe de droit plus certain, plus ancien, fondé sur des titres plus réels et plus incontestables » que ceux du souverain pontife. Il montrait le pape victime de la Révolution, la même partout, cherchant à renverser tous les trônes et ne reculant que devant la force. Il affirmait que les populations des Romagnes étaient attachées à leur souverain légitime. « Le peuple, disait-il, là, comme ailleurs, veut qu'on ne lui enlève pas ses enfants pour le service militaire, qu'on ne lui demande que des impôts modérés, qu'on lui laisse un peu de latitude dans la gestion de ses affaires municipales. On jouit abondamment de tous ces biens partout où s'étend

la puissance pontificale. Il y a plus d'un pays qui se vante de sa civilisation et de ses progrès, qui pourrait aller chercher dans les Etats romains d'utiles leçons sur le respect et la paternelle affection que l'homme doit apporter dans le gouvernement de ses semblables. » Et il finissait par ces paroles hardies : « En définitive, la volonté de la France, qui ne veut que le maintien du droit et de la justice, doit prévaloir. Toute autre conclusion blesserait le sentiment national autant que le sentiment catholique. Il ne sera pas dit que la France, qui a vaincu l'Autriche par la force des armes sur les champs de bataille, a dû plier sur le terrain des négociations, devant les ruses vulgaires, que tout le monde pénètre, de ce petit Etat qu'on appelle le Piémont. »

Le 11 octobre, Napoléon III passait à Bordeaux et y recevait les félicitations du cardinal archevêque qui rappelait à l'empereur les paroles qu'il adressait, en 1849, au nonce du saint-siége en France, à la veille de son élévation comme président : « La souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise est intimement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie, » et il exprimait l'espoir qu'il mettrait un terme aux anxiétés du monde catholique.

L'empereur remercia l'archevêque d'avoir rappelé ses paroles et exprima « l'espoir qu'une nouvelle ère de gloire se lévera pour l'Eglise le jour où tout le monde partagera ma conviction que le pouvoir temporel du saint-père n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.

« Je ne puis ici entrer, ajoutait-il, dans les développements qu'exigerait la grave question que vous avez touchée, et je me borne à rappeler que le gouvernement qui a rappelé le saint-père sur son trône ne saurait lui faire entendre que des conseils inspirés par un sincère et respectueux dévouement à ses intérêts; mais il s'inquiète avec raison du jour, qui ne saurait être éloigné, où Rome sera évacuée par nos troupes : car l'Europe ne peut permettre que l'occupation qui dure depuis dix années se prolonge indéfiniment, et quand notre armée se retirera, que laissera-t-elle derrière elle? Voilà des questions dont l'importance n'échappe à per-

sonne. Mais, croyez-le bien, à l'époque où nous vivons, pour les résoudre, il faut, au lieu d'en appeler aux passions ardentes, rechercher avec calme la vérité, et prier la Providence d'éclairer les peuples et les rois sur le sage exercice de leurs droits comme sur l'étendue de leurs devoirs. »

Ces paroles étaient menaçantes : les faits suivirent de près les paroles. Pie IX, pendant ce temps, faisait remettre les passeports au comte della Minerva, ambassadeur du roi de Sardaigne.

Quelques jours après le discours de Bordeaux, le journal l'*Univers* publiait une note dans laquelle il expliquait le motif pour lequel il avait cessé la publication des circulaires ou mandements des évêques sur la situation du souverain pontife. « Nous avons reçu du gouvernement, disait le journal, l'injonction de ne plus dorénavant reproduire aucun de ces actes..... Elle a pour but, nous a-t-on dit, de soustraire les actes et la dignité des évêques à la violence des journaux. »

Le prétendu mobile qui avait dirigé le gouvernement dans cette défense ne trompa que ceux qui voulurent bien l'être. Le gouvernement avait d'autres moyens plus efficaces de faire respecter la parole épiscopale, et les mesures prises dans la suite contre les évêques prouvèrent que cette sollicitude pour la dignité des pasteurs de l'Eglise n'était qu'une hypocrisie de plus. Les évêques n'en continuèrent pas moins à protester, et le cardinal Morlot, archevêque de Paris, prescrivit des prières pour le pape.

Le 20 octobre, Napoléon III écrit à Victor-Emmanuel une lettre pour lui exposer ses idées et ses vues sur la constitution définitive de l'Italie.

« Voici, selon moi, lui dit-il, les conditions essentielles de cette régénération :

« L'Italie serait composée de plusieurs Etats indépendants, unis par un lien fédératif.

« Chacun de ces Etats adopterait un système représentatif particulier et des réformes salutaires.

« La confédération consacrerait donc le principe de la nationalité italienne ; elle n'aurait qu'un drapeau, qu'un système de douanes et qu'une monnaie.

« Le centre-directeur serait à Rome; il serait formé de représentants nommés par les souverains sur une liste proposée par les Chambres, afin que, dans cette espèce de diète, l'influence des familles régnantes, suspectes de partialité pour l'Autriche, fût balancée par l'élément sorti de l'élection.

« En décernant au saint-père la présidence honoraire de la Confédération, on satisfait au sentiment religieux de l'Eglise catholique, on augmente l'influence morale du pape dans toute l'Italie, et cela lui permet de faire des concessions conformes aux désirs légitimes des populations. »

Napoléon était-il sincère en traçant ce programme? Sa conduite subséquente permet d'en douter. Toutefois, « un singulier travail semblait s'accomplir dans cet esprit dont personne n'avait jamais le dernier mot, et dans tous les cas le langage de Napoléon III, bien moins absolu que celui du comte Walewski, se prêtait à toutes les interprétations. Lorsqu'on essayait de sonder les intentions de l'empereur en lui demandant s'il s'intéressait à la restauratton des princes dépossédés, il répondait qu'il n'avait « aucun intérêt personnel à désirer le rétablissement des ducs lorrains, » et il ne parlait qu'avec un sourire d'incrédulité de la candidature du prince Napoléon à une couronne de l'Italie centrale. Lorsqu'on lui demandait si les engagements par lesquels il se déclarait lié n'avaient pas une limite, il répondait assez mélancoliquement que sans doute ils avaient une limite, — « la limite du possible. » Lorsqu'enfin on cherchait à savoir de lui jusqu'où pouvait aller la pression étrangère en faveur des restaurations dans les duchés, il n'hésitait pas à dire : « Aucune violence ne sera faite aux Italiens. » Et il faisait mieux, il déclarait au prince de Metternich, à Compiègne, que, si l'Autriche passait le Pô, ce serait la guerre immédiate avec la France. Un jour, à l'occasion d'une démarche tentée auprès de lui à l'instigation de M. Peruzzi, il répondait : « M. Peruzzi me paraît être un homme sagace, il doit comprendre que, lorsqu'on me demande mes intentions au sujet la Toscane, je ne puis dire que ce que j'ai dit..... Mais que es populations votent, et quand il sera démontré que les conventions de Villafranca ne peuvent être exécutées qu'au

mépris des principes du droit populaire de qui je tiens mon pouvoir, je pourrai changer d'avis. »

C'était fort significatif. En invoquant toujours l'œuvre de Villafranca, l'empereur l'abandonnait par degrés ; il rouvrait lentement la porte à toutes les combinaisons possibles, même à celles qui impliquaient un démembrement de l'État pontifical, et ce qu'il ne pouvait pas dire, ses amis le disaient pour lui. Le docteur Conneau était parfois auprès des Toscans, l'écho de ses pensées les plus intimes. A Londres, l'ambassadeur de France, M. de Persigny, ne se faisait pas faute de désavouer le langage du comte Walewski. C'était un confident dévoué de Napoléon III, ambassadeur auprès d'une des premières puissances de l'Europe, qui allait répétant partout que l'empereur reconnaissait s'être trompé dans les affaires italiennes, qu'il n'insistait plus, et qu'après tout il dépendait des italiens, de leur résolution, de leur sagesse, d'échapper aux obligations de Villafranca...

Au fond, dans les mystères de sa politique, Napoléon III avait une double pensée. Il ne demandait pas mieux, en effet, que d'avoir la main forcée, comme on le disait, de pouvoir se dégager le mieux possible et de couvrir du nom de l'Angleterre, vis-à-vis de l'Autriche, l'inexécution des engagements de Villafranca et de Zurich. Qui avait eu le premier cette idée, de l'Angleterre ou de l'empereur? Peu importe..... La secrète pensée de Napoléon était de pouvoir redemander la Savoie [1].

« De toute façon, les circonstances pressaient, lorsqu'un double coup de théâtre venait changer brusquement la face des choses et décider la situation. A Paris, l'empereur Napoléon III sortait du nuage de ses négociations avec l'Angleterre pour en finir à sa manière. Par une lettre du 31 décembre 1859, il proposait au pape Pie IX une combinaison qui plaçait les légations, sous le vicariat du roi Victor-Emmanuel, et qui avait certes peu de chance d'obtenir la sanction du chef de l'Église. Par une brochure, — le *Pape et le Congrès* [2] — aussi retentissante que celle de l'hiver de 1859, et

1. *Revue des Deux-Mondes,* sept. 1876, p. 399 et suiv.
2. Elle parut le 22 décembre.

destinée au même succès, il achevait de rendre le congrès impossible. Par le remplacement du comte Walewski au ministère des affaires étrangères, il signait l'acte de décès de la politique de Villafranca, de la diplomatie hostile à l'Italie, et M. Thouvenel prenait en main la nouvelle direction de la politique extérieure de la France. En Italie, Cavour revenait au pouvoir.

Avec cette politique, on conçoit qu'après avoir maudit la paix de Villefranca, Cavour ait pu écrire, quelques mois plus tard, au prince Napoléon : « La campagne militaire et politique qui a suivi ce traité a été plus avantageuse à l'Italie que la campagne militaire qui l'a précédé. Elle crée pour l'empereur Napoléon III des titres à la reconnaissance des italiens plus grands que les batailles de Magenta et de Solferino. »

Mais il est nécessaire de revenir sur les deux derniers actes de la politique impériale. L'auteur de la brochure le *Pape et le Congrès*[1] affirme la nécessité de l'indépendance temporelle du saint-père, afin de sauvegarder son indépendance spirituelle. Mais, d'après lui, l'étendue du territoire pontifical n'a aucune importance, et même semble-t-il, plus ses Etats seront retreints, plus le pape sera respecté. Ce raisonnement a pour but d'amener, comme conclusion l'abandon des Romagnes par le saint-père. Tous les arguments employés pour montrer la prétendue nécessité de cette renonciation peuvent être employés avec autant de raison pour dépouiller le saint-père de tous ses Etats et ne lui laisser, comme le dira plus tard le prince Napoléon, que le Vatican avec un jardin. Cette brochure fit un mal immense à la cause du pape, et le ministre des affaires étrangères, John Russell le constatait en ces termes dans une dépêche du 24 décembre 1860 : « Par le temps qui court, les brochures sont des événements, et nous ne pouvons pas oublier que la brochure intitulée : le *Pape et le Congrès*, a eu pour conséquence de faire perdre au pape, plus de la moitié de ses domaines, et a empêché la réunion d'un congrès européen. »

1. Tout le monde désigna M. le vicomte de la Guéronnière, comme rédacteur de cette brochure ; mais tout le monde aussi en fit remonter la responsabilité jusqu'à l'empereur.

Pie, IX, avant d'envoyer un plénipotentiaire à ce congrès, demanda que la brochure fut désapprouvée publiquement[1], et devant le refus du gouvernement impérial, le cardinal Antonelli, sur le point de partir pour Paris, resta à Rome Le congrès n'eut pas lieu. C'est ce que demandaient le Piémont, les révolutionnaires et l'empereur lui-même.

Le *Journal de Rome,* dans son numéro du 30 décembre, apprécia ainsi cette brochure : « Il a paru récemment une brochure anonyme imprimée à Paris, chez Didot, et intitulée: le *Pape et le Congrès.* Cette brochure est un véritable hommage rendu à la Révolution, une thèse insidieuse pour les esprits faibles qui manquent d'un juste *criterium* pour bien reconnaître le poison qu'elle cache, et un sujet de douleur pour tous les bons catholiques. Les arguments que renferme cet écrit sont une reproduction des erreurs et des outrages vomis tant de fois contre le saint-siége et tant de fois victorieusement réfutés, quelle qu'ait pu être l'obstination des contradicteurs de la vérité à les soutenir. Si le but que s'est proposé l'auteur de la brochure était par hasard d'intimider celui que l'on menace de si grands désastres, cet auteur peut être assuré que celui qui a en sa faveur le droit, qui s'appuie entièrement sur les bases solides et inébranlables de la justice, et surtout qui est soutenu par la protection du Roi des rois, n'a certainement rien à craindre des embûches des hommes. »

Non content de cette fière protestation, le saint-père, en répondant aux félicitations que lui présenta le général de Goyon, le premier jour de l'an, caractérisa en deux mots cette œuvre anonyme. Toutes les paroles de Pie IX ont une importance exceptionnelle, et dans le cas présent elles doivent être reproduites intégralement, telles qu'elles parurent au *Journal officiel* du gouvernement pontifical.

« Si les années précédentes, les vœux et les heureux présages que vous nous exprimez, Monsieur le général, au nom des braves officiers et de l'armée que vous commandez si

1. Le saint-père avait déjà écrit à Napoléon à la date du 2 décembre pour lui déclarer qu'il ne prendrait part au Congrès projeté qu'à la condition que celui-ci reconnaîtrait l'intégrité des États pontificaux.

dignement, étaient doux à notre cœur, cette année ils nous sont doublement agréables à cause des événements exceptionnels qui se sont succédés, et parce que vous nous donnez l'assurance que la division française qui se trouve dans les Etats pontificaux s'y trouve pour la défense des droits de la catholicité. Que Dieu vous bénisse donc, et avec cette partie de l'armée française, l'armée entière; qu'il bénisse également toutes les classes de cette généreuse nation.

« Et maintenant, nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, qui est et qui sera éternellement, nous le prions, dans l'humilité de notre cœur, de vouloir bien faire descendre en abondance ses grâces et ses lumières sur le chef auguste de cette armée et cette nation, afin que, par le secours de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa voie difficile, et reconnaître la fausseté de certains principes qui ont été exprimés en ces derniers jours, dans une brochure qu'on peut définir *un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions*. Nous espérons qu'avec le secours de ces lumières, — nous dirons plus, — nous sommes persuadé qu'avec le secours de ces lumières, il condamnera les principes contenus dans cette brochure, et nous en sommes d'autant plus convaincu que nous possédons quelques pièces qu'il y a quelque temps Sa Majesté eut la bonté de nous faire tenir, et qui sont une véritable condamnation de ces principes. C'est avec cette conviction que nous prions Dieu de répandre ses bénédictions sur l'empereur, sur son auguste compagne, sur le prince impérial et sur toute la France. »

Les espérances du saint-père, exprimées d'une manière si solennelle et si douloureuse tout à la fois, ne se devaient point réaliser. Le surlendemain peut-être du jour où il les émettait, il recevait la lettre suivante qui ne permettait plus de douter, sinon de la part prise par l'empereur à la fameuse brochure, du moins de l'approbation qu'il donnait à ses conclusions.

« Très-Saint Père,

« La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre, m'a vivement touché, et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

« Une de nos plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des Etats de l'Eglise, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et, malgré mon dévouement au saint-siége, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche.

« La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que, si dès cette époque Votre Sainteté eut consenti à une séparation administrative de ces provinces, et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu, et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'une invasion certaine.

« Aujourd'hui, le congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du saint-siége sur les légations ; néanmoins il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances. Ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

« Que reste-t-il donc à faire ? Car enfin, cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraît le plus conforme aux véritables intérêts du saint-siége, ce serait de faire le

sacrifice des provinces révoltées. Si le saint-père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le saint-père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années, et au saint-siége la possession paisible des Etats de l'Eglise.

« Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent ; elle comprendra la difficulté de ma situation ; elle interprêtera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste chef.

« J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée et je l'ai cru indispensable avant le congrès. Mais je prie votre sainteté, quelle que soit sa décision. de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

« En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'Elle a envoyée à l'Impératrice, au prince impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde vénération.

« De Votre Sainteté,

« le dévot fils,

« NAPOLÉON.

« Palais des Tuileries, 31 décembre 1859... »

Cavour, redevenu chef du ministère sarde, dit en plein parlement :

La lettre de Napoléon III déclarant que le pouvoir temporel n'est pas sacré était, pour la question italienne, un fait aussi important que la bataille de Solférino.

L'empereur la publia dans le *Moniteur* du 11 janvier avec la note du journal de Rome sur la brochure le *Pape et le Congrès* ; il avait sans doute reçu déjà la réponse de Pie IX.

Le souverain pontife, selon les usages si sages et si respectables de la cour romaine, n'eut point publié sa réponse à l'empereur si ce dernier n'eut en quelque sorte provoqué des explications publiques de la part du saint-père par la

publication de la lettre. Pie IX ne se fit pas attendre ; le 19 janvier, il adressa aux patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique l'encyclique commençant par ces mots *Nullis certe verbis.* Nous la publions intégralement à cause de son importance et aussi parce qu'elle donne les parties les plus saillantss de la réponse du saint-père à l'empereur des Français.

« Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

« Nous ne pouvons par aucune parole vous exprimer, vénérables frères, de quelle consolation et de quelle joie nous ont pénétré, au milieu de nos très-grandes amertumes le témoignage éclatant et admirable de votre foi, de votre piété, de votre dévouement, de la foi, de la piété, du dévouement des fidèles confiés à votre garde, envers nous et envers le siége apostolique, et l'accord si unanime, le zèle si ardent, la persévérance à revendiquer les droits du saint-siége et à défendre la cause de la justice. Dès que, par notre lettre encyclique du 18 juin de l'année dernière, et par les deux allocutions que nous avons ensuite prononcées en consistoire, vous avez connu, l'âme remplie de douleur, de quels maux étaient accablés en Italie la société religieuse et la société civile, et quels mouvements criminels de révolte et quels attentats étaient dirigés, soit contre les princes légitimes des états italiens, soit contre la souveraineté légitime et sacrée qui nous appartient à nous et à ce saint siége, répondant à nos vœux et à nos soins, vous vous êtes empressés, sans aucun retard et avec un zèle que rien ne pouvait arrêter, d'ordonner dans vos diocèses des prières publiques. Vous ne vous êtes pas contentés des lettres si pleines de dévouement et d'amour que vous nous avez adressées ; mais, à l'honneur de votre nom et de votre ordre, faisant entendre la voix épiscopale, et défendant énergiquement la cause de notre religion et de la justice, vous avez, soit par des lettres pastorales, soit par d'autres écrits aussi pleins de science que de piété, flétri publiquement les attentats sacriléges commis contre la souveraineté civile de l'église romaine. Prenant sans relâche la défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que par un

dessein particulier de la providence divine, qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au pontife romain, afin que, n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse exercer dans la plus entière liberté et sans aucun empêchement, dans tout l'univers, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur. Instruits par vos enseignements et excités par votre exemple, les enfants bien-aimés de l'Eglise catholique ont pris et prennent encore tous les moyens de nous témoigner les mêmes sentiments. De toutes les parties du monde catholique nous avons reçu des lettres dont le nombre se peut à peine compter, souscrites par des ecclésiastiques et par des laïques de toute condition, de tout rang, de tout ordre; dont le chiffre s'élève parfois jusqu'à des centaines de mille, qui, en exprimant les sentiments les plus ardents de vénération et d'amour pour nous et pour cette chaire de Pierre, et d'indignation que lui causent les attentats accomplis dans quelques-unes de nos provinces, protestent que la patrimonie du bienheureux Pierre doit être conservée inviolable, dans toute son intégrité, et mis à l'abri de toute attaque. Plusieurs des signataires ont en outre établi, avec beaucoup de force et de savoir, cette vérité par des écrits publics. Ces éclatantes manifestations de vos sentiments et des sentiments des fidèles, dignes de tout honneur et de toute louange, et qui demeureront inscrites en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise catholique, nous ont causé une telle émotion, que nous n'avons pu, dans notre joie, nous empêcher de nous écrier : *Béni soit Dieu, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, père des miséricordes et Dieu de toutes consolations, qui nous console dans toutes nos tribulations !* Au milieu des angoisses dont nous sommes accablés, rien ne pouvait mieux répondre à nos désirs que ce zèle unanime et admirable avec lequel, vous tous, vénérables frères, vous défendez les droits de ce saint-siége, et cette volonté énergique avec laquelle les fidèles qui vous sont confiés agissent dans le même but. Vous pouvez donc facilement comprendre combien s'accroît chaque jour notre bienveillance paternelle pour vous et pour eux.

« Mais tandis que votre zèle et votre amour admirables

envers nous, vénérables frères, et envers ce saint-siége adoucissaient notre douleur, une nouvelle cause de tristesse nous est survenue d'ailleurs. C'est pourquoi nous vous écrivons ces lettres pour que, dans une chose de si grande importance, les sentiments de notre cœur soient de nouveau très-clairement connus. Récemment, comme plusieurs de vous l'ont déjà appris, le journal parisien intitulé le *Moniteur* a publié une lettre de l'empereur des Français par laquelle il a répondu à une lettre de nous, où nous avions prié instamment Sa Majesté impériale qu'elle voulut protéger de son très-puissant patronage, dans le congrès de Paris, l'intégrité et l'inviolabilité de la domination temporelle de ce saint-siége, et l'affranchir d'une rebellion criminelle. Dans sa lettre, rappelant un certain conseil qu'il nous avait peu auparavant proposé au sujet des provinces rebelles de notre domination pontificale, le très-haut empereur nous conseille de renoncer à la possession de ces mêmes provinces, voyant dans cette renonciation le seul remède au trouble présent des affaires.

« Chacun de vous, vénérables frères, comprend parfaitement que le souvenir du devoir de notre haute charge ne nous a pas permis de garder le silence après avoir reçu cette lettre. Sans aucun retard nous nous sommes hâté de répondre au même empereur, et dans la liberté apostolique de notre âme, nous lui avons déclaré clairement et ouvertement que nous ne pouvions en aucune manière adhérer à son conseil, parce qu'*il porte avec lui d'insurmontables difficultés, vu notre dignité et celle de ce saint-siége ; vu notre sacré caractère et les droits de ce même siége qui n'appartiennent pas à la dynastie de quelque famille royale, mais à tous les catholiques*. Et en même temps nous avons déclaré *que nous ne pouvons pas céder ce qui n'est point à nous, et que nous comprenions parfaitement que la victoire qui serait accordée aux révoltés de l'Emilie, serait un stimulant à commettre les mêmes attentats pour les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces, lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles*. Et entre autres choses, nous avons fait connaître au même empereur *que nous ne pouvons pas abdiquer notre droit de souveraineté sur les susdites provinces de notre domination*

*pontificale, sans violer les serments solennels qui nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de nos Etats, sans faire tort à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits non-seulement des princes de l'Italie qui ont été dépouillés injustement de leurs domaines, mais encore de tous les princes de l'univers chrétien qui ne pourraient voir avec indifférence l'introduction de certains principes très-pernicieux.* Nous n'avons pas omis d'observer, *que Sa Majesté n'ignore pas par quels hommes et avec quel argent et quels secours les récents attentats de rebellion ont été excités et accomplis à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes, tandis que la très-grande majorité des peuples demeurait frappée de stupeur sous le coup de ces soulèvements, qu'elle n'attendait aucunement et qu'elle ne se montre nullement disposée à suivre.* Et d'autant que le très-sérénissime empereur pensait que notre droit de souveraineté sur ces provinces devait être abdiqué par nous à cause des mouvements séditieux qui y ont été excités de temps en temps nous lui avons opportunément répondu que cet argument n'avait aucune valeur, parce qu'il prouvait trop, puisque de semblables mouvements ont eu lieu très-fréquemment et dans les diverses régions de l'Europe et ailleurs ; et il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut de là tirer un légitime argument pour diminuer les possessions d'un gouvernement civil. Nous n'avons pas omis de rappeler au même empereur qu'il nous avait adressé une lettre très-différente de sa dernière avant la guerre d'Italie, lettre qui nous apporta la consolation, non l'affliction. Et comme, d'après quelques mots de la lettre impériale publiée par le journal précité, nous avons cru avoir sujet de craindre que nos provinces rebelles de l'Emilie ne fussent regardées comme déjà distraites de notre domination pontificale, nous avons prié Sa Majesté au nom de l'Eglise, qu'en considération de son propre bien et de son utilité, elle fit complétement évanouir notre appréhension. Emu de cette paternelle charité avec laquelle nous devons veiller au salut éternel de tous, nous avons rappelé à son esprit que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux devant le tribunal du Christ et subir un jugement très-sévère, qu'à cause

e cela chacun doit faire énergiquement ce qui dépend de lui mériter d'éprouver plutôt l'action de la miséricorde que celle de la justice.

Telles sont les choses, entre autres, que nous avons répondu au très-grand empereur des Français. Et nous avons cru devoir vous en donner communication, pour que vous d'abord, et tout l'univers catholique, connaissiez de plus en plus que, moyennant l'aide de Dieu, selon le devoir de notre très-grave ministère, nous faisons sans peur tout ce qui dépend de nous et n'omettons aucun effort pour défendre courageusement la cause de la religion et de la justice ; pour conserver intègre et inviolé le pouvoir civil de l'Eglise romaine avec ses possessions temporelles et ses droits qui appartiennent à l'univers catholique tout entier ; enfin, pour garantir la cause juste des autres princes. Appuyé du secours de celui qui a dit : *vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* [1], *et : Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* [2], nous sommes prêt à suivre les traces illustres de nos prédécesseurs, à mettre en pratique leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus dures et les plus amères, à perdre même la vie, avant que d'abandonner en aucune sorte la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice..... »

Cette encyclique irrita vivement le gouvernement impérial qui fit tous ses efforts pour en empêcher la publication. Sachant que l'*Univers* en possédait une copie, le ministre fit prévenir le rédacteur en chef qu'il devait s'attendre à être frappé s'il la publiait. Malgré cette menace, ces courageux serviteurs de l'Eglise l'imprimèrent en tête du numéro du 29 janvier. Le soir même, le *Moniteur* publiait un rapport de M. Billault, ministre de l'intérieur, à l'empereur, dans lequel il exposait les prétendus torts du journal l'*Univers*, dont « les efforts incessants tendent à dominer le clergé français, à troubler les consciences, à agiter le pays, à saper les bases fondamentales sur lesquelles sont établis les rapports de

1. Joan. XVI, 33.
2. Matth., v, 10.

l'Eglise et de la société civile..... Cette guerre ouverte, faite à nos plus anciennes traditions nationales, est dangereuse pour la religion même, qu'elle compromet, en la mêlant à des passions inconciliables avec les devoirs du patriotisme, que le clergé français n'a jamais séparés de sa respectueuse soumission au saint-siége, dans l'ordre spirituel. »

Suivait un décret de Napoléon III, qui supprimait l'*Univers* sans autre forme de procès. Le décret ne donnait pas la vraie raison de cette suppression, mais elle n'échappa à personne. Cet acte de courage fut récompensé par les compliments de condoléance et les éloges du souverain pontife, qui adressa à Louis Veuillot et à tous les rédacteurs de l'*Univers* une lettre datée du 29 février, dans laquelle le chef de l'Eglise universelle disait qu'il avait *appris avec douleur* que leur résolution *prise instantanément de publier*, les *premiers de tous*, sa lettre encyclique, avait *fait supprimer*, par *décret impérial*, le journal religieux. « C'est pour nous un devoir, ajoutait le saint-père, de louer tout particulièrement l'ardeur avec laquelle vous vous êtes efforcés, sans peur aucune, de réfuter des journaux impudents, de défendre les lois de l'Eglise, de combattre pour les droits de ce saint-siége et pour la souveraineté civile dont, par la permission de la Providence divine, les pontifes romains ont joui depuis tant de siècles. Nous souhaitons vivement que vous soyez persuadés de notre charité paternelle envers vous. »

Quelques semaines après, Pie IX, recevant M. Veuillot, l'accueillait par ces glorieuses paroles : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.*

Grâce à la courageuse initiative de l'*Univers*, l'encyclique fut connue en France et les autres journaux la publièrent, en supprimant toutefois la phrase dans laquelle le saint-père rappelait à l'empereur qu'il ne devait point ignorer *avec quel argent et par quels moyens* la rébellion avait été encouragée et accomplie dans les Romagnes. Un parent de Napoléon III, le marquis Pepoli, devenu ministre de Victor-Emmanuel, confirma, en pleine Chambre des députés, d'une manière officielle, les assertions du pape. Il déclara, en effet, que Bologne n'aurait pu être enlevée et arrachée au gouverne-

ment pontifical, si le roi Victor-Emmanuel n'avait fourni de l'argent de sa cassette particulière. Le ministre fit même connaître alors le chiffre des sommes dépensées.

Victor-Emmanuel, dirigé par ses ministres, écrivit au saint-père une lettre dérisoire dans laquelle il l'assurait qu'il *n'aurait certainement pas manqué* de défendre ses droits si le congrès avait eu lieu. Fils dévoué de l'Eglise, descendant d'une race très-pieuse, « jamais, disait-il, il ne fut dans son intention de manquer à ses devoirs de prince catholique. » Il protestait, en conséquence, « n'avoir rien fait pour provoquer l'insurrection, et, la guerre terminée, avoir renoncé à toute ingérence dans les Légations. » Puis, au mépris de tout sentiment du respect et des convenances, il disait avoir visité ces provinces et avoir pu constater par lui-même l'amélioration qui s'y était produite : « Dans ces provinces naguère si intraitables et si mécontentes de la cour de Rome, les ministres du culte sont actuellement respectés et protégés, les temples de Dieu plus fréquentés qu'auparavant. » Et il avait l'audace d'exprimer l'espoir que les Marches et l'Ombrie auraient bientôt la même félicité. Il terminait en assurant le pape de « son franc et loyal concours, de son cœur sincère et tout dévoué, » et il demandait la bénédiction apostolique.

Pie IX répondait au roi, le 14 février, par ces nobles paroles empreintes d'une profonde tristesse et pleines d'une indignation contenue :

L'idée que Votre Majesté a songé à me communiquer est une idée qui n'est pas sage, et qui certainement n'est pas digne d'un roi de la maison de Savoie. Ma réponse est déjà livrée à la presse dans l'encyclique à l'épiscopat catholique qu'il lui sera facile de lire.

« Du reste, je suis très-affligé, non pas pour moi, mais pour le malheureux état de l'âme de Votre Majesté, qui est déjà frappée de censures et qui doit être l'objet de censures plus graves encore, quand sera consommé l'acte sacrilége qu'elle et les siens ont l'intention de réaliser.

« Je prie de tout mon cœur le Seigneur, afin qu'il l'éclaire et qu'il lui fasse la grâce de reconnaître et de pleurer les scandales donnés, et les grands maux qu'elle a causés, par sa participation, à la pauvre Italie. »

Les événements marchaient avec rapidité. Le nouveau ministre des affaires étrangères en France, M. Thouvenel, traitait simultanément avec l'Angleterre et le Piémont. Le resultat de ses négociations fut l'annexion des duchés de Parme, de Modène, de Toscane et des Romagnes au Piémont. La France reçut, comme récompense de ses bons services, les deux provinces de Nice et de la Savoie : c'était le prix du sang du juste. Après avoir signé le traité de cession de ces deux provinces, M. de Cavour, s'approchant de M. de Talleyrand, l'ambassadeur de France, lui dit avec un sourire significatif : « Maintenant vous voilà nos complices. » Ce n'était que trop vrai, hélas ! et Dieu se chargea plus tard de faire expier à la France et à son gouvernement cet accroissement de son territoire. On vota dans toutes ces provinces avec une *unanimité* admirable pour l'annexion au Piémont et à la France et la comédie parut admirablement jouée à ceux qui en furent les auteurs. Aux yeux des honnêtes gens, ce fut autre chose, et la parole du pape allait venir troubler cette conquête du machiavélisme moderne et cette victoire de l'iniquité. Il ne restait plus à Pie IX qu'une seule arme; mais elle est irrésistible et elle produit toujours son effet ; il crut le temps de s'en servir arrivé. L'excommunication, et l'histoire le prouve, porte malheur, et *elle fait tomber les armes même des mains des soldats* les plus intrépides. Aussi, au bruit de l'apparition d'une bulle d'excommunication, Napoléon III qui, par une circulaire de son ministre des cultes [1], avait cherché à se disculper aux yeux de l'épiscopat français en accusant le pape, qui avait cherché lui-même à justifier sa conduite en ouvrant, le 7 mars, la session législative, eut peur, et, craignant d'être atteint indirectement par la sentence pontificale, il fit publier dans le *Moniteur* les dispositions de la loi organique du concordat qui interdit de publier et d'imprimer, sans l'autorisation du gouvernement, tout acte émané de la cour de Rome. Cette menace obtint le résultat désiré : la presse française ne publia point la bulle du 26 mars, qui excommuniait tous ceux qui avaient pris part à la rébellion et à l'usurpation des provinces pontificales.

1. Circulaire de M. Rouland, du 17 février 1860.





Pie IX, après avoir raconté d'une manière sommaire les événements que nous connaissons, et rappelé ses protestations et ses avertissements, disait :

« Comprenant d'un côté non sans une très-grande douleur de notre âme, que de nouvelles démarches seraient inutiles auprès de ces hommes qui, *bouchant leurs oreilles comme des aspics sourds,* n'ont été touchés jusqu'ici par aucun de nos avertissements, par aucune de nos plaintes; sentant, d'un autre côté, profondément ce que, dans une si grande perversion des choses, demande de nous la cause de ce siége apostolique et de tout l'univers catholique, si gravement attaquée par l'œuvre de ces hommes méchants, nous avons à craindre de manquer aux devoirs de notre charge si nous tardions davantage à agir. Les choses en sont venues à ce point que, marchant sur les traces de nos illustres prédécesseurs, nous devons nous servir de cette suprême autorité que Dieu nous a donnée de lier aussi bien que de délier ; ainsi la sévérité employée à l'égard des coupables est d'un salutaire exemple pour les autres. »

Et après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint et pris l'avis des cardinaux, Pie IX déclare « par l'autorité de Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre » que tous ceux qui ont pris part à la rébellion, à l'usurpation, à l'occupation et à l'invasion criminelle « des provinces de ses Etats, » de même que leurs commettants, fauteurs, aides, conseillers, adhérents ou autres quelconques ayant procuré, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, l'exécution des choses susdites, ou les ayant exécutées par eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure et autres censures et peines ecclésiastiques portées par les saints canons et les constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux et notamment du saint concile de Trente. »

Cette sentence ne devait point arrêter le Piémont sur la route fatale dans laquelle il s'était engagé : la révolution le poussait, et le roi, malgré les hésitations d'une conscience encore chrétienne, entraîné vers l'abîme sembla s'y résigner en prononçant ces funestes paroles : *Andremo all'fondo.* Nous

irons jusqu'au bout. Les politiques et les journalistes, soudoyés par les premiers, continuèrent à déraisonner et à insulter le noble vieillard qui défendait avec tant de dignité et de courage ses droits et son autorité, sauvegarde assurée et remparts de toutes les souverainetés et de tous les droits humains. La mauvaise foi dirigeait les uns, l'ignorance aveuglait les autres et tous cherchaient à ébranler cette pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son église et que tous les efforts de l'homme et de l'enfer ne pourront jamais renverser. Ils ont détruit aujourd'hui ce pouvoir temporel, œuvre des siècles, moyen providentiel pour assurer l'indépendance des papes et le bonheur des peuples [1]. Qu'en est-il résulté? L'Europe, comme un homme ivre, ne se tient plus sur ses bases, le droit est méconnu partout, le droit du plus fort l'a remplacé, et le peuple effrayé des catastrophes qui s'annoncent ne sait plus de quel côté diriger ses regards pour y apercevoir une lueur d'espérance, pour y trouver un gage de salut. Il avait raison, Pie IX, de s'opposer avec tant d'énergie aux projets de l'enfer contre l'Église et de prédire que la liberté de l'Eglise est nécessaire au genre humain.

« Le pape, disait-il, ou doit être dans les catacombes ou doit régner : je ne tiens pas pour moi à l'éclat du pouvoir temporel. Je crois savoir que je ne suis pas pape pour être entouré de ma pauvre cour et me promener à quatre chevaux. Quel prix puis-je attacher à cela? Ce dehors est une place assignée au chef de l'Eglise, comme les yeux ont leur place dans le corps humain. Il en doit être ainsi, parce qu'ainsi le veut l'ordre; et ceux qui prétendraient ne vouloir que changer les yeux de place voudraient en réalité arracher les yeux.

« Je maintiens le pouvoir temporel et je le défendrai au péril de ma vie, parce que le pouvoir temporel est nécessaire à la pleine liberté de l'Eglise, et la pleine liberté de l'Eglise est nécessaire à la société catholique et à tout le genre humain. Si le vicaire de Jésus-Christ doit redescendre dans les catacombes, ce sera par l'impiété de la force, pour le

1. Ceci fut écrit en novembre 1877.

malheur des hommes. Alors Jésus-Christ aussi descendra dans les catacombes, et avec lui la liberté. Dieu ni la liberté ne seront plus sur la terre. Sans doute, un jour, l'ordre sera rétabli; mais au bout de combien de temps, et au prix de quelles catastrophes [1] ! »

Après le vote dérisoire des Romagnes, Victor-Emmanuel n'eut pas honte d'adresser une nouvelle lettre au souverain pontife dans laquelle il lui annonçait son acceptation du vote des populations. Il continuait son rôle d'hypocrisie en assurant Pie IX que « prince catholique, il ne croyait pas manquer aux principes immuables de la religion qu'il se faisait gloire de professer avec un dévouement et une fidélité inaltérable... Dans l'intérêt de la paix il offrait toujours de reconnaître le pape pour son suzerain, de diminuer ses charges et de concourir à son indépendance et à sa sécurité. »

Voici la lettre éerite par le pape à Victor-Emmanuel :

Sire,

Pie IX lui répondit le 2 avril. Sa lettre empreinte d'une sévérité sous laquelle on sentait le cœur d'un père profondément attristé, fit une profonde impression sur le roi. S'il eut été abandonné à ses propres instincts, peut-être fut-il revenu sur ses pas; mais son manque d'énergie, sa vie dissolue et les exigences de son ministre, devenu son maître, étouffèrent bientôt ses remords et il alla jusqu'au bout [2].

« Les événements, disait Pie IX, qui se sont produits dans quelques provinces des Etats de l'Eglise imposaient effectivement à Votre Majesté, comme elle me l'a écrit, le devoir de me rendre compte de sa conduite, quant à ses événements. Je pourrai me borner à combattre certaines assertions contenues dans sa lettre et dire, par exemple, que l'occupation étrangère dans les légations était depuis longtemps circonscrite à la seule ville de Bologne, laquelle n'a jamais fait partie des Romagnes. Je pourrais dire que ce prétendu

1. *Les Parfums de Rome.*

2. On racontait alors qu'en communiquant à M. de Cavour la lettre autographe de Sa Sainteté, il lui aurait dit moitié sérieusement, moitié en plaisanterie : « Oh ! ça, mon cher ministre, je veux bien aller avec vous jusqu'aux portes de l'enfer, mais je ne veux par y entrcr. »

suffrage universel a été imposé et non volontaire; je m'abstiens d'ailleurs de demander à Votre Majesté son opinion sur le suffrage universel, comme aussi de dire moi-même ce que j'en pense. Je pourrais dire que les troupes pontificales ont été empêchées par d'autres troupes, vous savez lesquelles, de rétablir le gouvernement légitime dans les provinces soulevées. Je pourrais m'appesantir sur ces considérations et sur d'autres. Mais ce qui surtout m'impose le devoir de ne pas adhérer aux pensées de Votre Majesté, c'est de voir l'immoralité toujours croissante dans ces provinces et les insultes qui y sont faites à la religion et à ses ministres. Bien plus, quand même je ne serais pas tenu par des serments solennels à maintenir intact le patrimoine de l'Eglise, je me verrais obligé de repousser tout projet en ce sens, afin de ne pas souiller ma conscience par une adhésion qui me conduirait à donner ma sanction et à participer indirectement à ces désordres, et à justifier par mon concours une spoliation injuste et violente. Du reste, non-seulement je ne puis faire aucun accueil bienveillant aux projets de Votre Majesté, mais je proteste au contraire contre l'usurpation qui s'opère au détriment de l'Etat de l'Eglise et qui laisse sur la conscience de Votre Majesté et de tout autre coopérateur de cette indigne spoliation les conséquences fatales qui en découlent. Je suis persuadé que Votre Majesté, en relisant avec un esprit plus tranquille, moins prévenu et plus instruit des faits, la lettre qu'elle m'adresse, y trouvera de nombreux motifs de repentir. Je prie Dieu de donner à Votre Majesté les grâces dont elle a surtout besoin dans les circonstances difficiles du moment.

« Du Vatican, 2 avril 1860.

« PIE IX, pape. »

Le roi Victor-Emmanuel ne devait guère profiter des leçons du souverain pontife.

---

# CHAPITRE XXXVI

## L'ARMÉE PONTIFICALE.

Le général de La Moricière. — « La cause du Pape est une cause pour laquelle je serais heureux de mourir. » — Mgr de Mérode au château de Prouzel. — Première entrevue de Pie IX et de La Moricière. — Le gouvernement impérial et la nomination du général en chef de l'armée pontificale. — Proclamation du général. — Mgr de Mérode, ministre des Armes. — Activité du général. — Difficultés et obstacles qu'il rencontre. — « Vous êtes, Madame, sur un siége que j'ai offert dernièrement à une reine. » — Les volontaires arrivent à Rome. — Comment le Piémont traite l'armée pontificale.

En présence des faits accomplis Pie IX résolut de créer une armée afin de pourvoir aux besoins de l'avenir, et se mettre en état de maintenir l'ordre dans son royaume sans le secours des étrangers. Cette situation créée par la nécessité de défendre les droits de l'Eglise, n'était point absolument nouvelle pour le saint-siége, Pie IX avait l'exemple de saint-Pie V, comme il le rappellera plus d'une fois. Du reste il ne s'agissait pas pour le pape de songer à des conquêtes, il voulait user simplement du droit de légitime défense qui appartient à tout souverain. Le pouvoir temporel du pape, et il est bon de le noter ici, n'est point le résultat de la conquête : ce domaine lui vient de la générosité des ses enfants. Un seul pape, Jules II, en vertu des droits légitimes de la guerre et selon les règles du droit européen, augmenta le territoire pontifical du duché de Parme. Cette acquisition,quoique très-légitime et sanctionnée par un traité de paix, étant contraire aux traditions pontificales, les papes la perdirent promptement et, aujourd'hui, les papes seuls, parmi

tous les souverains, ont le rare honneur de posséder tout ce que leurs prédécesseurs possédaient, il y a dix siècles. Pépin. Charlemagne, Louis, Lothaire, Henri, Othon, la comtesse Mathilde formèrent ce royaume si nécessaire à l'Eglise. Les papes n'ont point cherché à l'augmenter; mais quand on a voulu l'amoindrir ou l'usurper, ils s'y sont opposés par tous les moyens que Dieu avait mis entre leurs mains; ils l'ont défendu comme un bien sacré et inaliénable, dont ils n'avaient que l'administration : ce domaine appartenant à l'Eglise entière, lorsqu'ils montent sur le siége de saint Pierre, ils s'engagent par serment à le défendre et à le conserver au péril de leur vie. Dans les âges de foi, il suffisait aux papes des armes spirituelles pour protéger leurs droits. Pie IX en a fait usage ; mais quand ces armes sont impuissantes les papes ne doivent pas reculer devant la nécessité d'employer les armes matérielles et d'opposer aux armées ennemies et sacriléges la poitrine de leurs enfants : c'est une protestation suprême et solennelle en faveur des droits de Dieu.

Pie IX se trouvait dans cette situation douleureuse : attaqué de tous côtés par la révolution, abandonné par l'Autriche, sommé par la France de pourvoir à sa propre sécurité, il lui fallait entrer résolument dans le mouvement européen et créer une armée. Déjà, depuis son retour de Gaëte, il avait augmenté les cadres de la petite armée pontificale qui ne servait guère que pour la police intérieure de ses Etats et pour l'éclat de sa cour.

Le point de départ, nous dirons plus exactement le prétexte, des réclamations dirigées au Congrès de Paris contre le saint-siége, fut précisément l'impuissance du gouvernement pontifical à maintenir la paix dans les provinces sans le secours des troupes françaises et autrichiennes. Il est certain que les dangers de la situation et l'état des esprits, en Italie, rendaient cette occupation nécessaire pour le maintien de la paix en Europe et la tranquillité des consciences catholiques. Pie IX ne se dissimulait nullement les périls de cette situation, à laquelle il ne pouvait rien, puisque l'excitation venait du dehors.

L'organisation de l'armée fut donc l'objet de ses soins assi-

dus. Les troupes indigènes reçurent des récompenses : on éleva leur chiffre à 12,000 hommes et l'on forma un corps de 4,000 Suisses. Les règles militaires, ces principes d'administration furent empruntés à l'armée française.

« L'apparence actuelle des soldats romains, disait M. de Rayneval, provoque des louanges de tous ceux qui les ont vus. Si le gouvernement pouvait leur donner la fidélité et l'énergie avec l'uniforme et le fusil, il n'y aurait pas lieu de s'adresser à des étrangers pour avoir de l'assistance. Le gouvernement a fait tout ce que lui commandait son devoir, et si son succès n'a pas été complet, ce n'est pas à lui qu'on en doit faire remonter la faute, mais à la nature même de l'esprit national. »

Aussitôt après le Congrès de Paris, Pie IX donna ordre de faire un nouveau recrutement à l'étranger afin de se mettre en mesure de pouvoir bientôt prier la France et l'Autriche de retirer leur armée. C'est ce qu'il crut pouvoir faire dès l'année 1859.

Mais en présence des forces régulières et organisées de la révolution, l'armée pontificale, ne suffit plus. On songea d'abord à trouver un général dont le nom et la valeur pussent inspirer confiance aux troupes et à l'opinon publique.

Pie IX chercha ce général afin de lui confier, comme autrefois Pie V à Marc-Antoine Colonna, avec des pouvoirs illimités, le soin de protéger ses droits. Un soldat dont la terre d'Afrique redit à chaque pas les hauts faits, tout à la fois administrateur habile et intrépide capitaine, victime des injustes et capricieuses colères de la politique, avait depuis plusieurs années remis son épée au foureau. Instruit à l'école du malheur et de l'exil, il était revenu à Dieu d'un cœur sincère; étranger désormais à la politique, il vivait au sein de sa famille, à la campagne, faisant le bien et édifiant par la droiture de son caractère ceux qui l'approchaient. Cet homme, le général de La Moricière, fut celui sur lequel Pie IX jeta les yeux. La question était de savoir si le général accepterait cette mission difficile et qui ne présentait que de faibles chances de succès.

M. de Corcelles, ancien ambassadeur de la République près

le saint-siége, fut chargé de sonder les pensées de l'illustre guerrier. Il le rencontra à Paris, au mois d'octobre 1859, en compagnie de Mac-Mahon, qui venait avec la modestie d'un ancien lieutenant lui rendre compte de son exploit de Magenta. Ce récit terminé, M. de Corcelles demanda à La Moricière ce qu'il pensait du commandement de l'armée du pape : « j'en pense, répondit-il avec l'élan spontané de son cœur, que c'est une cause pour laquelle je serais heureux de mourir. »

Cette première entrevue amena une correspondance suivie entre le général et le diplomate, et le pape n'ayant plus alors aucun doute sur l'acceptation de La Moricière députa vers lui, Mgr de Mérode, qui arriva au château de Prouzel, avec son frère le comte Werner, le 3 mars 1860. Le prélat prenant le général à part, lui fit immédiatement la demande dont il était chargé. Il ne s'agissait plus de discuter les avantages ou les inconvénients de cette grande résolution, le saint-père les avait pesés dans sa sagesse. C'était lui qui parlait par la bouche de Mgr de Mérode : « Quand un père, répondit La Moricière, appelle son fils pour le défendre, il n'y a qu'une chose à faire, y aller. » Bientôt mise au courant de cet entretien, Mme de La Moricière fut du même avis et le lendemain matin, les deux époux offrirent à Dieu, dans la petite église de Prouzel, leur résolution désormais inébranlable. Quelques amis intimes essayèrent de la faire fléchir. Ils reçurent tous la réponse faite à Mgr de Mérode : « On ne discute pas l'appel d'un père [1]. »

En quittant la France, le 19 mars 1860, le général écrivait à son vieil ami, le général Bedeau, le motif de son départ et ajoutait ces belles paroles :

« Je n'ai vraiment d'espoir qu'en Dieu. Car d'après ce que je sais, la force d'un homme ne peut suffire à l'œuvre que je vais entreprendre. Ce n'est pas de l'audace, qui pourtant, je l'espère, ne me manquera pas au besoin, c'est du dévouement, dont j'attends la récompense là-haut bien plus assurément qu'ici bas. »

1 *Le général de La Moricière,* par E. Keller, député du Haut-Rhin.

Le général ne se rendit pas directement à Rome : il prit le long chemin de la Belgique, de l'Allemagne et de Trieste pour se rendre à Ancône. Il séjourna dans cette place deux journées qu'il employa à tracer les plans des travaux qui lui parurent les plus urgents. Il arriva à Rome dans la nuit du 1er au 2 avril. Le saint-père se réjouissant de son arrivée, voulut le voir aussitôt.

La Moricière fut subjugué par la sainteté du pontife aux pieds duquel il venait mettre ses lauriers et son épée. Il en parlait avec enthousiasme, et ne pouvait se lasser de dire qu'à travers cet œil si limpide, on lisait jusqu'au fond de l'âme de Pie IX. De son côté, le pape était sous le charme qu'exerça de tout temps le héros de Constantine. Ces deux cœurs s'étaient compris, et de ce moment Pie IX ne refusa rien à celui qui venait de se donner tout entier à lui. Sans nul doute, le bouillant guerrier qui, dans le pays de la routine, de la patience poussée jusqu'à la faiblesse, des petits abus débonnairement tolérés, apportait une activité infatigable, une énergie de fer, une honnêteté farouche, suscita plus d'un mécontentement. Mais Pie IX le soutint toujours, alors même qu'il s'agissait de mesures délicates exigeant une confiance absolue [1].

Pie IX, dès qu'il eut appris l'acceptation du général de La Moricière, signa immédiatement la nomination de général en chef de son armée. Avant de la publier, il crut devoir demander l'assentiment de Napoléon III. Le général était regardé « comme l'ennemi le plus détesté du gouvernement impérial », et l'on pouvait prévoir des difficultés. Néanmoins les égards dus au souverain pontife, les sollicitations de la France si souvent renouvelées afin que le gouvernement pontifical se mît en mesure de se passer de l'armée d'occupation, faisaient espérer un bon accueil. Mais il y avait alors pour ambassadeur auprès du saint-siége le duc de Grammont ; il accepta le rôle odieux d'humilier le saint-père, en exigeant que la nomination du général fut rapportée avant de transmettre à son gouvernement le désir de Pie IX. Le

1. *Le général de La Moricière*, par E. Keller, député du Haut-Rhin.

pape subit cet affront et, à ce prix, le gouvernement impérial agréa la nomination de La Moricière.

La Moricière fut accueilli avec joie dans la ville éternelle, et toutes les classes de la société romaine accoururent s'inscrire à l'hôtel de la Minerve où l'illustre soldat était descendu.

Le 8 avril, le général prenait possession de son commandement par une proclamation qui eut l'honneur de susciter les clameurs des révolutionnaires.

« Soldats,

« Sa Sainteté le pape Pie IX ayant daigné m'appeler à l'honneur de vous commander pour défendre ses droits méconnus et menacés, je n'ai point hésité à reprendre mon épée.

« Aux accents de la grande voix qui naguère, du haut du Vatican, faisait connaître au monde les dangers du patrimoine de saint Pierre, les catholiques se sont émus, et leur émotion s'est bientôt répandue sur tous les points de la terre.

« C'est que le christianisme n'est pas seulement la religion du monde civilisé, il est le principe et la vie de la civilisation ; c'est que la papauté est la clef de voûte du christianisme, et toutes les nations chrétiennes semblent avoir aujourd'hui la conscience de ces grandes vérités qui sont notre foi.

« La Révolution, comme autrefois l'Islamisme, menace aujourd'hui l'Europe ; et aujourd'hui, comme autrefois, la cause du pape est celle de la civilisation et de la liberté dans le monde.

« Soldats! ayez confiance et croyez que Dieu soutiendra notre courage à la hauteur de la cause dont il confie la défense à nos armes. »

Pie IX associa à l'intrépide général un homme de cœur et d'initiative qui, avant de revêtir l'habit ecclésiastique avait porté l'uniforme militaire et servi la France sur cette terre d'Afrique qui vit éclore toutes nos gloires militaires modernes : Mgr de Mérode, parent du général, fut nommé pro-

ministre des armes, et le 24 avril, il adressait aux troupes un ordre du jour pour leur annoncer que le saint-père lui avait confié la direction du ministère de la guerre.

« Une mission très-grave m'est donnée, disait-il; celle de veiller sur les intérêts et les besoins de l'armée pontificale, et je ferai tous mes efforts pour l'accomplir avec la plus tendre vénération envers le saint-père, et avec la plus ardente sollicitude pour ses généreux enfants, dont la fidélité au milieu d'épreuves si grandes est une bien sûre garantie pour l'avenir. »

Le général n'avait point attendu sa nomination officielle pour se mettre à l'œuvre, dès le lendemain de son arrivée, il se livrait tout entier à ses nouvelles fonctions. Après avoir visité Ancône et Pesaro, il avait dit dans son langage militaire : « Tout ce que j'ai vu de l'administration pontificale me donne l'idée d'un cheval vigoureux et dispos. Lorsque j'aurai remis une boucle aux sangles de la selle et une gourmette à la bride, ce cheval aura les meilleures allures et son pas sera sûr. »

L'armée pontificale était réduite à onze bataillons de 600 hommes, armés de vieux fusils, mal vêtus, mal nourris [1], couchés sur la paille et démoralisés par l'évacuation des Romagnes. Les désertions avaient réduit la cavalerie à un simple peloton de dragons. L'artillerie n'existait pas. Enfin, il n'y avait ni ambulances, ni train d'équipages, ni matériel de campement. La prodigieuse activité du général remédia à tout : des cartes étaient dressées, des routes nouvelles percées, les questions de vivres, d'habillements étaient résolues d'une manière pratique, des phares étaient installés, les lignes télégraphiques se multipliaient, une artillerie était créée, tout naissait comme par enchante-

1. Ce fut une grande difficulté d'avoir du bon pain. De La Moricière fit analyser par les professeurs de la Sapience celui qu'on donnait aux troupes et on y découvrit de la terre et de la pierre réduite en poudre. La fourniture avait été accordée à un gros personnage qui pressurait les boulangers et les contraignait ainsi à la fraude. Ce ne fut pas sans peine que La Moricière, à cause de l'autorité du personnage, put remédier à cet abus.

ment. L'œil du général veillait à tout, on le voyait partout ranimant la confiance, excitant les énergies.

Cette ardeur même lui suscita de grandes difficultés. Les mauvais officiers, les intendants négligents, les fournisseurs infidèles devenaient des obstacles. L'entourage du saint-père, le cardinal Antonelli lui-même, ne croyait pas au succès de la tentative commencée, et les mécontents trouvaient là un point d'appui. Le secrétaire d'Etat était loin sans doute de les encourager dans leur opposition, mais dès qu'il ne se montrait pas un coopérateur actif et bienveillant, il devenait pour le général un obstacle puissant et irrésistible. La création d'un ministère des armes améliora la situation, il est vrai, et le général, appuyé et approuvé en tout par le pape, put heureusement mener son œuvre à bonne fin.

Pie IX saisissait toutes les occasions de témoigner au général son affection. Lorsque M^me de La Moricière vint rejoindre son époux à Rome, le souverain pontife la recevait aussitôt en audience particulière; puis il voulut lui-même lui servir de guide dans la visite des galeries et de la bibliothèque vaticanes. Dans cette dernière salle, en la faisant asseoir, il lui dit : « Vous êtes, madame, sur le siége que j'ai offert dernièrement à une reine. »

Ces délicates et exceptionnelles attentions étaient pour le général une noble récompense. Il en avait besoin. L'heureux changement apporté par sa présence dans les rouages de l'administration militaire eut pour premier effet d'éveiller les haines de la Révolution. Il entendit bientôt parler de poignard et de poison; mais il ne les craignait pas. La junte révolutionnaire décréta sa mort; le consul français crut devoir l'en avertir, il répondit : « J'en étais sûr; déjà pendant de longues années, en Afrique et à Paris en 1848, j'ai vécu sous le coup de pareilles menaces. Que la volonté de Dieu soit faite; mais ce qu'il garde est bien gardé[1]! »

Cependant les malheurs du pape avaient excité l'émotion du monde catholique. On s'indignait partout de la déloyale

1. Les Révolutionnaires n'eurent pas honte d'écrire à la noble femme du général des lettres de menace.

conduite du Piémont et des encouragements hypocrites qu'on lui prodiguait. A la nouvelle que le général de La Moricière avait répondu à l'appel du chef de la catholicité, un grand nombre de volontaires accoururent de France, d'Irlande, de Belgique, d'Autriche et de Bavière. Composée d'éléments divers, cette armée, unie par les liens d'une même foi et d'un même dévouement, était l'image vivante de l'Eglise universelle. On y parlait toutes les langues. On y voyait le fermier servir à côté de son maître, l'enfant du peuple à côté du fils du grand seigneur ; les noms les plus illustres de France y figuraient ; les rangs étaient confondus, tous n'étaient-ils pas au service du même père ?

Ces soldats étaient, en général, peu accoutumés aux fatigues et aux privations ; mais la pensée qui les avait amenés fortifia leur persévérance et ils s'habituèrent vite au rude métier des armes. Il en vint beaucoup de France et La Moricière, les unissant aux volontaires belges, en forma un corps d'élite sous le nom de Franco-Belges.

Toutefois le nombre et la qualité des volontaires accourus à l'appel du souverain pontife présenta tout d'abord quelque danger. La politique obligea à repousser le concours de quelques-uns. Henri de Cathelineau, le petit-fils du saint de l'Anjou, proposait de se mettre à la tête d'un millier de Bretons qui seraient équipés et payés par des souscriptions particulières. Il est vrai qu'ils voulaient vivre indépendants dans l'armée pontificale, nommer leurs officiers, avoir un drapeau spécial et porter une croix sur leurs vêtements. Ces *croisés* auraient pu à certains moments créer de réels embarras au général en chef. La Moricière refusa et la plupart des *croisés* firent partie du corps des Franco-Belges.

Il fut résolu que l'armée pontificale serait portée de vingt à vingt-cinq mille hommes : sans les événements qui suivirent d'une manière si prompte et si imprévue, on eut facilement atteint ce maximum. Plusieurs princes romains vinrent se mettre au service du saint-père et les gendarmes, au nombre de quatre ou cinq mille, furent mobilisés et soustraits à la juridiction du ministre de l'intérieur pour ne relever que de l'autorité militaire.

En voyant ces préparatifs guerriers, le Piémont protesta par l'organe du même ministre qui naguère, au congrès de Paris, avait demandé que le pape eût une armée suffisante pour rendre inutile le secours de la France et de l'Autriche. Victor-Emmanuel feignit de ne voir dans cette armée « qu'un ramassis de gens de tous les pays. » On appela ces nobles jeunes gens « les hordes pontificales » et on traita de « mercenaires et d'étrangers » cette élite de la noblesse catholique accourue de tous les points du globe pour mettre aux pieds du saint-père leur or, leur jeunesse et leur vie.

Malheureusement la France, dans la personne du duc de Grammont, parut s'associer à ces outrages. Le 10 avril 1860, l'ambassadeur français adressait à son gouvernement une dépêche sur une prétendue audience pontificale accordée aux Bretons. En la relisant, on a peine à comprendre qu'un homme sérieux et honorable, comme devrait toujours l'être le représentant d'une grande nation, ait pu se faire l'écho de propos absurdes et d'indignes calomnies. Il représentait le Vatican comme le théâtre de manifestations hostiles contre l'empereur dont l'arrivée du général La Moricière avait été le signal. Il mettait dans la bouche des camériers du saint-siége des paroles outrageantes pour la France et il terminait sa dépêche en exprimant son opinion sur l'opportunité de l'évacuation des Etats pontificaux par l'armée française La caravane de pèlerins lyonnais qui avait donné lieu à cette dépêche était partie de France avant le général de La Moricière, elle fut reçue par le pape le 9 avril et elle avait consenti à ouvrir ses rangs pour cette audience à quelques Parisiens et à *trois Bretons* [1].

« Le général de La Moricière, jugeait nettement la situation.

« Il ne croyait pas plus à une intervention sérieuse de la France en faveur du pape qu'à un abandon complet de Rome. L'empereur, pensait-il, était bien aise d'avoir un pied et une

1. Voir la lettre publiée par le *Monde*, du docteur Imbert-Gourbeyre, qui faisait partie de cette caravane de pèlerins. Elle est datée de Clermont-Ferrand, 4 mars 1861.

position stratégique en Italie ; il tiendrait à se conserver le double prestige de fondateur de l'unité italienne et de protecteur du saint-siége ; il aurait ainsi le rare avantage de plaire à la fois aux révolutionnaires et aux catholiques, et de les avoir les uns et les autres à sa merci, puisque d'un signe il pourrait anéantir leurs espérances. Un pareil chef-d'œuvre d'habileté était en tous points conforme au génie de ce prince. Cette situation n'était d'ailleurs, que trop en harmonie avec l'état des esprits.

Quoi qu'il en soit, le général continuait son œuvre.

Pie IX voulut de sa personne encourager les efforts et la bonne volonté des jeunes gens qui étaient venus généreusement se placer sous ses ordres. Un jour du mois de juin, au moment où personne ne l'attendait, il se rendit sur la route de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, afin de voir manœuvrer la compagnie des volontaires Franco-Belges. Il descendit de voiture, se plut à assister à la manœuvre, et à louer leur bonne tenue.

En parlant de l'armée pontificale et du dévouement de cette vaillante jeunesse, nous ne devons point oublier la part des mères et des épouses chrétiennes dans ces sacrifices héroïques. « Elles encouragent ceux qui partent, et les accompagnent de leurs prières. »

Il semble que toutes aient recueilli dans leur cœur ces mots de Marie-Thérèse de France, duchesse de Parme : « Allez, servez la cause d'un saint sous les ordres d'un héros. »

Nous dirons bientôt comment l'armée pontificale se montra digne de tels encouragements : mais avant de raconter ces douloureux événements, il faut nous arrêter encore sur les témoignages de dévouement qui arrivaient au saint-père de toutes les parties du monde catholique.

---

# CHAPITRE XXXVII

## LE DENIER DE SAINT-PIERRE. — ROME EN PRIÈRES.

Objet du denier de Saint-Pierre. — A qui attribuer l'origine du denier de Saint-Pierre ? — Il prend toutes les formes — Loteries du denier de Saint-Pierre. — Prédiction de la B. Anna-Maria Taïgi. — Un vrai miracle. — Offrandes d'un ancien zouave et de sa fiancée. — Le clergé piémontais. — Amour pour le pape. — Le 12 avril. — Les élèves du Collége romain. — La tiare de Pie IX et l'épée de Victor Emmanuel. — Expédition de Garibaldi en Sicile. — Le roi de Naples implore les conseils du Saint-Père. — Allocution du 13 juillet. — Pie IX à Civita-Vecchia. — Le Massacre de Syrie.

L'aumône faite au pape, sous le nom de denier de Saint-Pierre, n'est point une nouveauté dans l'Eglise; nous la trouvons établie, dès les VIII^e et IX^e siècles, le devoir des catholiques n'est-il pas, de venir au secours de leur père ?

Non-seulement le denier de Saint-Pierre permet au pape de tenir ses engagements, comme prince temporel, mais encore il lui aide à pourvoir à tous les besoins spirituels de la catholicité. Les membres des congrégations romaines, chargées sous ses yeux et sa direction, d'étudier les questions si diverses qui lui sont soumises de toutes les parties de l'univers catholique et qui ont pour objet l'administration et le gouvernement des Eglises, les intérêts et le salut de âmes, doivent recevoir de lui les honoraires nécessaires à leur existence. Une foule d'employés ne vivent que de ses deniers; les évêques missionnaires ont besoin de ses aumônes; toutes les infortunes qui viennent atteindre les individus comme les nations, tournent les regards vers le père commun. Le denier de Saint-Pierre permet à Pie IX de faire face à toutes ces nécessités impérieuses.

Nous avons déjà dit comment Pie IX, exilé sur le rocher de Gaëte, avait reçu les premières offrandes des fidèles. Cette source de la générosité chrétienne ne fut pas tarie par la rentrée du saint-père à Rome: Les offrandes, en moins grand nombre, sans doute, lui arrivèrent encore. Les fidèles intelligents savaient que Pie IX avait à réparer les désastres de la Révolution et que les revenus des Etats pontificaux étaient insuffisants pour combler l'abîme qu'elle avait creusé. Chaque année le budget du pape comptait un déficit. La sage économie, l'habile administration du saint-père put bientôt le faire disparaître. En 1854, ce déficit dépassait 6 millions de francs, en 1857, il n'était plus que de deux millions, et il disparaissait l'année suivante. Quand la guerre éclata en 1859, Pie IX, avec ses seules ressources, pouvait faire face à toutes les charges de pontife et de prince. Le revenu de ses Etats s'élevait à 54 millions ; le budget des dépenses était représenté par la même somme. Dans le chiffre des dépenses, l'intérêt de la dette publique, produite et grossie par les révolutions successives, figurait pour 24 millions.

Les trente autres millions étaient affectés aux dépenses de la cour de Rome et à celles de l'Etat. Voici comment ils étaient répartis : huit millions étaient consacrés à l'enseignement, aux beaux-arts, aux travaux publics ; l'armée absorbait onze millions ; huit millions étaient employés pour l'administration intérieure de Rome et des Etats de l'Eglise ; enfin trois seulement constituaient la liste civile de Pie IX.

Avec ces trois millions, le saint-père devait pourvoir à ses propres dépenses et à l'entretien de ses palais ; soutenir les cardinaux et les congrégations romaines ; faire un traitement convenable à une foule de prélats et d'ecclésiastiques employés au service de l'Eglise ; subvenir aux besoins des nonces et des autres représentants du saint-siége auprès des divers souverains catholiques, et suffire à l'administration générale de l'Eglise dans les cinq parties du monde.

Quel est le souverain qui se contenterait d'une liste civile aussi modeste ? Et Pie IX savait encore prélever sur ce faible trésor d'abondantes aumônes.

Lorsque les riches provinces de l'Emilie lui furent ravies,

Pie IX se vit dans l'impuissance de suffire aux charges immenses qui pesaient sur lui. Le monde catholique le sut, les évêques résolurent alors de faire appel à la générosité de leurs fidèles, et l'œuvre du denier de Saint-Pierre prit naissance.

A quelle nation, à quel homme faut-il attribuer l'initiative de cette œuvre admirable ? On en cherche vainement l'inspirateur. Toutes les nations catholiques, sous l'impulsion d'un même sentiment, semblent s'être levées, à la même heure, pour envoyer à Pie IX l'obole de leur amour. Les uns disent que la France en conçut la première pensée ; d'autres en font honneur à l'Allemagne. Ceux-ci prétendent l'attribuer à l'Angleterre et à l'Irlande ; ceux-là le revendiquent en faveur de la Belgique. Quoi qu'il en soit, l'œuvre fut rapidement créée, et il nous paraît que l'Esprit-Saint en fut réellement le seul et véritable inspirateur [1].

Au commencement d'avril 1860, le *Journal de Rome* annonçait la formation d'un comité de cardinaux de nationalités différentes, pour recevoir les dons destinés à la défense du saint-siége.

Les lettres de l'épiscopat catholique pour instituer et recommander l'œuvre du denier de Saint-Pierre feront l'admiration des siècles à venir en même temps qu'elles leur diront toute l'influence des évêques sur la société de notre époque si envahie par le naturalisme, l'impiété et la révolution. Le pape était dépouillé de ses revenus, et les millions lui arrivaient de toutes les contrées ; la révolution menaçait son trône et ses fils accouraient de tous les pays pour lui faire un rempart de leurs poitrines. Notre siècle, tout entier aux intérêts matériels, a pu cependant contempler ce prodige. On pouvait croire l'héroïsme des anciens âges chrétiens à tout jamais disparu, on regardait sa résurrection comme impossible, et voilà qu'à la voix des évêques, transmettant au

1. Si nous ne nous trompons pas, dit M. l'abbé Dumax, l'Irlande, la France et les Etats pontificaux, ont envoyé le premier argent ; le premier cri de *denier de Saint-Pierre* est parti de l'Angleterre ; l'Allemagne et la Belgique ont les premières donné une organisation à l'œuvre. *Histoire, justification, Episodes du denier de Saint-Pierre, sous le pontificat de N. S. P. le Pape Pie IX*, par M. l'abbé V. Dumax, Paris, 1867.

monde les protestations et les plaintes du chef de la chrétienté, victime de la trahison et de la haine, on le vit renaître avec un caractère de spontanéité et d'unanimité qui fera à tout jamais l'admiration des siècles à venir.

Le denier de Saint-Pierre, selon les crises diverses traversées par l'Eglise, prendra toutes les formes, il revêtira toutes les nuances, depuis les manifestations les plus simples et les plus touchantes de la tendresse filiale, jusqu'aux sublimes et merveilleux élans de l'amour. Il fera éclater la foi de tous, le dévouement des grands et des petits, et plus d'une fois le récit des industries employées par les pauvres et les humbles, afin de pouvoir offrir au père commun l'obole de leur invincible amour, arrachera les larmes des yeux, plus facilement encore que les larges et magnifiques offrandes des grands de la terre. Pie IX accueillera les dons des uns et les humbles présents des autres avec le même cœur et la même joie, et s'il a des préférences, ce sera pour le pauvre paysan, pour la modeste ouvrière, pour la veuve qui lui enverront le fruit de leurs veilles et de leurs privations.

Les malheurs du pape augmentent, et le Piémont ayant continué ses spoliations, les fidèles se montreront encore plus généreux. Des princes, l'empereur de Russie, la reine d'Espagne, etc. offrirent à Pie IX des sommes considérables pour le denier de Saint-Pierre ; mais le saint-père qui acceptait les dons des fidèles, refusa les généreux secours de ces puissances : il ne voulait engager son indépendance en aucune façon.

« Si le saint-père, disait le *Journal de Rome* [1], ne peut pas et ne doit pas se décider à accepter les offres de secours que lui pourraient faire les grands de la terre, il ne saurait refuser l'obole que continueront à lui offrir spontanément les fidèles du monde catholique. Un tel secours lui serait plus que jamais opportun, attendu que, par suite de la pénurie actuelle, il est difficile de pourvoir à l'entretien de nombreux militaires et fonctionnaires publics qui, fidèles à leur devoir, ont abandonné leurs postes au moment de l'invasion sacrilége, et se sont rendus là où la fidélité les appelait. Le saint-

1. Du 4 octobre 1860.

père a la pleine confiance que le pieux et généreux concours des fidèles continuera d'alléger sa pénible détresse. »

Et, afin d'encourager les catholiques et de provoquer de nouvelles générosités, le *Journal* annonçait que, par ordre du saint-père, on avait trouvé l'emploi des huit millions envoyés : c'était que le trésor pontifical était vide. On le comprit et le denier de Saint-Pierre s'organisa alors partout d'une manière régulière et officielle.

Cette œuvre, comme toutes celles inspirées par l'esprit divin, devait rencontrer des obstacles. La mauvaise presse calomnia les institutions des catholiques, elle effraya les esprits craintifs et pusillanimes , elle présenta enfin le denier de Saint-Pierre comme une œuvre exclusivement politique. Le gouvernement français, se faisant l'écho de cette dernière accusation, déclara par l'organe du ministre de l'intérieur que tout en laissant la plus entière liberté aux manifestations de sympathie de se traduire par des offrandes individuelles, il n'admettait pas que l'on pût établir des associations ayant pour but de stimuler et de concentrer la perception d'une sorte de tribut au profit de la cour de Rome [1]. Les évêques protestèrent contre cette circulaire ministérielle ; ils n'eurent pas de peine à prouver que toute pensée politique était absente de cette œuvre essentiellement religieuse, aumône faite par des enfants à leur père, chef de l'Eglise, dont ils veulent l'indépendance, en même temps que celle de la religion catholique et de tous ceux qui la professent.

La France catholique du reste ne se laissa point influencer par ces difficultés, et, le 13 août 1861, on pût constater qu'à elle seule, depuis l'annexion des Romagnes, elle avait envoyé au saint-père la somme de huit millions de francs sur les vingt millions que l'univers avait offerts au pape, dépouillé de ses plus riches provinces.

Pie IX ne recevait pas seulement des dons en argent, mais de tous les côtés on lui adressait des objets précieux. En voyant ces objets d'art, qui remplissaient les salles du Vati-

1. La circulaire de Rouland aux évêques du 5 mai 1860 et celles de Billault aux préfets, datée du 10 novembre 1860.

can, la princesse Borghèse pensa qu'on pourrait en faire bénéficier l'œuvre du denier de Saint-Pierre, au moyen d'une loterie. Ce projet fut soumis au saint-père, qui l'encouragea, et il fut décidé que le produit de cette loterie serait consacré à secourir les familles de ses Etats qui avaient le plus souffert des derniers événements.

De nouveaux dons arrivèrent et le chiffre des billets placés atteignit près d'un million. Il n'y avait pas moins de mille lots divers : un schall des Indes était placé auprès d'une paire de boucles de souliers. Des patriciennes de Rome, de Paris, de Londres, de Dresde, d'Amérique, etc., envoyèrent leurs bracelets, leurs diamants, et de pauvres curés donnèrent leurs couverts et leurs boucles d'argent. De pauvres paysannes se sont dépouillées de leurs pendants d'oreilles, de leurs colliers de corail, de leurs anneaux, de leurs grandes épingles à cheveux. On lisait avec attendrissement ces mots écrits de la main même du saint-père, sur une boîte de bijoux : *offerte al papa di alcune povere contadine di una diocesi di Romagna* [1]. Tous les lots ont passé entre les mains de Pie IX et, ce qui les rendait plus précieux, la plupart portaient une étiquette de son écriture. Sur une grosse vieille montre d'argent, il avait écrit : *montre du pauvre domestique d'un évêque pauvre.* A un petit tableau de l'école du Pérugin, il avait fixé un papier avec ces mots : *un paysan de l'Ombrie a détaché ce tableau unique du mur de sa chambre.*

Pie IX, le cardinal Antonelli, les princes romains avaient aussi envoyé de magnifiques lots à cette loterie qui fut tirée le 20 avril 1861.

L'année 1862 fut encore plus remarquable que les précédentes pour le denier de saint-Pierre. La réunion des évêques catholiques autour de Pie IX pour la canonisation des martyrs japonais lui donna un nouvel élan. Tous apportèrent au pontife les offrandes de leurs diocèses. Ce qui toucha plus profondément peut-être le cœur du chef des pasteurs ce fut le tribut déposé par les vicaires apostoliques de l'extrême

1. Offrandes au Pape de quelques pauvres villageois d'un diocèse de Romagnes.

Orient, du fond des Indes, des régions brûlantes de l'Afrique, et des plages naguère inhospitalières de l'Océanie.

Le *Journal de Rome* constatait en cette année les progrès du *denier de Saint-Pierre*. Pie IX voulut alors laisser aux siècles futurs un monument inaltérable de sa reconnaissance envers le peuple chrétien. Tous les ans, selon un vieil usage, la trésorerie pontificale fait frapper une médaille destinée à rappeler le souvenir d'un des événements les plus considérables de l'année. L'œuvre du *denier de Saint-Pierre* parut à Pie IX le fait le plus caractéristique de l'année 1862 et il ordonna que la médaille fut destinée à le rappeler. Elle représente l'effigie de Pie IX avec ces mots pour exergue PIUS IX PONT. MAX. AN. XVII. — De l'autre côté, le prince des apôtres, assis sur sa chaire, reçoit une pièce de monnaie de la main de deux chrétiens qui s'approchent de lui avec respect : *Petri inopiam christiani stipe sustentant.* « Les chrétiens viennent en aide, par l'aumône, à la pauvreté de Pierre », dit la légende, et au-dessus on lit ces autres mots : *antiqua pietas renovatur* MDCCCLXII : « L'année 1862 voit se renouveler l'antique dévouement chrétien. »

Le denier de *Saint-Pierre* est un des faits les plus admirables de notre époque. Voilà dix-huit ans que la catholicité nourrit et soutient le saint-père. Privé de tout son pouvoir temporel, captif dans le palais du Vatican, l'amour des fidèles l'a fait plus riche que lorsqu'il était entouré de sa cour. Si ce n'est pas là un miracle visible et constant, comment appeler ce fait si extraordinaire. De quel nom qualifier ces nobles protestations de la conscience ?

En 1871, le 16 juillet Pie IX recevait le conseil et les collecteurs de l'archiconfrérie de Saint-Pierre et il leur adressait ces remarquables paroles :

« Il y avait un bon vieux prêtre, Mgr Raphaël Natali, grand zélateur et promoteur de la cause de la vénérable Anne-Marie Taïgi (que le prince Chigi votre président connut beaucoup et auquel il fut d'un très-grand secours). Ce bon ecclésiastique nous racontait des choses étonnantes de cette servante du Seigneur, et entre autres, diverses prédictions qui auraient rapport aux temps actuels. Quant à nous, nous ne

nous fions pas trop aux prophéties qui courent. Celles-ci cependant sont mentionnées dans le procès, et le saint-siége en jugera. Nous ne les avons pas lues : mais ce bon ecclésiastique a dit plusieurs fois que la Vénérable, en parlant des temps que nous voyons, disait qu'un moment viendrait où le saint-siége serait obligé de vivre des aumônes du monde entier, mais que l'argent ne manquerait jamais ! Il faut avouer qu'il serait bien difficile de ne pas reconnaître la justesse d'une telle prédiction. Quant à moi je vous félicite d'être les coopérateurs de la providence dans ce fait vraiment étonnant par lequel Dieu montre visiblement l'assistance qu'il prête à son Eglise. Remercions donc le Seigneur et prenons-en occasion de ranimer notre courage en priant et en espérant toujours de plus en plus. »

Quelques mois plus tard il disait au secrétaire du *Conseil supérieur* de la *jeunesse catholique d'Italie* qui lui présentait une offrande de huit mille francs :

« Vous savez qu'il ne me reste plus aucun revenu : tout m'a été enlevé ; le pape n'a plus pour lui que les offrandes des fidèles ; et cependant les dépenses sont excessives ; il faut pourvoir aux nonciatures, aux pensions, etc., etc. Chaque premier jour du mois il faut débourser constamment un *demi-million*... On veut des miracles ! Mais est-ce que ceci ne serait pas un miracle de la providence [1] ! »

Nous ne voudrions pas terminer ce chapitre, sans citer quelques traits particulièrement émouvants auxquels donna lieu le denier de Saint-Pierre. Un jeune zouave, rentré dans sa famille, après Castelfidardo, sollicita ses parents, à l'occasion de son mariage, d'envoyer à Pie IX un cadeau de noces. Sa fiancée, connaissant ce projet, s'y associa et unit au don du jeune homme ses économies de jeune fille qu'elle avait destinées à l'achat de diamants. Ils envoyèrent cette offrande à Pie IX, en lui demandant de bénir leur union. Le souverain

1. Nous avons entendu répéter les paroles d'un juif haut placé, qui peuvent trouver leur place à côté de celles de Pie IX. « Comme enfant de Moïse, disait-il, je crois aux miracles : la Bible en est remplie ; mais si je n'y croyais pas, le denier de Saint-Pierre m'y ferait croire. »

pontife accueillit leur généreuse offrande et leur désir légitime ; mais à ses bénédictions les plus tendres, il ajouta un présent pour la jeune épouse et son fidèle zouave. C'était une belle broche de diamants que Pie IX avait lui-même choisie et bénie avant de l'envoyer.

La jeune femme heureuse de ce présent, mais le regardant comme un objet sanctifié par la bénédiction du Pape, n'osa le porter : Elle fit enlever les diamants pour les consacrer à Dieu. Ils ornent aujourd'hui la croix d'or d'un bel ostensoir appartenant à la chapelle de leur château et le corps de la broche, dépouillé de ses riches diamants, est conservé comme une relique, dans un écrin qu'elle n'ouvre jamais qu'avec respect.

En apprenant ce fait, Pie IX fut ému et les yeux pleins de larmes, il s'écria : « Ne suis-je pas heureux d'être le père de tels enfants ? » Un moment après, il ajoutait : « Bien souvent de pareils traits d'affection sont venus consoler mes douleurs. »

Dans le courant de 1865, un personnage s'entretenait avec Pie IX des malheurs de l'Eglise et des tristes prévisions de l'avenir. Le pape l'interrompant tout à coup : « Nous avons parlé de nos peines, dit-il ; mais croyez bien que je ne suis pas sans consolations. Dieu m'en envoie tous les jours, elles trouvent leur source dans mes malheurs mêmes. Voyez-vous dans ce coin cette vaste corbeille? Devinez ce qu'elle renferme ?... Comme le personnage protestait de ne pas soupçonner ce que pouvait contenir cette mystérieuse corbeille, Pie IX se leva et la découvrant laissa apercevoir des centaines de boucles de souliers. « Qu'est-ce ceci ? s'écria le visiteur.

— « C'est l'offrande d'une partie considérable du clergé piémontais, reprit Pie IX. Les prêtres et les ecclésiastiques les plus pauvres de ce pays, voyant que leurs ressources plus que modiques ne leur permettaient pas de rien prélever de leurs bourses, se sont entendus pour ne plus porter de boucles d'argent à leurs souliers, et ils me les ont envoyées. Je n'ai pas besoin de vous dire, ajouta Pie IX avec bonté, si une telle offrande a pour moi du prix. »

Il serait long de raconter tous les traits d'héroïsme auquel donna lieu le denier de Saint-Pierre. Les pauvres, de simples

et modestes ouvrières, de pieuses domestiques prélèvent sur les aumônes qu'ils reçoivent, sur le petit salaire accordé à leur travail, la part du saint-père et tous joyeux on les voit chaque année apporter à leurs curés ou aux collecteurs leur offrande. Les enfants lui consacrent le prix des récompenses qu'ils ont méritées, à la fin des années scolaires.

Les offrandes du denier de Saint-Pierre ne sont pas seulement un secours donné au plus auguste des indigents, elles sont aussi une protestation en faveur du droit et de la justice.

Que de touchantes adresses, en effet, ont accompagné les dons des fidèles.

Si les spoliateurs du saint-siége avaient eu pour but de faire éclater la puissance et la grandeur de la papauté, ils n'auraient pu prendre des moyens plus efficaces. Les malheurs de Pie IX l'ont rendu plus grand et ont montré combien étaient profonds et vivaces les liens qui unissaient les cœurs catholiques à la papauté[1]. Jamais peut-être, en aucun siècle de sa longue histoire, le saint-siége ne fut aussi universellement attaqué, calomnié, persécuté et jamais aussi il ne fut entouré de plus d'amour.

Les insultes et les sacriléges invasions des ennemis du pape ont eu ce glorieux et incontestable résultat d'affirmer, aux yeux du monde, la vie pleine de fécondité de l'Eglise catholique; elles ont contribué à rendre évidente et au-dessus de toute discussion la nécessité du pouvoir temporel du pape.

Un des premiers effets de la guerre déloyale du Piémont à Pie IX fut de provoquer les manifestations du peuple romain envers son roi. Jusqu'ici, le 12 avril, qui rappelait le double anniversaire de la rentrée de Pie IX à Rome en 1850 et de sa préservation miraculeuse à Sainte-Agnès en 1855, n'avait guère été célébré que par quelques âmes dans le silence de la prière. Après l'annexion de l'Emilie, le peuple de Rome ré-

1. La *Civilta Cattolica* constatait, au mois de juillet 1860, que de toutes les parties des Romagnes annexées au Piémont affluaient les offrandes pour le denier de Saint-Pierre et les protestations de fidélité : c'étaient assurément les meilleures consolations qui puissent arriver au cœur de Pie IX.

solut de faire de ce jour une fête publique. Le 12 avril 1860, le souverain pontife, comme il avait l'usage de le faire chaque année, se rendit à Sainte-Agnès, célébrer une messe d'actions de grâces. La foule l'acclama sur la voie Nomentane. Le soir la ville entière s'illuminait. Il est difficile de donner une idée de ce spectacle à qui ne l'a pas eu sous les yeux, dit un témoin oculaire [1]. Figurez-vous cette immense ville en un feu de joie, en arcs de triomphe lumineux, en jardins lumineux, en pétards, en feux de Bengale, en musique, en inscriptions pleines de tendresse, de grâce et la plupart du style le plus noble et le plus savant; quantité d'édifices admirablement décorés, les obélisques changés en colonnes de lumière, des rues entières transformées en palais des fées, dans les airs des fusées et des ballons chargés d'artifices ; des lanternes de couleurs partout dans les rues les plus pauvres et aux plus pauvres fenêtres ; et tout cela varié, ingénieux, aimable et d'une bonne grâce exquise ! Mais la foule était encore plus belle. »

Et en terminant le récit de cette fête que chaque année, depuis dix ans, voyait plus brillante et plus populaire, l'illustre écrivain ajoutait : « Je peux dire maintenant que je connais la bonne et consolante figure de la juste popularité. Elle est ici, comme tant d'autres bonnes et belles choses dont il a été question parmi les hommes et que l'on serait tenté de croire absolument chimériques ; mais elles sont ici...»

Le jour du couronnement de Pie IX, les élèves de l'université romaine voulurent donner au saint-père un témoignage de leur amour, afin de protester hautement contre les récentes manifestations révolutionnaires d'une partie des étudiants de la Sapience. Ils lui offrirent un beau volume, richement relié, avec des miniatures très-fines, composé d'un choix des poésies célébrant les grandeurs du pontificat de Pie IX.

La garde palatine [2] protesta également de son dévouement. Une souscription ouverte dans l'Italie pour offrir une épée à

1. Louis Veuillot : *Rome pendant le Concile.*

2. La Garde Palatine se compose des romains de la bourgeoisie, des négociants et artisans les plus honorables. Leur service était volontaire ils ne recevaient aucun traitement et jouissaient seulement de quelques

Victor-Emmanuel avait produit seize mille francs. Les six cents hommes de la garde palatine donnèrent à Pie IX une magnifique tiare de vingt mille francs.

Pie IX, l'accepta; et son cœur sut aussitôt trouver le moyen de reconnaître ce don; il mit à la disposition de la garde palatine la somme de dix mille écus (près de 60,000 francs) dont l'intérêt serait consacré à la création de dix dots pour les filles des gardes palatins les plus pauvres.

Le Piémont s'était emparé des provinces de l'Emilie, mais son ambition n'était point satisfaite. De son côté, la France, insistait de nouveau, pour que Pie IX acceptât les faits accomplis ; elle le pressait d'appliquer à ses Etats les réformes promises. En retour, Napoléon ferait garantir par les puissances européennes les Etats restés sous la domination du pape et une rente pour l'aider à faire face à ses obligations. Le cardinal Antonelli fit connaître à M. de Gramont, le 14 avril, le refus du saint-père. Les réformes étaient résolues en principe ; mais Pie IX persistait à en différer la publication tant qu'il ne serait pas remis en possession des provinces annexées.

Garibaldi venait à peine de se mettre en route, avec deux mille volontaires, pour conquérir la Sicile, lorsqu'une bande de trois cent cinquante hommes, venant de la Toscane, envahissait les frontières pontificales. A cette nouvelle, le colonel de Pimodan, marche contre eux, avec quelques braves, les surprend sur la place publique pendant qu'ils étaient à boire. En un instant ils sont dispersés et abandonnent le terrain en laissant neuf morts parmi lesquels on reconnut le frère du fameux Orsini qui avait tenté d'assassiner Napoléon III.

Garibaldi, débarqua à Marsala, en présence des vaisseaux anglais qui favorisaient ses projets [2]. La trahison aidant, le

priviléges. Aujourd'hui (1878) plus de deux cents membres de cette garde continuent encore leur service auprès du pape par dévouement, l'arrivée des italiens les ayant privés des priviléges qu'ils devaient à la munificence royale de Pie IX.

2. C'est dans le salon de sir James Hudson, ambassadeur de l'Angleterre à Turin, ami intime et confident de Cavour qu'a été préparé e

condottiere n'eut pas de peine à s'emparer de la Sicile et quelques mois plus tard Victor-Emmanuel l'acceptait de ses mains.

Le roi de Naples, Ferdinand, était mort l'année précédente et, son fils, François II, jeune, sans expérience, se trouvait en face de difficultés inextricables. L'émeute éclatait sur différents points de son royaume. Mal conseillé, assiégé par la révolution et par les exigences des puissances étrangères, indécis, souffrant, François II, de son lit de douleur, écrivit à Pie IX pour implorer ses conseils. Le pontife ne dissimula point au fils de Ferdinand les dangers qu'il allait courir, s'il cédait aux menaces.

Le roi ne pouvait plus suivre ces sages conseils, il venait d'accorder une nouvelle constitution. Dans une proclamation en date du 25 juin, il annonçait qu'il acceptait le régime constitutionnel et il faisait part de l'intention où il était de s'entendre avec Victor-Emmanuel. François II avait inutilement sacrifié son honneur ; si ces concessions avaient pu sauver la Sicile, il était trop tard pour les accorder.

Le peuple romain n'ignorait point que Pie IX avait conseillé la résistance. Le 30 juin, presqu'au moment même où la nouvelle des concessions de François venait d'arriver à Rome, le pape se rendait à la basilique eudoxienne de Saint-Pierre-ès-liens. La foule s'était portée sur ses pas, elle laissa éclater l'expression de ses sentiments et elle encouragea le saint-père à la résistance « *Forza ! Forza! Santo Padre !* criait-elle soyez fort ! soyez fort ! saint-père. Nous mourrons à vos pieds, ne cédez jamais ! »

Le 13 juillet, Pie IX tint un consistoire et de nouveau il protesta contre les annexions piémontaises qu'il déclara injustes et sacriléges. « Il dénonce les projets des envahisseurs qui n'est autre que de combattre et de renverser la religion elle-même et tout ce qui est sacré.... Dans les diverses con-

de longue main la révolution italienne. Les exilés de Naples, de Modène, tous les personnages compromis le plus gravement dans les événements politiques trouvaient à l'hôtel du ministre anglais un asile sûr, une large hospitalité souvent même d'importants subsides. H. d'Ideville : *Journal d'un diplomate, Turin*, p. 33.

trées de l'Italie, ajoute-il, injustement soumises au gouvernement piémontais, des écoles publiques sont instituées dans lesquelles, au grand détriment des âmes, on enseigne ouvertement et publiquement une doctrine fausse et dégradée, complétement opposée à l'Eglise catholique.... Tout le monde connaît les presque innombrables opuscules, les journaux, les écrits accompagnés de gravures honteuses et abominables qui, en Italie et ailleurs, sont sortis, pour la perte et le malheur des âmes, de l'officine de Satan. » Au moyen de ces écrits on attaque les croyances et les préceptes de l'Eglise, on tourne en ridicule ses institutions, ses lois, on outrage le vicaire de Jésus-Christ, on le calomnie, on insulte le clergé, et on excite la jeunesse à une vie licencieuse et coupable.

Il signale également les vols sacriléges des biens de l'Eglise, on s'empare des couvents, on chasse les élèves des séminaires, on dépouille et on emprisonne les évêques. En Sicile, Garibaldi venait par un décret d'expulser les jésuites et les higoriens et Pie IX stigmatise comme elle le méritait cette tyrannie révolutionnaire.

Il termine en réprouvant et en condamnant tous ces faits déplorables. « Nous ne cesserons jamais, dit-il, de réclamer avec la plus grande force et la plus grande énergie qu'il nous sera possible pour les immunités de l'Eglise violées, pour la dignité du cardinalat et de l'épiscopat offensée [1], pour le clergé et pour tous les droits de l'Eglise et de ce siége apostolique foulés aux pieds, dans cette si grande tristesse des temps et des choses, dans cette profonde affliction de l'Eglise, dans cette violation de tous les droits divins et humains, dans ce moment où l'on conspue le sacerdoce, nous ne perdons pas courage. » Et il exprime l'assurance de voir l'Eglise triompher parce qu'elle est soutenue par l'assistance toute puissante de Dieu ; « car, dit-il empruntant le langage de saint Hilaire, c'est le propre de l'Eglise de vaincre lorsqu'elle est blessée, de soumettre l'intelligence lorsqu'elle

1. Ils avaient arraché de son palais le cardinal de Pise, condamné à l'amende l'évêque de Faenza, confisqué les biens de l'archevêché de Bologne.

est accusée, de tout gagner lorsqu'elle est abandonnée [1] ». En voyant Pie IX, quelque jours avant cette noble protestation, visiter les travaux des fortifications de Civita-Vecchia entrepris par le génie français, nul n'eut put soupçonner ses angoisses.

Nous raconterons avec quelques détails cette promenade du saint-père.

Lorsque le général de Goyon vint l'inviter à faire cette visite, Pie IX faisant allusion aux attaques du moment dirigés contre le saint-siége, lui dit d'une façon aimable: « Mais faut-il que j'y aille, M. le géneral, avec les clefs de saint Pierre ou avec l'épée de saint Paul.

— Très-Saint-Père, répondit le général, l'Europe est habituée à vous voir avec les clefs et avec l'épée. »

Le 2 juillet fut choisi pour cette excursion. Vers 9 heures du matin, Pie IX, accompagné de sa cour, se rendit à la gare du chemin de fer, à la porte Portèse. Le visage du saint-père respirait un air de joyeuse sérénité; mais le peuple accouru en grand nombre semblait sous l'impression de sentiments douloureux et pénibles. Le comité révolutionnaire, établi alors dans la rue Borgognona, avait répandu les bruits les plus absurdes. Pie IX, avaient-ils dit, ne reviendra plus à Rome. Ce voyage cache un complot arrêté entre Napoléon III et Victor-Emmanuel contre la personne du souverain pontife qu'on doit reconduire à Avignon, afin de laisser Rome aux piémontais.

A son arrivée à Civita-Vecchia, le pape fut reçu par le général de Goyon, par les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires. L'évêque complimenta le saint-père, lui redit la joie de sa ville de le recevoir dans ses murs, lui qui a su donner à Civita-Vecchia une prospérité nouvelle et lui préparer, tant par le chemin de fer qui la relie à la capitale que par son enceinte agrandie et fortifiée, le rang d'une ville de second ordre dans l'Etat, et d'un port important dans la Méditerranée.

Pie IX répondit sur le ton enjoué et spirituel de sa con-

1. De *Trinit.* lib. VII, ch. IV.

versation habituelle. Il se plût à rappeler les témoignages d'affection qui lui furent donnés à Civita-Vecchia. « Lorsque je visitai Bologne, qui alors obéissait à de sages conseils, dit-il, une députation de votre ville vint m'y trouver. »

Comme l'évêque avait fait allusion à quelques questions litigieuses du conseil municipal, relatives au tracé des rues dans la nouvelle enceinte, Pie IX dit en souriant « que son gouvernement n'étant pas parlementaire, il ne pouvait résoudre cette question, séance tenante, devant tout le monde ; qu'on en reparlerait dans la journée, en famille, avec les plans sous les yeux. »

Après un gracieux compliment au général de Goyon et aux officiers et soldats du génie qui avaient donné leur coopération aux travaux des fortifications, il a invité l'assistance à le suivre à la cathédrale pour y recevoir la bénédiction du très-saint sacrement.

La marche du saint-père fut un triomphe : les rues étaient ornées d'arcs de verdure, de drapeaux. et la foule remplissait l'air de ses enthousiastes acclamations. Sur la place de la cathédrale, trois cents jeunes filles, vêtues de blanc, tenant à la main un rameau d'olivier, étaient rangées de chaque côté. Des marins étendaient sous les pas du saint-père d'immenses drapeaux, et la musique du 25e de ligne français, que le général de Goyon avait envoyée, mêlait ses joyeuses fanfares aux acclamations de la foule.

Quand Pie IX alla visiter sur la corvette l'*Immaculée Conception*, le phare et la machine à draguer, des centaines d'enfants le suivirent à la nage, élevant leurs têtes au-dessus de l'eau pour crier : *Viva Pio nono !*

Après le dîner, le pape distribua des croix aux officiers et soldats que lui présenta le général de Goyon, et il saisit cette occasion pour dire « qu'il était très-reconnaisant des services rendus par l'armée française, et que bien qu'il y eût divers degrés dans la reconnaissance, il devait dire que son cœur avait choisi la reconnaissance la plus vive et la plus profonde. »

Le saint-père visita ensuite en détails tous les travaux. Il semblait n'éprouver aucune lassitude, quand son entourage paraissait succomber sous le poids de la chaleur et de la

fatigue: « Eh bien! disait-il, marchons encore, tous aussi bien nous sommes aujourd'hui en campagne. »

A six heures et demie, il reprenait le chemin de Rome, et sa rentrée fut saluée de mille cris de joie, les romains heureux de retrouver leur pape avaient illuminé leurs fenêtres et toute la place de Saint-François *à Ripa* fut éclairée sur son passage de feux de Bengale.

Après l'allocution prononcée par Pie IX, dans le consistoire du 13 juillet, le *Siècle* de Paris, qui saisissait toutes les occasions d'injurier le souverain pontife n'eut pas honte d'accuser le pape d'être plus sensible à la perte de son domaine temporel qu'à la mort des chrétiens massacrés en Syrie. Il chercha à appuyer cette insulte sur le silence gardé par Pie IX, dans son allocution consistoriale sur ce douloureux événement. le *Journal de Rome* n'eut pas de peine à faire ressortir la mauvaise foi du journal français. La nouvelle de ces massacres n'était arrivée à Rome que le matin même du consistoire, elle n'avait aucun caractère officiel et le saint-père, sans manquer à la prudence la plus vulgaire, ne pouvait sur les simples dires des journaux parler publiquemet d'un fait aussi considérable. Dès que les lettres du patriarche d'Antioche lui eurent retracé le récit de « ces atroces carnages des fidèles, » il lui écrivit pour lui exprimer la douleur qu'il en ressentait, Pie IX s'afflige à la pensée de ses fils, traqués comme des bêtes fauves, obligés de fuir leurs villages détruits, laissant derrière eux les cadavres sanglants de leurs proches et de leurs prêtres. L'intervention de la généreuse nation française le console, et il y voit une garantie sérieuse de l'amélioration du sort de ces malheureux persécutés. Pour lui, il s'engage à exciter les autres nations chrétiennes à prendre en main leur défense et, malgré sa détrese personnelle, il promet des secours pour subvenir aux premières nécessités.

---

# CHAPITRE XXXIX

## LA TRAHISON

Les préparatifs de guerre. — Hésitation. — « *Quod facis, fac citius* » — Plan de Cavour dérangé par la présence de La Moricière. — *Ultimatum* du Piémont au Saint-Siége. — Réponse d'Antonelli. — Le général Fanti et La Moricière. — La dépêche au consul de France. — Proclamation ignoble des généraux piémontais. — *Memorandum* de Cavour. — Napoléon III envoie de nouvelles troupes à Rome. — Discours de Pie IX aux officiers du nouveau régiment. — Retour du général de Goyon. — Protestation du cardinal Antonelli.

Garibaldi continuait son expédition de Sicile; le Piémont non content de faire ostensiblement des préparatifs de guerre, laissait les agents des sociétés secrètes faire publiquement des enrôlements. Des jeunes gens de 15 à 16 ans, séduits par les idées de la liberté, de l'indépendance de la patrie italienne, trompés par des promesses mensongères se dérobaient à leurs familles et s'enrôlaient. Ces bandes s'accroissaient chaque jour par l'arrivée de soldats piémontais auxquels on avait fait échanger leur uniforme contre la chemise rouge.

Cependant, plus d'une hésitation se manifestait dans le ministère Cavour : à la veille de commettre un attentat si manifestement opposé à la justice et au droit des gens, la conscience de quelques-uns protestait ; d'autres craignaient l'opposition de l'Europe.

Les choses en étaient à ce point, lorsque le 29 août Napoléon III, se rendant en Algérie, visita la Savoie et s'arrêta à

Chambéry. Victor-Emmanuel envoya les généraux Farini et Cialdini féliciter l'empereur des Français. C'était le but apparent de cette entrevue dans laquelle devait se décider la question de l'envahissement des Etats de l'Eglise. Deux versions ont eu cours sur la nature même de cet entretien. Celle du gouvernement français, démentie par les faits, mettait au compte du ministère Cavour une hypocrisie de plus. Les envoyés de Victor-Emmanuel auraient représenté à l'empereur que Garibaldi se proposait de soulever les Marches et l'Ombrie, puis de pousser vers la Vénétie. Le Piémont se sentait impuissant à empêcher ce soulèvement, c'était une nouvelle guerre avec l'Autriche. Il importait donc de prévenir cette éventualité et le meilleur moyen, disait M. Thouvenel, « C'était aussitôt que l'approche de Garibaldi aurait provoqué des troubles en Ombrie ou dans les Marches, d'y entrer pour rétablir l'ordre, sans toucher à l'autorité du pape, et de déférer immédiatement à un congrès le soin de fixer les destinées de l'Italie... » Sa Majesté l'empereur ne désapprouva point cette résolution du gouvernement sarde [1].

Cette explication embarrassée ne fait point honneur au ministre français. Si les événements et les aveux des interlocuteurs de Napoléon III ne lui avaient pas donné un solennel démenti, son invraisemblance suffirait à elle seule pour en démontrer la fausseté. Comment, Garibaldi occupé dans le royaume des Deux-Siciles, menaçait-il les Marches et l'Ombrie ? L'armée française et les troupes de La Moricière ne le séparaient-ils pas de ces provinces. Les faits d'ailleurs sont le meilleur démenti qu'on puisse opposer à ces justifications tardives. Que Napoléon III ait dit à Cialdini cette parole : « Faites, mais faites vite, » parole qui, par une coïncidence effrayante, est littéralement la même que celle adressée par le Sauveur à Judas au moment où il songeait à le livrer : *Quod facis, fac citius* [2], peu nous importe. Vrai ou faux, ce mot fut répété d'une extrémité de l'Italie à l'autre.

1. Circulaire du 18 octobre 1860, aux agents diplomatiques à l'étranger.

2. Ev. Joan. XIII, 27.

Mais n'eut-il pas été prononcé qu'il n'en ressort pas moins des faits que l'invasion des Etats de l'Eglise s'est faite du consentement de l'empereur des Français.

Nous pourrions rappeler d'abord cette carte muette de l'Italie centrale trouvée sur la table de la préfecture de Chambéry et sur laquelle Napoléon avait tracé lui-même au crayon l'itinéraire suivi par les généraux Cialdini et Fanti dans l'invasion de l'état pontifical[1] mais nous voulons laisser la parole aux documents officiels.

Le général de Goyon venait de quitter Rome, rappelé par le gouvernement français, et le comte de Noue le remplaçait en qualité de commandant du corps d'occupation. Dans son ordre du jour, daté du 1er septembre, le nouveau général déclarait qu'il avait reçu de l'empereur mission de défendre les provinces de Rome, Civita-Vecchia, Comarca et Viterbe. C'était déclarer implicitement que les Marches et l'Ombrie ne pouvaient compter sur la protection française.

Cet ordre du jour à peine connu, le Piémont envoie dans ces provinces des Etats de l'Eglise des bandes chargées de fomenter la révolte.

L'apparition de ces hordes n'effrayait point La Moricière ; mais le général voyait avec inquiétude les préparatifs de guerre qui se faisaient à Turin. Il en fit part à Mgr de Mérode : le ministre crut pouvoir assurer le général qu'il n'avait rien à craindre du Piémont et qu'il avait à se mettre en garde contre les seules bandes de Garibaldi.

Le condottiere venait d'entrer à Naples. Ses lieutenants bientôt, sans doute, dirigeraient leurs efforts contre les Etats pontificaux. Que ce plan ait été primitivement celui de Cavour, on n'en saurait douter ; mais le rusé ministre comprit bientôt que l'arrivée de La Moricière serait un obstacle insurmontable et que la méthode employée pour la conquête du royaume des Deux-Siciles ne suffirait plus pour prendre les provinces pontificales. Les bandes révolutionnaires trouve-

1. Cette carte fut recueillie par M. Costa de Beauregard, l'un des hommes politiques de la Savoie les plus considérables. V. J. M. Villefranche : *Pie IX*, etc., p. 188. — Paris, 1876.

raient facilement leur vainqueur, il fallait donc se résigner à faire entrer ouvertement l'armée sarde en campagne. Il s'assura à Chambéry du consentement de l'empereur qui n'imposa que la condition, de respecter Rome.

Les ambassadeurs envoyés à Chambéry étaient à peine de retour à Turin, que le général Cialdini recevait l'ordre de concentrer trente mille hommes à Forli et que le géneral Roselli massait 15,000 hommes sur les frontières de l'Etat pontifical. Presque aussitôt, comme à un signal donné, des insurrections éclatent à Pesaro, Montifino, Urbino, Pergalo et Sinigaglia. Les troupes piémontaises attendaient l'ordre de franchir la frontière. Il fallait au moins un prétexte au ministre pour donner cet ordre. Le 8 septembre, Cavour chargea le comte della Minerva deporter à Rome au cardinal Antonelli l'*ultimatum* du gouvernement sarde.

Della Minerva avait été ambassadeur de Victor-Emmanuel près du saint-siége, Pie IX lui avait envoyé ses passeports le lendemain de l'annexion des Romagnes. Le choix de ce diplomate était un nouvel outrage. Le messager arriva à Civita-Vecchia, le 10 septembre; mais on ne lui permit pas de continuer sa route jusqu'a Rome et il fut obligé de confier son message à d'autres mains.

L'histoire doit enregistrer cette pièce à la honte éternelle de celui qui l'a écrite.

« Éminence, le gouvernement de Sa Majesté le roi de Sardaigne n'a pu voir sans un profond regret la formation et l'existence des corps de *troupes mercenaires étrangères* pour le service du gouvernement pontifical. L'organisation de pareils corps non composés, à l'instar de tous les *gouvernements civilisés*, de citoyens du pays, mais d'individus de tout langage, de toute nation et de toute religion [1], *blesse profondément la conscience publique* de l'Italie et de l'Europe. L'*indiscipline* inhérente à ce genre de troupes, la *conduite imprudente de leurs chefs*, les *menaces provocatrices* qu'ils affi-

1. On a compté environ 12 protestants parmi les volontaires pontificaux, faisons remarquer que les hordes garibaldiennes se composaient de conspirateurs anglais, hongrois, polonais, allemands, moldaves, français envoyés par toutes les sociétés secrètes de l'Europe.

chent dans leurs proclamations, *engendrent* et entretiennent un ferment extrêmement dangereux. Les habitants des Marches et de l'Ombrie conservent vivant le souvenir douloureux des *massacres et du sac de Pérouse*. Cet état de choses, déjà funeste par lui-même, le devient plus encore après les événements arrivés en Sicile et dans le royaume de Naples. La présence de ces corps étrangers, qui *outrage le sentiment national* et *empêche la manifestation des vœux des populations, amènera immanquablement l'extension de la révolution dans les provinces voisines.*

« Les rapports intimes qui unissent les habitants des Marches et de l'Ombrie à ceux des provinces annexées aux États du roi, et les raisons de l'ordre et de la sûreté de ses propres Etats imposent au gouvernement de Sa Majesté le devoir d'opposer, autant que cela dépend de lui, un remède immédiat à ces maux. La *conscience du roi* Victor-Emmanuel ne lui permet pas de *rester le spectateur impassible des sanguinaires répressions par lesquelles les armes de mercenaires étrangers étoufferaient dans le sang italien toute manifestation du sentiment national.* Nul gouvernement n'a le droit d'abandonner *au caprice d'une bande de soldats d'aventure les biens, l'honneur, la vie des habitants* d'un pays civilisé.

« Par ces motifs, après avoir pris les ordres de Sa Majesté le roi, mon auguste souverain, j'ai l'honneur de signifier à Votre Éminence que les troupes du roi sont chargées d'empêcher, *au nom des droits de l'humanité*, que les mercenaires pontificaux répriment par la violence l'expression des sentiments des populations des Marches et de l'Ombrie.

« J'ai, en outre, *l'ordre d'inviter* Votre Éminence, par les motifs mentionnés plus haut, *à donner l'ordre immédiat de désarmer ces corps dont l'existence est une menace continuelle pour la tranquillité de l'Italie.*

« Dans la confiance que Votre Eminence voudra me communiquer au plus tôt les dispositions prises par le gouvernement de Sa Sainteté à ce sujet, j'ai l'honneur de lui renouveler les sentiments de ma haute considération. Cavour [1] »

1. *La Revue des Deux-Mondes* (15 septembre 1860), dont le jugement

Le cardinal Antonelli, repoussa l'*ultimatum* de Cavour. « Ce n'est pas sans me faire une forte violence, disait le cardinal dans sa réponse, que j'ai pu prêter attention à la lettre du ministre du roi de Sardaigne ; car les nouveaux principes de droit public qu'il pose dans sa lettre me dispenseraient de toute réponse.» Il déclare donc que les troupes pontificales ne sont cause d'aucun désordre dans les Etats de l'Eglise, que « l'histoire a déjà enregistré quelles étaient et d'où venaient les troupes qui ont violemment contraint la volonté des populations et les artifices mis en œuvre pour jeter dans la perturbation la majeure partie de l'Italie et ruiner tout ce qu'il y a de plus inviolable et de plus sacré en droit et en justice. »

Le secrétaire d'État terminait en disant : « Il y a dans votre invitation une quasi-injonction que je m'abstiens de qualifier. Le saint-siége ne pourrait que la repousser avec indignation, se sentant fort de son droit légitime et faisant appel au droit des gens sous l'égide duquel a jusqu'ici vécu l'Europe, quelles que soient, du reste, les violences auxquelles le saint-siége pourrait se trouver exposé, sans les avoir provoquées et contre lesquelles dès à présent, il est de mon devoir de protester hautement au nom de Sa Sainteté. »

La dépêche du cardinal est datée du 11 septembre, le jour même où la lettre de Cavour arriva à Rome.

Dès la veille, les troupes piémontaises avaient franchi les frontières pontificales et le même jour, avant que le rejet de

ne peut être taxé de *cléricalisme*, jugea sévèrement cet inqualifiable document. Elle déclarait que la manière de procéder du Piémont était répréhensible au point de vue des principes généralement admis du droit des gens. Cela saute aux yeux, disait-elle, de quel droit, en effet, le Piémont venait-il s'immiscer dans les affaires intérieures du gouvernement pontifical. Comme souverain, le pape ne devait compte à personne de la façon dont il composait son armée. Et le Piémont lançait cette accusation au moment où Garibaldi, sous ses yeux, avec son consentement, son argent, enrôlait des volontaires jusqu'en Angleterre : il les payait 2 fr. par jour pour l'aider à renverser tous les trônes du Continent. Les récriminations du Piémont contre l'armée pontificale ne sont pas autre chose que l'éternelle accusation du loup qui veut dévorer l'agneau, et elles n'ont de fondement que sur la raison du plus fort.

l'*ultimatum* put être connu la *Gazette Officielle* de Turin contenait une proclamation de Victor-Emmanuel à ses troupes.

« Vous entrez dans les Marches et dans l'Ombrie, leur disait-il, pour rétablir *l'ordre public* dans les villes désolées, et *pour donner aux peuples la liberté d'exposer leurs vœux.* » Il parlait « des bandes d'aventuriers étrangers » qu'ils allaient chasser. Et pendant que dans cette proclamation il mettait encore en avant son respect pour le saint-père auquel il voulait « donner toutes les garanties d'indépendance et de sécurité que ses aveugles conseillers ont compromises, » son premier ministre déclarait à la Chambre des députés, au milieu des bravos de l'Assemblée entière que *son idée* était « de faire que la ville éternelle devienne la splendide capitale du royaume italien [1] ».

Pendant que Della Minerva se rendait à Rome, un aide de camp du général Fanti arrivait au camp de La Moricière et demandait à être présenté au général [2], il était porteur d'une dépêche qui n'était qu'un commentaire de l'ultimatum adressé au cardinal Antonelli. Il y était question du vif intérêt que Sa Majesté sarde portait au bonheur de tous les Italiens et qui la conduisait, écrivait le général Fanti :

« A me prescrire de m'adresser à Votre Excellence, pour lui faire connaître que ses troupes occuperaient au plus tôt les Marches et l'Ombrie dans les cas suivants :

« 1° Si les troupes à vos ordres se trouvant dans une ville des Marches et de l'Ombrie avaient à faire usage de la force pour comprimer une *manifestation dans le sens national*;

« 2° Si des troupes, dont vous avez le commandement, avaient à recevoir l'ordre de marcher sur une ville des mêmes provinces pontificales toutefois qu'une manifestation dans le sens national viendrait à se produire ;

« 3° Toutefois, qu'une manifestation dans le sens national s'étant produite dans une ville et ayant été comprimée avec l'usage de la force par vos troupes, celles-ci ne reçoivent pas immédiatement de vous l'ordre de se retirer en laissant la ville qui s'était prononcée libre d'exprimer ses vœux. »

1. Séance du 11 septembre 1860.
2. Le 10 septembre.

Il était impossible d'adresser à un chef d'armée une sommation plus insolente. Le général de La Moricière jeta le papier avec indignation, et, s'adressant au porteur de la dépêche :

Capitaine, dit-il, connaissez-vous le contenu de ces lettres?

— Oui, général.

— Alors, comme militaire, vous savez quelle réponse j'aurais à faire si je ne répondais que pour moi?

— Votre armée est bien faible en comparaison de celle de Sa Majeste, fit M. Farini.

— C'est possible, monsieur; mais cela ne donne pas le droit à votre souverain de m'outrager en me proposant d'évacuer, sans combat, les provinces que j'ai mission de défendre. Au lieu de m'envoyer cette humiliante sommation, il eût été plus digne et plus loyal à votre gouvernement de nous déclarer la guerre.

« Du reste, quelle que soit la supériorité numérique de vos soldats, soyez persuadé, capitaine, qu'aucun de nous n'oubliera qu'à certains jours, officiers et soldats, ne doivent ni compter l'ennemi, ni ménager leur vie pour sauver l'honneur outragé du gouvernement qu'ils servent.

« Mais, je le répète, je n'ai pas le droit de faire une réponse officielle à cette lettre et je m'en référerai aux ordres qui me seront envoyés de Rome. »

Le général télégraphia à Rome. Le gouvernement pontifical n'avait point encore eu connaissance de l'ultimatum de Cavour. Le ministre des armes répondit au général que le Piémont n'envahirait pas les Etats de l'Eglise, qu'il en avait l'assurance de la France.

En envoyant au cardinal Antonelli le texte de la sommation de Fanti, le général lui écrivait ces mots : « Cette lettre du général Fanti n'a pas besoin de commentaire, c'est la fable du loup et de l'agneau en action. C'est donc la guerre à moins que l'Europe n'intervienne. Ce document vaut son pesant d'or..., il montre à quels moyens l'on a dû recourir, pour violer nos frontières.... La victoire n'est pas toujours pour les gros bataillons, et il faut compter sur l'assistance de Dieu. »

Quand il n'y eut plus de doute sur la violation du territoire pontifical, M. de Gramont expédia au consul de France à Ancône, la dépêche suivante qu'il avait communiquée au cardinal Antonelli :

« L'empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne que, si les troupes piemontaises pénètrent sur le territoire pontifical, il sera forcé de s'y opposer. Des ordres sont déjà donnés pour embarquer des troupes à Toulon, et ces renforts vont arriver incessamment. Le gouvernement de l'empereur ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme vice-consul de France vous devez régler votre conduite en conséquence.

Le vice-consul de France, M. de Courcy, communiqua cette dépêche à M. de Quatrebarbes, gouverneur civil d'Ancône et l'envoya immédiatement à Cialdini par un employé du consulat. Il espérait arrêter ainsi la marche des armées envahissantes. Cialdini ayant lu la dépêche se contenta de dire : « J'en sais plus long que vous là-dessus, je sors d'avec l'empereur. » Puis il en accusa réception et continua sa marche.

Quelques jours après, à Lorette, le comte de Bourbon-Busset et quelques autres officiers pontificaux, prisonniers de Castelfidardo, parlaient de cette dépêche devant le général Cialdini.

« Vous m'étonnez, Messieurs, leur dit celui-ci; comment avez-vous pu vous arrêter un instant à cette pensée que nous aurions envahi l'Etat pontifical sans un assentiment complet du gouvernement de votre pays! « Et comme un des assistants objectait le fait annoncé du débarquement d'une nouvelle division française à Civita-Vecchia :

« A quoi bon? reprit un officier supérieur; la France n'a pas besoin d'augmenter son armée d'occupation. Regardez ces fils, Messieurs, en montrant le télégraphe, si ces fils parlaient, ils suffiraient pour nous arrêter.

D'autre part, voici ce qu'on lit dans le rapport du général de La Moricière : « Les chefs du comité révolutionnaire d'Ancône avaient été très-impressionnés de la dépêche de l'ambassadeur de France.... Que firent-ils? Je l'ignore. Mais le

lendemain, ils dirent qu'ils avaient député deux des leurs au général Cialdini et ils répandirent dans la ville et même parmi nos soldats qu'il leur avait fait cette réponse :

« L'ambassadeur de France à Rome et le consul à Ancône ne sont point initiés aux secrets de la politique. Le général Cialdini, et aucun autre, a eu l'honneur d'être reçu à Chambéry par Napoléon III. Sa Majesté a approuvé entièrement le projet mis en exécution. Il nous a seulement recommandé de faire vite, par ce que si les choses traînaient en longueur la France pourrait être obligée d'intervenir. »

Nous ne chercherons point à pénétrer les mystères d'une politique hypocrite. La dépêche existe réellement ; l'ambassadeur de France ne la nia nullement ; il se contenta de protester « qu'il n'avait jamais été question de faire la guerre au Piémont. »

Lorsque MM. Thouvenel et Billault apprirent l'invasion piémontaise, Napoléon III était à Marseille, prêt à s'embarquer pour l'Algérie. Il n'avait laissé aucune instruction. Les deux ministres, pris au dépourvu, en réclamèrent vainement par le télégraphe. L'empereur s'embarqua sans répondre. Ce fut alors que, ignorant sa pensée secrète, ils télégraphièrent, à tout hasard, dans le sens qui leur parut le plus conforme à sa pensée officielle, sauf, plus tard, à dénaturer la valeur du télégramme et à l'expliquer comme ils pourraient. »

Quoi qu'il en soit, le 11 septembre, Cialdini qui, dès la veille, avait mis ses troupes en mouvement vers les frontières pontificales, leur adressait ce grossier ordre du jour :

« Soldats du 4e corps, je vous conduis contre une *bande d'ivrognes étrangers* que *la soif de l'or et le désir du pillage* ont conduits dans nos pays.

« Combattez, dispersez inexorablement *ces misérables sicaires;* que, par votre main, ils sentent la colère d'un peuple qui veut sa nationalité et son indépendance. »

De son côté, Fanti n'était ni moins brutal ni moins sauvage.

« Des bandes étrangères, appelées de toutes les parties de l'Europe sur le sol de l'Ombrie et des Marches, y ont planté le drapeau menteur d'une religion qu'ils bafouent. Sans

patrie et sans toit, elles provoquent et insultent les populations afin d'avoir un prétexte pour leur imposer leur joug.

« Un tel martyre doit cesser, et une telle insolence doit être réprimée. En portant le secours de nos armes à ces malheureux enfants de l'Italie qui ont vainement espéré justice et affection de la part de leur gouvernement, nous remplissons cette mission que nous confie le roi Victor-Emmanuel. Et que l'Europe sache bien que l'Italie n'est plus à la merci ni à la discrétion de l'aventurier le plus audacieux ou le plus fortuné. »

Le même jour, l'armée de Cialdini envahissait Pesaro.

Cavour avait le sentiment de l'indignité de sa conduite et il éprouvait le besoin de la justifier vis-à-vis de l'Europe. Le 12 septembre, il adressait aux puissances un *Memorandum* dans lequel il développait les idées émises dans l'ultimatum envoyé la veille au cardinal Antonelli. Il accuse le pape de combattre par tous les moyens, même par les armes spirituelles, le grand mouvement national. Il fait appel, dit-il, à « tous les sentiments, ou pour mieux dire, au fanatisme qui exerce encore tant d'empire dans certaines classes de la société ; il est parvenu à réunir de l'argent et des hommes de tous les coins de l'Europe, et à former une armée composée d'individus presque exclusivement étrangers, non-seulement aux Etats romains, mais à toute l'Italie.

« Ces faits, ajoutait-il, provoquent l'indignation des Italiens qui ont conquis la liberté et l'indépendance et ils prennent part aux douleurs des populations des Marches et de l'Ombrie. Le roi, longtemps sollicité à s'intéresser à la situation de ces provinces, a hésité jusqu'ici; mais la Révolution, déjà triomphante à Naples, menace les Etats romains, et Sa Majesté serait coupable envers l'Italie et envers l'Europe si elle ne s'opposait aux mouvements qui se sont déjà manifestés dans ces provinces. Les populations tranquilles ont prié le roi de les prendre sous sa protection. Victor-Emmanuel l'a promis. La veille, en effet, il avait donné audience à un certain nombre de bannis des Marches et de l'Ombrie qui s'étaient, de leur propre autorité, constitués les représentants de ces *malheureuses* populations. Le monarque écouta leur cri

de douleur, *grido di dolore ;* il les réconforta, les consola et prit l'engagement de les délivrer. Ainsi se jouait cette infâme comédie. Le roi demandait au pape « l'éloignement des légions étrangères, dont il ne pourrait se servir pour comprimer les manifestations qui touchent aux frontières sans forcer à intervenir en leur faveur. » La cour de Rome a refusé, et le roi a donné l'ordre à ses troupes d'entrer dans l'Ombrie et les Marches, « *afin d'y rétablir l'ordre et de laisser libre champ aux populations de manifester leurs sentiments.* »

En terminant, le ministre piémontais croyait devoir rassurer les puissances sur le sort de Rome et du territoire qui l'entoure. Les troupes royales, dit-il hypocritement, « concourraient, si jamais il en était besoin, à préserver la résidence du saint-père de toute attaque et de toute menace ; car le gouvernement du roi saura toujours concilier les grands intérêts de l'Italie avec le respect dû au chef auguste de la religion à laquelle le pays est sincèrement attaché. »

L'empereur des Français, qui avait deux politiques, protesta *officiellement* contre l'entrée des troupes piémontaises sur le territoire pontifical. Le ministre des affaires étrangères, M. de Thouvenel, écrivit à M. de Talleyrand, notre ambassadeur : « L'empereur a décidé que vous quitteriez immédiatement Turin, afin de témoigner ainsi de sa ferme volonté de décliner toute solidarité avec des actes que ses conseils, dictés par l'intérêt de l'Italie, n'ont malheureusement pu prévenir. » Et au même moment, le *Moniteur* annonçait qu'un secrétaire restait chargé des affaires de la légation de France.

Cette façon d'agir était loin de ressembler à une rupture diplomatique : le Piémont le comprit, et ses journaux officieux, *l'Opinione*, *la Nazione*, en émettant le regret de ne pouvoir suivre les conseils de l'empereur, exprimaient l'espoir de le voir bientôt lui-même agir d'une manière différente de ses paroles.

Vis-à-vis de Rome, la France cependant semblait s'engager de plus en plus. L'empereur venait d'envoyer à Rome deux nouveaux régiments, et le général de Goyon revenait prendre le commandement de l'armée d'occupation. Le 16 septembre, le général de Noue, présentant au saint-père

les officiers du 62e régiment de ligne nouvellement débarqué, assurait Pie IX des bons sentiments du gouvernement impérial.

Le pape répondait en ces termes aux assurances du général :

« Je vous remercie, M. le général, des expressions que vous m'adressez et de la visite que vous me faites en union aux braves officiers appartenant au régiment récemment arrivé à Rome. Tout le monde admire le courage et la discipline qui distinguent l'armée française, et j'espère, ou pour mieux dire, je suis convaincu que ce régiment méritera, lui aussi, la même admiration. Je me plais en outre à voir en vous des enfants de cette nation qui se glorifie du titre de fille aînée de l'Eglise, et c'est pour être dignes de ce titre que vous serez venus à Rome, secondant les idées de votre empereur, pour soutenir et défendre les droits de l'Eglise. Et ici, notez bien, mes chers fils, que l'Eglise n'a besoin de qui que ce soit pour être soutenue dans sa souveraineté spirituelle, car étant en cela directement protégée et illuminée par Dieu, loin d'avoir besoin de l'appui des puissances de la terre, c'est elle qui soutient les nations et les empires. *Mais puisque Dieu a voulu, dans l'ordre présent de la Providence, que pour le plus libre exercice de sa souveraineté spirituelle, elle fût aussi pourvue d'un pouvoir temporel, c'est ce dernier pouvoir, très-chers fils, que vous êtes appelés à défendre dans son intégrité.* Grande et glorieuse mission ! Pour moi, si je suis persécuté, ce n'est pas une raison pour que je sois abandonné. Dieu qui tient dans ses mains les droits des souverains et des peuples, me protége, et sa défense, j'en suis certain, ne faillira jamais. Vous me défendrez, vous qui, à cette fin, êtes venus dans ce centre, dans cette capitale du monde catholique. Dans cette intention, très-chers fils, j'élève les mains au ciel, etc. »

Le lendemain de cette mémorable allocution, le général de Goyon arrivait à Rome, et le saint-père le recevait le soir même. Le 18, dans un ordre du jour, le général disait à ses soldats qu'ils étaient « appelés à garantir la sécurité de la ville sainte, » qui est le siége du catholicisme.

Il ne s'agissait donc plus pour la France que de défendre Rome et son territoire. On ne fut pas longtemps à s'en convaincre. Le ministre des armes, en effet, voyant Viterbe menacée, avait prié le général de Goyon d'envoyer des troupes, et le général refusa. Le gouvernement impérial n'avait-il pas cependant fait d'autres promesses au saint-père? et le jour même où le général de Goyon parlait publiquement de défendre Rome seulement, le cardinal Antonelli, dans sa protestation adressée aux représentants des puissances à Rome, le 18 septembre, n'était-il pas autorisé à dire : « Le saint-père se voit ravir peu à peu, par la force, tous ses domaines qui sont le patrimoine de l'Eglise et des catholiques, bien que cependant S. M. l'empereur des Français ait déclaré au Piémont qu'il s'opposerait comme adversaire (en antagoniste) à la récente invasion, qu'il romprait avec ce gouvernement toute relation, si celui-ci ne lui donnait l'annonce que l'intimation faite au gouvernement du saint-siége n'aurait pas de suite et que l'armée sarde n'attaquerait pas les troupes pontificales. »

Telles sont les négociations diplomatiques qui précédèrent cette lutte sanglante de l'iniquité contre la justice.

---

# CHAPITRE XL

## CASTELFIDARDO ET ANCONE

Le général de La Moricière et son plan. — L'armée du Pape à la *casa santa* . — Pie IX accorde à ses soldats l'indulgence plénière *in articulo mortis*. — Le général de Pimodan. — Sa mort héroïque. — « Général, ils se battent en héros ! L'honneur de l'Eglise est sauvé ! » . — La ferme des *Crocette* . — Le traître. — La Moricière gagne Ancône. — « Je n'ai plus d'armée ! » — Lutte héroïque . — Les assiégés se rendent . — Ce qui se passe à Rome. — « Général ! le monde est grand ! » — Le principe de non-intervention . — Pie IX dénonce au monde catholique la conduite du Piémont. — Il pleure ses enfants morts pour le saint-siége. — La loi du talion. — Une note diplomatique de la Prusse.

Pendant que les diplomates français et piémontais dissimulaient, le général de La Moricière luttait contre toutes sortes de difficultés. Rassuré un instant par les dépêches de l'ambassadeur de France, il ne songeait plus à se défendre contre les armes piémontaises , et il dirigeait tous ses efforts en prévision de l'attaque qui lui viendrait du côté de Naples de la part de la flotte de Nicotera et des bandes victorieuses de Garibaldi. La petite armée pontificale, quoique insuffisamment armée et épuisée, était pleine d'ardeur, et elle pouvait lutter avec avantage contre les troupes révolutionnaires.

L'illusion du général ne devait pas être longue : il apprit bientôt que l'armée piémontaise suivait les bandes révolutionnaires et, près de Ravenne, on avait vu des parcs de siége qu'on devait, disait-on, diriger vers Ancône. Il s'adressa de nouveau au cardinal Antonelli, qui lui confirma les assu-

rances données précédemment par le duc de Gramont. Au même moment, le général recevait la nouvelle qu'à Fossombrone, à Urbino et dans d'autres villes, les armes pontificales avaient été renversées et remplacées par celles de Savoie. Ses inquiétudes étaient grandes : ce fut alors qu'il reçut la sommation de Fanti.

Le lendemain, le général piémontais attaquait Pesaro. « Il était clair, dit le général de La Moricière, dans son rapport, que les bandes n'avaient agi que par ordre du gouvernement piémontais et dans le but de diviser nos forces ; et alors qu'on nous déclarait la guerre, le 10 au soir, on nous la faisait en réalité depuis trois jours. »

Le général prit alors de nouvelles mesures : il distribua ses troupes pour la défense de Velletri, de la Rocca de Spolète et il donna des ordres pour garantir Ancône, Viterbe et Pérouse. Son but était d'atteindre Macerata avant les piémontais ; il y arriva le 15 au matin, les précédant d'une journée grâce à l'énergique defense du colonel Zappi qui les avait arrêtés devant Pesaro.

Dans la nuit du 16 au 17 septembre La Moricière occupa Lorette : il avait avec lui 2,000 hommes, et il attendait le général de Pimodan à la tête de 2,600 autres. La ville de Lorette n'avait point été approvisionnée et le manque de pain vint aggraver les difficultés. L'évêque de Lorette était un homme d'énergie, il fit aussitôt ouvrir, à ses frais, des boucheries, des cantines, des boulangeries pour fournir aux besoins de la troupe, qui, à peine restaurée, se hâta de courir au sanctuaire de la Mère de Dieu pour prier et se confesser ; car la bataille semblait inévitable pour le lendemain.

Le général, en effet, de l'observatoire du collége des pères Jésuites qui dominait toutes les hauteurs environnantes avait pu les voir couvertes par les troupes piémontaises; il aperçut les rangs serrés de leur nombreuse cavalerie et ce formidable parc d'artillerie prêt à pulvériser sa petite phalange de braves. Il comprit qu'il n'était pas possible de résister au choc de cette masse énorme ; mais, il songeait à payer d'audace et à gagner Ancône par une trouée hardie.

Toute la nuit, il s'était enfermé dans sa chambre avec le

général de Pimodan, et ils avaient étudié comment ils pourraient traverser les lignes ennemies.

Quand ils eurent tout réglé, les deux généraux allèrent trouver le père recteur des jésuites et ils se confessèrent. Le mardi 18 septembre, à l'aube, raconte un prêtre français témoin de ce spectacle, il y eut dans la basilique de Lorette des scènes dignes des croisades. A quatre heures, La Moricière, Pimodan, les guides, les zouaves franco-belges, les régiments allemands, suisses, romains et les artilleurs vinrent tous s'asseoir au divin banquet, avec une ardeur inexprimable. J'ai vu la plus grande partie de ces héros, prosternés sur les dalles de la basilique ; prier longuement, immobiles, le front contre la pierre.

Pie IX, dans sa sollicitude pour l'âme des jeunes héros disposés à mourir pour lui, avait, dès le 10 septembre, adres- à l'aumônier en chef des troupes pontificales une admirable lettre dans laquelle il disait « tout le soulagement qu'il trouvait dans ses inexprimables angoisses, en voyant avec quelle ardeur, quelle tendre affection, un si grand nombre d'hommes illustres, d'admirables jeunes gens, des plus nobles et des plus honorables, étaient venus de différentes régions du monde chrétien, dans ses Etats, pour se grouper et se joindre à son armée, sous la conduite de son commandant suprême, de ce personnage si valeureux, si éminent, pour défendre et soutenir sa cause qui est celle du siége apostolique et de l'Eglise catholique...

« Au milieu de la perversité effrénée de ces hommes impies ; dans une aussi déplorable condition et sous l'étreinte d'une nécessité aussi pressante, quoi qu'il n'y ait jamais à douter du triomphe de l'Eglise, nous reconnaissons néanmoins, à la mortelle douleur de notre âme, que notre armée, chefs intrépides et vaillants soldats, auront tous à courir de très-grand dangers, venant aux mains avec des ennemis très-audacieux, passés maîtres en fraude et en scélératesse » et alors le pontife ouvre pour eux les trésors de l'Eglise. Il accorde aux prêtres et aumôniers de son armée le pouvoir de donner à tous ces braves enfants le bienfait de l'indulgence *in articulo mortis* ; mais son cœur prévoit tout, dans

le fort de la mêlée, plusieurs peut-être seront frappés loin du prêtre, il ne veut pas qu'ils soient privés de ce secours suprême, de cette inestimable faveur et il déclare qu'il suffira « d'invoquer, s'il se peut, de bouche ou de pensée, les noms de Jésus et de Marie, » pour jouir du bienfait de cette indulgence.

Nos braves, munis du pain des forts se disposent au combat, ils sont à peine dix mille, et ils auront à lutter contre plus de quarante cinq-mille hommes, de vieilles troupes Sardes aguerries et dont le nombre peut être à chaque instant doublé ! Mais ils ont le droit pour eux et ils marchent confiants et pleins d'ardeur.

A huit heures du matin, les clairons sonnèrent et le premier corps d'armée, sous le commandement de Pimodan, se met en route pour s'emparer du passage des *Crocette*. Les piémontais avaient prévu les desseins du général et ils avaient occupé les deux éperons de la montagne de Castelfidardo

Un fort détachement était placé dans une ferme située à mi-côte et deux bataillons au moins occupaient une deuxième ferme à cinq ou six cent mètress en arrière

Le général de Pimodan reçut l'ordre de s'emparer de la première ferme d'y faire monter de l'artillerie, afin de dégager la deuxième ferme.

La première ferme chaudement défendue, fut promptement enlevée; on y fit une centaine de prisonniers. Les chevaux manquaient pour trainer l'artillerie, une centaine de robustes Irlandais s'attellent après les affuts.

Tous à cette première attaque avaient généreusement fait leur devoir.

Le moment était venu d'attaquer la seconde ferme. Le général de Pimodan forme une petite colonne sous les ordres du commandant de Becdelièvre.

Cette colonne qui avait cinq cents mètres à parcourir à découvert fut reçue par une fusillade des plus vives, qui partait de la ferme et du bois voisin

Arrivé à cent cinquante-pas du sommet de la colline, elle avait une telle quantité d'hommes hors de combat qu'elle dut se retirer.

L'ennemi la poursuivit; mais au moment où celui-ci

allait rejoindre les autres, ils firent volte-face, l'attendirent à quinze pas, le reçurent avec un feu bien dirigé, et coururent sur lui à la baïonnette. Etonné de tant d'audace, et quoique supérieur en nombre, l'ennemi recula à son tour, ce qui permit à nos soldats de regagner la position de laquelle ils étaient partis. L'ennemi avait perdu beaucoup de monde[1] mais les pertes des pontificaux étaient plus sensibles que les siennes.

De Pimodan, à cheval au milieu de ses braves, souriait, mais son visage était pâle et taché de sang : une balle l'avait frappé à la joue : « Général, dit alors un de ses aides-de-camp : vous êtes blessé. retirez-vous : allez vous faire panser...

— Non, ce n'est rien, mes enfants : mon devoir est de rester ici. En avant ! chargez à la baïonnette !

— Vive Pimodan ! cria tout le monde.

Ne criez pas; marchez répondit le général.

Une seconde balle traverse le bras droit de Pimodan : le héros saisit son épée de la main gauche, et cria de nouveau : « En avant jeunes gens ! Dieu est avec nous ! »

A la troisième charge, de Pimodan reçoit une balle à la cuisse. « En avant ! » crie-t-il encore sans quitter l'arçon. Mais le suprême effort de ces braves n'est pas soutenu. L'artillerie n'avait plus qu'une seule pièce, servie par un seul canonnier, chargée et pointée par le brigadier vétéran André Wagner, et par le lieutenant Daudier. Wagner, tombe bientôt, mais il trouve assez d'énergie pour enclouer son canon, et il expire sur l'affût.

De Pimodan, couvert de sang, encourageait ses soldats, et s'écriait : « Une quatrième charge à la baïonnette ! »

Les zouaves serrent leurs rangs; leur nombre diminue. Pimodan vient de recevoir une autre balle dans le flanc droit : elle lui traverse le corps et sort du côté gauche. Le héros vacille sur son cheval; il prononce ces paroles : « Renneville, je vais mourir !... Courez vite rallier nos chasseurs ! »

1. Rapport du général de La Moricière.

On l'enleva de sa selle pour aller le déposer sous une tente. Le général en chef, qui accourait sur le champde bataille, au secours des zouaves, rencontra son ami mourant. Ils se serrèrent la main, et Pimodan put encore lui dire : « Général, ils se battent en héros ! L'honneur de l'Eglise est sauvé !... Adieu ! »

La Moricière fit sonner le rappel.

Quelques heures plus tard, de Pimodan n'était plus ! A côté de cette mort héroïque, nous devons placer l'épisode de la ferme des Crocette.

Malgré le rappel, soit qu'ils en eussent reçu l'ordre, soit qu'ils s'obstinassent, ou qu'ils eussent conservé l'espoir de sauver vingt-deux malheureux blessés qui se trouvaient dans la ferme des Crocette, huit zouaves intrépides, Gros de Perrodil, Ségaux, Le Camus, Marcel, Elie Carré, Dhondt, Tresvaux du Fraval et Maurice du Bourg, postés à une fenêtre, soutinrent un siége d'une heure, et l'assaut de plus de mille piémontais. De leur poste, ils voyaient brûler dans l'aire, la meule de paille, et les piles de bois qui les avaient faiblement abrités naguère. Le moindre souffle de vent pouvait communiquer l'incendie à la maison, qui touchait presque à ces matières en flammes. Ils ne bougeaient pas cependant ! De cette fenêtre, les décharges pleuvaient sans cesse sur l'ennemi..., et chaque coup abattait un piémontais. Dans la chambre, se trouvaient couchés par terre, parmi les blessés, les officiers des zouaves de Parcevaux, de Montcuit, de Goësbriand et le sergent de Saint-Sernin. Ceux d'entre eux qui en avaient encore la force, chargeaient les armes aux huit zouaves, qui les déchargeaient à mesure... Charles de la Vieuville, le moins invalide d'entre eux passe les carabines. dont les canons sont brûlants.

Le sol de l'aire était jonché de cadavres... Nos huit anges de la mort tiraient et tuaient toujours. Ils semblaient transfigurés. Trempés de sueur, noirs de poudre, les yeux flamboyants, la poitrine haletante, ils étaient terribles à voir. Les balles ennemies avaient sillonné les murailles, déchaussé les pavés, déchiqueté les lambris, troué et brisé les boiseries. La maison ressemblait, selon la pittoresque expression de Tresvaux, à une *écumoire*.

« Deux coups de canon partent. La moitié de la toiture est emportée; la chambre est remplie de fumée ; les flammes s'ouvrent un passage à travers les lézardes. Désespérant d'emporter d'assaut cette redoute, les piémontais y ont mis le feu. Une voix du dehors crie alors : « Rendez-vous !

— Plutôt mille morts! » répondent Le Camus et Tresvaux.

Les flammes s'avancent, les blessés poussent de sourds gémissements, la pitié vient alors calmer la fureur de nos lions. On hisse un mouchoir blanc. Devant le signe parlementaire, les piémontais cessent de tirer. Les huit zouaves prennent les blessés dans leurs bras, et, passant à travers le feu, les descendent au dehors.

Plus de mille piémontais n'étaient pourtant pas venus à bout de dénicher huit zouaves de ce nid d'hirondelles, où, pendant plus d'une heure, ils avaient soutenu un feu d'enfer. L'incendie seul avait accompli ce que les balles et les baïonnettes n'avaient pu faire.

La mort du général de Pimodan fut une grande perte. Des révélations postérieures firent connaître qu'il avait été lâchement assassiné, par un traître de son armée.

Un agent de Cavour, Curletti, célèbre par les infamies dont il se rendit coupable à Modène, mécontent sans doute de la manière dont ses services furent récompensés, s'est vengé de ses anciens maîtres, en publiant l'histoire des missions dont ils l'avaient chargé. Or il affirme que le général de Pimodan fut vraiment assassiné sur le champ de bataille, par un soldat, nommé Biambilla, qu'il avait lui-même, peu de mois avant, fait enrôler dans les troupes pontificales. Après son exploit, Biambilla passa au corps piémontais, et il fut immédiatement promu au grade de maréchal-des-logis dans le corps des carabiniers. Curletti, au moment où il écrivait, indique que l'assassin était alors à Milan, et donne le numéro du régiment dont il faisait partie. Ces détails si précis n'ont jamais reçu aucun démenti : on se contenta de chercher les moyens de faire taire Curletti qui avait promis d'autres révélations. Après cette première publication faite en français, on n'a plus entendu parler de lui, et à la fin de

l'année 1876, les journaux italiens répandirent le bruit de sa mort

Le général de La Moricière persévérait dans son dessein de gagner Ancône. Le bombardement de cette place devait, commencer le jour même, il le savait, et il était convaincu, que s'il n'y pénétrait promptement, la reddition de la ville suivrait de près le désastre de Castelfidardo. Il réunit ses officiers et, accompagné de quatre cent hommes, il put, à la faveur des arbres et de la fumée du champ de bataille, passer l'Aspio et gagner la route d'Umana.

Il était cinq heures et demie du matin quand le général entra dans Ancône. Arrivé sur la place du théâtre, il imposa de sa main silence aux acclamations de la foule et des soldats. Sa figure était calme, et un sentiment d'indomptable énergie y dominait la fatigue et la douleur. Il s'arrêta pour serrer la main au major de Quatrebarbes et ne lui dit que ces deux mots : « Je n'ai plus d'armée. » De là, il se rendit avec lui à l'hôtel *della pace*. En quelques mots, il raconta le combat de la veille : « A ce récit, dit le comte de Quatrebarbes [1], ne se mêla pas un mot d'amertume ni de colère. Il y avait tout à la fois dans son langage et son regard, la certitude du devoir accompli, la résignation la plus absolue à la volonté de Dieu l'abnégation de lui-même jusqu'au sacrifice de sa gloire ; et, j'ignore si je l'eusse plus aimé, plus admiré vainqueur que vaincu. »

A Ancône, de nouvelles difficultés surgirent. Tout était en mauvais état. Les fournitures de farines et de pain avaient été données aux agents de la révolution.

Depuis plusieurs jours déjà, la garnison en était réduite aux biscuits. L'administration, ou trompée par les assurances qui lui étaient venues du concours de la France et de l'Autriche, ou coupable d'une inexplicable négligence, ne s'était nullement occupée des approvisionnements. Rien n'était en état de supporter un double siége par terre et par mer. La population, découragée par la nouvelle des succès des piémontais, augmentait encore par ces murmures la gravité d'une situation pleine de périls.

1. Souvenirs du siége d'Ancône, etc.

Quatre frégates, sept navires ennemis, ayant quatre cents bouches à feu, entouraient Ancône, qui n'avait pour se défendre que vingt-cinq bouches à feu bien inférieures comme portée et comme calibre. Dans l'espace de quelques mois, il avait été impossible de mettre la rade en état de défense. Du côté de la terre, la ville était mieux protégée : quelques redoutes, en dehors de l'enceinte, la mettaient à l'abri des boulets : L'armée piémontaise, du reste, était à distance et la place n'était point encore investie.

Il n'y avait pas de temps à perdre : Persano, commandant de la flotte ennemie, sans avoir aucunement notifié le blocus de la place, avait, dès le 18, ouvert le feu contre elle.

De La Moricière chargea le major de Quatrebarbes de s'occuper des provisions.

Les gens de la campagne, trouvèrent moyen de faire entrer du bétail, dans la ville, malgré la vigilance des Piémontais.

Le général de La Moricière avait trouvé à Ancône le général de Courten et le colonel Kanzler avec quelques petites colonnes.

Mais le moral de ces troupes était loin d'être satisfaisant. Sous l'influence des mauvaises nouvelles, en présence de l'armée ennemie et de ses moyens d'attaques, d'un autre côté en considérant les faibles ressources des assiégés, le manque presque absolu de carabines et de fusils rayés, le découragement s'était emparé de tous les esprits. Quelques officiers partageaient ces craintes. Le général en appela plusieurs auprès de lui, il les interrogea : ceux-ci ne lui dissimulèrent par leur inquiétude à l'égard de la disposition de la troupe. La Moricière leur représenta alors qu'ils étaient dans une place de guerre fermée, qu'en conséquence l'honneur militaire ne permettait pas de se rendre tant que les défenses seraient intactes. Ils pourraient, ajoutait-il, se garantir des balles ennemies derrière les parapets ; pour ouvrir une brêche l'ennemi sera obligé de s'approcher et les canons auront alors toute leur efficacité ; enfin quand la brèche sera ouverte, il sera temps d'examiner ce qui reste à faire.

Cette énergie remonta le courage et, à l'exemple du général, tous résolurent de faire leur devoir.

Le 22, Persano envoya un parlementaire notifier le blocus du port : depuis quatre jours, il bombardait la ville.

Le 23, le bombardement redoubla d'intensité et l'armée de terre joignit son feu à celui de l'escadre. Le 26 une tentative d'assaut fut repoussée. De La Moricière avait ordonné de laissser avancer l'ennemi jusque sur le haut du glacis, et de ne tirer que lorsqu'on verrait les premiers assaillants dans le fossé. Ceux-ci attaquèrent avec fureur, les plus hardis descendirent jusqu'au pied des escarpes ; mais alors un feu terrible les assaillit et ils se retirèrent en désordre.

La journée du 27 fut tranquille, l'ennemi cessa de tirer, Cependant « on remarquait, dit le général de La Moricière, que le bombardement prolongé d'Ancône, n'avait pas même le privilége d'attirer les navires des grandes puissances neutres que l'on envoie d'ordinaire en pareille circonstance, pour protéger les consuls et les nationaux, ainsi que pour faire des offres de service aux habitants, qui veulent fuir un champ de bataille où la mort les frappe, quoiqu'ils n'y soient que spectateurs inoffensifs. Le feu sur Ancône durait depuis huit jours. On entendait le canon de Venise, de la côte de Dalmatie, on a dit même de Trieste. Le télégraphe n'était pas resté muet ; l'Europe savait ce qui se passait dans nos murs, et nous n'avions pas aperçu une seule voile amie qui manifestât l'intention de communiquer avec nous. »

Le 28 à midi, les frégates piémontaises se dirigèrent vers les batteries du môle et de la lanterne, et commencèrent contre elles un combat à outrance en se relevant les unes les autres. Le lieutenant Wectminthal et le sous-lieutenant Della Piana, qui commandaient ces batteries, déployèrent une intrépidité au-dessus de tout éloge.... La batterie, Barbette fut bientôt désemparée, et le plus grand nombre de nos canonniers tués ou blessés ; le reste se réfugia dans le batterie basse. Tournant alors les batteries du môle, une des frégates les prit à revers. Nos canonniers tournèrent leurs pièces et combattirent à découvert. Quelques volées de mitraille et deux bordées de la frégate eurent bientôt démonté les pièces

et mis bon nombre d'hommes hors de combat. Les autres malgré leur bravoure, durent suivre ceux de la Barbette et rentrer dans la batterie casematée, qui seule était tenable en ce moment. Cette batterie avait neuf pièces, et comme les frégates ne l'attaquaient que sur une face, trois pièces seulement pouvaient répondre à leur feu. Leurs énormes projectiles, à 400 ou 500 mètres, démolissaient rapidement les murs, et accroissaient à chaque instant la largeur des embrasures. Bientôt la mitraille devint presque aussi redoutable dans la batterie casematée qu'elle l'avait été sur la Barbette. La frégate qui attaquait en tète, jugeant de son incontestable supériorité, s'approcha à moinsde 250 mètres.

« Alors une de nos pièces fut brisée par un obus de 80. Les hommes qui la servaient furent mis hors de combat.

Sur cent vingt canonniers défendant cette partie de nos remparts, il en restait à peine de quoi servir les pièces ; les blessés faisaient le service des munitions.

La frégate reçut plusieurs boulets qui l'endommagèrent sérieusement. Le lieutenant Wectminsthal, avec la poignée d'hommes qui lui restait, voulait s'ensevelir sous les ruines de sa batterie. Il pointait lui-même une de ses deux dernières pièces, lorsqu'il fut frappé à mort.

Cette lutte inégale avait duré une heure et demie ; mais elle devait bientôt finir.

« Un des obus ennemis, entrant dans la batterie par une des embrasures agrandies, pénétra dans un des magasins à poudre et fit sauter les batteries. Le quai fut fortement endommagé, et les murs auxquels était attachée la chaine du port ayant été renversés, toutes les défenses du fort se trouvèrent détruites.

« Une bréche de 500 mètres était ouverte au corps de la place. L'ennemi pouvait débarquer sur le quai et nous enlever d'assaut, sans que nous pussions l'en empêcher. Je fus obligé d'arborer le pavillon blanc sur la citadelle ; tous les forts répétèrent ce signal. J'envoyai immédiatement le major Mauri à bord du vaisseau amiral, pour la capitulation. Il était quatre heures et demie du soir. Le feu cessa de part et

d'autre : les choses se passèrent ainsi jusqu'à neuf heures du soir ; mais alors l'ennemi recommença. »

Le général La Moricière s'en réfère au major des Quatrebarbes pour raconter cette inexplicable reprise.

« Pendant que les conditions de la capitulation se discutaient écrit le major, l'armée de terre, furieuse d'avoir été repoussée et de n'avoir rien fait pour contribuer à la prise de la ville, recommença le feu sur toute la ligne. Le bombardement et la canonnade ont duré depuis neuf heures du soir, le 28, jusqu'à neuf du matin le lendemain malgré l'envoi de parlementaires, malgré les sonneries annonçant la cessation du feu, malgré enfin une lettre très-vive de l'amiral, qui ne voulait pas tremper dans une pareille infamie.

Pas un coup de canon n'a été tiré de notre place. Ainsi l'armée piémontaise a bombardé sans relâche, pendant douze heures, une ville sans défense, contrairement au droit des gens.

L'amiral Persano a rendu compte à Turin du refus persistant de l'armée de terre de cesser le feu. Je livre ce fait à l'indignation de tous les honnêtes gens. »

Pendant que ces douloureux événements se déroulaient dans les provinces pontificales, que se passait-il à Rome ?

Dès le 20 septembre, le saint-père profondément affecté, faisait célébrer, à Saint-André *della Valle*, une messe funèbre pour ces illustres vaincus et dès les premières heures du jour les romains remplissaient la vaste église.

La France assistait, l'arme au bras, à cette invasion des Etats pontificaux. La garnison de Rome avait été augmentée ; mais évidemment elle n'avait mission que de défendre la personne du saint-père et de mettre la ville éternelle à l'abri des envahisseurs. Le gouvernement français craignait de voir le saint-père quitter Rome. Pie IX, sans doute, n'avait pris aucun parti. On lui prêtait même cette réponse significative au général de Goyon : « Général, le monde est grand ! »

La Providence en avait décidé autrement. Pie IX devait rester à Rome, le monde devait voir, avec le temps, le

sacrilége du Piémont se consommer et, au milieu de bouleversements inouïs, la chaire de saint Pierre briller d'un grand éclat.

Napoléon III, ne voulant pas intervenir en faveur du pape, se hâta de proclamer le funeste principe de non-intervention. Les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse étaient réunis à Varsovie, et tout faisait croire que, de cette réunion sortirait au moins une protestation en faveur du droit. Napoléon III fit connaître aux souverains réunis, qu'il s'engageait à abandonner le Piémont, si ce dernier attaquait Venise ; mais « il présupposait, ajoutait-il, que les puissances allemandes se renfermeraient, elles aussi, dans une attitude d'abstention, » et ne fourniraient aucun prétexte à une agression italienne contre l'Autriche.

L'Angleterre appuyant le principe de non intervention, l'Europe resta immobile. Vers le même temps cependant, notre ambassadeur à Berlin, M. de la Tour d'Auvergne, dit au général La Marmora que « l'Autriche avait manqué le moment favorable ; si elle eût attaqué les Piémontais lorsqu'ils entraient dans les Marches et à Naples, la France ne pouvait rien faire pour eux [1]. » Cette déclaration fait vivement regretter que l'empereur François-Joseph n'ait pas pris la défense du pape, après Castelfidardo, comme il en avait l'intention. Que de malheurs eussent été épargnés, non-seulement à la France, mais à l'Europe et à la catholicité entière.

Pie IX dénonça publiquement les dangers du principe de non-intervention. Le 28 septembre, la veille de la capitulation d'Ancône, il tenait un consistoire et s'écriait, en parlant des glorieux soldats tombés pour sa défense :

« Nous pouvons à peine contenir nos larmes en apprenant combien de valeureux soldats, de jeunes gens d'élite surtout, que leur foi et leur noble cœur avaient fait voler à la défense du pouvoir temporel de l'Eglise romaine, ont trouvé la mort dans cette injuste et cruelle invasion. Nous sommes doulou-

1. V. l'ouvrage du général La Marmora traduit en français : *un peu plus de lumière sur les événements politiques et militaires de l'année* 1866.

reusement ému du deuil qui va frapper leurs familles. Plût à Dieu que nous puissions sécher les pleurs de ces familles par nos paroles ! Ce sera pour elles, au moins, nous en avons la confiance, un sujet de consolation non médiocre que la mention honorifique, si méritée, que nous faisons de leurs enfants et de leurs proches tués, pour l'éclatant exemple de foi, de dévouement et d'amour envers nous et ce siége, qu'ils ont, en immortalisant leur nom, donné au monde chrétien. Nous entretenons, en outre, l'espérance que tous ceux qui ont glorieusement succombé pour la cause de l'Eglise, obtiendront cette paix et cette béatitude éternelles, que nous avons demandées et que nous ne cessons de demander au Dieu très-bon et très-grand. Nous devons également accorder ici des éloges à nos chers fils, les gouverneurs des provinces, surtout des provinces d'Urbino-Pesaro et de Spolète, qui, au milieu de cette triste vicissitude des temps, ont constamment et courageusement accompli leur devoir. »

Le saint-père avertit ensuite les princes que leur cause est intimement liée à la sienne, et qu'en venant à son secours, ils défendent également leurs droits comme les siens.

Mais les princes restaient sourds à ces solennels avertissements, et les deux empereurs catholiques qui devaient plus spécialement intervenir, verront plus tard le principe de non-intervention se retourner contre eux : Sadowa et Sédan ont répondu, dans les décrets de la Providence, à l'abandon où l'Autriche et la France laissèrent Pie IX à Ancône, comme à Castelfidardo.

---

# CHAPITRE XLI

## LES GLORIEUSES VICTIMES DU DROIT ET LEURS VAINQUEURS

Vols et rapines des Piémontais. — Le général Cialdini et de Pimodan. — Funérailles de Pimodan. — La veuve du général pontifical. — Les prisonniers pontificaux. — « On dirait une liste d'invitations à un bal de la cour de Louis XIV. » — « Qu'on me loge comme un vaincu, sinon je vais à l'auberge. » — Pie IX au général de la Moricière. — L'entrevue. — Le rapport de la Moricière. — L'épiscopat français célèbre les vaincus de Castelfidardo. — O sainte Eglise de Dieu, tes morts revivront. — François II à Gaëte. — Conversion des Bulgares. — Le roi de Danemark.

L'armée pontificale était vaincue, on pouvait croire que ses vainqueurs n'ajouteraient point l'insulte à la violence. Il n'en fut rien. Les soldats piémontais s'abattirent sur le champ de bataille, afin de dépouiller les morts : les médailles, les croix, les montres, les chaînes, les épaulettes, tout fut enlevé. Ils fouillaient avec avidité les poches des cadavres et les vidaient cyniquement. Les blessés eux-mêmes, n'échappèrent pas à ces perquisitions brutales. On en vit arracher avec rage le foulard avec lequel de pauvres blessés avaient entouré leur blessure : on les laissa, jusqu'à la nuit, presque nus sur la terre où ils étaient tombés ; puis on les porta dans la basilique de la *Santa-Casa*, aux hôpitaux d'Osimo et de Jesi, où ils furent jetés sur un peu de paille, sans couverture et sans pansement jusqu'au lendemain. Plusieurs moururent privés de tout secours.

L'histoire enregistre ces infamies, qui resteront attachées au front des Cialdini et des Fanti, comme une honte éternelle.

En lançant contre les soldats du pape, l'injure et le mépris, ils avaient fait naître dans le cœur de leurs soldats, la haine qui se traduisait sur le champ de bataille, par l'atrocité.

Cialdini montra du reste, qu'il était digne de commander à ces sauvages. Il était venu pour entendre la dernière parole du général de Pimodan. En le voyant, le héros chrétien rassembla ce qui lui restait de forces, et, se tournant vers son bourreau : « Je te pardonne ! » lui dit-il ; puis, tournant les yeux vers la sainte demeure de Marie, il murmura une dernière fois : « Jésus ! Marie ! » et rendit dernier soupir.

Déposée dans un double cercueil, la dépouille mortelle du général fut remise, par Cialdini, au prince de Ligne et au comte de Renneville, ses aides de camp, pour être envoyée à M^me^ de Pimodan. Mais Cialdini avait eu le mauvais goût, d'y inscrire ce vers de Dante, et de le souiller par une adresse :

Le général Cialdini à M^me^ la marquise de Pimodan :

*Le ire non vanno al di là del rogo.*
Les colères ne vont point au delà du bûcher.

Rome accueillit avec tout le respect, dont ils étaient dignes, ces précieux restes. La ville entière se porta au-devant du cercueil, qui fut transporté sur la place de Saint-François *à Ripa*, où il passa la nuit ; une multitude émue et recueillie monta la veillée des morts. Il fut transporté, le 2 octobre, au soir, à Sainte-Marie-du-Transtevère, où devaient se célébrer les funérailles. Le corps fut déposé sur une estrade, au milieu de la grande nef, et une couronne de lauriers fut placée sur la tête du héros.

Le lendemain, la ville de Rome assistait aux funérailles solennelles que Pie IX avait voulu faire au noble défenseur de l'Eglise. Parmi l'assistance, on remarqua le général de Goyon et les officiers de l'armée d'occupation.

La veuve du général était à Paris : à la nouvelle de la mort héroïque de son époux, elle montra un courage digne de lui : Prenant dans ses bras son plus jeune fils et le couvrant de ses larmes, elle lui dit :

« Et Toi aussi ; tu seras soldat ! » Puis elle se rendit à l'église, offrant à Dieu son immense douleur ; de là elle se fit conduire chez le nonce : « Monseigneur, lui dit-elle,

mon mari a consacré sa vie au souverain pontife : je désire qu'après sa mort, il demeure encore auprès du saint-père. Je sais que c'était aussi son désir.»

Le grand Pie IX fournit lui-même l'inscription qui devai décorer la tombe du héros et l'immortaliser :

*Georgio. de. Pimodan. viro. nobilissimo. duci. fortissimo. quem. pro. sede. apostolica. magnæ. animæ. prodigum. catholicus. orbis. luget. Pius. IX. pont. max. suo. et. romanæ ecclesiæ. nomine. solemne. funus. tantæ. virtuti. et. pietati. debitum. mærens. persolvit.*

« A Georges de Pimodan, au gentilhomme d'une très-haute noblesse, au général plein de courage, prodigue de sa grande âme dans la défense du saint-siége apostolique ; à celui que pleure tout l'univers catholique, Pie IX, souverain pontife, en son nom et au nom de l'Eglise romaine, le cœur rempli d'affliction, fit ces funérailles solennelles dues à tant de vertu et à tant de piété. »

La dépouille du général fut ensuite transportée à l'église de Saint-Louis-des-Français, où elle repose en attendant la résurrection *inde resurrecxurus.*

Cependant les prisonniers pontificaux étaient promenés dans toute l'Italie et exposés aux insultes.

« Les nobles débris de Castelfidardo, écrivait un zouave, furent promenés par l'Italie, épuisés de fatigue, exposés aux outrages de la populace, en butte aux insultes les plus grossières, aux invectives les plus dégoûtantes. »

On peut s'imaginer, ce que ces traitements inhumains durent faire souffrir à ces jeunes gens, pour la plupart rejetons des premières familles de l'aristocratie.

Aussi lorsque le général Cugia vit la liste des morts de Castelfidardo, il s'écria : « Quel armorial ! On dirait une liste d'invitations pour un grand bal à la cour de Louis XIV. »

Le général de La Moricière ne fut pas lui-même à l'arbri des outrages. Les uns sifflèrent le héros; d'autres, excités par Persano, lui infligèrent une feinte admiration plus insultante encore. Les vainqueurs volèrent, jusqu'aux chevaux des officiers, et ce ne fut qu'en faisant don du sien au consul de France, que le général put en obtenir la restitution.

La Moricière fut embarqué sur le *comte de Cavour* avec les blessés piémontais, et fut dirigé sur Gênes. Victor-Emmanuel, dont le cœur était plein de remords et de honte, ordonna que, dans cette dernière ville, on traitât le général avec les plus grands égards; il lui fit même offrir l'appartement royal. Mais celui-ci n'en voulut point: « Qu'on me loge comme un vaincu, s'écria-t-il, sinon je vais à l'auberge! »

En arrivant à Gênes, le général devait y trouver la seule récompense qui fût à la hauteur de sa grande âme: on lui remit une lettre de Pie IX qui restera comme l'expression de la reconnaissance de l'Eglise.

« Si je me tourne vers Dieu, lui écrivait le saint-pontife à la date du 4 octobre, et si je considère les cours des derniers événements, je courbe la tête et je m'humilie devant la divine Majesté qui, dans ses jugements impénétrables, a cru devoir les permettre. C'est là le sentiment de résignation que je me sens, quant à moi, obligé de mettre en pratique. Mais, en me tournant vers vous, mon très-cher général, je sens toute ma dette de gratitude pour la grande œuvre que vous avez faite pour le saint-siége et pour l'Eglise catholique, et je prends une part de votre juste douleur, vous conseillant toutefois de lever les yeux vers Dieu, qui a déjà écrit dans le livre de vie vos actes et vos généreuses résolutions.

« Les ennemis de la vérité et de la justice peuvent, à leur gré, défigurer les événements; mais tous les bons catholiques et toutes les âmes honnêtes, célébreront toujours, comme un triomphe pour l'Eglise, tout ce qui est arrivé dans les Etats pontificaux en ces derniers temps, où l'on a vu une petite armée, organisée en peu de mois, grâce à votre activité, à votre zèle et à votre intelligence, armée plus que suffisante pour comprimer la révolution, si celle-ci n'avait été protégée par des mains puissantes, par des forces incomparablement supérieures aux nôtres, et aidée par tous les moyens que peuvent suggérer la fraude et le mensonge.

« Dieu a permis ce qui est arrivé, que sa très-sainte volonté s'accomplisse; mais je désire, cher général, que vous soyez persuadé de la continuation de mon estime et de ma tendresse paternelle. C'est avec ces sentiments que je vous

envoie de cœur à vous, à votre épouse et à vos filles, la bénédiction apostolique. »

Le général obtint de rentrer à Rome directement : « En débarquant, il était fort souffrant de la goutte, et presque hors d'état de se mouvoir. A cette nouvelle, le saint-père voulait le prévenir ; le général ne lui en laissa pas le temps, et se transporta comme il put au Vatican. Rien ne nous est resté de cette entrevue. »

Le Sénat de Rome se proposait de nommer le général, prince romain ; le pape l'aurait volontiers comblé de distinctions. Il n'accepta rien, sauf la croix du Christ, que Pie IX lui envoya avec ces mots :

« J'apprends que votre modestie, refuse les titres par lesquels, je voulais en quelque manière, manifester ma reconnaissance, pour l'acte chrétien et généreux, que vous avez accompli, en soutenant les droits du saint-siége. Ma détermination était dictée par mon cœur, et je dois dire, qu'elle était réclamée, ou au moins désirée par tous les amis de la justice et de la religion, qui, grâce à Dieu, sont très-nombreux. Mais, si vous me demandez d'y renoncer, j'y renoncerai pour vous être agréable. Toutefois, je veux absolument que vous soyez décoré d'un ordre, qui ne peut être mieux placé que sur votre poitrine, laquelle fut exposée à recevoir les coups des ennemis du patrimoine de l'Eglise de Jésus-Christ, et cet ordre porte précisément le nom du maître suprême de ce patrimoine. Ce sera un nouveau lien qui vous unira au vicaire, de celui dont je suis l'indigne représentant, et qui, je l'espère, sera notre récompense à tous deux dans l'éternité. »

Le général de la Moricière se mit à l'œuvre, afin de pouvoir présenter au saint-père, un rapport, sur les événements qui venaient de s'accomplir. Le 3 novembre, son travail était achevé et remis entre les mains de Mgr de Mérode, ministre des armes.

Ce rapport fut revu par Pie IX en personne. Il déclara que son général en chef maniait la plume non moins bien que l'épée, et approuva tout, sauf trois passages qui reçurent de légères modifications.

La France catholique protesta à sa façon, contre la trahison de son gouvernement. Une souscription fut ouverte dans le but d'offrir au général de La Moricière, une épée d'honneur : celui-ci la refusa avec modestie; mais les journaux promoteurs de cette souscription, annoncèrent bientôt que le gouvernement français l'avait interdite. Les illustres vaincus de Castelfidardo et d'Ancône, en rentrant en France, se virent, dans la suite, appliquer l'article 21 du code, qui déclare déchu de sa nationalité, tout français qui, sans autorisation de son gouvernement, prend du service militaire chez une nation étrangère; et ces nobles jeunes gens, coupables du seul crime d'avoir couru à la défense du père commun des fidèles, se virent rayés des listes électorales[1], repoussés des bureaux d'enrôlement de l'armée, et jugés indignes de remplir les fonctions de jurés.

L'épiscopat paya un tribut d'hommages à la mémoire de ces généreux martyrs du devoir et de l'Eglise.

« O saint Eglise de Dieu, s'écriait à cette occasion, le courageux successeur de Saint-Hilaire, Mgr Pie, ô sainte Eglise de Dieu, les morts revivront et les décapités relèveront la tête : *Vivent mortui tui, interfecti mei resurgent*[2]. Ou plutôt les tués n'ont pas été tués : *interfecti tui non interfecti*[3]. Ils n'ont point donné leur vie pour une cause humaine, mais pour une cause divine. La sainte théologie m'autorise donc à dire qu'autour de leurs tempes, un second jet de lumière, une auréole de surcroît, s'ajoutera au nimbe commun de la gloire, et qu'ils sont enrôlés, immatriculés pour l'éternité entière dans la blanche légion de ceux, qui ont lavé leurs étoles, dans le sang de l'agneau[4]. C'est parmi ce noble chœur des martyrs, que nos regards iront vous chercher, ô vous tous qui avez glorieusement succombé dans cette lutte. »

Dans toutes les cathédrales de France, on célébra des services funèbres; dans plusieurs chaires, les évêques procla-

1. Circulaire du duc de Persigny aux préfets de l'Empire, en date du 21 mai 1862.
2. Isaïe XXVI, 19
3. Isaïe XXII, 2.
4. Apoc. VII, 9-14.

mèrent, avec une sainte hardiesse l'héroïsme des vaincus, ils stigmatisèrent la conduite des vainqueurs et ils ne craignirent pas de signaler la lâcheté de ceux, qui avaient laissé commettre tous ces attentats, alors que d'un mot, ils pouvaient les empêcher. Le gouvernement français redoubla vainement de sévérité, dans la répression, de ce qu'il appelait les abus du clergé ; les moindres allusions politiques dans la chaire dans les mandements, furent recherchées avec un zèle digne d'une plus noble cause, et poursuivies avec une rigueur extrême. Mais la vérité faisait son chemin, elle ressortait avec plus d'éclat de ces persécutions intéressées, et l'on peut affirmer, qu'à partir de ce moment, le second empire reçut le coup qui devait infailliblement amener sa chute. Napoléon III était persuadé, non par croyance éclairée, mais par expérience de famille, qu'il y a un mauvais sort, attaché à ceux qui s'attaquent au pape. « *Mon oncle est tombé pour avoir touché au pape*, disait-il souvent. Mais, ajoutait-il, *il y a une manière de s'y prendre*. C'est-à-dire qu'il se flattait de pouvoir frauder avec Dieu, comme il fraudait avec les hommes[1].

Pie IX, ému au récit des souffrances des prisonniers de son armée, avait réclamé leur délivrance. Le Piémont avait bien rendu la liberté aux étrangers ; mais en dépit des clauses formelles des capitulations, il avait retenu prisonniers les sujets du saint-père. Pie IX chargea M. de Corcelles, de négocier leur retour.

Dès que les premiers d'entre eux furent rentrés à Rome, Pie IX voulut aller les voir. Il les félicita de la fidélité et du courage qu'ils avaient montrés, et il veilla lui-même à ce qu'on leur distribuât tous les secours dont ils avaient besoin.

Les derniers prisonniers ne quittèrent Ancône que le 13 décembre : ils s'embarquèrent au bruit des sifflets de leurs indignes vainqueurs. Dès leur arrivée, le ministre des armes se rendit près d'eux, et Pie IX voulut aussitôt les recevoir.

1. Le *Correspondant*, t. 48 de la nouvelle série, p. 712. C'est à M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, et à l'occasion de la lettre à Edgar Ney qu'il tint ce propos.

En apercevant le jeune Furcy, irlandais, amputé à la cuisse, encore mal remis de cette amputation, et qu'il avait fallu porter en litière, Pie IX s'est penché vers lui et l'a tendrement embrassé.

Les morts ne furent point oubliés; le souverain-pontife fonda à perpétuité une messe quotidienne pour le repos de leurs âmes à la *scala santa*, ce lieu si vénéré qu'il n'y en a point de plus saint dans tout l'univers, *non est in toto sanctior orbe locus*. Les curés de Rome firent célébrer dans chacune de leurs églises un service pour ces glorieux morts.

Victor-Emmanuel cependant continuait le rôle qu'on lui faisait jouer, et, le 9 octobre, il adressait d'Ancône à tous les italiens une proclamation, dans laquelle il cherchait à justifier ses sacriléges usurpations. Il protestait de son respect pour la religion catholique, et quelques semaines après, les évêques des marches effrayés, des attaques dirigées contre la religion catholique et de la liberté laissée à la propagande protestante, se voyaient contraints d'adresser leurs plaintes à son ministre. C'est ainsi que le roi *galant homme* réalisait ses promesses.

Le 7 novembre, Victor-Emmanuel faisait son entrée triomphale à Naples, à côté de Garibaldi. François II, obligé de fuir devant l'émeute, se retirait à Gaëte, où il devait soutenir avec son héroïque épouse, l'honneur de sa couronne et les droits de sa royauté.

La reine-mère de Naples, avec ses enfants, vint demander asile au souverain-pontife. Pie IX reçut en roi et en père, la la reine fugitive, et le lendemain de son arrivée, le 21 novembre, il allait la visiter au Quirinal devenu, par ses ordres, la demeure des augustes exilés.

Le jour de Noël, selon l'usage, le sacré-collége, après l'office pontifical, présenta au saint-père, ses félicitations qui, cette fois, furent des compliments de condoléance. Pie IX répondit par quelques-unes de ces paroles énergiques, qui lui sont familières qui se burinent en quelque sorte, dans l'esprit de ceux qui les entendent.

« Je viens de voir dans le saint évangile, dit-il, qu'à peine, né dans une étable à Bethléem, un petit enfant, quoique

bien faible encore, jetait néanmoins le trouble autour de lui, et déjà faisait trembler le roi Hérode sur son trône. Il était écrit de lui, que nul ne pourrait lui résister, et voilà que moi, son serviteur, pauvre et faible vieillard dépouillé de tout, sans secours, seul et sans appui, je fais pourtant peur à mes ennemis, et suis, pour eux un étrange embarras ; je suis dans la joie, et ma joie trouble la leur, car, à travers tous mes maux, je sens au dedans de moi une confiance suprême, et que rien ne saurait abattre, qu'il me viendra un secours imprévu qui me délivrera, je ne sais quand, ni de quelle manière ; mais n'importe ! Ce secours viendra, j'en suis certain. Aussi je désire qu'on le sache, je resterai ferme jusqu'à la fin. Humainement je ne puis rien, aidez-moi donc de vos prières. »

Un glorieux triomphe pour l'Eglise devait couronner cette année 1860, si remplie d'amertumes et de luttes.

Les Bulgares, fatigués du joug des patriarches schismatiques, rentrèrent dans le sein de l'Eglise catholique. Le 30 décembre, l'acte de réunion était solennement accompli à Constantinople.

Ainsi l'Eglise du Christ, toujours persécutée et toujours vivante, marche de triomphe en triomphe. L'épreuve rend plus ferme la foi de ses enfants, et jamais ses œuvres ne s'épanouissent avec plus d'éclat que lorsqu'elles sont arrosées du sang de leurs fondateurs. Jésus-Christ l'a prédit : il n'est point venu apporter la paix, mais le glaive ; et parmi les étranges béatitudes qu'il a annoncées à la terre, celle qui semble les couronner toutes est celle-ci : *Beati, qui persecutionem patiuntur propter justitiam.....*

---

# CHAPITRE XLII

## ROME, LA FRANCE ET L'ITALIE.

P X et le général de Goyon. — Nouvelles recrues pour l'armée pontificale. — La brochure *Rome, la France et l'Italie.* — « Lave tes mains, o Pilate ! — Allocution du 18 mars. — Victor-Emmanuel roi d'Italie. — Les 91 députés français. — François II se réfugie près du pape. — Evanouissement de Pie IX. — Pie IX refuse d'éloigner François II. — Mariage du duc de Toscane et de la sœur du roi de Naples. — Napoléon III, maître de la situation en Italie. — Mort de Cavour. — Les ambassadeurs du roi de Siam. — La montagne de soleil.

Le 1^er^ janvier 1861, le général de Goyon présenta, selon l'usage, ses hommages au saint-père. Le général avait reçu l'ordre de ne faire dans son discours aucune allusion politique. Pie IX observa la même réserve ; il parla de la France, de son armée, mais il ne dit rien de l'empereur Napoléon. Il s'étendit « sur la gloire des armées françaises, qui défendent les chrétiens contre la fureur des musulmans ; qui viennent de pénétrer, il y a peu de jours, dans la cité lointaine de Pékin, et y ont planté le bois sacré de la Rédemption. Il bénit la flotte française qui, non loin de Rome, demeure et sauvegarde la justice. »

M. de Goyon reprit la parole pour remercier Sa Sainteté de ses généreuses expressions, et ajouta que l'armée, en accomplissant ces glorieuses expéditions, ne faisait que seconder les désirs et la volonté de l'empereur, « lequel défend en Syrie le catholicisme comme il le défend à Rome. »

Le saint-père a répliqué par ces deux mots : « *Facit Deus !* » « Dieu le veuille ! »

Cette audience attesta combien les relations entre le Vatican et les Tuileries étaient tendues.

Les événements de Castelfidardo et d'Ancône ne ralentirent pas le dévouement des catholiques. De nombreuses recrues arrivèrent de toutes parts, pour reconstituer l'armée pontificale. De La Moricière avait obtenu du saint-père un congé, et il était rentré en France, conservant toujours son titre de général en chef, continuant de loin à veiller sur la petite armée pontificale, dont il était l'âme et la tête ; il se tenait prêt à rentrer à Rome au premier appel de Pie IX.

Le premier janvier, la légion des Franco-Belges, qui s'était si vaillamment distinguée, prit le nom de zouaves. Cette dénomination rappelait trop bien la gloire française en Afrique et le chef même de l'armée pontificale, pour qu'on ne l'adoptât pas. Dès le 8 du même mois, l'armée pontificale comptait dix mille hommes et Mgr de Mérode dépensait à sa reconstitution, une telle activité et une si grande fermeté, qu'il eut l'insigne honneur, d'attirer les haines presque exclusives des révolutionnaires.

La Révolution cherchait à arrêter ce mouvement chaque jour croissant, et Pie IX crut devoir protester publiquement contre les calomnies répandues chaque jour, par la mauvaise presse, en France surtout, et qui avaient pour but de ralentir le zèle des volontaires. Le 24 février, il recevait une cinquantaine de jeunes gens récemment arrivés, pour s'engager parmi les zouaves.

Après les avoir remerciés, Pie IX dit qu'il n'avait jamais voulu faire ni permettre qu'on fît en son nom aucun appel pour provoquer les enrôlements dans son armée.

Dans la situation pleine de périls où il se trouvait, il ne voulait exciter personne à venir partager ses dangers ; mais il exprimait sa gratitude à ceux qui se rangaient autour de son drapeau.

Quelques jours avant, il avait accueilli un officier du génie maritime, par ces paroles : « Vous venez, mon cher fils défendre une cause presque désespérée ; mais..... » et, n'achevant pas sa phrase, d'un geste il montrait le ciel.

Le gouvernement français, de son côté, jouait double jeu.

L'Empereur, dans le discours qu'il prononça à l'ouverture des Chambres, déclarait qu'il avait « cru devoir augmenter la garnison (de Rome), lorsque la sécurité du saint-père avait paru menacée, » et, quelques jours après, le *brochurier* avoué de l'Empereur, M. de la Guéronnière, conseiller d'Etat, faisait paraître une troisième brochure intitulée : *La France, Rome et l'Italie*. Ce pamphlet faisait retomber sur le gouvernement du saint-siége la responsabilité des faits accomplis.

Le cardinal Antonelli le réfuta.

Nos évêques, tour à tour, relevèrent les accusations mensongères portées contre le saint-père, et le vaillant évêque de Poitiers, Mgr Pie, toujours le premier sur la brèche, prononça ces paroles déférées au Conseil d'Etat, comme injurieuses, mais dont l'histoire a déjà proclamé l'éloquente vérité :

« Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à mort. Le signal ne pouvait venir que de lui : *nobis non licet interficere*, disaient les juifs... Lave tes mains, ô Pilate; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse nous dirons chaque jour, et la postérité la plus reculée dira encore : je crois en Jésus Christ, le fils unique du père, qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie, qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate : *qui passus est sub Poncio-Pilato*. »

La pensée du gouvernement français se manifestait, non seulement par la brochure de M. de la Guéronnière ; mais la publication des documents diplomatiques était faite, de façon à ne laisser subsister aucun doute, sur ses intentions mauvaises. Ces pièces réunies au nombre de trente-deux, émanaient toutes du gouvernement français, sauf une note du cardinal Antonelli, relative à nos troupes, et où les questions débattues, ne sont même pas abordées. On n'entendait le gouvernement romain, que par la bouche de notre ambassadeur. Exclusion d'autant plus significative, que l'on ne craignait pas, sur d'autres questions, de donner la parole aux ministres étrangers. De plus, dans cette collection il y avait des lacunes.

Pie IX lui-même daigna relever indirectement ces diverses

attaques dans son allocution, du 18 mars. Il affirma que tous les reproches dirigés contre le pouvoir civil du saint-siége n'avaient d'autre but que d'affaiblir et, « si cela pouvait jamais arriver, de détruire la puissance salutaire de la religion catholique».

« Nous déclarons, ajouta-t-il en terminant, clairement et ouvertement devant Dieu et devant les hommes que nous n'avons aucun motif de nous réconcilier avec qui que ce soit. Mais toutefois, puisque, bien qu'indigne, nous tenons ici-bas la place de celui qui a prié pour ses bourreaux et a imploré leur pardon, nous sentons bien que nous devons pardonner à ceux qui nous haïssent, et prier pour eux. Si donc on nous demande des concessions injustes, nous ne pouvons y consentir ; mais si c'est le pardon, nous sommes prêts, à l'accorder de grand cœur. »

Ce fut au milieu des discussions des Chambres françaises que les députés de Turin, le 14 mars, jour anniversaire de la naissance du roi votèrent à l'unanimité, moins deux voix, la loi qui conférait à Victor-Emmanuel II, le titre de *roi d'Italie*.

Le corps législatif français, quelques jours après, le 22 mars, votait une adresse dans laquelle il se prononçait en faveur de l'indépendance temporelle du pape; mais en blâmant le saint-père de résister aux sages conseils qui l'engageaient à renoncer à ce qu'il avait perdu et à transiger avec la plus flagrante iniquité. Les catholiques proposèrent un amendement qui tendait à supprimer toute expression de blâme ; mais il fut rejeté. Le vote de cette adresse aurait dû éclairer le gouvernement français, mais il aima mieux, à l'époque du renouvellement de la Chambre, échouer l'élection des quatre-vingt-onze députés qui avaient voté l'amendement favorable au saint-père.

Cette guerre hypocrite, brisait le cœur de Pie IX. Dans les premiers jours du mois de février, il s'était rendu à l'Eglise de la Trinité des Monts, pour administrer les sacrements d'Eucharistie et de Confirmation aux élèves des dames du Sacré-Cœur. A cette occasion, le saint-père fit lire le décret d'approbation d'un miracle obtenu par l'intercession du V. Jean Leonardi. Selon son habitude, il prononça une allocution dans laquelle il remerciait le Tout-Puissant qui sait tou-

jours dans les temps les plus difficiles, susciter des saints pour la défense de son Eglise et quand il parla de ses fils égarés qui méconnaissaient le cœur de leur père, des sanglots coupèrent sa voix.

Vers le même temps, le *Courrier des Alpes* écrivait : « Un des principaux prélats de l'Eglise de France a traversé notre ville il y a quelques jours venant de Rome. Une personne qui a été assez heureuse pour voyager avec lui, depuis Saint-Jean-de-Maurienne jusqu'à Culoz, a obtenu sur les dispositions d'esprit du saint-père les renseignements les plus intéressants. Pie IX est plus que jamais résolu à rester à Rome *quoiqu'il arrive*. Il est convaincu que tôt ou tard, la France retirera ses troupes et que les Piémontais envahiront ce qui reste encore au souverain pontife, de la ville et des Etats Pontificaux : ce dernier acte de spoliation ne changera point la résolution du saint-père. Je puis périr, a-t-il dit, mais la papauté ne périra pas. Je peux souffrir le martyre, mais un jour viendra où mes successeurs rentreront dans la plénitude de leurs droits. Saint Pierre a été crucifié, et cependant je suis ici! »

Comme on faisait remarquer à Sa Sainteté qu'elle serait bientôt sans ressources, elle a répondu : « c'est là ce qui m'inquiète le moins; je trouverai toujours bien trois francs par jour pour vivre et cela me suffira. »

Pie IX avait, au commencement de l'année, félicité la flotte française de protéger dans les eaux de Naples, la justice et le droit. Elle y mouillait depuis quatre mois ; « Elle semblait devoir être le dernier refuge du roi de Naples, disait Napoléon III à l'ouverture de la session législative, mais, ajoutait-il « je l'ai retirée, quelque digne de sympathie que fût une infortune royale, si noblement supportée. »

François II, après avoir lutté héroïquement, pendant trois mois et dix jours, contre les forces réunies de la révolution, capitula alors que Gaëte n'était plus qu'un monceau de cendres.

Le 13 février, le roi, avec son épouse, s'embarquait sur la corvette à vapeur française la *Muette*, pour se rendre à Rome : Cialdini, vainqueur, comme il l'avait été à Castelfidardo, prenait possession de Gaëte.

Le pape accueillit noua l'avons dit les souverains, que leur infortune et leur héroïsme rendaient encore plus augustes. Dès le jour même de leur arrivée, le 15 février, il se rendit au Quirinal visiter ses hôtes, qui, prosternés, le reçurent au bas de l'escalier, baisèrent ses pieds avec respect. Pie IX, après les avoir bénis, les releva avec bonté. François II se tenait à ses côtés ; il était très-ému. On le vit souvent prendre les mains du saint-père, les retenir avec amour sur ses lèvres. Pendant une heure, Pie IX les entretint et les fortifia. Quand il sortit du palais, il trouva la place envahie par la foule dont les chaleureuses acclamations étaient comme un cri sympathique, hommage rendu à l'héroïsme du jeune monarque.

Quelques semaines plus tard, un événement, peu grave en lui-même, vint un instant troubler le monde catholique, et montrer une fois de plus la grande place, que Pie IX occupait dans les cœurs. Le mardi de Pâques, le pape assistait à la messe qui se célèbre d'ordinaire, à la chapelle Sixtine ; il était entouré des cardinaux et de sa cour, lorsqu'avant la fin de l'Evangile, il se sentit mal et fut obligé de s'asseoir. Sa tête vénérable se pencha sur sa poitrine, et il s'évanouit. Assis sur son trône et revêtu des lourds et majestueux ornements pontificaux, il était immobile et paraissait sans vie. Les deux cardinaux qui l'assistaient, pleins d'effroi, le soutenaient de leurs mains tremblantes. Six ou sept minutes s'écoulèrent ainsi lentement, au milieu de la stupeur générale. Après les premiers secours, Pie IX commença à recouvrer connaissance. Tout à coup, on le vit se redresser de toute sa hauteur ; il leva la main droite vers le ciel, et fit un grand signe de croix, puis imposant les mains sur l'auguste assemblée qui se prosternait silencieuse, il la bénit avec une lenteur solennelle.

La grandeur de cette scène ne se pourrait exprimer. On avait cru voir le pontife, vaincu par la douleur et le martyre, mourir sur son trône, et il se relevait dans toute la grandeur de sa majesté souveraine.

Pie IX arrivait à son appartement, lorsque le cardinal secrétaire d'Etat, qui n'avaif pu assister à la cérémonie, accourut.

Le pape l'accueillit avec un doux sourire, et lui adressa ces paroles : « *Spectaculum facti sumus mundo et hominibus!* »

Cette émotion extraordinaire avait été occasionnée, dit-on alors, par la douleur que Pie IX avait ressentie de la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Angleterre. Quoiqu'il en soit, sa profonde affliction avait plus d'une raison d'exister, et les événements ne la justifiaient que trop.

Par ses ordres, le cardinal Antonelli adressa aux puissances étrangères la protestation suivante :

« Un roi catholique, mettant en oubli, tout principe religieux, méprisant tout droit, foulant aux pieds toute loi, après avoir dépouillé peu à peu le chef auguste de l'Eglise catholique, de la plus grande et de la plus florissante partie de ses possessions légitimes, prend aujourd'hui le titre de *Roi d'Italie*. Par là, il veut mettre le sceau aux usurpations sacriléges, qu'il a déjà accomplies, et que son gouvernement a l'intention de compléter aux dépens du patrimoine du saint-siége.

« Quoique le saint-père ait solenellement protesté à chaque nouvelle entreprise par laquelle, on portait atteinte à sa souveraindé, il n'en doit pas moins aujourd'hui faire une protestation nouvelle, contre l'acte par lequel on prend un titre dont le but est de légitimer l'iniquité de tant d'actes antérieurs.

« Il serait superflu de rappeler ici la Sainteté de la possession du patrimoine de l'Eglise et le droit du souverain-pontife sur ce patrimoine, droit incontestable, reconnu de tout temps et par tous les gouvernements, et d'où il suit que le saint-père ne pourra jamais reconnaître le titre de roi d'Italie que s'arroge le roi de Sardaigne, puisque ce titre lèse la justice et la propriété sacrée de l'Eglise. Non-seulement il ne peut pas le reconnaître, mais encore il proteste de la manière la plus absolue et la plus formelle contre une pareille usurpation.

« Le cardinal secrétaire d'Etat, soussigné, prie Votre Excellence de vouloir bien porter à la connaissance de son gouvernement, cet acte fait au nom de Sa Sainteté, se tenant pour assuré qu'il en reconnaîtra la convenance absolue, et qu'en s'associant à une telle détermination, il contribuera par son

influence à amener la fin de l'état de choses anormal, qui depuis si longtemps désole la malheureuse Péninsule.

« C'est dans les sentiments, etc.

« Rome, le 15 avril 1861.

« Cardinal ANTONELLI. »

Le roi de Naples était à peine installé à Rome, que l'ambassadeur de France, M. de Gramont, faisait de singulières démarches auprès du cardinal Antonelli, dans le but d'obtenir l'éloignement de l'infortuné François II. Notre ambassadeur se faisait l'interprète du comte de Cavour. Au nom du saint-père, le secrétaire d'Etat opposa un refus formel à cette demande. Pie IX, outre les motifs particuliers de reconnaissance qu'il avait pour la maison souveraine de Naples, ne pouvait s'écarter, sur ce point, des traditions du saint-siége, près duquel tous les monarques dépossédés et tous les persécutés ont toujours trouvé un tranquille refuge et un asile assuré. En 1815, les Bonaparte, repoussés par toutes les cours de l'Europe, n'avaient-ils pas trouvé une demeure près de l'illustre pontife persécuté par le chef de leur famille? Pie VII ne combla-t-il pas de bienfaits la mère et les frères de Napoléon I. Telles étaient les raisons sur lesquelles s'appuyait le refus du saint-père : elles étaient faciles à prévoir, et il fallait avoir toute la légèreté, bien connue, de notre ambassadeur pour s'exposer, de gaîté de cœur, à recevoir une pareille réponse. On ne s'explique vraiment pas, comment, le gouvernement impérial plaçait sa dignité entre des mains, si peu soucieuses ou si incapables de la défendre.

En dehors de ces motifs, Pie IX ne pouvait d'ailleurs, éloigner le roi de Naples, ni le repousser de sa ville ; il reconnaissait son droit, comme il avait reconnu tous ceux des autres princes italiens, iniquement dépossédés par le sceptre de la royauté Sarde. Il ne manquait jamais l'occasion de protester et de faire valoir leurs droits, en revendiquant les siens propres, non pas assurément qu'il les mît sur le même pied que les siens. Si, aux yeux de la justice et du droit, ils sont les mêmes, ils ne peuvent cependant être confondus. et les intérêts sont bien différents. Les droits du saint-siége sont inaliénables et sacrés, et le pape ne peut ni les céder, ni les

diminuer. L'indépendance de son autorité spirituelle en dépend, et ses serments ne lui permettent pas de les sacrifier. La légitimité des maisons royales, au contraire, peut s'éteindre par l'épuisement, par la renonciation du dernier héritier, par la transformation des mœurs, des lois, de la géographie politique d'un pays, par la longue possession, par la conquête. Cette légitimité, d'ailleurs, n'est pas nécessaire.

Il n'en est pas de même de la légitimité pontificale ; elle est éternelle et nécessaire. S'il n'y avait plus de rois sur la terre, il y aura encore et jusqu'à la fin un prêtre, dont l'autorité spirituelle, s'étendant sur tous les peuples, aura toujours besoin d'une indépendance absolue, pour la faire prévaloir ; et ce prêtre, tant que la Providence n'aura pas établi d'autres moyens, devra revendiquer le domaine temporel et royal de l'Eglise. La papauté, elle, ne s'épuise pas, et ne se transforme pas ; elle ne conquiert pas, elle demeure la même, et c'est pourquoi elle voit naître et mourir les races royales, les empires et les peuples. Sa supériorité, loin d'affaiblir les droits des autres dynasties, les fait prévaloir dans la mesure de ce que Dieu a voulu.

En défendant les droits de ces princes, il savait du reste faire comprendre leurs devoirs. Lorsqu'il bénit le mariage du jeune duc de Toscane et de la sœur du roi de Naples, au mois de septembre, il disait : « que l'union des deux époux avait été préparée sur une terre, et dans un temps où les principes de la justice et du droit, ont en quelque sorte disparu ; mais qu'il espérait que, par la bénédiction de Dieu, qu'ils allaient recevoir, ils pourraient bientôt revenir sur leurs terres.

Que si Dieu, toujours bon, les en avait éloignés c'était afin que, vivant dans la retraite, loin des plaisirs du monde et au milieu des épreuves, ils pussent se fortifier, et que, revenus parmi leurs peuples, ils exerçassent le pouvoir pour la plus grande gloire de Jésus-Christ, pour la liberté de son Eglise, pour le bonheur de leurs sujets. Et se tournant vers la reine-mère de Naples, le jeune roi et son épouse, Pie IX prononça ces paroles : « J'ai confiance que le Seigneur, pour le triomphe de la justice, pour la liberté de l'Eglise, vous reconduira bientôt, comme par la main, sur ces terres

natales qui vous appartiennent, et où vous êtes si vivement désirés par vos sujets, que je bénis également. »

Les puissances catholiques, cependant, ne semblaient pas se résigner à accepter aussi tranquillement, que le gouvernement impérial, les événements accomplis en Italie, et elles se préoccupaient surtout des moyens de garantir le pouvoir temporel du saint-père. Le 28 mai, les ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche, remirent à M. Thouvenel, le ministre des affaires étrangères de l'Empire, une note dans laquelle ils proposaient, de substituer à l'occupation française, une occupation commune de l'Autriche, de l'Espagne et de la France. Le gouvernement français esquiva ces propositions, en protestant plus que jamais de ses bonnes intentions à l'égard du saint-siége. Il déclinait néanmoins toute pensée d'intervention par la force, et il refusait de considérer les Etats de 'Eglise comme « une propriété de main-morte affectée à la catholicité tout entière[1]. » Il se montrait, d'ailleurs, disposé à ne pas tolérer de nouvelles annexions piémontaises ; mais il ne voulait pas revenir sur les faits accomplis, et il laissait clairement entrevoir que dans sa pensée, le *statu quo* actuel devait être considéré comme définitif. Le gouvernement espagnol n'insista pas, il accepta les assurances du gouvernement français « de s'employer, sinon à réparer les maux incalculables, du moins à en empêcher l'accroissement.... Le gouvernement impérial s'opposera donc à toute agression, tendant à dépouiller le saint-siége de la possession de Rome et de la partie des Etats qu'il conserve encore. Cette garantie, disait le ministre espagnol, satisfait pleinement le gouvernement et la reine. »

Les choses en restèrent là ; mais ces négociations sont une preuve incontestable que la situation entière, en Italie, était, malgré tout, entre les mains de Napoléon III.

Le jour même, le 6 juin, où M. Thouvenel refusait, au nom de l'Empereur, le concours des deux puissances catholiques, pour protéger le saint-siége, Dieu appelait à son tribunal suprême l'homme, qui avait posé, au congrès de Paris, la

1. Circulaire de M Thouvenel, du 6 juin 1861.

question romaine et dirigé toute la politique annexionniste du Piémont : le comte de Cavour avait été subitement frappé, le 2 juin 1861, jour où l'Italie célébrait pour la première fois la fête nationale du royaume. Quelques mois avant, en plein Parlement, il avait déclaré Rome comme la capitale du futur royaume. La *Civilta cattolica* rappela que, jour pour jour, six mois avant sa mort, il avait proféré ces paroles à la Chambre : « Savez-vous ce qui arrivera dans six mois[1] ? » Il était jeune encore, n'avait que cinquante ans, et jouissait d'une parfaite santé.

Lorsque le télégraphe apporta cette nouvelle au cardinal Antonelli, Pie IX était retenu au lit par la fièvre.

A l'annonce de cette mort foudroyante, le pape, levant les mains au ciel, s'écria : « Mon Dieu ! prenez en pitié l'âme de ce pauvre égaré ! »

Un franciscain, le P. Giacomo, qui avait des relations très-intimes avec la famille de Cavour, fut appelé auprès du lit du malade, et lui donna publiquement les sacrements, sans avoir exigé du mourant, la rétractation publique des doctrines qu'il avait émises en plein Parlement et des sacriléges usurpations qu'il avait dirigées. On prétendit, à cette époque, que le comte de Cavour était parti pour l'éternité sans avoir donné ou pu donner aucun signe d'intelligence et de repentir. Un diplomate français, M. d'Ideville, alors secrétaire d'ambassade à Turin, a pu approcher plusieurs fois le moribond, et assister à l'administration des sacrements, il affirme qu'il avait conservé la plénitude de son intelligence, et qu'il répondit à haute et intelligible voix aux prières de la liturgie. Cette circonstance ne fait qu'aggraver la culpabilité du prêtre, qui l'assista à ses derniers moments et lui donna la communion sans avoir exigé, au préalable, une rétractation publique. Pie IX, du reste, fit venir le confesseur et lui retira tous les pouvoirs ecclésiastiques.

M. d'Ideville raconte que Pie IX, dans une audience particulière, l'interrogea sur plusieurs particularités de la mort de Cavour ; il insista surtout pour savoir s'il était bien vrai

1. *Civilta Cattolica :* vol. X de la 4e série, p. 755.

que le ministre avait conservé toute la plénitude de sa raison. Après les affirmations du diplomate, Pie IX aurait ajouté : « Ah ! *questo* Cavour nous a fait beaucoup de mal et Dieu lui pardonnera moins facilement qu'à ce pauvre Victor-Emmanuel qui ne sait guère ce qu'on veut de lui. Mais enfin, reprit le pape en laissant échapper cet aveu presque malgré lui, cet homme a cru aimer son pays. Il était généreux, bon, et faisait la charité. Tenez, je l'aime encore mieux que son frère, le marquis, qui cependant a été des nôtres. Celui-là était de la *stretta osservanza*, et ne donnait pas assez aux pauvres... »

On fit à l'ennemi de l'Eglise de solennelles funérailles ; le roi lui offrit une sépulture à la *Superga*, le Saint-Denis des rois sardes ; mais la famille refusa cet honneur. Le comte mourut le jour de l'octave de la Fête-Dieu, jour anniversaire du célèbre miracle, qui a fait appeler Turin, la ville du Saint-Sacrement : il venait de prohiber la procession du *Corpus Domini*.

La secte n'a pas eu honte d'accuser Napoléon III d'avoir fait empoisonner son complice et son maître en fourberies, disent quelques-uns. Après 1870, elle a fait publier une petite brochure populaire, aussi stupide que méchante, intitulée : *Cavour avvelenato da Napoleone III*.

La mort de Cavour devait resserrer les liens qui unissaient déjà si fortement le gouvernement français et le gouvernement italien ; ce fut, du moins, l'occasion d'une réconciliation publique. Le 15 juin, M. Thouvenel écrivait au chargé d'affaires de France à Turin, que le roi Victor-Emmanuel, ayant demandé à l'Empereur de le reconnaître comme roi d'Italie, Sa Majesté impériale accédait au vœu du roi. Le ministre français déclarait, que cette reconnaissance ne saurait être une garantie pour *l'état de choses*, qui est résulté des événements éclatés l'année précédente dans la Péninsule, « ni impliquer une approbation rétrospective, d'une politique au sujet de laquelle nous nous sommes constamment réservé une entière liberté d'appréciation. » Et le ministre croyait inutile d'ajouter « qu'au moyen des rapports officiels avec le gouvernement italien, *nous n'entendons nullement affaiblir la valeur des*

*protestations formulées par la cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des Etats pontificaux.* »

L'Italie connaissait la valeur de semblables réserves, et quelques jours après, le 21 juin 1861, M. Ricasoli, successeur de Cavour, écrivait à son chargé d'affaires à Paris qu'il entendait continuer la politique de son prédécesseur : « Notre vœu, disait-il, est de rendre à l'Italie sa glorieuse capitale. »

Le 6 juillet, M. Thouvenel avait envoyé au chargé d'affaires de France à Rome une dépêche l'invitant, à demander au cardinal Antonelli « Si l'Empereur, aux yeux du pape, était considéré comme un persécuteur ou comme protecteur du saint-siége. » Le cardinal répondit que, l'appui donné par l'Emperenr au saint-siége, était un fait matériel, éclatant, pour lequel il ne pouvait exprimer que des sentiments de gratitude.

Le baron Ricasoli voulut tenter une démarche auprès du saint-père. Dans le mois de septembre, il fit un projet de lettre dans laquelle, il ne lui demandait rien moins, que de renoncer au pouvoir temporel, et il formulait, dans un *Capitolato*, les conditions qui devraient assurer son indépendance spirituelle. Ne pouvant s'adresser directement à Pie IX, il pria l'empereur de vouloir bien lui servir d'intermédiaire ; mais celui-ci, ne jugeant pas le moment venu, ou trouvant le *Capitolato* inacceptable, refusa son concours. Ricasoli, en communiquant lui-même à la Chambre des députés sardes, le 20 novembre, cette démarche jusque-là restée secrète, termina par cette promesse : « Nous irons à Rome, mais par une voie plus sûre, et sans que l'Europe ait lieu de nous désapprouver en rien, ou de s'effrayer de notre marche. »

Le gouvernement piémontais, du reste, n'abandonna point son rêve, et le *Capitolato* devint la base de la fameuse loi des garanties, forgée, après la conquête de Rome, dans le but de tromper le monde catholique, en tentant de lui faire croire que le pape, n'étant plus souverain, ne serait cependant pas sujet.

Le Toscan Ricasoli aura la gloire, aux yeux de la Révolution, d'avoir dépassé Cavour dans ses attaques contre le saint-siége. La calomnie et le mensonge n'avaient point encore été

si loin. Dans la circulaire qu'il adressa à ses agents diplomatiques, il osa accuser le saint-père de tolérer de favoriser la fabrication de fausses monnaies et d'autoriser des envois d'argent et d'armes dans le royaume de Naples pour soulever les populations.

Le *Journal de Rome* se contenta, le 7 septembre 1861, de faire au baron cette réponse catégorique :

« Beaucoup de journaux étrangers ont publié la circulaire de M. le baron Ricasoli à ses agents diplomatiques.

Nous nous abstenons de qualifier ce document, sur lequel toutes les personnes honnêtes en Europe, ont déjà porté leur jugement.

Nous nous bornons à déclarer, que tout ce qui est affirmé par le ministre sarde à l'égard de l'attitude du saint-siége, au milieu des difficultés de tous genres auxquelles ledit saint-siége a été réduit, par la spoliation la plus inique et la plus injuste, du fait du Piémont, est une véritable calomnie.

Nous ne croyons pas de notre dignité d'entrer dans des détails, pour prouver la fausseté de tout ce qui est si impudemment affirmé dans ce document.

Contentons-nous seulement d'en appeler à la loyauté des représentants des puissances européennes, accréditées près le saint-siége, et à la loyauté de l'armée française en garnison dans l'Etat pontifical, laquelle a eu plus spécialement de continuelles occasions de constater la fausseté des insinuations, contenues dans le document absurde de M. Ricasoli. »

Quoique ayant refusé son concours à Ricasoli, le gouvernement de l'empereur poursuivait avec un acharnement digne d'une meilleure cause ses projets de conciliation entre le pape et l'Italie.

Par un étrange aveuglement dont on a vraiment peine à se rendre compte, l'empereur Napoléon III semblait ne point prendre en considération les refus énergiques et solennels du saint-père.

Il espérait peut-être aussi le fatiguer par ses continuels assauts.

Nous le verrons pendant des années poursuivre cette chimère ; mais ni l'intimidation, ni les promesses ne purent un instant ébranler Pie IX.

Mais le courage du pontife devait être mis à de bien d'autres épreuves de la part de ce gouvernement qui réclamait avec une certaine insistance le droit de se déclarer le protecteur du saint-siége.

A l'heure, où certains princes catholiques de l'Europe chrétienne cherchaient à amoindrir l'autorité du chef de l'Eglise et lui disputaient avec une opiniâtreté inintelligente ses prérogatives royales, un roi païen rendait hommage à sa souveraineté, dont il semblait comprendre le caractère exceptionnel et divin. Le roi de Siam, touché du zèle des missionnaires catholiques, reconnaissant du bien qu'ils faisaient dans son empire, résolut d'envoyer des ambassadeurs au chef d'une religion dont les prêtres avaient su gagner les sympathies du peuple et des grands. Le 30 septembre, cette ambassade mettait le pied sur le territoire pontifical et le 3 octobre elle se prosternait aux pieds du saint-père. C'était un fait important. Rome n'avait pas vu des envoyés de l'Indo-Chine, depuis l'époque, où le père Tachard, jésuite, avait présenté à Innocent XI les ambassadeurs siamois en 1688.

Le souverain de cette contrée, Maha Mongkut, s'était toujours montré bienveillant pour les missionnaires, et, en 1852, il avait adressé une lettre au saint-père pour lui exprimer ses dispositions favorables. Lorsque Mgr Pallegoix, qui avait été l'intermédiaire de ces premiers rapports quitta l'Europe, Pie IX le chargea d'offrir au monarque de Siam une mosaïque d'une grande valeur. Les envoyés de Maha Mongkut, venaient remercier le roi de Rome et offrir au Pontife l'assurance, que ses missionnaires trouveraient toujours près de lui, la protection et le secours dont ils auraient besoin.

Pie IX les reçut avec une grande pompe. Les ambassadeurs, en traversant les antichambres, purent contempler tous les officiers et tous les prélats de la cour pontificale, en grand costume et quand ils arrivèrent dans la salle du Trône, Pie IX, entouré de ses cardinaux, les attendait assis sur son trône. Arrivés au milieu de la salle, les trois ambassadeurs s'arrê-

tèrent ; leur suite s'arrêta également. Le premier des trois ambassadeurs, se tournant vers sa suite, prit, des mains de l'un de ceux qui en faisaient partie, un paquet enveloppé d'une riche étoffe, et, s'étant approché du siége du Pontife, il déposa ce don à terre, aux pieds de Sa Sainteté, en témoignage du respect de son souverain; puis il reprit sa place près de ses collègues.

Aussitôt les ambassadeurs et leur suite se prosternèrent à genoux, et, après avoir fidèlement accompli les actes du cérémonial de leur cour, le premier ambassadeur retira de dessus sa poitrine un papier, et lut à haute voix, dans son idiome natal, un discours dans lequel il exposait au saint-père le but de leur mission.

Pie IX répondit en français, et ses paroles leur furent transmises par l'abbé La Renaudie, missionnaire français qui leur servait d'interprète. Sa Sainteté pria les ambassadeurs de remercier en son nom leur souverain, pour la bienveillance qu'il n'a jamais cessé de témoigner aux missionnaires : Elle se rejouissait en apprenant tout le bien que la religion procurait à son royame. « Il faut en faire remonter toutes les louanges vers le Tout Puissant, a-t-elle ajouté, qui, dans sa miséricorde, dispose toutes choses avec sagesse et répand les bienfaits de la rédemption opérée par son fils Jésus-Christ jusque dans ce lointain royaume. »

Ces discours achevés, le saint-père invita les ambassadeurs à prendre place sur les siéges qui leur étaient préparés. Pendant quelques instants, il les interrogea sur les coutumes, les usages, le commerce, l'agriculture, l'industrie du royaume de Siam. Les personnes qui composaient la suite de l'ambassade se tenaient, pendant cette conversation, prosternées contre terre, et tous, selon l'usage de leur pays, ayant la tête appuyée sur la paume de la main gauche, fixaient, avec une profonde vénération, leurs regards sur le saint-père.

En sortant de l'audience, le principal ambassadeur, sous le charme de la majesté souveraine du pape, disait : J'ai vu en lui une montagne de soleil. »

---

# CHAPITRE XLIII

## PIE IX MARTYR DE LA DIPLOMATIE

Mme de Pimodan aux genoux de Pie IX. — M. de Gramont. — Paroles de Pie IX à son armée. — Le peuple romain. — M. Thouvenel et M. de La Valette. — Paroles de Pie IX à M. de Goyon. — M. de La Valette avocat de la Conciliation. - Lettre de Napoléon III à M. Thouvenel. — Nouvelles insistances de M. de La Valette. — Nouveau genre de Martyre adopté par les temps modernes. — Pie IX le signale. — « Je suis comme Job, le démon m'attaque de tous côtés. »

Nous avons dit l'affliction du Pontife, en apprenant la mort des défenseurs du saint-siége ; il avait pensé aux mères et aux épouses des soldats tombés pour le Christ et son Vicaire, et son cœur avait trouvé des consolations, égales à leurs immenses douleurs.

Mme de Pimodan vint à Rome dans le courant d'avril 1861, afin de remercier Pie IX des honneurs rendus à la mémoire de son époux.

Pie IX éprouva une vive émotion en voyant l'illustre veuve, agenouillée sur le seuil de sa porte, s'écrier en sanglottant : « Très-saint-père ! très-saint-père ! mon mari est-il au ciel ?.. »

Ce cri d'une âme chrétienne, amena sur les lèvres du pape cette réponse : Depuis la bataille de Castelfidardo, j'ai toujours prié pour les morts, et nommément pour le général ; mais, depuis quinze jours, je ne prie plus pour Georges de Pimodan. »

Ces paroles apportèrent une joie immense à M^me de Pimodan, qui se releva moins inconsolée.

Cependant Pie IX se voyait en butte à de nouvelles attaques. On l'avait dépouillé par la force, on voulut tenter de l'amener à sanctionner les sacriléges usurpations, dont il avait été victime, et on le sollicita de se réconcilier avec les spoliateurs. Pour obtenir ce résultat, on emploiera les promesses, on essaiera de la menace; mais la diplomatie moderne trouvera le pontife inflexible, dans la ligne du devoir.

Dans la poursuite de son utopie de la réconciliation de la papauté avec l'Italie, Napoléon III trouva des serviteurs. En première ligne nous trouvons M. Thouvenel, ancien ambassadeur à Constantinople. Il fut soudain appelé au ministère des affaires étrangères. Diplomate habile, ses idées hostiles à la Papauté n'étaient un mystère pour personne. Le nouveau ministre avait, dès la reprise de nos relations avec le Piémont, envoyé à Turin, comme ministre plénipotentiaire, M. Benedetti, l'ami intime du prince Napoléon, et il ne tarda pas à remplacer à Rome M. de Gramont par le comte de La Valette, dont le seul mérite était d'être ouvertement hostile.

M. de Gramont, quittant Rome le 12 décembre 1861, exprima le regret de n'avoir pu, pendant le cours de sa mission, donner au saint-siége des gages plus satisfaisants de son amour et de son respect pour des droits incontestables; mais cet esprit léger ne sut jamais rester dans les limites de la vérité et des convenances. Lorsque le gouvernement français publia ses dépêches, le cardinal Antonelli déclara qu'il ne se reconnaissait point dans les entretiens que l'ambassadeur lui prêtait. Notre ambassadeur affectait de paraître à Rome, même après Castelfidardo et Ancône, avec le grand cordon des saints Maurice et Lazare. Pie IX ne lui donna le grand cordon de son ordre qu'à la veille de son départ : c'était le premier ambassadeur qui ait joui si tardivement de cette faveur.

Le choix de sa personne, du reste avait été, dès le principe, considéré comme une inconvenance. Marié à une protestante, il semblait peu fait pour représenter auprès du saint-père la nation très-chrétienne. Pie IX avait subi cette situation,

il devait la souffrir encore dans la personne de M. de Sartiges. Toutefois MM^mes de Gramont et de Sartiges embrassèrent le catholicisme, à la suite de leur séjour à Rome. Dans des temps plus heureux, Grégoire XVI avait refusé un ambassadeur d'Autriche dont la femme était protestante. « Je ne pourrais même pas offrir un chapelet à l'ambassadrice, » avait-il dit avec raison.

M. de La Valette arriva à Rome avec la mission expresse de poursuivre la réconciliation du pape et du gouvernement italien.

Pie IX comprenait la difficulté de la situation. « En vous voyant autour de moi, disait-il à sa petite armée, à l'occasion des fêtes de Noël, je songe au roi David, qui lui aussi fut dépouillé par son fils, fut lâchement trahi, et eut à souffrir l'hypocrisie, le mensonge, la déloyauté de ses ennemis. Mais, comme moi, il vit auprès de lui des hommes de cœur qui avaient résisté aux séductions et qui lui demandaient: Où voulez-vous que nous allions? Je vous dirai comme David. Le moment n'est pas encore venu; mais de même qu'Absalon périt suspendu par sa tête orgueilleuse aux branches d'un arbre, de même aussi les tentatives de l'impiété et de l'hypocrisie actuelles finiront par échouer, et nous reviendrons ensemble dans les provinces usurpées et tyrannisées par nos ennemis. Ces provinces appartiennent au saint-siége dans leur intégrité, et je n'en cederai rien, parce qu'il ne m'est pas permis d'abandonner le domaine de l'Eglise, qui est le gage de la liberté et de l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ. Je dis avec confiance: Nous reviendrons dans ces provinces. Si je ne suis pas moi-même avec vous, ce sera celui qui s'assoiera après moi sur ce siége (et Pie IX indiquait par un geste le trône placé derrière lui), car Simon meurt, mais Pierre est impérissable. »

Dans toutes les circonstances, Pie IX affirmait son droit et sa volonté de ne point faillir à ses devoirs. Ses actions étaient d'accord avec ses discours. Dépouillé de ses revenus, privé de la majeure partie de ses Etats, il agissait toujours en roi. Le 26 mai 1861, fête de saint Philippe de Néri, l'apôtre et le patron de Rome, il s'était rendu en train appelé *nobilissimo* à la *Chiesa nuova* pour tenir chapelle papale.

La révolution de 1848 avait interrompu cette pompe, et Pie IX la reprit au moment où ses ennemis voulaient amoindrir son autorité et briser son trône. Aussi, quand il apparut dans l'éclat de la majesté du pontife et du roi, le peuple retrouva les *evviva* des jours meilleurs.

On raconte qu'un officier russe, commandant un vaisseau dans le port de Civita-Vecchia, témoin de ce spectacle, s'écriait : « Nos journaux répètent chaque jour que la cause du pape est perdue, qu'il n'a pas un seul sujet fidèle, et que le chef de la religion latine est sur le point de disparaître comme roi et comme pontife. Mais ce sont des mensonges. Ou je rêve, ou ce peuple est réellement amoureux fou de son pape [1]. »

Ces manifestations se renouvelaient à chaque instant. Si le pape apparaissait sur une promenade publique, le peuple l'entourait, les uns se précipitaient à genoux, les autres touchaient ses vêtements. Ceux-ci lui disaient : « Vous êtes notre père et notre roi : n'est-ce pas que vous ne nous quitterez point. »

Ceux-là criaient :

« *Lunghi anni ! Lunghi anni a Pio IX !*

Et Pie IX continuait sa route à travers les allées du Pincio, relevant ses enfants, leur abandonnant ses mains sacrées et leur disant :

« Mes chers enfants, vous ne voulez donc pas me laisser marcher ? » On sentait que l'aimable et saint pontife était heureux d'être ainsi retenu par l'amour de ses fils. Pie IX voyait revenir l'enthousiasme des premiers temps de son pontificat.

Telle était la vraie situation de Rome, lorsque M. Thouvenel, le ministre de Napoléon III, écrivait le 11 janvier 1862 à l'ambassadeur de France près du saint-siége, que le gouvernement de l'empereur regardait la restauration du passé en Italie comme irréalisable, qu'aucun cabinet, en Europe, ne songeait à réagir contre l'ordre de choses inauguré dans la péninsule, et que les leçons de l'expérience devaient engager le saint-père « à se résigner, sans renoncer à ses droits, à des

1. *Le Monde*, n° du 5 juin 1861.

transactions de fait, qui ramèneraient la paix dans le monde catholique, renoueraient les traditions de la papauté qui a si longtemps couvert l'Italie de son égide. On demandait au pape de maintenir, l'inviolabilité de ses droits et dans la pratique de renier cette inviolabilité même, en absolvant l'usurpateur et en faisant avec lui une convention qui lui permettrait de jouir tranquillement du fruit de ses usurpations. Ajoutons que, voulant se montrer généreux sans doute, le ministre de France consentait à laisser au pape, le choix du mode de solution qui lui paraîtrait le plus propre à amener ce résultat aussi insensé que coupable.

En lisant de pareilles dépêches on est en droit de se demander si le ministre se rendait bien compte de la situation, s'il connaissait l'amour du peuple romain pour Pie IX, s'il avait déjà oublié les paroles si énergiques de l'allocution du 18 mars et celles plus récentes prononcées à l'église de l'*Ara cœli*, le 17 septembre 1861.

Après la lecture du décret relatif à la canonisation de vingt-trois religieux de l'ordre Saint-François, martyrisés au Japon en 1597 [1], Pie IX avait dit :

« Dans ces temps de confusion et de désordre, il n'est pas rare de voir des chrétiens, des catholiques, — il y en a même dans le clergé séculier, il y en a dans les cloîtres, — qui ont toujours sur les lèvres les mots de moyen-terme, de conciliation, de transaction. Et bien ! Je n'hésite pas à le déclarer : ces hommes sont dans l'erreur, et je ne les regarde pas comme les ennemis les moins dangereux de l'Eglise. Nous vivons dans une atmosphère corrompue, pestilentielle ; sachons nous en préserver; ne nous laissons pas empoisonner par les fausses doctrines, qui perdent tout, sous prétexte de tout sauver.

« De même que la conciliation n'est pas possible, entre Dieu et Bélial, de même elle n'est pas possible, entre le juste

1. Urbain VIII avait déjà décrété cette canonisation en 1627 et il avait permis aux franciscains de réciter l'office de ces martyrs ; mais il était réservé au grand Pie IX de présider aux solennités de leur canonisation.

et l'injuste, entre le catholique fervent et l'impie, entre l'Eglise et ceux qui méditent sa perte. Sans doute, il faut que notre fermeté soit accompagnée de la prudence; mais il ne faut pas aussi qu'une fausse prudence nous porte à pactiser avec l'impiété.

« Dans l'accomplissement du devoir, il y a souvent, il est vrai, des persécutions, de grands maux à redouter ; mais au moment de la persécution, il n'y a que le pêcheur qui se trouble et cherche a accommoder tout selon sa peur ou ses intérêts.

« Le juste, au contraire, en prend occasion de se fortifier et de puiser une nouvelle énergie dans l'accomplissement du devoir. Donc, soyons fermes : pas de conciliation, pas de transaction avec les hommes impies; pas de transaction défendue et impossible.

« Prions le Dieu tout puissant de déployer son bras miséricordieux pour protéger ma chère Rome et la préserver du venin de l'erreur et de l'impiété. »

Si le gouvernement impérial ne connaisait pas ces paroles du saint-père, il ne pouvait ignorer, celles adressées le 1er janvier 1862 à M. de Goyon. Pie IX avait dit que le temps lui avait donné occasion d'admirer encore davantage toutes les qualités de l'armée française, *demeurant à Rome, il faut le croire, pour empêcher la consommation d'une monstrueuse iniquité, d'une injustice et même d'un acte antipolitique.* « J'ai toujours admiré, disait le pape, la discipline de cette armée ; je sais son grand courage ; mais ces choses me touchent peu, parce que je dois chercher ma force et mon appui plus haut que sur la terre. »

Tous ces discours, étaient loin de ressembler à ceux d'un homme disposé à forfaire à son devoir. L'empereur et ses ministres n'auraient pas dû se faire illusion à cet égard. S'ils osaient espérer des concessions, c'est qu'ils n'avaient pas la foi : Ils jugeaient le pape comme un roi de leur taille et l'Eglise comme une société humaine.

M. de La Valette transmit au pape et au cardinal Antonelli les instructions de son gouvernement et le 18 janvier il rendait compte au ministre de sa démarche. Le saint-père

avait écouté l'ambassadeur avec condescendance, « Fort des droits de l'Eglise, lui répondit-il, plein de confiance en Dieu, nous attendrons les événements[1] ».

Avec le cardinal secrétaire d'Etat, la discussion fut plus explicite. « Toute transaction, dit le cardinal, est impossible entre le saint-siége et ceux qui l'ont dépouillé. Il ne dépend pas plus du souverain pontife qu'il n'est au pouvoir du sacré-collége de céder la moindre parcelle du territoire de l'Eglise. »

L'ambassadeur voulait écarter la question de droit et amener le secrétaire d'Etat « sur le terrain pratique des faits. » Le cardinal Antonelli déclara formellement que si la morale exigeait des gouvernements, aussi bien que des simples particuliers, de prendre toujours le droit, pour règle de leur conduite, il était une personne, un souverain qui ne pouvait jamais détacher ses regards du droit, afin d'y conformer toujours les actes de sa vie; que proposer au Pape d'abdiquer un instant les droits pour considérer les faits était impossible.

L'ambassadeur avait reconnu bien vite, l'inutilité de toute tentative nouvelle auprès de Pie IX.

« Mais pourquoi, aurait dit le pape à M. de La Valette, la diplomatie, qui a maintenent épuisé ses efforts de conciliation auprès de l'opprimé, ne s'adresserait-elle pas enfin à l'oppresseur ? La diplomatie a évidemment plus de crédit à Turin qu'à Rome. A Rome, on défend les intérêts de la foi, de la justice, de l'honneur, de toutes ces choses enfin que respecte la conscience humaine. A Turin, c'est tout différent. S'il est une politique élastique, prête aux concessions, c'est celle-là; et nul doute que la diplomatie n'en obtienne, avec un peu de bonne volonté, ce qui convient à la paix de l'Italie et du monde. Il faut donc s'adresser à Victor-Emmanuel et non à Pie IX. »

1. A Rome on rendit généralement hommage à la modération et à la convenance de la dépêche de M. de La Valette. On signala cependant quelques omissions qui, sans avoir une grande gravité, rendaient le refus du saint-père moins accentué ; nous les avons rétablies.

Que répondre à cela ? Rien, aussi après quelques mois de séjour à Rome, le ministre de France disait ouvertement : « Je n'aiplus rien à faire ici. »

Sur ces entrefaites, un désaccord s'élevait entre l'ambassadeur de France et le général de Goyon.

Le comité piémontais de Rome, attristé de ce que, malgré ses menaces, les réjouissances du carnaval avaient parfaitement réussi, voulut protester par une manifestation au Corso. C'était au mois de mars; on résolut de faire en habit noir, une promenade austère qui serait comme un défilé national du deuil public. Le mot d'ordre était *manifestation pacifique*. Le général de Goyon, informé du projet et se rapportant sans doute aux souvenirs de février 1848, empêcha militairement, par un déploiement de dix mille hommes, la manifestation pacifique du comité piémontais.

Un mois plus tard, le 18 mai 1862, le général de Goyon était appelé à Paris.

Avant de quitter Rome, le commandant en chef du corps d'occupation alla prendre congé du pape. Obéissant à un sentiment bien naturel, et répétant sans doute les termes de la décision ministérielle, qui le rappelait à Paris : « Je suis appelé en France, dit-il au saint-père : *appelé* et non *rappelé* ; que Sa Sainteté le remarque.

— Soyez tranquille, mon cher général, répondit Pie IX, vous retrouverez l'R à Paris.

Pie IX ne se trompait pas. Le 26 mai, le *Moniteur* annonçait que l'empereur, ayant décidé la diminution de l'effectif de notre armée d'occupation à Rome, avait rappelé près de sa personne le général de Goyon. Comme preuve de sa satisfaction, Sa Majesté élevait le général à la dignité de sénateur. De cette façon la politique impériale restait toujours impénétrable, car le rappel du général de Goyon, semblait justifié par la réduction du corps d'armée. Le général duc de Montebello, aide-de-camp de l'empereur, lui succédait, et le 21 juin il prenait possession de son commandement

Pendant le voyage qu'il avait fait à Paris, M. de La Valette n'avait point réussi à convaincre l'empereur de

l'impossibilité d'amener le pape à céder ses droits. Dans une lettre adressée à son ministre des affaires étrangères, le souverain expose ses idées sur la question romaine, il fait l'éloge de sa conduite, ne ménage point l'Italie ; il accuse le saint-père d'être en politique le « représentant des préjugés de l'ancien régime », et il ne craint pas de décider que « l'intérêt du saint-siége, celui de la religion exigent que le pape se réconcilie avec l'Italie. Car ce sera se réconcilier avec les idées modernes, retenir dans le giron de l'Eglise deux cents millions de catholiques et donner à la religion un lustre nouveau, en montrant la foi secondant le progrès de l'humanité. » On le voit, et selon l'expression du cardinal Antonelli, on tourne toujours dans le même cercle vicieux.

L'empereur cherche ensuite les moyens de maintenir le pape maître chez lui et d'assurer son indépendance que lord Disraeli, à la Chambre des communes[1], venait de déclarer absolument nécessaire à la tranquillité de l'Europe. Pour cela l'Italie devra s'engager « à reconnaître les Etats de l'Eglise et la délimitation convenue », c'est-à-dire amoindrie. Le pape devra se débarrasser de toute sa responsabilité en laissant les municipalités et les provinces elles-mêmes ; en un mot, il devra abdiquer dans la pratique. Nous devons citer textuellement cet étrange passage de la lettre impériale : « Pour qu'il soit (le pape) maître chez lui, l'indépendance doit lui être assurée, et son pouvoir librement accepté par ses sujets. Il faut espérer qu'il en serait ainsi, d'un côté, lorsque le gouvernement italien, s'engagerait vis-à-vis de la France à reconnaître les Etats de l'Eglise et la délimitation convenue ; de l'autre, lorsque le gouvernement du saint-siége, revenant à d'anciennes traditions, consacrerait les priviléges des municipalités et des provinces, de manière à ce qu'elles s'administrent pour ainsi dire elles-mêmes. Alors, le pouvoir du pape, planant dans une sphère élevée au-dessus des intérêts secondaires de la société, se dégagerait de cette responsabilité toujours pesante et qu'un gouvernement fort peut seul supporter.

1. Discours prononcé le 8 mai.

Comme conséquence de la lettre impériale, M. Thouvenel adressa une dépêche à notre ambassadeur à Rome : le ministre proposait des conditions plus explicites, mais tout aussi inacceptables que celles déjà faites au saint-père. Cette dépêche contenait le germe de la convention, qui fut signée plus tard entre la France et l'Italie, et qui réglait en dehors du saint-père toutes les questions qui le concernaient.

Dans la pensée du ministre l'arrangement désiré impliquait « de la part du saint-père la résignation de ne plus exercer son pouvoir, que sur les provinces qui lui restent. » C'était la reconnaissance du *statu quo*, et l'on promettait en retour de garantir au saint-père, la possession de son territoire ainsi restreint.

« L'Italie devait s'engager vis à vis de la France à respecter le territoire. .. Le gouvernement italien aurait à se charger de la plus grande partie, sinon de la totalité de la dette romaine.... L'Italie devrait renoncer à ses prétentions sur Rome. »

M. Thouvenel promettait, au profit du saint-père, la constitution d'une liste civile, destinée à compenser les ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets. La France prendrait l'initiative de cette proposition auprès des puissances européennes, et elle s'engageait elle-même pour trois millions. Enfin le ministre terminait sa dépêche en laissant pressentir qu'en cas de rejet des propositions soumises au saint-siége, le gouvernement impérial, « tout en sauvegardant autant que possible, les intérêts qu'il avait jusqu'alors couverts de sa sollicitude, aviserait à sortir lui-même de la situation. »

M. Thouvenel ne dévoilait pas encore l'évacuation de Rome par les troupes françaises, mais il laissait ainsi entrevoir cette éventualité.

Ces propositions furent rejetées comme les précédentes.

Dans sa dépêche du 24 juin au ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur français constate que les ouvertures de la France ont été refusées, comme il y a six mois, « par une fin de non-recevoir absolue. »

Ce nouveau refus du saint-père aurait dû mettre fin à

toutes les tentatives, que nous verrons se renouveler. En vérité, on ne peut se défendre d'un sentiment de compassion pieuse pour l'auguste victime de si constantes obsessions? La diplomatie est un genre de martyre que les anciens pontifes ne connaissaient point. On les mettait à mort, mais on ne tendait pas à leur courage des embûches aussi perfides.

Le 29 octobre 1861, vers le soir, une trombe vint s'abattre sur le Vatican. Les quatre-vingts paratonnerres qui protégent la demeure du pape reçurent simultanément la décharge aérienne. En un instant, toutes les lumières furent éteintes, les immenses fenêtres des galeries enlevées et broyées.

Les habitants du palais, pleins d'angoisses, couraient au milieu des ténèbres, vers la chambre du pape. Pie IX était tranquille: il veillait et priait.

« Je suis comme Job: le démon m'attaque de tous côtés, » dit-il à ceux qui sont entrés dans sa chambre.

Mais, si le démon avait la puissance d'assouvir ses fureurs dans la demeure apostolique, les anges du pape protégeaient sa personne. Sa chambre fut seule épargnée, sa fenêtre seule resta intacte.

Image de la tempête soulevée par la diplomatie autour du saint vieillard: elle gronde, elle menace ; mais elle ne peut troubler son calme, ni diminuer sa foi. « Seigneur, sauvez-nous : où nous allons périr, » sera toujours le cri des chrétiens et des saints. Et comme aux temps évangéliques, Jésus-Christ fera taire les grandes eaux et sauvera la barque de Pierre, la sainte Eglise de Dieu.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# ERRATA DU PREMIER VOLUME

---

L'auteur de l'*Histoire de Pie IX le Grand*, habitant Rome, et la rapidité avec laquelle a été publié cet ouvrage ne permettant pas à l'auteur de voir *ses épreuves*, des fautes typographiques se sont glissées dans la composition qui nécessitent les *errata* suivants :

*(Note des éditeurs.)*

Page 14. — Lisez : pour la *prospérité* de Tata-Giovanni, au lieu de *propriété*...

Page 15. — Lisez : par des soins et avec ses deniers *d'*élever, au lieu de *à* élever...

Page 27. — Lisez : dans ses replis tortueux, vient baigner la célèbre colline, au lieu de : dans ses replis célèbres vient baigner la colline...

Page 41. — Lisez : *inépuisables* au lieu de : *inépuissables*...

Page 43. — Lisez : chapitre *VI*, au lieu de chapitre *IV*.

Page 47. — Lisez : il possédait vraiment le cœur de *ses* diocésains, au lieu de : *ces* diocésains...

Page 54. — Lisez : la messe *du* Saint-Esprit, au lieu de : *de* Saint-Esprit...

Page 113. — Lisez : Elle révèle d'ailleurs la pensée de ce pape qu'on a voulu *traîtreusement* représenter, etc., au lieu de : Elle révèle d'ailleurs *traîtreusement* la pensée de ce pape, etc.

Page 118. — Lisez : il lui donnait la consécration *épiscopale* au lieu de : *générale*...

Mais le pape refusa, au lieu de : a refusé...

Page 124. — Lisez : Un jour Pie IX arrivait sur la place du Vatican, au lieu de : Un jour arrivait Pie IX...

Page 136. — Lisez : *par* le plus heureux mensonge, au lieu de *pour* le plus, etc...

Page 138. — Lisez : (au renvoi 1) ne pas *seconder* Pie IX, au lieu de ne pas *accorder*...

Page 139. — Lisez : semblait une *leçon* donnée aux libéraux, au lieu de *façon*...

Page 175. — Lisez ; *Quid feci tibi ?* au lieu de *quo*...
Page 209. — Lisez : M[gr] *Chartrousse*, au lieu de *Chartronne*...
Page 243. — Lisez : disait une note *émanée*, au lieu de *énoncée*.
Page 246. — Lisez : La Toscane *était* profondément agitée, au lieu de : La Toscane, profondément agitée etc.
Page 295. — Les biens de l'Eglise avaient été *confisqués*, au lien de : *incarcérés*.
Page 332. — Lisez : le Piémont ramassait toutes *ses* chaînes, au lieu de *ces* chaînes.
Page 334. — Lisez : la religion et de l'*immoralité* dans les Etats, au lieu de : *la moralité*...
Page 392. — Lisez : des hommes pleins de ruses et de perfidie n'ont pas craint, au lieu de : *qui* n'ont pas craint...
Page 419. — Interversion : Le §, Pie IX lui répondit le 2 avril, doit marcher avant :
Voici la lettre écrite par le pape etc.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## Contenues dans le premier volume

Poitiers, typ. J. Ressayre. — Paris, 3, rue d'Aboukir, 3


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

